

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN
POITOU

APPROUVÉ LE 05 MARS 2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 05/03/2026 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.



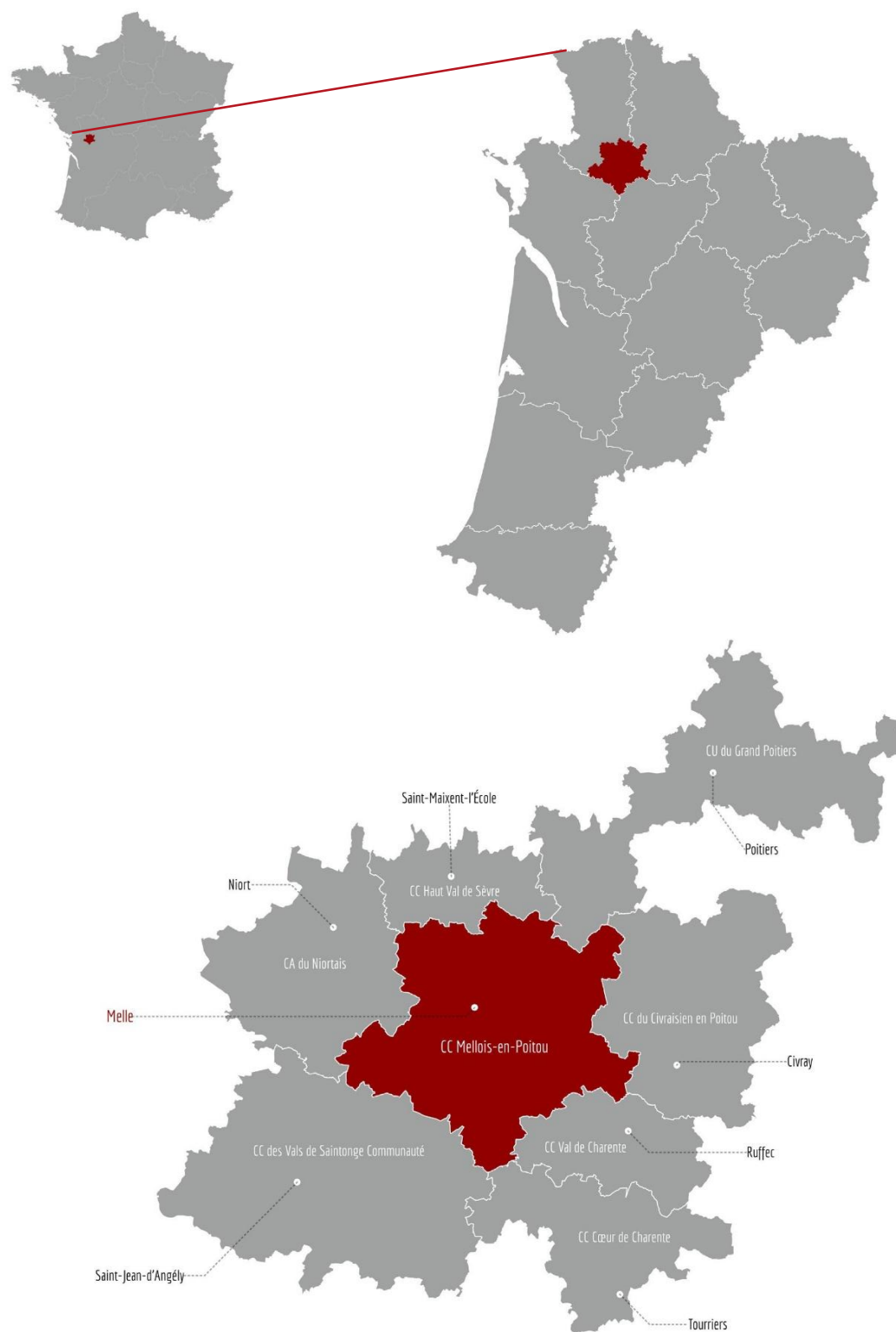
SOMMAIRE

1	Un territoire qui se construit collectivement.....	2
1.1	Une communauté de communes récente, née de la fusion de quatre anciennes communautés de communes	2
1.2	Une prise de compétences permettant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat : le PLUi-H	3
2	Le contexte de l'élaboration du PLUi-H	4
2.1	Le contexte géographique : les documents existants ou en cours d'élaboration des collectivités périphériques.....	4
2.2	Le document cadre pour l'élaboration du PLUi-H : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Mellois en Poitou.....	7
2.3	Un territoire inégalement couvert en documents d'urbanisme communaux : état des lieux	7
3	Le contenu du PLUi-H.....	8
3.1	Le rapport de présentation.....	8
3.2	Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).....	8
3.3	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).....	8
3.4	Le règlement.....	8
3.5	Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).....	8
4	Contexte et démarche de l'évaluation environnementale.....	9
4.1	À quoi sert une évaluation environnementale ?	9
4.2	Pourquoi faire une évaluation environnementale intégrée ?	10
4.3	Guide pour retrouver l'état initial de l'environnement dans les différents carnets de diagnostic du PLUi-H du Mellois en Poitou	12



Préambule

1



Carte de situation de Mellois en Poitou.



1 Un territoire qui se construit collectivement

1.1 Une communauté de communes récente, née de la fusion de quatre anciennes communautés de communes

Situé au sein de la grande Région Nouvelle Aquitaine, Mellois en Poitou est à l'interface de plusieurs départements : l'extrémité sud du département de Deux-Sèvres dont il fait partie, la Vienne au nord-est, la Charente au sud-est et la Charente-Maritime au sud-ouest.

Née de la fusion des communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois, Val de Boutonne, et de la communauté cantonale de Celles-sur-Belle au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Mellois en Poitou est née le 1^{er} janvier 2017, en vertu de la loi du 04 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ». L'intercommunalité est alors composée de 78 communes.



Carte des communes du territoire de Mellois en Poitou et des anciennes communautés de communes, source : www.mellois-en-poitou.fr

La fusion de 2017 incorpore trois autres structures présentes sur le territoire et dont les activités relèvent aujourd'hui de la communauté de communes :

- le Syndicat mixte d'action pour l'aménagement du Pays Mellois créé en 1976,
- Le SMICTOM de Loubeau créé en 1983,
- Le Syndicat mellois des piscines créées en 2007.

Le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat d'assainissement du Mellois, créé en 1992, intègre à son tour la communauté de communes Mellois en Poitou.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et du fait de la fusion de communes, l'intercommunalité regroupe 62 communes.



Au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2 Une prise de compétences permettant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat : le PLUi-H

L'ancienne Communauté de communes du Mellois avait validé la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sein de sa compétence « aménagement de l'espace » lors de son conseil communautaire du 05 octobre 2015, conformément aux dispositions de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Aussi, depuis sa création le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Mellois en Poitou exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence : « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. »

Elle exerce également depuis sa création la compétence « Politique du logement et cadre de vie ». L'intérêt communautaire de cette compétence a été défini par le conseil communautaire du 13 novembre 2017 selon les termes suivants :

- « élaboration, suivi et mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, y compris son financement, visant à répondre au besoin en logement et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifier l'offre en logement comprenant le pilotage de projets, opérations ou programmes (OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, PIG, programme d'intérêt général, PLH, programme local de l'habitat) ;
- « construction, réhabilitation et aménagement des logements à usage de jeunes travailleurs dans le cadre des résidences de jeunes (FJT de Lezay, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne) et en faveur du logement des personnes défavorisées, handicapées, âgées. »

Aujourd'hui, l'ensemble des compétences de la communauté de communes est résumé dans le tableau ci-après.

Compétences obligatoires	• Aménagement de l'espace (dont l'élaboration du PLUi) • Actions de développement économique • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations • Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage • Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés • Assainissement des eaux usées
Compétences facultatives	• Protection et mise en valeur de l'environnement • Politique du logement et cadre de vie (dont l'élaboration du Plan Local de l'Habitat, intégré au PLUi-H) • Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire



	• Action sociale d'intérêt communautaire • Création et gestion de maisons de services au public
Compétences optionnelles	• Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrits dans le Schéma Directeur Territorial Numérique des Deux- Sèvres • Petite enfance, enfance, jeunesse • Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire • Sites, circuits et équipements touristiques • Transports • Bâtiments liés à un service public • Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales • Gestion du label « Pays d'art et d'histoire » • Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de Santé • Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours • Infrastructures de charge : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules • Actions d'animations, de planification et de conseil pour la gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne notamment à travers le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne.

Dotée des compétences nécessaires, Mellois en Poitou a prescrit l'élaboration de son PLUi par délibération en conseil communautaire du 09 juillet 2018, puis, par une délibération complémentaire du 1^{er} juillet 2021, s'est engagée dans une démarche d'élaboration de PLUi tenant lieu de Programme de l'Habitat : le PLUi-H.

2 Le contexte de l'élaboration du PLUi-H

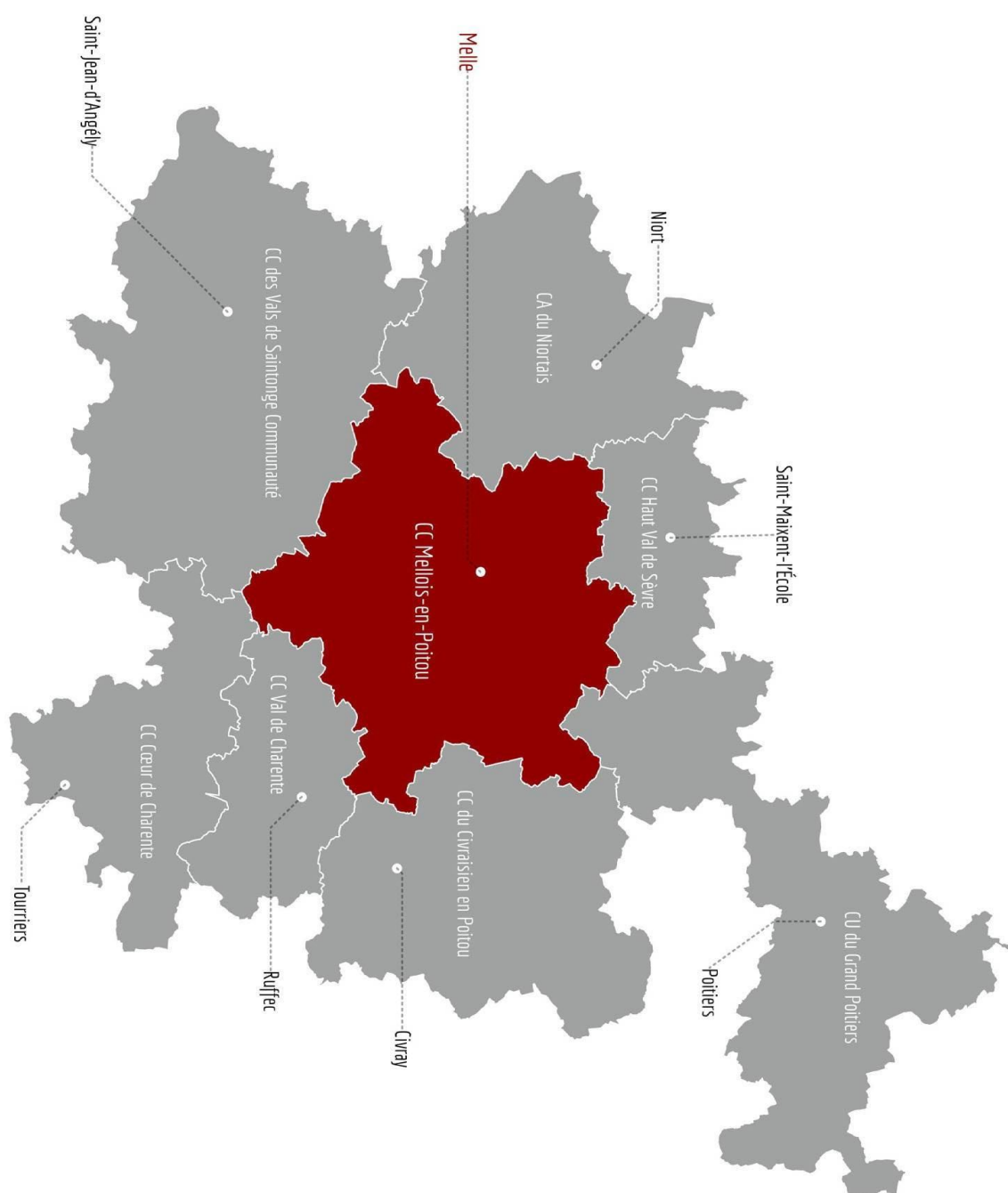
2.1 Le contexte géographique : les documents existants ou en cours d'élaboration des collectivités périphériques

Les intercommunalités (représentant 43 communes) qui entourent le territoire de Mellois en Poitou n'ont pas toutes entamé ou approuvé la mise en œuvre d'un document d'urbanisme unique ou la définition de leur politique de l'habitat à l'échelle de l'ensemble de leur territoire. Ainsi :

- la communauté de communes Civraisien en Poitou (département de la Vienne) a approuvé son PLUi en 2020 et souhaite s'engager dans l'élaboration d'un PLH sur l'ensemble de son périmètre ;



- la communauté urbaine Grand Poitiers (département de la Vienne) a approuvé son PLH 2019-2024 et est en cours d'élaboration de son PLUi ;
- la communauté de communes Cœur de Charente (département de la Charente) élabore son PLUi qui devrait être approuvé en 2023 ;
- Niort Agglo (département des Deux-Sèvres) élabore son PLUi valant Plan de Déplacements Urbains (PLUi-D) qui devrait être approuvé en 2023 ;
- la communauté de communes Haut Val de Sèvre (département des Deux-Sèvres) entame la seconde révision de son PLUi suite à un recours gracieux sur le premier document ;
- les communautés de communes Vals de Saintonge communauté (département de la Charente Maritime) et Val de Charente (département de la Charente) n'ont pas de document de planification unique : les communes disposent de documents communaux ou sont soumises au Règlement National d'Urbanisme





Carte de situation de la communauté de communes Mellois en Poitou au regard des intercommunalités périphériques.



2.2 Le document cadre pour l'élaboration du PLUi-H : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Mellois en Poitou

La démarche d'élaboration du PLUi-H fait suite à l'approbation du SCoT sur le même périmètre, qui a été approuvé par délibération du conseil communautaire le 02 mars 2020.



Ce dernier définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, en intégrant les objectifs et règles des documents de rang supérieur (SDAGE Loire-Bretagne et SDAGE Adour-Garonne, SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, SAGE Clain, SAGE Boutonne et SAGE Charente), SRCE, SRADDET...), ce qui permet au PLUi-H de se référer au SCoT.

Le PLUi-H aura pour objectif de décliner et de traduire réglementairement les orientations du SCoT avec lequel il devra être compatible.

Le projet du SCoT s'organise autour de 3 grandes ambitions, traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : « Un territoire rural et attractif », « Un territoire rural dynamique » et « Un territoire cohérent et complémentaire ». Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit ces ambitions en orientations et en objectifs, puis en prescriptions ou recommandations.

L'élaboration du PLUi permettra de traduire réglementairement les orientations du SCoT à l'échelle de chaque parcelle du territoire.

2.3 Un territoire inégalement couvert en documents d'urbanisme communaux : état des lieux

Plusieurs situations coexistent sur le territoire, avant l'approbation du PLUi-H, en matière de couverture en documents d'urbanisme :

- 18 communes sont couvertes ou partiellement couvertes par un PLU communal,
- 25 communes sont couvertes ou partiellement couvertes par une carte communale et
- 43 communes sont totalement ou partiellement soumises au Règlement National de l'Urbanisme (RNU : articles R111-1 à R111-53 du Code de l'Urbanisme), car elles ne disposent pas de document d'urbanisme.

Une fois approuvé, le PLUi-H viendra remplacer les documents de planification communaux existant et s'appliquera sur l'ensemble de son périmètre. Le territoire disposera d'un seul document opposable aux futures demandes d'urbanisme.



3 Le contenu du PLUi-H

Le PLUi-H comprend plusieurs documents, détaillés dans les articles L.151-1 à 151-48 du Code de l'Urbanisme.

3.1 Le rapport de présentation

Ce dernier se décompose lui-même en plusieurs documents :

- le diagnostic transversal qui intègre l'état initial de l'environnement ;
- la justification de l'ensemble des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le programme d'orientations et d'actions (POA) et le règlement.

3.2 Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est le document « socle » qui définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et de politique de l'habitat. Les pièces réglementaires et le POA traduiront les objectifs qui y sont inscrits.

Ainsi, selon le Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

3.3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la collectivité en termes d'aménagement (sur les sites pour lesquels une évolution est programmée), ou sur une thématique ou en enjeu spécifique (OAP dite « thématique ».)

3.4 Le règlement

Le règlement fixe les règles générales d'utilisation des sols pour traduire les objectifs du PADD. Il se décompose en deux parties :

- une partie graphique : « les plans de zonages » qui délimitent notamment les zones naturelles, agricoles, urbaines ou à urbaniser sur le territoire ;
- une partie écrite : « le règlement écrit » qui définit les possibilités et les règles pour toutes constructions, aménagements ou installations.

3.5 Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

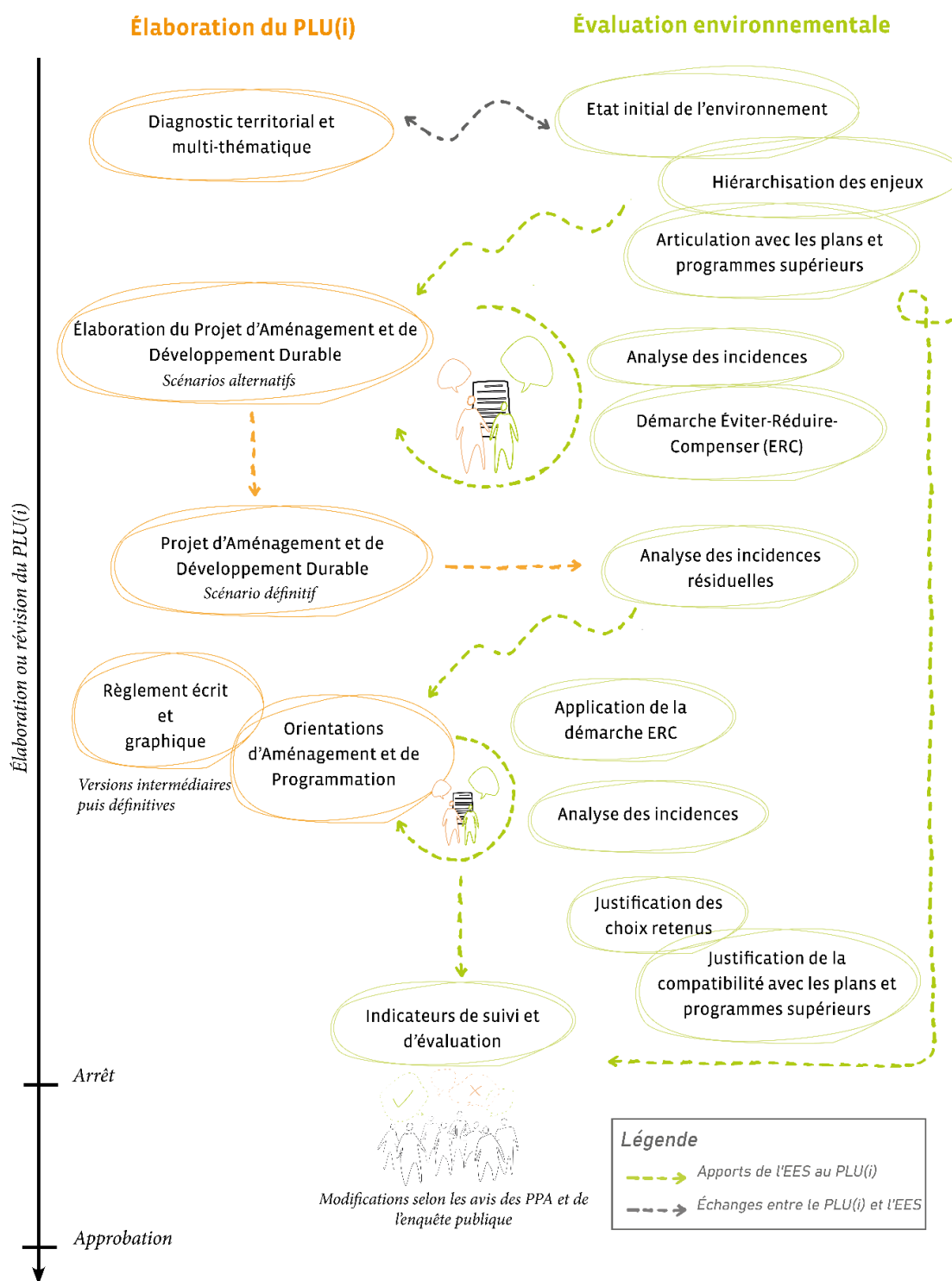
Le programme d'orientations et d'actions comprend toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie dans le PADD.

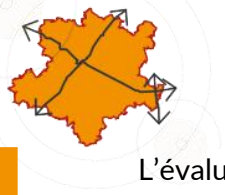


4 Contexte et démarche de l'évaluation environnementale

4.1 À quoi sert une évaluation environnementale ?

L'évaluation environnementale est une **démarche d'aide à la décision** qui prépare et **accompagne** la construction du document d'urbanisme et permet de l'ajuster tout au long de son élaboration. En ce sens, c'est un processus transversal et itératif, se traduisant par une **évaluation intégrée** à l'élaboration ou la mise à jour du document.





L'évaluation environnementale permet de concevoir le document d'urbanisme comme un projet de développement durable. L'objectif de cette évaluation est de permettre aux enjeux environnementaux d'être une composante du document, au même titre que les enjeux urbains, économiques, etc. L'environnement est alors une notion globale intégrant à la fois les ressources, les milieux naturels, les pollutions et nuisances de toutes origines, le patrimoine culturel et paysager, les populations et la santé humaine ainsi que les interactions entre tous ces éléments.

Cette démarche permet d'anticiper les incidences du document sur les enjeux environnementaux afin de **les éviter, à défaut de réduire et, en dernier recours, de compenser**.

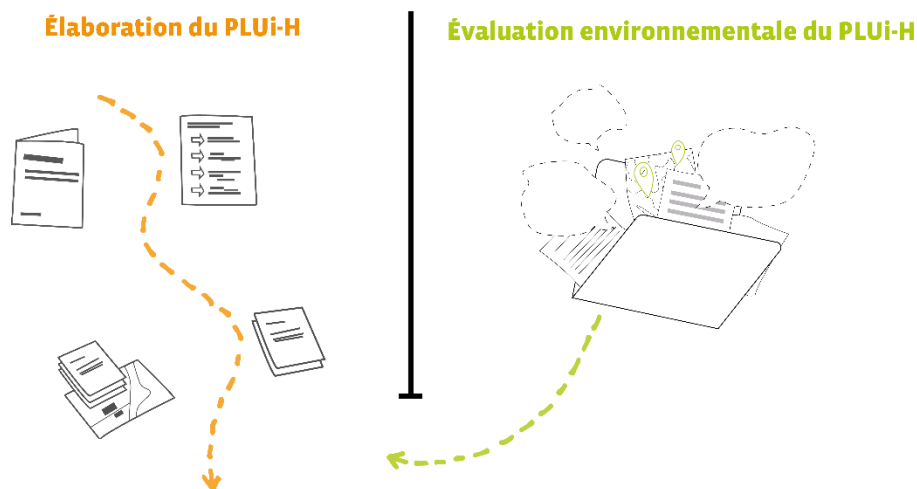
L'article R.151-3 du Code de l'urbanisme précise le contenu de l'évaluation environnementale qui :

- Décrit l'articulation avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- Analyse les incidences notables probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs, et expose les problèmes posés par l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Explique les choix retenus au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré ;
- Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- Définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan ;
- Comprend un résumé non technique.

4.2 Pourquoi faire une évaluation environnementale intégrée ?

La procédure d'évaluation environnementale étant itérative et en parallèle du PLUi-H pour impulser, guider l'élaboration du PLUi-H et de ces différentes pièces constitutives, il a été décidé pour faciliter la lecture et éviter la production de deux documents indépendants, d'intégrer l'évaluation environnementale du PLUi-H dans le rapport de présentation. Cette méthode renforce ainsi le parallèle et l'articulation entre les deux démarches de planification et d'évaluation.

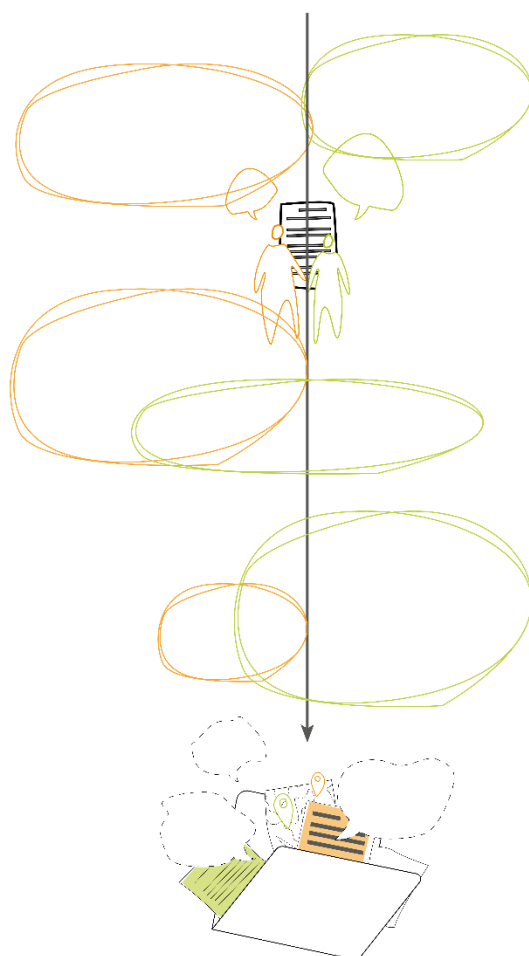
DÉMARCHE CLASSIQUE : Deux documents séparés traités en parallèle intégrés à la fin dans un document indépendant des pièces du PLUi-H.

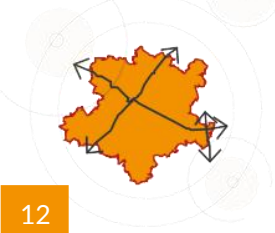


DÉMARCHE INTÉGRÉE Cittànova et Dell'Aria:

La démarche de l'évaluation environnementale est itérative et accompagne le processus du PLUi-H du début à la fin. Le diagnostic et le rapport de justification intègrent l'évaluation environnementale au sein de leur document (évaluation environnementale intégrée).

Élaboration du PLUi-H et son évaluation environnementale





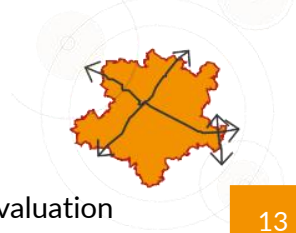
4.3 Guide pour retrouver l'état initial de l'environnement dans les différents carnets de diagnostic du PLUi-H du Mellois en Poitou

L'article R.104-18 du Code de l'urbanisme précise un pan du contenu thématique de l'évaluation environnementale : « Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document [...] sur la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages et les interactions entre ces facteurs [...] Natura 2000 ». Les autres thématiques peuvent être déduites dans d'autres articles précisant le contenu du rapport de présentation « de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, [...], d'environnement, notamment en matière de biodiversité » (L.151-4 CU) ou définissant les objectifs généraux du Code de l'urbanisme (L.101-2 CU).

A été repris alors les thématiques définies dans le cadre du Guide de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme (THEMA, 2019, Commissariat général au développement durable) :

Thématiques de l'EIE	Où les trouver dans les pièces du PLUi-H
Ressource en eau et qualité des eaux	Carnet 2 - à partir de la page 58 - partie 1.4 Carnet 3 - à partir de la page 111 - partie 2.4.1 Annexe sanitaire
Milieux naturels et biodiversité	Carnet 2 - à partir de la page 11 - partie 1.2
Pollutions et nuisances	Sujet multithématiques, la thématique « pollutions et nuisances » est mise en lien dans de nombreuses thématiques au sein du développement de la partie. Carnet 2 - parties 1.4.3 et 1.4.4 (pollutions) Carnet 3 - parties 1.2.4 à 1.2.7 (nuisances) et 1.2.5, 2.2.3 et 2.4 (pollutions)
Paysages et patrimoine	Carnet 2 - à partir de la page 51 - partie 1.3 Carnet 2 - à partir de la page 98 - partie 3
Mobilités	Carnet 1 - à partir de la page 14 - partie 2 Carnet 3 - à partir de la page 77 - partie 1.3
Risques naturels et technologiques	Carnet 2 - à partir de la page 72
Consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)	Carnet 4 - à partir de la page 118 - partie 3
Les énergies	Carnet 3 - à partir de la page 99 - parties 2.3 et 2.4.1
Déchets	Carnet 3 - distillé dans les parties 2.3.5 et 2.4.1 Annexe sanitaire
Changement climatique	Carnet 3 - à partir de la page 91 - partie 2 Sujet multithématiques, les effets du changement climatique sont mis en lien dans de nombreuses thématiques sous formes d'encarts ou au sein du développement de la partie.

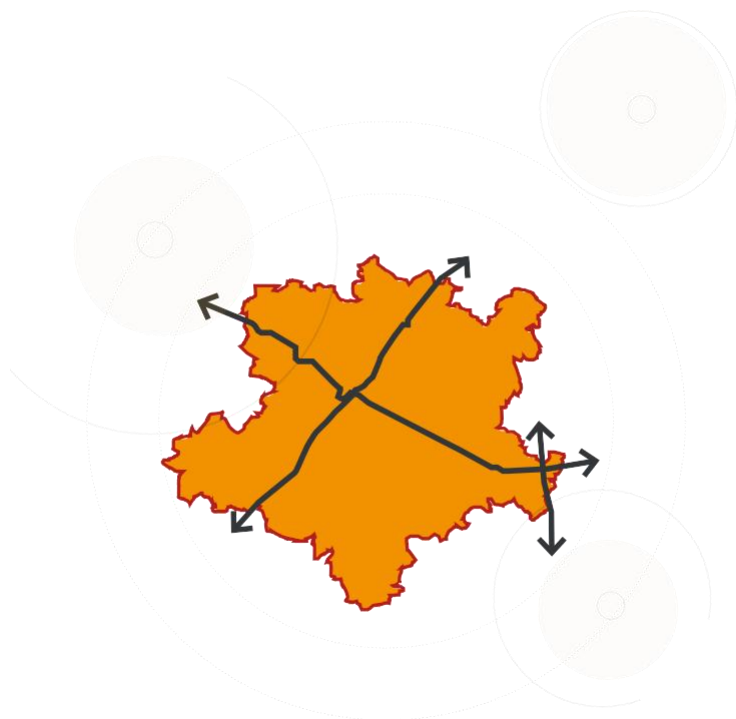
Les autres pièces de l'évaluation environnementale sont présentes au sein du **TOME2_Justification du projet**. De même que pour l'état initial de l'environnement, un guide



au début du document permet de repérer facilement les éléments constitutifs de l'évaluation environnementale.

Le résumé non-technique (RNT) est, quant à lui, une pièce à part entière du rapport de présentation : **TOME3_RNT**.

CARNET 1



UN TERRITOIRE D'INTERFACE A DOMINANTE RURALE

Mellois en Poitou s'insère dans un territoire plus vaste, au carrefour de plusieurs départements, et bénéficie de nombreuses interactions avec des polarités extérieures (Niort, Poitiers, Ruffec, ...)

Il bénéficie d'une bonne accessibilité vers les grands axes de transport et est influencé par les villes qui l'entourent, mais se structure également en multipolarités endogènes





SOMMAIRE

1	Une position sous l'influence des territoires extérieurs	2
1.1	Une situation de carrefour au sein de la Région Nouvelle Aquitaine	2
1.2	Une situation géographique avantageuse dans le département	4
1.3	Un territoire rural soumis aux influences de polarités à la fois endogènes et voisines	5
1.3.1	Les zones d'emploi.....	5
1.3.2	Les aires d'attractions des villes :.....	7
1.3.3	Les bassins de vie au sens de l'INSEE.....	7
1.3.4	Les centres d'équipements et de services selon l'INSEE	9
1.3.5	Les bassins de vie identifiés dans le SCoT Mellois en Poitou	10
2	Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et élément de rupture	14
2.1	Un territoire divisé par l'organisation viaire.....	14
2.2	Une desserte ferroviaire structurante mais périphérique, 3 lignes de bus régionales	18



Carnet 1 : un territoire d'interface à dominante rurale

1 Une position sous l'influence des territoires extérieurs

1.1 Une situation de carrefour au sein de la Région Nouvelle Aquitaine

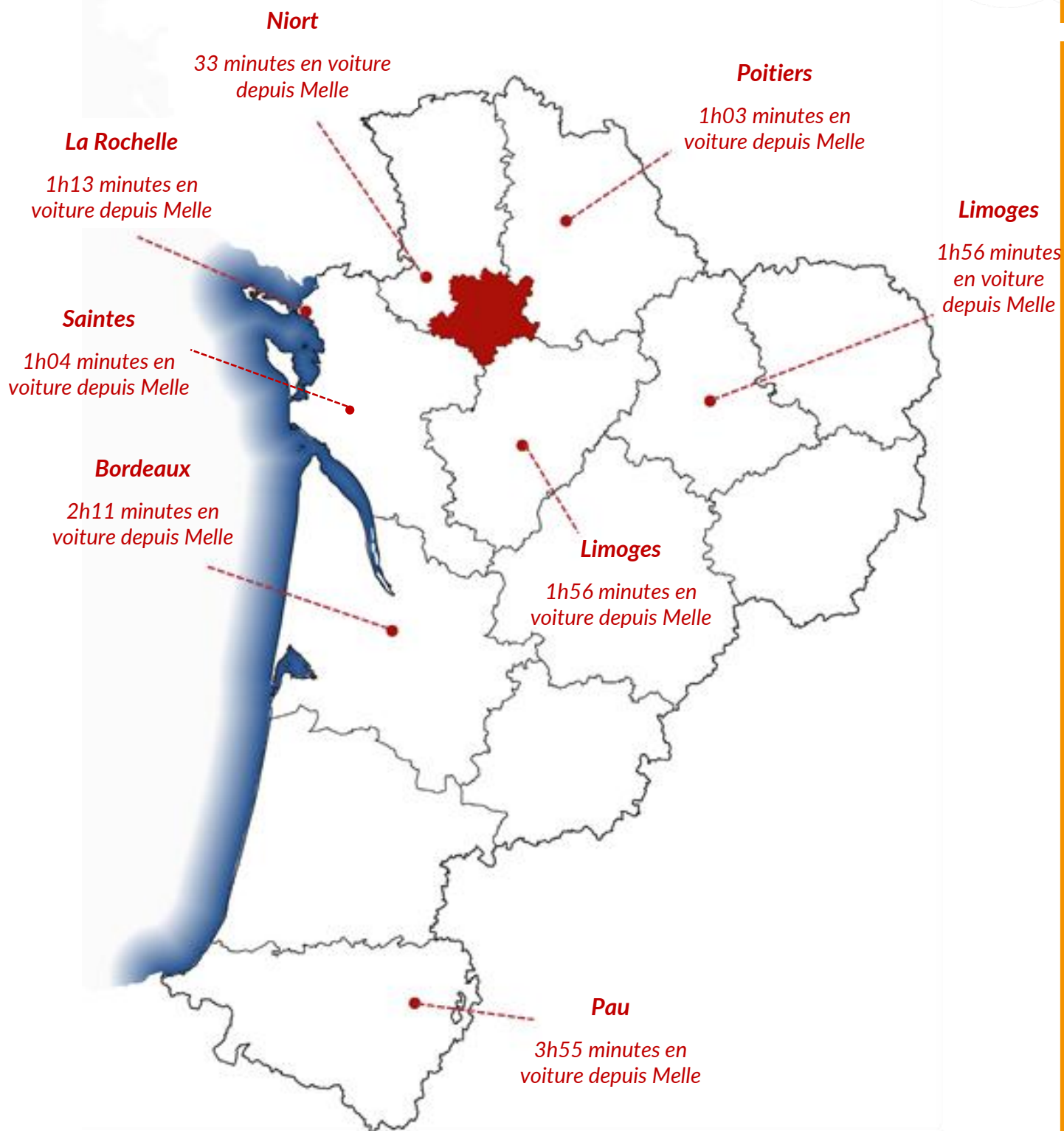
Mellois en Poitou a longtemps été au cœur de l'ancienne région Poitou-Charentes, à la croisée de quatre départements. Sa situation est particulièrement avantageuse puisque le territoire est à la croisée de grandes agglomérations de la région, sur les axes Niort-Angoulême (via la RD 948) et Poitiers-Saintes (via la RD 950).



Situation de Mellois en Poitou au cœur de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Le territoire qui bénéficiait d'une position centrale au sein de l'ancienne Région Poitou-Charentes, se trouve aujourd'hui plus excentré, au nord de la région Nouvelle Aquitaine dont la capitale régionale se situe à Bordeaux.

Du fait de la traversée du territoire par des axes structurants, Melle se situe à moins de 1h30 en voiture de grandes villes régionales : Poitiers, Limoges, La Rochelle, Sainte ou encore Angoulême.

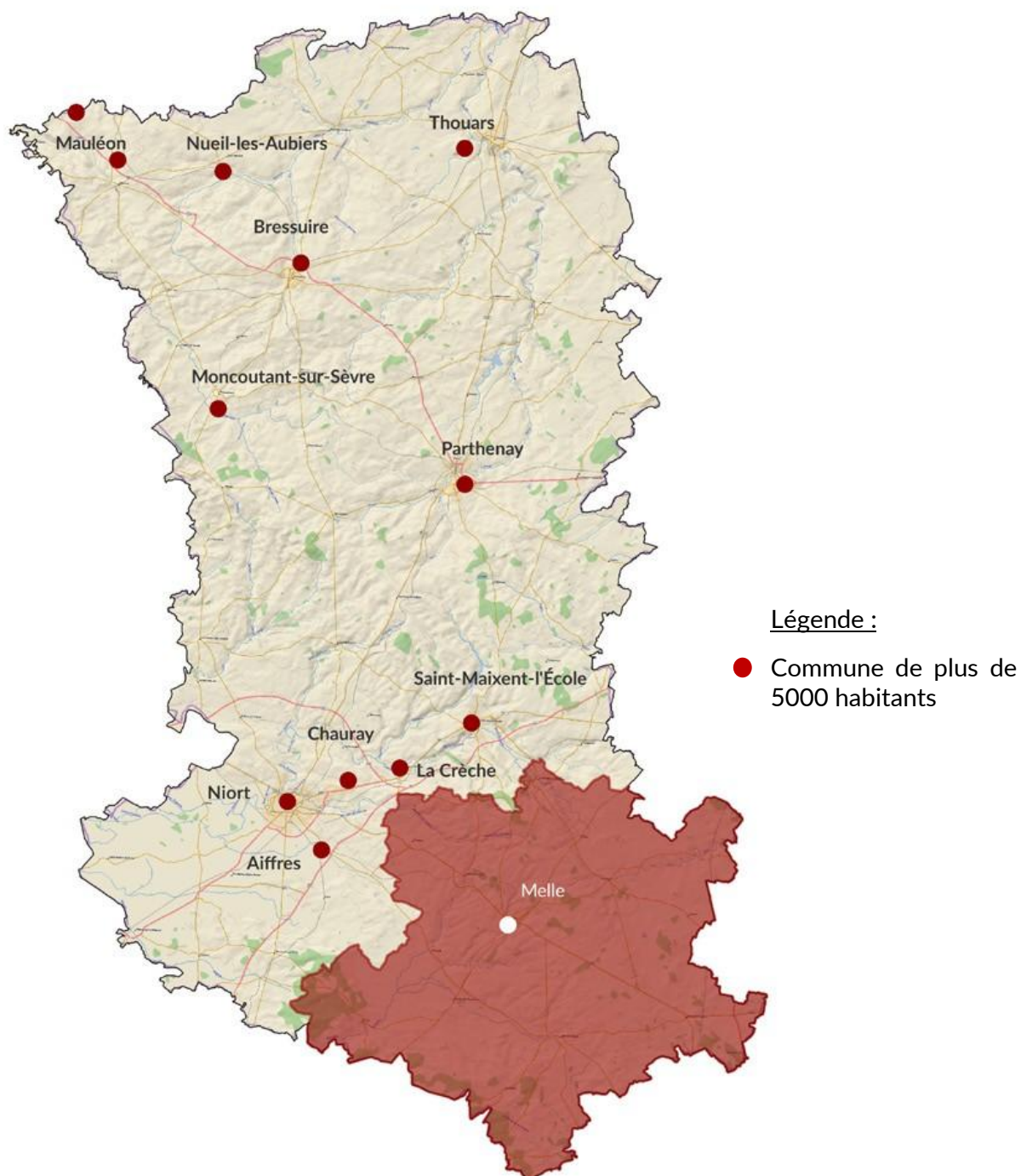


Carte des temps de trajet entre Melle et les principales villes du territoire, d'après les données GoogleMaps.

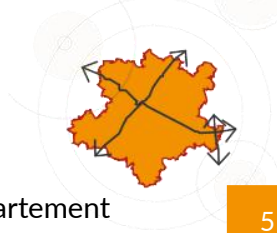


1.2 Une situation géographique avantageuse dans le département

Située au Sud du département des Deux-Sèvres, la Communauté de communes Mellois en Poitou bénéficie d'une position avantageuse à l'échelle départementale, à proximité immédiate de Niort, le chef-lieu préfectoral.



Carte indiquant les communes de plus de 5000 habitants du département des Deux-Sèvres, d'après les données INSEE.



Avec 5 904 habitants en 2020, Melle représente l'une des douze communes du département de plus de 5000 habitants.

Mellois en Poitou recense également :

- 2 communes dont la population est comprise entre 2500 et 4999 habitants (Aigondigné, Celles-sur-Belle),
- 8 communes dont la population est comprise entre 1000 et 2499 habitants (Chef-Boutonne, Lezay, Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Sauzé-entre-Bois, Brioux-sur-Boutonne, Périgné et Beaussais-Vitré),
- 17 communes dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants (Prailles-la-Couarde, Alloinay, Chizé, Rom, Limalonges, Fontivillié, Valdelaume, Marcillé, Saint-Romans-lès-Melle, Sepvret, Saint-Vincent-la-Châtre, Clussais-la-Pommeraye, Exoudun, Chey, Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues, Mairé-Levescault et Secondigné-sur-Belle) et
- 34 communes dont la population est inférieure à 499 habitants (Melleran, Chenay, Les Fosses, Couture d'Argenson, Loubillé, Sainte-Soline, Montalembert, Lorigné, Ensigné, Saint-Coutant, Paizay-le-Chapt, Maisonnay, Vanzay, Vançais, Villefollet, Pliboux, Vernoux-sur-Boutonne, Asnières-en-Poitou, Messé, La Chapelle-Pouilloux, Caunay, Aubigné, Lusseray, Villiers-sur-Chizé, Loubigné, Villemain, Chérigné, Le Vert, Luché-sur-Brioux, Brieuil-sur-Chizé, Villiers-en-Bois, Séligné, Juillé et Pers).

S'étendant sur une superficie d'environ 1283,4 km², Mellois en Poitou représente un peu plus de 21% du territoire départemental. Sa densité de population moyenne de population de 36,9 habitants au km² est bien inférieure à la densité moyenne de population à l'échelle du département qui est de 62,5 habitant au km², caractérisant selon l'INSEE, un territoire peu dense et rural. Sa population de 47 387 habitants en 2019 représentait 12% de la population départementale.

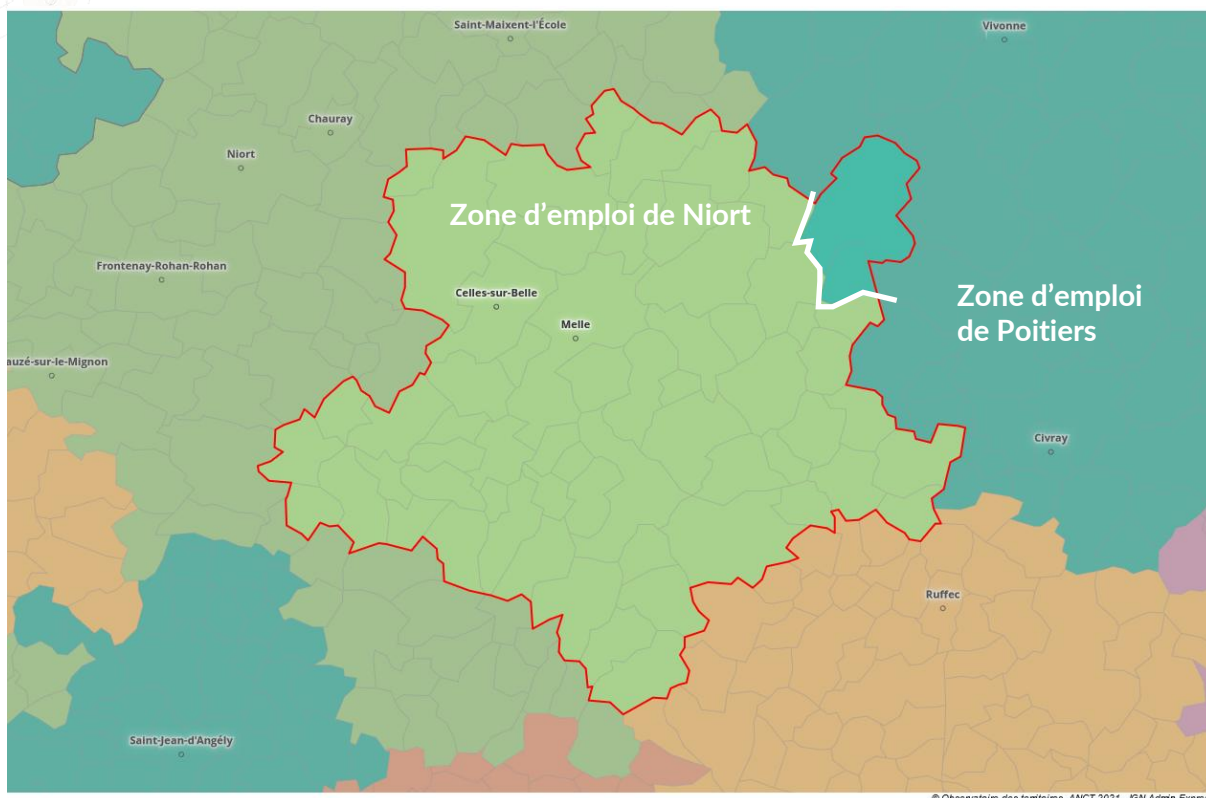
1.3 Un territoire rural soumis aux influences de polarités à la fois endogènes et voisines

Mellois en Poitou est un territoire à caractère rural, influencé par les territoires extérieurs, notamment urbains, à plusieurs égards (emplois, équipements et services, etc.).

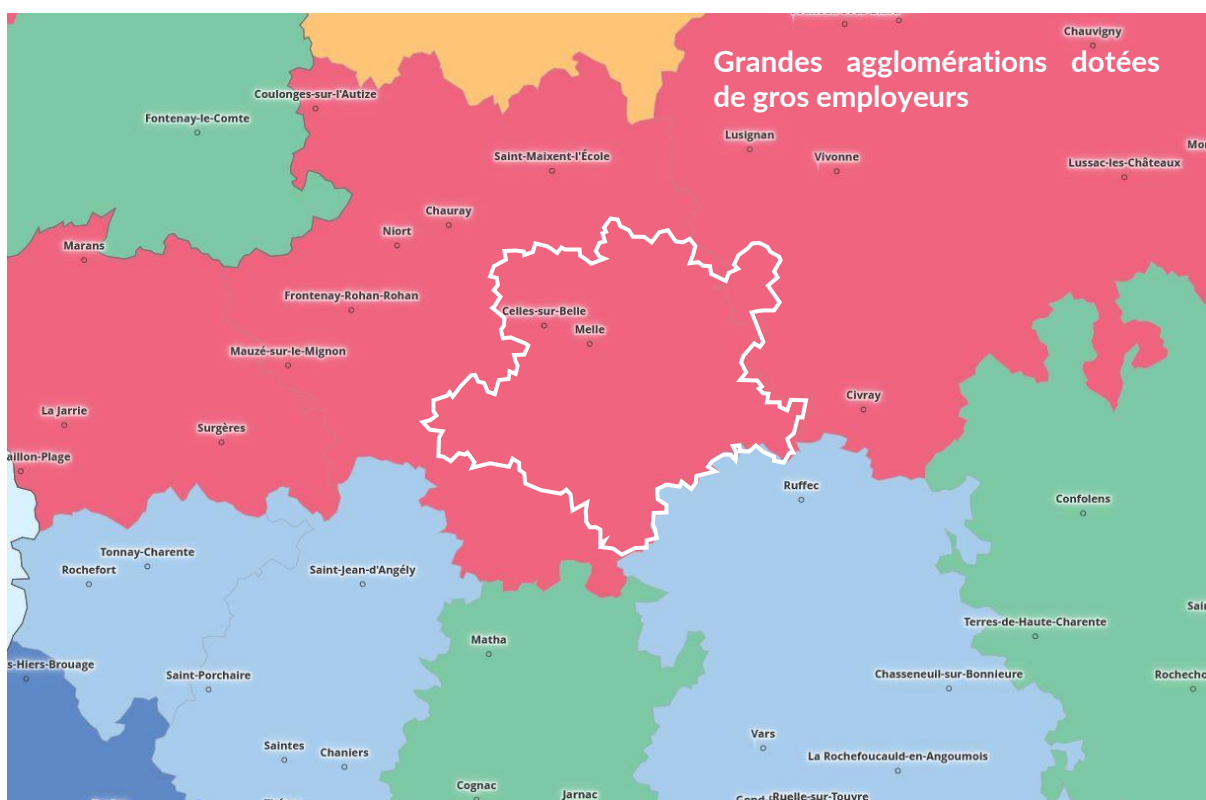
1.3.1 Les zones d'emploi

L'influence externe la plus notable concerne l'emploi. Le territoire intercommunal est partagé en deux zones d'emplois. Ces dernières correspondent à « *un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent* » (INSEE). Ainsi, 60 communes du Mellois en Poitou font partie de la zone d'emploi de Niort, seules Rom et Messé appartiennent à la zone d'emploi de Poitiers.

Ces deux zones d'emploi partagent des caractéristiques communes puisqu'il s'agit de deux grandes agglomérations dotées de gros employeurs selon l'INSEE, qui concentrent plusieurs grands établissements privés et publics.



Périmètre des zones d'emploi en 2020, source : INSEE, Observatoire des territoires.



Typologie des zones d'emploi selon l'orientation économique principale, source : INSEE, Observatoire des territoires

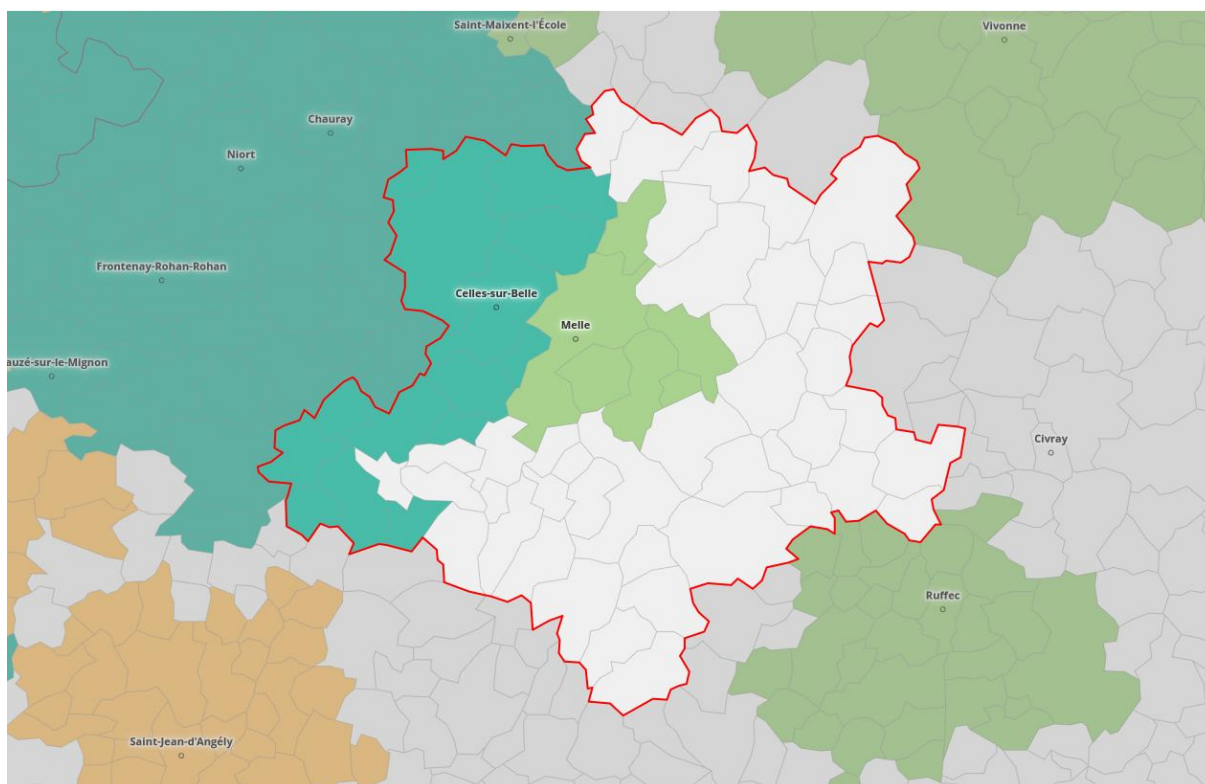


1.3.2 Les aires d'attractions des villes :

Le périmètre des aires d'attraction des villes est également un facteur d'influence exercée sur un territoire. L'INSEE définit une aire d'attraction comme « *un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle* ».

Trois cas de figures existent sur le territoire communautaire :

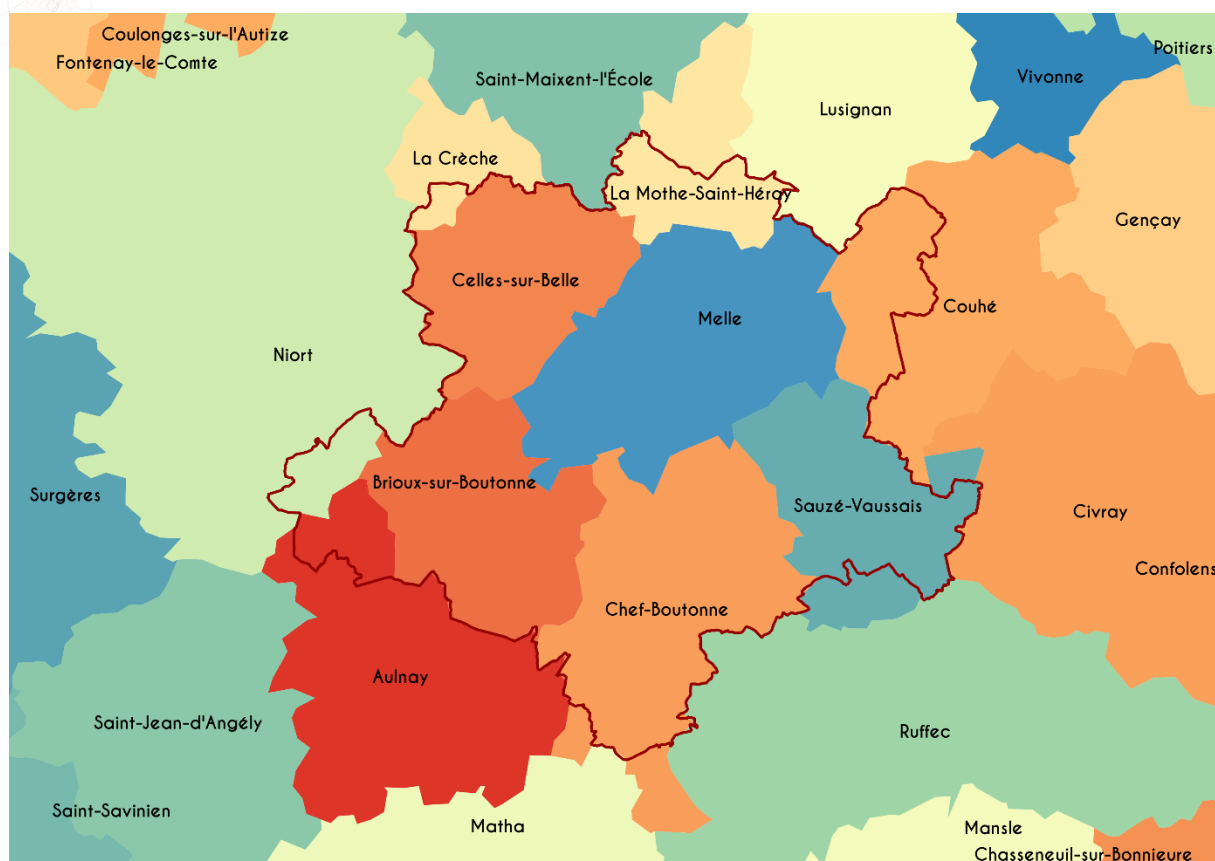
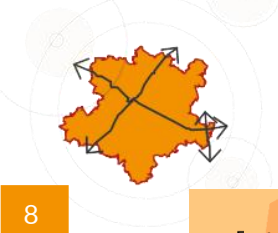
- Le premier est révélateur d'une influence exogène : il s'agit de l'influence de la ville de Niort dont l'aire d'attraction s'étend sur 14 communes de l'Ouest de la communauté de communes Mellois en Poitou (Fressines, Aigondigné, Prailles-La-Couarde, Beaussais-Vitré, Celles-sur-Belle, Saint-Romans-lès-Melle, Périgné, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle, Vernoux-sur-Boutonne, Villiers-en-Bois, Le Vert, Chizé et Villiers-sur-Chizé) ;
- Le second cas de figure est révélateur d'une influence endogène, qui concerne les 6 communes du territoire appartenant à l'aire d'attraction de Melle (Sepvret, Melle, Saint-Vincent-la-Châtre, Marcellé, Fontivillé et Maisonnay). Dans ce cas de figure, Melle polarise d'autres communes du territoire.
- Le dernier cas de figure concerne la majorité des communes de Mellois en Poitou : celui des communes rurales qui échappent à l'influence d'une aire d'attraction. Cette situation concerne 68% des communes environ, soit 42 communes. Ces dernières accueillent des habitants qui travaillent dans diverses communes mais de manière diffuse, sans qu'une commune ne se démarque particulièrement.



Périmètre des aires d'attraction des villes en 2020, source : INSEE, Observatoire des territoires.

1.3.3 Les bassins de vie au sens de l'INSEE

L'Insee définit les bassins de vie comme « *les plus petits territoires sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* ».



Bassins de vie, source : INSEE, Observatoire des territoires

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Au regard de cette définition, le territoire de la communauté de communes se répartit en 10 bassins de vie, qui dépassent en partie des limites de Mellois en Poitou.

4 bassins de vie dont la commune centre est extérieure au territoire :

- **La Crèche** (Fressines),
- **Aulnay** (Le Vert et Chizé),
- **Niort** (Villers-en-Bois et Les Fosses) et
- **Couhé** (Rom, Messé et Vanzay),

6 bassins de vie dont la commune centre fait partie du territoire :

- **La Mothe-Saint-Héray** (La Mothe-Saint-Héray, Exoudun et Chenay),
- **Celles-sur-Belle** (Aigondigné, Prailles-la-Couarde, Beaussais-Vitré, Celles-sur-Belle),
- **Melle** (Sepvret, Chey, Lezay, Vançais, Sainte-Soline, Melle, Saint-Romans-les-Melle, Marcillé, Fontivillié, Maisonnay, Saint-Vincent-la-Châtre, Saint-Coutant et Pers),
- **Sauzé-entre-Bois** (Clussais-la-Pommeraiie, Caunay, La Chapelle-Pouilloux, Mairé-Levescault, Pliboux, Lorigné, Sauzé-entre-Bois, Limalonges et Montalembert),
- **Chef-Boutonne** (Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues, Chef-Boutonne, Alloinay, Melleran, Valde-laume, Aubigné, Loubigné, Loubillé, Villemain et Couture d'Argenson) et
- **Brioux-sur-Boutonne** (Secondigné-sur-Belle, Périgné, Vernoux-sur-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne, Lusseray, Luché-sur-Brioux, Brieuil-sur-Chizé, Séligné, Villefollet, Juillé, Ensigné, Villiers-sur-Chizé, Asnières-en-Poitou, Chérigné et Paizé-le-Chapt).

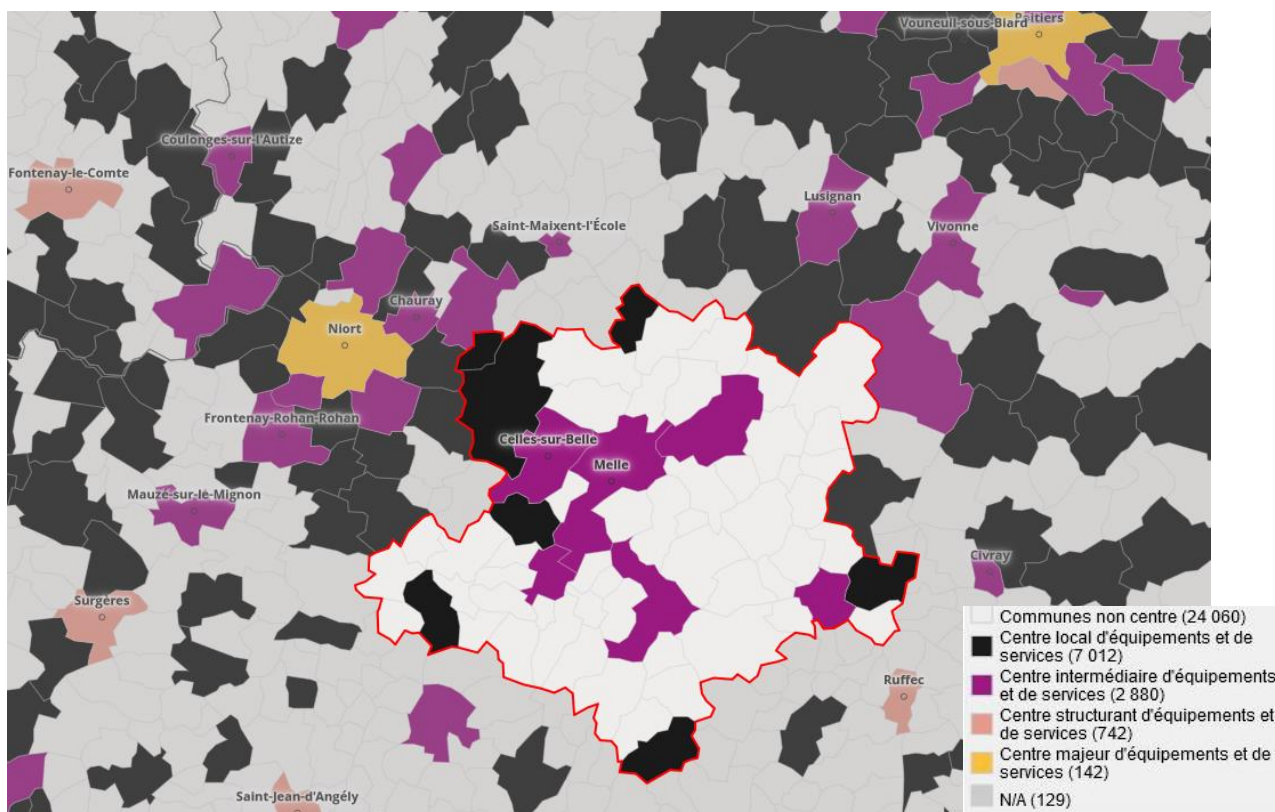
Ce nombre de bassins de vie met en évidence le fonctionnement multipolaire du territoire.



1.3.4 Les centres d'équipements et de services selon l'INSEE

L'INSEE identifie quatre niveaux d'équipements et de services :

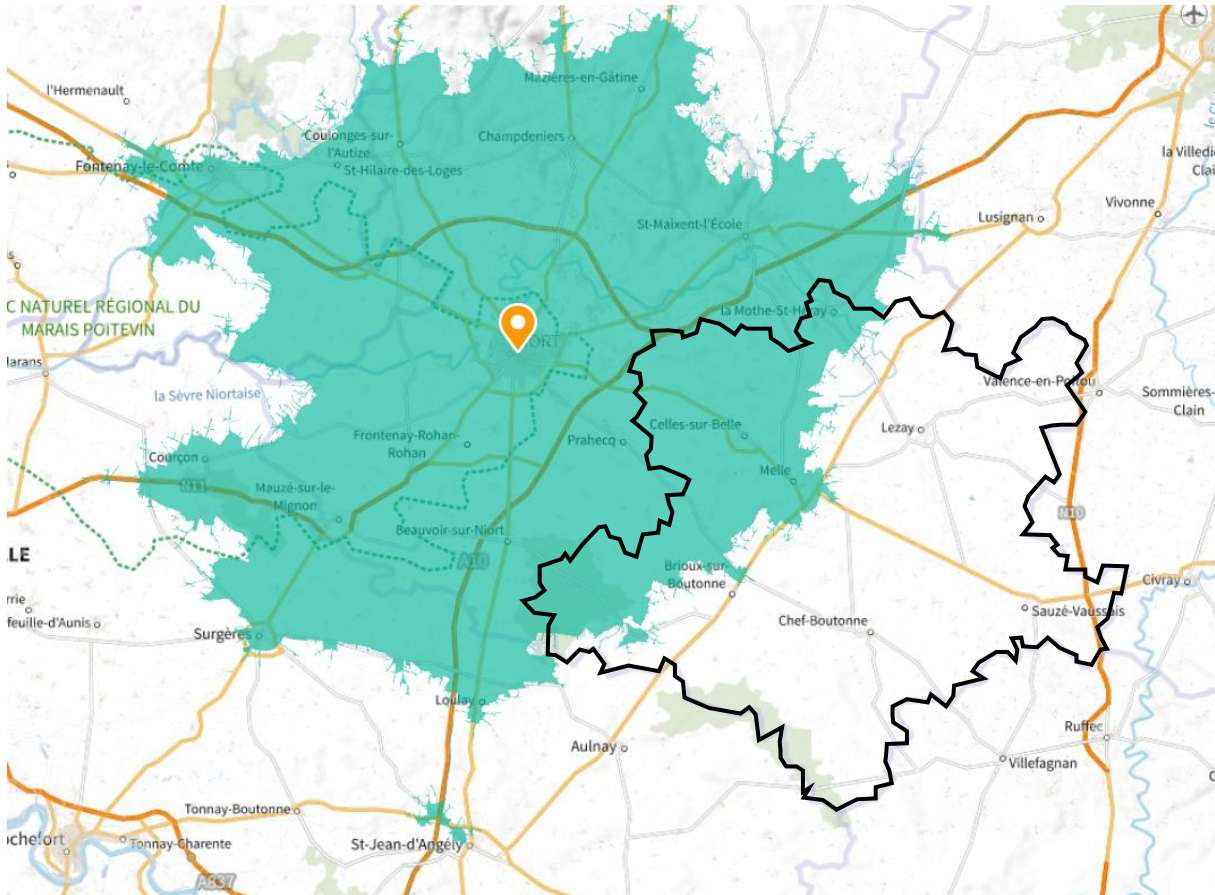
- **les centres locaux d'équipements et de services** : ces derniers se caractérisent par la présence simultanée de services et d'équipements du quotidien ou de proximité (services aux particuliers : salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par un établissement d'enseignement (école élémentaire), un commerce (boulangerie) et un professionnel de santé (infirmier)).
- **les centres intermédiaires d'équipements et de services** : ceux-ci offrent une palette plus diversifiée en équipements et services (29 équipements supplémentaires) que le centres locaux : plus d'équipements de santé (médecin généraliste, pharmacie, masseur kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, podologue, hébergement pour personnes âgées, établissement d'accueil du jeune enfant, orthophoniste), mais également plus de services aux particuliers (bureau de poste, soins de beauté, banque, agence immobilière, auto-école, vétérinaire), plus de commerces (fleuriste, boucherie-charcuterie, station-service, supermarché, magasin d'optique), une école maternelle et un collège.
- **les centres structurants d'équipements et de services** : une quarantaine de commerces et de services viennent compléter la palette des équipements des centres intermédiaires, notamment des commerces spécialisés (équipements de la personne, équipement de la maison...), des services liés à la santé et la médecine de ville (spécialistes, centre de radiologie, laboratoires...) et des équipements scolaires, sportifs culturels structurants (lycées, cinémas, piscines...)
- **les centres majeurs d'équipements et de services** : ces derniers regroupent la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, des services de l'administration judiciaire, des services de police, de l'administration fiscale, des établissements scolaires et universitaires et des équipements sportifs et culturels.



Niveau de centres d'équipements et de services des communes - Source : INSEE, Observatoire des territoires, BPE 2021

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les centres majeurs d'équipements et de services les plus proche de Mellois en Poitou se situent à Niort et à Poitiers et le centre structurant d'équipements et de services le plus proche est à Ruffec. En moyenne sur le territoire français, la population doit parcourir 35 minutes pour rejoindre le centre d'équipements et de services majeurs le plus proche, ce qui correspond à une partie du territoire de Mellois en Poitou.



Isochrone de 35 minutes de voiture depuis Niort, Source : Géoportail.

Mellois en Poitou recense des centres d'équipements et de services intermédiaires (Melle, Celles-sur-Belles, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, et Sauzé-entre-Bois) et locaux (Fressines, Aigondigné, Périgné, Chizé, Limalonges et La Mothe-Saint-Héray), qui permettent de répondre aux besoins les plus courants de ses habitants. Ces derniers doivent sortir du territoire pour se rendre vers des commerces, équipements ou des services plus spécialisés.

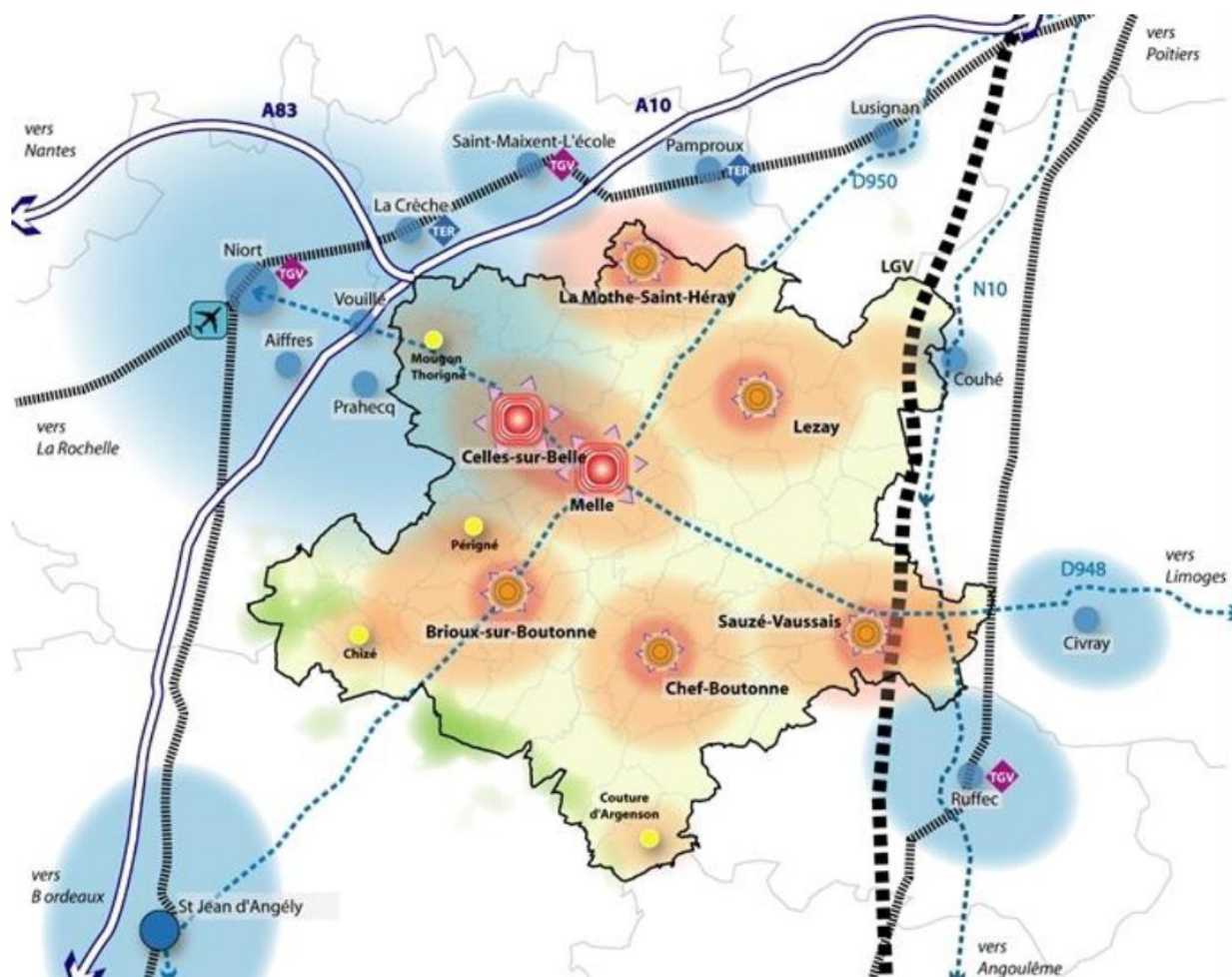
1.3.5 Les bassins de vie identifiés dans le SCoT Mellois en Poitou

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT identifie 7 bourgs structurants sur le territoire (anciens chefs-lieux de cantons) dont les plus importants sont Melle et Celle-sur-Belle, et quatre pôles de proximité. Ces bourgs, bien répartis sur le territoire, regroupent les principaux commerces et services du quotidien et représentent les principales zones d'emplois.

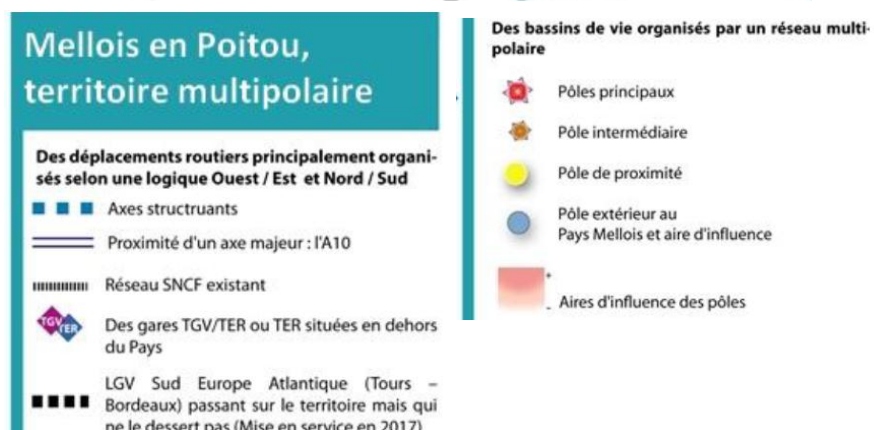


Sont ainsi identifiés :

- 2 pôles structurants : Melle et Celles-sur-Belle ;
- 5 pôles intermédiaires : La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Chef Boutonne et Sauzé-entre-Bois ;
- 4 pôles de proximité : Aigondigné, Périgné, Chizé et Couture d'Argenson.



Carte de l'armature territoriale définie dans le PADD, source : PADD du SCoT

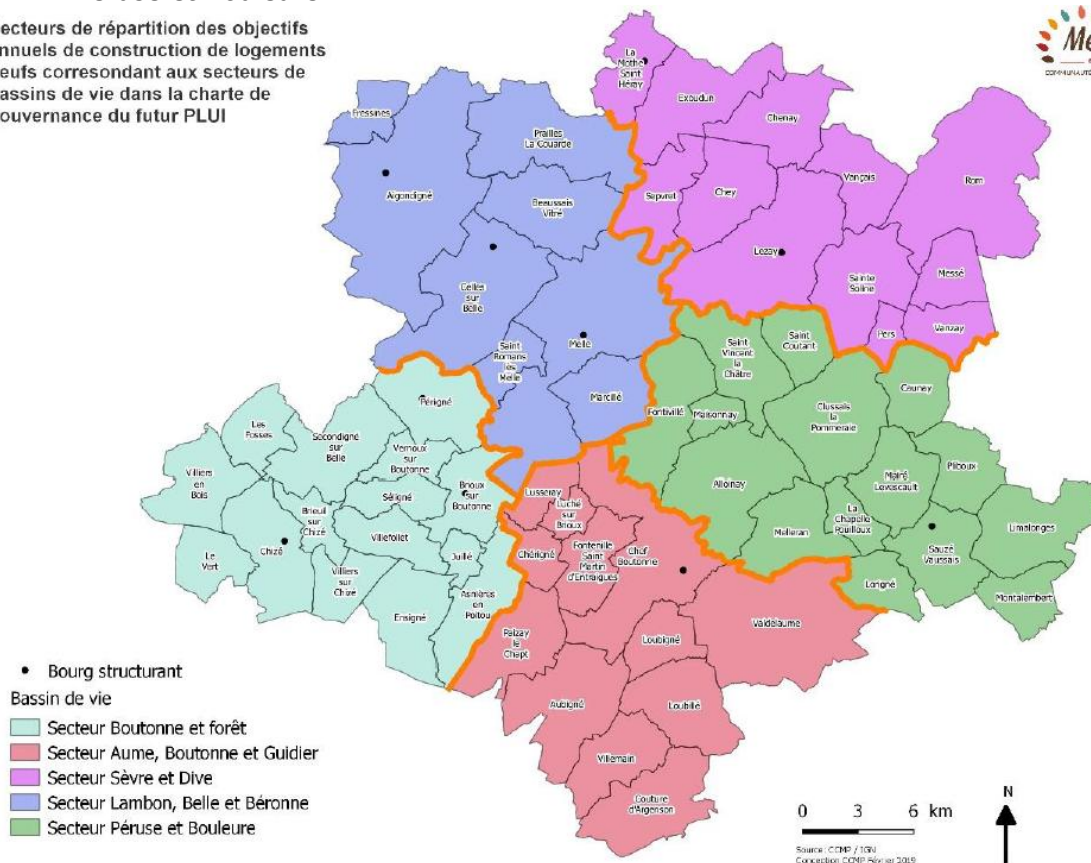


Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les 5 bassins de vie dessinés sur le territoire par cette armature sont les suivants :

- Boutonne et Forêt
- Aume et Boutonne
- Sèvre-et-Dive
- Lambon-Belle-Bérone
- Péruse et Bouleure.

Secteurs de répartition des objectifs annuels de construction de logements neufs correspondant aux secteurs de bassins de vie dans la charte de gouvernance du futur PLUI

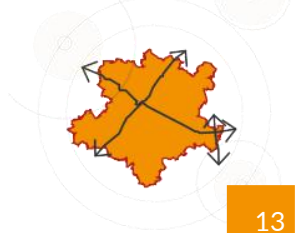


Carte de délimitation des bassins de vie définis dans le SCoT, source : DOO du SCoT Mellois en Poitou.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

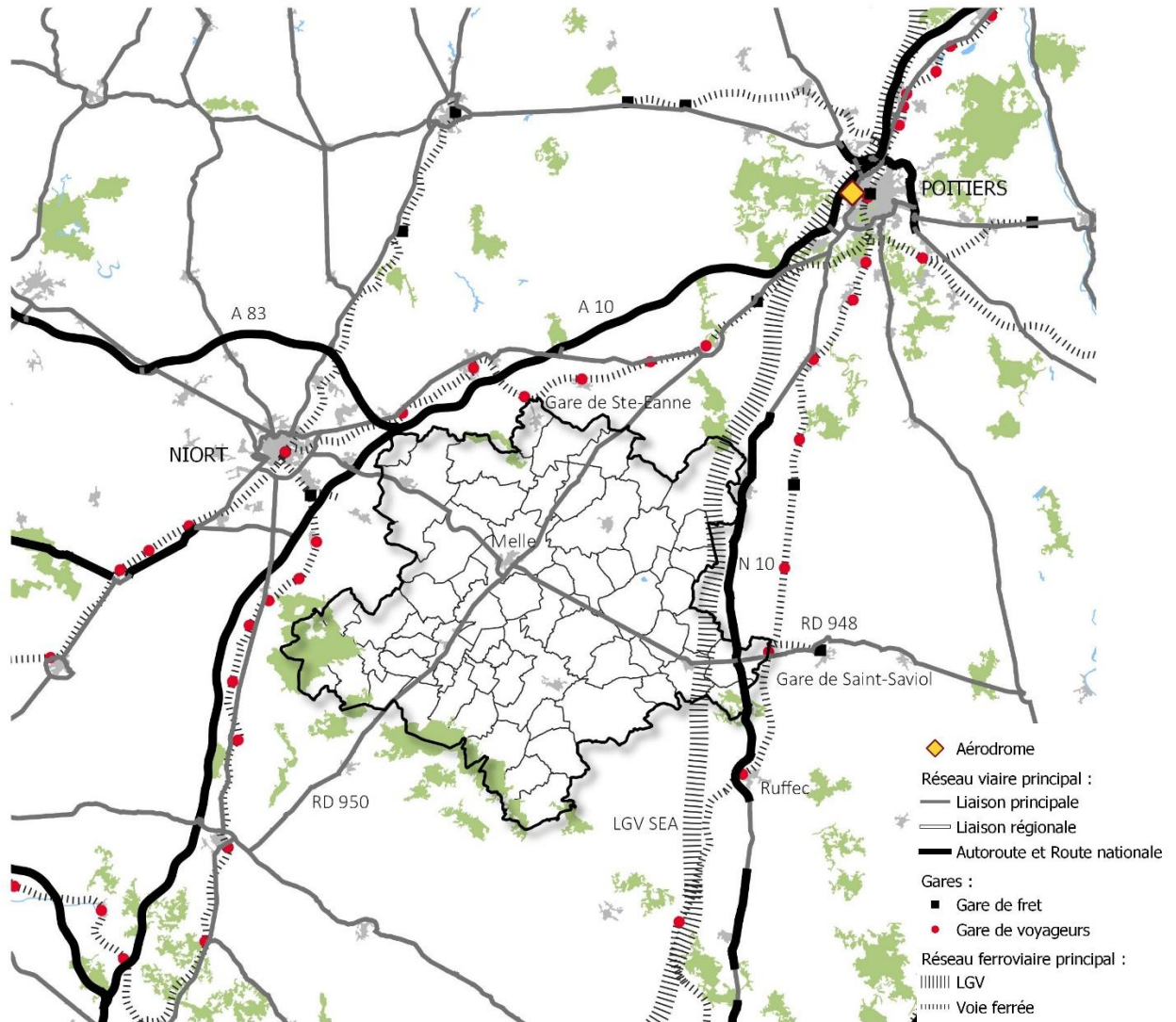
Mellois en Poitou se caractérise comme un territoire à caractère rural, soumis aux influences de villes extérieures pour l'emploi, et les équipements, commerces et services très spécialisés.

A une échelle plus fine, le territoire cherche à affirmer son fonctionnement interne multipolaire. Il s'est organisé autour de 5 bassins de vie pour répondre aux besoins quotidiens de ses habitants et comporte 2 pôles principaux (Melle et Celle-sur-Belle), 5 pôles intermédiaires (La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne) et 4 pôles de proximité (Aigondigné, Périgné, Chizé et Couture d'Argenson).



2 Les grands axes de transport : colonne vertébrale du développement du territoire et élément de rupture

2.1 Un territoire divisé par l'organisation viaire



Carte de la desserte principale de Mellois en Poitou, d'après les données IGN.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le territoire n'est pas directement desservi mais est longé par des axes d'intérêt national : l'Autoroute A10 (dite « Aquitaine », reliant Paris à Bordeaux), l'Autoroute A83 (reliant Niort et Nantes). 4 accès autoroutiers sont rapidement accessibles depuis Mellois en Poitou (sorties 31 : Saint-Maxent, 32 : Vouillé et 33 : Niort Sud, sur l'A10 et sortie 11 : Niort Centre, sur l'A83).

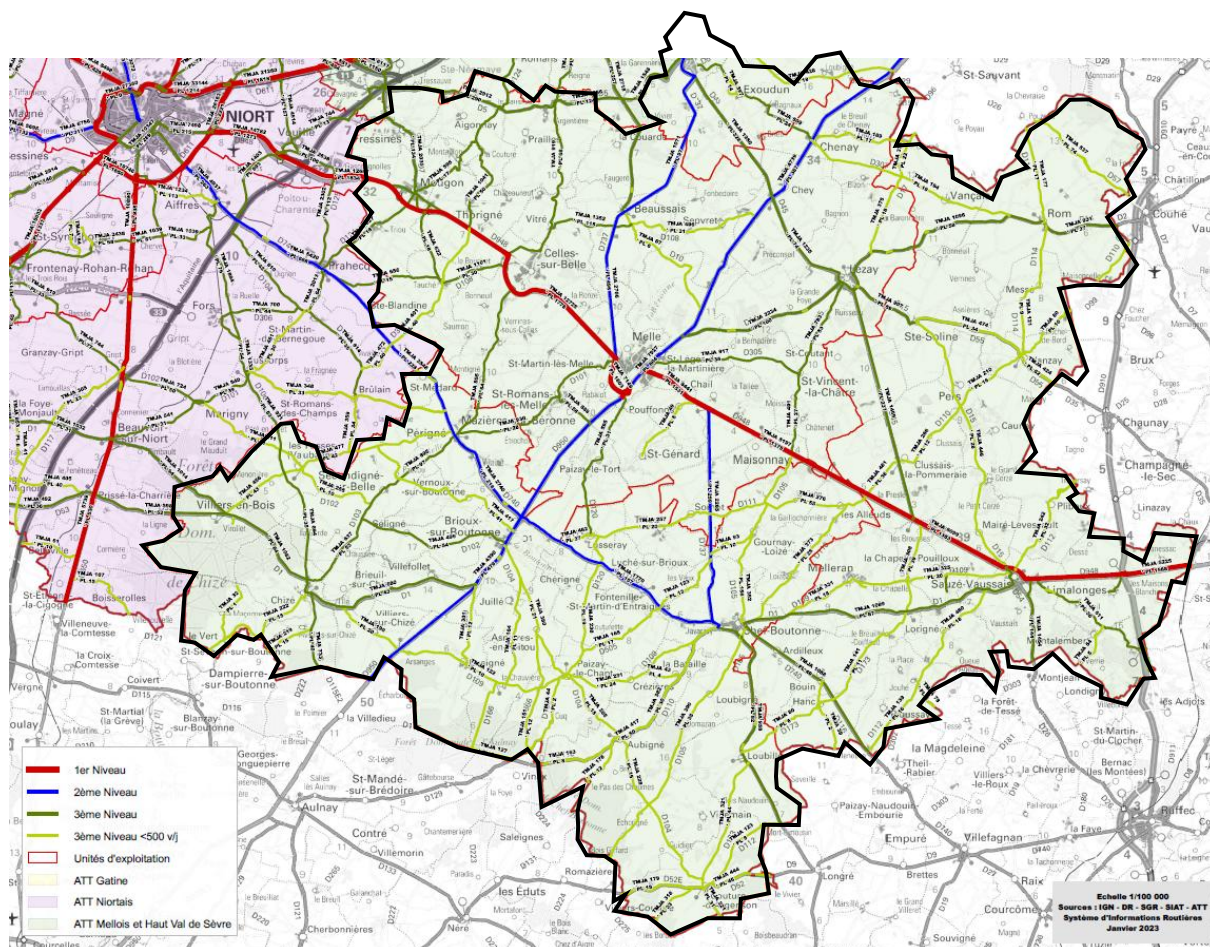
La route Nationale N10 (Poitiers-Espagne) traverse les communes de Montalembert et Limalonges au sud-est du territoire, cette dernière dispose d'un accès aux Maisons Blanches.

Mellois en Poitou est traversé par deux axes structurants : les routes départementales 948 (RD 948), qui relie Niort et Limoges et 950 (RD 950), qui relie Poitiers et Saint-Jean d'Angely. Ces



dernières sont respectivement classées comme « route de Premier niveau » et « route de deuxième niveau » dans le règlement de voirie départemental, intégrées au réseau principal départemental.

Les routes de troisième niveau constituent le réseau départemental local.



Classification des routes départementales et comptages routiers, source : Agence Technique Territoriale Mellois & Haut Val de Sèvres, janvier 2023.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La RD 948 constitue l'axe principal de circulation sur le territoire. Elle sillonne la communauté de communes du nord-ouest au sud-est et traverse ou contourne les principaux chefs-lieux de cantons : Melle, Celles-sur-Belle et Sauzé-entre-Bois. 12 725 véhicules par jour fréquentent cet axe entre Celles-sur-Belle et Melle, dont environ 1778 de poids-lourds. D'importants travaux de modernisation ont démarré en 2020, afin de fluidifier et de sécuriser la circulation entre Melle et Sauzé-entre-Bois : aménagement du contournement de Melle, aménagement de crèneaux de dépassements (sur trois voies), suppression de certains accès et réalisation de giratoires. Ces aménagements permettront de réduire l'effet accidentogène de certains carrefours mais accentueront également l'effet de « barrière » que peut constituer l'infrastructure.

La RD 950 traverse le territoire de la communauté de communes du nord et sud. Moins fréquentée que la RD 948, la RD 950 compte environ 4500 véhicules quotidiens.

La commune de Melle est stratégiquement située au croisement entre ces deux axes.



Ces deux grands axes, qui assurent la desserte du territoire depuis et vers l'extérieur créent également des ruptures : tant dans le fonctionnement que dans la perception des paysages.

La D948 et la partie est de la D950, sont identifiées comme des voies à Grande Circulation, c'est-à-dire des voies permettant la fluidification du trafic des itinéraires principaux ainsi que de la circulation de convois exceptionnels. Cette identification est actée par décret après avis des collectivités notamment. Les axes identifiés comme étant à Grande Circulation sont soumis à des règles particulières et notamment à une interdiction de construction dans une bande de 75 mètres de part et d'autre des voies (article L.111-6 du Code de l'Urbanisme). Dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme et dans le respect des enjeux paysagers, des demandes de dérogations peuvent être faites suite à la réalisation d'une étude dite « Etude Loi Barnier ».



ZOOM SUR... La Loi Barnier et les articles L.111-6 à L. 111-8 du Code de l'Urbanisme

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, a introduit au sein du code de l'urbanisme (article L 111-6 du code de l'urbanisme), l'interdiction de construire dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette loi a fait suite au constat de désordres urbains le long des voies routières aux entrées de ville, notamment lié au développement des zones d'activités commerciales ou économiques, avec leur effet « vitrine ».

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Par ailleurs, conformément aux articles L111-8 et L111-9 du code de l'urbanisme, il est possible de déroger à cette règle dans certains cas et notamment :

Le plan local d'urbanisme, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. Cette compatibilité doit être définie dans le cadre d'une étude spécifique, jointe au document d'urbanisme, dite « Etude Loi Barnier ».



Les principaux axes routiers ont été le support d'un développement économique marqué sur le territoire, bénéficiant de bonnes conditions d'accessibilité et d'un effet « vitrine » : une trentaine de sites d'activités économiques sont ainsi répartis le long de l'A 10, de la RN 10 et des RD 948 et 950.

2.2 Une desserte ferroviaire structurante mais périphérique, 3 lignes de bus régionales

Mellois en Poitou est entouré et traversé par des axes ferroviaires :

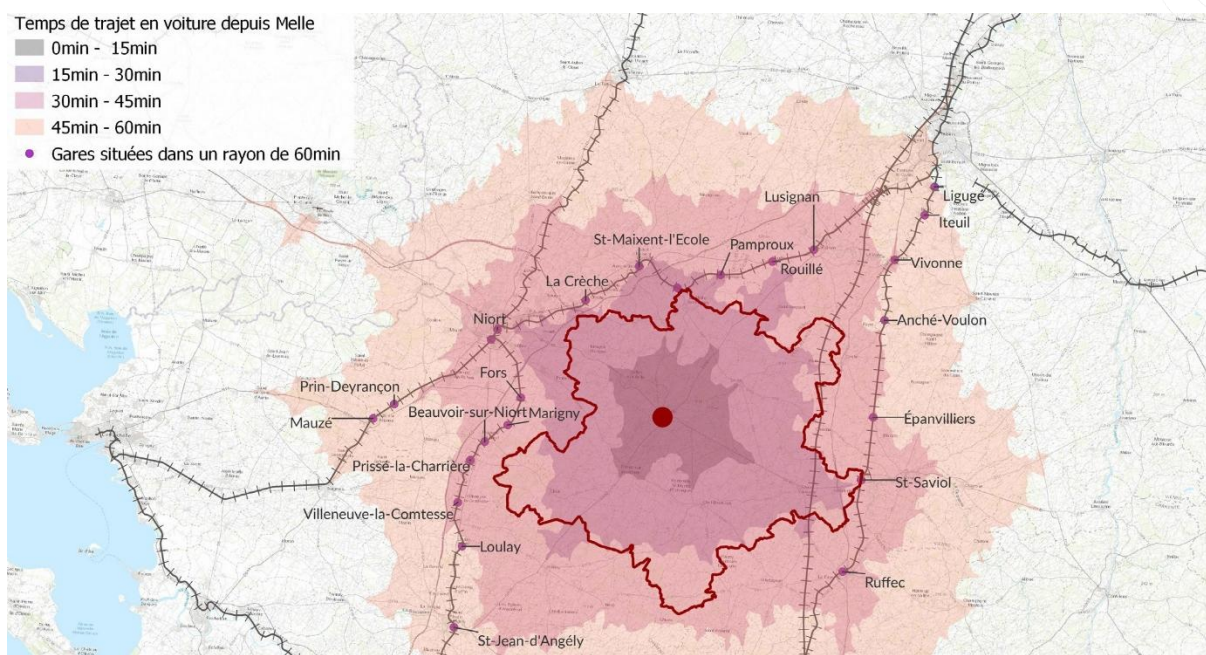
- la LGV SEA (Sud Europe Atlantique) dite LGV « Océane », mise en service en 2017, relie Paris et Bordeaux. Cette dernière traverse le territoire sur sa frange est, mais ne le dessert pas directement. Les gares TGV les plus proches sont à Angoulême et Poitiers.

- la ligne TER La Rochelle-Poitiers ;
- la ligne TER Niort – Saintes – Royan ;
- la ligne TER Poitiers – Niort – Angoulême.
- le fret SNCF La Rochelle – Poitiers.



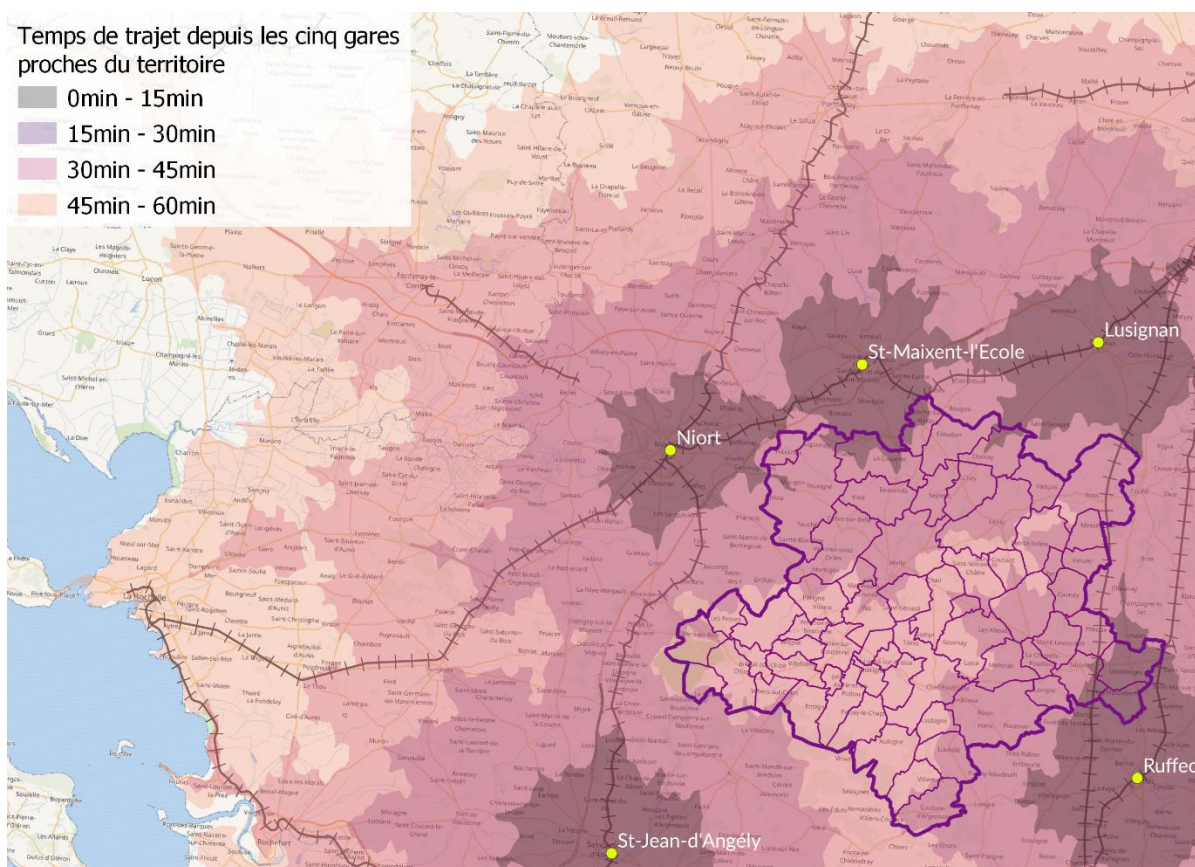
Extrait du plan du réseau TER en Nouvelle Aquitaine, source : Région Nouvelle Aquitaine.

Le territoire n'est desservi par aucune gare, mais 23 gares sont accessibles à moins d'une heure de voiture depuis Melle.

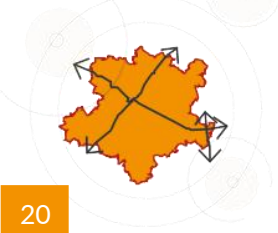


Carte des temps de trajet depuis Melle vers les gares, d'après les données IGN et openrouteservice.org

Pour prendre le train, les Mellois se rendent principalement dans les gares de Saint-Maixent-l'Ecole, Niort, Ruffec, Saint-Jean d'Angély et Lusignan.



Carte des temps de trajet depuis les cinq gares voyageurs les plus proches : Saint-Maixent-l'Ecole, Niort, Ruffec, Saint-Jean d'Angély et Lusignan, d'après les données IGN et openrouteservice.org



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

L'ensemble des communes se situe ainsi à moins de 45 minutes d'une gare voyageur, et les communes du nord et de l'est du territoire se trouvent à moins de 30 minutes :

- Fressines
- Aigondigné
- Prailles-la-Couarde,
- La Mothe-Saint-Héray,
- Exoudun,
- Beaussais-Vitré,
- Celles-sur-Belle,
- Melle,
- Sepvret,
- Chey,
- Lezay,
- Chenay,
- Vançais,
- Sainte-Soline,
- Rom,
- Messé,
- Vanzay,
- Clussais-la-Pommeraie,
- Caunay,
- Mairé-Levescault,
- Limalonges,
- La Chapelle-Pouilloux,
- Melleran,
- Sauzé-entre-Bois,
- Lorigné,
- Valdelaume.

Du fait de l'éloignement par rapport aux gares et des temps de parcours induits, ce mode de transport n'est pas forcément concurrentiel avec l'usage quotidien de la voiture individuelle pour tous les Mellois. Il peut toutefois répondre aux besoins quotidiens des habitants des communes les plus proches et répondre aux besoins plus occasionnels pour l'ensemble du territoire.

Les gares les plus proches desservies par le fret sont Saint-Maixent-l'Ecole, La Mothe-Saint-Héray et Pamproux.

Trois lignes de bus régionales parcourent et desservent le territoire Mellois en Poitou :

- La ligne 17 : Niort - Vouillé - Aigondigné - Celles-sur-Belle - Melle - Maisonnay – Sauzé-entre-Bois
- La Ligne 18 : Niort - Affres - Prahecq - Saint-Médard - Périgné - Brioux-sur-Boutonne - Luché- sur-Brioux - Fontenille - Chef-Boutonne
- La ligne 70 : Chef-Boutonne - Sauzé-entre-Bois - Limalonges - Saint-Saviol - vers Civray.

L'offre en transports en commun du réseau de bus régional répond principalement aux besoins des scolaires : les circuits, les temps de parcours et la fréquence de la desserte répondent peu aux besoins quotidiens des habitants de Mellois en Poitou.

CARNET 2



UN TERRITOIRE D'ATTACHES

Le territoire est ponctué de sites reconnus et protégés pour la qualité de leur patrimoine naturel, en lien fort avec le réseau hydrographique qui le structure.

De la combinaison de ces motifs naissent différentes ambiances qui soulignent des espaces aux qualités paysagères et géographiques propres. Les entités paysagères, variées sur le territoire, ont en commun un caractère végétal et agricole.

Le socle naturel du territoire permet d'expliquer l'implantation humaine ainsi que la présence de nombreux risques : le risque d'inondations, le risque de feux de cultures et de mouvements de terrains notamment.





SOMMAIRE

1	Un socle, déterminant naturel des choix d'implantation humaine	3
1.1	Un relief marqué.....	3
1.1.1	Une géologie particulière marquée par le Seuil du Poitou	3
1.1.2	Un patrimoine géologique remarquable.....	5
1.2	Une richesse environnementale fragile	11
1.2.1	L'occupation du sol.....	11
1.2.2	Une biodiversité riche.....	12
1.2.3	Les zones de protection réglementaires et contractuelles.....	18
1.2.4	Les zones d'inventaires et de connaissance du patrimoine naturel.....	32
1.2.5	Les continuités écologiques du territoire.....	35
1.3	Des noyaux historiques intimement liés à ce socle	53
1.3.1	L'organisation des villages, liée à l'eau.....	53
1.4	Un réseau hydrographique dense, l'enjeu de la ressource en eau	60
1.4.1	A l'origine des occupations humaines, un réseau hydrographique dense.....	60
1.4.2	Un nombre important d'ouvrages qui entravent le fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau	61
1.4.3	Les eaux souterraines, des ressources à reconquérir, fragilisées par les activités humaines.....	62
1.4.4	Des outils de gestion et de planification pour tendre vers une amélioration, à décliner dans les outils de planification locale	65
2	Un socle générateur de risques.....	79
2.1	Les risques naturels.....	79
2.1.1	Le risque inondation.....	79
2.1.2	Le risque de mouvements de terrain	81
2.1.3	Le risque sismique	85
2.1.4	Le risque événements climatiques	86
2.1.5	Le risque RADON	87
2.1.6	Le risque Incendie.....	90
2.2	Les risques technologiques	93
2.2.1	Le risque industriel	93
2.2.2	Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)	97
2.2.3	Le risque minier.....	99
3	Un territoire aux identités paysagères et urbaines multiples.....	101
3.1	Des patrimoines naturels conséquents.....	101
3.1.1	L'eau et le relief, des entités structurantes.....	101



3.1.2	Une présence végétale marquée	101
3.1.3	Des points de vue rares mais précieux.....	102
3.2	Les grandes entités de paysage du Mellois en Poitou, des milieux riches et variés	103
3.2.1	Les paysages bocagers.....	103
3.3	Des espaces ruraux omniprésents et constitutif du territoire	107
3.3.1	L'agriculture, une composante structurante de la diversité paysagère	107
3.3.2	Une organisation territoriale homogène, mise en scène par les axes de communication	109
3.3.3	Une disparition progressive des contrastes	111
4	Un patrimoine bâti et paysager reconnu	114
4.1	Un modèle villageois affirmé.....	114
4.1.1	Un urbanisme villageois qui se banalise	116
4.1.2	Des patrimoines culturels	117



Carnet 2 : Un territoire d'attaches

1 Un socle, déterminant naturel des choix d'implantation humaine

1.1 Un relief marqué

1.1.1 Une géologie particulière marquée par le Seuil du Poitou

La formation géologique du Seuil de Poitou s'est constituée en plusieurs étapes.

La première étape s'est déroulée à l'ère primaire, il y a -570 millions d'années lors de la formation de Massif Armoricaïn et du Massif Central constituant un socle de roches métamorphiques et cristallines. Ce socle va s'éroder et laisser apparaître une zone surélevée : le Seuil du Poitou (CARIOU et al., 1983).

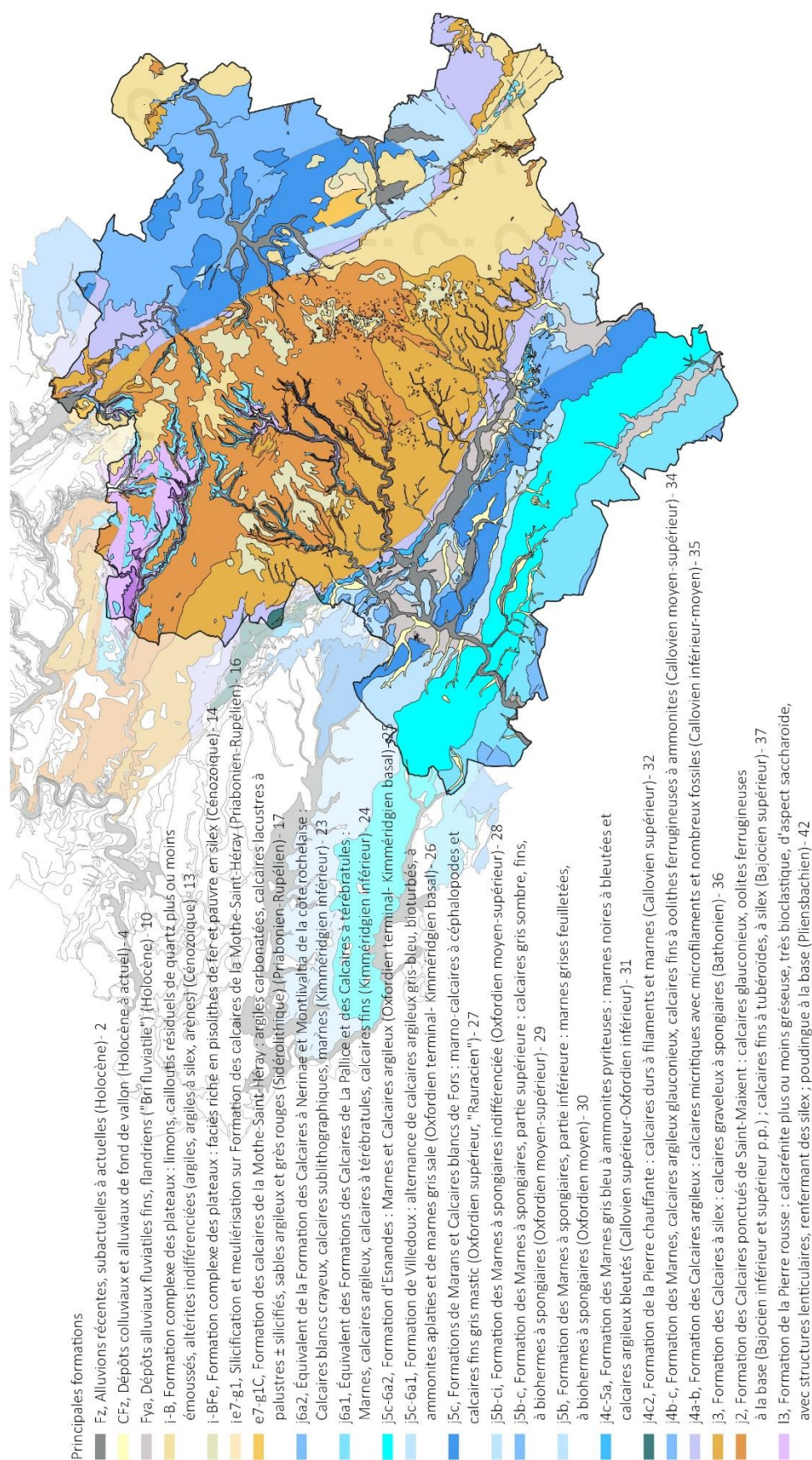
A l'ère secondaire, au Jurassique, entre -200 et -140 millions d'années, la quasi-totalité de la région est recouverte par la mer. Le Seuil du Poitou sépare alors la France en deux bassins sédimentaires calcaires : le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain.

Lors de l'ère tertiaire, vers -65 millions d'années, les Alpes et les Pyrénées, en formation, déclenchent des mouvements tectoniques. Ces derniers vont réactiver des failles et provoquer des effondrements et des remontées comme le Horst de Montalembert (KARNAY et al., 2004).

La dernière ère, le quaternaire, -2 millions d'années est caractérisée par la mise en place du réseau hydrographique avec des phases de creusement lors de périodes chaudes et des phases de dépôts alluvionnaires lors des périodes froides.

Le Mellois en Poitou est caractérisé par deux principales entités géologiques :

- Le plateau mellois qui est majoritairement composé de deux formations :
 - j2 Formation des Calcaires ponctués de Saint-Maixent l'Ecole constituée de calcaires fins, gris et glauconieux avec des ammonites ;
 - j3 Formation des calcaires à silex.
- Les plaines de Niort et Brioux-sur-Boutonne qui sont composées des formations suivantes :
 - j4 a-b-c. Formation des Marnes gris-bleu à ammonites pyriteuses / Formation des Marnes, calcaires argileux glauconieux ;
 - j6 a Formation à Calcaires ;
 - j5 c-b. Formation de Marans et Calcaires blancs de Fors / Formations des marnes à spongiaires.



Source : © BRGM - BD Charn-50, 2022.

Géologie au sein du Mellois en Poitou



1.1.2 Un patrimoine géologique remarquable

Sur le territoire, trois sites d'intérêt ont été décrits dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique et font l'objet d'une fiche détaillée sur le site de l'Inventaire National de Patrimoine Naturel : la Carrière de Cinq Coux de Thorigné, le Horst du Miocène de Montalembert, la minéralisation des calcaires pliënsbachiens de la vallée de la Béronne de Melle.



ZOOM SUR... L'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG)

Lancé officiellement par le ministère en charge de l'Environnement en 2007, l'inventaire du patrimoine géologique s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Celle-ci précise en ces termes (code de l'environnement, art. L. 411-5) que « l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

Cet inventaire a pour objectif : d'identifier les sites d'intérêt, de collecter leurs caractéristiques, de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale, d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection (DE WEVER et al., 2014).

Ayant, en premier lieu, une vocation informative, ce travail permettra aussi de définir et de mettre en place une ou des politique(s) adaptée(s), en faveur de la gestion et de la valorisation du patrimoine. Les gestionnaires du territoire pourront utiliser cet inventaire comme un outil d'information et d'aide à la décision.

1.1.2.1 La Carrière de Cinq Coux – POC0010

Commune concernée : Aigondigné.

Superficie totale : 6 hectares

La carrière de Cinq Coux est constituée de deux excavations sur le versant droit de la vallée du Lambon. Celle-ci expose un front de taille d'intérêt d'une trentaine de mètres de hauteur, reflétant l'histoire géologique grâce à une sédimentation de plate-forme. Cette succession de cinq formations se rapporte aux étages Sinémuro-Hettangien, Pliënsbachien, Toarcien, Aalénien et Bajocien.

Elle est parmi les plus complètes pour le Jurassique inférieur et moyen du Centre-Ouest de la France. De plus, le site est connu pour ses ammonites déroutées présentes dans la strate du Bajocien.

Après avoir été une décharge communale, le site a été réaménagé et ouvert au public en 2006. Des équipements pédagogiques et un programme annuel de visites commentées sont promues par le réseau départemental « L'homme et la pierre » (PONCET, REMERAND & COTREL, 2010).



Vue de la Carrière de Cinq Coux



L'escalade est une activité prépondérante sur le site. Ce site, d'une rareté nationale, subit des dégradations : développement de la végétation, pillage des niveaux minéralisés et fossilifères, érosion, détérioration des équipements.



Localisation de la Carrière de Cinq Coux

1.1.2.2 Minéralisations des calcaires pliësbachiens de la vallée de la Béronne -POC0008

Commune concernée : Melle

Superficie totale : 5 hectares

Le site de minéralisations des calcaires pliësbachiens est constitué des anciennes mines de Loubeau et de la Noblette connues pour l'exploitation de la galène servant à la fabrication des anciennes pièces d'argent : La Galène. Les nombreuses galeries permettent d'observer l'histoire géologique de Mellois en Poitou, et la genèse des minéralisations plomb-zinc en trois étapes schématiques : un dépôt de sédiments détritiques en milieu marin avec une concentration de métaux lourds, l'émergence des calcaires pliësbachiens entraînant la formation d'un réseau de fissures et de cavités par dissolution, le lessivage des calcaires et la concentration des métaux lourds dans les fissures et les cavités. Ces mines possèdent un intérêt géologique et un intérêt historique très fort.



Vue du Musée des mines de Loubeau



Une partie du site sert de support pédagogique, les mines de Loubeau, elles, sont interdites au public étant protégées pour ses enjeux faunistiques.



Localisation des Minéralisations des calcaires pliensbachiens de la vallée de la Béronne

1.1.2.3 Horst du Miocène de Montalembert - POCOO87

Communes concernées : Limalonges, Montalembert, Sauzé-entre-Bois

Superficie totale : 1000 hectares

Le Horst de Montalembert est un relief tectonique structurant le Seuil du Poitou. Facilement identifiable dans le paysage, il forme une longue et étroite colline boisée orientée NO-SE d'environ 9 km. Son point culminant est de 190 m à la Coudrée à la limite des communes de Montalembert et de Limalonges. Deux failles délimitent cette entité et sont accompagnées de fractures satellites.

Ce relief est caractérisé par l'abondance du châtaignier commun, essence ayant de multiples usages en milieu rural (clôture, bardage, charpente...), qui se développe préférentiellement sur les sols acides. Cette entité a été impactée par les infrastructures de transport de l'A10 et de la LGV SEA. L'érosion de son relief de manière naturelle ou anthropique est la principale menace pesant sur ce horst. Celui-ci est mis en valeur dans des parcours de randonnée et par des visites organisées par le Pays d'Art et d'Histoire.



Vue du Horst de Montalembert



Localisation du Horst de Montalembert

Le tableau suivant fait l'analyse et la hiérarchisation des enjeux géologiques d'après les données de l'INPG.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-entre-Bois ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Analyse et hiérarchisation des enjeux géologiques

Sites	Enjeux géologiques	Description des menaces et liens avec le territoire	Niveau d'enjeu
Carrière de Cinq Coux	Front de taille d'intérêt. Une sédimentation de plate-forme parmi les plus complètes pour le Jurassique inférieur et moyen du Centre-Ouest de la France.	Les enjeux géologiques sont forts sur ce site qui est bien connu, acquis et mise en valeur par la collectivité. La valorisation de ce patrimoine géologique sera un attrait touristique. L'enjeu urbanistique exercera ici une influence très limitée sur ce site dont les menaces principales sont liées à la gestion de la Carrière des Cinq Coux.	Moyen
Minéralisations des calcaires pliensbachiens de la vallée de la Béronne	Mines d'intérêt national témoignant de la géologie et de l'histoire du territoire.	Ce site comporte des enjeux géologiques, écologiques et historiques très forts. Déjà bien identifiées par la collectivité, les menaces pesant sur lui sont très réduites. L'enjeu pour le territoire sera de développer la valorisation de ce patrimoine.	Moyen



Horst du Miocène de Montalembert

Relief géologique structurant le paysage d'intérêt national témoignant des processus géologiques du territoire.

Ce site structurant pour le territoire possède un enjeu fort pour le paysage, pour la géologie et aussi pour la diversité de milieux naturels. La réalisation d'infrastructures de transport a déjà impacté cette entité. Il faut veiller à ce que l'urbanisation ne porte pas atteinte à son intégrité. La mise en valeur de ce patrimoine géologique sera un point à développer pour l'attractivité du territoire.

Fort

1.1.2.4 La pédologie

La pédologie du territoire se distingue en trois grands groupes relativement distincts qui découlent de la géologie : les formations alluvionnaires, la plaine de Niort et les plateaux ondulés du Mellois.

La plaine de Niort

Les sols sur calcaire dur et marne jurassiques s'étendent sur la majeure partie de la plaine de Niort (Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, 2007). Les terres de groie, qui se trouvent aussi dans la plaine de Brioux-sur-Boutonne et sur le Plateau de La-Mothe-Saint-Heray - Lezay, sont des terres calcaires, caillouteuses, de faibles profondeurs, présentant une bonne fertilité (CAM, 2007). La profondeur, l'épaisseur et le type marneux de la groie sont caractéristiques de ce type de sol. Ces secteurs sont des secteurs propices à la mise en place de systèmes agricoles céréaliers

Les plateaux ondulés du Mellois

Le paysage des plateaux ondulés est caractérisé par la présence des argiles rouges à châtaigniers qui sont riches en kaolinite. Les sols calcaires argilo-silicieux sont sains et plus ou moins caillouteux. Ils peuvent être hydromorphe, une couche d'argile rouge étant présente à moins de 40 cm et pouvant être jusqu'à 60 cm suivant les profils. Sur ce secteur, de nombreuses sources sont présentes. Elles sont accompagnées d'un paysage bocager composé de châtaigniers, chêne pédonculé, charme, merisier et frêne.

Les formations alluvionnaires

La plaine de Niort, à peine ondulée, est entaillée par la Sèvre Niortaise. Les plateaux ondulés du Mellois sont, eux, traversés par la Boutonne et ses affluents qui entaillent ce territoire par l'érosion. Un découpage digité de bordure avec pénétration de langues de la plaine calcaire et l'encaissement des petites vallées est alors observable.

Les rivières pérennes peu actives en saison estivale inondent fréquemment les vallées en hiver. Il existe une association de sols à hydromorphie plus ou moins importante due à une nappe plus ou moins profonde.



1.1.2.5 Les ressources souterraines

Il existe encore une carrière en exploitation dans la commune de Limalonges. Il s'agit d'une carrière à ciel ouvert de calcaire au lieu-dit Les Glands de Baillefaix autorisée par l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1993 et exploitée par la société KLEBER-MOREAU. Une autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation de la carrière intégrant les lieux-dits Les Groies-Est et Les Clairelles ainsi que d'utiliser sur le même site une installation de traitement de matériaux. L'autorisation porte sur une surface d'exploitation de 31,48 ha pour une durée de 22 ans (remise en état comprise) et pour une profondeur maximale de 15 m.



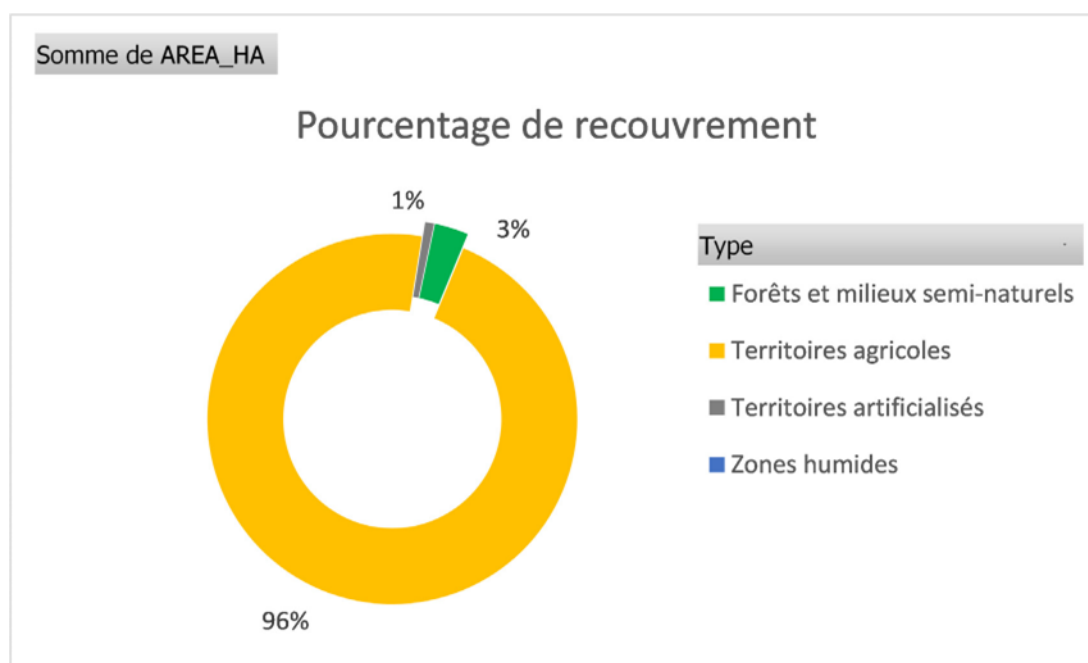
Localisation de la carrière de Limalonges



1.2 Une richesse environnementale fragile

1.2.1 L'occupation du sol

Du fait de son histoire et de la composition de ses sols, le territoire de Mellois en Poitou est dominé par des paysages agricoles, qui représentent plus de 96% du territoire (696 798 ha). Les exploitations du territoire sont plutôt de taille moyenne à grande. Les exploitations de grande taille se concentrent essentiellement au nord, dans le secteur des grandes plaines de champs ouverts, et sont dominées par l'agriculture céréalière. Cette importante densité agricole a, selon les pratiques culturales, des incidences sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la gestion de la ressource en eau.



Répartition de l'occupation du sol – Source : Corinne Land Cover

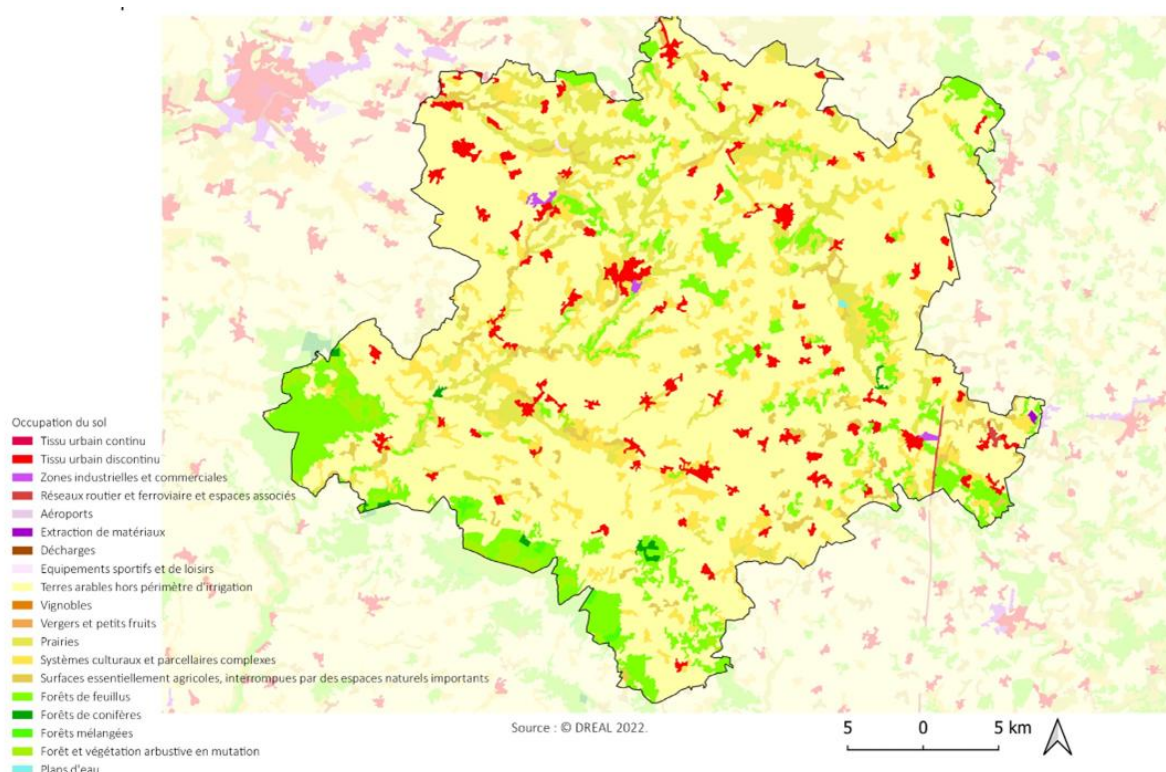
Les forêts et milieux semi-naturels couvrent, quant à eux, 3% du territoire (21 427 ha). Les massifs forestiers sont localisés sur la frange sud-ouest du territoire avec notamment la forêt domaniale de Chizé.

De manière plus diffuse, ils sont associés sur le territoire aux systèmes bocagers. L'inventaire des zones humides en cours permettra de mieux évaluer leur répartition sur le territoire.



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-entre-Bois ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

12



Occupation du sol sur le territoire – Source : Corinne Land Cover

1.2.2 Une biodiversité riche

1.2.2.1 La faune

Caractérisé par une forte naturalité, le territoire rural de Mellois en Poitou bénéficie d'une faune sauvage encore relativement importante et diversifiée, typique des plaines de l'ouest atlantique européen, en témoignent l'existence de nombreuses ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Le territoire offre en effet une pluralité d'habitats et de lieux d'alimentation favorables à l'implantation et à la préservation de nombreuses espèces d'animaux, dont certaines rares ou menacées, à l'échelle nationale, européenne voire mondiale.

Les grandes plaines agricoles hébergent un ensemble d'oiseaux de plaine, de petits mammifères et d'insectes. Les milieux humides et aquatiques concentrent une partie importante de cette faune, entre ses, vallées, ses prairies alluviales et ses marais. Enfin, les boisements et milieux calcicoles ouverts sont propices à accueillir des grands mammifères, oiseaux nicheurs et autres chauves-souris. Autre lieu de vie animale moins connu et remarqué, les zones d'habitats (surtout rurales) jouent un rôle important, notamment en tant que lieu de vie, de repos et de reproduction pour les chiroptères, oiseaux, et petits mammifères.

La richesse faunistique est un enjeu écologique fort du territoire ainsi que les milieux naturels présents et leur fonctionnalité écologique.



De nombreuses espèces communes fréquentent le territoire du PLUi. Ce sont pour l'essentiel des mammifères emblématiques des campagnes rurales françaises.

De nombreux mammifères inféodés aux milieux ruraux, boisés et ouverts sont présent tels que : le Sanglier, le Renard roux, le Chevreuil. Sont également présents les petits mammifères comme : le Lièvre d'Europe, l'Ecureuil roux, le Lapin de Garenne.

D'autres mammifères plus discrets ont été recensés sur le territoire tels que les mustélidés (putois, hermine, belette, martre).

De plus, la famille des chiroptères est assez bien représentée sur l'ensemble du territoire. Depuis 10 ans, l'étude de ces petits mammifères a fortement progressé, une vingtaine d'espèces ont été identifiées. La présence de cavités naturelles est favorable à la pérennisation des chauves-souris, elles sont aussi présentes dans d'autres types d'habitat : le bâti rural (granges, églises, ponts, maisons, châteaux), sans oublier les boisements et massifs forestiers.

La restauration des populations de chauves-souris est un enjeu majeur du continent européen, pour la régulation des insectes notamment. On trouve sur le territoire un grand nombre d'espèces de chauve-souris : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Noctule commune, Oreillard gris.

Les vallées, les systèmes bocagers et les boisements forment des corridors biologiques qui sont favorables à ces mammifères volants. Leur répartition est une donnée qu'il faut prendre en compte dans l'analyse de la trame verte et bleue, et dans l'aménagement du territoire.



Pipistrelle commune (G. San Martin)

Les oiseaux, le groupe faunistique le mieux étudié du territoire, est caractérisé par de espèces inféodées à un ou plusieurs habitats caractéristiques comme détaillé ci-dessous.

- Les grandes plaines de champs ouverts

C'est le territoire de plusieurs espèces d'oiseaux qui, comme l'Outarde canepetière ou l'Œdicnème criard, ont trouvé dans les plaines agricoles des habitats de substitution à leurs habitats initiaux (steppes). Sont aussi présents les Busards cendré et Saint-Martin ou le Milan noir.

Toutefois, la totalité des territoires apparemment disponibles n'est pas exploitée par cette avifaune, en cause l'évolution des pratiques culturales (augmentation de l'usage des produits phytosanitaires, de la taille des parcelles). Il est important de prendre ces éléments en compte dans les plans d'aménagement, afin de ne pas aggraver la situation

- Les milieux forestiers

Présents ponctuellement sur le territoire les massifs forestiers et boisements épars sont propices à une grande diversité d'espèces, dont les groupes dominants sont les rapaces



diurnes et nocturnes, les pics, les pigeons, les tourterelles, les passereaux. Les oiseaux forestiers suivants sont présents : ainsi le Busard Saint-Martin, la Chouette chevêche, l'Engoulevent d'Europe, etc.

- Les zones de prairies, les pelouses sèches et friches

Ce sont des terrains de chasse pour les oiseaux, par la richesse des insectes présents. Les espèces avifaunistiques typiques de ces milieux sont la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâle.



ZOOM SUR... L'Outarde canepetière

L'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) est un des derniers oiseaux de grande taille de nos plaines. Grâce à son plumage ocre, noir et blanc, elle passe inaperçue. Les mâles arborent, pour la période de reproduction, un grand collier noir et blanc. L'Outarde canepetière, espèce d'intérêt communautaire, inscrite comme vulnérable sur la liste rouge établie par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), a subi un effondrement de ses populations au cours des 30 dernières années. Seuls deux noyaux de populations subsistent en France : dans le Centre-Ouest et sur l'arc méditerranéen.

Le Centre-Ouest accueille la dernière population migratrice d'Outarde canepetière française, qui ne cesse de se contracter vers les Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces sites, ainsi que certaines zones à leur périphérie, semblent présenter aujourd'hui les seuls milieux suffisamment propices au maintien des populations.

Originaires des milieux steppiques qui ont presque totalement disparus, l'espèce a trouvé sur les plaines céréalières des habitats de substitution. Elle se reproduit dans nos régions de mars à juillet. Elle niche au sol et apprécie les espaces agricoles aux couverts diversifiés. Avant de partir en migration, les individus se regroupent en rassemblements postnuptiaux, d'août à fin octobre. L'Outarde canepetière est sensible en période de nidification et lors des rassemblements post-nuptiaux : la période de sensibilité de l'espèce est donc de mars à fin octobre.

L'Outarde canepetière, une espèce menacée par :

- > l'intensification des pratiques agricoles,
- > la disparition des milieux herbacés et de la diversité des couverts,
- > la destruction des nids et des individus



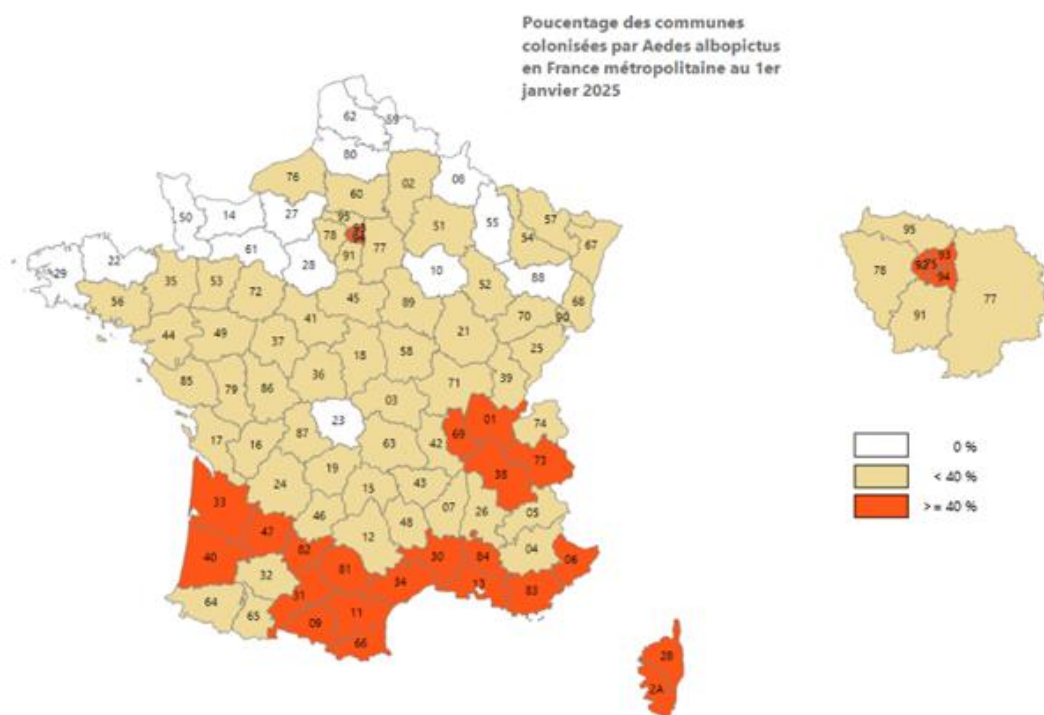
Outarde canepetière



ZOOM SUR... Le Moustique tigre

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*), espèce exotique envahissante, est un insecte diurne, actif dès l'aube et au crépuscule. C'est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m.

Désormais bien implanté en France. L'implantation de cette espèce dans les Deux-Sèvres s'est réalisée durant l'été 2019 via la ville de Niort et sa présence est détectée aujourd'hui sur au moins 23 communes, dont les 2 pôles structurants, un pôle intermédiaire et un pôle de proximité de Mellois en Poitou.



Il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'ARS et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika. Ces maladies ne sont pas encore présentes en métropole mais sévissent à plusieurs endroits du globe (épidémie de Dengue à la Réunion et à la Martinique pour la France). Elles peuvent être importées par des voyageurs porteurs du virus (Source : Deux-Sèvres).

Attiré par l'eau stagnante pour pondre ses œufs, les gestes à adopter pour éviter leurs proliférations proposées par la LPO sont de : « vider et nettoyer régulièrement les coupelles, seaux, gamelles, pneus, etc. ; couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau ; entretenir les gouttières, rigoles et fontaines ; installer des jets d'eau ou des aérateurs dans les bassins ; et éviter les zones d'ombre humide où les moustiques se reposent ».



1.2.2.2 La flore

Du fait de sa diversité de paysages, entre massifs forestiers, agricoles, pelouses et zones humides, le territoire de Mellois en Poitou est très riche en biodiversité floristique, et assez bien recensé sur les phanérogames. On peut distinguer plusieurs groupes floristiques en fonction des milieux dans lesquels ils évoluent.

Nées sur des sols calcaires, les pelouses calcicoles sont des habitats patrimoniaux qui représentent un grand intérêt pour la biodiversité, favorisant une riche association de plantes rares et remarquables, souvent d'origine méridionale ou steppique. Cette valeur écologique est notamment liée au fait qu'elles aient été épargnées par la modification d'usage des sols et l'application de fertilisants et de produits phytosanitaires. Les pelouses sont souvent des sols vestiges de pâturages anciens. Il en existe encore de nombreuses parcelles sur le territoire, classées ZNIEFF.

La préservation des pelouses calcicoles constitue un enjeu fort pour la rareté des espèces présentes et des cortèges floristiques qu'elles constituent, ainsi pour leur fonctionnalité écologique au sein de la Trame Verte et Bleue.

Parmi les habitats d'intérêt, de nombreuses espèces floristiques patrimoniales sont présentes : la Gentiane pneumonanthe, la Gratiolle officinale, l'Orchis palustris, l'Orchis militaris.



Gratiolle officinale
(INPN)



Orchis palustris
(INPN)



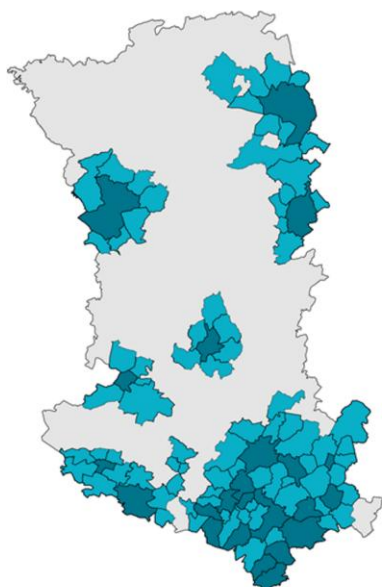
ZOOM SUR... l'Ambroisie

L'Ambroisie est une espèce exotique envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Au contact de quelques grains de pollen d'ambroisie des symptômes surviennent tels que la rhinite associant écoulement nasal, la conjonctivite, les symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

Lutter contre la prolifération de l'ambroisie nécessite un repérage précoce et le plus exhaustif possible pour mettre en place des actions radicales visant le contrôle maximal de la plante. La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambroisie avant la période de floraison (fin juillet). Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits dès leur détection.

L'ambroisie est une plante pionnière : afin d'éviter son installation, il ne faut pas laisser les terrains nus ou en friche mais les couvrir systématiquement (couvert végétal, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...) (Source : ARS Nouvelle Aquitaine). L'arrêté préfectoral du 17 juin 2019 des Deux-Sèvres vient définir les modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre trois espèces d'Ambroisie.

Zonage dans le département Deux-Sèvres concernant les signalements d'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)



Légende

- zone 1 : communes avec 2 ou plus signalements depuis 2000
- zone 2 : communes limitrophes à zone 1 ou communes avec 1 signalement depuis 2010
- zone 3 : communes sans signalement et non limitrophes à zone 1

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - Avril 2018 - Source des données : SiFloire - AtlaSanté

Ses **feuilles** sont vertes des deux côtés, minces, découpées



Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées, rougeâtres

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de 0,20 m à 2,00 m

Les **graines** mesurent entre 3 et 6 mm et possèdent de petites épines.



Deux-Sèvres



ARS Nouvelle Aquitaine



1.2.3 Les zones de protection réglementaires et contractuelles

Les sites à protection réglementaire sont les sites Natura 2000, les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB), les réserves de chasse et de faune sauvage, et enfin, les sites classés et inscrits.

1.2.3.1 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)

Dans le Mellois en Poitou, un seul site est protégé par un APPB, les Grottes de Loubeau (FR 3800285) créé pour une superficie de 4.434 ha sur la commune de Melle (Préfecture des Deux-Sèvres, 1991).

Ce périmètre a été défini pour prévenir la disparition de colonies de chiroptères comprenant :

- Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

L'ensemble des chiroptères est protégé sur le territoire national (ministère de l'Agriculture et de la pêche & ministre de l'Écologie et du développement durable, 2007) et ce sont des espèces à enjeu fort à l'échelle de l'Europe.

Il est ici avant tout interdit de détruire le site, l'accès aux grottes ou de nuire à la quiétude des chiroptères empêchant les gîtes hivernaux et estivaux.



ZOOM SUR... Les Arrêtés de Protection de Biotopes (APB ou APPB)

Ce sont des actes administratifs pris par le préfet en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. Les APPB sont principalement définis par les articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-15 à R. 411-17 du code de l'environnement. Le décret n° 2018-1180 du 19 décembre 2018 relatif à la protection des biotopes et des habitats naturels.

Ils visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées : marécages, landes, dunes, pelouses mais aussi des bâtiments, ouvrages, mines et carrières...

Les mesures ainsi prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux, avoir pour effet d'interdire certaines actions préalables à des constructions ou aménagements.



Localisation APB – Grottes de Loubeau

1.2.3.2 Les sites classés et inscrits

Sur le territoire, 2 sites classés et 1 site inscrit sont identifiés pour leurs éléments naturels, essentiellement paysagers (DREAL, 2012):

Le site de la mine de Loubeau a été classé en 1910 sur la commune de Melle (Ministère de l’Instruction Publique et des Beaux-arts, 1910). La grotte et les galeries ont un intérêt patrimonial scientifique, pittoresque et paysager. Cet ensemble est l’un des plus anciennes mines d’argent visitables en Europe. Exploitées jusqu’au Xème siècle, elles ont fait la richesse de la commune.

L’usage et les aménagements du site font qu’aujourd’hui peu de menaces pèsent sur lui. Le conserver en l’état est donc la seule préconisation à mettre en avant.



Localisation du site classé de la Mine de Loubeau



Le site du cimetière de Verrines a été classé en 1939 sur la commune de Celles-sur-Belle (Ministère de l'Education Nationale, 1939). Situé au cœur du village, il est clos par un mur et est caractérisé par la présence de tombes très anciennes dont la majorité date de la seconde moitié du 19^e-ème siècle. Une des qualités du lieu est l'ambiance champêtre conférée par la végétation. Néanmoins il est mis en avant, dans les préconisations de la DREAL Poitou-Charentes au sein de leur recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, le manque de gestion et la dégradation des tombes et des stèles.



Vue du cimetière de Verrines



Localisation du site classé du cimetière de Verrines

L'ensemble formé par le bourg d'Exoudun a été inscrit en 1979 (Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, 1979). Ce site, d'une superficie de 82.15 ha, compose un ensemble de patrimoine bâti et paysager de qualité et riche de diversité. Il offre un point de vue très intéressant avec son organisation en étage de l'Eglise et le Château de Razé, s'en suit le bourg puis les jardins clos et enfin la vallée de la Sèvre niortaise.



Vue de la commune d'Exoudun



Pour sa préservation, il est recommandé de maintenir la forme urbaine dans son rapport au paysage agricole, éviter l'étalement de la forme, encadrer les extensions nouvelles de manière à maintenir cette césure franche entre le bourg et la campagne.



Localisation du site inscrit du bourg d'Exoudun



ZOOM SUR... Les sites inscrits et classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces naturels remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. Cette protection constitue un « label français » spécifique, qui s'appuie sur l'ordonnance du 18 septembre 2000 de la loi du 2 mai 1930 (articles L. 341-1 à 22 du Code de l'environnement).

Les critères définis par la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque conduisent à protéger des espaces d'une très grande diversité, à savoir :

- Les espaces naturels qui méritent d'être préservés de toute urbanisation et de tout aménagement,
- Les paysages marqués par leurs caractéristiques naturelles et l'empreinte de l'homme,
- Les parcs et jardins,
- Les écrans paysagers des monuments et des ensembles monumentaux pour lesquels le périmètre de protection prévu par la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques est insuffisant.



1.2.3.3 Les Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

La Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson a été créée en 2006 sur une surface de 2 579 ha au sein de la forêt domaniale de Chizé (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 2006). Elle est présente sur la communauté d'agglomération du Niortais, la communauté de communes des Vals de Saintonge et la communauté de communes de Mellois en Poitou dans les communes de Chizé, Le Vert et Villiers-en-Bois.

L'objectif de la RBI de la Sylve d'Argenson est la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique, ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques. La zone étant accessible sous autorisation et les actions possibles très cadrées aucune menace ne pèse directement sur ce site. **Il représente un cœur de biodiversité très important et est un enjeu fort de la fonctionnalité de la TVB sur le territoire.**

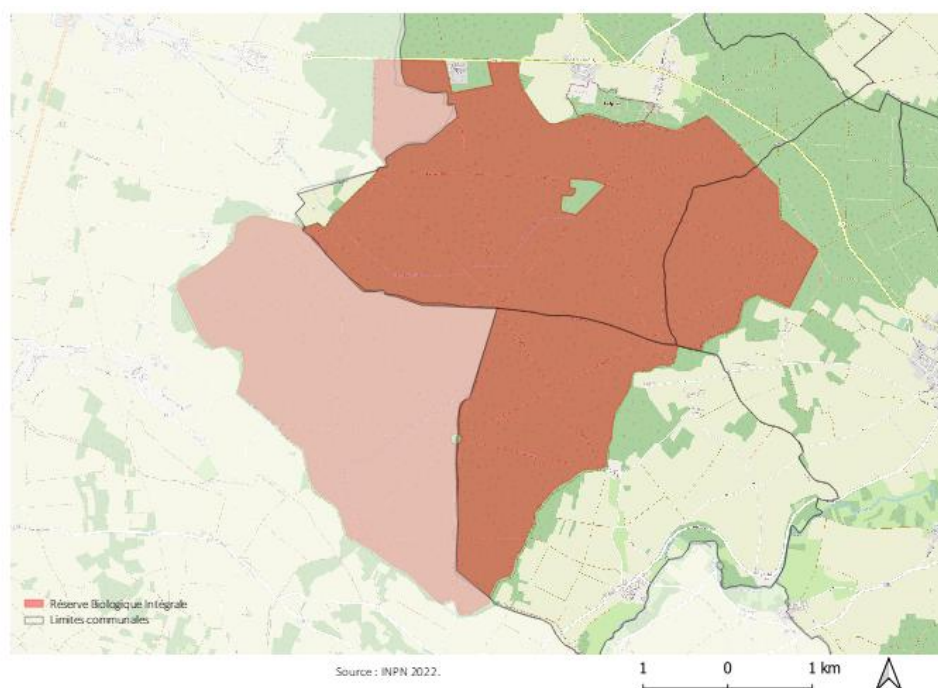


ZOOM SUR... Les Réserves Biologiques Intégrales

Une réserve biologique intégrale (RBI) est une aire protégée située en forêt non-ouverte au public ayant l'objectif de protéger des habitats ou espèces patrimoniales particulièrement représentatifs du milieu forestier. Les RBI ont un statut distinct de celui des réserves intégrales de parc national.

Elles sont cadrées par une convention tripartite entre les ministères de l'environnement et de l'agriculture, et l'Office Nationale de la Forêt instruite le 30 décembre 1998.

L'objectif est de laisser s'exprimer la dynamique naturelle et spontanée des habitats afin de récolter des données scientifiques pour la conservation et le développement de la biodiversité notamment les espèces saproxyliques.



Localisation de la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson



1.2.3.4 Les sites Natura 2000

6 sites Natura 2000 sont présents sur le territoire : 4 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Ces sites sont composés de zones de plaines agricoles hébergeant un cortège avifaunistique remarquable, des milieux boisés et calcicoles patrimoniaux, des écosystèmes aquatiques où sont présents des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et enfin un site spécifique pour sa richesse chiroptérologique.

Dans une enveloppe de 15 km autour du territoire de la communauté de communes, 3 ZSC sont présentes et 5 ZPS :

- ZSC Vallée du Magnerolles
- ZSC Marais Poitevin
- ZSC Vallée de l'Antenne
- ZPS Marais Poitevin
- ZPS Plaine de Niort nord-ouest
- ZPS Plaine de Villefagnan
- ZPS Plaines de Barbezières à Gourville
- ZPS Plaine de Néré à Bresdon

Ces sites et leurs enjeux vis-à-vis du PLUi-h seront traités dans l'évaluation de l'incidence Natura 2000.



ZOOM SUR... Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Le réseau Natura 2000 est mis en place en application de la directive oiseaux datant de 1979 (à l'origine de la création de zones de protection spéciale (ZPS) des oiseaux) et de la Directive Habitats datant de 1992 (à l'origine de la création de zones spéciales de conservation (ZSC)).

L'objectif est double :

- la préservation, le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000.
- les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.



Le tableau suivant analyse les enjeux présents sur les sites Natura 2000 du territoire, les menaces exerçant des pressions sur les habitats naturels et les espèces ainsi que les liens avec l'aménagement du territoire.

Cette analyse a été effectuée à partir des Formulaire Standard de Données (FSD) et des DOCUMENTS d'Objectifs (DOCOB) des sites.

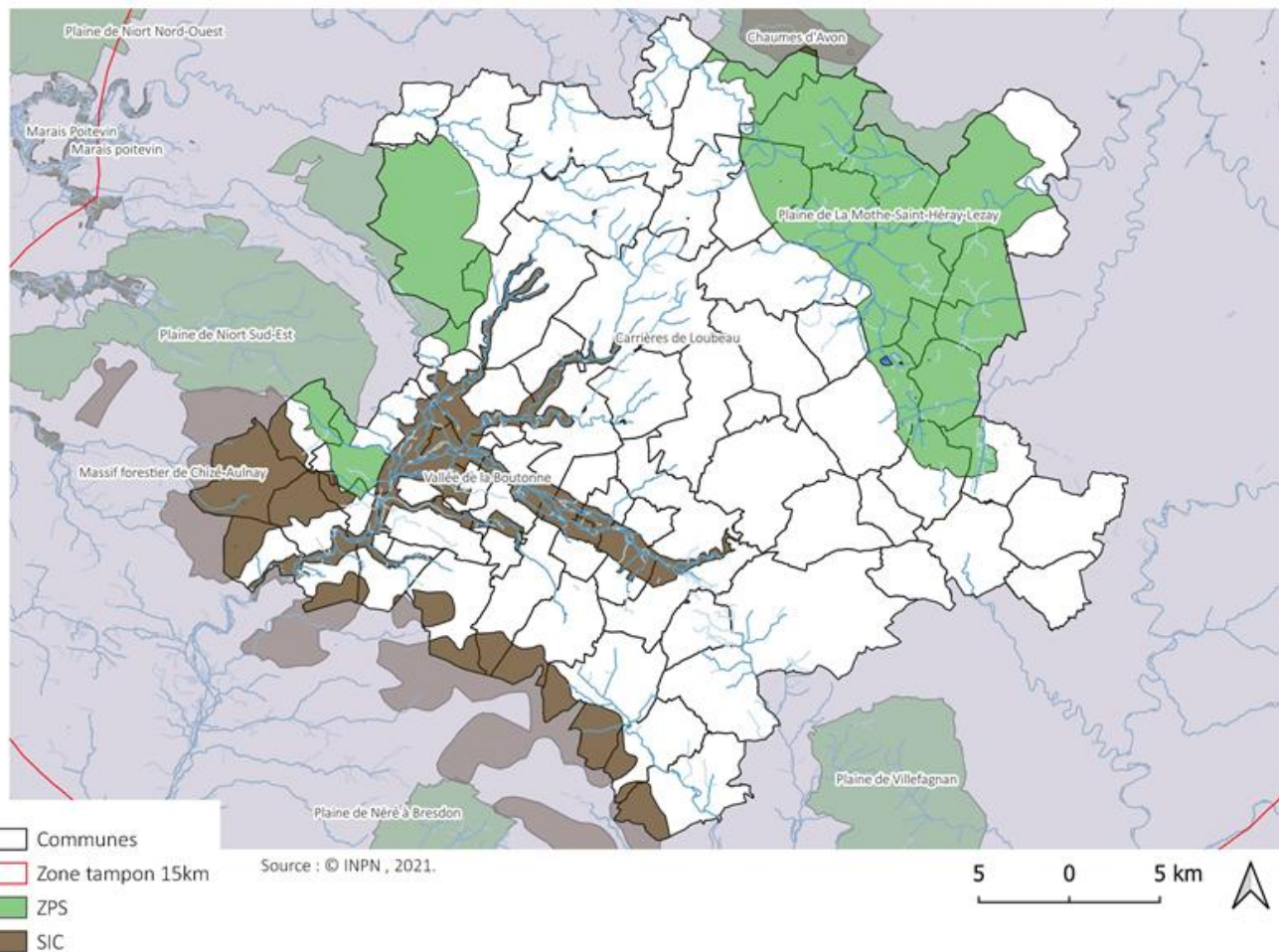
Référence du site	Superficie sur le territoire	Communes du PLUi-h concernées	Qualité et importance	Menaces et liens avec le territoire	Niveau d'enjeu
ZPS FR5412022 – PLAINE DE LA MOTHE-SAINT- HERAY-LEZAY	19 941 ha	Caunay, Chenay, Chey, Clussais-la Pommeraye, Exoudun, Lezay, Mairé- Levescault, Messé, Pers, Plibou, Rom, Sainte-Soline, Vançais, Vanzay	15 espèces menacées à l'échelon européen et inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux sont présentes (BERTHOME (GODS), 2012). Parmi lesquelles 4 espèces ont un intérêt exceptionnel au sein de cette zone : Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>), Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>), Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), Pie grièche-écorceur (<i>Lanius collurio</i>). La zone est l'une des 8 zones régionales pour l'Outarde Canepetière, les populations représentent 10 % des effectifs régionaux . Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance pour les Deux-Sèvres.	Les principales menaces pesant sur la zone avec une importance haute sont liées aux pratiques agricoles et à la production d'énergie éolienne (MNHN, 2022a). L'urbanisation discontinue au sein ou à l'extérieur de la zone risque d'accentuer la fragmentation et la dégradation des milieux favorables à l'avifaune. L'Outarde canepetière, pour sa conservation, a besoin de grandes surfaces de parcelles de milieux ouverts diversifiés. Elle est sensible aux obstacles aériens et a une forte défiance vis-à-vis de l'occupation humaine. La production d'énergie solaire est aussi citée comme une menace moyenne sur le territoire .	FORT
ZPS - FR5412007 – PLAINE DE NIORT SUD-EST	6 148 ha	Breuil sur Chizé, Celles sur Belle, Les Fosses, Mougon, Saint Médard, Sainte Blandine, Secondigné sur Belle, Thorigné	17 espèces menacées à l'échelon européen et inscrites à l'annexe 1 de la directive oiseaux sont présentes (GODS, 2011). Parmi lesquelles 6 espèces ont un intérêt exceptionnel au sein de cette zone du fait de leurs effectifs : Outarde canepetière (<i>Tetrax tetrax</i>), Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>), Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>), Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>). La zone est l'une des 8 zones régionales pour l'Outarde Canepetière, les populations représentent 5 % des effectifs régionaux . Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance pour les Deux-Sèvres.	Les principales menaces pesant sur la zone avec une importance haute sont liées aux pratiques agricoles et à développement de la production d'énergie éolienne (MNHN, 2022b). L'installation d'éoliennes augmentent le risque d'effarouchement et de collisions et surtout au sein ou à l'extérieur de la zone risque d'impacter la population d'Outarde canepetière. Elle est sensible aux obstacles aériens et a une forte défiance vis-à-vis de l'occupation humaine. Les lignes électriques, la disponibilité de la ressource en eau ainsi que le développement des zones industrielles et commerciales sont aussi référencées comme des menaces moyennes sur le territoire .	FORT



ZSC FR5400447 - VALLEE DE LA BOUTONNE	7 098 ha	Ardilleux, Asnières-en-Poitou, La Bataille, Breuil- sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Chérigné, Chizé, Ensigné, Fontenille- Saint-Martin-d 'Entraigues, Juillé, Luché-sur-Brioux, Lusseray, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort, Périgné, Saint-Romans-lès-Melle, Secondigné-sur-Belle, Séligné, Vernoux- sur-Boutonne, Le Vert, Villefollet, Villiers-sur-Chizé	16 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées au sein de la zone ainsi que 6 habitats inscrits à la directive (BIOTOPE, 2009). Ce site est composé du réseau hydrographique de la Boutonne et de ses affluents. Ces écosystèmes aquatiques, liés aux ruisseaux et petites rivières de plaine à eaux courantes , malgré les mutations du territoire et les menaces pesant sur eux, sont composés d'une mosaïque d'habitats humides d'intérêt accueillant des espèces à forte patrimonialité. Il faut notamment citer : le Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>), la Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>), le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>), la Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>) et plusieurs chiroptères.	La menace principale, caractérisée par une importance haute à l'intérieure et à l'extérieure de la zone, concerne les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme (MNHN, 2022c). Ces perturbations de régime hydrique pourraient causer la disparition des habitats humides et des espèces inféodées . Or les changements de pratiques agricoles, l'élimination des haies, bosquets et broussailles est aussi mise en avant dans les menaces de moyenne importance.	T R E S FORT
ZSC FR5400450 - MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY	7 435 ha	Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-sur-Chizé, Chizé, Couture-d'Argenson, Ensigné, Les Fosses, Paizay-le-Chapt, Secondigné-sur-Belle, Le Vert, Villemain, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé	14 espèces d'intérêt communautaire ont été recensées ainsi que 3 habitats inscrits à la directive au sein des 7 noyaux de forêts caducifoliées sur calcaire jurassiques (JACQUELIN, 2011). La zone possède un cortège floristique remarquable lié à la hêtraie comme la Belladone (<i>Atropa belladonna</i>) et l' Orge d'Europe (<i>Hordelymus europaeus</i>). Ces hêtraies domaniales hébergent des espèces faunistiques patrimoniales, des chiroptères et des invertébrés comme : la Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>), espèce prioritaire, le Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>). Les habitats d'intérêt communautaire, couvrant 1% de la zone, sont des pelouses sèches issues d'une déforestation ancienne se maintenant au sol superficiel pauvre, à une hygrométrie faible et au pâturage. Elles présentent une richesse floristique remarquable , notamment en orchidées.	Les menaces pesant sur ce site sont avant tout liées à la gestion forestière mise en œuvre : replantation d'arbres, élimination des arbres morts ou dépourissant (MNHN, 2022d). L'exploitation minière et en carrière est noté comme une menace d'importance haute au sein de la zone. Le développement de ces activités risque d'impacter directement les habitats présents et les espèces inféodées. Un peu plus de la moitié des boisements aujourd'hui d'intérêt sont domaniaux.	MOYEN
ZSC FR5400448 CARRIERES DE LOUBEAU	30 ha	Melle	9 espèces d'intérêt communautaire ont été observées sur ces anciennes	Le site héberge des espèces particulièrement sensibles au dérangement et à la dégradation des milieux annexes (MNHN,	MOYEN



			galeries de mines de plomb argentifère (CREN Poitou-Charentes, 2014) dont 7 espèces de Chiroptères : Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Barbastelle commune (<i>Barbastella barbastella</i>), Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>). L'ensemble des cavités et des galeries sont favorables aux chauves-souris pour leurs périodes d'hivernation et de transit, complété par les milieux environnants pour les activités de chasse.	2022e). Les activités présentes sur site constituent les principales menaces mais aussi l'élimination des haies et des bosquets à proximité. Ces éléments fixent du paysage constituant des corridors écologiques primordiaux pour le déplacement des chiroptères de leurs gîtes à leurs territoires de chasse. Ce site classé est aussi pour une partie sous arrêté de protection de biotope et pour son intégralité par une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).	26
ZSC FR5400445 – CHAUMES D'AVON	25 ha	Exoudun	Cette zone accueille 7 espèces menacées à l'échelon européen et est composée de 5 habitats d'intérêt communautaire (CREN Poitou-Charentes, 2007). Il s'agit du plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles avec des ourlets thermophiles. Un cortège floristique patrimonial s'y développe avec notamment 25 espèces d'orchidées recensées. Les dépressions présentes sur la zone permettent le développement de faciès plus humides et la présence de nombreuses espèces d'amphibiens dont le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>).	La zone est intégrée en partie au camp militaire d'Avon (hors territoire du Pays mellois) ce qui avec les pratiques agricoles locales ont permis de conserver les habitats et les espèces à fort enjeux (MNHN, 2022f). La superficie présente au sein de la communauté de communes est faible. Les menaces, à relever ici, sont avec une importance haute l'élimination des haies et des bosquets et avec une importance faible les bâtiments et constructions dans le paysage. Le site est intégré à la ZPS Plaine de la Mothe St Heray-Lezay.	MOYEN



Localisation des sites Natura 2000

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-entre-Bois ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2.3.5 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Deux-Sèvres

Les ENS sont un outil départemental pour la protection des milieux naturels, des paysages et des champs d'expansion des crues. Les sites classés ENS sont aussi des outils pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. La création des ENS est accompagnée par un outil juridique, le droit de préemption environnemental, facilitant l'acquisition de terrains par le Conseil départemental des Deux-Sèvres.

Sur le territoire, il existe 5 ENS, dont 2 sont concernés par une zone de préemption :

- Les Marais et Côteaux de Hanc
- Les Chaumes pelées
- Le Bois de Garenne
- Les Prairies de Lezay
- Le Marais de Clussais - La Pommeraie
- La Vallée de la Chambrille (zone de préemption)



- La Prairie Mothaise (zone de préemption)

Un partenariat d'intervention de gestion a été établi entre le Conseil départemental et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine sur de nombreux sites. **Le CEN intervient donc dans la gestion des milieux naturels en faveur des espèces à enjeux, ces sites sont reconnus comme des réservoirs de biodiversité importants.**

1.2.3.6 Les sites sous protection contractuelle : les Espaces Naturels gérés par le CEN

11 sites d'intérêt sous gestion du CEN Nouvelle-Aquitaine ont été recensés. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a pour mission la préservation des espaces naturels et des paysages remarquables. Cette association travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales sur 5 axes : connaître, protéger, gérer, valoriser, accompagner.

Le tableau suivant analyse les enjeux présents sur les sites gérés par le CEN du territoire, les menaces exerçant des pressions sur les habitats naturels et les espèces ainsi que les liens avec l'aménagement du territoire.

Cette analyse a été effectuée à partir des données du CEN Nouvelle-Aquitaine, de l'INPN et des enjeux relevés par le SCoT de la communauté de communes de Mellois en Poitou.

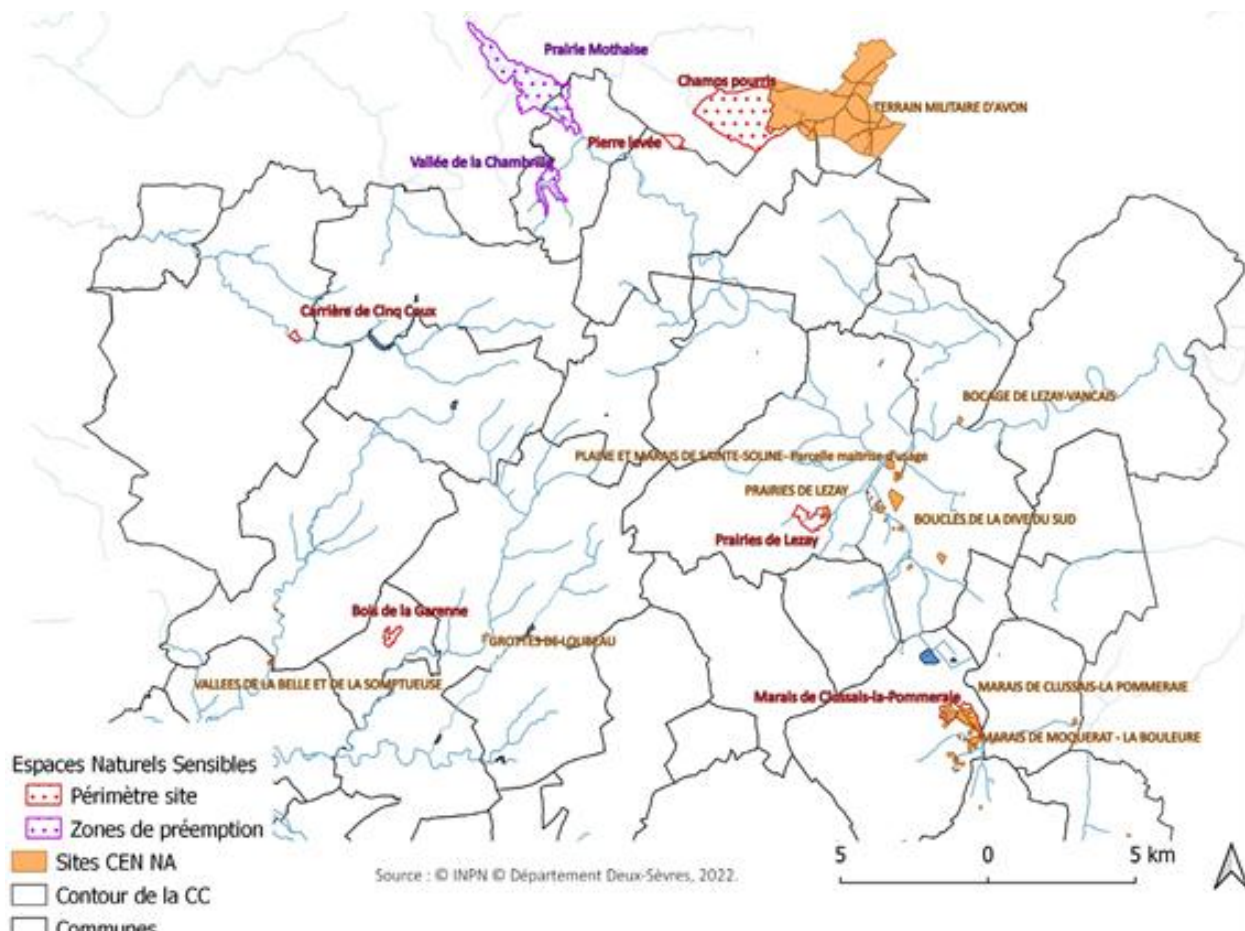
Référence du site	Superficie sur le territoire	Communes du PLUi-h concernées	Qualité et importance	Menaces et liens avec le territoire	Niveau d'enjeu
FR1505735 BOCAGE ET BOISEMENTS DE PLIBOU	11.3 ha	Pliboux	Ce site est composé d'une mosaïque d'habitat constituant un bocage relictuel : prairies de fauche atlantiques, fourrés de Noisetiers, chênaies- charmaies aquitaniennes, haies et mares. Le maillage encore présent maintenu grâce à la conservation de linéaires de haies est favorable à de nombreuses espèces comme la Pie-grièche écorcheur et aussi tout un cortège d'amphibiens : Pélodyte ponctué , Rainette verte , Triton palmé , Triton crêté et Triton marbré .	Le territoire a subi de nombreuses mutations préjudiciables aux milieux naturels et à leur fonctionnalité : changements des pratiques agricoles, infrastructures de transport... La sécurisation et le renforcement du maillage bocager est nécessaire pour assurer la pérennité des populations d'amphibiens au sein du site mais aussi sur les corridors écologiques extérieurs.	MOYEN
FR1505748 MARAIS DE CLUSSAIS - LA- POMMERAIE (ENS)	47.4 ha	Caunay, Clussais-la- Pomméraie	Caractérisé par des habitats humides patrimoniaux (prairies humides à Molinie, landes aquitano-ligérienne, saussaie marécageuse), ce site possède un enjeu écologique fort. Plusieurs espèces floristiques protégées sont présentes dont la Gentiane pneumonanthe et la Gratiola officinale . Deux espèces de lépidoptères à très fort enjeu sont aussi présents : le Damier de la Succise et le Cuivré des marais .	Ce bocage humide associé au marais possède un réseau de haies et de fossés de bonne qualité. Hébergeant des espèces floristiques et faunistiques sensibles, une faible fréquentation lui est bénéfique. La sécurisation et le renforcement du maillage bocager et des habitats ouverts humides est nécessaire pour assurer la pérennité des populations au sein du site mais aussi sur les corridors écologiques extérieurs.	FORT



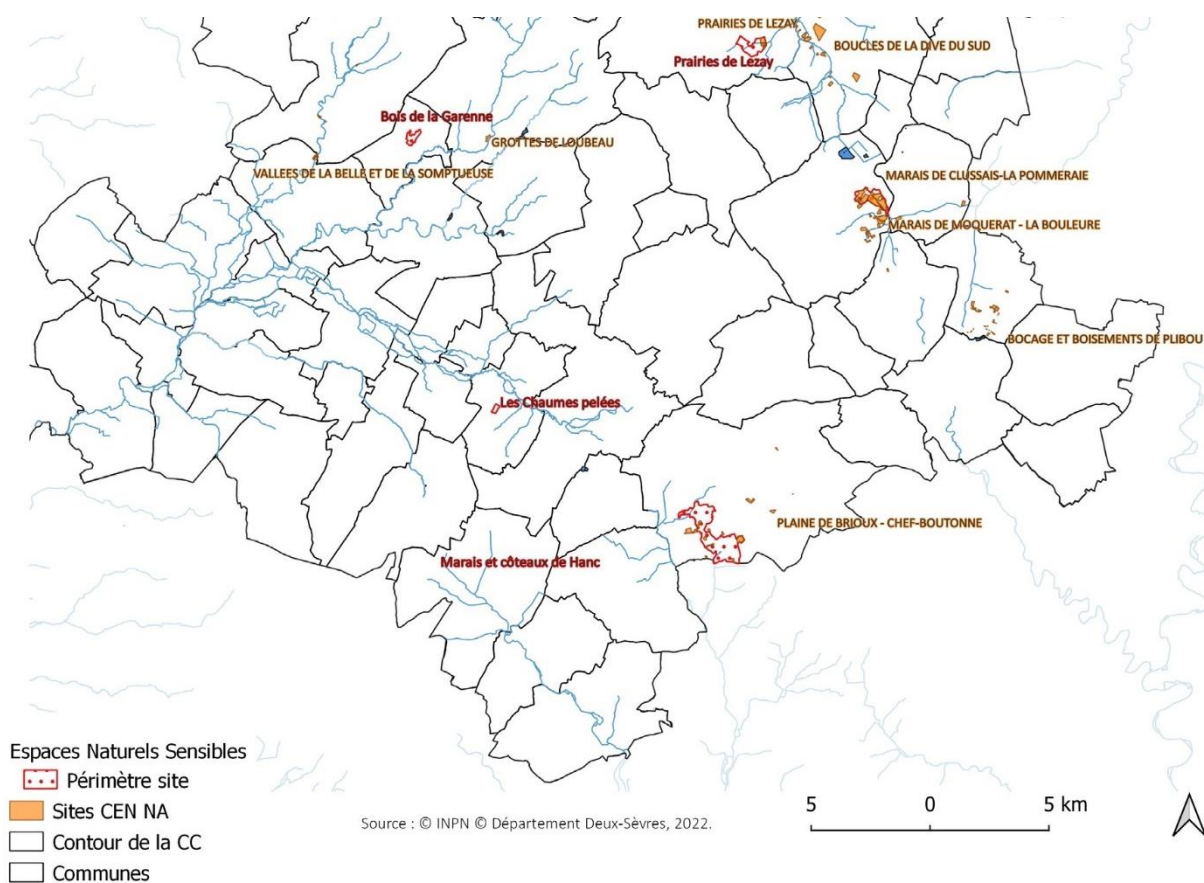
FR1505750 MARAIS DE MOQUERAT - LA BOULEURE	31.3 ha	Caunay, Clussais-la- Pommeraiie , Mairé- Levescault	Cette zone humide est composée de plusieurs habitats d'intérêt dont les cladiaies des bas-marais alcalins. De nombreuses espèces patrimoniales et protégées sont présentes au sein de ce marais comme l' Orchis palustris , la Locustelle luscinoïde , la Bécassine des marais .	Ce site est lié au site du Marais de Clussais-la-Pommeraiie. La sécurisation et le renforcement du maillage bocager et des habitats ouverts humides entre ces deux sites est nécessaire pour assurer la pérennité des populations au sein du site mais aussi sur les corridors écologiques extérieurs.	FORT
FR1505734 BOUCLES DE LA DIVE DU SUD	12.11 ha	Lezay, Saint-Soline	Cet ensemble de parcelles est situé au sein de la vallée de la Dive, affluent du Clain. Il est associé aux sites des prairies de Lezay et au Bocage de Lezay-Vançais.	La sécurisation et le renforcement du maillage bocager et des habitats ouverts humides entre ces trois sites est nécessaire pour assurer la pérennité des populations au sein du site mais aussi sur les corridors écologiques extérieurs.	MOYEN
FR4505838 – GROTTE DE LOUBEAU	2.4 ha	Melle	15 espèces de Chiroptères observées sur le site Principal site d'hibernation du Grand Rhinolophe dans les Deux-Sèvres	Enjeu paysager modéré, même si les forts enjeux écologiques dépendent étroitement de l'organisation paysagère du secteur (haies, boisements et autres trames arborées).	MOYEN
FR1505759 - PLAINE ET MARAIS DE SAINT-SOLINE	38.9 ha	Rom, Sainte- Soline	Ce site est composé de parcelles agricoles de grande plaine accueillant des espèces d'avifaune caractéristiques et de parcelles humides . Sont ainsi présents des habitats d'intérêt tels que les peuplements de reines des prés et communautés associées et les frênaies, ainsi que l' Outarde canepetière , l' Oedicnème criard , les Busards cendré et Saint-Martin et le Cuivré des marais .	Ces espaces, même relictuels, présentent des potentialités de continuité, de mise en cohérence du territoire et surtout constituent des interfaces remarquables avec les paysages traversés. Menacé par l'intensification des pratiques culturales (simplification culturale, intrants, rognage de haies, érosion des sols et de la biodiversité), la sécurisation et le renforcement du maillage bocager et des habitats ouverts humides entre les parcelles est primordial .	FORT
FR1505746 – BOCAGE DE LEZAY-VANCAIS	5.5 ha	Lezay, Vançais	Cet ensemble de parcelles est situé au sein de la vallée de la Dive, affluent du Clain. Il est associé aux sites des prairies de Lezay et au Bocage de Lezay-Vançais.	La sécurisation et le renforcement du maillage bocager et des habitats ouverts humides entre ces trois sites est nécessaire pour assurer la pérennité des populations au sein du site mais aussi sur les corridors écologiques extérieurs.	MOYEN
FR1505756 – PRAIRIES DE LEZAY (ENS)	7 ha	Lezay	Caractérisé par des habitats humides patrimoniaux (prairies humides, saussaie marécageuse, roselière), ce site possède un enjeu écologique fort. Plusieurs espèces floristiques protégées sont présentes dont la Gentiane pneumonanthe . Deux espèces de lépidoptères à	Le site est particulièrement sensible aux changements d'alimentation en eau et à la fragmentation des corridors écologiques, le renforcement et la sécurisation des continuités écologiques sont essentiels,	FORT



			très fort enjeu sont aussi présents : le Damier de la Succise et le Cuivré des marais . L'entité se démarque par son caractère inondable et ses formes de haies très variées, avec des configurations et des modes de gestion fortement contrastés.	aussi bien les haies que les fossés liés.	
FR4505842 - TERRAIN MILITAIRE D'AVON (ENS)	834.3 ha	Exoudun	Le camp militaire d'Avon est un reliquat rare de paysage bocager , exceptionnel par ses surfaces de pelouses sèches, son dense maillage de haies et ses mares semi-permanentes . Les espèces phares du terrain militaire d'Avon sont : le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), l'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>). Le camp d'Avon abrite également 22 espèces d'orchidées (dont l' <i>Orchis militaris</i>).	Le Conservatoire d'espaces naturels et les militaires veillent particulièrement sur la population de sonneurs à ventre jaune du camp, la plus importante du département des Deux-Sèvres. Aucune menace extérieure n'est détectée	FAIBLE
FR1505762 - VALLEES DE LA BELLE ET DE LA SOMPTUEUSE	3.9 ha	Celles-sur-Belle, Périgné	Ce site est constitué de deux vallées alluviales en mosaïque d'habitats caractérisée par des boisements variés, des prairies plus ou moins humides et des pelouses sèches calcicoles relictuelles du Mesobromion . Deux lépidoptères patrimoniaux protégés sont présents dans cette diversité d'habitats : l' Azuré du Serpolet et le Cuivré des marais . Il s'agit aussi d'un territoire de chasse important pour les chiroptères, notamment pour les Petit et Grand rhinolophes.	A l'échelle départementale, la vallée de la Belle, forme une trame verte entre la forêt de Chizé et la Gâtine, corridor très marqué dans le paysage. Les menaces sont avant tout : l'embroussaillage des pelouses, la mise en culture potentielle des fonds de vallées et le développement des zones anthropisées.	MOYEN
FR1505736 - PLAINE DE BRIOUX - CHEF- BOUTONNE (ENS)	28.7 ha	Valdelaume	Cet ensemble est composé de milieux ouverts de grandes cultures et d'une trame bocagère plus ou moins dense. Les espèces patrimoniales relevées sont : la Fritillaire pintade, la Pie-grièche écorcheur, le Courlis cendré, le Triton marbré, le Cuivré des marais.	La trame bocagère y trouve une maille de densité variable en fonction des secteurs, elle est particulière dense au sud du site. Cette trame est favorable aux espèces présentes.	MOYEN



Localisation des sites ENS et CEN Nouvelle-Aquitaine au nord du territoire



Localisation des sites ENS et CEN Nouvelle-Aquitaine au sud du territoire



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2.4 Les zones d'inventaires et de connaissance du patrimoine naturel

1.2.4.1 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un outil de connaissance de la biodiversité des territoires mais n'a pas de valeur prescriptive. Pour autant, les documents d'urbanisme doivent s'efforcer, dans la mesure du possible, de prendre en compte les zonages des sites ZNIEFF.

Au total, le territoire compte 18 ZNIEFF de type 1 en totalité ou en partie, et 7 ZNIEFF de type 2, ce qui en fait un secteur extrêmement riche d'un point de vue zoologique et botanique.

- ZNIEFF de type 1 :
 - 540004672 – Forêt d'Aulnay
 - 540004418 – Forêt de Chizé
 - 540004670 – Bois d'Availles et de la Villedieu
 - 540004417 -Forêt de l'Hermitain
 - 540004546 – Bois de Glassac
 - 540120132 – Prairie motaise
 - 540120050 – Bois de la Caillette
 - 540120052 – La Chagnée
 - 540120050 – Prairie de Lezay
 - 540030007 – Bocage de Chaunay
 - 540015616 – Prairies humides des Bouasses
 - 540015617 – Côte belet et Chaumes de Gandome
 - 540003301 – Communal de Périgné
 - 540003245 – Vallée des grenats
 - 540003246 – Forêt du Fouilloux
 - 540003279 – Vallée de la Dive à Couhé
 - 540015663 – Les prés Thomas et Coteau de Villemanan
 - 540014412 – Bocage humide de Clussais-La-Pommeraiie
 - 5400114439 – Camp militaire d'Avon
- ZNIEFF de type 2 :
 - 540014434 – Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne
 - 540120129 – Haute vallée de la Boutonne
 - 540007620 – Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne
 - 540120119 – Carrières de Loubeau
 - 540003248 – Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay
 - 540014411 – Plaine de Niort

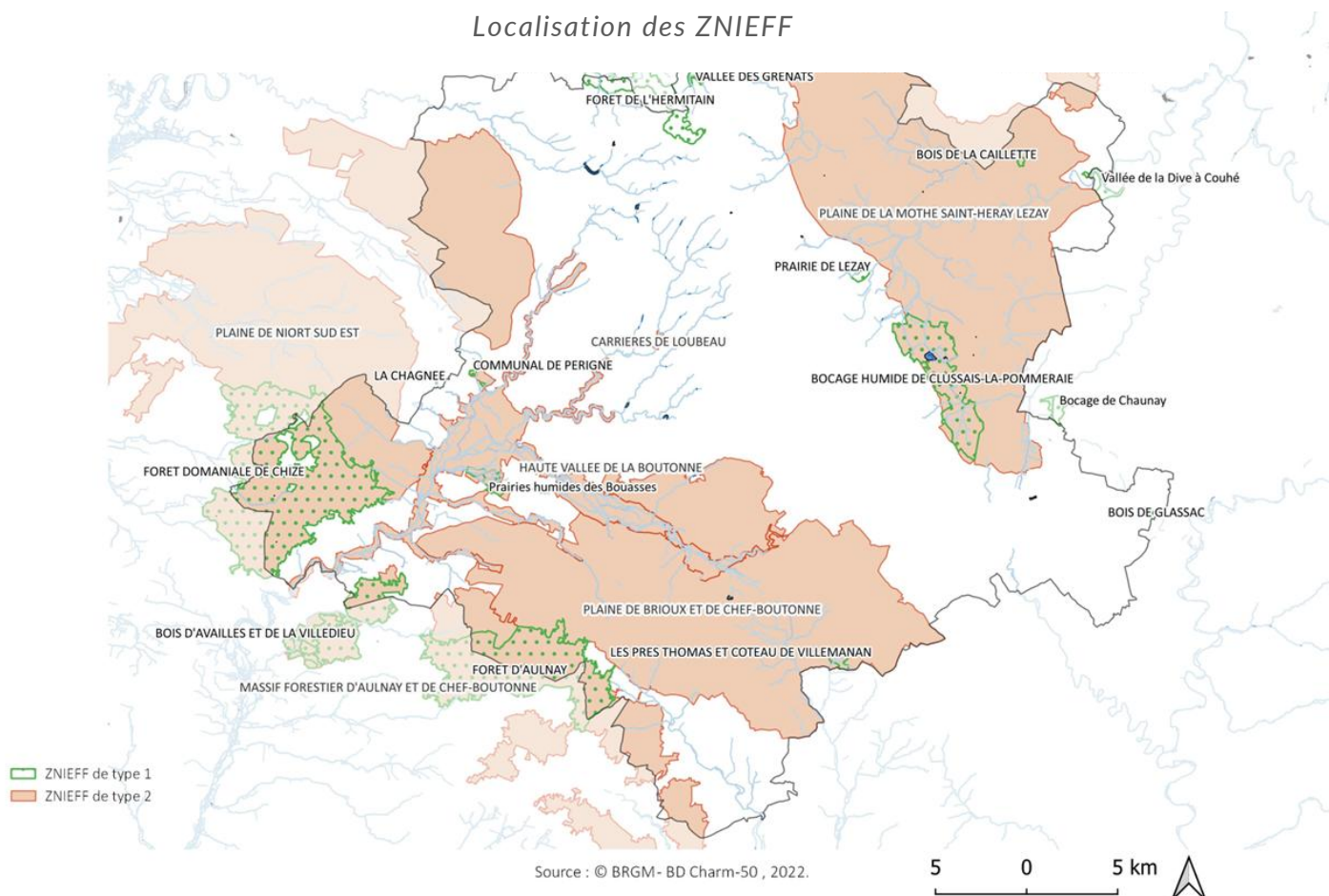


ZOOM SUR... Les ZNIEFF

On distingue deux types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type 1 (ou ZNIEFF 1), qui délimitent des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et des ZNIEFF de type 2 (ou ZNIEFF 2), qui constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte les évolutions des connaissances naturalistes depuis la création des sites ZNIEFF, le Ministère de l'Environnement a engagé en 1995 des travaux pour moderniser l'inventaire ZNIEFF et proposer des sites ZNIEFF dits de 2ème génération. Il s'agit dès lors de (re)préciser la justification scientifique de l'intérêt de chaque ZNIEFF et d'harmoniser et standardiser l'information. Dans le cadre de cette modernisation, des ZNIEFF ont pu être modifiées, supprimées ou créées.

Localisation des ZNIEFF





Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

34

1.2.4.2 Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La ZICO de la Plaine de Niort Sud-Est est située à l'ouest du territoire sur les communes d'Aigondigné et de Celles-sur-Belle. Cette zone se superpose à la zone Natura 2000 du même nom.

Cette ZICO a été définie pour les enjeux très forts concernant l'avifaune de plaine avec la présence de : l'**Outarde canepetière** (*Tetrax tetrax*), l'**Oedicnème criard** (*Burhinus oedicnemus*), le **Hibou des marais** (*Asio flammeus*), le **Busard cendré** (*Circus pygargus*), le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), le **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*).

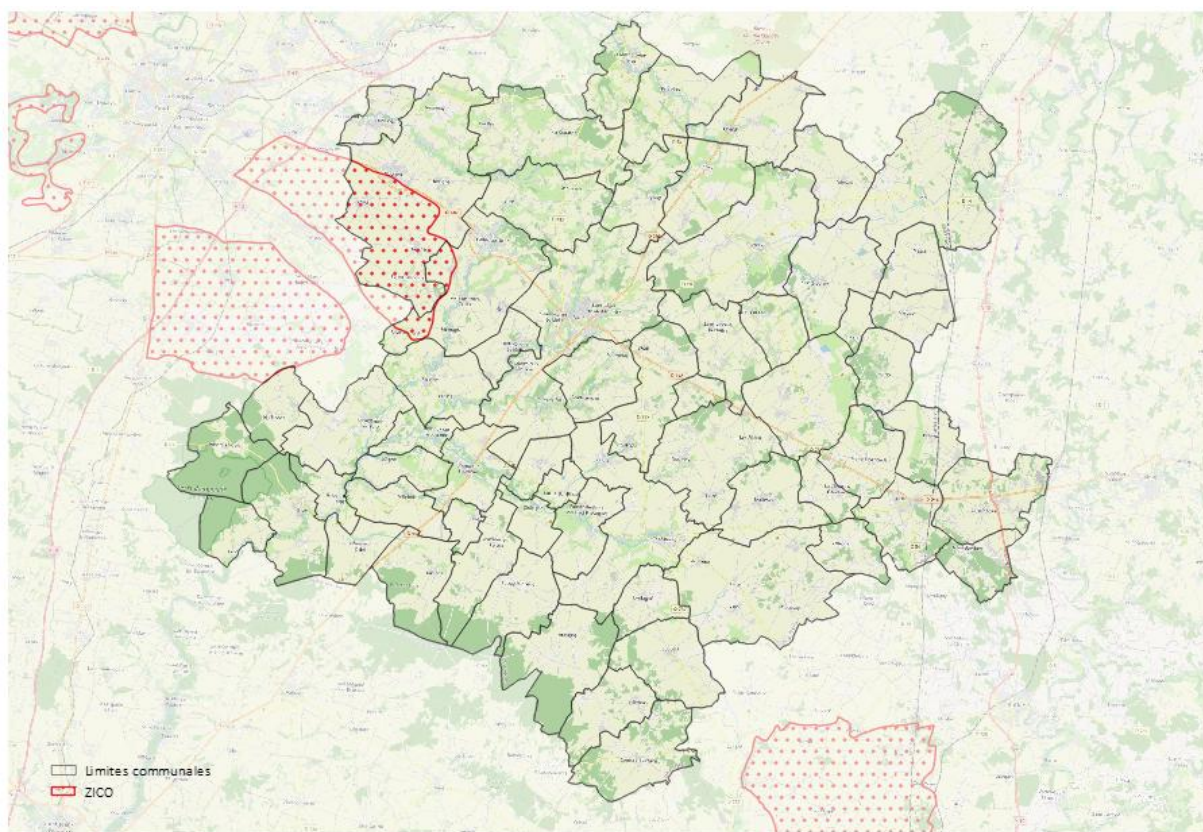


Busard Saint-Martin (INPN)



ZOOM SUR... Les ZICO

Les ZICO sont des inventaires sans portée juridique des biotopes et habitats des espèces d'oiseaux sauvages les plus vulnérables et menacés. Leur objectif est la protection des oiseaux vivant sur le territoire en question. Ils découlent de la directive européenne du 2 avril 1979, dite directive oiseaux.



Source : INPN 2022.

Localisation des ZICO



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2.5 Les continuités écologiques du territoire

1.2.5.1 La définition de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Conformément à la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, les PLU doivent identifier la trame verte et bleue. La TVB repose sur des « corridors » reliant les espaces identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité. L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

Comme l'indique le porter à connaissance de l'État, la trame verte et bleue a pour objectif de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces
- Relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité
- Maintenir la qualité des paysages
- Préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

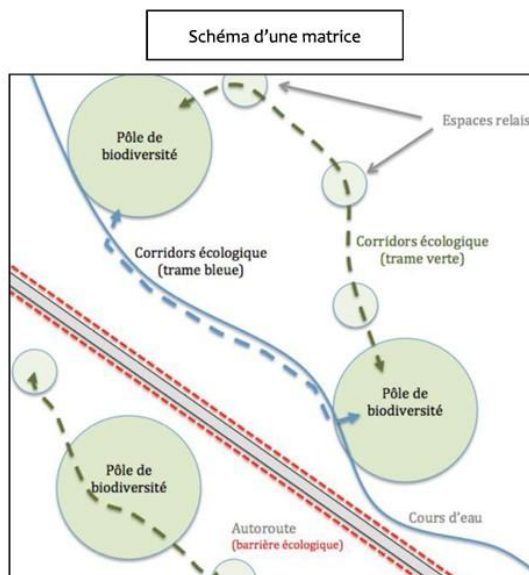
TRAME VERTE ET BLEUE

Notion de matrice écologique

La structure écologique d'un territoire, peut s'expliquer schématiquement de la façon suivante :

On distingue :

- **Une matrice** : le territoire qui enveloppe tous les éléments du paysage et des écosystèmes. (peut être de type forestier, agricole...).
- **Des pôles de biodiversité** : ce sont des sites naturels d'intérêt écologique bien délimités, de taille variable et de natures différentes, formant l'habitat d'espèces végétales ou animales d'intérêt.
- **Des corridors écologiques** : ce sont les éléments qui relient les pôles entre eux offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- **Des barrières écologiques** : un territoire est aussi marqué par des infrastructures linéaires de transport (voies ferrées, autoroutes, rocade, ...), des lignes à haute tension, des zones urbaines... qui viennent s'insérer dans la mosaïque décrite précédemment. Ces éléments induisent une fragmentation des systèmes écologiques en plusieurs îlots.



Matrice de Trame Verte et Bleue

L'identification des éléments composant la trame verte et bleue locale se base sur les propositions méthodologiques du SCoT et la méthode exposée au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'ex-région Poitou-Charentes qui a été intégrée au Schéma Régional



ZOOM SUR... La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. Elle complète les politiques de protection existantes (parcs naturels, réseau Natura2000, réserves...) en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

Le PLUi joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- Prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique en les déclinant à l'échelle locale
- Et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

Concrètement, la préservation de la TVB implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme : zonage et règlement, préservation d'éléments ponctuels des continuités écologiques... Ces règles doivent concilier l'aménagement du territoire et le maintien des fonctionnalités naturelles. Elle est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors. Ces deux éléments forment ensemble des continuités écologiques, qui sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentant (infrastructures, homogénéisation des milieux ou des pratiques...). *Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire.*

La trame verte et bleue s'appuie sur tous les éléments de connaissance de la biodiversité et de recensement des milieux mis à disposition, des photographies aériennes et de terrain :

- les éléments de connaissance des espaces protégés et espaces d'inventaires ;
- la cartographie de l'occupation du sol selon la typologie Corinne Land Cover ;
- la BD TOPO IGN ;
- les cours d'eau et leurs abords, les plans d'eau ;
- les zonages institutionnels : réserves, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, sites Natura 2000, ZNIEFF de type 1, ZNIEFF de type 2 (au cas par cas), réserves nationales de chasse et de faune sauvage, sites classés et inscrits (au cas par cas), espaces du Conservatoire du littoral (au cas par cas), Espaces Naturels Sensibles (au cas par cas) ;
- les éléments cartographiques issus du SRCE ;
- les données naturalistes indicatrices.

C'est en croisant la présence de ces différentes entités que les réservoirs de biodiversité ont été identifiés. L'identification des corridors se basent sur les mêmes éléments de connaissance, en s'attachant à repérer les liens potentiels entre les réservoirs de biodiversité locaux, mais aussi ceux présents à une échelle plus large.



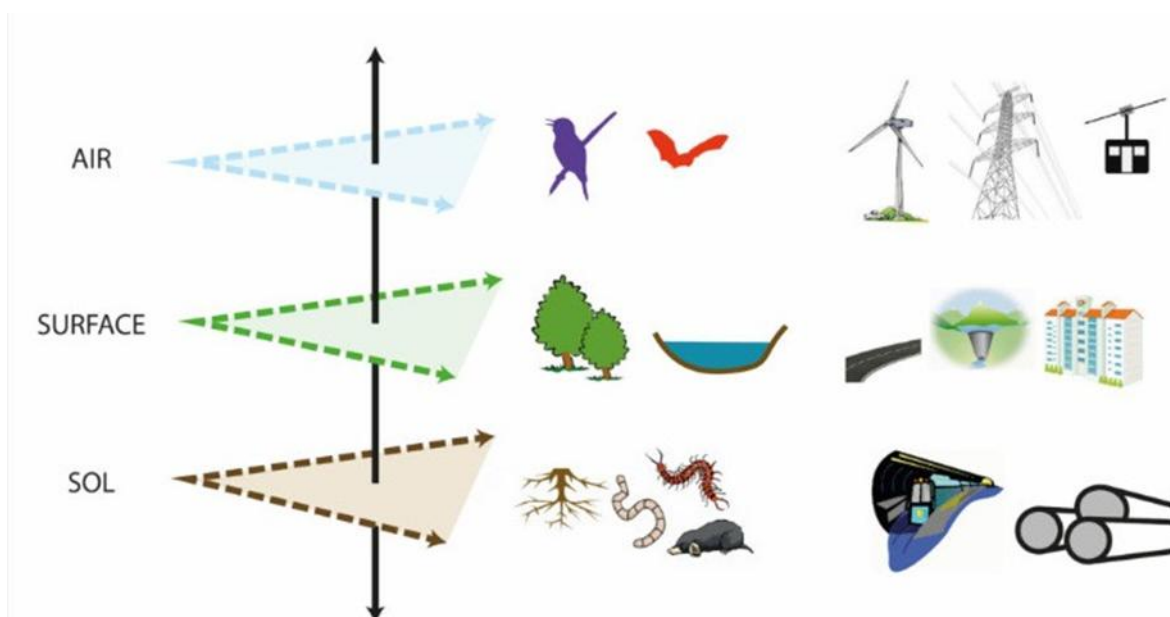
Enfin les éléments fragmentant sont repérés en superposant les routes et les surfaces urbanisées à la trame verte et bleue identifiée, et par la connaissance des obstacles à l'écoulement des eaux.

La trame verte et bleue est déclinée en plusieurs sous-trames caractéristiques des territoires. La définition des sous-trames permet à la fois d'appréhender plus facilement la biodiversité régionale et aussi d'associer plus facilement la biodiversité à des éléments spatialisés qui décrivent le territoire. Elles sont représentatives des entités paysagères régionales et se rattachent aux grandes continuités nationales. Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, **cinq sous-trames ont été identifiées** :

- la sous-trame « Forêts et landes »
- la sous-trame « Pelouses sèches calcicoles »
- la sous-trame « Systèmes bocagers »
- la sous-trame « Milieux aquatiques »
- la sous-trame « Plaines ouvertes »

En complément de ces trames, de nouvelles notions de continuum d'intérêts écologiques ont émergé progressivement à la suite de la démarche nationale trame verte et bleue initiée en 2009. Trois trames, approches écologiques complémentaires à la TVB originelle, ont été définies :

- la trame noire : protéger l'omniprésence et la continuité des espaces d'obscurité la nuit pour préserver les cycles biologiques, les conditions de déplacement des espèces nocturnes ;
- la trame brune : continuités écologiques des espèces et milieux dans le sol et jouant un rôle fondamental dans la qualité de la ressource sol ;
- la trame aérienne : continuités écologiques des espèces volantes.



Compartiments de vie associant trame verte et bleue, trame aérienne et trame brune, et soumis à la trame noire d'après Romain Sordello (MNHN)



1.2.5.2 La Trame Verte et Bleue (TVB) au sein du SRADET de la Nouvelle-Aquitaine

Le SRADET de la Nouvelle-Aquitaine a synthétisé les SRCE des trois anciennes régions (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine) permettant une vision à plus large échelle des continuités régionales terrestres et aquatiques.



Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques

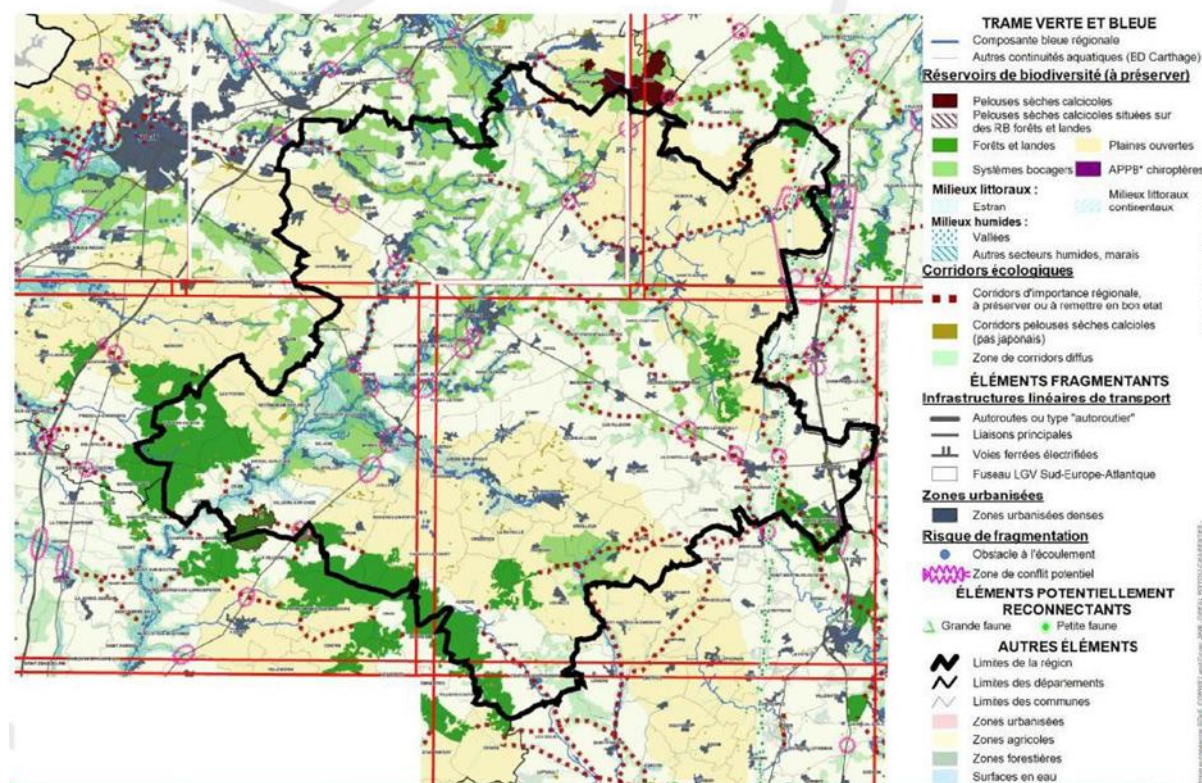


Carte de synthèse de la TVB du SRADET



1.2.5.3 La Trame Verte et Bleue (TVB) au sein du SRCE du Poitou-Charentes

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'ex-région Poitou-Charentes constitue un document de connaissance sur les continuités écologiques et a pour objectif de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les plans, programmes et projets en adéquation avec les enjeux et les orientations régionales énoncées. Il prend en les orientations nationales de la TVB.



Carte de synthèse de la TVB du SRCE de l'ex-région Poitou-Charentes

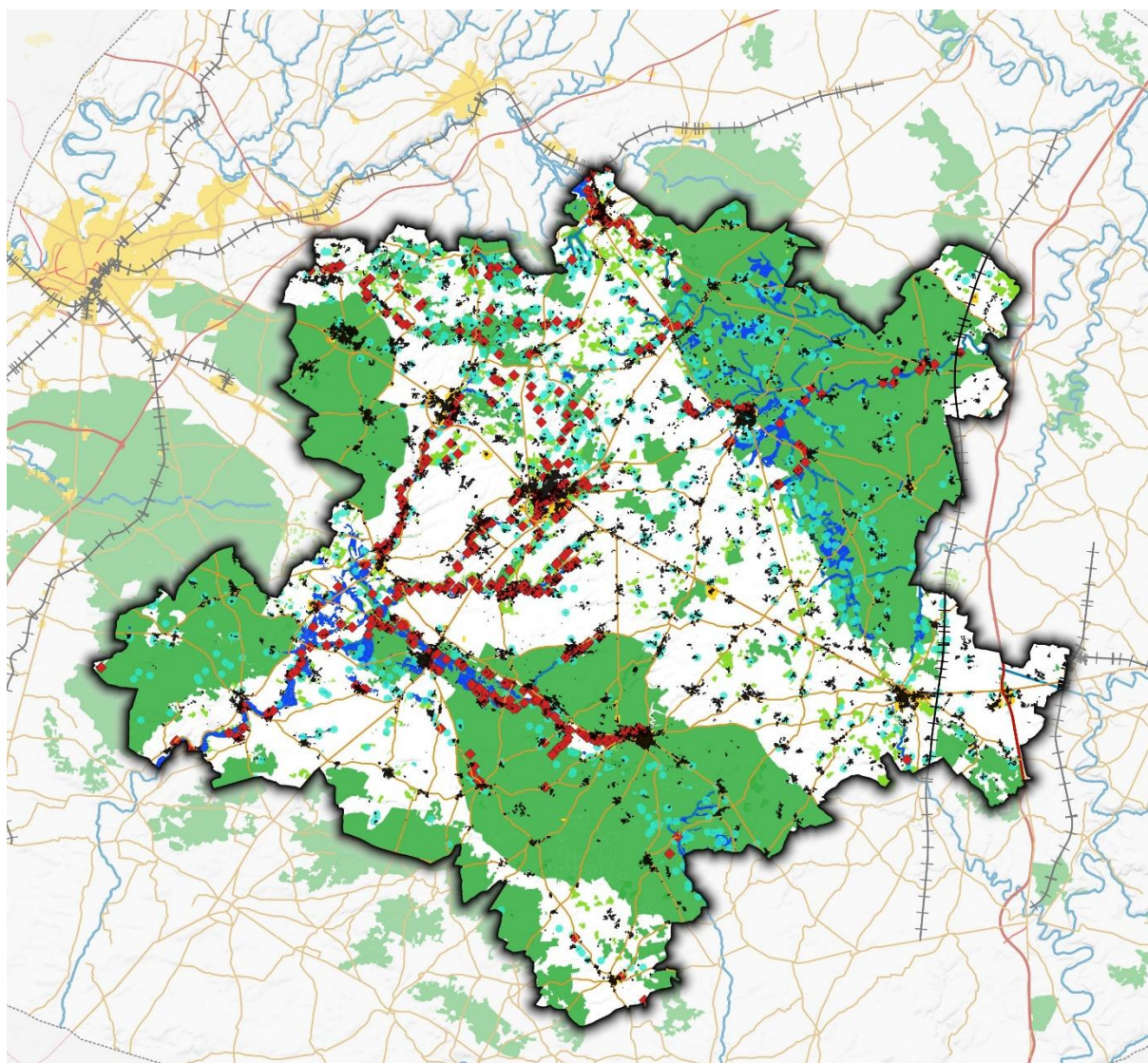
Plusieurs corridors d'importance régionale à préserver ou à remettre en bon état sont décrits sur le territoire à travers le maillage bocager du territoire, la marche boisée du sud et les grandes plaines du nord.

1.2.5.4 La Trame Verte et Bleue (TVB) au sein du Schéma de Cohérence Territoriale de Mellois en Poitou

La TVB du SCoT de Mellois en Poitou met en avant quatre éléments majeur constituant la trame verte et bleue sur le territoire :

- Le réseau de vallées alluviales associées aux complexes prairiaux et aux zones humides, occupant une large partie du territoire et de nombreuses connections entre les bassins versants.
- Les plaines ouvertes et la grande richesse ornithologique qui les occupent.
- Un bocage dense constituant des zones propices pour les espèces et pour leurs déplacements.
- Des zones boisées formant une « ceinture » forestière au sud du territoire.

Cette mosaïque de milieux permet une richesse de biodiversité remarquable mais aussi ordinaire. Le rôle de réservoir de biodiversité du Mellois en Poitou et de lieu de passage au niveau régional est ainsi mis en évidence.



Trame verte et bleue, fragmentations-ruptures

- Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou
- Communauté de communes Mellois en Poitou

Fragmentations/ruptures

- Zone bâtie
- Autoroutes/Nationales
- Routes départementales
- Voie ferrée
- Obstacles aux continuités écologiques (cours d'eau)

- Pollution lumineuse

Réservoirs de biodiversité

- Trame Verte-principal
- Trame Verte-secondaire
- Trame Bleue-principal
- Trame Bleue-secondaire
- Trame Bleue-principal linéaire



0 7,5 15 km

Source : BDTOPO, SRCE
Cittànova, 2025

Carte de synthèse de la TVB du SCoT de Mellois en Poitou



Les 5 sous-trames sont retenues pour le Mellois en Poitou sont définies en adéquation avec le SRADDET et le SRCE : forêt et landes, plaines ouvertes, pelouses sèches calcicoles, milieux aquatiques et humides et systèmes bocagers.

Pour chaque sous-trame il s'agit d'identifier les réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux zones les plus riches en termes de biodiversité, et les corridors qui sont les voies de déplacement préférentielles de la faune et de la flore entre les réservoirs. Les secteurs où s'accumulent une densité importante d'éléments fixes du paysage (haies, mares, prairies permanentes) sont aussi considérés comme des réservoirs de biodiversité.

Le SCoT met en avant des enjeux importants pour la préservation et la gestion des milieux naturels remarquables d'intérêt pour la TVB :

- entretien des espaces de plaines ouvertes et maintien d'une mosaïque de milieux ;
- protection des stations de pelouses sèches calcicoles ;
- amélioration de la connaissance des zones humides (inventaires locaux) afin d'assurer leur protection et leur prise en compte dans les choix d'urbanisme
- préservation des continuités écologiques entre les entités boisées en favorisant l'agroforesterie
- entretien des espaces d'association haies/prairies/mares en lien avec le maintien des activités d'élevage extensif et la sensibilisation aux nombreuses fonctions environnementales du bocage
- maintien d'espaces naturels au sein des espaces urbanisés (trame verte urbaine)
- utilisation de la nature ordinaire par une valorisation touristique respectueuse des milieux.

Le SCoT a établi 66 prescriptions au sein de son Document d'Orientations et d'Objectifs en 4 catégories d'objectifs pour répondre à ces enjeux. Les prescriptions portent principalement sur l'identification des éléments de la TVB (arbres isolés, bosquets, haies...) et la préservation des corridors et réservoirs identifiés.



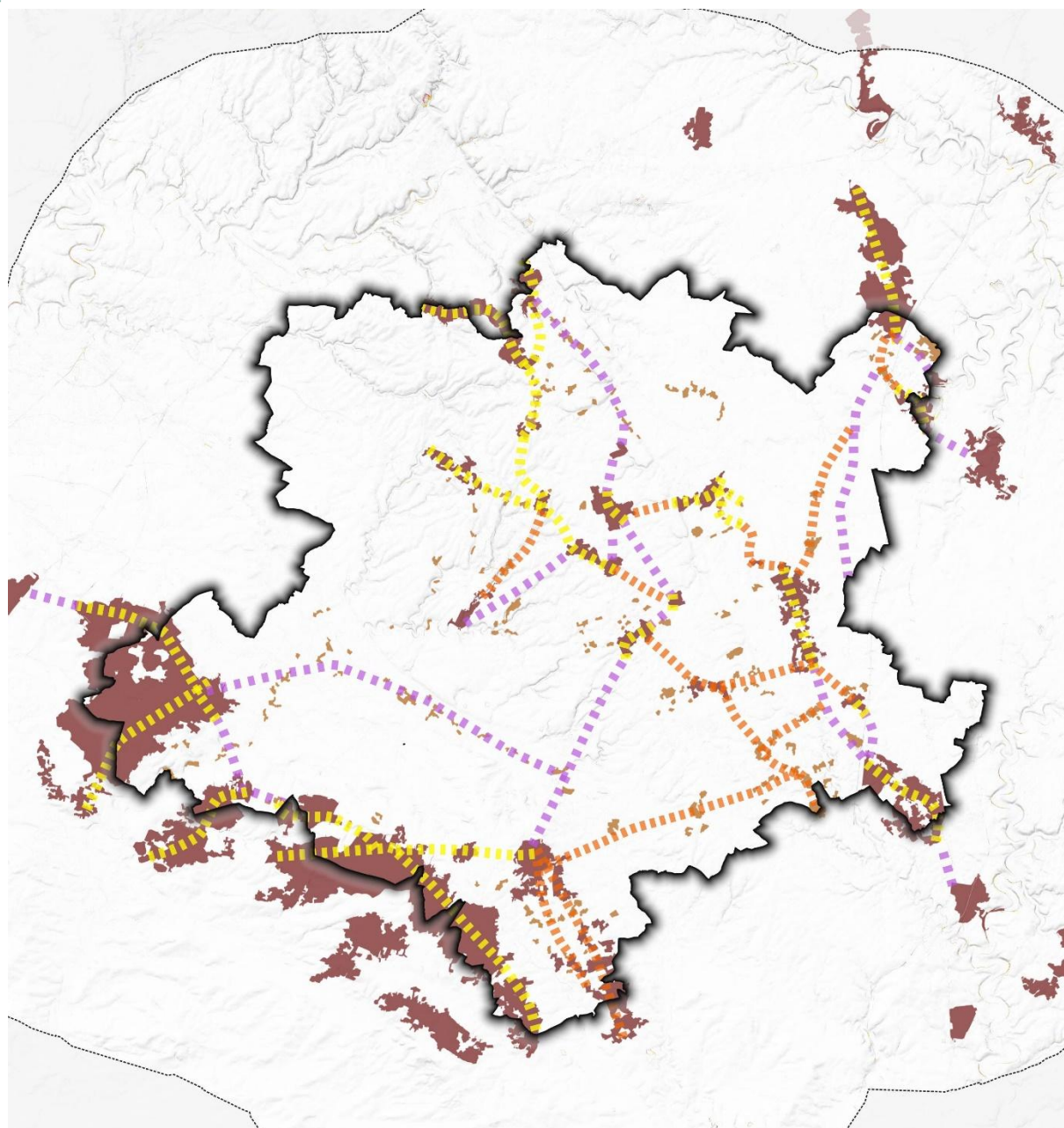
1.2.5.5 Les différentes sous-trames de la TVB

- **Sous-trame Forêts et landes**

Les réservoirs de biodiversité liés à la sous-trame Forêts et landes sont principalement localisés sur la marge sud du territoire. Des îlots boisés sont répartis de façon lâche sur le secteur nord-ouest. La présence de corridors écologiques fonctionnels est ici un enjeu fort pour cette sous-trame écologique. Pour certaines espèces, les réseaux de haies de bonne qualité écologique avec des arbres de hauts jets pour être un support de dispersion efficace.

Les réservoirs de biodiversité pris en compte sont les suivants :

- Les boisements en ZNIEFF de type 1 : Forêt d'Aulnay, Bois de Glassac, Bois de la Caillette, Forêt du Fouilloux, Bois d'Availles et de la Villedieu, Forêt de l'Hermitain, Forêt de Chizé, Vallée des Grenats, Bois de la Héronnière ;
- Les boisements en ZNIEFF de type 2 : Forêt de Saint-Sauvant, Massif forestier d'Aulnay et Chef- Boutonne ;
- Les boisements en Natura 2000 : Massif de Chizé-Aulnay (ZSC).



Trame verte et bleue : Sous-trame milieux boisés

- Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou
- Communauté de communes Mellois en Poitou

Corridors écologiques

- A préserver
- A conforter
- A restaurer

Réservoir de biodiversité

- Principal
- Secondaire



0 7,5 15 km

Source : BDTOPO, SRCE
Cittànova, 2025

Sous-trames Forêts et landes

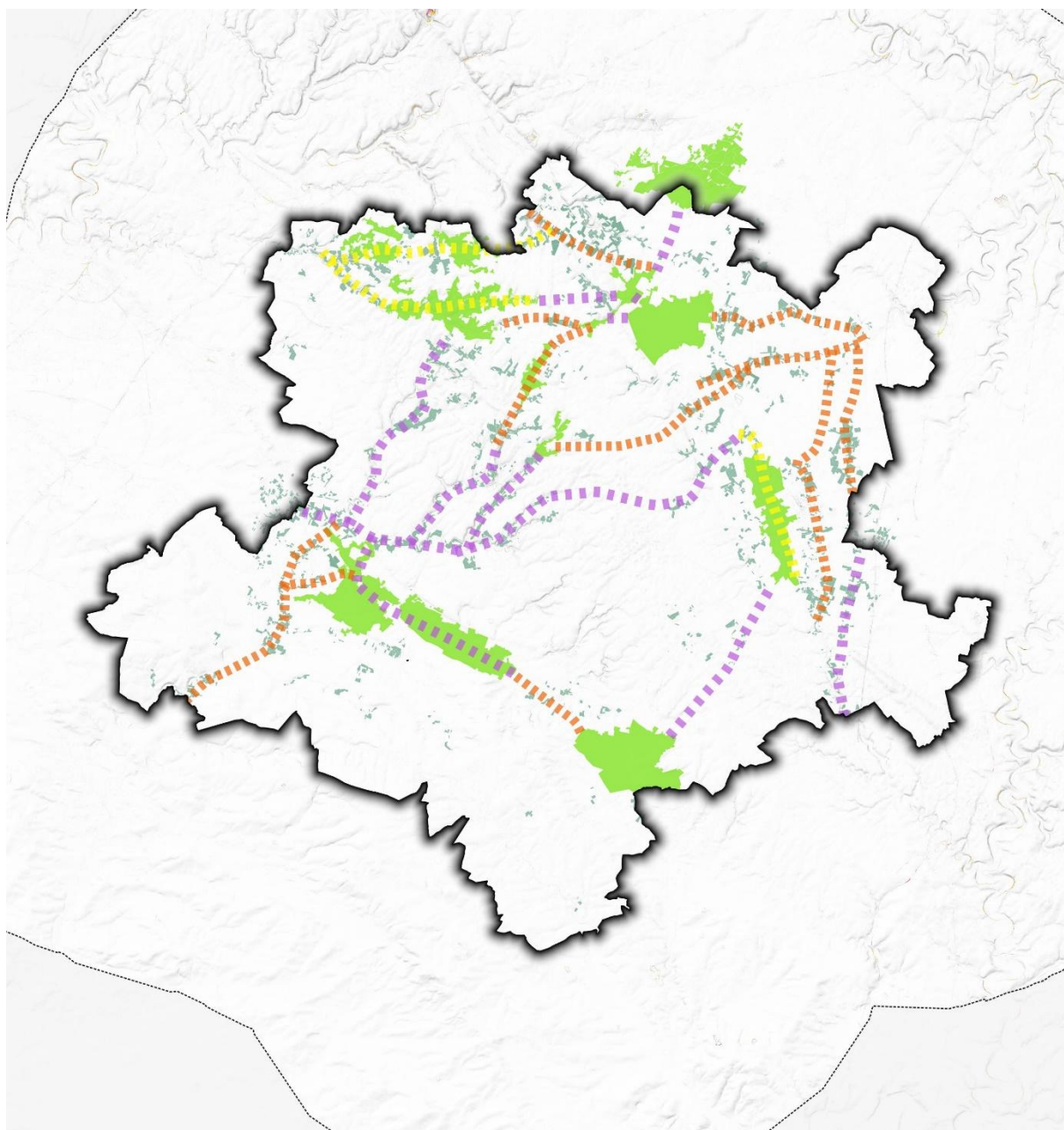


- **Sous-trame Systèmes bocagers**

44

Cette sous-trame intègre notamment les réseaux de haies, les réseaux de prairies permanentes, les réseaux de mares qui ensemble forment les systèmes bocagers.

Certaines zones du territoire sont dotées de systèmes bocagers particulièrement denses comme la vallée de la Boutonne, le secteur des Terres rouges ainsi que les vallées alluviales de la Sèvre Niortaise et de la Dive. Ces systèmes complexes sont très importants pour des groupes taxonomiques ayant besoin de divers milieux pour effectuer leur cycle biologique tel que les amphibiens.



Trame verte et bleue : Sous-trame milieux bocagers

- Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou
- Communauté de communes Mellois en Poitou

Corridors écologiques

- A préserver
- A conforter
- A restaurer

Réservoir de biodiversité

- Principal
- Secondaire



0 7,5 15 km

Source : BDTOPO, SRCE, RPG 2023,
Hydroconcept, DCI Environnement
Cittànova, 2025

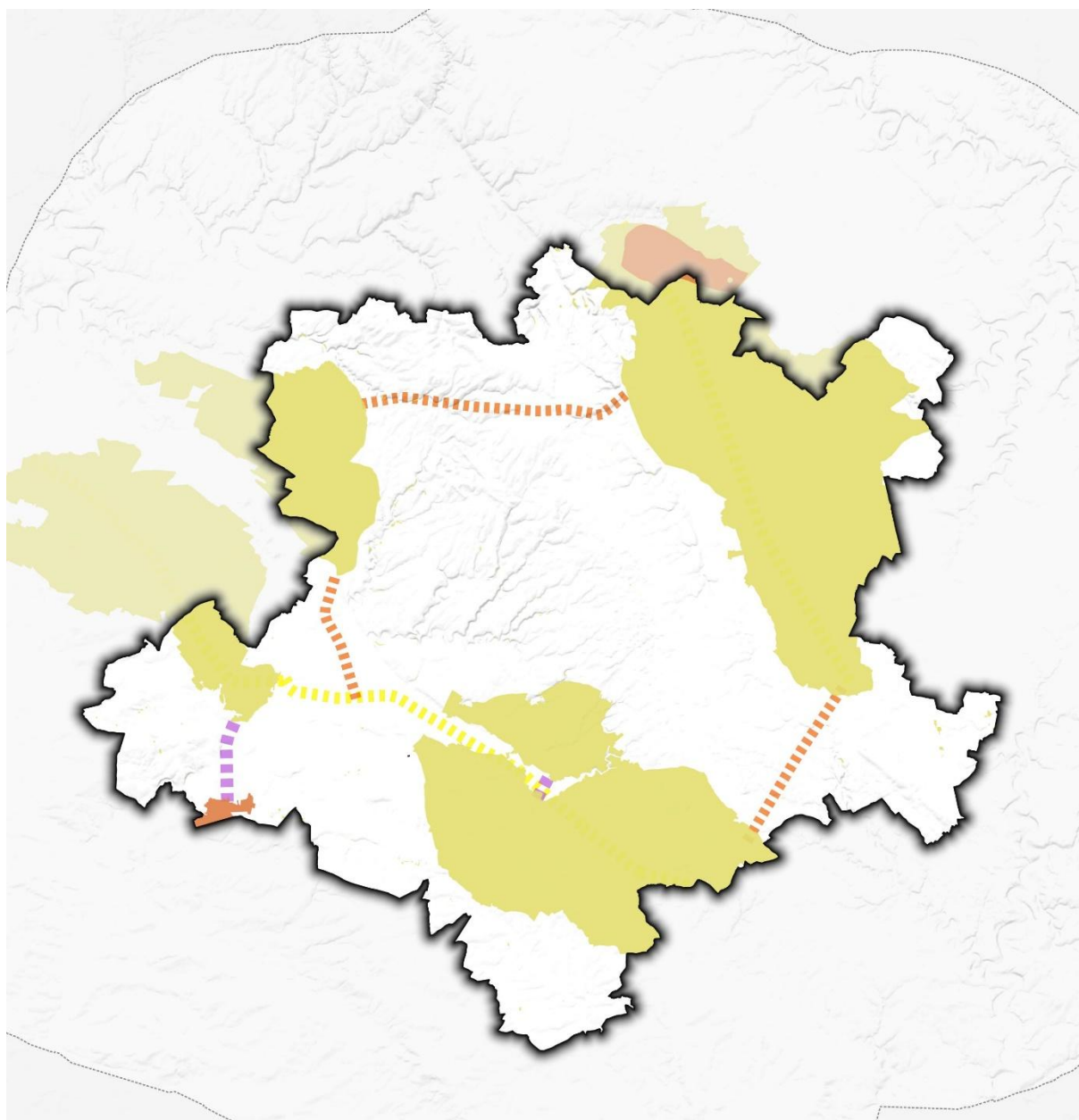
Sous-frames Systèmes bocagers



- **Sous-trame Plaines ouvertes et pelouses**

Ces sous-trames sont un enjeu fort du territoire aussi bien par les espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire qui y réalisent leur cycle biologique que par les cortèges floristiques et entomologiques présents au sein des ilots de pelouses calcicoles. De grandes zones de plaines sont présentes sur le territoire leur superficie et la densité de parcelles avec des pratiques agricoles raisonnées sont essentielles au maintien et à la résilience des espèces. Les réservoirs de biodiversité liés à cette sous-trame intègrent :

- plusieurs ZNIEFF : Camp militaire d'Avon, Plaine de Niort sud-est, Plaine de Brioux et de Chef-Boutonne, Plaine de la Mothe- Saint-Héray et Lezay, Bois d'Availles et de la Villedieu, Cote Belet et Chaumes de Gandome ;
- les espaces de plaines en Natura 2000 (ZPS) : Plaine de Niort sud-est et Plaine de la Mothe Saint-Héray Lezay ;
- les Chaumes d'Avon (Natura 2000 (ZSC) ;
- les pelouses à potentiel fort issue des donnes du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et de l'Observatoire Régional de l'Environnement.



Trame verte et bleue : Sous-trame milieux plaine et pelouse

□ Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou

□ Communauté de communes Mellois en Poitou

Corridors écologiques

▬ A préserver

▬ A conforter

▬ A restaurer

Réservoirs de biodiversité

■ Principal

■ Secondaire



0 7,5 15 km

Source : BDTOPO, SRCE
Cittànova, 2025

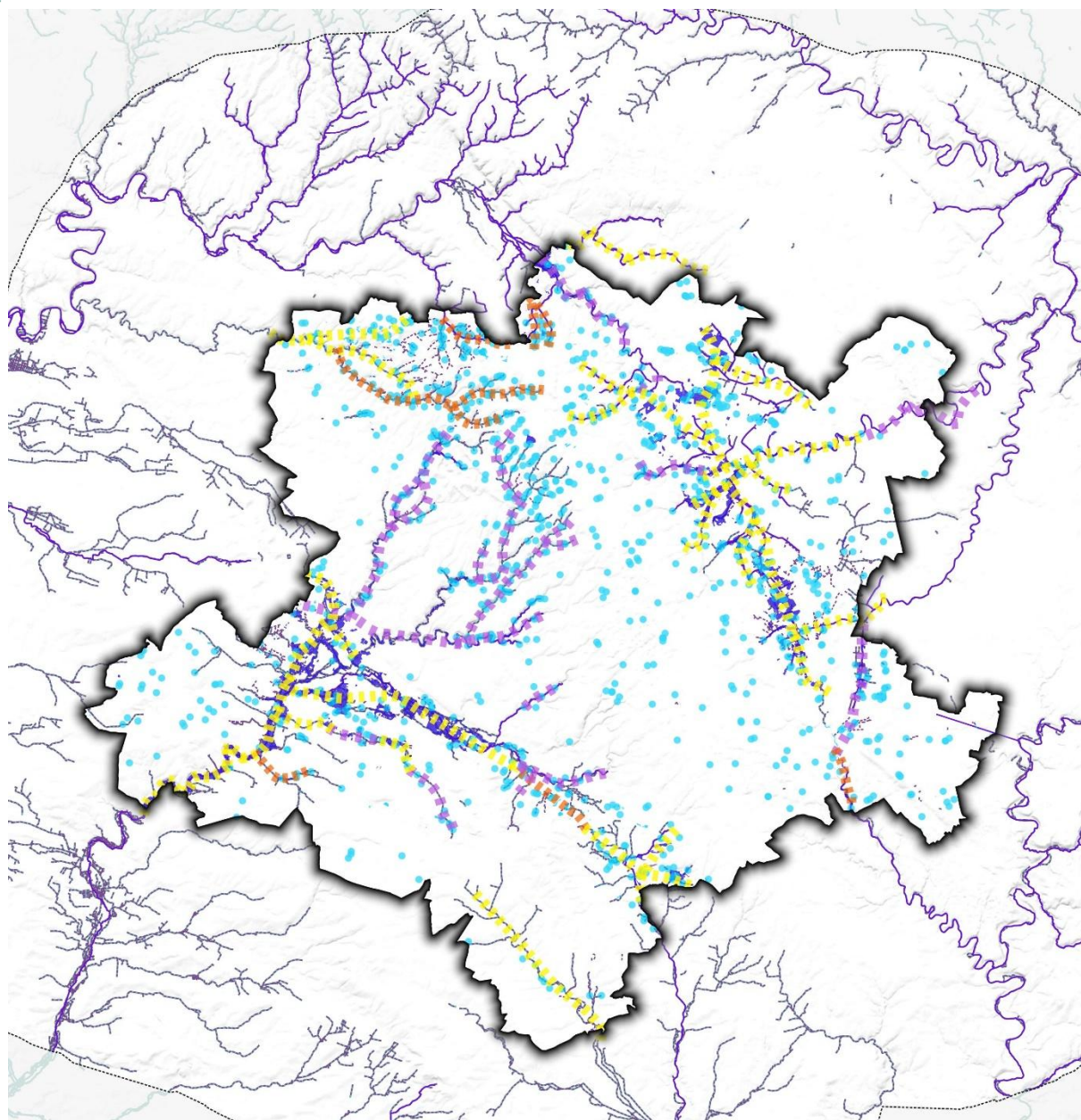
Sous-trames Pelouses et Plaines ouvertes



- **Sous-trame Zones humides et cours d'eau (Inventaire ZH manquant)**

La sous-trame zones humides et cours d'eau intègre des habitats et corridors linéaires liés à la nature même du cours d'eau et de son lit mais aussi des milieux surfaciques associés aux vallées alluviales et aux zones humides de plaines. L'inventaire des zones humides mené sur le territoire permettra d'évaluer les continuités écologiques que constituent les corridors en pas japonais des zones humides. Celles-ci sont aussi indispensables pour évaluer la fonctionnalité des trames bocagères pour des groupes taxonomiques tels que les amphibiens où la dispersion est réduite.

Les réservoirs intégrés à cette sous-trame sont les ZNIEFF de type 1, la vallée de la Boutonne (ZNIEFF type 2 et Natura 2000) ainsi que l'ensemble des cours d'eau.



Trame verte et bleue : Sous-trame milieux aquatiques

- Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou **Réservoir de biodiversité surfacique et linéaire**
□ Communauté de communes Mellois en Poitou ■ Principal
Corridors écologiques ■ Secondaire
■ A préserver — Principal
■ A conforter - - - Secondaire
■ A restaurer ● Secondaire mare

0 7,5 15 km

Source : BDTOPQ, SRCE
Cittànova, 2025

Sous-frames Zones humides et cours d'eau

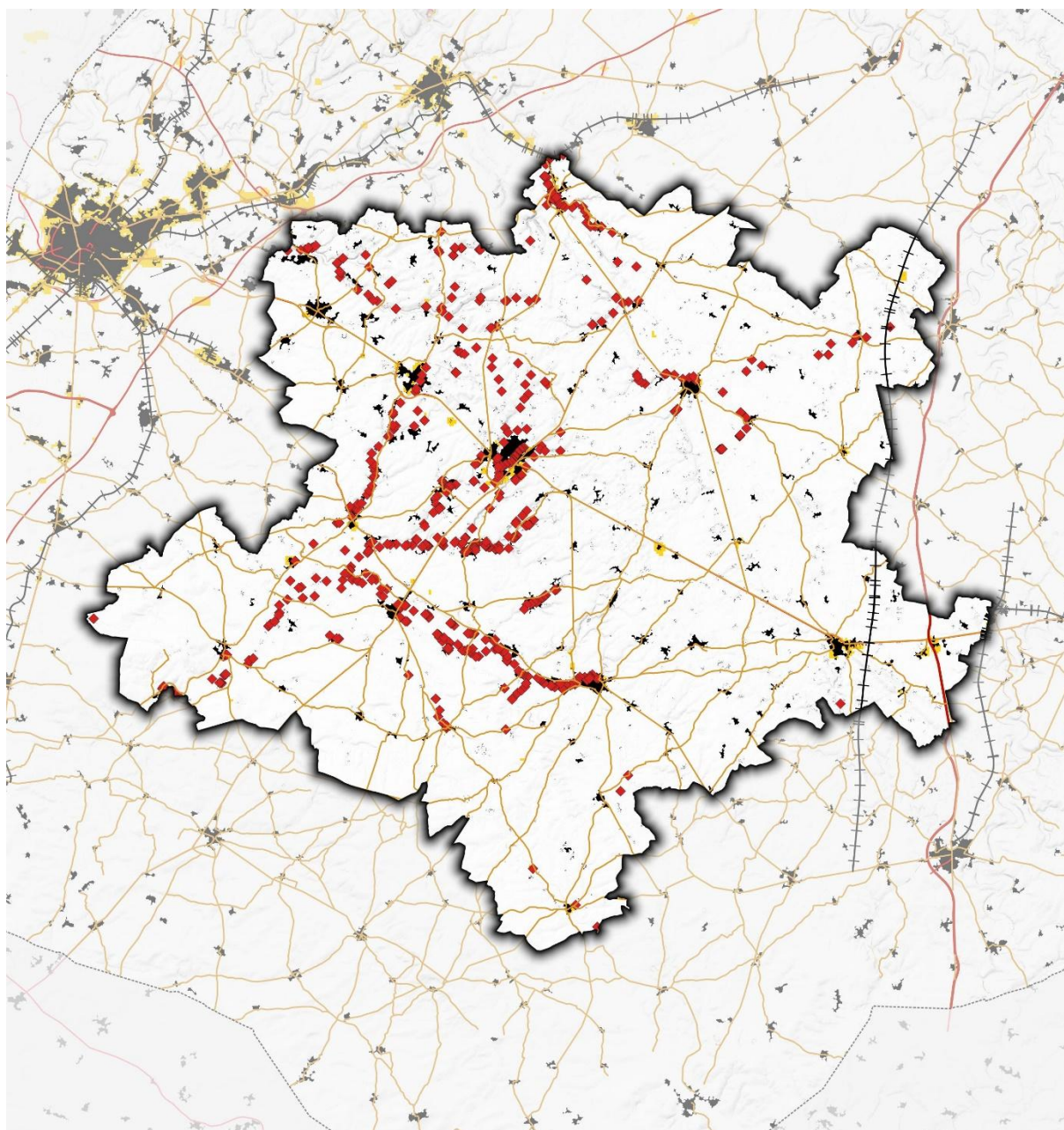


Les éléments fragmentant

Des éléments fragmentant peuvent fragiliser la fonctionnalité des corridors écologiques ou être intégralement infranchissables par les espèces, ils sont dits ainsi non transparents. Sur le territoire, les éléments fragmentant retenus vont être les zones urbanisées, les infrastructures de transport routières ou ferroviaires, les obstacles à l'écoulement de l'eau (seuils, barrages).

Les éléments majeurs sont les deux routes départementales qui traversent le territoire, la LGV SEA Tours Bordeaux et de nombreux ouvrages hydrauliques présents sur la Boutonne.

L'identification de ces éléments fragmentant permet d'apprécier la fonctionnalité des corridors écologiques et de mettre en exergue les corridors à restaurer ou à préserver au sein du territoire.



Trame verte et bleue : Fragmentations-Ruptures

- Tampon de 15 km autour du Mellois en Poitou
- Communauté de communes Mellois en Poitou

Fragmentations/ruptures

- Autoroutes/Nationales
- Routes départementales
- Voie ferrée
- Obstacles aux continuités écologiques (cours d'eau)
- Zone bâtie
- Pollution lumineuse



0 7,5 15 km

Source : BDTOPQ, SRCE,
CEREMA, SDAGE LB et AG
Cittànova, 2025

Localisation des éléments fragmentant



SYNTHESE

ATOUTS

- De nombreuses espèces patrimoniales présentes sur le territoire, notamment des espèces menacées à l'échelle Européenne.
- Importante zone de passage migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux (couloirs avifaunistiques).
- Présence de populations de chiroptères non négligeables.
- Des milieux naturels et agricoles diversifiés entre pelouses calcicoles, massifs forestiers, plaines agricoles ouvertes, milieux aquatiques et humides, etc.
- Plusieurs réservoirs de biodiversité d'importance régionale
- Plusieurs sites d'intérêt protégés réglementairement.

FAIBLESSES

- Espèces avifaunistiques menacées par certaines pratiques agricoles intensives comme l'Outarde canepetière
- Disparition progressive du réseau de haies
- Dégradation des habitats humides et des continuités écologiques aquatiques
- Forte pression sur des milieux à fort enjeu écologique (pelouses calcicoles, milieux humides) sous l'effet de l'urbanisation ou de la mise en culture
- La fragmentation des milieux par l'urbanisation croissante et le mitage périurbain

La préservation de la biodiversité locale

La conservation des habitats naturels avec un bon état écologique et le maintien des espèces patrimoniales inféodées

La prise en compte du patrimoine naturel et sa valorisation

La préservation des espaces remarquables par un zonage adapté

Le maintien et la restauration d'une trame verte et bleue fonctionnelle

La préservation des haies et des mosaïques d'habitats naturels du territoire constituant des corridors et des réservoirs écologiques fonctionnels

La sauvegarde des habitats humides et aquatiques du point de leur qualité mais aussi de leur densité

L'intégration et la prise en compte de la fonctionnalité des continuités écologiques dans les projets d'urbanisation

(complément lors de réception des inventaires ZH)



1.3 Des noyaux historiques intimement liés à ce socle

L'histoire de l'implantation humaine sur le territoire est intimement liée au socle naturel. Le réseau hydrographique et la topographie sont deux facteurs majeurs dans les choix d'installation et de développement du bâti.

1.3.1 L'organisation des villages, liée à l'eau

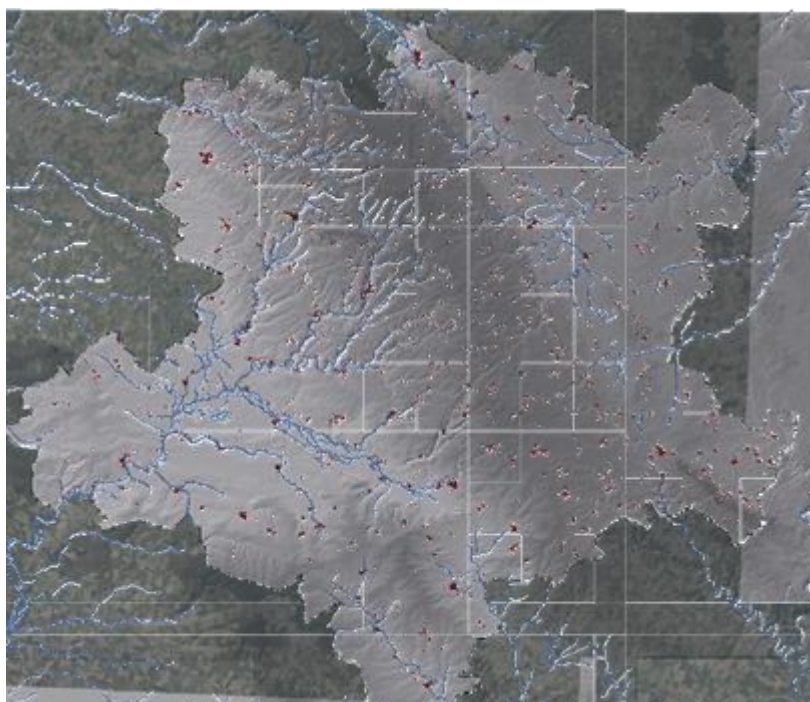
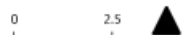
Sur l'ensemble du Mellois s'observent des caractéristiques bâties héritées des occupations humaines successives depuis les premiers agriculteurs sédentaires de l'époque néolithique. L'occupation ancienne se regroupe ainsi le long des principaux cours d'eau ou est disséminée sur les plateaux agricoles argileux, sur lesquels l'accès à l'eau est moins localisé. Les agglomérations restent de dimensions modestes.

Evolution de la tâche urbaine

■ Avant 1900

— Principaux cours d'eau

— Cours d'eau

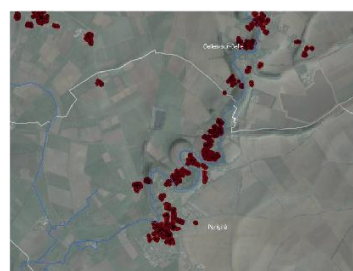


1.3.1.1 Des villages à l'abri des inondations

Dans le creux des vallées ou sur les coteaux, certains villages s'organisent de façon linéaire le long des cours d'eau, dans les méandres ou en crêtes de vallée, à l'abri des inondations.

Ces villages sont souvent positionnés à l'interface entre les prairies des pentes de vallons et les cultures de plateaux. Desservis par une route principale qui longe la crête, ils se développent sous la forme de villages-rue dominant les coteaux. L'habitat peut descendre la pente sur un petit vallon perpendiculaire qui vient couper le coteau, associé à une route secondaire et un pont pour franchir le cours d'eau. En creux de vallée, on retrouve parfois quelques bâtisses liées à l'utilisation de l'eau : lavoirs, moulins et bâtiments agricoles. Tout est mis en place pour prévenir de la montée des eaux, en conservant cependant un accès facile à la ressource.

Localisation des éléments fragmentant





Pour cet exemple de Périgné, la carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle, ci-dessus à gauche) met bien en évidence l'organisation du village et des hameaux au creux de la vallée. Sur les détails de la carte de l'Etat Major (XIX^{ème} siècle, ci-dessus au centre), l'imbrication du bâti est visible de part et d'autre des méandres de la Belle, à l'abri des inondations. La topographie façonne largement les espaces habités. L'illustration de droite montre la tâche urbaine en 1900 et le développement du village sous forme d'un village rue.

Les constructions sont imbriquées les unes dans les autres, très souvent mitoyennes sur au moins l'une de leurs façades. L'organisation du bâti amorce un dessin d'espaces publics : des venelles, des rues, qui se dilatent pour créer des places qui peuvent s'organiser autour de puits. Quand les maisons ne sont pas mitoyennes sur leurs deux façades, des continuités visuelles sont dessinées par des murets en pierres, voire en pierres sèches.

L'implantation des maisons respecte l'orientation la plus favorable pour bénéficier des apports solaires, tout en préservant l'intimité des cours ou jardins privatifs : l'accroche bâti se fait par le pignon le long des voies orientées selon un axe plutôt est-ouest (pignon souvent aveugle sur la rue), afin de dégager une plus grande façade bien exposée, alors que les façades principales des constructions sont implantées le long des voies, quand elles sont orientées selon un axe plutôt nord-sud. La densité y est forte et la hauteur du bâti peu élevée. Les habitations comportent souvent un étage ou un étage accompagné de combles aménagés.

En dehors des abords des mairies, des églises ou des temples, les espaces publics sont assez simples et très minéraux. Ils se limitent souvent à une voie étroite, goudronnée, aux accotements enherbés le long des murs des constructions ou des murets en pierre calcaire. Sur l'extrait de cadastre ci-contre (îlot à proximité de l'église de Périgné), l'îlot représenté en marron a une surface de 7628 m² pour 11 habitations. La densité nette (les espaces publics sont intégrés au calcul de cette densité) est de 14,4 logements par hectare ce qui est relativement faible pour un centre-bourg, car les jardins sont relativement grands.

Au bord des vallées, cette densité peut être encore plus faible, avec des grands jardins donnant accès aux cours d'eau.

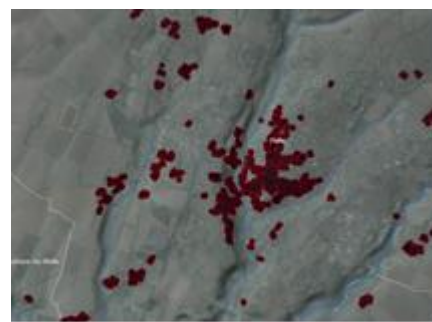




1.3.1.2 Des bourgs simples et compacts

En dehors des grandes vallées, les structures des bourgs principaux sont simples et compactes. Ils s'organisent autour d'un cœur de bourg, site d'implantation historique au tissu urbain compact, et regroupent les composantes majeures de la commune (mairie, église, place principale, commerces). Anciens chefs-lieux de cantons, leur développement important est lié à des raisons historiques : gisement minier (Melle), passage de voies romaines (Sauzé-entre-Bois, La-Mothe-Saint-Héray) ou activité agricole de marché de bestiaux (Lezay).

Pour cet exemple de Melle, la carte de Cassini montre une organisation déjà dense de l'agglomération, très compacte, à l'abris des inondations par une localisation en hauteur mais avec un lien étroit avec la Béronne. Le centre historique de Melle s'est ainsi développé sur l'éperon rocheux.



La carte de l'Etat Major met en évidence la poursuite du développement de l'agglomération par la création du franchissement de la Béronne vers Saint-Hilaire et dans une moindre mesure vers la route de Niort. L'illustration de la tâche urbaine confirme la compacité de la cité et son développement progressif sur la rive droite de la Béronne.

Dans le centre, l'organisation du bâti est encore plus imbriquée que celle des centres des villages de vallée. Elle s'organise autour de voies étroites qui distribuent la ville, tout en s'intégrant dans la topographie marquée par la vallée. Les espaces privatifs sont très réduits voire inexistants, mais les espaces publics sont plus généreux : sous forme de places (Place Bujault, Place du Marché) ou de parcs et jardins.

Les maisons sont mitoyennes de part et d'autre et sont implantées en limite d'espaces publics, laissant parfois des cœurs d'îlot non bâtis. Là encore, l'implantation privilégie la prise en compte des principes du bioclimatisme et limitent les déperditions de chaleur l'hiver. Elle peut néanmoins être à l'origine d'îlots de chaleur en été, du fait de l'absence ponctuelle de végétation.

La hauteur du bâti s'étage entre le R+1 et le R+2+combles, notamment dans l'hypercentre avec parfois des commerces ou services en rez-de-chaussée.



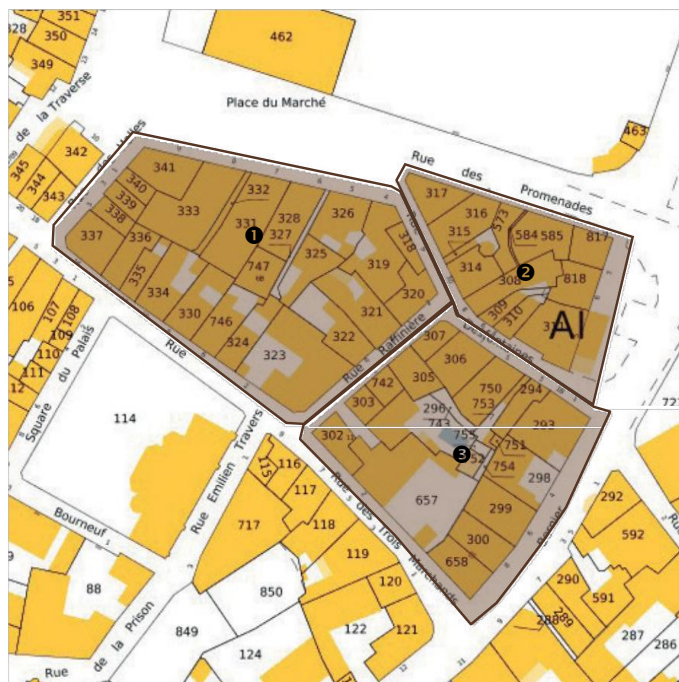


Ces extraits de cadastres montrent des exemples particulièrement denses d'îlot du centre-ville ancien de Melle, d'autant que les logements peuvent y être superposés.

En comptant une seule habitation par bâtiment, la densité nette des îlots, 1, 2 et 3 peut être respectivement estimée à : 62, 69 et 54 logements par hectare.

Dans le Faubourg de Saint- Hilaire, les logements ont été construits en lien avec la vallée, ménageant des jardins nourriciers de taille plus importante. La hauteur du bâti est la même que celle des villages des vallées et la densité s'en rapproche.

La densité de l'îlot ci- contre peut être estimée à 35 logements par hectare, avec des logements souvent d'une hauteur de R+1, voire R+1+comble



1.3.1.3 Un bâti aggloméré en petit bourg ou dispersé en hameaux

Sur les plaines et plateaux agricoles, le bâti peut être aggloméré en petit bourg ou dispersé en hameaux.

Les plaines sont occupées par des petits villages anciens au tissu dense et compact. Aucune organisation hiérarchique ne s'observe réellement car ces ensembles bâtis sont majoritairement constitués de domaines agricoles séparés par des ruelles étroites. Leur présence se remarque de loin notamment grâce aux églises, facilement identifiables dans ces paysages peu arborés.



En parallèle, il s'y trouve de nombreux hameaux ; une disposition due à la meilleure disponibilité de l'eau dans cet espace. Peu perceptibles, ils se mêlent aux structures bocagères. Ces ensembles de fermes et de maisons, aux dimensions modestes, sont connectés par un réseau de petites routes en étoile.

Sur l'exemple de petit bourg ci-après, Loubigné, le développement des constructions s'est organisé autour d'un axe en étoile, comme pour le hameau de Domazan, plus au sud.



Le bâti s'est implanté le long des axes, soit en accroche par le pignon, soit en accroche par la façade principale, afin de bénéficier de la meilleure orientation. La densité y est moins dense que dans les agglomérations précitées, et la mitoyenneté n'est pas systématique. Les habitations bénéficient d'espaces privatifs plus importants. Contrairement aux exemples précédents, le bâti ne dessine pas de cœurs d'îlots et les espaces publics sont très réduits, se limitant principalement aux axes viaires qui peuvent s'élargir ou se rétrécir, formant quelques espaces de rencontres notamment autour des lieux importants pour la vie du village (mairie, église).

Sur l'extrait cadastral ci-contre, la densité de l'îlot identifié peut être estimée à environ 5,4 logements par hectare.

Le bâti y est relativement bas : souvent en rez-de-chaussée voire rez-de-chaussée + comble, et la continuité visuelle dans le bourg est assurée par des murs et des murets en pierre. L'espace public y est très minéral et les jardins privatifs sont très présents.





1.3.1.4 Le Plan de Paysage de Mellois en Poitou

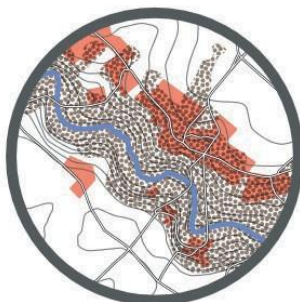
Le diagnostic du Plan de Paysage validé en juin 2021, illustre ces différents types d'organisation urbaine selon les schémas ci-dessous :

Bourg aggloméré à caractère urbain



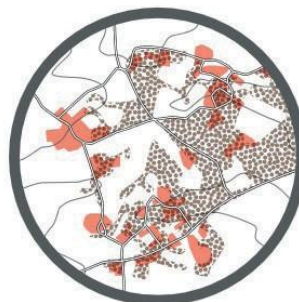
Ex : Melle

Bâties linéaires en crête de vallée



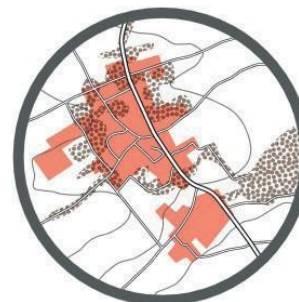
Ex : Montaillon
(commune d'Aigondigné)

Bâties dispersés en hameaux sur les plateaux des terres rouges



Ex : Clussais-la-Pommeraye

Sites bâtis agglomérés des plaines



Ex : Loubillé

Les quatre principales typologies d'agglomérations urbaines du Mellois en Poitou

Extrait du diagnostic de Plan Paysage du Mellois en Poitou, Juin 2021.

Sources : l'Atelier de l'Ours, Pierre Romanetto et Anne Boissay



SYNTHESE

ATOUTS

- Dans les bourgs agglomérés anciens, l'organisation simple du bâti délimite les espaces publics et permet d'optimiser les prises en compte des principes de bioclimatisme
- Sur les plateaux agricoles, le bâti est moins serré et préserve des espaces privatifs conséquents
- Présence de populations de chiroptères non négligeables.
- Dans les parties urbaines, les continuités visuelles assurées soit par les murs et murets en pierre offre une qualité architecturale et une identité locale.

FAIBLESSES

- Dans les centres-villes, les îlots fortement minéralisés peuvent créer des îlots de chaleur et limiter les espaces d'intimité
- Le manque d'espaces privatifs dans les centres anciens peut nuire à leur réhabilitation
- Les espaces publics très minéraux et peu aménagés

La qualité architecturale et paysagère

Le maintien et la valorisation de la qualité architecturale et paysagère des bourgs et villages anciens

La réhabilitation du bâti ancien tout en apportant des réponses aux attentes des habitants actuels : stationnement, qualité de vie, habitabilité...

La conservation des espaces verts publics offrant et de leur fonction d'îlots de fraîcheur.

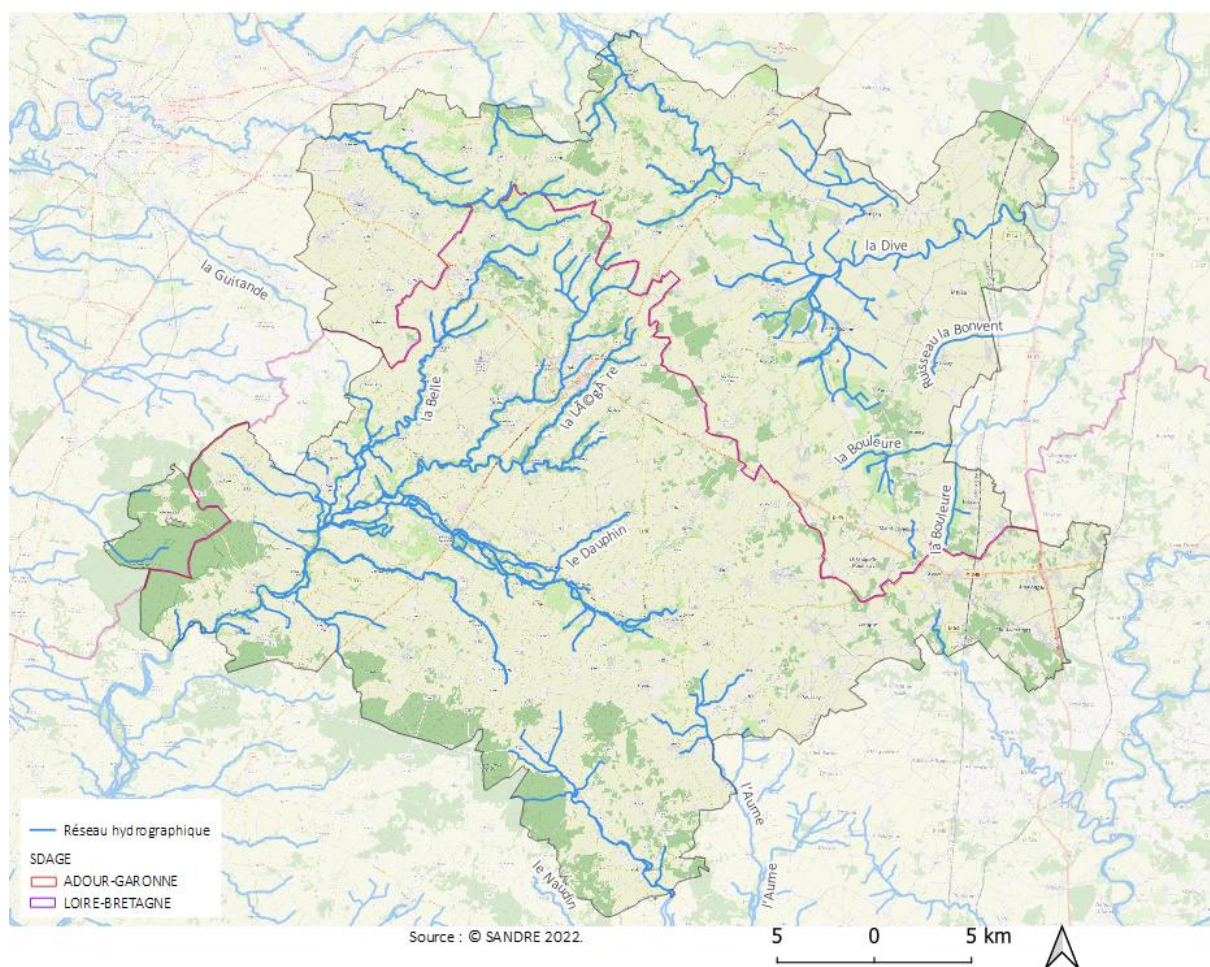


1.4 Un réseau hydrographique dense, l'enjeu de la ressource en eau

L'eau qui a défini l'implantation des villages sur le territoire est aussi une ressource naturelle constituant un enjeu fort. Sa quantité et sa qualité sont des facteurs importants pour la fonctionnalité écologique des écosystèmes liés ainsi que pour les activités humaines.

1.4.1 A l'origine des occupations humaines, un réseau hydrographique dense

Le territoire du Mellois en Poitou a la particularité d'être une zone de répartition du partage des eaux entre le bassin Loire-Bretagne et le bassin Adour-Garonne. Quatre bassins versants sont présents : la Sèvre niortaise, la Charente, le Clain et la Boutonne.



Réseau hydrographique

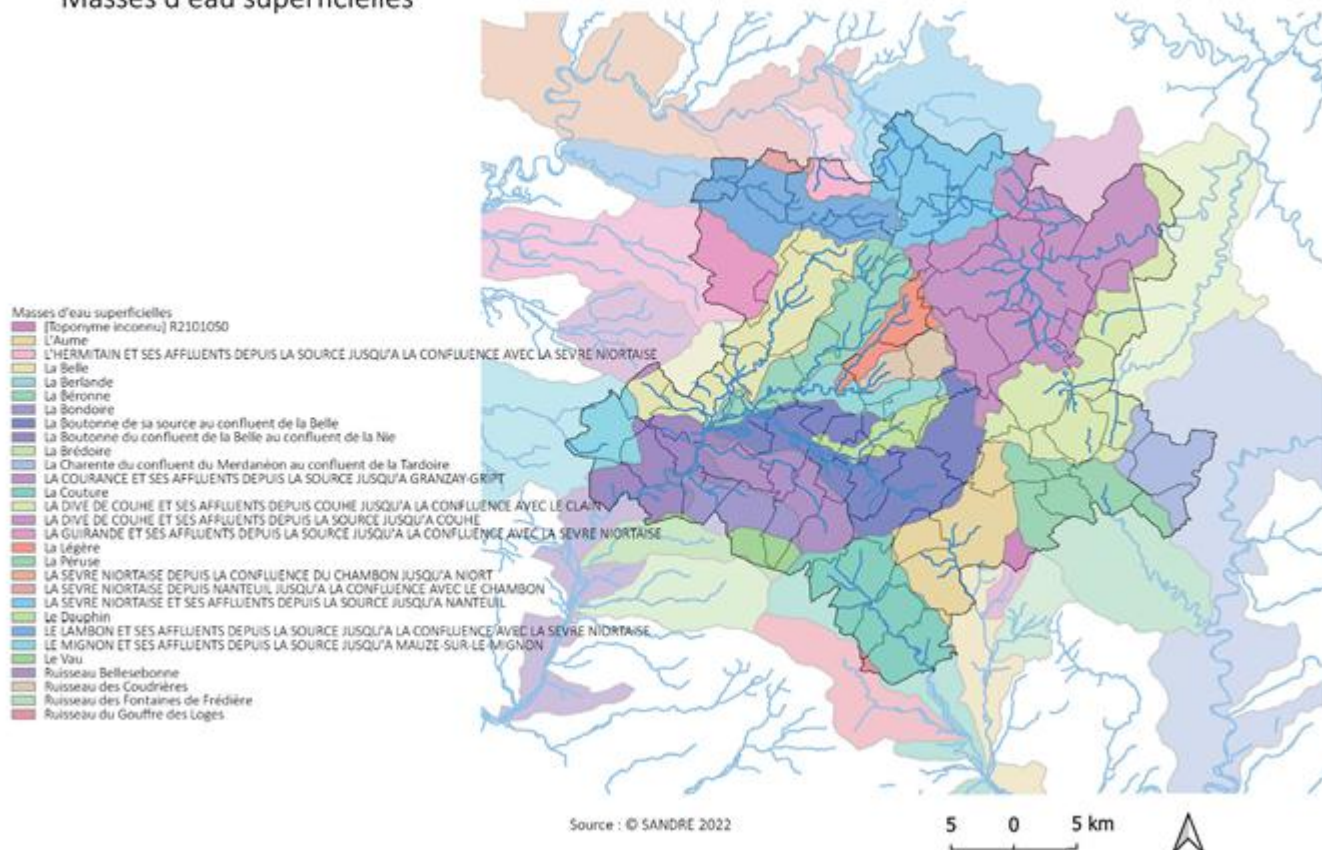
Un réseau hydrographique dense est présent dans le territoire avec 19 masses d'eaux superficielles qui le traversent parmi lesquelles 3 sont structurantes : la Boutonne, la Sèvre Niortaise et la Dive.

Le secteur ouest de Mellois en Poitou est celui où le réseau est le plus présent avec la vallée de la Boutonne et ses nombreux affluents : la Belle, la Béronne ou la Berlande. Ce sont 10 masses d'eau superficielles qui sont présentes sur le bassin versant de la Boutonne. Cette dernière prend sa source à Chef-Boutonne et constitue le principal affluent de la rive droite de la Charente. Ces masses d'eau sont exposées à diverses pressions. Les pressions liées à la morphologie et à la présence de nitrates agricoles et autres micropolluants ainsi que les pressions de l'activité industrielle sont les plus prononcées.



Dans la partie nord, la Sèvre Niortaise prend sa source sur la commune de Sepvret et reçoit comme principaux affluents le Lambon et le Pamproux. La Dive, sous-affluent de la Loire, traverse le territoire dans sa partie est, entre Rom et Saint-Coutant. En périphérie du territoire, quelques rivières sont présentes : la Péruse, l'Aume, la Couture.

Masses d'eau superficielles



Masses d'eau superficielles sur le territoire

1.4.2 Un nombre important d'ouvrages qui entravent le fonctionnement hydrologique et écologique des cours d'eau

De nombreux ouvrages sont décomptés le long des cours d'eau du territoire intercommunal dont une partie n'est pas référencée : seuils, dérivation des eaux, recalibrage, rectification, protection des berges, moulins, etc... Plusieurs de ces obstacles fragmentent la continuité aquatique en limitant la libre circulation des espèces aquatiques qui sont pris en compte dans l'analyse de la Trame Verte et Bleue.

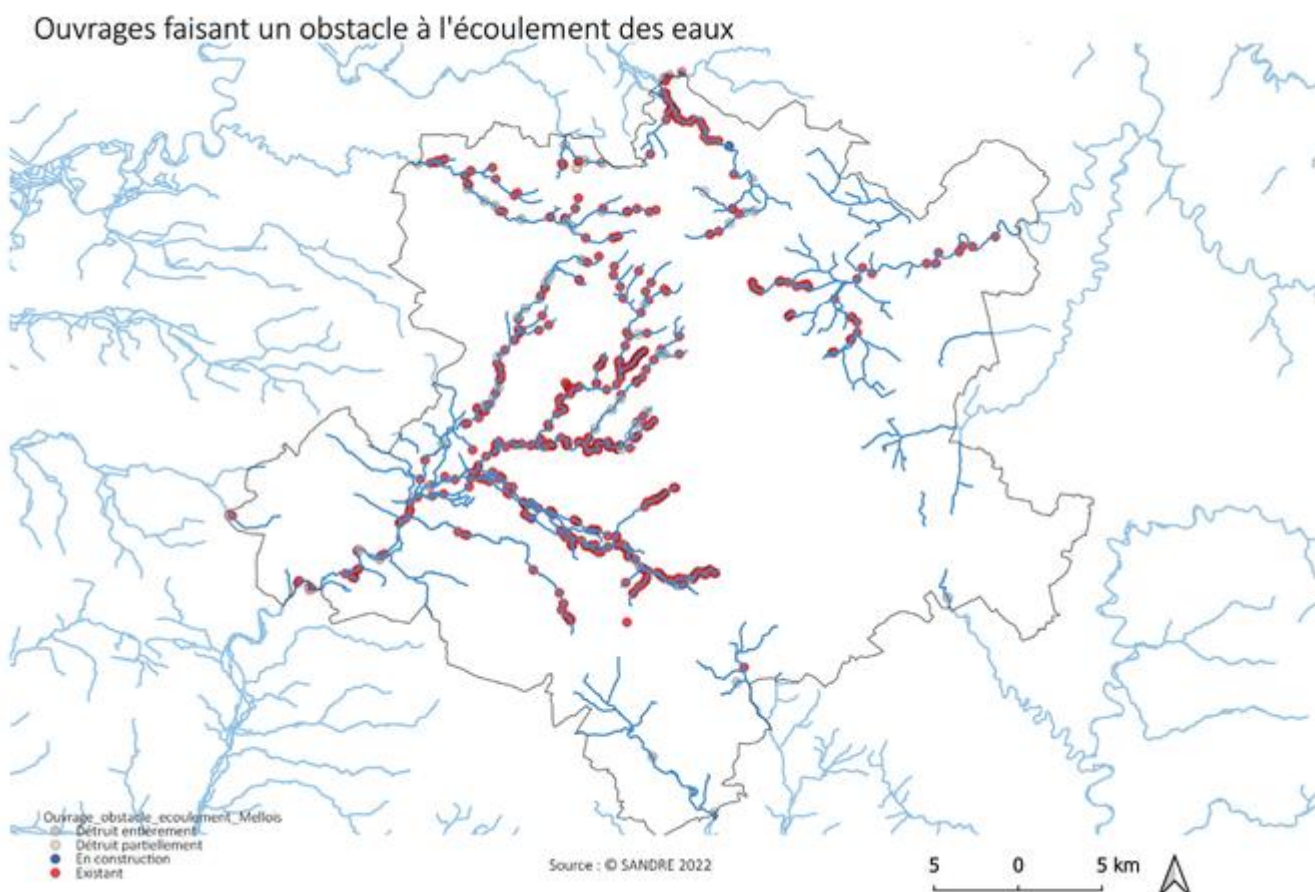
De manière générale, ces nombreux ouvrages peuvent avoir pour conséquences sur le fonctionnement hydrologique global :

- Un cloisonnement des milieux aquatiques, un colmatage des frayères, une création de milieux stagnants, dommageable pour la fonctionnalité écologique aquatique ;
- Un réchauffement de l'eau, une augmentation de l'évaporation, une diminution de la qualité des cours d'eau en amont et en aval ;



- Une accentuation des conséquences des dysfonctionnements physico-chimiques constatée comme l'eutrophisation

527 ouvrages allant du seuil à la buse en passant par le radier de pont sont répertoriés et trois ouvrages sont notés en cours de construction dans la base nationale SANDRE. Ces ouvrages sont, comme l'illustre la carte ci-dessous, principalement présents sur la Boutonne.



Ouvrages faisant obstacle à l'écoulement des eaux

1.4.3 Les eaux souterraines, des ressources à reconquérir, fragilisées par les activités humaines

Comme la ressource en eau superficielle, les masses d'eaux souterraines ont été impactées par les activités humaines. Le bilan des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) montre que les masses d'eau présentes sur le territoire sont caractérisées par un état qualitatif et quantitatif mauvais. Il indique que l'utilisation d'intrants contenant des nitrates et des pesticides en est la cause principale.

Les objectifs d'atteinte du bon état global ont été reportés, au sein des SDAGE, à l'horizon 2021 ou 2027.

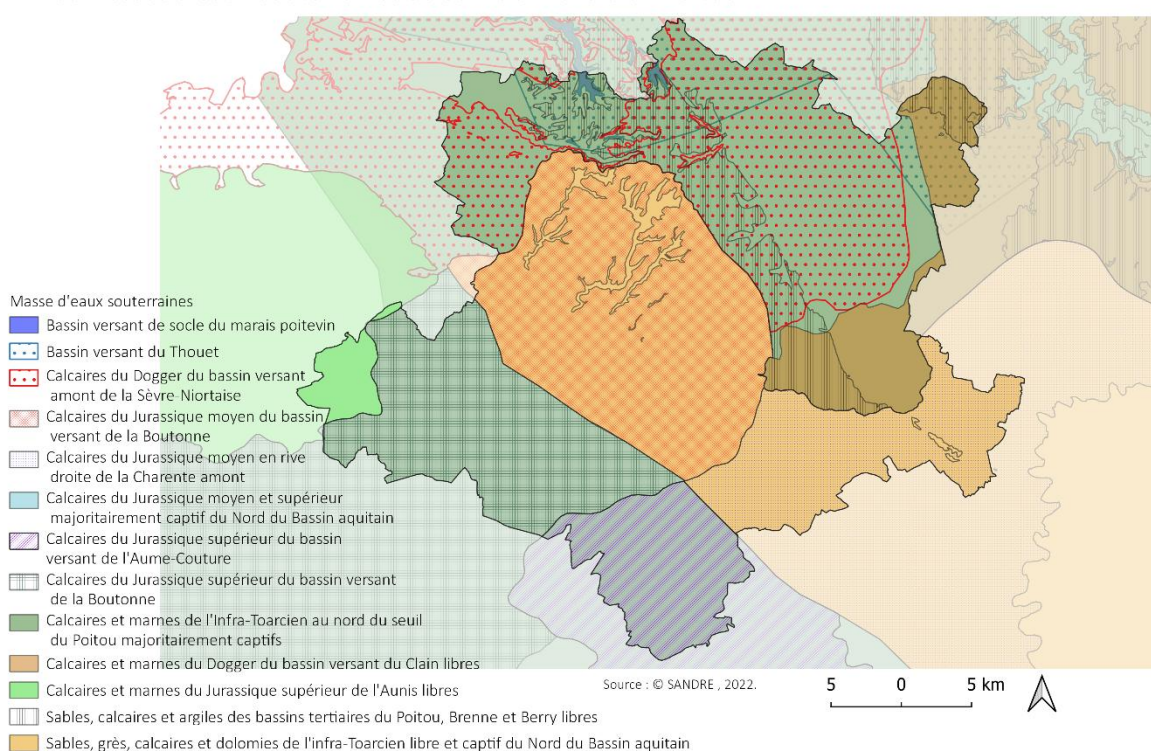
Une très large partie du territoire est en outre caractérisée par un système géologique karstique, qui fragilise la ressource. Les eaux, qui ruissellent, en surface s'engouffrent rapidement dans le sous-sol très fragmenté pour rejoindre les eaux souterraines, sans possibilité d'épuration naturelle par les sols.



La Commission Territoriale “Nappes Profondes” sur le bassin Adour-Garonne a identifié les principaux enjeux pour la préservation de la ressource en eau :

- restaurer le bon état quantitatif en combinant une approche globale en bilan et des approches locales en pression ;
- garantir un usage optimisé des nappes profondes ;
- réduire ou éliminer les pollutions anthropiques au voisinage des affleurements ;
- améliorer les connaissances sur les nappes profondes ;
- maîtriser les risques de contamination saline.

Les masses d'eaux souterraines au sein de Mellois-en-Poitou



Les masses d'eau souterraines

Pour chacune de ces masses d'eau souterraines, les Agences de L'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ont listé les caractéristiques principales et la date d'échéance pour atteindre l'objectif du « Bon état ».



Caractéristiques principales des masses d'eau souterraines (Source- Agences de l'Eau)						
Cod e	Nom de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Objectif d'atteinte du « Bon état »	Cause de la dérogation	Type de dérogation	Etat hydraulique
FRFG 014	Calcaires du jurassique moyen en rive droite de la Charente amont	Dominante sédimentaire non alluviale	2027	Chimique	Conditions naturelles ¹	Libre
FRFG 015	Calcaire du jurassique supérieur du bassin versant Boutonne secteur hydro r6	Dominante sédimentaire non alluviale	2027	Chimique	Conditions naturelles	Libre
FRFG 016	Calcaires du jurassique supérieur du bassin versant Charente secteurs hydro r0, r1, r2, r3, r5	Dominante sédimentaire non alluviale	2027	Chimique	Conditions naturelles	Libre
FRFG 042	Calcaires du jurassique moyen du bassin versant de la Boutonne secteur hydro r6	Dominante sédimentaire non alluviale	2027	Chimique	Conditions naturelles	Libre
FRG G062	Calcaires et marnes du Lias_Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise	Dominante sédimentaire alluviale	2021	Chimique et quantitatif	Conditions naturelles, coût disproportionné	Libre et captif, majoritairement libre
FRG G063	Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Clain	Dominante sédimentaire alluviale	2021	Chimique	Conditions naturelles, coût disproportionné, Faisabilité technique	Libre
FRFG G106	Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	/	2021	Chimique et quantitatif	Conditions naturelles, coût disproportionné	Libre
FRFG 079	Calcaires du jurassique moyen charentais captif	Dominante sédimentaire non alluviale	2015	/	/	Captif
FRFG 078	Sables, Grès calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	Dominante sédimentaire non alluviale	2027		Conditions naturelles, coût disproportionné	Majoritairement captif

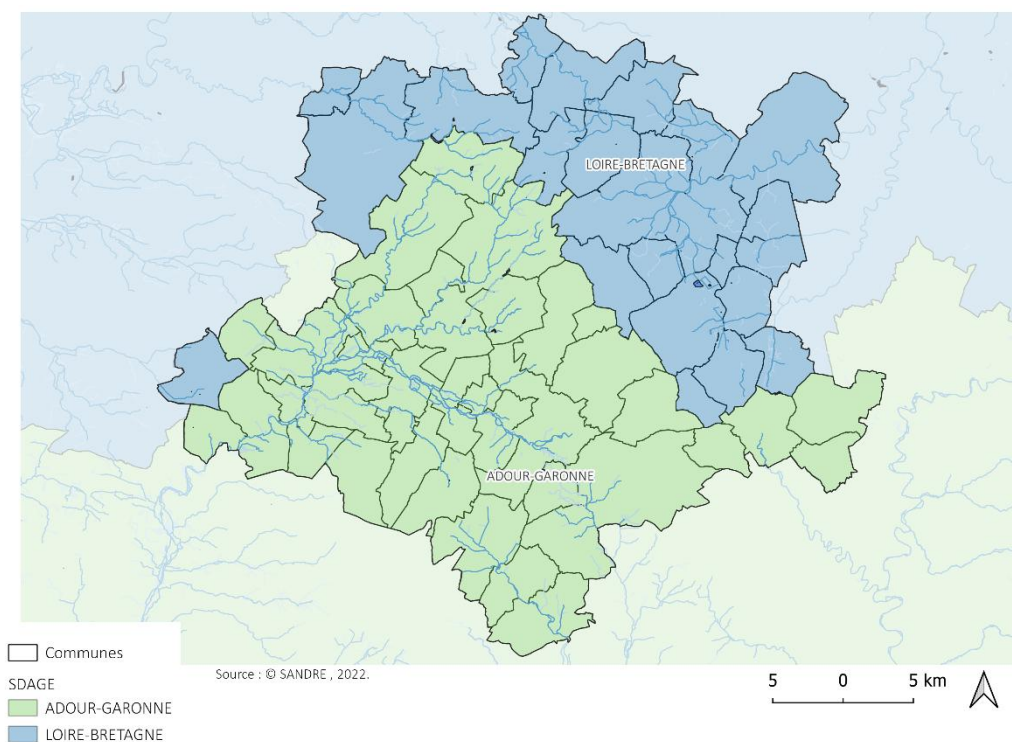


1.4.4 Des outils de gestion et de planification pour tendre vers une amélioration, à décliner dans les outils de planification locale

1.4.4.1 Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La communauté de communes est couverte par deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) :

- SDAGE Loire-Bretagne
- SDAGE Adour Garonne



Les SDAGE de Mellois en Poitou

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

- Le SDAGE Adour-Garonne

Le SDAGE Adour-Garonne occupe la majeure partie du territoire de la communauté de communes de Mellois en Poitou en comprenant 39 communes et intégrant la vallée de la Boutonne et ses affluents.

Adopté le 10 mars 2022, le SDAGE Adour-Garonne fixe les objectifs d'une gestion harmonieuse des masses d'eau pour la période 2022-2027 sur l'ensemble du bassin.



ZOOM SUR... la Directive Cadre sur l'Eau et la Loi sur l'Eau

La Directive Cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale de la gestion de la ressource eau. Elle définit sa réglementation, sa protection par grand bassin hydrographique dans une optique de développement durable. La DCE fixe en particulier l'objectif général d'atteindre le « bon état » des masses d'eau en 2015, avec des prolongations si l'échéance est trop courte, et établit une procédure de planification.

Plusieurs lois sur l'eau régissent les principes de gestion de la ressource : ce sont les lois de 1964, 1984, 1992 et 2006. La loi de 1964 a organisé la gestion décentralisée de l'eau par bassin versant, la loi de 1984 la gestion des ressources piscicoles, la loi de 1992 a instauré les SDAGE et les SAGE, et la loi de 2006 donne des outils pour atteindre un bon état des eaux et milieux aquatiques, et a pour ambition l'accès à l'eau pour tous.

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE, « fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ». Les SDAGE sont les documents de planification de la Directive Cadre sur l'Eau, avec lequel le SCoT doit être compatible (puis les PLUi qui doivent être compatibles avec les SCoT). Les SDAGE sont relayés à l'échelle des bassins versants grâce à la mise en application des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), avec lequel le SCoT doit également vérifier sa compatibilité.

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand sud-ouest de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets. Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

Le SDAGE se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs :

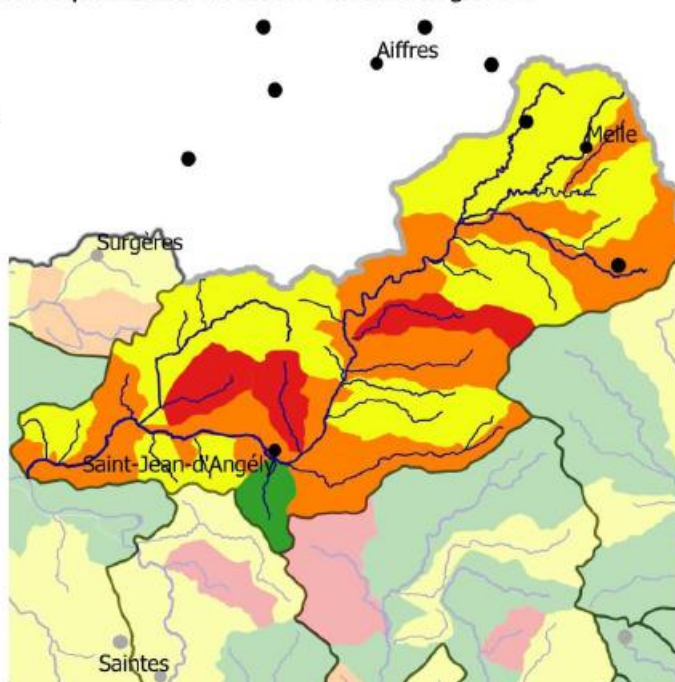
- Créer les conditions de gouvernance favorables,
- Réduire les pollutions,
- Agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau,
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Le territoire est couvert par trois Bassins Versants de Gestion (BVG) au sein de ce SDAGE, l'état écologique de leurs masses d'eau superficielles et des mesures du PDM (Programme de Mesures) sont détaillés ci-dessous :



Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique



Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
COL01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses hors agriculture
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
IND12 : Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
IND13 : Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES02 : Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES07 : Ressource de substitution ou complémentaire	Mettre en place une ressource de substitution

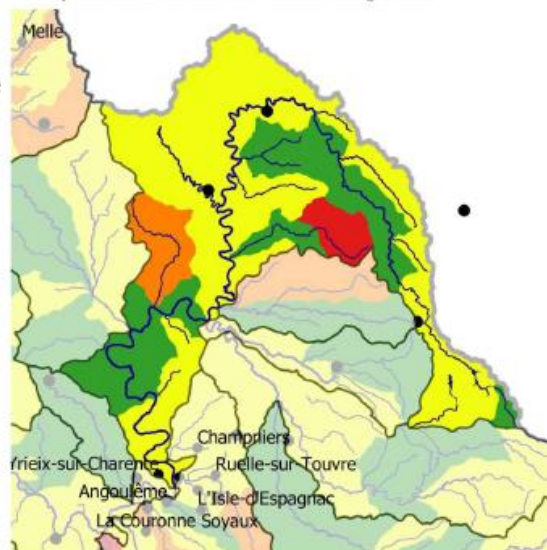


- BVG039 – Charente amont

68

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique





Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limitier les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates
	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR04 : Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR08 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates
	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)
	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
Mesures répondant aux pollutions diffuses	
COL01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses hors agriculture
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU01 : Etude transversale	Gouvernance Connaissance - Etude transversale
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE
	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
IND01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA03 : Gestion des cours d'eau - continuité	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité (à définir)
MIA04 : Gestion des plans d'eau	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines
Mesures répondant aux prélèvements	
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES07 : Ressource de substitution ou complémentaire	Mettre en place une ressource complémentaire

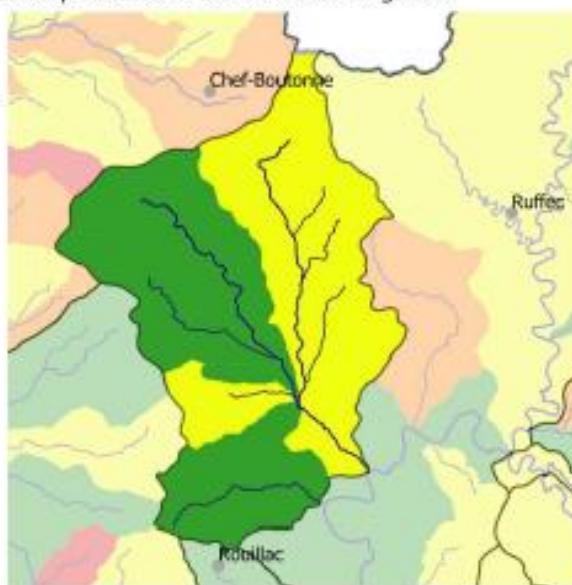


- BVG019 – Aume – Couture – Auge

70

Etat écologique des masses d'eau superficielles du bassin versant de gestion

- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Mauvais état écologique





Mesures répondant aux pollutions diffuses	
AGR02 : Limitation du transfert et de l'érosion	Limitier les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates
AGR03 : Limitation des apports diffus	Limitier les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates
	Limitier les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR04 : Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR05 : Elaboration d'un programme d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR08 : Limitation des pollutions ponctuelles	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
Mesures répondant aux pollutions ponctuelles	
ASS01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
ASS13 : Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif
Mesures répondant aux pollutions diffuses	
COL01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses hors agriculture
Mesures améliorant la gouvernance liée à l'eau	
GOU01 : Etude transversale	Gouvernance Connaissance - Etude transversale
GOU02 : Gestion concertée	Mettre en place ou renforcer un SAGE
	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)
GOU03 : Formation, conseil, sensibilisation ou animation	Mettre en place une opération de formation, conseil, sensibilisation ou animation
Mesures répondant aux altérations hydromorphologiques	
MIA01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
MIA02 : Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau
MIA14 : Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide
Mesures répondant aux prélèvements	
RES01 : Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau
RES02 : Economie d'eau	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
RES03 : Règles de partage de la ressource	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
RES07 : Ressource de substitution ou complémentaire	Mettre en place une ressource de substitution
	Mettre en place une ressource complémentaire



ZOOM SUR... Note méthodologique sur les SDAGE

Les SDAGE classent les masses d'eaux superficielles et souterraines selon leur état chimique et quantitatif. L'état chimique est qualifié avec et sans la présence de substances ubiquistes. Ce sont des substances polluantes anciennes qui, après leur rejet dans l'environnement, sont susceptibles d'être détectées pendant des décennies dans l'environnement aquatique, y compris à des concentrations qui pourraient présenter un risque significatif, même si des mesures rigoureuses visant à réduire ou éliminer leurs émissions ont déjà été prises (exemples : mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus des combustions de matières fossiles, agents biocides pour le traitement du papier, du bois et des textiles, l'heptachlore, insecticide organochloré interdit d'usage depuis 2004...). Les valeurs sans ubiquistes permettent donc d'évaluer objectivement la portée des SDAGE, qui ont commencé d'être établis après les rejets de ces substances. Les valeurs avec ubiquistes permettent de qualifier l'état chimique effectif réel de l'eau des cours d'eau.

Le territoire est couvert par trois Bassins Versants de Gestion (BVG) au sein de ce SDAGE, l'état écologique de leurs masses d'eau superficielles et des mesures du PDM sont détaillés ci-dessous :

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion															
Référentiel de la masse d'eau				Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique						
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat.	Etat 2019	Obj d'état	Ech	Motif(s)	EQ Dérog	Etat 2019	Obj d'état	Ech	Motifs	P. Dérog	Ubiquiste	
Bassin versant de gestion Aume – Couture – Auge															
FRFR4	La Couture	R	N	Bon	BE	2021			Bon	BE	2015				Sans
FRFR5	L'Aulme	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	IBMR, IPR	Bon	BE	2015				Sans
FRFR5_2	[Toponyme inconnu] R2101050	R	N	Moyen	OMS	2027	FR	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS, T°C	Bon	BE	2015				Sans
Bassin versant de gestion Boutonne															
FRFR22	La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie	R	N	Médiocre	BE	2027	FT	IPR	Mauvais	BE	2027	CN	Mercure		Avec
FRFR3	La Béronne	R	N	Moyen	OMS	2027	CD	I2M2, IBMR, Nutriments	Bon	BE	2021				Sans
FRFR464	La Boutonne de sa source au confluent de la Belle	R	N	Médiocre	BE	2027	FT	IPR, Nutriments, Oxygène	Bon	BE	2015				Sans
FRFR475	La Berlande	R	N	Moyen	OMS	2027	CD	IBMR, Nutriments	Bon	BE	2021				Sans
FRFR22_1	La Belle	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	IPR, Oxygène	Bon	BE	2015				Sans
FRFR22_10	La Bondonne	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS, T°C	Bon	BE	2015				Sans
FRFR22_2	Ruisseau Bellesebonne	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS, T°C	Bon	BE	2015				Sans



FRFR22_4	Le Vau	R	N	Mauvais	OMS	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Oxygène	Bon	BE	2015				Sans
FRFR464_1	Le Dauphin	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène, PS, T°C	Bon	BE	2015				Sans
FRFR475_1	Le Ruisseau des Coudrières	R	N	Moyen	BE	2027	FT	Nutriments	Bon	BE	2015				Sans
FRFR475_2	La Légère	R	N	Médiocre	OMS	2027	CD, FT	I2M2, IBD 2007, IBMR, IPR, Nutriments, Oxygène	Mauvais	BE	2039	FT	Benzo(b)fluoranthène Sulfonate de perfluorooctane		Avec
Bassin versant de la Charente amont															
FRFR21	La Charente du confluent du Merdanié au confluent de la Tardoire	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	IBD 2007, IPR	Bon	BE	2015				Sans
FRFR683	La Péruse	R	N	Moyen	OMS	2027	FT	I2M2, IBMR, IPR, Nutriments	Bon	BE	2015				Sans

Tableau des objectifs des masses d'eau souterraines

Tableau des objectifs des masses d'eau souterraines												
Référentiel de la masse d'eau			Objectif d'état chimique					Objectif d'état quantitatif				
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Type	Etat 2019	Obj d'état	Ech	Motif(s)	Param	Etat 2019	Obj d'état	Ech	Motifs	Raison
FRFG014	Calcaires du Jurassique moyen en rive droite de la Charente amont	Libre	Mauvais	OMS	2027	FT	Nitrates	Mauvais	BE	2027	FT	
FRFG015	Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne	Libre	Mauvais	OMS	2027	FT	Nitrates	Mauvais	BE	2027	FT	
FRFG016B	Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Boutonne	Libre	Mauvais	OMS	2027	FT	Nitrates	Mauvais	BE	2027	FT	
FRFG042	Calcaires du Jurassique moyen du bassin versant de la Boutonne	Libre	Mauvais	OMS	2027	FT	Nitrates, Alachlor, ESA, Métazachlore ESA	Mauvais	BE	2027	FT	
FRFG078A	Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infraocéanien du Nord du Bassin aquitain, libre et captif	Captive	Bon	BE	2021			Bon	BE	2015		
FRFG080A	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur captif Nord	Captive	Bon	BE	2015			Bon	BE	2015		

• Le SDAGE Loire Bretagne

Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 a été adopté le 3 mars 2022. Ce sont 14 grandes orientations qui ont été fixées dont :

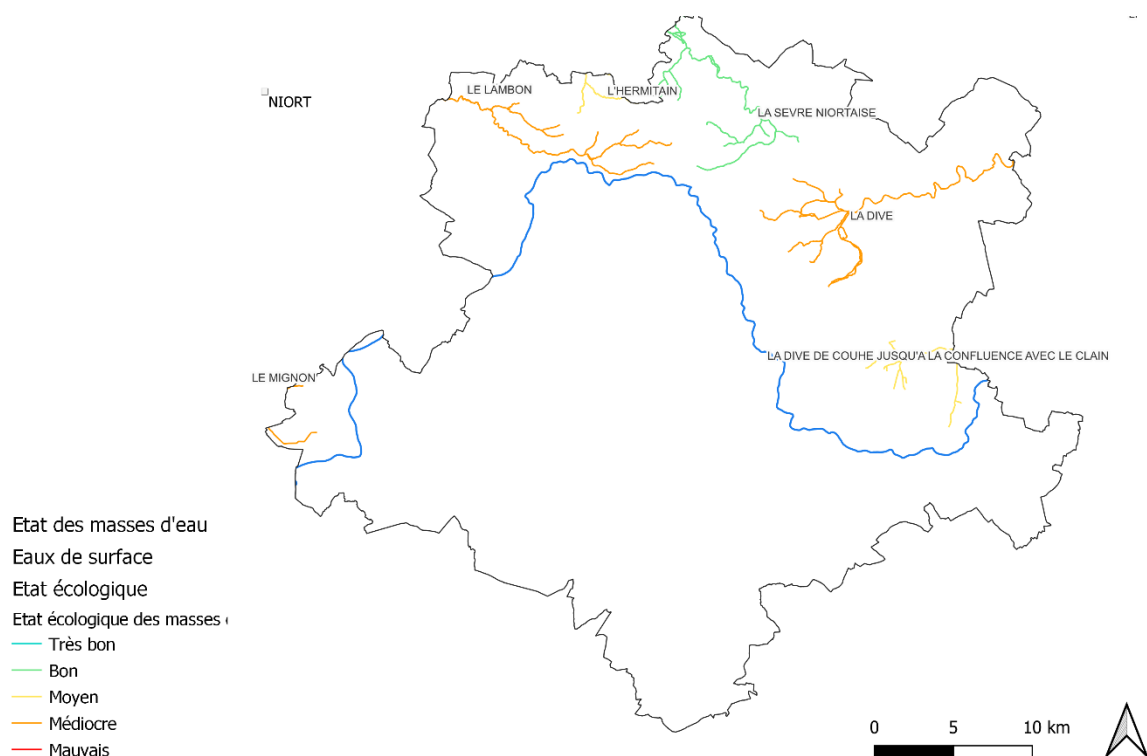
- repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant ;
- réduire la pollution par les nitrates ;
- réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique ;
- maîtriser et réduire la pollution par les pesticides ;
- maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants ;
- protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
- gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable ;
- préserver et restaurer les zones humides ;
- préserver la biodiversité aquatique ;
- préserver les têtes de bassin versant.

Le territoire est couvert par 9 masses d'eau au sein de ce SDAGE, l'état écologique de ces masses d'eau superficielles et des mesures du PDM sont détaillés ci-dessous :

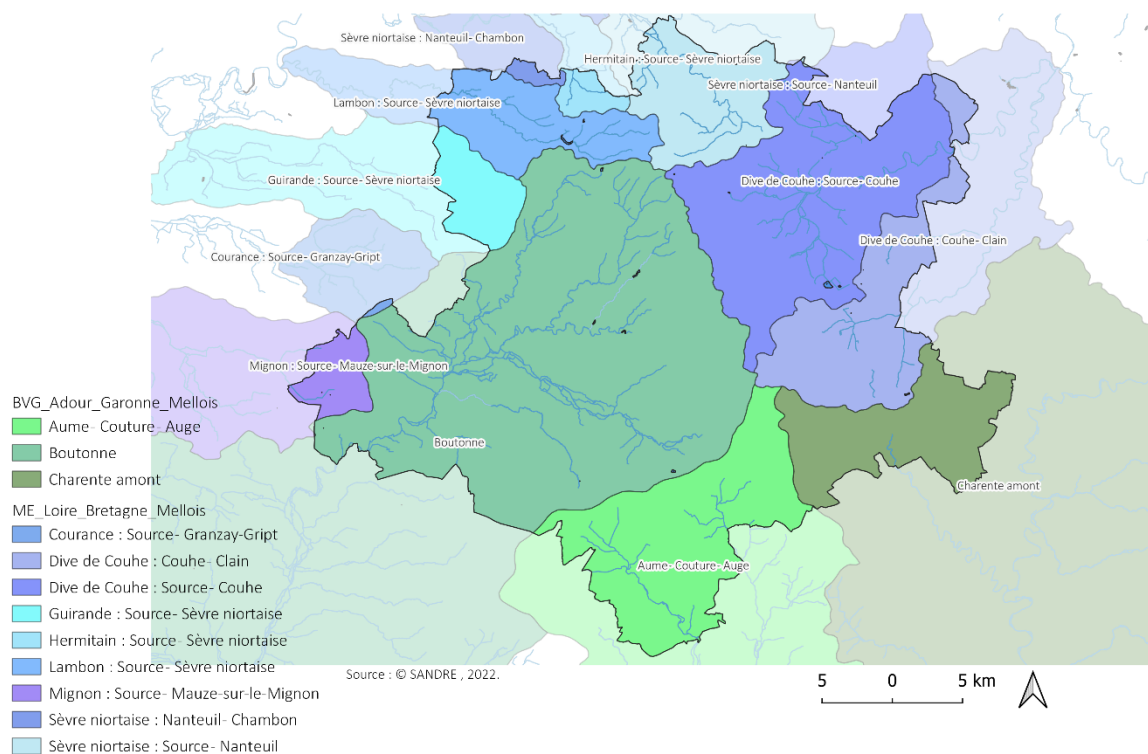


Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles

Tableau des objectifs des masses d'eau superficielles (rivières, lacs et littorales) par commission territoriale et par bassin versant de gestion														
Référentiel de la masse d'eau				Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique					
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cat.	Nat.	Etat 2017	Obj d'état	Ech	Motif(s)	EQ Dérog	Etat 2017	Obj d'état	Ech	Motifs	P. Dérog	Ubiquiste
FRGR0393A	LA DIVE DE COUHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A COUHE	R	N	Médiocre	OMS	2027	CD ; FT		Informations insuffisantes	BE	2021			Sans
FRGR0393B	LA DIVE DE COUHE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CLAIN	R	N	Moyen	OMS	2027	CD ; FT		Bon	BE	2021			Sans
FRGR0581	LE LAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	R	N	Médiocre	OMS	2027	CD ; FT		Bon	BE	2021			Sans
FRGR1769	LE MIGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUZE-SUR-LE-MIGNON	R	N	Moyen	OMS	2027	CD ; FT		Bon	BE	2021			Sans
FRGR1814	L'HERMITAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE	R	N	Moyen	Bon état	2027			Informations insuffisantes	BE	2021			Sans
FRGR1829	LA SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NANTEUIL	R	N	Bon	Bon état	2021			Bon	BE	2021			Sans



Etat écologique des masses d'eau du SDAGE Loire Bretagne



Les BVG au sein de Mellois en Poitou

1.4.4.2 Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

- Le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

Ce SAGE a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 17 février 2011 et approuvé le 29 avril 2011 par arrêté conjoint des Préfets de la Charente Maritime, des Deux -Sèvres, de la Vendée et de la Vienne. Il a défini comme objectif :

- renforcer le maillage des haies ;
- optimiser la collecte des eaux usées
- développer les économies d'eau et la prise en compte du risque inondation



ZOOM SUR... Note méthodologique sur les SAGE

Les SAGE constituent des documents de planification et de gestion de l'eau à une échelle adaptée pour les actions territoriales et correspondant à une unité hydrographique cohérente. Ces programmes d'actions doivent être en compatibilité avec le SDAGE. Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau et fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.



- Le SAGE Clain

Les principales problématiques de gestion de l'eau, portées par le SAGE, sur le bassin du Clain portent sur la qualité des eaux et des milieux et sur la quantité d'eau en période d'étiage. De plus, la préservation et la valorisation des milieux et la gestion des risques naturels sont les principaux axes traités par ce document. Le SAGE du Clain a été adopté par la CLE en mars 2021. Ce sont six grands enjeux qui ont été identifiés sur le bassin déclinés en 11 objectifs :

- L'alimentation en eau potable
- La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- La gestion qualitative de la ressource en eau
- La fonctionnalité et le caractère patrimonial des milieux aquatiques
- La gestion des crues et risques associés
- La gouvernance de la gestion intégrée de l'eau

Le SAGE vise à intervenir suite à une qualité des eaux dégradée et au constat des prélèvements importants sur son périmètre créant un déséquilibre quantitatif.

- Le SAGE Boutonne

Le SAGE de la Boutonne a été adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 19 novembre 2008, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Boutonne a été approuvé le 29 décembre 2008 par arrêté du Préfet de la Charente-Maritime. Il a connu une révision entre 2010 et 2016 qui a été approuvée par arrêté préfectoral le 5 septembre 2016 et est depuis en cours de mise en oeuvre.

Les enjeux stratégiques retenus par ce SAGE sont :

- La gouvernance et l'organisation de la mise en oeuvre du SAGE
- La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
- La gestion quantitative
- La qualité des eaux superficielles et souterraines
- Les inondations

- Le SAGE Charente

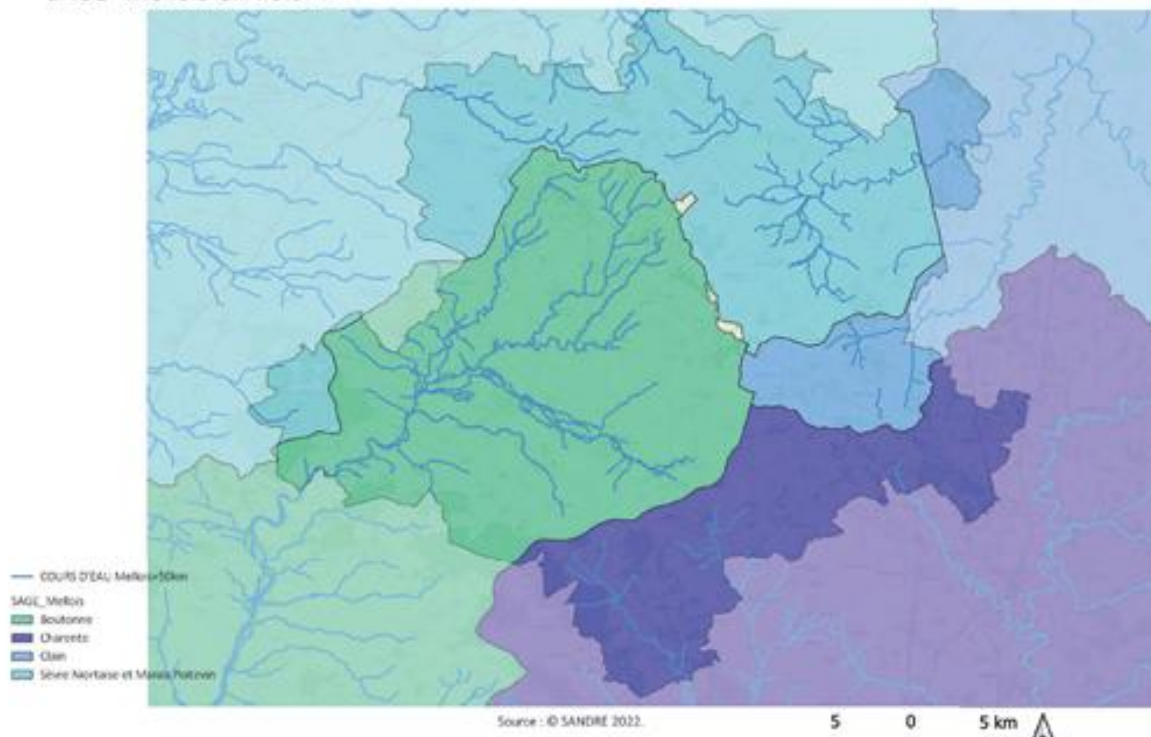
Le nouveau SAGE Charente a été approuvé le 19 mars 2019. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE se décompose en 6 orientations et 20 objectifs stratégiques. Les objectifs principaux sont :

- la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques
- la réduction durable des risques d'inondations et de submersions
- l'adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau
- le bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire)
- un projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.



Orientations du SAGE Charente	Objectifs stratégiques du SAGE Charente
ORIENTATION A : ORGANISATION, PARTICIPATION DES ACTEURS ET COMMUNICATION	Objectif n° 1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente
	Objectif n° 2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin
	Objectif n° 3 : Améliorer la connaissance
ORIENTATION B : AMENAGEMENTS ET GESTION SUR LES VERSANTS	Objectif n° 4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants
	Objectif n° 5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural
	Objectif n° 6 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain
ORIENTATION C : AMENAGEMENT ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	Objectif n° 7 : Protéger et restaurer les zones humides
	Objectif n° 8 : Protéger le réseau hydrographique
	Objectif n° 9 : Restaurer le réseau hydrographique
	Objectif n° 10 : Encadrer et gérer les plans d'eau
	Objectif n° 11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétro-littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche
ORIENTATION D : PREVENTION DES INONDATIONS	Objectif n° 12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation
	Objectif n° 13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine
ORIENTATION E : GESTION ET PREVENTION DU MANQUE D'EAU A L'ETIAGE	Objectif n° 14 : Préciser des modalités de gestion et de prévention des étiages
	Objectif n° 15 : Maîtriser les demandes en eau
	Objectif n° 16 : Optimiser la répartition quantitative de la ressource
ORIENTATION F : GESTION ET PREVENTION DES INTRANTS ET REJETS POLLUANTS	Objectif n° 17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau
	Objectif n° 18 : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricole
	Objectif n° 19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole
	Objectif n° 20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

SAGE- Mellois-en-Poitou



Les SAGE présents au sein du Mellois en Poitou



SYNTHESE

ATOUTS

- Les masses d'eau superficielles du Mellois en Poitou présentent une qualité écologique moyenne et une qualité chimique plutôt bonne, mais de nombreux cours d'eau n'ont pas été évalués à ce jour
- Un réseau hydrographique dense
- Les SDAGE et les SAGE favorisent la mise en place d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

FAIBLESSES

- Fortes pressions sur la ressource en eau en période d'étiage alors que les besoins pour l'agriculture sont au maximum
- De nombreux ouvrages fragilisant la fonctionnalité hydromorphologie et écologique des cours d'eau
- Mauvais état quantitatif et chimique des nappes d'eau souterraines
- Mauvais état chimique de La Légère

La préservation de la ressource en eau

Le maintien et l'amélioration de l'état chimique et de l'état écologique des masses d'eau du territoire afin d'assurer les besoins pour l'alimentation en eau potable, pour l'usage agricole et pour la fonctionnalité écologique des écosystèmes.

L'accompagnement des politiques de l'eau et le suivi des orientations des documents de planification de la gestion de l'eau afin d'améliorer la qualité écologique et chimique des masses d'eau.



2 Un socle générateur de risques

L'implantation historique de l'activité humaine a su bénéficier des ressources naturelles tout en s'inscrivant à l'abri des principaux risques naturels. Ces risques ont peu à peu été oubliés ou minimisés au regard des enjeux de développement, ce qui a pu être à l'origine de dégâts importants, comme le mettent en évidence les arrêtés de catastrophes naturelles. Leur considération constitue un enjeu fort pour des territoires durables.

2.1 Les risques naturels

2.1.1 Le risque inondation

Du fait de la pregnance de l'eau sur le territoire, le risque d'inondation est présent sur l'intercommunalité. Le risque inondation peut être causé par plusieurs phénomènes :

- Le premier risque est l'inondation par débordement de cours d'eau : quand le cours d'eau déborde de son lit habituel. Il existe deux types de crues, les crues lentes de plaine et les crues rapides et torrentielles.
- Une inondation peut aussi être causée par remontée de nappe phréatique.
- Enfin les ruissellements constituent également un risque d'inondation. En effet, lorsque le sol est saturé en eau, une partie des précipitations ne s'infiltre plus et ruisselle. Ce phénomène, aggravé par l'imperméabilisation des sols, touche aussi bien les zones urbaines que les secteurs agricoles, provoquant des « coulées d'eau boueuse ».

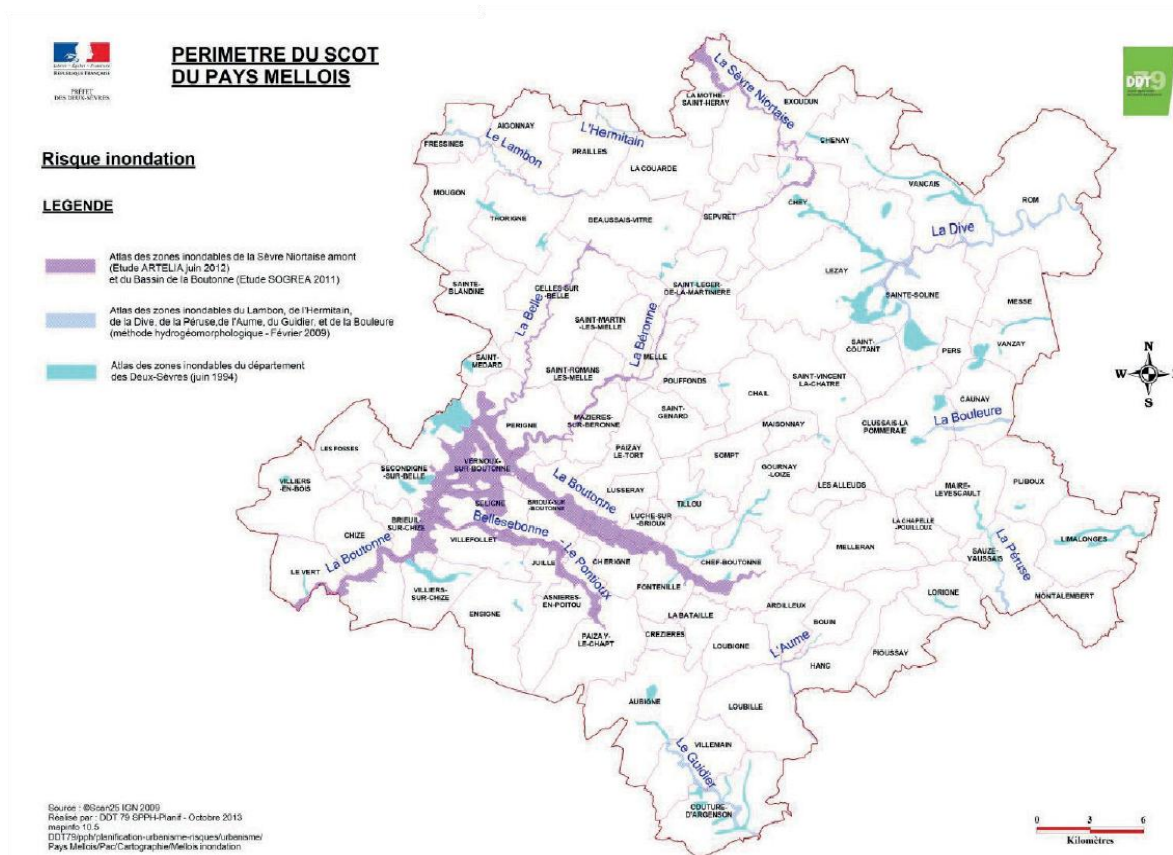
La DDT des Deux-Sèvres a réalisé un atlas des zones inondables regroupant trois études à l'échelle départementale, à l'échelle de la Sèvre niortaise et à l'échelle du Lambon, de l'Hermitain, de la Dive, de la Péruse et de l'Aume. Cette cartographie reflète les connaissances des services de l'Etat à ce jour et n'exclut pas la présence d'autres secteurs à risque d'inondations. **L'atlas met en avant les enjeux importants concernant le risque d'inondation pour la vallée de la Boutonne et ses affluents principaux.**

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, en déclinaison du second cycle de la directive inondation, a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2022.

Le PGRI a pour ambition de réduire les conséquences dommageables des inondations pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Il vise à accompagner et contribuer à dynamiser les démarches déjà engagées (programmes d'action de prévention des inondations PAPI, plans de prévention des risques...).

Le PGRI du bassin Adour-Garonne permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers les 7 axes stratégiques (objectifs stratégiques) dont pour le volet aménagement :

- veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques...) ;
- réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires ;
- gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements.



Atlas des zones inondables de Mellois en Poitou – DDT 79

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le PGRI 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté de la préfète coordonnatrice du bassin du 15 mars 2022. Le PGRI répond aux objectifs suivants :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sont des documents prévalants sur le territoire. Établi par l'Etat, ils sont des outils de maîtrise de l'urbanisation et de l'usage des sols en zone inondable et valent servitude d'utilité publique. Ils permettent de restreindre les constructions en zones inondables et proposent une cartographie des zones à risques.

La cartographie est ainsi proposée définissant des zones à risques et prévoyant l'interdiction de nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et la prescription de mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions (systèmes réduisant l'infiltration de l'eau, mise hors de l'eau des équipements sensibles...).

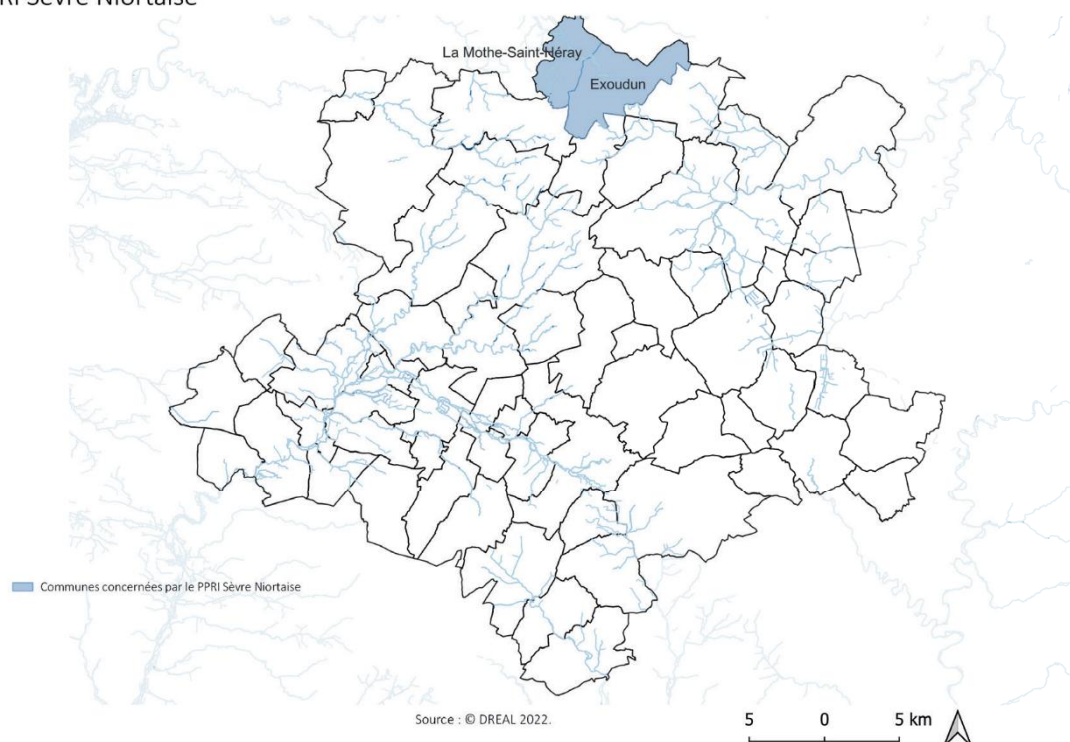


La carte de zonage définit 3 zones :

- Zone inconstructible : représentée en rouge, où toute construction est interdite à cause d'un risque d'inondation trop fort ou pour favoriser le laminage des crues
- Zone constructible avec prescriptions : représentée en bleu, où les constructions sont autorisées sous réserve de respecter certaines exigences
- Zone non réglementée : non inondable pour la crue de référence, et où il n'y a pas de restrictions particulières à la construction

Un seul PPRI a été approuvé en 2017 sur le territoire concernant seulement deux communes sur le bassin de la Sèvre Niortaise : Exoudun et La-Mothe-Saint-Heray.

PPRI Sèvre Niortaise



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les communes concernées par le PPRI de la Sèvre niortaise - DDT 79

2.1.2 Le risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les mouvements, plus ou moins rapides, interviennent sous l'effet de facteurs naturels divers comme de fortes précipitations, une alternance de gel et dégel, des températures très élevées ou sous l'effet d'activités humaines touchant aux terrains comme le déboisement, l'exploitation de matériaux ou les travaux de terrassement.



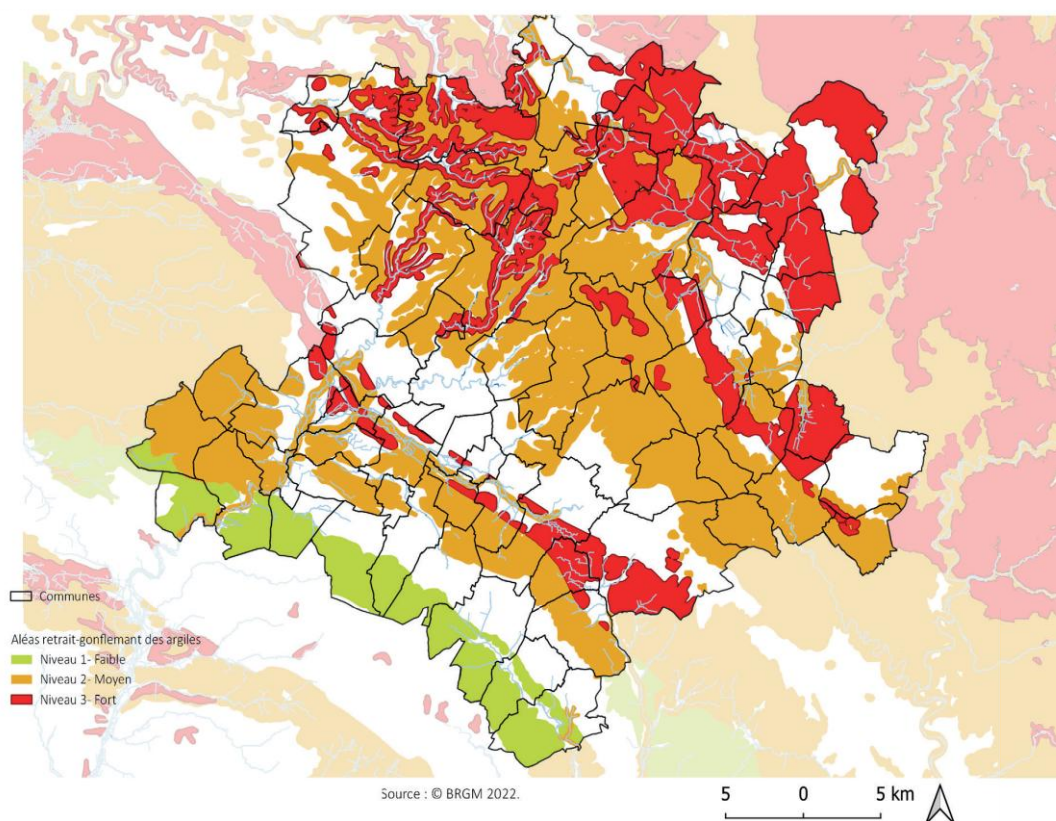
2.1.2.1 Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

Lorsque les terrains argileux sont soumis à des variations de teneur en eau, on peut y observer le phénomène de retrait-gonflement des sols. Ces sols gonflent en hiver avec l'humidité et se rétractent en période estivale avec la sécheresse.

Des mouvements différentiels du sol ont alors lieu pouvant avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles, en particulier les maisons individuelles. Ce phénomène, qui constitue essentiellement un risque économique, est susceptible de s'intensifier à l'avenir en raison du changement climatique. Les conséquences peuvent être diverses : fissurations sur les murs, les soubassements, les cloisons, distorsion des fenêtres et des portes, décollement des bâtiments annexes, une dislocation des dallages, une rupture des canalisations enterrées ...

La DDT des Deux Sèvres établit que près de 50% du territoire départemental est exposé et que plus de la moitié des communes a été au moins une fois reconnue catastrophe naturelle.

Depuis 2017, 30 catastrophes naturelles ont été reconnues d'après la base de données GASPARD. Ce phénomène génère des dommages nombreux et coûteux pour la collectivité. **Ce risque est majeur pour le territoire de Mellois en Poitou en particulier sur la partie nord.**



Risque d'aléas retrait-gonflement des argiles

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



ZOOM SUR... les effets du changement climatique sur le phénomène de retrait gonflement des argiles

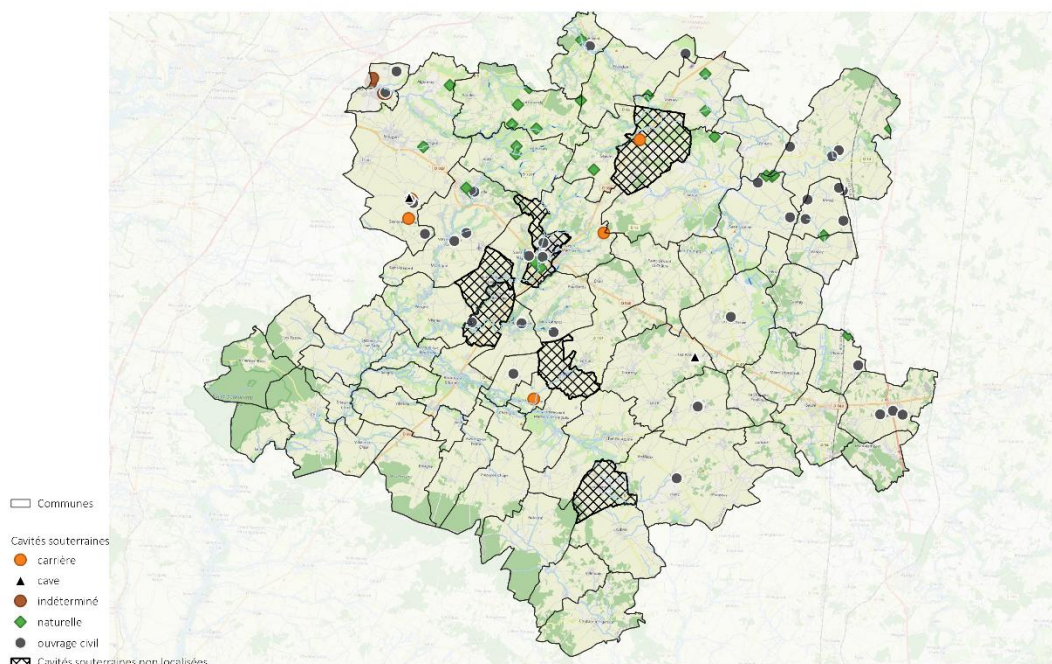
En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement influencé par les effets du changement climatique en particulier à la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et de sécheresses qui vont inévitablement augmenter. Les simulations du projet ClimSec mené par Météo France pour caractériser l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'humidité des sols, mettent ainsi en évidence :

- un accroissement des sécheresses agricoles
- l'apparition de sécheresses inhabituelles en termes d'intensité ou d'expansion spatiale
- l'apparition de sécheresses du sol extrêmes.

Pour ce qui concerne le phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'adaptation au changement climatique passera par une politique d'amélioration du bâti s'appliquant sous forme de prescriptions pour les nouvelles constructions de maisons individuelles, afin de réduire les taux de sinistralité sur les constructions neuves.

2.1.2.2 Le risque d'effondrement de cavité souterraines

Les affaissements et les effondrements sont liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle ou humaine. Les tassements, affaissements et effondrements résultant de l'exploitation des anciennes mines, phénomènes font l'objet d'une partie spécifique « risques miniers » au titre des risques technologiques. L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire. Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).



Inventaire des cavités souterraines



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

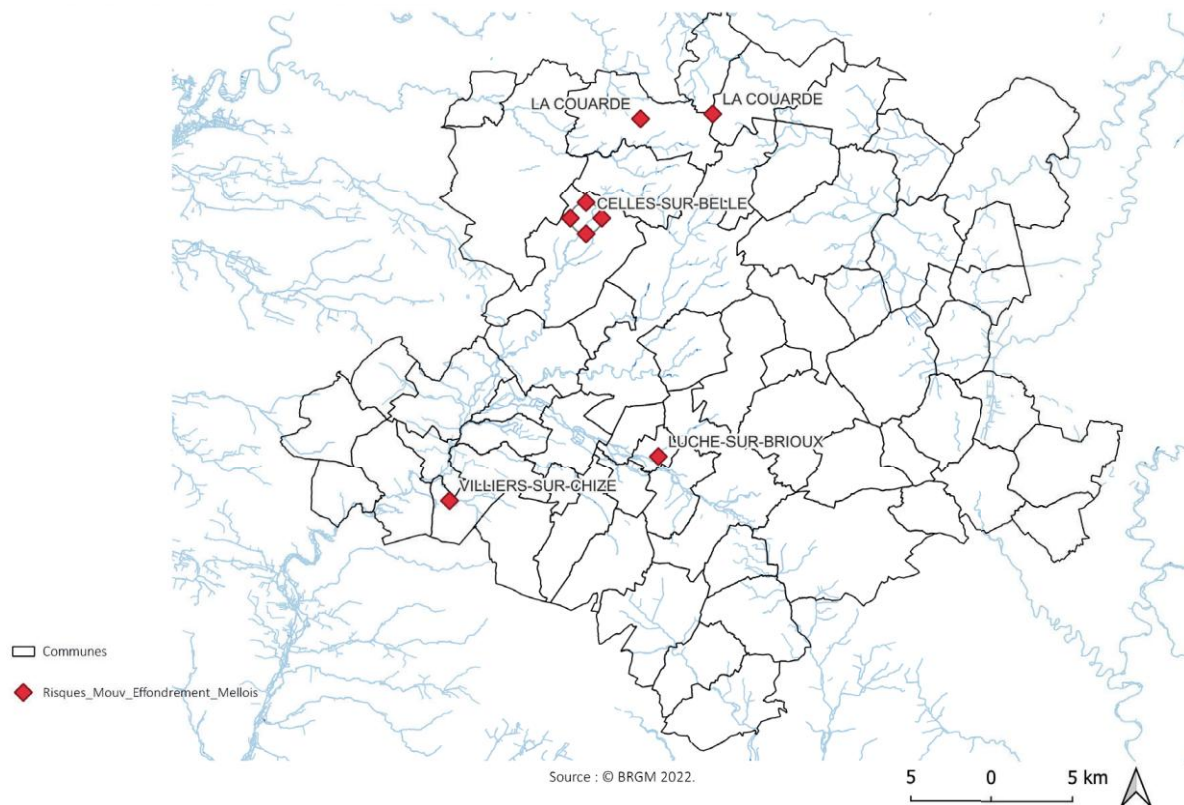
84

Ces mouvements de terrain sont le résultat d'un phénomène naturel de type karstique, caractérisé par un processus de dissolution des carbonates par les eaux de pluie, entraînant la formation de poches, de fissures et de cavités.

Huit effondrements ont déjà été recensés sur au total 5 communes de Mellois en Poitou, la moitié étant sur la commune de Celles-sur-Belle.

Tableau listant les effondrements recensés (Source GASPAR)

Commune	Date	Lieu-dit	Typologie mouvement
CELLES-SUR-BELLE	01/12/1992	Rue de la Treille	Effondrement / Affaissement
CELLES-SUR-BELLE	01/01/1993	Carrefour de la rue de la Treille et de la rue des Lilas	Effondrement / Affaissement
CELLES-SUR-BELLE	27/02/1993	Carrefour de la rue de la Treille et de la rue des Lilas	Effondrement / Affaissement
LA COUARDE	01/01/2007	Terrain de l'ACCA	Effondrement / Affaissement
VILLIERS-SUR-CHIZE	01/04/2000	La Nouzillette	Effondrement / Affaissement
CELLES-SUR-BELLE	19/12/2020	Rue des mésanges	Effondrement / Affaissement
LUCHE-SUR-BRIOUX	25/12/1999	Route de Tillou	Effondrement / Affaissement
LA COUARDE	25/09/1950		Effondrement / Affaissement



Localisation des effondrements



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

2.1.2.3 Le risque de glissement de terrain et la coulée de boues

Le territoire de Mellois en Poitou est très faiblement exposé à ce risque qui est typique des secteurs fortement vallonnés. D'après la base GASPARD, un seul glissement de terrain a été recensé sur la commune de Celles-sur-Belle.

2.1.3 Le risque sismique

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement). Toutes les communes sont concernées par un risque sismique de niveau 3 dit modéré d'après Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011 (d'après l'article D.563-8-1 du code de l'environnement).

L'analyse de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps probabiliste.

Trois séismes ont eu lieu sur le territoire, le plus récent avec un épicentre à Sepvret en 2001.

Tableau listant les séismes)

Commune	Date	Echelle
SEPVRET	05/04/2001	5 à 5.5 - Ressenti par tout le monde
POUFFONDS	30/09/1997	4 à 4.5 - Ressenti largement
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	09/08/1883	5 à 5.5 - Ressenti par tout le monde



Localisation des épocentres des séismes



Les exigences sur le bâti neuf devront suivre la réglementation suivant la catégorie d'importance du bâtiment et la zone d'importance 3.

	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			Eurocode 8 ³ $a_{gr}=0,7 \text{ m/s}^2$
Zone 2				
Zone 3		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5		CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Synthèse de la réglementation suivant la catégorie du bâtiment et la zone

2.1.4 Le risque événements climatiques

2.1.4.1 Le risque de vents violents et tempêtes

Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h et correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Celles-ci sont constituées de vents de force plus ou moins importante et de pluies conséquentes pouvant entraîner des inondations. **Le risque de vents violents et de tempête est présent sur le territoire pouvant causer des dégâts importants.**

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver, progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

En décembre 1999, la tempête Lothar et la tempête Martin ont causé 92 morts et plus de 15 milliards d'euros de dommage sur le territoire national.

Martin, la seconde tempête, a davantage affecté le département des Deux-Sèvres avec des rafales de vent soufflant à 144 km/h localement. La tempête Klaus du 24 janvier 2009, d'une ampleur exceptionnelle, a touché le département des Deux-Sèvres. Le 27 février 2010, la tempête Xynthia a touché la France en faisant 59 victimes et des dégâts évalués à plus d'un milliard d'euros. Des vents de plus 150km/h ont été enregistrés dans les Deux-Sèvres.

2.1.4.2 Le risque d'orages et phénomènes associés

L'orage est un phénomène météorologique caractérisé par la présence d'éclairs et de tonnerre, avec ou sans précipitations, liquides ou solides, éventuellement accompagné de rafales. Un orage est constitué par une formation nuageuse spécifique appelée cumulonimbus qui peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés et dont le sommet culmine à une altitude comprise entre 6 000 et 15 000 mètres. Un cumulonimbus peut contenir une centaine de



milliers de tonnes d'eau, de grêlons et de cristaux de glace. Sous les climats tempérés, comme en France, les orages se produisent essentiellement durant la saison chaude qui s'étend de fin avril à fin octobre, mais exceptionnellement ils peuvent également se produire en hiver. L'orage est généralement un phénomène de courte durée, de quelques dizaines de minutes à quelques heures. Il peut être isolé (orage près des reliefs ou causé par le réchauffement du sol en été) ou organisés en ligne (dite « ligne de grains » par les météorologistes).

De nombreux événements, de types orages violents ou tornades, se produisent régulièrement dans le département des Deux-Sèvres. Les événements exceptionnels ont souvent des effets très localisés. Trois événements de grande ampleur qui ont touché des secteurs plus vastes ont été recensés :

- les orages du 26 juillet 1983, dans le Marais Poitevin et la forêt de Chizé ;
- l'orage du 16 juin 2013, accompagné d'une pluie de gros grêlons ;
- l'orage de la nuit du 8 au 9 juin 2014, accompagné de grêle.

2.1.4.3 Le risque de températures exceptionnelles

De nombreux épisodes très froids ont été recensés en France depuis les années 1950. Les 4 principales vagues de froid survenues depuis 1947 se sont produites, selon Météo France, en février 1956, janvier 1963, janvier 1985 et janvier 1987. L'épisode de 1956 est le plus significatif dans sa durée (du 1er au 27 février) et dans son intensité. La France a connu, depuis 1947, selon Météo France, ses plus grosses canicules lors des étés de 1947, 1976, 1983, 1994, 2003, 2006, et plus récemment au cours de l'été 2019. La canicule de 2003 a été l'épisode le plus exceptionnel, tant dans sa durée que dans son intensité avec des températures de l'ordre de 40° (40,1° relevé à Niort le 9 août 2003).

2.1.5 Le risque RADON

L'Institut de Radioprotection en Sûreté Nucléaire (IRSN) a identifié le potentiel d'exposition au radon de chaque commune selon 3 niveaux, définis en fonction des flux d'exhalation du radon des sols :

- Zone 1 : zone à potentiel radon faible ;
- Zone 2 : zone à potentiel radon faible mais pour lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- Zone 3 : zone à potentiel radon significatif.

La liste des communes réparties entre ces trois zones est fixée par l'arrêté du 27 juin 2018 délimitant les zones à potentiel radon du territoire français.

Si aucune contrainte réglementaire n'existe pour les habitations, il est cependant important de réduire au maximum le taux de radon pour qu'il se situe au-dessous du seuil de référence recommandé de 300 Bq/m³.

En revanche, la réglementation en vigueur impose une surveillance aux propriétaires ou exploitants de certaines catégories d'immeubles bâtis situés dans les zones à potentiel radon où l'exposition au radon est susceptible de porter atteinte à la santé. Sont concernés par cette surveillance les établissements recevant du public (ERP) situés dans la zone 3 à potentiel significatif et dans les zones 1 et 2 s'il y a déjà eu par le passé des résultats de mesures de radon dépassant le seuil de référence : les établissements d'enseignement, les établissements d'accueil



collectif d'enfants de moins de six ans, les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux avec capacité d'hébergement, les établissements thermaux, les établissements pénitentiaires.

6 communes sont concernées par le risque d'exposition au gaz Radon :

- La commune de Melle en zone 3 ;
- Les communes de La Mothe-Saint-Héray, Exoudun, Sepvret, Chey, Lezay en zone 2.

Les communes du territoire sont majoritairement classées en catégorie 1 (potentiel d'émanation du radon faible). A ce titre, les établissements d'enseignement, sanitaires et médico sociaux n'ont pas d'obligation de procéder à des mesures de radon sauf si des résultats antérieurs au 1er juillet 2018 avaient montré des dépassements du seuil de 300 Bq/m³. En effet avant l'évolution réglementaire (2018), l'ensemble du département était classé à risque. Des mesures ont donc déjà été réalisées dans les établissements concernés. Dès lors qu'il y a eu un résultat non conforme et même si des actions correctives ont été menées associées à des recontrôles conformes, l'établissement est tenu de poursuivre la surveillance radon par des mesures à réaliser tous les 10 ans.

Ainsi, bien que les communes du territoire soient en catégorie 1, certains établissements ont toujours l'obligation de procéder à des campagnes de mesure du taux de radon pour respecter le seuil de 300 Bq/m³.



ZOOM SUR... Le gaz Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle présent dans la croûte terrestre, particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il est indolore et incolore, et se diffuse dans l'air à très faible concentration.

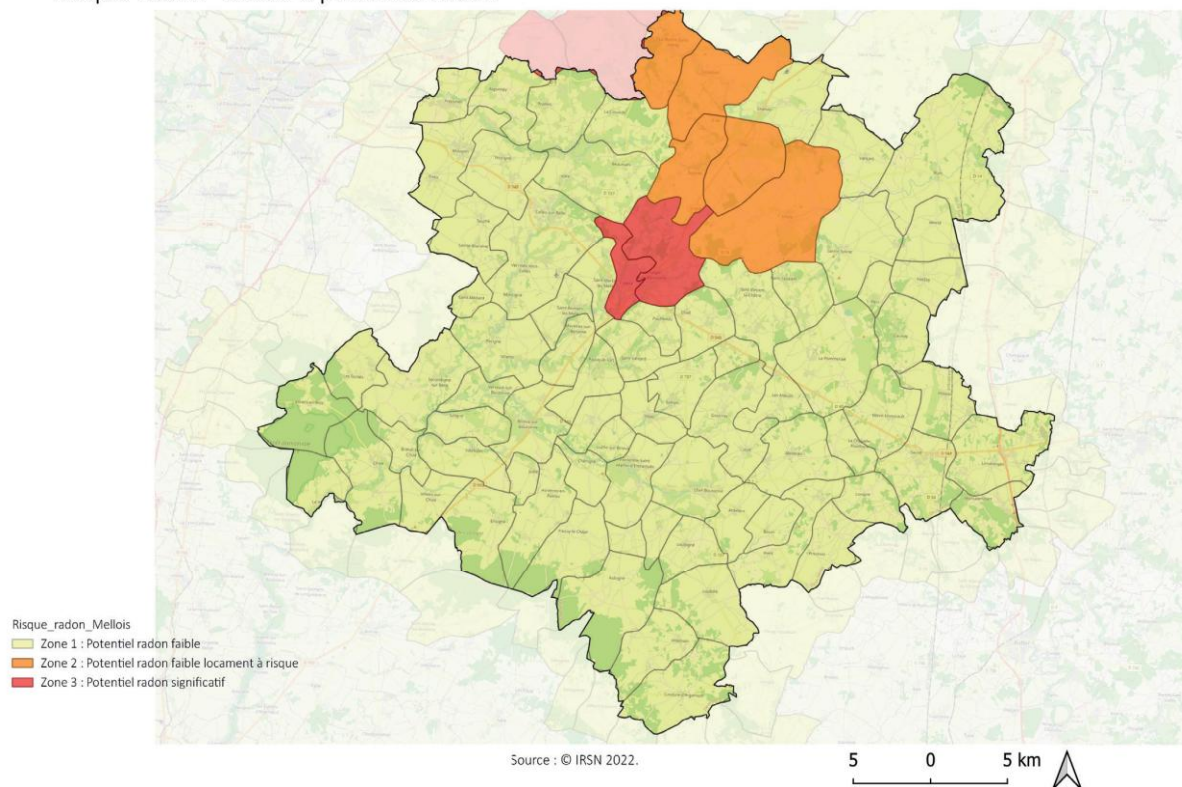
Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît le radon comme cancérigène pulmonaire pour l'Homme. En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

Le radon est produit par la désintégration de l'uranium et du plutonium présents dans les roches et les sols. A l'air libre, il se disperse et se dilue rapidement. En revanche, il peut s'accumuler et se concentrer dans les bâtiments. Son niveau de concentration dépend de nombreux paramètres, en particulier : des caractéristiques du sol, des caractéristiques du bâtiment, du mode de vie des occupants, notamment vis-à-vis des habitudes d'aération des locaux.



Zones à potentiel radon

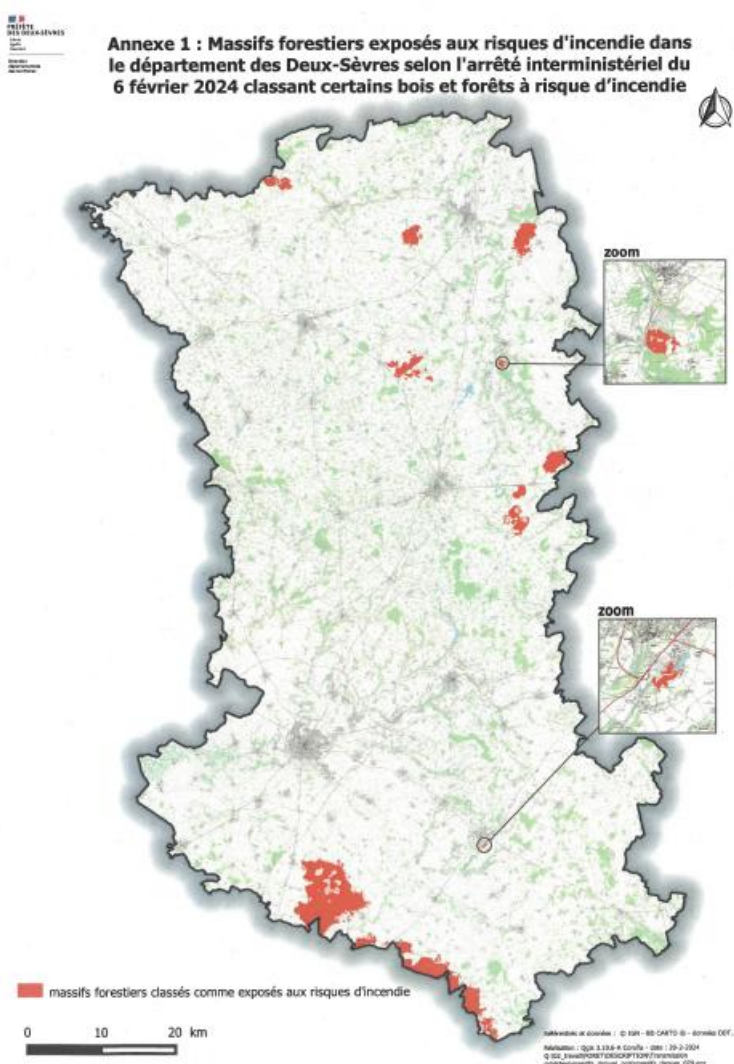
Risque radon- Zones à potentiel radon



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



2.1.6 Le risque Incendie



Le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies, approuvé par l'arrêté préfectoral du 29 Janvier 2007, recense sur la période 1976-2005, près de 100 feux qui ont parcouru plus de 400 ha, soit une moyenne de 3 feux par an, 14 ha brûlés par an, 4 ha par feu. Il convient de souligner la surface moyenne par feu relativement faible. L'objectif de cette cartographie est double :

- Déterminer s'il existe des massifs à risque faible, pouvant être exclus des dispositions du code forestier, au titre de l'article L321-6 du code forestier ;
- Délimiter les communes dans lesquelles des Plans de Prévention des Risques (PPR) doivent être prioritairement élaborés.

En corrélant la sensibilité de la végétation, la taille des massifs forestiers et la pression de mise à feu, une carte synthétique d'aléas au risque incendie a été construite. Les secteurs

principalement concernés sur le territoire de Mellois en Poitou sont localisés au sud à savoir la forêt domaniale de Chizé et les boisements de la marche boisée.

Le dernier PDPFCI est en vigueur depuis le 29 mars 2023. Plusieurs communes de la communauté de communes possèdent des massifs forestiers et des bois classés à risque incendie de forêt et de végétation par l'arrêté national du 6 février 2024. Cela induit des obligations légales de débroussaillage (OLD) dans des secteurs qui vont être définis prochainement par un arrêté préfectoral. L'arrêté du 29 février 2024 précise les massifs forestiers exposés au risque d'incendie dans le département.

2.1.6.1 Le risque incendie de cultures

Les grandes plaines céréalières sont particulièrement sensibles au phénomène d'incendie de culture, risque qui est plus élevé lors des moissons estivales. Ils peuvent se produire lorsque :

- la culture est sur pieds ;



- la culture a été moissonnée et qu'elle est en attente de pressage ;
- la paille est pressée ou que la culture est à l'état de chaume.

Plusieurs facteurs favorisent le déclenchement d'un feu de cultures, tels que la maturité de la plante, les conditions météorologiques, et la réalisation de travaux agricoles dans le champ concerné.

Les fortes chaleurs et l'extrême sécheresse, accompagnées d'un vent soutenu augmente le risque. L'inflammabilité des plantes et l'espacement des pieds sont aussi des facteurs favorables à une propagation rapide du feu. Les feux de champs peuvent être accidentels (ex : étincelle provenant d'un engin agricole), mais également provoqués par de l'imprudence (ex : mégot de cigarette jeté au sol) ou un acte de malveillance.

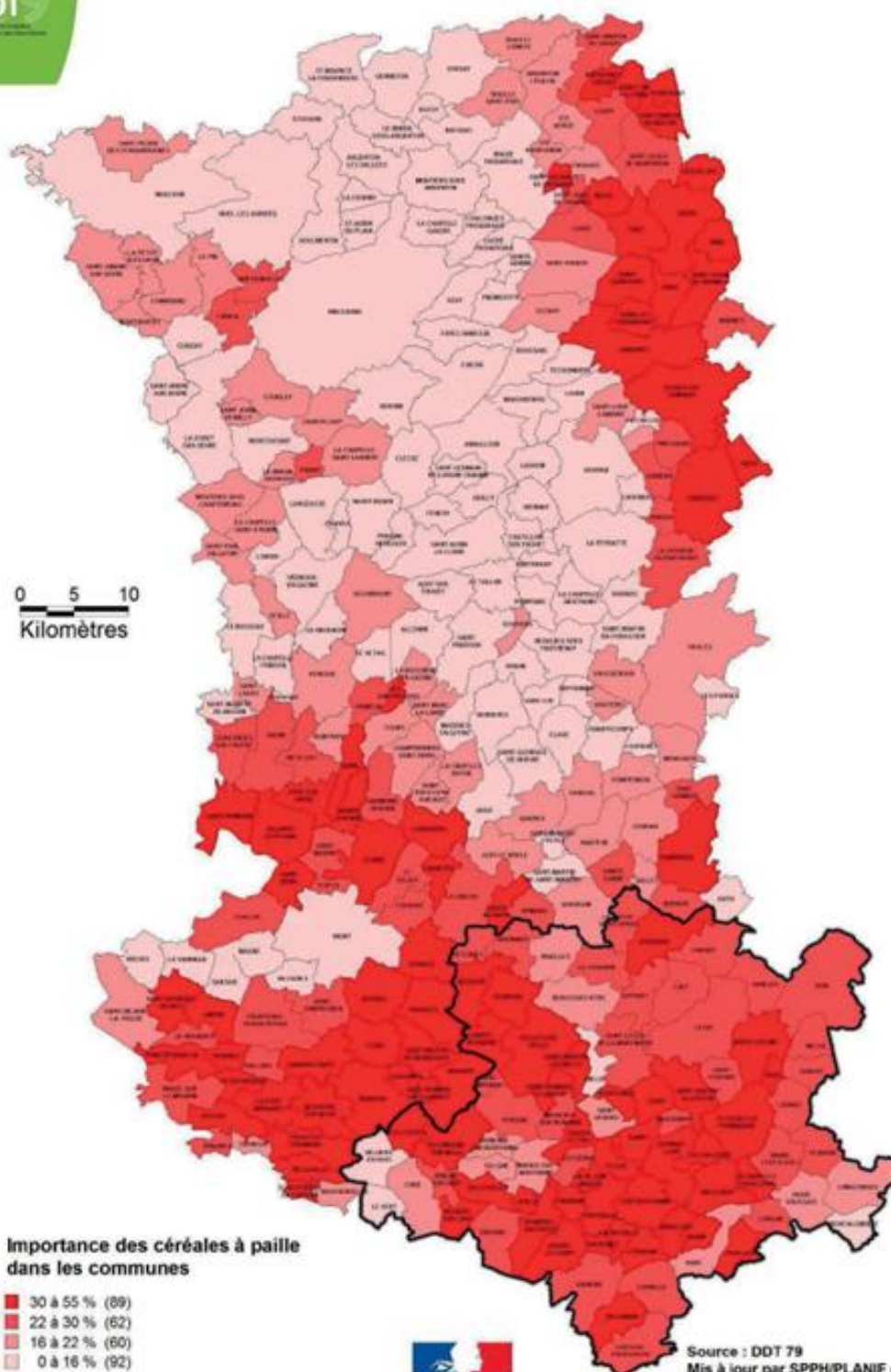
D'importantes surfaces de cultures peuvent être anéanties par un seul feu. Ce type de sinistre peut présenter, par sa vitesse de propagation, un risque évident pour les personnes mais aussi pour les habitations, les massifs forestiers et les voies de circulations à proximité.

En 2006, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres a recensé un nombre conséquent d'incendies de culture dans le département, dont certains ont concerné plus de 100 hectares, voire 250 hectares pour un incendie survenu sur le secteur de Melle. La cartographie qui suit fait ressortir l'importance des cultures de céréales à paille dans les communes du département. Les grandes plaines du sud du département concentrent ce type de cultures, ainsi que l'Airvaudais et le Thouarsais.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



Risque incendie des cultures (céréales à paille)



Risque incendie des cultures – DDT 79



2.2 Les risques technologiques

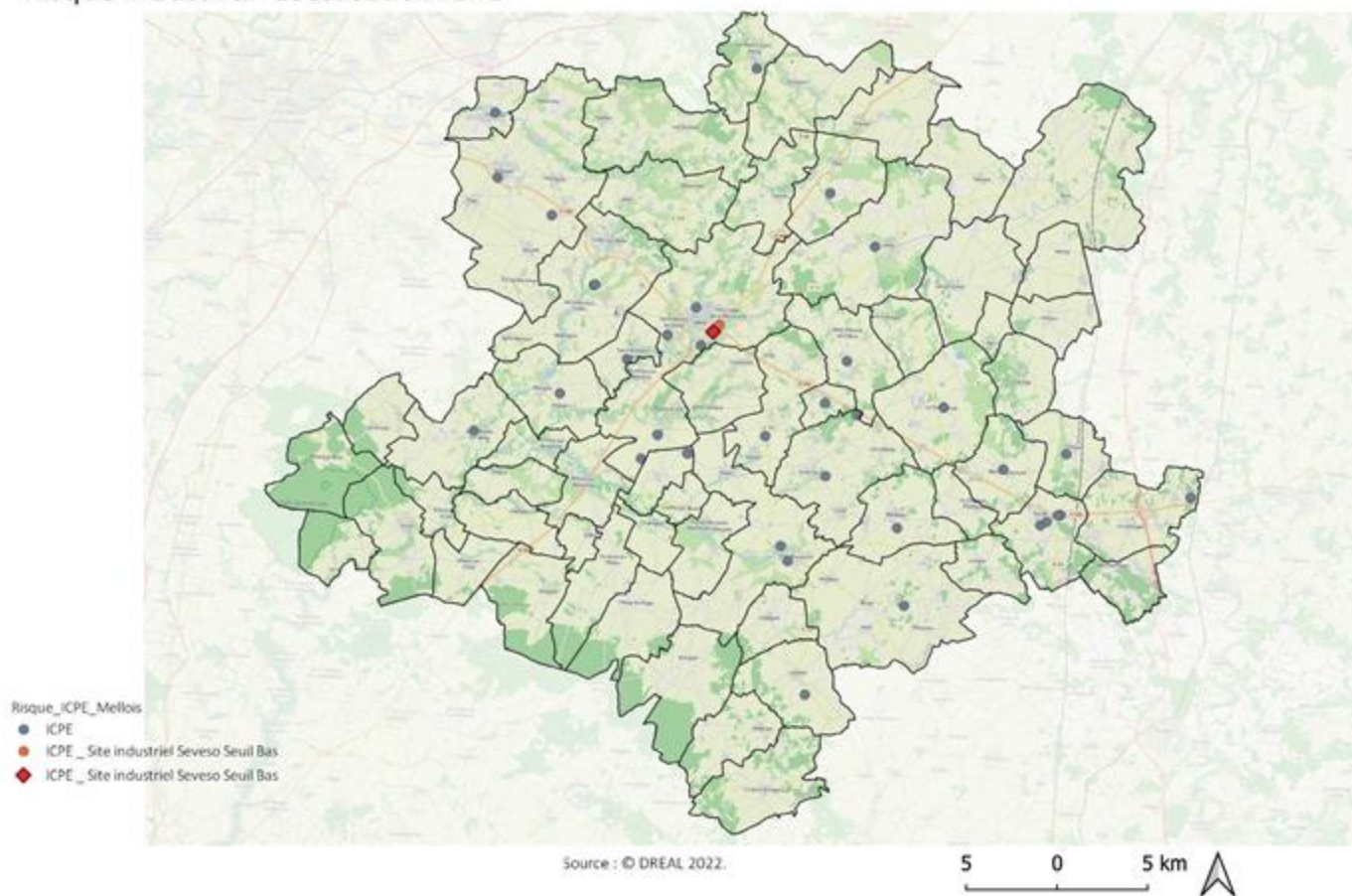
2.2.1 Le risque industriel

2.2.1.1 Les ICPE

126 ICPE sont identifiées sur le territoire dont, la majorité sont des installations agricoles. La région Nouvelle Aquitaine a listé les installations représentant un risque industriel majeur. Le risque industriel majeur est « un événement accidentel qui se produit sur un site industriel et entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement » (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de la DDT des Deux-Sèvres). Ces sites industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont de trois sortes :

- Les installations soumises à déclaration ne présentant pas de graves menaces ou dont les dangers peuvent être compensés par le respect de dispositions techniques simples ;
- Les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact car présentant de graves dangers et inconvénients ;
- Les installations concernées par la directive SEVESO, qui elle-même est divisée en deux groupes, seuil « haut » et seuil « bas » en fonction de la dangerosité et de la quantité des produits utilisés.

Risque industriel- Localisation ICPE



Localisation des ICPE sur le Mellois en Poitou



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Liste des ICPE présents identifiées pour le risque industriel

Commune	Nom ICPE	Etat d'activité	Statut Seveso
CHEF-BOUTONNE	SVMC Chef-Boutonne	En fonctionnement	NS
VALDELAUME	CcCelloisCoeurduPMelloisValdeBne(ISDI)	En fonctionnement	NS
CLUSSAIS LA POMMERAIE	Cc CelloisCoeurduPMelloisValdeBne (ISDI)	En fonctionnement	NS
VERRINES SOUS CELLES	MARTINET déchets illicites	En fonctionnement	NS
VERRINES SOUS CELLES	BOURDEAU Daniel - site illégale	En fonctionnement	NS
CELLES-SUR-BELLE	SOS Auto (vhu illicite)	En fonctionnement	NS
CHEY	Site déchets illicite, commune de CHEY	En fonctionnement	NS
ST ROMANS LES MELLE	Site illégal - Garage MADIER	En fonctionnement	NS
LEZAY	Site illégal - SARL DROCHON LAURENT	En fonctionnement	NS
ALLOINAY	parc éolien des Raffauds	En fonctionnement	NS
MAIRE LEVESCAULT	Parc éolien Le Pelon	En fonctionnement	NS
CLUSSAIS LA POMMERAIE	Parc éolien de Clussais-la-Pomméraie	En fonctionnement	NS
FRESSINES	Commune de Fressines (ISDI)	En fonctionnement	NS
AIGONDIGNE	COLAS (ISDI)	En fonctionnement	NS
MELLE	CC du Mellois (ISDI St Martin Les Melle)	En fonctionnement	NS
ST VINCENT LA CHATRE	CC du Mellois (ISDI St Vincent La Chatre	En fonctionnement	NS
MELLE	CC du Mellois (ISDI Paizay Le Tort)	En fonctionnement	NS
MAISONNAY	CC du Mellois (ISDI Maisonnay)	En fonctionnement	NS
FONTIVILLIE	CC du Mellois (ISDI Sompt)	En fonctionnement	NS
LOUBILLE	LAFFOND Samuel	En fonctionnement	NS
MELLE	RHODIA OPERATIONS 79 (Groupe SOLVAY)	En fonctionnement	SSH
SAUZE VAUSSAIS	THEBAULT SIB	En fonctionnement	NS
AIGONDIGNE	SEVRE ET BELLE (Thorigné)	En fonctionnement	NS
CHEF-BOUTONNE	RULLIER sa holding	En fonctionnement	NS
ALLOINAY	ITM L.A.I. (base de Gournay)	En fonctionnement	NS
LA MOTHE ST HERAY	FILAIR (ex-ELYT 3)	En fonctionnement	NS
SAUZE VAUSSAIS	NEOLIS Sauzé-Vaussais (ex Meunier)	En fonctionnement	NS
SECONDIGNE SUR BELLE	ARCHIMBAUD et Fils sarl	En fonctionnement	NS
SAUZE VAUSSAIS	GONNIN PNEUS sarl	En fonctionnement	NS
SAUZE VAUSSAIS	PROVOST Frères	En fonctionnement	NS
MELLE	DANISCO_DUPONT	En fonctionnement	SSB
LIMALONGES	MOREAU Kléber SA carrières (ex GUILLON)	En fonctionnement	NS
MELLE	Déchetterie Melle - CC Mellois-en-Poitou	En fonctionnement	NS
MELLE	EDF (OPTIMAL SOLUTIONS)	En fonctionnement	NS
LUSSERAY	Parc éolien de La Tourette 1	En fonctionnement	NS
LUSSERAY	Ferme éolienne Lusseray-Paizay le Tort	En fonctionnement	NS
PLIBOUX	Parc éolien de Pliboux	En fonctionnement	NS
CELLES-SUR-BELLE	Parc éolien du Teillat	En fonctionnement	NS
MELLE	Parc éolien de Saint-Martin-les-Melle	En fonctionnement	NS
MELLE	Parc éolien de la Tourette 2	En fonctionnement	NS
MELLERAN	Parc éolien de Melleran	En fonctionnement	NS
PERIGNE	Ferme éolienne de Périgné	En fonctionnement	NS

NB : Dupont Danisco s'appelle désormais IFF et Rhodia est devenu Spécialty Opérations France.

2.2.1.2 Les sites SEVESO

Un site Seveso Seuil Bas a été recensé le site de IFF sur la commune de Melle produisant de la gomme xanthane.

Un site SEVESO, seuil haut, est présent sur le territoire : le site Spécialty Opérations France (Groupe Solvay) qui exploite une usine chimique sur les communes de Melle et de Marcillé. Cet



établissement est situé sur la plateforme industrielle de Melle/Saint-Léger de la Martinière, dont elle représente une composante essentielle. Cette plateforme occupe une superficie de 42 hectares sur le territoire des trois communes pour la fabrication chimique de produits variés tels que les cosmétiques ou les pneumatiques et est localisée à distance des habitations.

L'établissement IFF et Spécialty Opérations France dispose de plusieurs ateliers de fabrication de produits chimiques de spécialités, mais également des installations permettant de produire certaines utilités (air comprimé, azote) et de traiter les effluents aqueux de la totalité de la plateforme grâce à une station d'épuration (STEP) de type biologique. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été élaboré et mis en œuvre autour du site SEVESO Seuil Haut. Cet outil a pour objectif de maîtriser le risque et la protection des personnes installées à proximité de l'emprise.

L'établissement Spécialty Opérations France fait l'objet d'un PPRT approuvé le 25 février 2013. Des mesures de restriction de l'urbanisation seront intégrées dans les plans de zonage et les règlements associés, par rapport à d'anciens périmètres de danger (SEVESO Z1 et Z2).

En application de l'article L.515-16 du code de l'environnement, les territoires des communes de Melle et de Marcillé inscrits dans le périmètre d'exposition aux risques, comprennent cinq zones de risques.



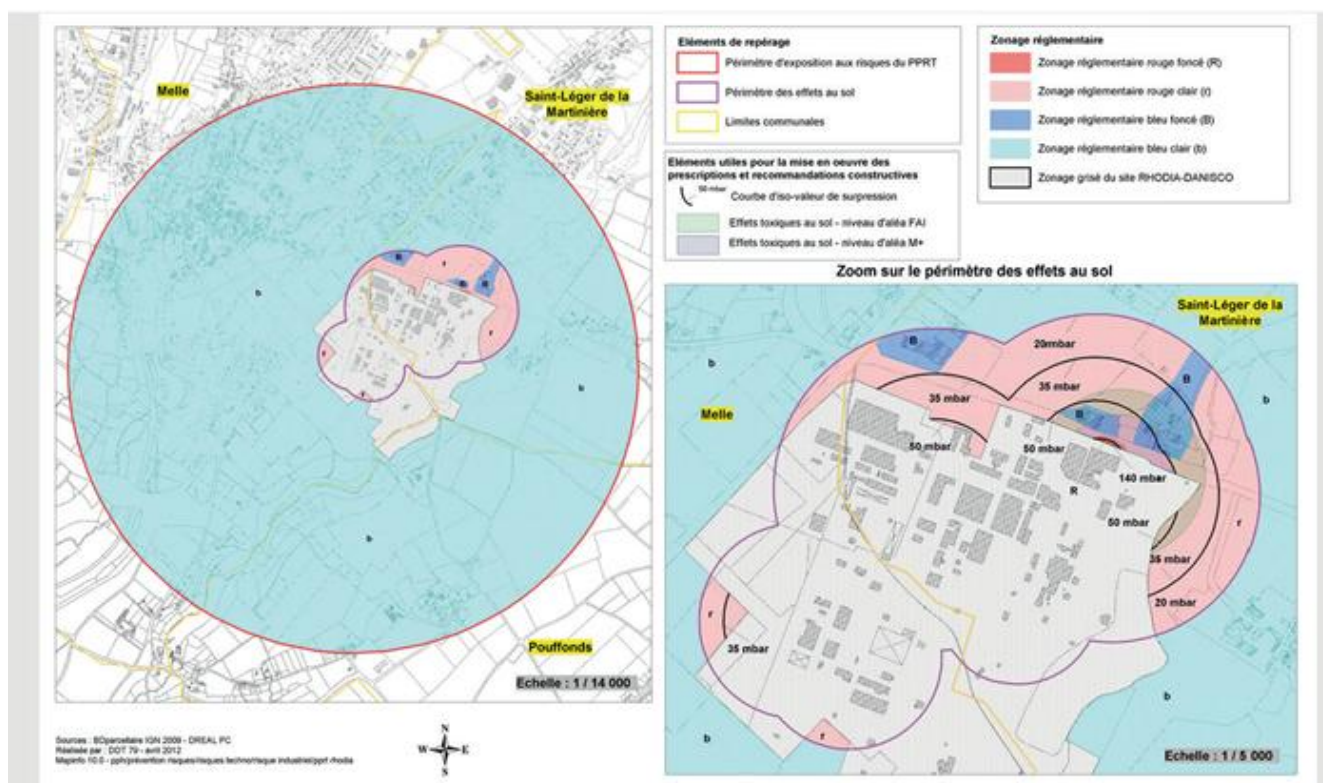
ZOOM SUR... Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

L'objectif du PPRT est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future. Il doit à ce titre être annexé au document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique, et ses règles s'imposent aux documents d'urbanisme.

Le PPRT est un outil réglementaire qui participe à la prévention des risques technologiques dont les objectifs sont en priorité :

- de contribuer à la réduction du risque à la source par, en particulier, la mise en œuvre de mesures complémentaires (à la charge de l'exploitant) ou supplémentaires telles que définies par l'article L.515-19 du code de l'environnement ;
- d'agir sur l'urbanisation existante et nouvelle afin de limiter et, si possible, de protéger les personnes des risques technologiques résiduels.

Cet outil permet d'agir d'une part, par des mesures foncières sur la maîtrise de l'urbanisation existante à proximité des établissements industriels à l'origine des risques, et d'autre part par l'interdiction ou la limitation de l'urbanisation nouvelle. Le plan délimite un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans les études de dangers et les mesures de prévention mises en œuvre (extrait de l'article L.515-15 al.2 du code de l'environnement).



2.2.1.3 Les sites CASIAS et BASOL

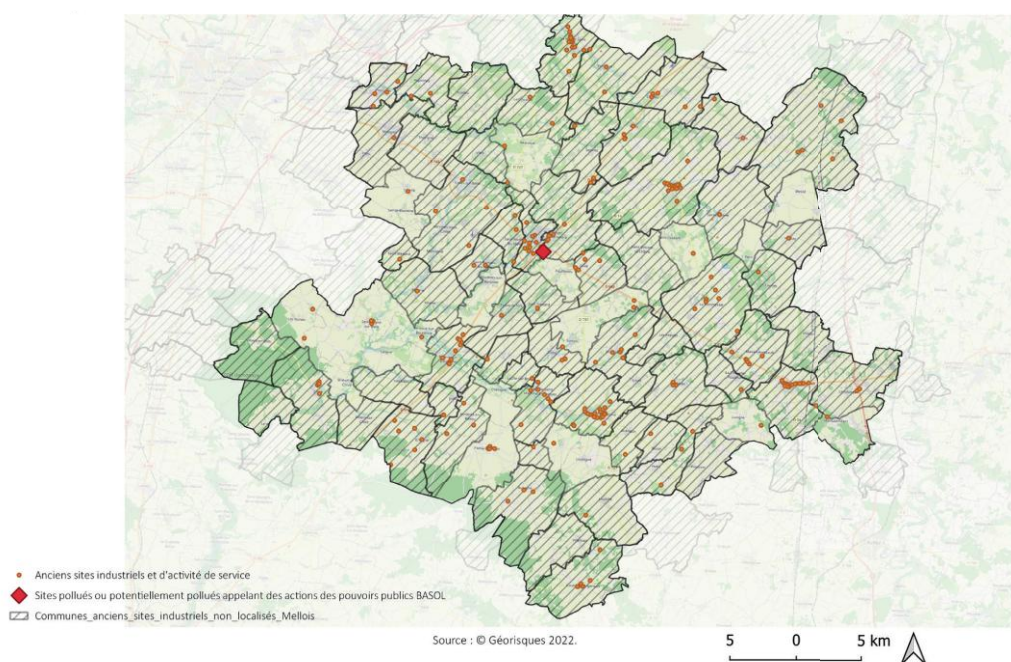
Sur le territoire, 251 sites sont répertoriés dans la base CASIAS et un seul site est catégorisé BASOL.



ZOOM SUR... Les données CASIAS et BASOL

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. Elle a été créée en 1998 pour récolter, conserver, inventorier les « anciens sites industriels et activités de services, abandonnés ou non, et susceptibles d'avoir utilisé des substances potentiellement polluantes. Cependant, cette liste ne préjuge pas d'une pollution du sol effective, mais vise à répertorier les menaces potentielles.

En octobre 2021, la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS), a intégré les sites répertoriés dans BASIAS. Les données contenues dans CASIAS sont publiques et diffusées via le portail Géorisques.



Localisation des sites CASIAS et BASOL

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

2.2.2 Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD)

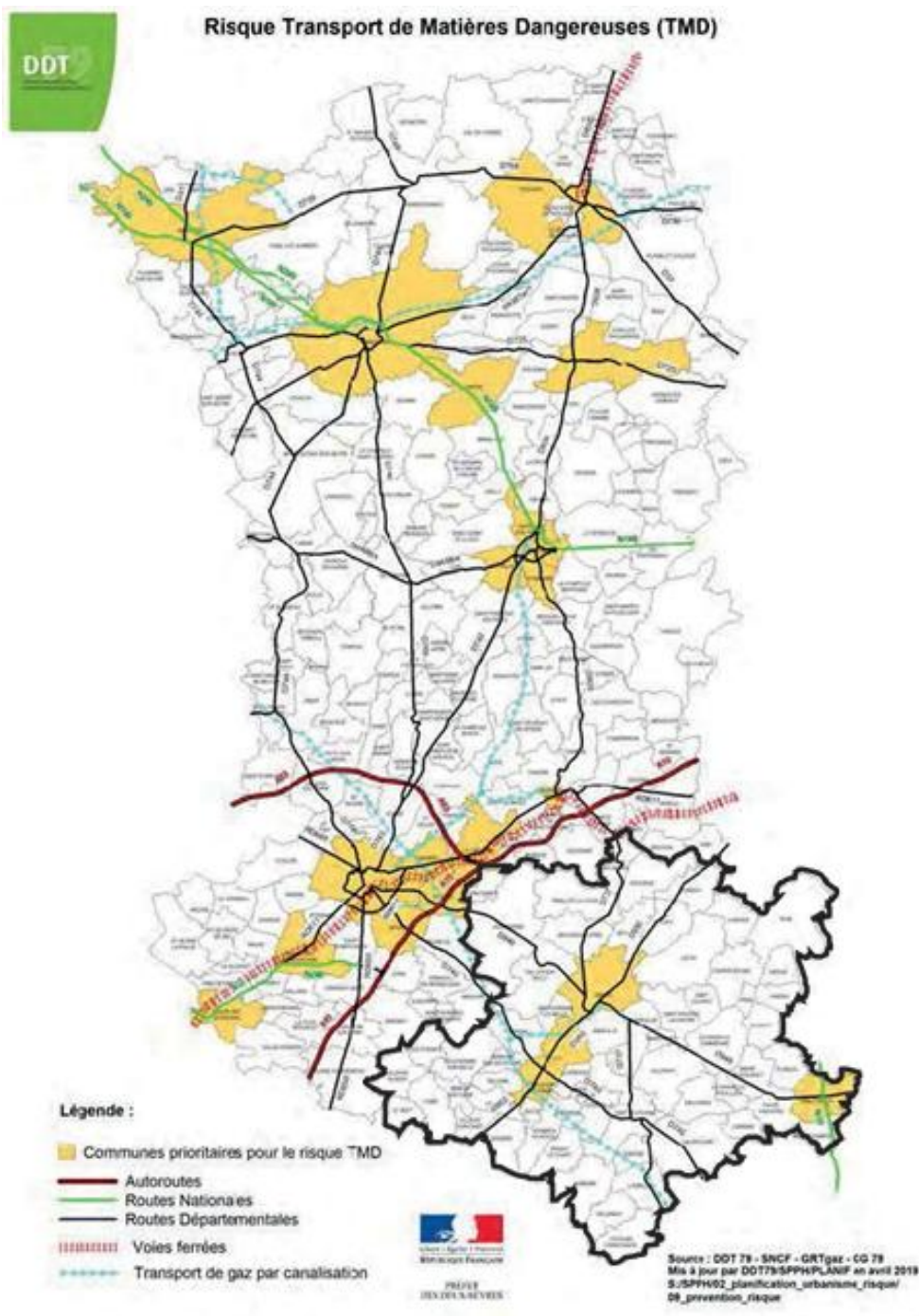
Les matières dangereuses sont des matières ou objets qui sont susceptibles, par leurs caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ou par la nature des réactions qu'elles peuvent produire, de présenter un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Ces matières sont mentionnées dans la liste des marchandises dangereuses des règlements de transports ou à défaut, sont classées dans le registre international. Une grande variété de ces marchandises dangereuses est transportée quotidiennement dans le monde et la majeure partie d'entre elles (80%) est destinée à un usage industriel.

Le risque TMD est le produit d'un accident lors du transport de ces marchandises et ne concerne que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons habituellement besoin peuvent présenter un risque pour la population et l'environnement, à l'instar du gaz, du carburant, ou encore les engrais.

Sur le territoire de Mellois en Poitou, certains axes ont été caractérisés avec une potentialité de risque plus élevée due à un trafic plus important.

Le risque de TMD concerne 6 routes traversant le territoire : la RD 948 et la RD 740 (axe nord-ouest sud-est), la RD 737 (axe nord-sud), la RD 950 (axe nord-est sud-ouest) ainsi que la RN 10 (extrême sud-est du territoire).

De plus, une canalisation de gaz parcourt la communauté de communes (nord-ouest sud-est) et une ligne de chemin de fer passe en limite communale de la Mothe-Saint-Heray. Enfin, la LGV traverse les communes de Rom et Sauzé-entre-Bois. En raison de croisement d'infrastructures de transport routier, 3 communes ont été classées prioritaires : Limalonges (D948/RN10), Melle (D948/ D737/ D950/D948) et Brioux-sur- Boutonne (D740/D950).



Risques TMD sur les Deux-Sèvres



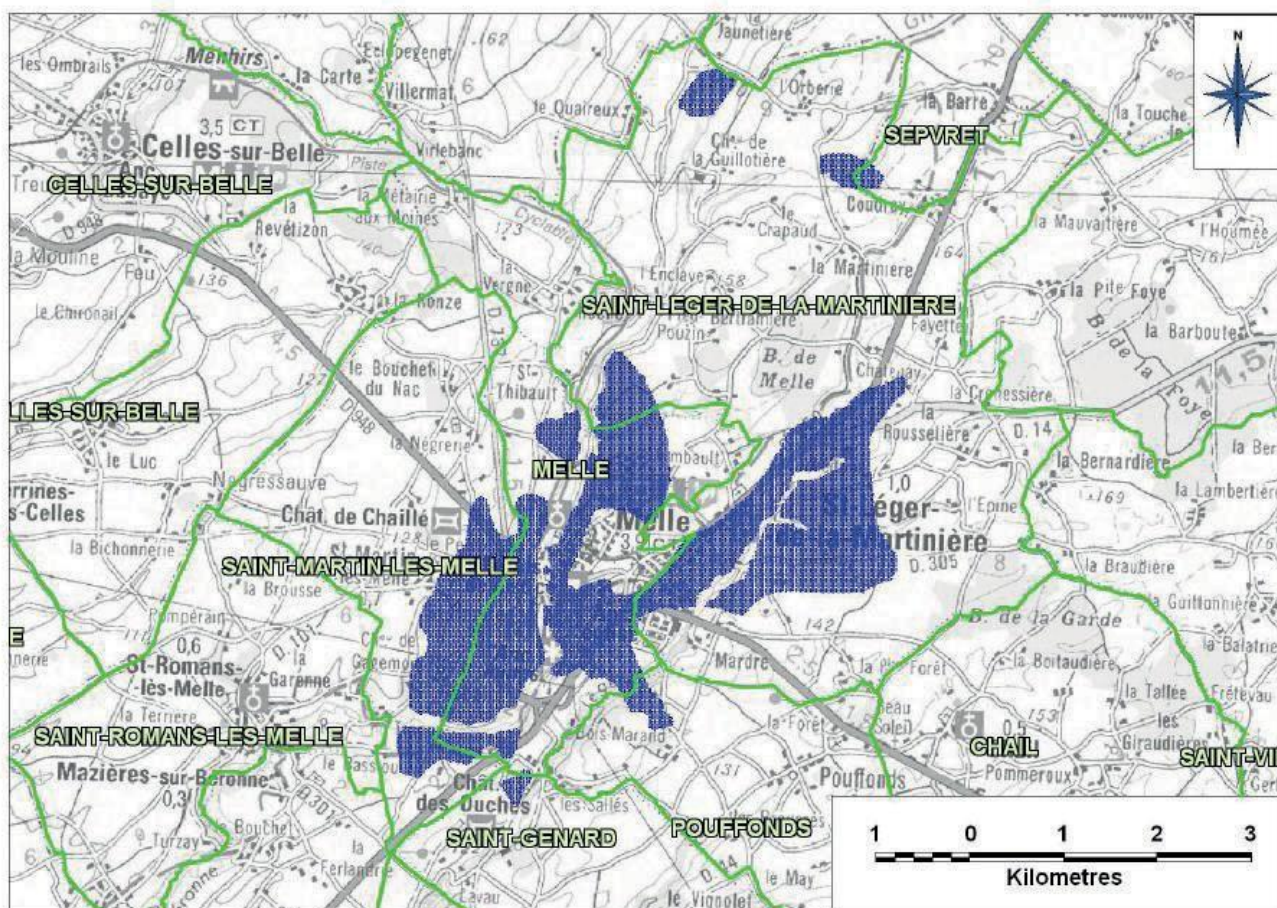
Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

2.2.3 Le risque minier

Le Mellois en Poitou est connu pour ces anciennes exploitations de plomb argentière de Melle, exploitées à l'époque mérovingienne. Ces galeries parcourent le territoire et trois communes sont situées dans son emprise. Il s'agit de Melle, Marcillé et Sepvret.

L'étude des risques de ces mines effectuée par les experts du Groupement d'intérêt public Geoderis en 2010 a mis en évidence deux typologies de mouvements de terrain : l'effondrement localisé et l'éroulement rocheux. L'effondrement localisé a été évalué à un aléa faible tandis que l'éroulement rocheux a été évalué faible à moyen.

Les données et le suivi de ce site montrent à ce jour l'absence d'événements et problèmes importants.



Localisation des risques miniers



SYNTHESE

ATOUTS

- L'ensemble du territoire est concerné par un risque sismique de niveau 3 dit modéré
- Des risques connus et identifiés sur le territoire
- Le risque incendie peu élevé avec une vigilance accrue liée aux incendies de cultures.
- Un seul PPRI concernant deux communes sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise

FAIBLESSES

- Risques TDM présents sur trois communes
- 251 qui sont répertoriés dans la base CASIAS, un site seulement catégorisé BASOL
- Un site SEVESO Seuil Bas et un site SEVESO Seuil Haut
- Le risque Radon est présent au nord du territoire
- Le risque de phénomènes de retrait-gonflement des argiles est pour le territoire en particulier sur la partie nord.
- Un risque majeur d'inondations dans la vallée de la Boutonne et ses affluents principaux

L'intégration des risques présents

L'intégration des risques présents sur le territoire aux aménagements futurs

La réduction de l'exposition aux risques présents pour les aménagements existants



3 Un territoire aux identités paysagères et urbaines multiples

3.1 Des patrimoines naturels conséquents

A travers son socle naturel, ses ressources et leur mobilisation par l'activité humaine, le territoire bénéficie de multiples identités paysagères.

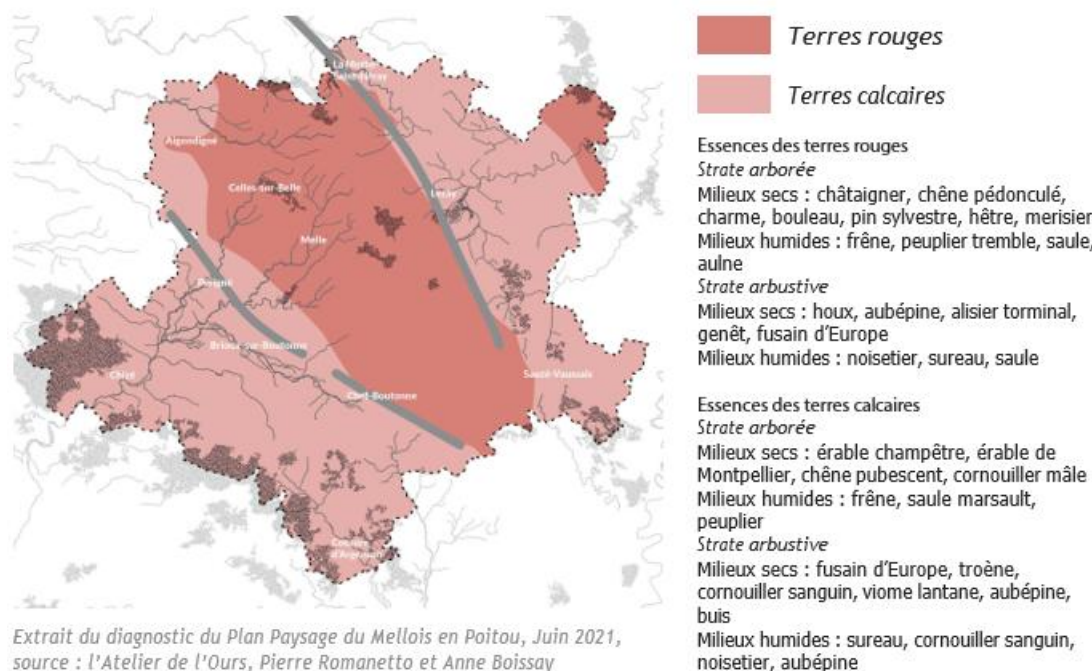
3.1.1 L'eau et le relief, des entités structurantes

Un des éléments fondateur de l'identité paysagère du Mellois en Poitou est tout d'abord son histoire géologique, qui a formaté le développement de ses caractéristiques hydrauliques et de relief. En effet, ce territoire est positionné au basculement de plusieurs entités géologiques majeures. Une amplitude altimétrique faible s'y observe aujourd'hui (entre 38 et 188 NGF) mais son activité géologique a cependant induit de nombreuses perturbations : failles, vallées encaissées, horst et graben. Il en résulte une topographie accidentée, à l'origine de paysages singuliers. Dans cette logique, le Mellois est également positionné entre plusieurs bassins versants : celui de la Sèvre niortaise au nord, celui de la Loire à l'est et celui de la Charente au sud. Ainsi, une pluralité de cours d'eau sillonnent le territoire ; ils s'inscrivent dans d'étroits et profonds vallons, témoignant que l'eau, au fil du temps, est venue façonner les sols et les paysages.

3.1.2 Une présence végétale marquée

3.1.2.1 Une pluralité de sols et d'espèces végétales

Cette grande diversité de sols induit la forte présence, au sein du Mellois, d'essences et de strates végétales variées. Elles se répartissent entre les terres rouges et les terres calcaires. Les terres rouges sont issues de la remontée de terrains granitiques sous une couverture sédimentaire, tendant à former des argiles ferrugineuses et oxydables. Ailleurs sur le territoire se trouvent des sols calcaires, mais les failles géologiques déploient souvent des conditions particulières, avec des sols acides.





Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

3.1.2.2 Des structures bocagères majeures

En lien avec la pluralité d'espèces végétales qui se constate, les paysages de bocage sont une composante importante du territoire. Cette structure paysagère, initialement plantée pour délimiter les enclos voués à l'élevage et pour produire du bois de chauffage, constitue en parallèle une protection efficace contre les vents et l'érosion des sols. Elle se matérialise en un vaste maillage de haies, avec une valeur écologique majeure. Un fort caractère rural se dégage ainsi des paysages du Mellois.

3.1.2.3 Les vallées et vallons, des écrins boisés

De nombreux boisements accompagnent également les vallons. Le Mellois se caractérise en effet par ses nombreuses petites vallées sinueuses, positionnées à l'intérieur des plaines agricoles. Elles possèdent une existence secrète ; un caractère intime et peu d'ouverture s'en dégagent. La régulière présence végétale qui s'y observe accompagne les coteaux des cours d'eau jusqu'aux crêtes, contribuant à mettre à distance les plaines agricoles. Ces boisements se mêlent aux ripisylves, insufflant au territoire une diversité à la fois formelle et écologique.

3.1.2.4 Une vaste présence arborée

De grands ensembles forestiers se positionnent aux extrémités du territoire.

Au sud, les forêts de Chizé et d'Aulnay, ainsi que les bois des communes d'Availles, d'Ensigné, d'Aubigné, de Villemain et de Couture d'Argenson, forment une masse boisée soulignant les crêtes des coteaux, structurant l'horizon et marquant ainsi la limite territoriale du Mellois.

Au nord, leur présence est plus discontinue. La forêt domaniale de l'Hermitain dessine un arc au sommet du plateau, générant un environnement forestier d'arrière-plan. Plus à l'est, la forêt domaniale de Saint-Sauvant détermine une autre lisière.

Ces forêts, domaniales et communales, jouent un rôle majeur sur le territoire du Mellois. Ouvertes au public, elles s'amorcent comme des espaces naturels propices aux activités de loisirs. En parallèle, elles abritent des milieux écologiques, à la fois faunistiques et floristiques, emblématiques du territoire. Ainsi, en plus de la forte valeur écologique qu'elles lui confèrent, elles soutiennent d'importantes activités socio-économiques.

Un riche patrimoine végétal s'observe au sein du Mellois en Poitou. La pluralité de structures paysagères qui cohabitent lui confère un caractère unifié. Le bocage et les strates arborées, régulières, scénographient l'espace, dessinent les horizons et font ressortir les reliefs.

3.1.3 Des points de vue rares mais précieux

Sur les reliefs et les points hauts du Mellois, de grands panoramas s'esquissent ; ils sont rendus possibles lorsque les paysages s'ouvrent. Ces situations en belvédère, assez rares, offrent une profondeur visuelle qui valorise le territoire et ses entités de paysage.

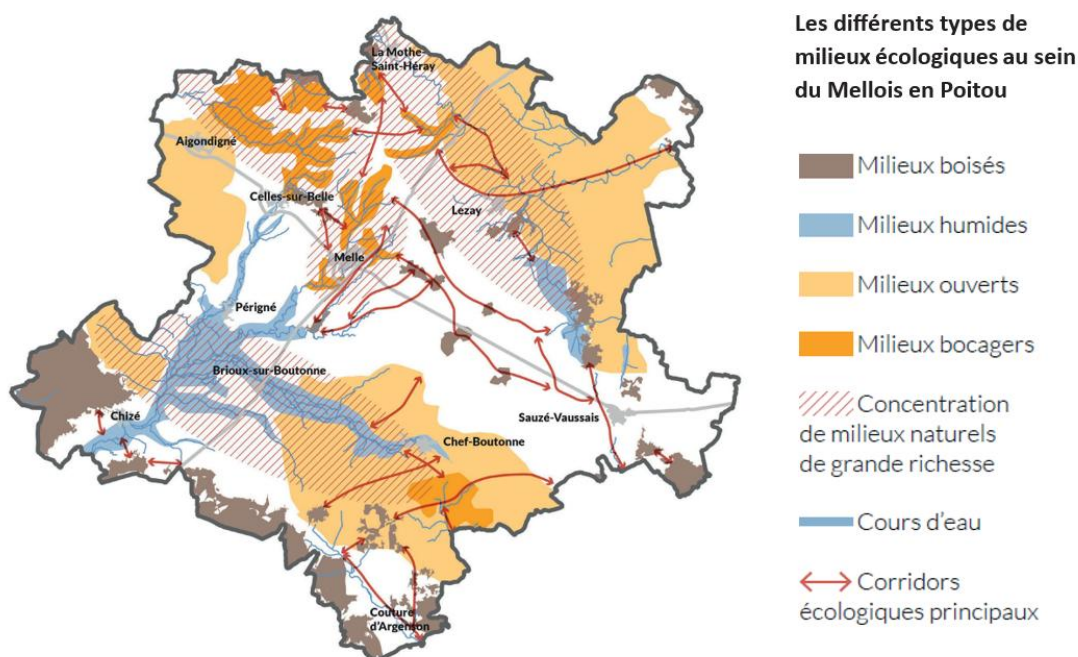
Cependant, d'une manière générale, le grand territoire est peu révélé dans son ensemble ; ce phénomène est dû à la faible mise en valeur des points de vue et des sites remarquables comme le Plateau des Chaumes à Exoudun ou la Carrière de Cinq Coux à Aigondigné.

L'absence d'espaces dédiés aménagés, ou tout simplement faisant l'objet d'une gestion, induit une difficulté à profiter pleinement des perspectives depuis les hauteurs du territoire.



En parallèle, depuis les points bas, les petits vallons se veulent difficilement perceptibles et peu appropriables. En premier lieu, c'est leur faible amplitude qui ne joue pas en leur faveur ; mais il s'y observe aussi un phénomène de fermeture due à leur densité végétale, à leur urbanisation et à leurs accès restreints, qui compliquent la lecture de grand territoire.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



Extrait du diagnostic du Plan Paysage du Mellois en Poitou, Juin 2021, source : l'Atelier de l'Ours, Pierre Romanetto et Anne Boissay

3.2 Les grandes entités de paysage du Mellois en Poitou, des milieux riches et variés

3.2.1 Les paysages bocagers

Les paysages bocagers sont implantés sur de profondes terres résistantes. Les sols, froids et humides, se prêtent aux prairies. Il s'y retrouve ainsi des formes de polycultures et d'élevage, entrecoupées de haies, arbres isolés et fourrés. Ce sont ces éléments qui constituent le système bocager. Ce dernier, omniprésent, est organisé en maillage, parfois ponctué de murets en pierres sèches, et remplit initialement des fonctions agricoles (brise vent, retenue des terres, abri des animaux d'élevage).

Les paysages bocagers incluent :

- . La bande bocagère de la plaine de Niort
- . Les terres rouges :



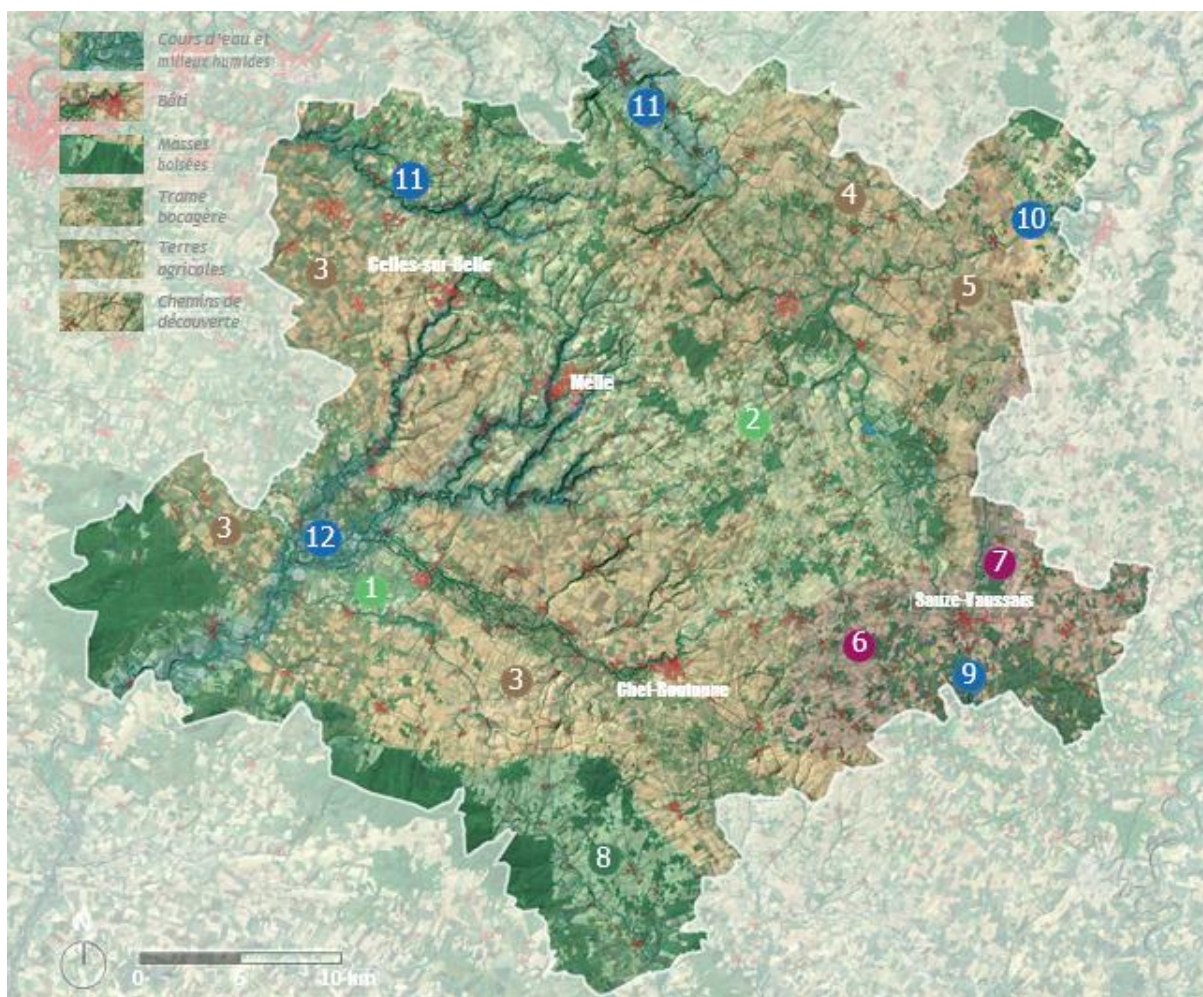
Un degré d'opacité plus important s'y observe, généré par la densité du bocage en bordure des axes de communication, générant un effet visuel protecteur.

104

Carte des grandes entités de paysage du Mellois en Poitou

Sources : IGN (BD Topo, RGE Alti), Google maps, Cittànova, Plan de paysage du Mellois en Poitou - 2021 - l'Atelier de l'Ours, Atlas des Paysages de Poitou-Charentes - CEN de Poitou Charentes - 1999

119



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



Les paysages bocagers

1. La bande bocagère de la plaine de Niort
2. Les terres rouges bocagères

Les plaines de champs ouverts

3. La plaine de Niort
4. Le plateau de Pamproux
5. Le plateau de Lezay

Les plaines vallonnées et boisées

6. Les terres rouges à taillis
7. Le Ruffécois

Les paysages boisés

8. La marche boisée

Les vallées principales

9. La vallée de la Haute Charente et ses affluents
10. La vallée du Clain et ses affluents
11. La vallée de la Sèvre Niortaise et ses affluents
12. La vallée de la Boutonne et ses affluents



Extrait du Plan Paysage du Mellois en Poitou, Juin 2021,
source : l'Atelier de l'Ours



3.2.1.1 Les plaines de champs ouverts

Ces plaines concentrent des paysages agricoles ouverts. Dominées par les grandes cultures, majoritairement céréalières, elles prennent place sur des surfaces plutôt planes. Les terres y sont faciles à cultiver, mais sensibles à l'humidité et à la sécheresse. Aucun relief ne ressortant réellement, l'horizon se veut structurer de boisements. Pourtant, les structures bocagères ont tendance à disparaître ; elles ont en effet été impactées par les précédents aménagements fonciers. Aujourd'hui, ce sont donc les saisons qui ont le plus fort impact et qui modulent les paysages (sols nus en hiver, élévation des cultures en été). Dans ce contexte, les silhouettes verticales se démarquent : bâtiments agricoles, silos à grain ou encore éoliennes.

Les plaines de champs ouverts incluent :

- . La Plaine de Niort
- . Le Plateau de Pamproux
- . Le Plateau de Lezay :

Sur le plateau et au pied de la faille de Lezay, de nombreux petits bois et bosquets s'associent au réseau encore dense de haies bocagères, générant une véritable mosaïque spatiale.

3.2.1.2 Les plaines vallonnées et boisées

Sur ces plaines aux terres plus pauvres, un relief faiblement ondulé s'observe, au sein duquel la matrice agricole déploie son assemblage de cultures et de bocage. Ces paysages « horizontaux » sont entaillés par les vallées et vallons, déroulant leur dense présence végétale. Le fonctionnement de ces espaces s'est en effet adapté au relief et à l'hydrographie.

Les plaines vallonnées et boisées incluent :

- . Les terres rouges à taillis
- . Le Ruffécois

3.2.1.3 Les paysages boisés

La marche boisée est composée d'un relief vallonné alternant boisements de toutes tailles et clairières cultivées, suivant un axe nord-ouest / sud-est au sud du Mellois. Cette entité de paysage est la descendante de la sylve d'Argenson, une limite à la fois historique et culturelle entre peuples du nord (Pictons) et du sud (Santons). Cet élément caractéristique a façonné le territoire : la frontière naturelle a en effet induit une construction géographique et politique, modelant l'implantation des villages et les activités économiques associées.

Les paysages boisés incluent la marche boisée.

3.2.1.4 Les vallées principales

Les vallées du Mellois se sont formées au gré du passage des cours d'eau sur le territoire. Les rivières et leurs affluents, observables au cœur de petits vallons, sillonnent les plateaux et sont accompagnées de boisements denses. Ces derniers se mêlent aux ripisylves et isolent les milieux humides des grandes plaines agricoles environnantes. A proximité des lits majeurs, les alluvions drainées par les cours d'eau ont contribué à rendre les terres riches et fertiles. Cependant, la disparition progressive des prairies humides, remplacées par des peupleraies, engendre des milieux de plus en plus fermés.

Les vallées principales incluent :



- . La vallée de la Haute Charente et ses affluents
- . La vallée du Clain et ses affluents
- . La vallée de la Sèvre Niortaise et ses affluents
- . La vallée de la Boutonne et ses affluents :

Empruntant une dépression, c'est la vallée la plus large du territoire. Son ampleur et sa lisibilité l'orientent davantage vers les grandes étendues planes qui la bordent. Cependant, son fond plat et le bocage qui s'y trouve maintiennent un contraste. Ainsi, les structures bocagères, qui se mêlent aux ripisylves et aux prairies humides, génèrent de riches paysages.

3.3 Des espaces ruraux omniprésents et constitutif du territoire

3.3.1 L'agriculture, une composante structurante de la diversité paysagère

Dans les plaines ouvertes, le passé agricole du Mellois est toujours présent, illustré par la diversité des productions et leur agencement en mosaïque. En effet, au milieu des parcelles céréalières s'observent encore des cultures fourragères, témoignage de la vocation d'élevage, initiale sur le territoire.

Au cœur de ces paysages agricoles largement ouverts, aujourd'hui dominés par les grandes cultures, certaines silhouettes verticales se démarquent particulièrement : les bâtiments liés à l'activité agricole et les silos à grain, mais aussi, depuis une décennie, les constructions associées à la production d'énergie, comme les éoliennes. Ces éléments bâtis dessinent un contraste marqué avec les étendues planes, induisant certains effets de perspective.



Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



Les plaines agricoles ouvertes au pied de la marche boisée, Aubigné



Positionnées entre les plaines agricoles, les terres rouges accueillent davantage de formes de polyculture et d'élevage, structurées par le paysage de bocage. Dans la continuité, au sein des fonds de vallées et des points bas du territoire, l'agriculture est le plus souvent marquée par des prairies humides ; elles abritent des pâturages entourés de haies ou de lisières, ponctués d'arbres isolés et de fourrés.

Le Mellois en Poitou demeure une terre d'élevage dans les secteurs bocagers mais paradoxalement, les animaux sont peu visibles dans le paysage. Quand les saisons permettent aux troupeaux de rester dehors, ils s'observent surtout à proximité des bâtiments d'élevage. Leur alimentation en fourrage est principalement issue des cultures locales.

A l'origine de la pluralité paysagère du Mellois se trouvent donc les formes agricoles caractéristiques du territoire et de son histoire, ainsi que leur spatialisation et les systèmes végétaux qui les entourent.

De riches paysages bocagers et des strates végétales diversifiées



Terres de pâture, Chev



L'élevage à proximité des bâtiments agricoles, Chef-Boutonne

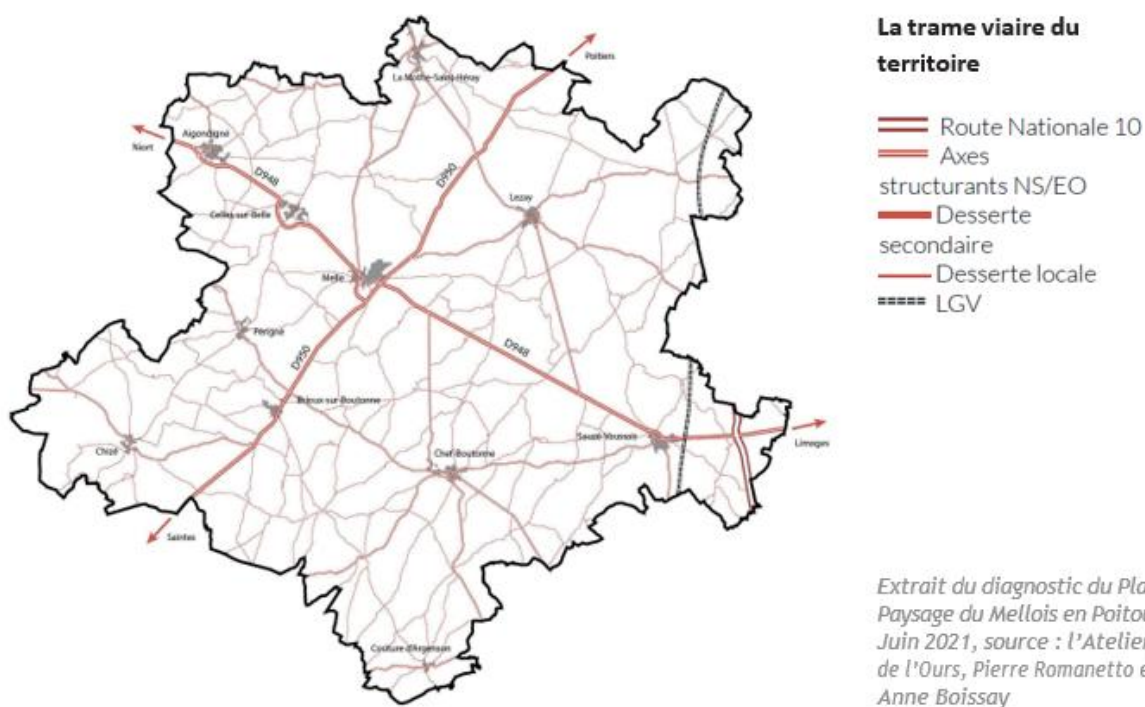


Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



3.3.2 Une organisation territoriale homogène, mise en scène par les axes de communication

Le Mellois en Poitou s'organise de façon polycentrique autour de 7 bourgs principaux. Ces derniers assurent une fonction de relais entre les petites communes locales et les villes plus importantes, situées en dehors de l'intercommunalité. Centres de vie majeurs, ils concentrent de nombreux services et se répartissent de manière homogène au sein du Mellois. Un véritable équilibre territorial en ressort, appuyé par le fonctionnement des bassins de vie, plus en lien avec les sous-entités de paysage qu'avec les limites administratives. En effet, à une échelle plus fine, les villages sont structurés par des ilots bâtis, gravitant autour des espaces agricoles, interrompus par les espaces naturels. Un réseau entretenant de fortes relations de proximité à son environnement se dessine, avec une logique de fonctionnement mise en avant par le système polycentrique. **Le Mellois en Poitou s'esquisse ainsi comme un ensemble habité, cultivé et parcouru.**



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

En parallèle, les voies de communication qui traversent le Mellois sont issues d'une organisation ancienne. Elles hiérarchisent les différents parcours sur le territoire et structurent les paysages. Un maillage régulier en résulte, composé de deux grandes départementales nord-sud et est-ouest, de routes secondaires en étoile et d'une pluralité de petites routes communales.

Les deux grandes départementales sont utilisées pour des déplacements à l'échelle supraterritoriale ; ainsi, elles induisent des traversées rapides du Mellois, qui ne donnent pas à voir les entités paysagères. Cependant, certaines sections accueillent de grands alignements d'arbres sur leurs abords, contribuant à scénographier l'espace.

Les routes secondaires partent des bourgs des villages et les relient entre eux. Principalement utilisées par les habitants du Mellois, elles suivent les reliefs et permettent de découvrir les



paysages dans leur globalité. Elles sont ainsi de véritables itinéraires de découverte de la richesse paysagère du Mellois.

Enfin, les petites routes communales, connues des locaux, forment un réseau dense et sont souvent accompagnées de structures végétales : bocage, haies et boisements. Elles possèdent ainsi un caractère opaque qui induit une vision resserrée du territoire.

Il existe également, au sein du Mellois, des circuits de découverte, balisés et en voie de développement. Ils s'appuient sur un nombre important de chemins patrimoniaux, communaux, de Grande Randonnée ou encore d'anciennes voies ferrées. Ils forment aujourd'hui un maillage d'itinéraires voués aux modes « doux », qui pourrait gagner en ampleur grâce à un réseau dense de petits chemins, souvent à usage agricole.

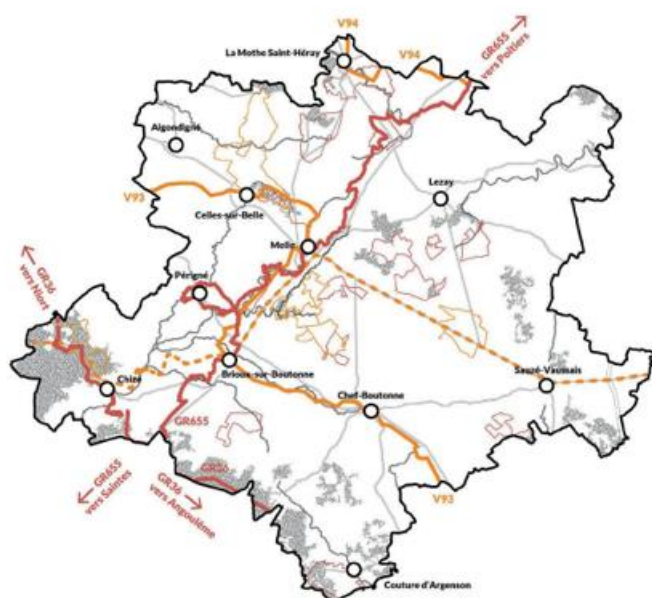
Route en balcon depuis la crête d'un coteau, vue sur le grand paysage, Loubigné



Petite route soulignant les faibles variations du relief, accompagnée de structures bocagères, Chérigné



Perspective en fond de vallon, vallée de la Béronne



< Des itinéraires de découverte à différentes échelles

- Sentiers de Grande Randonnée pédestre
- Itinéraires de randonnée pédestre locaux (non exhaustifs)
- Itinéraires de véloroutes d'intérêt national et régional programmés
- Itinéraires VTT locaux (non exhaustifs)
- Route de D'Artagnan, itinéraire équestre (tracé approximatif)

Source images et cartes : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

3.3.3 Une disparition progressive des contrastes

Les grandes étendues agricoles perdent en diversité

Avec la mécanisation et le remembrement, les usages qu'induisent les terres se sont simplifiés, le nombre d'exploitants a baissé et la taille des exploitations a augmenté : ces phénomènes contribuent à l'appauvrissement des paysages agricoles. Pourtant, initialement, les plateaux se dessinent comme des espaces de respiration, ouverts sur l'horizon, ponctués d'arbres isolés, induisant des variations de sols et d'occupations spatiales.

Dans ce contexte, les structures végétales arbustives et arborées deviennent de plus en plus rares, contribuant à affaiblir le bon fonctionnement écologique des habitats, à la fois faunistiques et floristiques. En parallèle, la vision « uniformisée » que peut aujourd'hui renvoyer ces espaces contribue à les rendre de moins en moins attractifs.

Paysages agricoles simplifiés, Lusseray



Des modifications hydromorphologiques préoccupantes

Traversé par de nombreux cours d'eau, le territoire du Mellois fait aujourd'hui face à des modifications de son fonctionnement hydromorphologique pour sécuriser l'accès à l'eau. Cette gestion de la ressource se veut bénéfique à la production de fourrage, lui-même indispensable pour l'élevage et certaines cultures.

Par exemple, les réserves de substitution pour l'irrigation et les ouvrages de stockage, pompant dans les nappes phréatiques et les cours d'eau, sont particulièrement visibles du fait de leurs grandes dimensions. Ces éléments contribuent à l'artificialisation des paysages.

Demain, quels paysages, quelles énergies et quelles mobilités ?

Aujourd'hui, un grand réseau de parcs éoliens s'observe au sein du Mellois. Ces installations génèrent un effet envahissant et impactent le paysage nocturne. Pourtant, certains secteurs



d'implantation pourraient présenter un intérêt paysager en participant à la valorisation de perspectives ouvertes sur le territoire. Leurs proportions se doivent cependant de respecter les échelles et les caractéristiques paysagères du territoire comme les structures végétales, le relief des vallées ou les dimensions patrimoniales de certains sites bâtis.

En parallèle, la production d'énergie solaire tend à se développer. En majorité, ce sont les couvertures des bâtiments agricoles qui accueillent les panneaux photovoltaïques, même si d'autres formes de grandes structures s'observent sur le territoire (couvertures de parkings, etc.). Au cours des dernières années, des hangars agricoles aux proportions démesurées, conçus spécialement pour accueillir des panneaux solaires, sont sortis de terre. Ne s'intégrant pas dans leur environnement, ils ont démontré qu'une vigilance particulière était à porter sur ces projets, afin de les encadrer pour éviter au mieux les effets de saturation, similaires à ceux qu'engendrent déjà les implantations d'éoliennes.

Enfin, le recours à la voiture est inévitable dans le Mellois, car peu d'autres solutions fonctionnelles existent pour se déplacer sur le territoire. Sur les itinéraires pensés pour des mobilités alternatives, aucun aménagement n'est effectué pour sécuriser, orienter et accompagner les usagers. En parallèle, les transports en commun sont aujourd'hui insuffisamment développés pour remplacer les trajets automobiles.

La présence des éoliennes sur la ligne de crête fragilise le paysage vallonné, Mazières-sur-Béronne



Vaste champ de panneaux photovoltaïques, Rom



Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



SYNTHESE

ATOUTS

- Des patrimoines naturels variés s'observent, omniprésence de l'eau, petits vallons étroits, grandes étendues de plaines et plateaux, riche patrimoine arboré qui ponctue l'horizon, grands espaces forestiers accessibles et appropriables
- De riches perceptions s'en dégagent : plateaux agricoles entre variations et respirations, élevage et bocage qui induisent des paysages diversifiés dans les vallées et aux abords des villages, petites routes qui valorisent le territoire et ses reliefs
- Les points de vue sont rares mais précieux

FAIBLESSES

- Les paysages s'appauvrissent : les milieux liés à l'eau se ferment, les formes agricoles sont soumises aux agrandissements de parcelles et deviennent homogènes, la trame boisée et les milieux forestiers disparaissent progressivement
- Les contrastes s'effacent pour laisser place à des étendues de plaines agricoles pauvres en diversité, à des éléments visuels marquants qui contraignent les perspectives et à des mobilités dépendantes de la voiture
- Globalement, les points de vue sont peu valorisés

Le maintien de la diversité paysagère

Le renforcement de la richesse des paysages naturels et agricoles en révélant la présence de l'eau, en identifiant et en préservant les structures bocagères

La valorisation et l'intégration de la richesse paysagère au sein des aménagements futurs et existants en scénographiant sa découverte, en donnant à voir les paysages emblématiques et en développant des itinéraires de découverte



4 Un patrimoine bâti et paysager reconnu

114

4.1 Un modèle villageois affirmé

Façonnés par l'importance des activités agricoles, les espaces publics des villages du Mellois bénéficient globalement d'une place réduite. A l'exception des bourgs importants, les réelles centralités urbaines sont difficiles à identifier car les services et équipements sont disséminés aux extrémités des villages. Les implantations successives de fermes, les unes à côté des autres, ont en effet induit des voies étroites, ne permettant pas d'aménagements publics d'ampleur. Les voies ne sont pas dimensionnées pour l'usage de la voiture et il en résulte de nombreux conflits d'usage. Les anciens lieux de rencontre, comme les champs de foire, génèrent aujourd'hui des dents creuses dans le tissu urbain. Il semble pourtant important de préciser qu'une dynamique de valorisation de ces sites, qui servaient autrefois les usages de la vie rurale, se dessine. Bien qu'associés à des contours aléatoires et des traitements végétaux simples, ces espaces s'amorcent comme des « respirations » urbaines et sont facilement appropriables par les habitants.

En parallèle, les lisières villageoises arborées se veulent marquées. Les villages ont conservé des silhouettes d'habitats groupés, issues là-encore de leurs origines agricoles. Les transitions avec les espaces agricoles et naturels sont donc progressives. Les parcelles de jardins situées en périphérie des bourgs sont souvent enserrées de murs ou de haies bocagères et contribuent notamment à cette transition végétale.



Des voies étroites et des espaces publics contraints, Aubigné



Une présence marquée des jardins en lisière de bourg, Javarzay



Des espaces publics anciens, végétalisés, aux contours aléatoires, Sauzé-Vaussais

Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



Ensuite, certaines caractéristiques locales se remarquent jusque dans les matériaux de construction et viennent accentuer la perception d'un modèle villageois bien ancré sur le territoire. Le territoire du Mellois est associé aux secteurs des « calcaires du Poitou » et des « calcaires de Charente et de Saintonge ». Le bâti traditionnel est ainsi construit dans un calcaire blanc-ocre lumineux. Les maisons d'habitation sont initialement protégées par un enduit, ce qui n'est pas le cas des bâtiments ruraux ou en pierre de taille. Dans les centres-bourgs, les constructions utilisent d'autres matériaux traditionnels : à la pierre calcaire pour les murs se rajoutent ainsi les tuiles canal ocre en terre cuite, les encadrements et angles en pierre de taille ou encore les maçonneries de moellons.

Ci-dessous, pierre calcaire pour les murs et maisons, tuiles en terre cuite, encadrements en pierres taillées, Loubillé



Ci-dessous, habitat caractéristique paysan en pierre calcaire, Sainte-Soline



Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours

Ci-dessous, des maisons d'habitation enduites en calcaire, bâtiments annexes en maçonnerie de moellons, jambages et angles en pierre de taille, Périgné





4.1.1 Un urbanisme villageois qui se banalise

Au sein du Mellois, il est aujourd'hui possible de constater que les places centrales des bourgs présentent un caractère routier vieillissant. Les espaces de parking, qui dominent, disqualifient le paysage urbain. Les problématiques de stationnement, liées à un usage important de la voiture, perturbent la fluidité et la qualité des déplacements dans les rues. Les espaces publics se sont majoritairement minéralisés, et pourraient être aménagés pour devenir plus perméables. Dans ce contexte, les villages gagneraient à tisser de nouvelles relations avec leurs cours d'eau avoisinants, véritables supports d'espaces publics conviviaux.

Stationnements en cœur de bourg face à la mairie, La-Mothe Saint Héray



Le village tourne le dos à son cours d'eau, Chef-Boutonne



Les clôtures contribuent à banaliser le territoire, Javarzay



Les clôtures des parcelles privées contribuent elles-aussi à affaiblir la qualité de l'urbanisme villageois initial. Les conifères persistants, utilisés en limite de parcelle pour dissimuler l'espace privé, ne s'intègrent pas dans le paysage bocager du Mellois. A ces espèces mono-spécifiques s'ajoutent les murs d'enceinte construits en matériaux non-locaux, contribuant à des effets de banalisation.

Les friches industrielles ou agricoles désaffectées, de plus en plus présentes dans les bourgs ou à leur périphérie, nuisent au paysage rural. Elles sont dues à l'évolution du tissu économique local et disqualifient les lisières urbaines.

Dans la continuité, les zones d'activités économiques ne desservent pas non plus les entrées de bourgs. Les axes principaux traversant le Mellois sont à l'origine de leur développement linéaire et peu contrôlé. Aujourd'hui, avec leurs voiries surdimensionnées, leurs vastes surfaces de stationnement minéralisées, leurs architectures standardisées, leurs clôtures et mobiliers



hétéroclites, elles contribuent à affaiblir les silhouettes villageoises et ainsi, à banaliser les paysages. Elles ont également exercé une influence sur la disparition des commerces de proximité dans les centres anciens.

Enfin, à une échelle plus large, l'urbanisation récente du nord-ouest du territoire, due à l'influence de Niort, fragilise les villages de ce secteur. Les nouveaux aménagements ne suivent pas un projet d'ensemble et aboutissent à des quartiers déconnectés de l'existant. Les constructions récentes, identiques, appauvrissent les caractéristiques villageoises initiales. Disposées les unes à côté des autres, elles ne considèrent ni la topographie, ni la présence de l'eau, ni les lisières végétales ou agricoles.

Implantation des bâtis d'activités au sein de l'espace agricole, Chizé



Ci-contre, une friche de coopérative agricole, Chizé

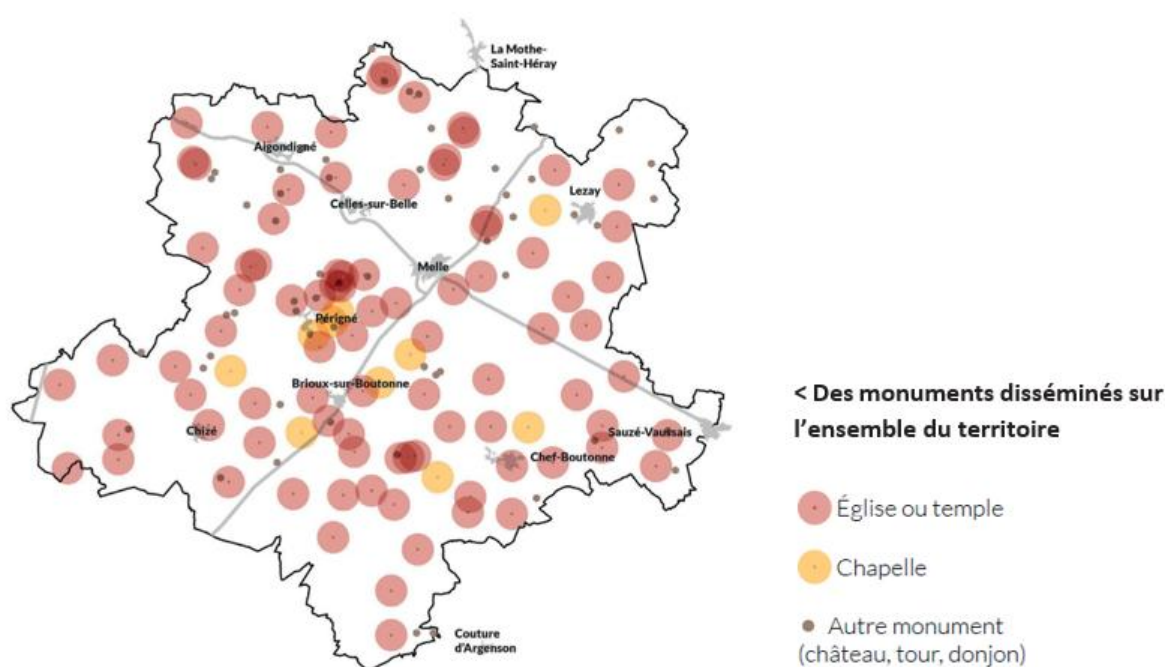
Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours

4.1.2 Des patrimoines culturels

Aux formes bâties caractéristiques du Mellois s'ajoutent une pluralité de monuments à caractère historique, dus aux grands courants anciens qui ont traversé le Mellois et laissé leur empreinte.



Un grand nombre de ces éléments patrimoniaux sont inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. Réputé pour ses églises romanes, le Mellois accueille de nombreux monuments à caractère religieux ou spirituel : églises, chapelles, temples, mais aussi châteaux, tours, donjons, manoirs ou encore belles demeures. Bien repartis sur le territoire, leur silhouette et leur architecture remarquables en font de véritables repères paysagers. Ils se dévoilent ponctuellement à la traversée d'un village ou lorsque les perspectives paysagères s'ouvrent. Leur intérêt touristique est un véritable support d'animations pour le territoire.



Eglise Saint-Hilaire de Melle, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco



Abbaye royale de Celles-sur-Belle, sur le haut du coteau de la Belle



Source images et cartes : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

En parallèle, le Mellois possède un petit patrimoine de pays, composé d'éléments modestes mais précieux. Ces derniers valorisent les origines du territoire dans leur globalité et donnent à voir une histoire authentique du Mellois, plus en lien avec ses caractéristiques agricoles.



Tout d'abord, les nombreux ouvrages de maîtrise de l'eau :

- . Les moulins, qui ponctuent les fonds de vallée,
- . Les lavoirs, souvent implantés en lisière de village,
- . Les ponts en pierre, passages discrets en fonds de vallons,
- . Les puits, encore omniprésents au sein des villages,
- . Les châteaux d'eau du 20ème siècle, marqueurs symboliques implantés sur les points hauts.

Ensuite, les constructions indispensables à la vie rurale :

- . Les fours à pain,
- . Les pigeonniers, disséminés sur le territoire,
- . Les abris de cantonniers, jalonnant les grandes routes du Mellois, camouflés dans les haies et fossés. Construits au milieu du 19ème siècle, faits de pierres calcaires et de mortiers argileux, ils permettaient d'entreposer les outils et de se protéger des intempéries.

Enfin, les structures végétales et minérales de caractère :

- . Les arbres isolés, une ponctuation paysagère particulièrement remarquée, parfois vestiges d'anciennes haies, jalonnant les bords de voiries,
- . Les tailles et alignements d'arbres, générant des voutes, de véritables « cathédrales » végétales,
- . Les murets en pierres sèches, animant les parcours et délimitant les parcelles.

Cependant, il faut noter que la mise en valeur patrimoniale au sein du Mellois demeure axée assez exclusivement sur la préservation architecturale des monuments. Leurs abords et les espaces publics attenants méritent aussi d'être considérés, notamment sous le prisme d'une stratégie de valorisation plus globale. Cette prise en compte essentiellement architecturale n'empêche pas que le patrimoine bâti ancien tombe en ruine, et que les rénovations ne sont pas toujours adaptées. Le bâti traditionnel est, par exemple, régulièrement banalisé par des interventions inadéquates (enduit ciment, pose de menuiseries standardisées en PVC, etc.).



Pigeonnier, Sauzé-Vaussais



Puit, Melleran

Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



Moulin traditionnel du Mellois



Abri de cantonniers, Melle



Alignement remarquable, Ensigné

Source images : Plan Paysage du Mellois en Poitou, 2021, l'Atelier de l'Ours



Lavoir, Melle



Four à pains, Lezay



Menuiseries en PVC blanc, bloc de volets roulants apparents

Les ouvertures ont été modifiées sans tenir compte de l'ordonnement des façades et de la symétrie et en conservant la structure commerciale



Extension en parpaings non enduits d'un mur ancien traditionnel



Absence d'entretien du bâti ancien qui se détériore



SYNTHESE

ATOUTS

- Des bourgs et des villages qui soulignent l'héritage historique et culturel du territoire
- Des jardins présents de manière significative en lisière de bourgs, ils prolongent l'espace public, le rendent accueillant et qualitatif
- Des espaces de loisirs conviviaux avec une reconquête des espaces publics engagée
- Une grande présence de patrimoines construits disséminés sur le territoire : monuments culturels et historiques mais aussi patrimoine de petit pays, modeste mais indispensable

FAIBLESSES

- Les espaces publics, à fort caractère routier, sont souvent étroits et peu sécuritaires
- Les bourgs ont perdu leurs relations aux cours d'eau
- Les espaces ruraux se banalisent – se standardisent
- Une urbanisation récente, non maîtrisée, fragilise les villages ; les zones d'activité altèrent les seuils des bourgs et dévitalisent les centres anciens
- Les sites historiques sont peu révélés : patrimoine ancien en ruine ou mal rénové, mise en valeur axée sur la préservation architecturale et non pas sur les abords des sites

Un développement intégrant le patrimoine bâti et paysager

L'amélioration de la vitalité des bourgs et villages en adaptant les espaces publics à de nouveaux usages et en requalifiant les entrées de villes

Le développement des connexions unificatrices entre secteurs urbanisés afin de favoriser le déploiement d'une perméabilité végétale et de circulations multimodales

Une intégration harmonieuse des nouvelles opérations d'aménagement et des rénovations en lien avec les éléments historiques

Le développement et la réhabilitation dans le respect du contexte initial, la réintroduction des codes architecturaux locaux et le respect de l'échelle villageoise



CARNET 3



UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES

S'inscrivant dans un territoire riche en termes de sol et de ressources naturelles, l'activité humaine est très ancienne sur le Mellois en Poitou.

A travers son Histoire, le territoire s'est peu à peu développé et structuré en petits bassins de vie, autour de caractéristiques communes.

Tout en étant dépendant des pôles urbains extérieurs pour les besoins supracommunautaires, le territoire s'organise aujourd'hui pour répondre aux besoins quotidiens de ses habitants, en cherchant à répondre aux enjeux actuels pour l'accès à l'emploi, aux services et aux équipements pour tous : jeunesse, familles, personnes seules, personnes vieillissantes... Pour faire face aux défis environnementaux et aux risques climatiques auxquels il fait face, les travaux du PLUi-H permettront de repenser la manière de vivre sur le territoire et ancrer la transition écologique dans l'aménagement du territoire en lien avec sa capacité d'accueil face à une raréfaction des ressources.





SOMMAIRE

2

1	Une armature générant des liens entre les communes	4
1.1	La population melloise s'organise autour des bassins de vie.....	4
1.1.1	Une armature urbaine dessinée par l'offre en services et équipements	5
1.1.2	Une répartition homogène de la densité en équipements et services pour les habitants de Mellois en Poitou et des projets d'amélioration.....	7
1.2	Des activités économiques qui se complètent.....	34
1.2.1	Des pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire, avec une plus forte concentration au Nord-Ouest	34
1.2.2	Des emplois moins nombreux que les actifs qui travaillent.....	38
1.2.3	Une économie de plus en plus tournée vers le territoire	39
1.2.4	Une économie marquée par un indice de spécificité élevé.....	42
1.2.5	Une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition.....	45
1.2.6	Les friches économiques : un potentiel à reconquérir pour l'avenir	52
1.2.7	L'agriculture, une source de richesse et un marqueur fort de l'identité du territoire	56
1.2.8	Un réseau économique secondaire qui se structure autour de l'activité agricole et des activités complémentaires déjà implantées.....	62
1.2.9	L'activité agricole, une activité à soutenir pour assurer sa pérennité et accompagner son évolution.....	63
1.2.10	Un territoire à image rurale revendiquée, qui développe son potentiel touristique	67
1.3	Une mobilité du quotidien largement dominée par l'utilisation de la voiture individuelle.....	77
1.3.1	Une forte dépendance à la voiture individuelle.....	77
1.3.2	Des actifs qui se déplacent pour aller travailler.....	78
1.3.3	Une offre limitée vers d'autres options de mobilité	82
1.3.4	L'inventaire des capacités de stationnement et des bornes de recharge des véhicules électriques.....	84
2	Un territoire en transition pour répondre aux enjeux du changement climatique	91
2.1	Un climat tempéré de type océanique.....	91
2.1.1	La pluviométrie.....	91
2.1.2	L'ensoleillement	91
2.1.3	Les vents.....	92
2.1.4	La température.....	92
2.2	Les répercussions du changement climatique sur l'environnement	92
2.2.1	Les impacts sur la santé publique.....	94
2.2.2	Les impacts sur l'agriculture	95



2.2.3	Les impacts sur la biodiversité	96
2.2.4	Les impacts sur la ressource en eau	97
2.2.5	Les impacts sur les espaces forestiers	98
2.3	Les énergies renouvelables sur le territoire	99
2.3.1	Bilan à différentes échelles	99
2.3.2	L'éolien	101
2.3.3	Le bois énergie	106
2.3.4	Les énergies solaires	109
2.3.5	Le gaz renouvelable	111
2.4	Une capacité d'accueil à prendre en compte au regard de la ressource	114
2.4.1	Les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire	114
2.4.2	La ressource en eau potable	121
2.4.3	Le traitement des eaux usées	138
2.4.4	La gestion des eaux pluviales	155



Carnet 3 : Un territoire partageant des dynamiques communes

1 Une armature générant des liens entre les communes

1.1 La population melloise s'organise autour des bassins de vie

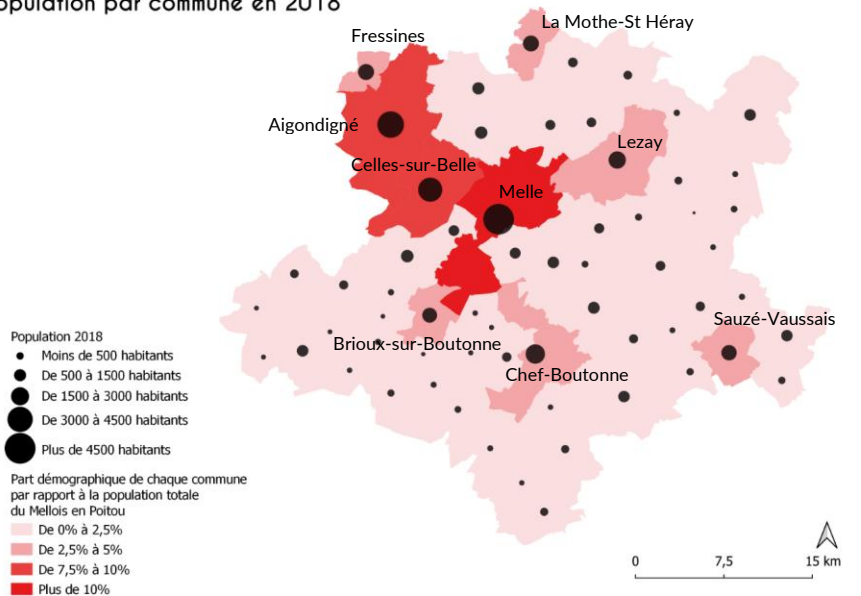
Le territoire est multipolaire, tel que décrit dans le carnet 1. Les différentes polarités étant mises en évidence par :

- La concentration d'emplois et sa zone d'influence,
- La concentration en équipements, services et commerces de gamme de proximité et intermédiaire.
- La concentration de la population, qui cherche la proximité à l'emploi et aux équipements, commerces et services.

Suivant l'offre en matière d'emplois (selon les incidences endogènes ou exogènes), d'équipements, de commerces et de services, la répartition de la population est hétérogène sur Mellois en Poitou et se concentre autour des polarités : Melle et Celles-sur-Belle, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne et Brioux-sur-Boutonne, ainsi que Périgné, Aigondigné, Couture d'Argenson et Périgné.

Ainsi, sous l'influence de l'agglomération niortaise, l'ouest du territoire est plus peuplé que l'est et le sud, et les communes des polarités internes le sont également.

Population par commune en 2018



Répartition de la population sur Mellois en Poitou, d'après les données INSEE 2018



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.1.1 Une armature urbaine dessinée par l'offre en services et équipements

Le niveau d'équipements et de services rendus à la population peut être mesurée depuis la base permanente des équipements (BPE), publiée par l'INSEE. Cette base de données répertorie en 2021, 188 types de services et d'équipements répartis en 7 catégories :

- **Services aux particuliers** (services publics, services généraux, services automobiles, artisanat du bâtiment, autres services à la population) ;
- **Commerces** (grandes surfaces, commerces alimentaires, commerces spécialisés non alimentaires) ;
- **Enseignement** (établissements d'enseignement par niveaux et types d'enseignement : primaire, collège, lycée, supérieur...)
- **Santé et action sociale** (établissements sanitaires et médico-sociaux, les professionnels de santé généralistes et spécialisés, les professions paramédicales) ;
- **Transports et déplacements** (transport par les routes, les rails et les airs : infrastructures et activités de services) ;
- **Sports, loisirs et culture** (équipements sportifs, équipements culturels et socioculturels, tourisme).

Ces 7 catégories étant elles-mêmes réparties en 3 gammes :

- **De proximité** (28 équipements différents qui correspondent aux équipements, commerces et services du quotidien : école élémentaire, artisans du bâtiment, salon de coiffure, boulangerie, médecin généraliste, terrain de jeux...) ;
- **Intermédiaire** (35 équipements différents : supermarché, gendarmerie, magasin d'électroménager, collège, hébergement pour les personnes âgées, salle de sport spécialisée...) ;
- **Supérieure** (47 équipements différents : lycée, centre de formation, médecin spécialistes, services d'aides pour adultes handicapés, gare, cinéma...).

La concentration des équipements de plusieurs gamme permet de dessiner les pôles d'équipements, de services et de commerces (Cf. carnet 1), pour Mellois en Poitou :

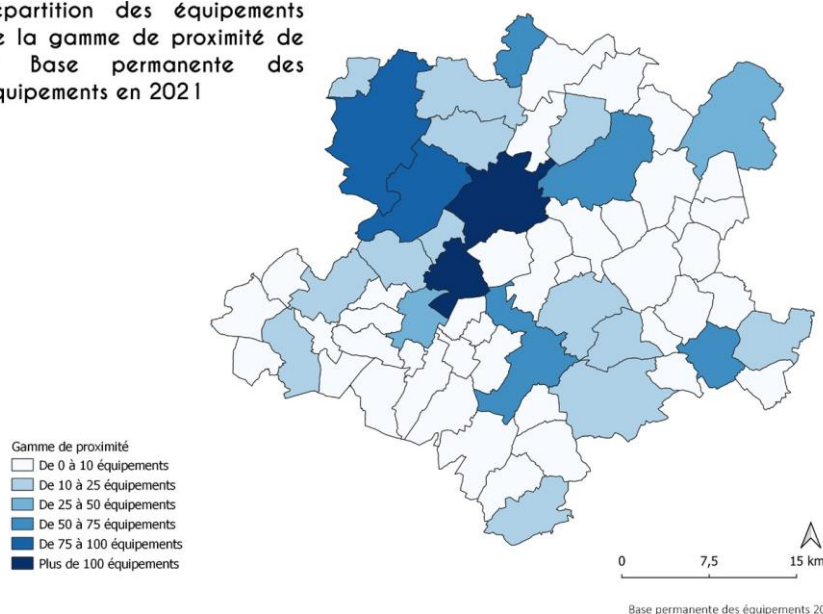
- Melle, Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne, Lezay, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois en centres intermédiaires d'équipements et de services ;
- Fressines, Aigondigné, La Mothe-Saint-Héray, Périgné, Chizé, Limalonges et Couture d'Argenson comme centres locaux d'équipements et de services.

Une grande majorité des communes dispose d'équipements et de services de proximité. Seules les communes de Brieuil-sur-Chizé, Chérigné, Pers et Vernoux-Sur-Boutonne ne recensent aucun équipement selon la BPE.

Le quart nord-ouest concentre le plus grand nombre de ces équipements et services de proximité et la commune de Melle est, de loin, celle qui est la plus pourvue.

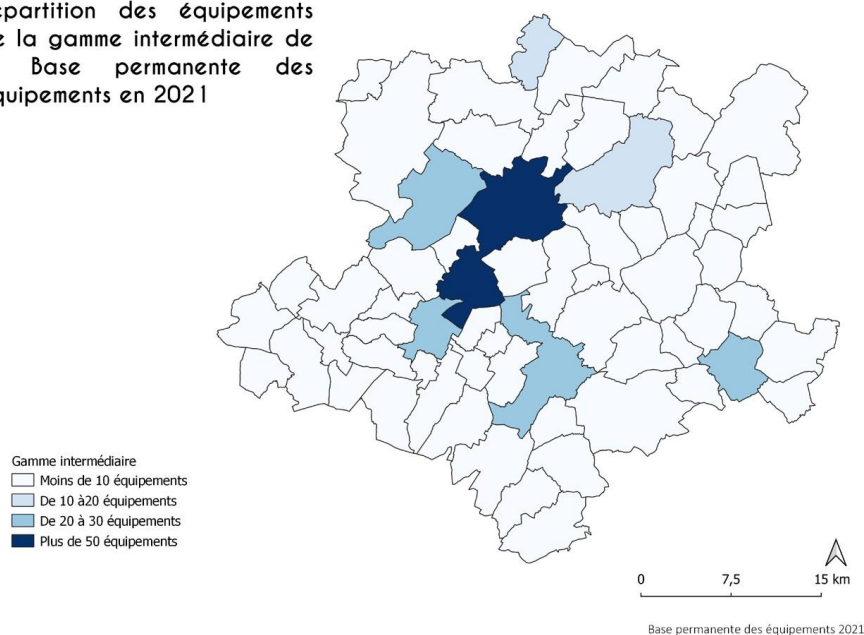


Répartition des équipements de la gamme de proximité de la Base permanente des équipements en 2021



Répartition des équipements de la gamme de proximité de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.

Répartition des équipements de la gamme intermédiaire de la Base permanente des équipements en 2021



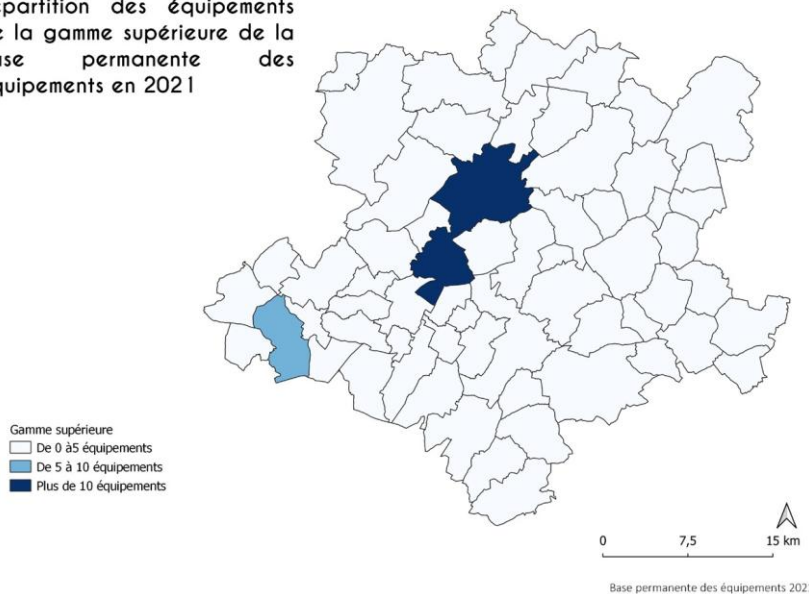
Répartition des équipements de la gamme intermédiaire de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La commune de Melle concentre une part importante des équipements de la gamme intermédiaire (58), ainsi que les polarités du territoire (également chefs-lieux de canton). 15 communes comptent entre 1 à 10 équipements de la gamme intermédiaire, 7 communes en comptent plus de 20.

Répartition des équipements
de la gamme supérieure de la
Base permanente des
équipements en 2021



Répartition des équipements de la gamme supérieure de la BPE sur Mellois en Poitou, d'après les données de la BPE 2021.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

13 communes du territoire comptent au moins un équipement de la gamme supérieure (Brieuil-sur-Chizé, Marcillé, Prailles-la-Couarde, Périgné, Couture-d'Argenson, Sauzé-entre-Bois, Aigondigné, Celles-sur-Belle, Brioux-sur-Boutonne, Lezay, Chef-Boutonne, Chizé et Melle). Et deux en comptent plus de 5 : Chizé (6) et Melle (25).

1.1.2 Une répartition homogène de la densité en équipements et services pour les habitants de Mellois en Poitou et des projets d'amélioration

Le détail de la répartition des équipements de la BPE selon les 7 catégories permet de mettre en évidence la forte part des services aux particuliers, qui représente environ 49% du nombre total d'équipements et services sur le territoire.

La cartographie ci-après montre également :

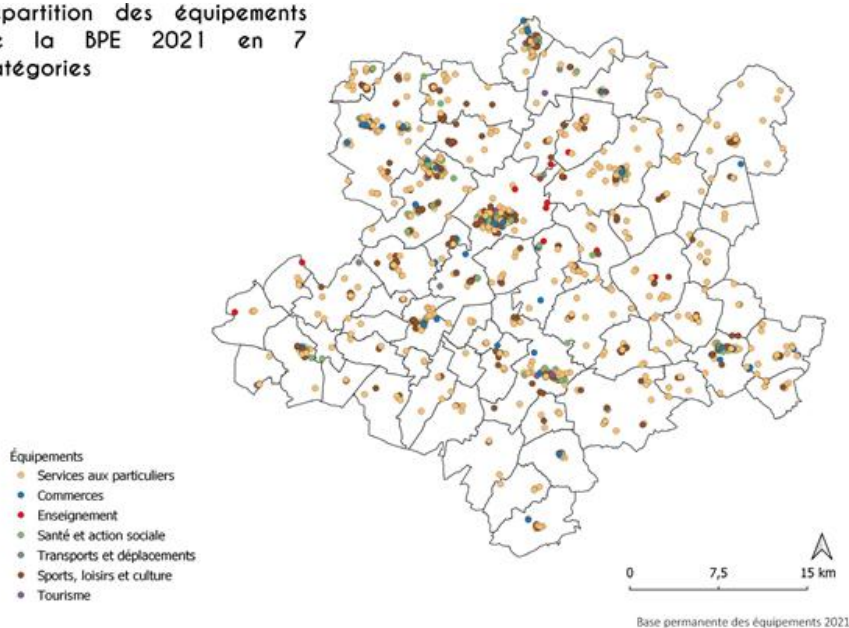
- une répartition des équipements de services sur l'ensemble du territoire ;



- la concentration de tous types d'équipements et de services sur les pôles précités (et notamment à Melle et Celles-sur-Belle), particulièrement marquée sur le quart nord-ouest du territoire.

Ces 15 dernières années, les services à la population se sont développés de manière équilibrée sur le territoire, grâce, notamment aux programmes développés dans le cadre des programmes LEADER et LEADER +.

Répartition des équipements de la BPE 2021 en 7 catégories



Répartition des équipements de la BPE sur Mellois en Poitou selon les 7 catégories, d'après les données de la BPE 2021.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le détail de la répartition des équipements et services de la BPE par bassin de vie met en évidence :

- Un plus grand nombre d'équipements et de services sur le bassin Lambon-Belle-Béronne, qui est le bassin de vie le plus peuplé. La densité en équipements et services pour 1000 habitants de 30, est, par contre la moins élevée et est légèrement inférieure à la densité de Mellois en Poitou (qui est de 33).
- La densité la plus importante en équipements et services pour 1000 habitants se trouve sur le bassin Aume-Boutonne-Guidier, qui est le moins peuplé (densité de 37 / 1000 habitants).
- La densité en équipements et services est globalement comprise entre 30 et 37 équipements et services pour 1000 habitants, ce qui met en évidence une répartition assez homogène de ces derniers pour l'ensemble des habitants.



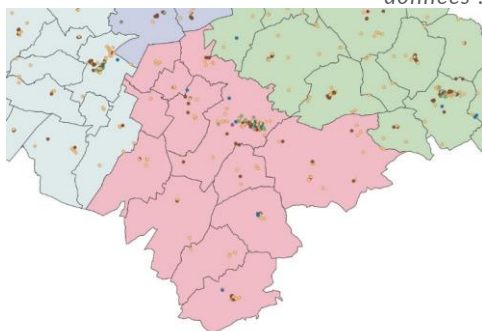
Bassins de vie	Nombre d'équipements et de services	Population 2018	densité d'équipements pour 1000 habitants
Aume - Boutonne - Guidier	218	5876	37
Boutonne et forêt	202	5931	34
Lambon-Belle-Béronne	601	19888	30
Péruse - Bouleure	264	8078	33
Sèvre - Dive	291	7841	37
Total général	1576	47614	33

Tableau de la répartition du nombre d'équipements et de services (total) par bassin de vie, d'après les données de la BPE 2021 et des données INSEE 2018.

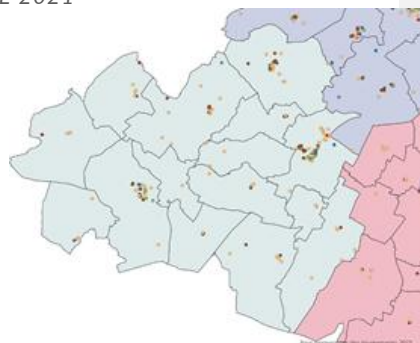


Cartes de répartition des équipements selon les 7 catégories, extraits par bassin de vie, données : BPE 2021

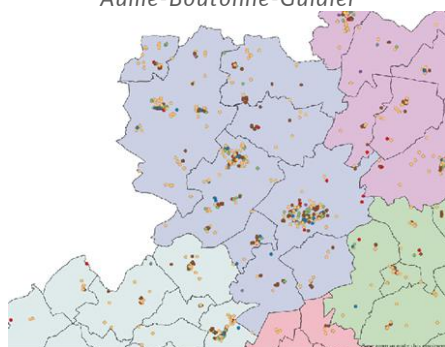
10



Aume-Boutonne-Guidier



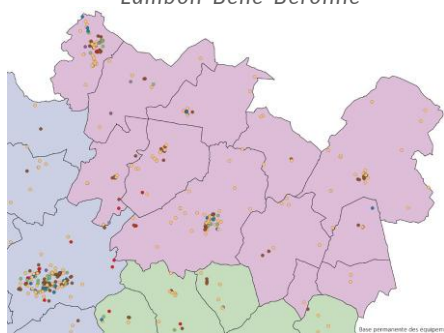
Boutonne et forêt



Lambon-Belle-Béronne



Péruse-Bouleure



Sèvre-Dive

Équipements

- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignement
- Santé et action sociale
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture
- Tourisme

La structure multipolarisée du territoire se traduit par une répartition des équipements sur les différents bassins de vie. Chaque bassin de vie dispose d'au moins une polarité concentrant des équipements. Ces polarités participent de la qualité de vie sur le territoire et sont à pérenniser. Cette répartition des équipements des gammes intermédiaire et supérieure entraîne nécessairement des déplacements vers les polarités de Mellois en Poitou depuis l'ensemble des communes.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

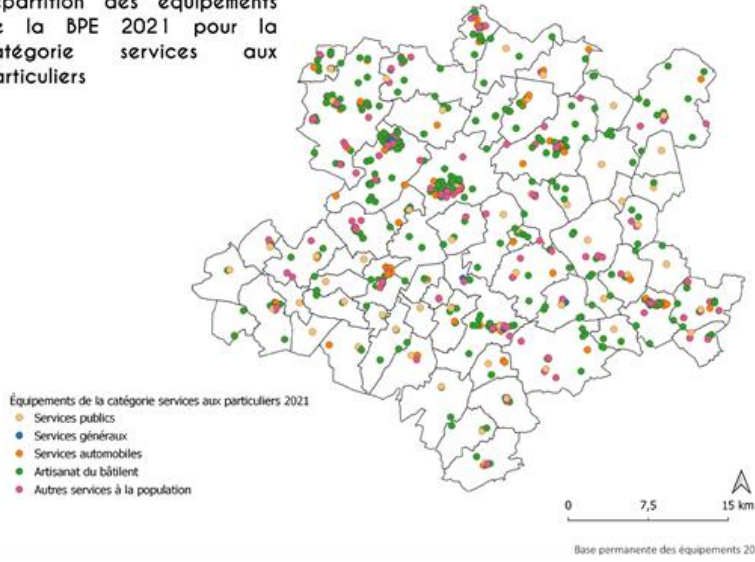


ZOOM SUR ... Les équipements de la catégorie services aux particuliers

La catégorie services aux particuliers regroupe diverses sous catégories : services publics (police, justice, finances publiques, mairie, etc.), services généraux (banques, postes, etc.), services automobiles (garages, centres de contrôles techniques, services de location, etc.), artisanat du bâtiment (maçons, électriciens, etc.), et autres services à la population (coiffeurs, vétérinaires, restaurants, etc.).

Le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou dispose de 747 équipements et services de ce type. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire même si une concentration de ces derniers peut être observée au Nord-Ouest, comme le montre la carte ci-dessous.

Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie services aux particuliers



Carte de la répartition des équipement et services pour la catégorie services aux particuliers, source : BPE 2021, INSEE

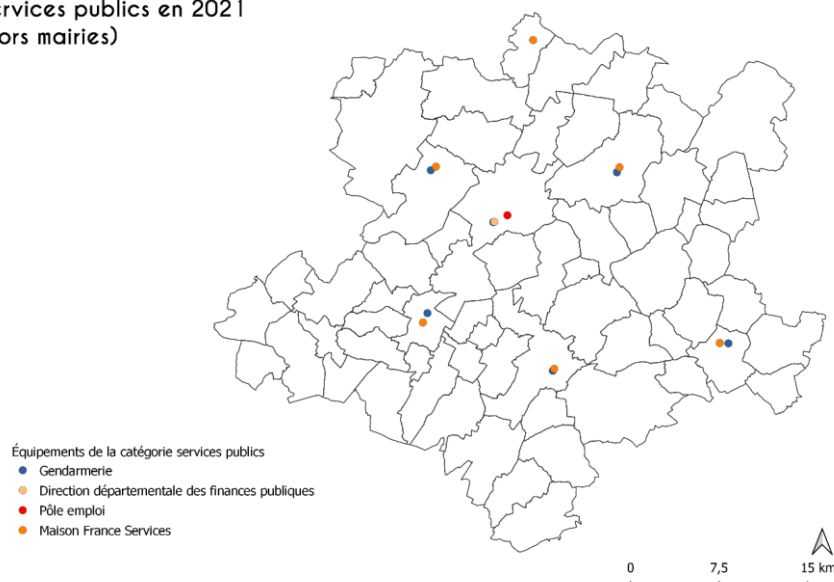
Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les services publics, exceptées les mairies, sont disséminés dans les principales polarités du territoire.

Le territoire dispose de 6 gendarmeries (Lezay, Celles-sur-Belle, Melle, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne et Sauzé-entre-Bois), d'une direction départementale des finances publiques (Melle), d'un centre Pôle Emploi (Melle) et de 6 Maisons France Services (La Mothe-Saint-Héray, Celles-sur- Belle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, et Sauzé-entre-Bois).



Services publics en 2021 (hors mairies)



Base permanente des équipements 2021

Carte de la répartition des services publics hors mairie, données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

12

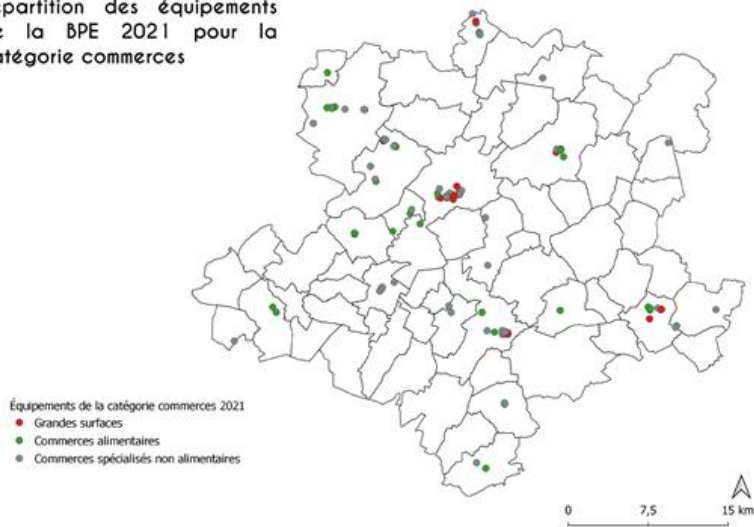


ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie commerces

La catégorie commerces rassemble trois sous-catégories : les grandes surfaces (hypermarchés, supermarchés, magasins de bricolage), les commerces alimentaires (supérettes, boulangerie, boucherie, etc.) et les commerces spécialisés non alimentaires (librairies, magasins de vêtements, magasins de meubles, etc.).

Le territoire dispose de 128 commerces sur l'ensemble de son territoire. Majoritairement concentrés dans les polarités, certains commerces sont toutefois installés dans d'autres communes. Ceux-ci sont pour la plupart des commerces spécialisés non alimentaire et notamment des magasins de vêtements ou des stations-service.

Répartition des équipements
de la BPE 2021 pour la
catégorie commerces



Carte de la répartition des commerces, données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La Communauté de commune compte 16 grandes surfaces. 2 hypermarchés à Melle et Sauzé-entre-Bois, 9 supermarchés à La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Celles-sur-Belle, Melle (3), Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne (2) ainsi que 5 grandes surfaces de bricolage à Melle (2), Sauzé-entre-Bois (2) et Chef-Boutonne.

8 communes disposent d'un centre-bourg qui concentrent plus de 3 commerces de proximité (7 de ces communes sont les centralités urbaines principales identifiées dans le SCoT et Périgné est une centralité urbaine de proximité) :

- Brioux-sur-Boutonne,
- Celles-sur-Belle,
- Chef Boutonne,
- La Mothe-Saint-Héray,
- Lezay,
- Melle,



- Périgné,
- Sauzé-entre-Bois.

Ces polarités commerciales ont un rôle important pour les habitants de Mellois en Poitou, leur maintien et leur dynamise constitue un enjeu fort pour le territoire. En dehors de la commune de Périgné qui ne compte pas d'hypermarché ou de supermarché en périphérie, l'équilibre entre le commerce de centralité et le développement du commerce en périphérie constitue l'un des enjeux de la vitalité des centres.

Le SCoT Mellois en Poitou contient, dans son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), qui restreint les possibilités de nouvelles implantations en périphérie et limite les possibilités d'extension de certains commerces.

14

SYNTHESE DES POSSIBILITES OFFERTES PAR LE DAAC DU SCOT DU MELLOIS EN POITOU

Localisation	Localisation préférentielle du commerce			Zones d'activité économiques (en dehors des STP)	Centres bourgs des communes ne disposant pas de localisation préférentielle du commerce	Autres localisations	
	Fréquence d'achat	Centralité urbaine structurante	Centralité urbaine de proximité				Secteur d'implantation Périphérique (STP)
CONSTRUCTION NEUVE	Quotidienne	Nouvelles implantations de commerces autorisées, sans limite de surface de vente et quelle qu'en soit la destination		Nouvelles implantations non autorisées.	Activité commerciale autorisée à l'intérieur et au sein de l'activité de proximité industrielle ou artisanale et qu'elle ne constitue pas l'activité principale de l'entreprise : la surface de vente ne doit pas excéder 30% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité.	Projets possibles au sein de l'enveloppe urbaine existante. Possibilité d'utiliser des bâtiments par changement de destination	Nouvelles implantations non autorisées
	Hebdomadaire						
	Occasionnelle						
	Légère						
	Occasionnelle Lourde						
	Exceptionnelle						
COMMERCES EXISTANTS A LA DATE D'APPROBATION DU SCOT		Extensions non limitées	Extensions non limitées	Extensions non limitées	Extension limitée à 50 m² pour les commerces de moins de 100 m² de surface de vente. Extension limitée à 300 m² de surface de vente et à 50% de la surface de vente existante à la date d'approbation du SCOT, pour les commerces de plus de 100 m² de surface de vente.		
DEGRE D'EXTENSION POSSIBLE							

Tableau de synthèse des possibilités offertes par le DAAC, source : DOO du SCoT Mellois en Poitou





Parmi les 8 communes précitées, 5 sont inscrites dans le programme « Petites Villes de Demain » et ont fait l'objet d'un diagnostic flash sur les commerces de proximité pour établir un programme d'action afin de redynamiser les centres-bourgs (Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-entre-Bois, Chef-Boutonne).

Les principaux enjeux soulevés portent sur

- Le maintien de l'équilibre entre l'offre commerciale des centres-bourgs et celle de périphérie et la modernisation de l'offre commerciale de centre-ville ;
- Le développement de la dynamique partenariale ;
- L'urbanisme au service des commerces : qualité des aménagements urbains, équilibre automobile/modes doux, mise en scène, valorisation des fonciers stratégiques...

Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette démarche met en avant les points suivants :

Extraits de l'étude SHOP'IN - septembre 2022

Melle :

- Un secteur commercial globalement qualitatif concentré en centre-ville, mais avec un dispositif spatial à améliorer ;
- Une densité de commerces sur la commune proche de la moyenne nationale, mais le centre-ville ne compte qu'un commerce sur deux ;
- 42 commerces et services en activité dans le centre-ville, et une vacance qui demeure assez prégnante – un centre-ville « sous-dimensionné » au regard du statut de centralité au sein du territoire et trop axé sur les fonctions utilitaires (services, santé...) ;
- Une offre de centre-ville quelque peu déséquilibrée vers les fonctions de « services » (l'offre de services : banques, immobiliers, assurances, ... est dominante avec près de 30 % des commerces ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs... mais un manque de visibilité et de structure pour la rue des Trois Marchands (entrée du projet et du cœur historique depuis la Place du Ménoc. Un projet de requalification est en cours, dont un projet de revalorisation de l'hôtel du Ménoc avec une programmation variée ;

Densité commerciale	Nb habitants	Nb Cces en CV	Nb cces commune	% CV/Total	Nb hbts / commerce de CV	Nb hbts / commerce communal
Melle	6200	42	83	51%	148	75
Chef-Boutonne	2500	28	42	67%	89	60
Lezay	2000	24	30	80%	83	67
Sauzé-Vaussais	1550	20	37	54%	78	42
Brioux S/Boutonne	1450	19	20	95%	76	73

Densité commerciale des communes concernées par la démarche Petite Ville de Demain, extrait l'étude SHOP'IN - septembre 2022



OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE MELLE (19 avril 2022)	Centre-ville*	Place de la Poste	TOTAL	%
GDE DISTR ALIMENTAIRE	0	0	0	0%
COMMERCES DE PROXIMITE	5	0	5	12%
COMMERCES SANTE	3	1	4	10%
RESTAURATION	6	0	6	14%
EQUPT PERSONNE-BEAUTE	8	0	8	19%
EQUPT MAISON	3	0	3	7%
SERVICES	9	3	12	29%
LOISIRS CULTURE TOURISME	3	1	4	10%
TOTAL	37	5	42	100%
%	88%	12%	100%	
Taux de vacances estimé	23%	29%	24%	
Locaux vacants	11	2	13	

Détail des commerces de Melle, extrait l'étude SHOP'IN - septembre 2022

Chef-Boutonne :

- Un centre-bourg compact autour de la Place Cail, qui intègre 2 grandes surfaces alimentaires jouant le rôle de « locomotives » pour le centre-ville ;
- Une polarité commerçante qualitative, associée à des enjeux de redynamisation autour de la Place Cail ;
- Une densité de commerces supérieures à la moyenne nationale ;
- 28 commerces dans un centre-ville compact est attractif, au positionnement « proximité et alimentaire » ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs...mais un travail à poursuivre (abords du centre-bourg / de la Place Cail, où l'ambiance globale est très minérale) ;
- Un projet d'acquisition, rénovation d'un bâtiment par la commune avec programme mixte : agrandissement de la pizzeria, création de 3 cellules de 100 à 130 m² et création de 7 logements.
- Un enjeu de liaison avec le Château de Javarzay.



OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE (20 avril 2022)				
	Centre-ville	Intermarché	TOTAL	%
GDE DISTR ALIMENTAIRE	1	1	2	7%
COMMERCES DE PROXIMITE	8	0	8	29%
COMMERCES SANTE	2	1	3	11%
RESTAURATION	3	0	3	11%
EQUIPT PERSONNE-BEAUTE	4	0	4	14%
EQUIPT MAISON	2	0	2	7%
SERVICES	4	0	4	14%
LOISIRS CULTURE TOURISME	2	0	2	7%
TOTAL	26	2	28	100%
%	93%	7%	100%	
Taux de vacances estimé	7%	0%	7%	
Locaux vacants	2	0	2	

Détail des commerces de Chef-Boutonne, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022

Sauzé-entre-Bois :

- Un projet de ville ambitieux pour conforter un commerce de qualité, et « repolariser » un commerce de centre-ville un peu diffus – question du « partage » de l'offre commerciale entre le centre-ville plutôt délaissé et la zone du Super U en entrée de ville avec 7 cellules commerciales qualitatives ;
- Une densité de commerces importante au regard de la population, mais présente seulement pour moitié dans le centre-ville ;
- 20 commerces et services quelque peu dispersés, une vacance importante ;
- Une offre de centre-ville polarisée sur la proximité et les services ;
- Une reconfiguration des espaces urbains engagée... mais un travail à poursuivre sur le reste de la commune (Grande rue : projet en cours, place de la mairie et environnement de la Tour : rue du Baron).



OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE SAUZE-VAUSSAIS (19 avril 2022)			
	Centre-Ville	TOTAL	%
GDE DISTR ALIMENTAIRE	0	0	0%
COMMERCES DE PROXIMITE	5	5	25%
COMMERCES SANTE	1	1	5%
RESTAURATION	3	3	15%
EQUPT PERSONNE-BEAUTE	3	3	15%
EQUPT MAISON	1	1	5%
SERVICES	6	6	30%
LOISIRS CULTURE TOURISME	1	1	5%
TOTAL	20	20	100%
%	100%	100%	
Taux de vacances estimé	51%		
Locaux vacants	21		

Détail des commerces de Sauzé-entre-Bois, extrait l'étude SHOP'IN - septembre 2022

Lezay :

- Localisation d'un Intermarché à 400 m du centre-ville, sans offre complémentaire qui ne crée pas de concurrence avec le centre-ville ;
- Une ville au rayonnement commercial plutôt local, une forte identité liée au foirail ;
- Une densité de commerces sur Lezay identique à la moyenne nationale, l'essentiel des commerces étant concentré sur le centre-ville ;
- 24 commerces sur le centre-ville élargi. Une offre globalement « complète » mais sans réelle dimension « shopping ».
- Une offre de centre-ville polarisée sur l'achat quotidien et les services ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs en cœur de bourg... mais un travail à poursuivre (aménagement très minéral, extension nécessaire jusqu' la place du Champ de Foire) ;
- Projet de création d'un tiers-lieu avec espace de coworking et une ambition de travailler sur une zone de rencontre et d'améliorer la sécurité des croisements piéton / vélo / voiture ;
- Un collectif de commerçants organisé (UCAL) ;



OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE LEZAY (20 avril 2022)	Centre-ville	Intermarché et extérieurs	TOTAL	%
GDE DISTR ALIMENTAIRE	0	1	1	4%
COMMERCE DE PROXIMITE	2	1	3	13%
COMMERCE SANTE	3	0	3	13%
RESTAURATION	3	0	3	13%
EQUIPE PERSONNE-BEAUTE	3	1	4	17%
EQUIPE MAISON	2	0	2	8%
SERVICES	7	1	8	33%
LOISIRS CULTURE TOURISME	0	0	0	0%
TOTAL	20	4	24	100%
%	83%	17%	100%	
Taux de vacances estimé	13%	33%	17%	
Nombre de locaux vacants	3	2	5	

Détail des commerces de Lezay, extrait l'étude SHOP'IN - septembre 2022

Brioux-sur-Boutonne :

- Une ville au cadre agréable, assez autonome, positionnée sur des flux importants ;
- Un Intermarché localisé à 900 mètres du centre-bourg et dans une continuité piétonne, qui joue un rôle important pour garder la chalandise en centre-bourg ;
- Une ville au potentiel commerçant, pénalisée par les flux et la forte vacance du centre-bourg ;
- Une densité de commerces et services proche de la moyenne nationale ;
- 19 commerces et une vacance très prégnante, liée à la structure linéaire du centre-bourg ;
- Une offre de centre-bourg axée sur la proximité et les services ;
- Des espaces urbains apaisés et qualitatifs, qui ont fait l'objet d'une reconfiguration récente (rue du Commerce, Place des Halles, parvis de la Pharmacie Val Boutonne, parvis de la mairie, Place du Champ de Foire.
- Des projets attractifs pour le territoire : projet d'acquisition d'un bâtiment par la commune pour y créer des logements étudiants (en lien avec la MFR) et une cellule commerciale de location/réparation de vélo, réflexions en cours sur le site de l'ancienne laiterie, projet de coulée verte entre l'Intermarché et l'ancienne laiterie ;
- Absence de communication au nom des commerces.



OFFRE COMMERCIALE DE LA COMMUNE DE BRIOUX-SUR-BOUTTONNE (20 avril 2022)

	Centre-ville	TOTAL	%
GDE DISTR ALIMENTAIRE	1	1	5%
COMMERCE DE PROXIMITE	4	4	21%
COMMERCE SANTE	1	1	5%
RESTAURATION	3	3	16%
EQUIPE PERSONNE-BEAUTE	4	4	21%
EQUIPE MAISON	1	1	5%
SERVICES	5	5	26%
LOISIRS CULTURE TOURISME	0	0	0%
TOTAL	19	19	100%
%	100%	100%	
Taux de vacances estimé	44%	44%	
Locaux vacants	15	15	

Détail des commerces de Brioux-sur-Boutonne, extrait l'étude SHOP'IN – septembre 2022

En complément de ces pôles avec une certaine densité commerciale, d'autres commerces de proximité se répartissent sur les communes et plusieurs d'entre elles ont mené des actions pour maintenir ces derniers (rénovation et mise à disposition des locaux, structures associatives...) :

- Chenay : hôtel – restaurant
- Chey : bar associatif
- Chizé : supérette, boulangerie-pâtisserie
- Maisonnay : Bar-restaurant-motel
- Melleran : bar associatif
- Fressines : bar-épicerie, projet d'accueil d'un commerce
- Prailles-la-Couarde : épicerie
- Rom : commerce multiservices
- Saint-Romans-lès-Melle : bar à bières, épicerie-bar-restaurant communal, boulangerie.

La densité commerciale des principales polarités permet de répondre aux besoins quotidiens de la chalandise locale et aux besoins quotidiens, en contrepartie de déplacements pour les communes de cette zone de chalandise. L'étude réalisée dans le cadre de la démarche Petites Villes de Demain met en évidence des points de vigilance et des pistes d'amélioration qui pourront trouver leur traduction dans le PLUi : maintien de l'équilibre entre le commerce de centre-bourg et le commerce de périphérie, aménagements qualitatifs des centres-bourgs, ...



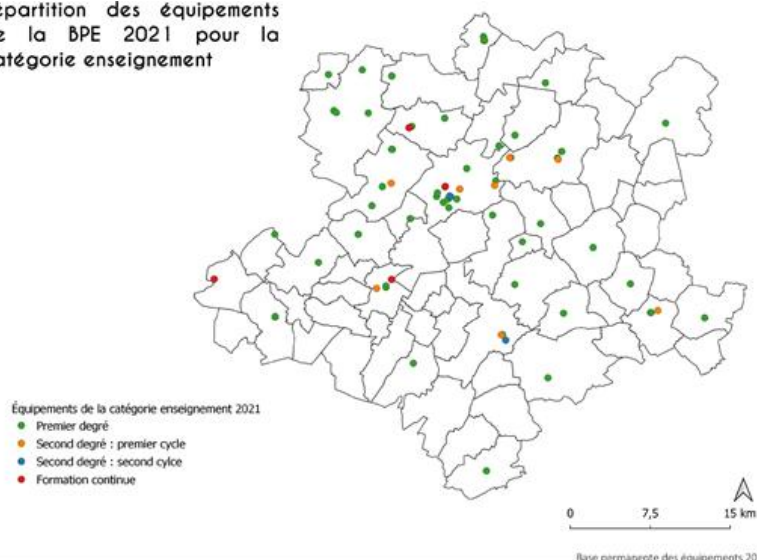
ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie enseignement

22

La catégorie enseignement regroupe diverses sous catégories : enseignement du premier degré (écoles maternelles et primaires), enseignement du second degré premier cycle (collèges), enseignement du second degré second cycle (lycées), enseignement supérieur non universitaire (classes préparatoires, écoles de commerce, etc.), enseignement supérieur universitaire (UFR, écoles d'ingénieurs, etc.), formation continue (centres de formation d'apprentis, GRETA, etc.) et autres services de l'éducation (résidences et restaurant universitaires).

Le territoire comptabilise 74 équipements de la catégorie enseignement. Il n'y a aucun équipement des catégories enseignement supérieur non universitaire, enseignement supérieur universitaire et autres services de l'éducation.

Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie enseignement



Carte de la répartition équipements d'enseignement, données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

54 de ces équipements sont destinés à l'enseignement du premier degré : écoles maternelles (7), écoles maternelles de regroupement pédagogique intercommunal dispersé (2), écoles élémentaires (27) et écoles élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal dispersé (18).

En outre, le territoire dispose de 9 collèges :

- La Mothe-Saint-Héray : collège de l'Orangerie,
- Lezay : collège Jean-Monet, collège privé Graines d'extra Petits Terrestres
- Melle : collège du Pinier, collège privé Dominique Savio
- Celles-sur-Belle : collège François Albert,
- Brioux-sur-Boutonne, collège de Saint-Exupéry,
- Chef-Boutonne : collège François Truffaut et



- Sauzé-entre-Bois : collège Anne Frank.
- de 3 lycées :
- Melle : lycée général et technologique Joseph Desfontaines, et lycée agricole Jacques Bujault,
 - Chef-Boutonne : Lycée professionnel Jean-François Cail ;
- et de 4 établissements de formation continue :
- 3 en apprentissage agricole à Beaussais-Vitré (MFR CFA de Beaussais-Vitré), Melle (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole – Campus Terres et Paysage) et Brioux sur Boutonne (MFR – CFA de Brioux-sur-Boutonne)
- et 1 formation en l'éducation à l'environnement à Villiers-en-Bois (Institut de Formation Recherche Education à l'Environnement IFREE).

L'évolution démographique sur le territoire a un effet direct sur les effectifs scolaires sur plusieurs communes. L'enjeu de maintien de l'attractivité de la commune pour permettre la préservation des écoles a été exprimé par plusieurs communes.



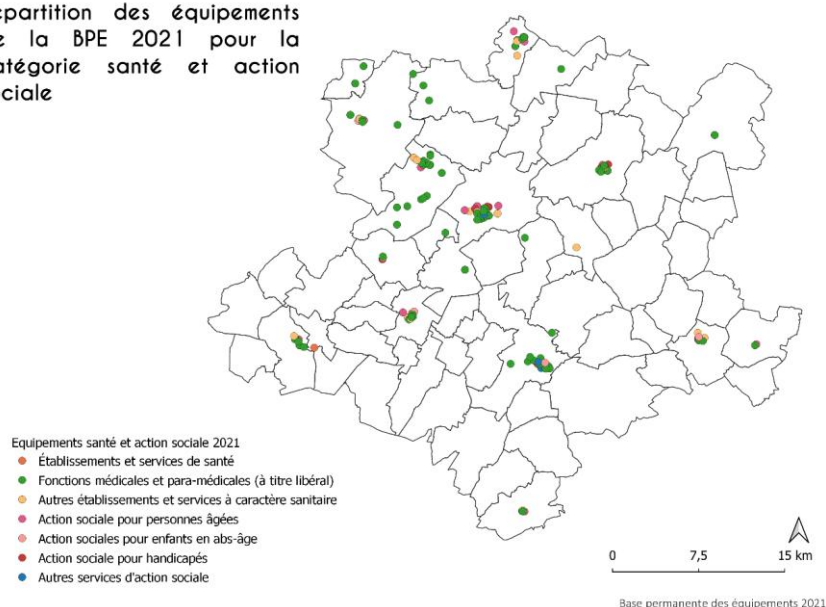
ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie santé et action sociale

La catégorie santé et action sociale regroupe diverses sous catégories : établissements et services de santé (urgences, maternités, maisons de santé, etc.), fonctions médicales et paramédicales à titre libéral (médecins généralistes, médecins spécialisés, psychologues, etc.), autres établissements et services à caractère sanitaire (pharmacies, ambulances, laboratoires d'analyses médicales, etc.), actions sociales pour personnes âgées (soins à domicile, EHPAD, etc.), actions sociales pour enfants en bas-âges (établissements d'accueil du jeune enfant), actions pour handicapés (travail protégé, hébergement, etc.) et autres services d'actions sociales (protection de l'enfance, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, etc.).

Il existe 273 équipements de ce type sur le territoire intercommunal. Ils sont majoritairement situés au Nord-Ouest de la Communauté de communes, et notamment à Melle, qui dispose d'un hôpital de proximité. Celui-ci répond aux besoins de la population de proximité en matière d'hospitalisation et d'accueil en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Dans le cadre de la labélisation récente d'hôpital de proximité, de nouveaux services vont se déployer (tel que le diagnostic syndrome apnée du sommeil par exemple).



Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie santé et action sociale



Carte de la répartition équipements de santé, données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les médecins généralistes :

Mellois en Poitou recense 41 médecins généralistes en 2021, ce qui représente une densité de 86 praticiens pour 100 000 habitants. Cette densité est plus importante qu'à l'échelle du département (74), mais moins importante qu'à l'échelle régionale (98). Ce chiffre montre une amélioration au regard des constats réalisés dans le diagnostic local de santé préalable à l'établissement du contrat local de santé (données 2016).

Trois maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) labélisées, réunissant des professionnels médicaux (au moins deux médecins) et paramédicaux ayant défini un projet de santé, sont localisées sur le territoire :

- La MSP de La Mothe-Saint-Héray (qui constitue un pôle de santé),
- La MSP de Chef-Boutonne,
- La MSP de Couture d'Argenson.

Ces trois MSP apportent une offre de soins ambulatoires bien répartie du nord au sud du Mellois en Poitou.

Le réseau de maisons médicales continue de structurer sur le territoire : trois projets sont en cours d'études : la création d'une MSP à Sauzé-entre-Bois, l'agrandissement de la maison médicale d'Aigondigné (les projets de santé sont validés) et la transformation du cabinet médical de Celles-sur-Belle en maison médicale (le projet de santé en cours de validation).

Les pharmacies :

Le territoire recense 16 pharmacies d'officine, qui jouent également un rôle de sensibilisation locale. Ces 16 pharmacies représentent une densité de 33 officines pour 100 000 habitants, ce

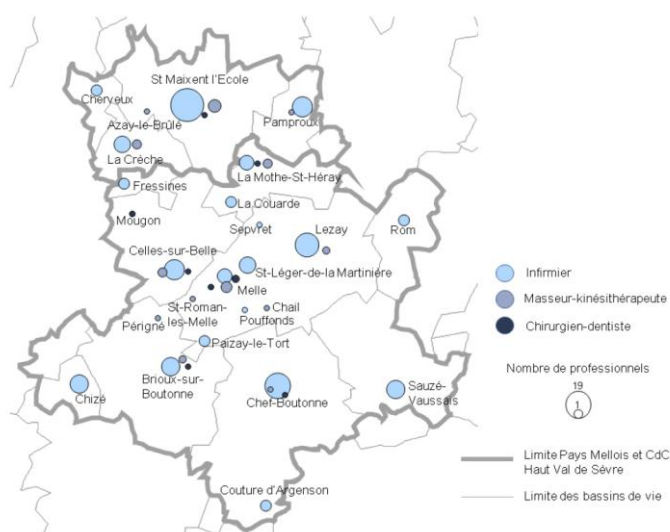


qui est presque 3 fois moins important qu'à l'échelle départementale où la densité est de 94 pharmacies pour 100 000 habitants en 2022.

Les médecins spécialistes et professions paramédicales :

Le diagnostic local de santé Mellois Haut Val de Sèvre (2017) faisait état, à l'échelle des deux communautés de communes :

- D'une densité d'infirmiers (pour 100 000 habitants) de 121, légèrement supérieure à celle du département (115), mais très inférieure à celle de la région (206) ;
- D'une très faible densité en masseurs kinésithérapeutes (43), contre 60 à l'échelle du département et 110 à l'échelle de la région ;
- D'un faible nombre de psychologues (5) et d'orthophonistes (5).



Répartition géographique des infirmiers, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes sur Mellois en Poitou et la Communauté de communes Haut Val de Sèvre en 2016, source : extrait du diagnostic local de santé Mellois Haut Val de Sèvre - 2017.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La distance d'accès aux services d'urgence :

La moitié des communes de Mellois en Poitou est localisée à plus de 30 minutes du service d'urgence. Cette zone dite « blanche » couvre une population d'environ 22 140 habitants de Couture d'Argenson à La Mothe-Saint-Héray. L'organisation des soins d'urgence constitue un sujet prioritaire pour l'Agence Régionale de Santé (ARS), inscrit au Projet Régional de Santé (PRS). Un dispositif « Médecins correspondants SAMU » a été mis en place depuis 2015. 8 médecins ont été formés et équipés d'une valise d'urgence sur le territoire, en réponse à cette « zone blanche », il en reste 6 en 2022. Au 01/04/2022, 66 interventions ont été comptabilisées depuis la création de ce dispositif en 2016.

Le temps moyen d'accès aux maternités les plus proches (Niort et Poitiers) est d'environ 40 minutes pour les communes de Mellois en Poitou, contre 28 minutes pour les autres communes de l'ex-région Poitou-Charentes. Les temps les plus longs concernent la frange est du territoire.

**Le Contrat Local de Santé 2018- 2022 :**

Mellois en Poitou et la communauté de communes Haut Val de Sèvre ont signé un Contrat local de santé qui vise à améliorer l'accès au soin pour tous et favoriser la prévention par l'engagement sur un plan d'action 2018-2022. Ce dernier se décline en 8 axes stratégiques et 42 fiches actions.

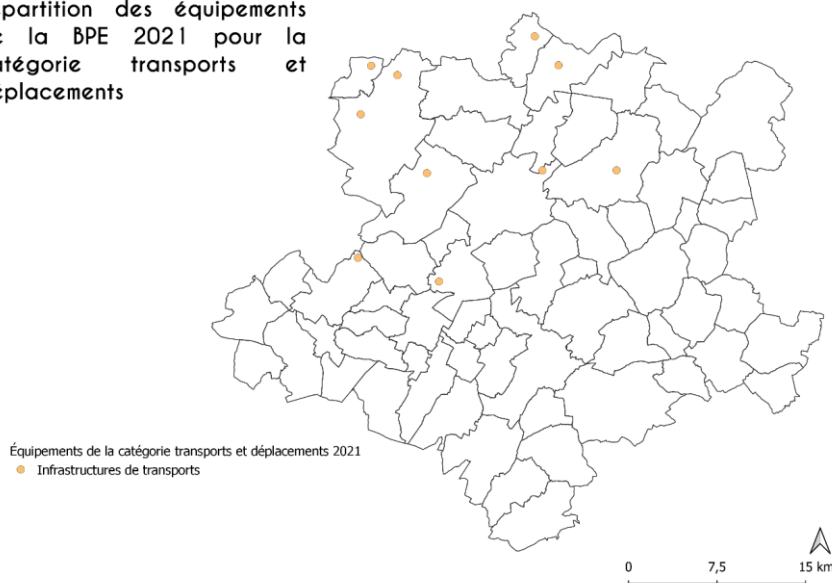
Le déploiement des services médicaux reste un enjeu important pour Mellois en Poitou, notamment du fait de l'évolution démographique sur le territoire, qui entraîne une augmentation des besoins de soins.

ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie transports et déplacements

La catégorie transports et déplacements recense des équipements et services sous une unique sous-catégorie : infrastructures de transports qui regroupe les entreprises de taxis et VTC, les aéroports, les gares, etc.

En matière de transport, Mellois en Poitou ne regroupe que des entreprises de Taxis-VTC. Il y en a 10, presque tous situés dans la partie Nord de la Communauté de commune.

Répartition des équipements
de la BPE 2021 pour la
catégorie transports et
déplacements



Équipements de la catégorie transports et déplacements 2021
● Infrastructures de transports

Base permanente des équipements 2021

Carte de la répartition équipements de la catégorie transports et déplacements,
données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



Ces services de taxis sont implantés dans les communes de Fressines, La Mothe-Saint-Héray, Exoudun, Aigondigné (2), Celles-sur-Belle, Melle (2), Lezay, et Secondigné-sur-Belle. Ces entreprises sont majoritairement de petites entreprises, avec pas/peu de salariés.



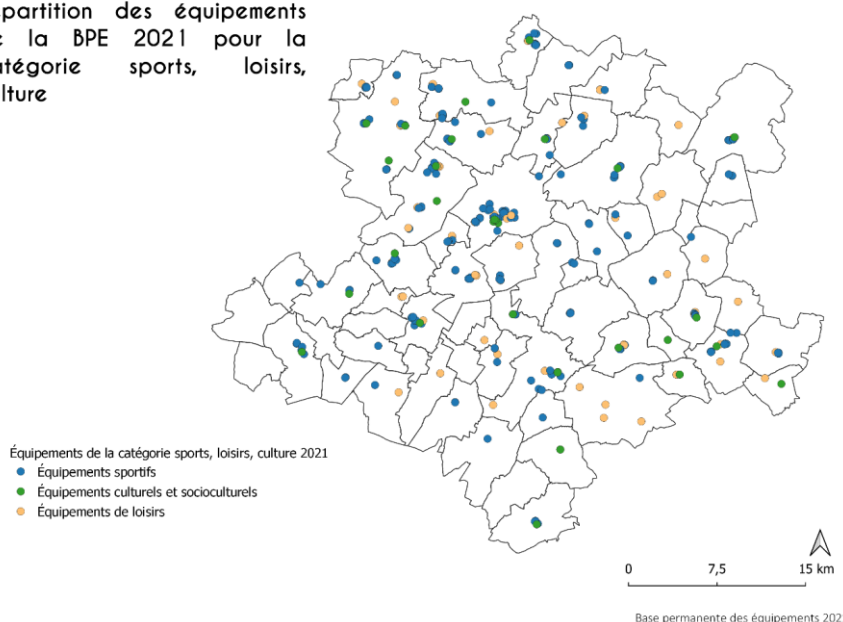
ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie sports, loisirs et culture

28

La catégorie sports, loisirs et culture est divisée en trois sous catégories : équipements sportifs (centres équestres, bassins de natation, boulodromes, parcours sportifs/ santé, etc.), équipements de loisirs (ports de plaisance, boucle de randonnée, etc.), équipements culturels et socioculturels (cinémas, bibliothèques, archives, espaces remarquables et patrimoine, etc.).

324 équipements de la catégories sports, loisirs et culture sont disséminés sur le territoire intercommunal.

Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie sports, loisirs, culture



Carte de la répartition équipements de la catégorie sport, loisirs et culture, données : BPE 2021, INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La grande majorité de ces équipements sont des équipements sportifs qui sont au nombre de 222, dont 39 terrains de grands jeux (terrains de football par exemple), 35 boulodromes, et 30 courts de tennis.

La communauté de communes possède 6 établissements aquatiques dont 5 piscines d'été, ainsi qu'une base nautique :

- Brioux-sur-Boutonne,
- Celles-sur-Belle,
- Chef-Boutonne,
- Lezay et
- Sauzé-entre-Bois
- Et Aqua'Melle, ouverte toute l'année.



- Base nautique : base de loisirs du Lambon à Prailles-la-Couarde.

6 complexes sportifs communautaires sont gérés par la communauté de communes :

- Le complexe sportif de La Mothe-Saint-Héray (badminton, danse, escalade, futsal, gymnastique, handball, tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le complexe sportif de Chef-Boutonne (badminton, basket, escalade, gymnastique, handball, judo, tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le complexe sportif de Sauzé-entre-Bois (badminton, basket, gymnastique, handball, judo, tennis, tennis de table, volley-ball),
- Le gymnase de Brioux-sur-Boutonne (badminton, basket, gymnastique, handball, tennis, volley-ball),
- La salle de gymnastique à Melle.

Le territoire compte 72 équipements de loisirs, qui sont des boucles de randonnées et 30 équipements culturels dont 26 bibliothèques.

La musique :

L'association qui porte l'école de musique du Pays Mellois est basée à Melle, mais les enseignements sont dispensés sur plusieurs communes : Melle, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne et La Mothe-Saint-Héray.

Les cinémas – salles de projection :

2 cinémas associatifs sont installés à Melle et Chef-Boutonne et rayonnent sur tout le territoire :

- Le cinéma associatif Cinémel, à Melle, classé Art et Essai, dispose deux salles de projection dont l'une a été entièrement rénovée en 2020 (salle « le Méliès de 155 places, salle « le Métallum » de 280 places qui peut diffuser des films en 3D.
- Le cinéma associatif Ciné-Chef, à Chef-Boutonne, assure la diffusion de film grand public et de films d'Art et Essais. Située dans le centre culturel de Chef-Boutonne, la salle peut accueillir 146 personnes et permet la diffusion de films en 3D.

En complément de ces équipements, Mellois en Poitou dispose de plusieurs salles équipées de fauteuils en gradins, d'écrans, de sonorisation et de systèmes de projection, qui permettent la projection de séances de cinéma dans le cadre du circuit itinérant « cinéma chez nous » géré par la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes et plus particulièrement par le Centre Régional de Promotion du Cinéma :

- Salle Robert Dalban à Celles-sur-Belle,
- Salle du foyer rural à Lezay,
- Salle de conférence-cinéma à l'étage de la mairie de Sauzé-entre-Bois,
- Salle de cinéma Yfaucou à Chizé.

Les salles de spectacles et lieux d'accueil de résidences artistiques :

- Le Moulin du Marais : l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Poitou-Charentes, implantée au Moulin du Marais, anime un pôle culturel régional des arts de la parole et des écritures contemporaines. Ce site permet l'accueil de résidences artistiques, d'écriture et d'actions culturelles ainsi que des stages et formations avec un gîte de 35 personnes, une salle de formation et une salle de spectacle.
- Plusieurs salles polyvalentes de grande capacité permettent la programmation de spectacles et de concerts : La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, les salles des fêtes de Melle, Celles-sur-Belle, Alloinay, Lezay. Ce réseau est complété par les salles des fêtes communales de plus petite capacité.



La vie culturelle du territoire est rythmée de nombreux festivals : musiques actuelles, musique classique, musique jazz, théâtre, arts du cirque, danse... Tous les deux ans, Melle accueille une biennale d'Art contemporain, de notoriété nationale.

Les bibliothèques / médiathèques :

Les bibliothèques et médiathèques sont gérées directement par les communes. La majorité d'entre elles travaillent en réseau avec la médiathèque départementale, ce qui permet d'accéder à un fonds de prêt plus important et de s'inscrire dans une programmation culturelle...

Les foyers ruraux et réseaux associatifs :

Un réseau associatif dense propose des manifestations et des activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire.

Le territoire est bien doté en équipements et services sportifs, scolaires et de loisirs de proximité, et le tissu associatif favorise le développement d'activités. Les communes de Mellois en Poitou valorisent et entretiennent ces équipements et services, comme le montrent les projets détaillés ci-après. L'adaptabilité de ces espaces au regard des évolutions des besoins est un enjeu soulevé par plusieurs communes (amélioration, évolutivité des espaces, transformation pour d'autres besoins...).



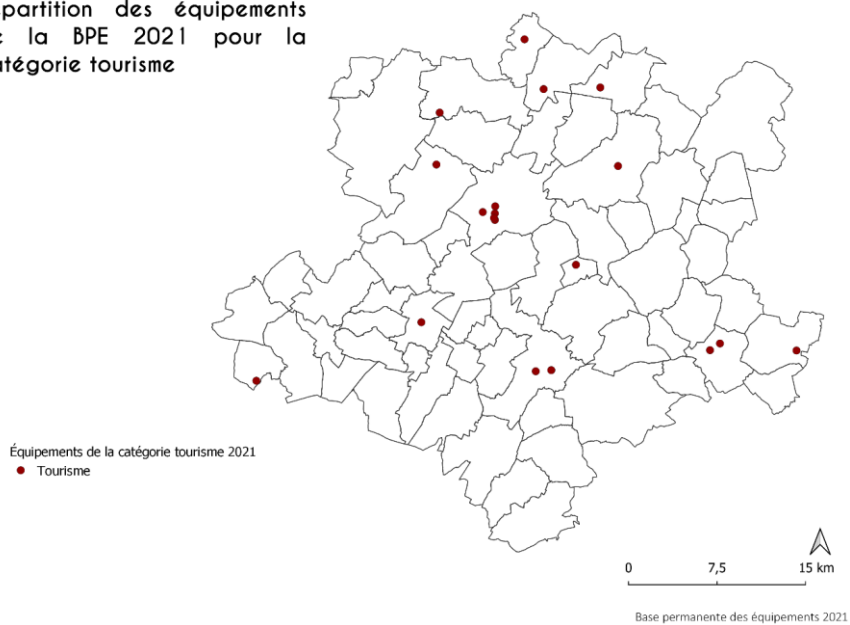
ZOOM SUR... Les équipements de la catégorie tourisme

Les équipements de tourisme recensés sont regroupés dans une seule sous-catégorie éponyme qui comprend les hôtels, campings, équipement d'information touristique (offices de tourisme, guides touristiques, etc.) et agences de voyage.

Le territoire compte 20 de ces équipements répartis dans 13 communes.



Répartition des équipements de la BPE 2021 pour la catégorie tourisme



*Carte de la répartition équipements de la catégorie sport, loisirs et culture,
données : BPE 2021, INSEE*

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



SYNTHESE

ATOUTS

- Une organisation du territoire en bassins de vie permettant d'apporter une offre relativement homogène en équipements, commerces et services pour les habitants.
- Chaque bassin de vie dispose d'une polarité commerciale, constituée d'un hypermarché ou supermarché et de commerces de proximité. Le SCoT Mellois en Poitou limite les nouvelles implantations et extensions en périphérie.
- La démarche « Petites Villes de Demain », engagée sur les communes de Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-entre-Bois et Chef-Boutonne va permettre de définir un plan d'action pour redynamiser le centre-bourg de ces polarités.
- Mellois en Poitou dispose de 54 écoles pour l'enseignement de premier degré, réparties sur le territoire. 20 écoles sont en regroupement pédagogique intercommunal, permettant de répartir les classes sur plusieurs communes (et donc de préserver les écoles).
- 9 collèges, 3 lycées et 4 établissements de formation continue sont implantés sur le territoire.
- Le territoire dispose d'une offre en termes d'équipements de santé qui se structure avec notamment un réseau de maisons médicales en développement.
- La densité en médecins généralistes et en infirmiers plus importante qu'à l'échelle du département.
- Un Contrat Local de Santé signé pour 2018-2022 pour améliorer l'offre de soins et développer les actions de sensibilisation.
- Une offre en équipements de sport, loisirs et culture bien répartie sur les communes, 2 cinémas et 4 salles équipées pour la projection, réseau de salles polyvalentes et de bibliothèques.

FAIBLESSES

- La répartition des équipements supérieurs et intermédiaires est à l'origine de déplacements motorisés des communes vers les polarités.
- Le nombre de commerces de proximité a diminué ces 10 dernières années, mettant en évidence la fragilité de l'activité commerciale pour les commerces de proximité.
- L'évolution démographique entraîne une baisse des effectifs scolaires perceptible et une augmentation des besoins en soins médicaux.
- La densité en pharmacies, en médecins spécialistes, en kinésithérapeutes, en psychologues et en orthophonistes plus faibles qu'à l'échelle départementale et régionale.
- La moitié des communes de Mellois en Poitou est localisée à plus de 30 minutes du service d'urgence le plus proche : cette zone blanche couvre une population d'environ 22 140 habitants.
- Le temps moyen d'accès aux maternités les plus proches est de 40' pour les communes du territoire.
- Quelques équipements communaux à réhabiliter.



La préservation d'une offre complémentaire en équipements, commerces et services sur les polarités

L'adaptabilité des équipements et des terrains extérieurs pour répondre aux besoins évolutifs des habitants

L'équilibre entre les commerces des centralités et les commerces de périphérie

La poursuite du déploiement des services médicaux en lien avec les évolutions démographiques

La mobilité des communes périphériques vers les polarités

Plusieurs communes ont exprimé des besoins ou projets d'amélioration de leurs équipements, ce qui montre l'intérêt des collectivités à maintenir ce niveau de services et d'équipements pour les habitants.

- Celles-sur-Belle : suroccupation du stade constatée, vétusté de la maison des associations, et nécessité d'adaptation de salle des fêtes aux nouvelles demandes,
- Exoudun : un projet de café multiservice est en cours,
- Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues : quelques bâtiments communaux nécessitent des mises aux normes ou améliorations,
- Fontivillié : l'école Idagrinspan et la mairie sont à réhabiliter,
- Fressines : projet de raccordement de la cantine scolaire à partir d'énergie renouvelable et projet e réhabilitation thermique de l'école,
- La Mothe-Saint-Héray : difficulté d'accès à l'école maternelle et problème d'organisation de la restauration scolaire et de la garderie,
- Lezay : le centre de secours est trop exigu,
- Mairé-Levescault : réfection de la cour et réaménagement des locaux de l'école, et identification d'un problème d'aménagement du plateau situé à proximité du stade de foot,
- Maisonnay : projet de transformation du stade de foot plus entretenu en parc,
- Marcillé : projet d'aménagement d'un city-stade et d'un square,
- Périgné : besoin d'aménagement de stationnements en lien avec l'école,
- Secondigné-sur-Belle : besoin de rénovation de la salle des fêtes et de la maison communale.



1.2 Des activités économiques qui se complètent

1.2.1 Des pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire, avec une plus forte concentration au Nord-Ouest

1.2.1.1 Un nombre d'emplois en nette diminution d'après l'INSEE...

Selon les données INSEE, en 2018, le territoire comptait 13 394 emplois. Une grande majorité d'entre eux sont concentrés au Nord-Ouest du territoire, dans le bassin Lambon-Belle-Béronne (5 982).

	Mellois en Poitou	Lambon - Belle - Béronne	Boutonne et forêt	Aume - Boutonne - Guidier	Pérusse - Bouleure	Sèvre-Dive
Nombre d'emplois en 2018	13 394	5 982	1 747	1 685	2 081	1 899

Répartition du nombre d'emplois selon les bassins de vie, d'après les données : INSEE 2018.

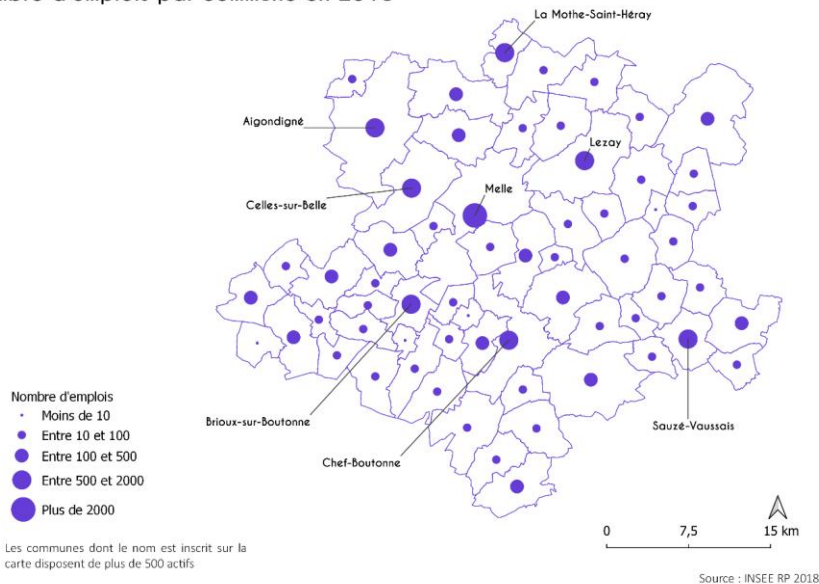
8 communes comptent plus de 500 emplois :

- Aigondigné,
- Celles-sur-Belle,
- La Mothe-Saint-Héray,
- Melle,
- Lezay,
- Brioux-sur-Boutonne,
- Chef-Boutonne
- et Sauzé-entre-Bois

5 d'entre elles sont traversées par les deux axes viaires structurants que sont la RD 948 et la RD 950. Ces 8 communes concentrent 9310 emplois, soit 70% du nombre total d'emplois de Mellois en Poitou.



Nombre d'emplois par commune en 2018



Répartition des emplois sur Mellois en Poitou, d'après les données INSEE 2018.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

En dehors de ces pôles, l'emploi est réparti de façon relativement homogène sur le territoire, avec peu de polarités intermédiaires. 13 communes comptent entre 100 et 500 emplois, dont notamment Alloinay (391), Chizé (281) et Périgné (267).

Selon l'INSEE (données du recensement), le territoire a perdu 769 emplois en 5 ans entre 2013 et 2018. Le bassin le plus touché serait Sèvre-Dive qui a perdu 287 emplois sur cette période, soit une diminution de son taux d'emploi de -2,59% par an. Vient ensuite le bassin Péruse-Bouleure qui a perdu 196 emplois sur la même période, ce qui représente le taux d'évolution de l'emploi le moins négatif du territoire (-0,86%). Enfin, avec un taux d'évolution de l'emploi de -2,85%, le bassin Aume- Boutonne-Guidier, a perdu 144 emplois.

	Mellois en Poitou	Lambon - Belle - Béronne	Boutonne et forêt	Aume - Boutonne - Guidier	Péruse - Bouleure	Sèvre-Dive
Taux d'évolution annuel moyen des emplois 2013-2018	-1,84%	-1,21%	-1,72%	-2,85%	-0,86%	-2,59%
Evolution du nombre d'emplois 2013-2018	-769	-68	-74	-144	-196	-287



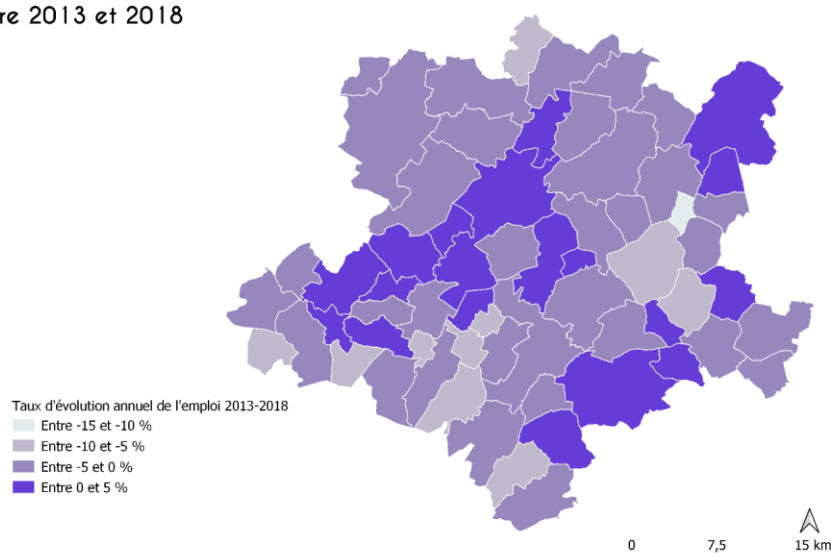
Taux d'évolution annuel moyen des emplois 2013-2018 par bassin de vie, d'après les données INSEE 2018.

36

Le taux d'évolution de l'emploi par commune sur la même période, met en évidence des disparités sur le territoire :

- Plusieurs communes qui concentrent un nombre limité d'emplois, ont connu une évolution positive importante de leur concentration d'emplois, à relativiser au regard des valeurs absolues ;
- Melle est la seule polarité à connaître une évolution à la hausse de son nombre d'emplois ;
- La majorité des communes a connu un taux d'évolution de l'emploi négatif pour cette période.

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2013 et 2018



Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 2013 et 2018, d'après les données INSEE 2018

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, 12 254 emplois sur le Mellois en Poitou est recensé, soit une baisse de 737 emplois par rapport à 2015.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

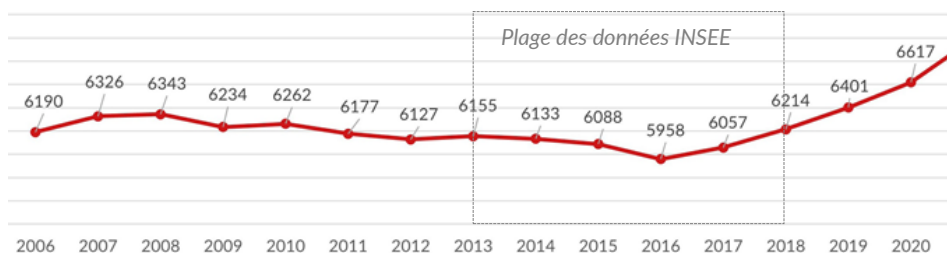


1.2.1.2 ...Mais un nombre d'emplois salariés en nette augmentation selon les données de l'URSSAF

L'emploi des entreprises (emploi salarié) dresse le baromètre de la santé des entreprises sur le territoire. Ce dernier met en évidence un constat différent des données de l'INSEE et montre le dynamisme de l'emploi salarié sur le territoire.

En effet, le nombre d'emploi salarié est passé de 6 177 en 2011 à 6 991 en 2021, avec une nette progression depuis 2016 (+1 033 emplois en 5 ans) malgré la crise Covid de 2020.

Evolution de l'effectif salarié (Données URSSAF)



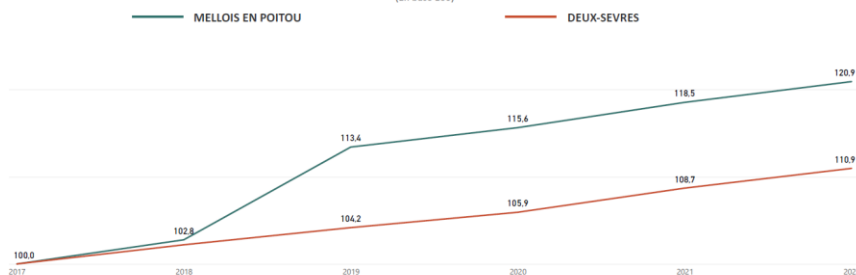
Evolution des effectifs salariés, d'après les données URSSAF 2021.

1.2.1.3 Un territoire composé majoritairement de petites entreprises, un nombre de créations en augmentation

Le territoire recense 3623 entreprises en 2021 (hors agricoles). Le tissu est constitué en grande majorité de très petites entreprises, de moins de 10 salariés (75%) et le nombre de création d'entreprises a augmenté de 21,2% entre 2019 et 2021, ce qui montre une meilleure dynamique qu'à l'échelle du département (deux-fois moins importante).

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

(En base 100)



Maintien de la bonne dynamique du MELLOIS EN POITOU qui se confirme depuis 2018

Evolution du nombre d'entreprises en base 100, source : extrait de l'étude « Aysel, une analyse économique et financière personnalisée, module conjoncturel, Banque de France, octobre 2022.



Le principal secteur concerné par ces créations est le secteur des « autres services » (activités immobilières : +36% ; activités scientifiques : +38% ; santé – action sociale : +29%).

Mellois en Poitou a enregistré, entre 2017 et 2021, une augmentation de +15,9% de ses effectifs (+940 effectifs), tandis que le département n'a progressé que de +4,7% sur la même période (+ 3663 effectifs).

1.2.2 Des emplois moins nombreux que les actifs qui travaillent

L'indice de concentration de l'emploi (ICE) est le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés sur un territoire. Si l'ICE est inférieur à 100 alors il y a plus d'actifs occupés que d'emplois ; s'il est supérieur à 100 alors il y a plus d'emplois que d'actifs occupés.

Cet indice permet d'apprécier le rôle de pôle d'emploi d'un territoire ou au contraire sa fonction résidentielle.

La communauté de communes Mellois en Poitou a un ICE de 71,5. Ainsi pour 100 actifs occupés, il y a 71,5 emplois sur le territoire, c'est à dire que globalement le territoire a une fonction plutôt résidentielle et peine à capter les actifs des territoires voisins. Au contraire, les actifs du Mellois en Poitou se déplacent pour aller travailler dans les territoires voisins. L'enjeu de la mobilité des actifs est prépondérant sur la communauté de communes.

Plusieurs communes disposent d'un nombre d'emplois conséquent et d'une concentration d'emplois supérieure à 100, ce qui correspond à des polarités d'emplois :

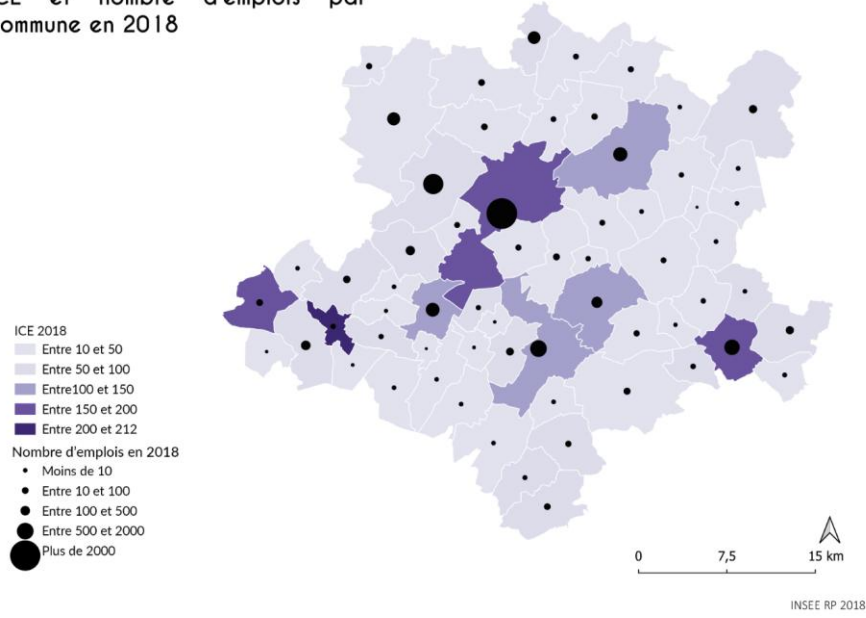
- Melle,
- Chef-Boutonne,
- Lezay,
- Sauzé-entre-Bois et
- Brioux-sur-Boutonne.

Les communes Aigondigné et Celles-sur-Belle recensent un nombre d'emploi compris entre 500 et 1500 : 584 pour Aigondigné en 2019 et 1502 pour Celles-sur-Belle, mais ont également un nombre d'actifs qui travaillent plus important (respectivement 2244 et 1631). La concentration d'emploi n'y est donc pas suffisante pour couvrir les besoins sur ces communes.

A l'inverse, les communes de Villiers-en-Bois et Brieuil-sur-Chizé comptent un nombre d'emplois inférieur à 150 (114 et 55), mais un nombre d'actifs qui travaillent moindre (respectivement 62 et 26) et donc une forte concentration d'emplois. Au regard des valeurs absolues, elles ne constituent pas des pôles d'emplois de rayonnement important.



ICE et nombre d'emplois par commune en 2018



Répartition du nombre d'emplois et Indice de concentration d'emplois sur les communes en 2018, d'après les données INSEE 2018.

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, l'indicateur de concentration de l'emploi était de 70,4 (100,7 à l'échelle du département).

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2.3 Une économie de plus en plus tournée vers le territoire

Depuis 1975, la sphère présentielle de l'économie occupe une place de plus en plus importante dans l'économie, au détriment de la sphère productive qui diminue.



ZOOM SUR... Les sphères économiques :

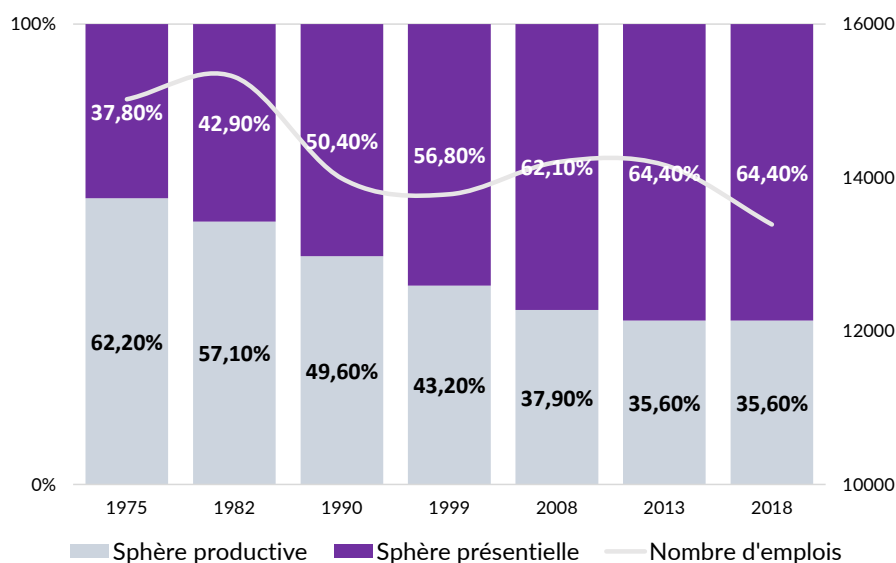
- La sphère productive** correspond à la production de biens ou de services qui ont vocation à être consommés à l'extérieur du territoire (industries, services d'assurance ou informatiques, etc.).
- La sphère présentielle** correspond à la production de biens ou de services qui répondent aux besoins des habitants, entreprises ou touristes du territoire (activités artisanales, santé, commerce de détail, etc.).

En 1975, les activités présentielles représentaient 37,8% de l'activité économique. Ces dernières ont progressé de 26,6 points pour atteindre 64,4% de l'activité économique de



Mellois en Poitou en 43 ans (2018). Ce phénomène est un phénomène national plus ou moins marqué selon les territoires, qui s'explique par la diminution de l'activité industrielle et le développement de l'économie tertiaire. A titre de comparaison, l'activité présentielle représentait 65,4% de l'activité économique globale française en 2019, et 62% de l'activité des Deux-Sèvres.

Evolution de la répartition de l'emploi par sphères économiques



Evolution de la répartition de l'emploi par sphère économique, d'après les données INSEE RP 1975-2018

Mise à jour 2025 >>>

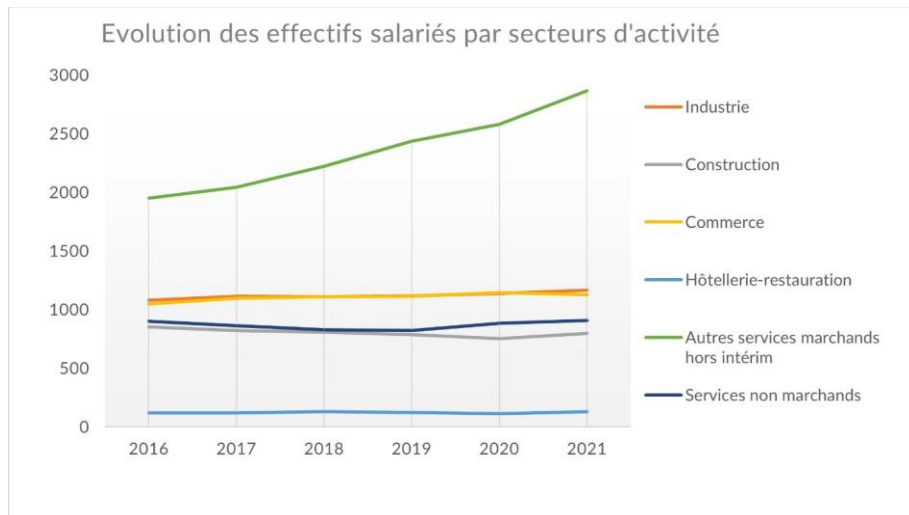
En 2022, la sphère présentielle représentait 64,7% de l'activité économique en 2022.

Quatre des cinq secteurs les plus employeurs sont des activités principalement à destination des résidents du Mellois en Poitou (Commerce, activités de services, construction, action sociale et hébergement médico-social) et représentent une grande majorité des emplois salariés du territoire (Cf. diagramme ci-après : Répartition des effectifs d'emplois salariés par secteur, d'après les données URSSAF 2020.)

La lecture de l'évolution des effectifs issus des données URSSAF met en évidence la même tendance, l'augmentation des effectifs étant particulièrement marquée dans le secteur des services marchands.

40

PLUi-H - CARNET 2 : UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES



Evolution des effectifs salariés par secteurs d'activité, d'après les données URSSAF 2016-2021.

Ces constats sont également partagés au sein du diagnostic de l'étude stratégique et opérationnelle sur l'attractivité et le développement économique de la communauté de communes du Mellois en Poitou (mars 2020), qui met en évidence quatre spécialisations fortes sur le territoire :

- L'hébergement médico-social et social et les actions sociale sans hébergement,
- Le commerce ;
- La réparation d'automobile et de motocycles,
- L'enseignement et l'administration publique.



Principaux employeurs en 2020 (nombre de salariés par secteur)



Répartition des effectifs d'emplois salariés par secteur, d'après les données URSSAF 2020.



Centre de Chef-Boutonne : ses commerces et services.

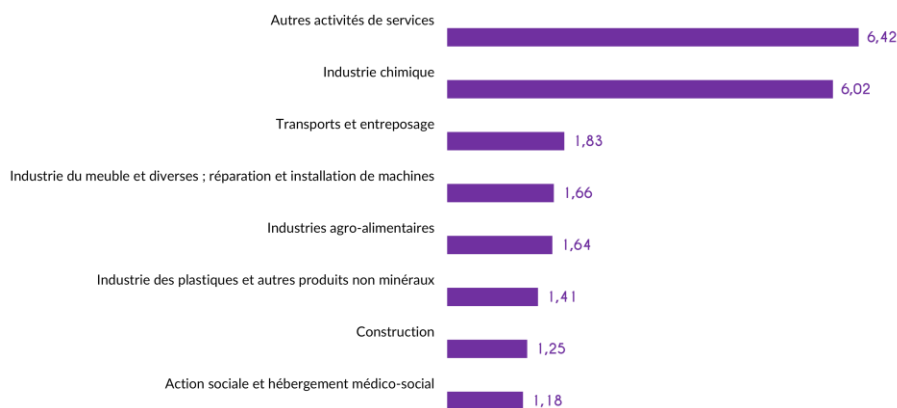
1.2.4 Une économie marquée par un indice de spécificité élevé

L'indice de spécificité permet de révéler les secteurs d'activité sur-représentés en termes d'emplois dans un territoire par rapport à un territoire de référence, ici la région Nouvelle-Aquitaine. Il ne s'agit donc pas des secteurs qui emploient le plus sur le territoire mais de ceux qui sont moins communs à une échelle plus large.



Un indice de spécificité égal à 1 signifie que le secteur d'activité est également représenté sur le territoire d'études que sur le territoire de référence. Plus l'indice se rapproche de 0 plus le secteur d'activité est moins représenté que sur le territoire de référence. A l'inverse, plus l'indice de spécificité est supérieur à 1, plus le secteur d'activité est spécifique au territoire d'études.

Spécificités de l'économie Melloise en 2020



Indice de spécificité sur Mellois en Poitou, d'après les données URSSAF 2020.

Deux indices de spécificités sont très élevés sur Mellois en Poitou :

- celui du secteur « autres activités de services », caractéristique d'un territoire où l'activité présentielle est dominante. Ce secteur comporte notamment les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, la coiffure, la blanchisserie ou encore les services funéraires ; *Ces activités, réparties sur les communes sont peu visibles car dispersées sur l'ensemble du territoire, à proximité des habitants. Elles ne nécessitent pas forcément de place importante ni d'aménagement ou d'environnement particulier et peuvent occuper, par exemple, des locaux situés en RDC de logements dans les centres-bourgs denses. Elles peuvent également être implantée sur des zones d'activités artisanales et de services proches des bourgs, notamment pour bénéficier de place plus importante, de possibilités de création de zones de stationnement qui peuvent être mutualisées et également de la concentration de plusieurs activités (meilleure visibilité, meilleure fréquentation...)*
- celui du secteur « industrie chimique », qui est une activité productive. Sa sur-représentation par rapport au territoire de la Nouvelle-Aquitaine est liée à la présence des entreprises RHODIA OPERATIONS (SOLVAY) et DANISCO France (DUPONT) à Melle. *Ces entreprises, de taille importante, sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et classées SEVESO (SEVESO seuil bas pour Danisco France, SEVESO seuil haut Rhodia opérations), du fait de la dangerosité des produits utilisés et des risques qui y sont liés. Un plan de prévention des risques technologique définit les règles de sécurité pour l'exploitation de ces sites, et notamment des règles d'éloignement par rapport à d'autres activités ou à des habitations. Ces activités nécessitent donc d'être implantées sur des sites dédiés,*



aménagés pour limiter les risques. Le PLUi intégrera les règles d'éloignement à respecter.

44



Entreprise Solvay, Melle.

Trois autres secteurs d'activité se dégagent, dans une moindre mesure, par rapport à la Région Nouvelle Aquitaine : le transport et l'entreposage, l'industrie du meuble et l'industrie agro-alimentaire.

A noter que plusieurs sites d'activités du territoire concentrent des activités industrielles de la filière bois : à Sauzé-entre-Bois (scieries implantées au sein du bourg), à Chef-Boutonne : ZA de Chef-Boutonne sud (site imbriqué dans le tissu urbain), à Melleran : SARL Méponte (site localisé en sortie de village), à Secondigné-sur-Belle : ZA de Secondigné-sur-Belle, à Vernoux-sur-Boutonne : SARL Briouxaie des Bois et à Villiers-en-Bois : Scierie de Virollet. De nombreux déplacements gros porteurs (poids-lourds, fret) sont nécessaires pour ce type d'activités économiques, qui peuvent aussi être à l'origine de nuisances sonores ou à l'émission de poussières. Elles ne sont pas facilement compatibles avec la proximité d'habitations. De nombreux sites d'activités du bois sont enclavés dans les tissus urbanisés sur le territoire, ce qui peut mettre en difficulté leur exploitation et leur évolution. Le PLUi-H devra étudier l'opportunité de maintien, de relocalisation ou de développement de ces différents sites d'activités.



Activité industrielle bois, ZA Sud de Chef-Boutonne.



Activité industrielle bois, Sauzé-entre-Bois

1.2.5 Une stratégie d'accueil des entreprises en cours de définition

La communauté de communes a engagé un travail et des études pour définir sa stratégie d'accueil des entreprises. Le territoire dispose de nombreux sites d'implantation d'entreprises, répartis au sein de zones d'activités économiques aménagées, de sites de regroupement d'activités économiques plus « opportunistes » (implantation d'activités le long d'axes existants) ou de sites isolés. Ces installations ont pu être à l'origine de consommations d'espaces importantes non maîtrisées et de perte de qualité paysagère pour certaines entrées de bourgs.

Préalablement au travail de définition de son schéma des zones d'activités, en cours, de la communauté de communes, un travail a été mené dans le SCoT pour « classer » les zones d'activités économiques. Le DOO du SCoT fixe d'ailleurs des consommations d'espace maximales en fonction de cette classification pour les années à venir (Cf. encadré « Zoom sur ce que dit le SCoT »).

Le schéma des zones d'activités de Mellois en Poitou permettra, sur la base des 55 sites d'activités identifiés dans le SCoT :

- de définir les sites qualifiés de « zones d'activités économiques » ;
- d'identifier les réserves disponibles ;
- de planifier les projets d'aménagements, extensions, réhabilitations, des années à venir.

Ce schéma des zones d'activités permettra de traduire spatialement une partie des objectifs économiques de la collectivité au sein du PLUi-H.

En 2022, la communauté de communes dispose de 130 hectares de réserves foncières aménagées ou non pour le développement économique (agricole compris) et dispose également de 37 bâtiments à vocation économique, 30 locataires y sont installés en 2022.

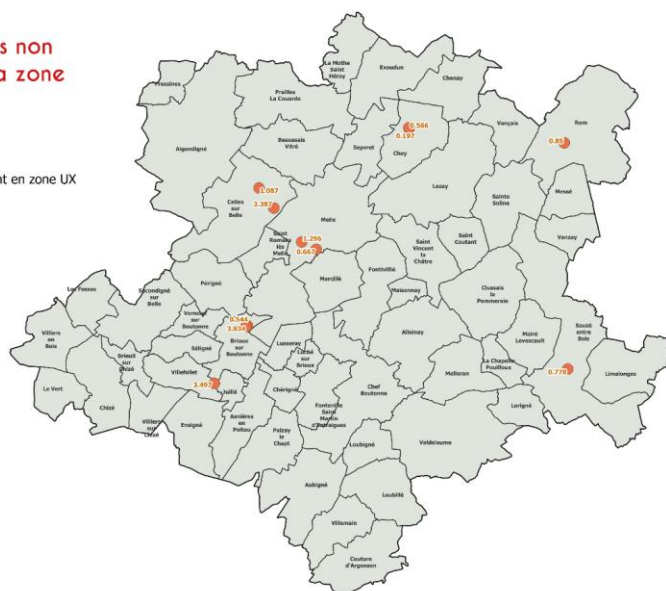
Une réflexion globale a été menée depuis 2021 pour définir la stratégie du territoire, notamment pour l'aménagement des sites économiques et la vente ou la création de nouveaux bâtiments pour répondre aux objectifs de bâtiments relais (peu de rotation est observée au sein du parc de bâtiments communautaires à ce jour).

Enfin, les études menées par la collectivité ont pour objectif plus global, de définir la stratégie d'aide et d'accompagnement des entreprises et des salariés, afin de soutenir le dynamisme économique sur le territoire. Une analyse sur le potentiel foncier à vocation économique à 10 ans (en densification) a été réalisée sur le territoire. Le potentiel est de 16,70 ha.



Somme des terrains non bâtis au sein de la zone UX

● Terrains non bâtis se situant en zone UX (en hectare)



ZOOM SUR... Les prescriptions du SCot (extraits du DOO) :

Renforcer les pôles d'activité dans le but de créer une identité économique Hiérarchisation des zones économiques :

P108 : Afin de déterminer des objectifs d'extension ou de modération foncière et de décliner une stratégie d'aménagement, il est nécessaire avant tout de se repérer dans la multitude de sites du territoire. Ainsi les zones sont réparties en deux catégories : Les zones d'activité structurantes et les zones d'activité de proximité.

Les zones d'activité structurantes

Ces zones sont celles qui ont le plus grand potentiel de développement et d'extension, mais également le meilleur positionnement stratégique.

Elles se répartissent en deux sous-catégories :

- Les zones associées aux bourgs structurants
- Les zones de grande capacité ou de rayonnement régional

Les zones associées aux bourgs structurants ont les caractéristiques suivantes :

- une proximité (maximum 2 kilomètres) avec un bourg structurant identifié comme tel dans le maillage du territoire, avec lequel il existe une complémentarité économique et fonctionnelle ;
- la présence et le développement d'activités principalement présentielle (nécessaires au quotidien des habitants et des entreprises locales) ;



- le profil des entreprises accueillies ou ciblées : TPE et PME recherchant la proximité avec leurs clients mais avec des besoins limités en matière de desserte routière ou en matière de foncier. Ces entreprises ont besoin de parcelles de taille limitée (de 1000 à 5000 m² environ).
- des possibilités d'extension identifiées mais à modérer (de 2 à 10 hectares maximum).

Du fait de leur taille et de leur rayonnement, les pôles principaux que sont Melle et Celles-sur-Belle comportent plusieurs zones associées, en raison de la spatialisation de certaines activités de même type (commerce de détail, agroalimentaire, industrie, mécanique) pour lesquels le mélange n'est pas souhaitable. Ces zones sont destinées à l'accueil de nouvelles entreprises mais doivent également pouvoir offrir des terrains à celles dont la croissance est limitée par leur implantation actuelle (celles situées dans le tissu résidentiel par exemple) et qui cherchent à déménager.

Les zones associées aux bourgs structurants sont les suivantes :

- La ZA de La Mine d'Or à Brioux-sur-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Ombrails – la Gare à Celles-sur-Belle (vocation mixte),
- La ZA La Cigogne à Celles-sur-Belle (vocation commerciale dont GMS),
- La ZA Pigeon Pierre à Chef-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Groies à Chizé (vocation artisanale et commerciale),
- La ZA de la Grande Plaine et des Grues à La Mothe-Saint-Héray (vocation artisanale),
- La ZA de la Plaine du Château à Lezay (vocation artisanale),
- Les ZA du Pignier et ZA de la Colonne à Melle (vocation commerciale dont GMS, artisanale et de services),
- Les ZA de la Chagnée et ZA de Lavaud à Melle (vocation artisanale et de services),
- Les ZA de la Gâtine et ZA du Chêne Gaurichon à Aigondigné (vocation mixte),
- La ZA de Périgné (vocation artisanale),
- La ZA de la Plaine de Limage à Sauzé-entre-Bois (vocation mixte, commerciale dont GMS).

Les zones de grande capacité ou de rayonnement régional ont les caractéristiques suivantes :

- l'absence de relation ou d'interdépendance avec un bourg structurant du territoire ;
- une position géographique stratégique : desserte par un échangeur routier, proximité gare de fret et possibilité de multimodalité, carrefour routier ;
- un trafic de véhicules poids lourds important ;
- l'absence de flux de clients particuliers ;
- le profil des entreprises accueillies ou ciblées : acteurs et activités économiques non présentes (économie non liée à la vie propre du territoire, siège social, import-export, logistique, industrie, etc.) ou ayant d'importants besoins fonciers (plus de 2 hectares) ;
- un potentiel d'extension important composé de grandes parcelles (5 hectares nus d'un seul tenant) pour permettre l'implantation de grosses structures.

Ces zones manquent actuellement de visibilité et d'une politique de développement affirmée. Le projet de modernisation de la RD 948 (contournement de Melle et passage du tronçon RN10-Melle à trois voies) permettra de donner un élan aux ZAE situées sur son tracé (Maisons Blanches, Champ Râteau-Beausoleil-Usines de Melle, Les Chaillettes, Les Grandes Versannes). De même, les dynamiques des territoires limitrophes comme le développement des zones économiques de Niort-est et de La Crèche ainsi que la redynamisation de la gare de fret de Saint-Saviol sont des facteurs d'attractivité supplémentaires pour les ZAE du territoire.



De plus, le développement programmé de la ZA des Maisons Blanches située au carrefour de la RD948 et de la RN10, à proximité de la gare de fret de Saint-Saviol et au cœur des bassins de vie de Sauzé-entre-Bois, Civray et Ruffec permettrait de rééquilibrer cette partie du territoire en perte de dynamisme.

Les zones d'activités de grande capacité ou de rayonnement régional sont :

- La ZA des Maisons Blanches à Limalonges (vocation logistique),
- Les ZA Champ Râteau et Beausoleil ainsi que les usines de Melle (vocation industrielle et environnement),
- La ZI Les Chaillottes à Celles-sur-Belle (vocation industrielle),
- Les Grands Versannes à Aigondigné (vocation industrielle),
- La ZA La Croix Ganne à Fressine (vocation indéterminée), en continuité avec la zone d'activités économique Atlansèvre à La Crèche.

Les zones d'activité complémentaires :

Ces zones sont celles qui ont le plus faible potentiel de développement et d'extension. Elles se répartissent en deux sous-catégories :

- Les zones de proximité,
- Les sites indépendants.

Les zones de proximité :

Les zones de proximité ont les caractéristiques suivantes :

- soit, une implantation à proximité d'un bourg structurant mais leur développement créerait une concurrence avec une zone structurante, accroîtrait le mitage et la dispersion des moyens de la collectivité ainsi que la dilution de l'offre pour les entreprises ;
- soit, une implantation en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ;
- une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres.
- un manque d'attractivité : présence de parcelles viabilisées cessibles en vente depuis plusieurs années sans succès malgré des tarifs peu élevés ; configuration inadaptée aux besoins des entreprises ; lieu d'implantation non stratégique ; accessibilité difficile...

L'enjeu pour ces ZAE est de limiter au maximum leurs extensions en privilégiant la vente des terrains déjà viabilisés, la prévention et la requalification des friches ainsi que la densification de certaines parcelles.

Les zones de proximité sont les suivantes :

- La ZA de Bel Air à Celles-sur-Belle (vocation artisanale),
- La ZA La Voie Basse à Celles-sur-Belle (vocation agricole),
- La ZA de la Boissière à Celles-sur-Belle (vocation mixte),
- La ZA du Chemin Croizet-Briette à Celles-sur-Belle (vocation industrielle),
- La ZA Route de Melle 2 à Chef-Boutonne (vocation mixte),
- La ZA Les Grapaudières à Chef-Boutonne (vocation automobile),
- La ZA du Grand Mouton à Chef-Boutonne (vocation artisanale),
- La ZA Le Perrot à Chenay (vocation artisanale),
- La ZA Les Gruettes à Chey (vocation artisanale),
- La ZA de Clussais-la-Pommeraiie - La Brunette à Clussais-la-Pommeraiie (vocation artisanale),
- La ZA Paul Rullier à Saint-Martin d'Entraigues (vocation mixte),
- Site Route de Saint-Maxent à La Mothe-Saint-Héray (vocation commerciale dont GMS),



- La ZA Les Sablières : ancienne laiterie à La Mothe-Saint-Héray (friche à requalifier),
- Les anciennes laiterie et imprimerie de Lezay (friche à requalifier),
- Le Marché aux Veaux à Lezay (commerce d'animaux),
- La ZA de Mairé L'Evescault (vocation mixte),
- La ZA de Maisonnay (vocation artisanale),
- La ZA Les Jastreux et Croix Pillet à Aigondigné (vocation mixte),
- La ZA de Paizé-le-Chapt (vocation artisanale),
- La ZA des Champs Prieurs à Rom (vocation artisanale),
- La ZA Le Pérot à Melle (zone commerciale dont GMS, artisanale et de services),
- La ZA de Baudroux à Melle (vocation artisanale),
- La ZA de la Terrière à Saint-Romans-lès-Melle (vocation artisanale),
- La ZA de Tauché-Saint-Blandine à Aigondigné (vocation artisanale).

Les sites indépendants :

Les sites indépendants ont les caractéristiques suivantes :

- une implantation en dehors d'un bourg structurant identifié comme tel dans le SCoT ;
- souvent une impossibilité d'extension à moyen terme en raison de leur proximité avec l'habitat, une infrastructure routière, une zone naturelle sensible, entre autres ;
- parfois des contraintes de développement liées à une implantation devenue inadaptée : imbrication dans le tissu résidentiel ; génération de nuisances pour le voisinage (bruit, poussière, trafic routier soutenu) ; inadaptation de la voirie et des réseaux (assainissement, eau potable, très haut débit) ; desserte routière médiocre ;
- des sites autonomes, dont le développement se fait sans relation avec la collectivité ;
- des sites occupés principalement par une entreprise unique ;
- soit, des entreprises qui ont besoin de cet isolement en raison des nuisances qu'elles génèrent (poussière et bruit notamment)
- soit, des entreprises implantées par opportunité (à proximité de la résidence du fondateur ; foncier hérité ou acheté à prix modique...).

Les sites indépendants sont les suivants :

- ZA de Gournay à Alloinay (logistique),
- ZA de Bellevue à Chail (vocation mixte),
- ZA Route de Melle 1 à Chef-Boutonne (BTP),
- ZA Chef-Boutonne sud à Chef-Boutonne (industrie du bois),
- ZA de Fontenille – Route de Tillou à Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues (industrie du bois),
- SARL Méponte à Melleran (industrie du bois),
- ZA de Messé à Messé (Transports),
- 3 sites à Saint-Martin-lès-Melle à Melle (industrie, logistique et transports),
- SARL Blanchier à Celles-sur-Belle (métallerie, serrurerie),
- ZA de Sauzé 1 et 2 à Sauzé-entre-Bois (industries du bois),
- ZA de Secondigné-sur-Belle (industrie du bois),
- SARL Briouxaie des Bois à Vernoux-sur-Boutonne (industrie du bois),
- ZA de Ponthioux à Villefollet (agronomie),
- Scierie de Virollet à Villiers-en-Bois (industrie du bois).





Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

P 109 : Pour la période 2018-2030, l'enveloppe de foncier à vocation économique prévue en extension des zones d'activités existantes déjà viabilisées est fixée à 55 hectares maximum. Ces hectares viennent s'ajouter au volume des surfaces déjà viabilisées cessibles (34 hectares en 2019).

Le SCoT a évalué à un peu plus de 200 hectares les surfaces de réserves foncières liées aux zones et sites d'activités économiques du territoire. Actuellement, ces surfaces ne sont pas artificialisées. Ces surfaces étant en grande partie classées en zones AU à vocation d'activité économique dans les documents d'urbanisme – ou dans une moindre mesure propriété privée des entreprises et pour le moment au RNU – lors de l'élaboration du PLUi-H, la vocation de l'intégralité de ces surfaces sera remise en question. Ainsi dans le PLUi-H, ces parcelles seront :

- Soit intégrées dans le potentiel de 55 hectares d'extension des ZAE ;
- Soit classées en zone agricole ou naturelle.

Cette surface de 55 hectares devra permettre principalement l'extension des zones d'activité structurantes, d'ailleurs une enveloppe d'environ 20 hectares est réservée pour l'aménagement de la ZAE des Maisons Blanches à Limalonges.

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme communaux ou du PLUi-H, il conviendra :

- de répartir ces 55 hectares à l'appui d'une étude sur le potentiel de développement économique des ZAE ;
- de répartir ces 55 hectares, entre zones structurantes et complémentaires, conformément au tableau ci-après ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires pour (re)classer en zone agricole ou naturelle une partie de la réserve foncière des ZAE ou des entreprises isolées (parcelles non bâties/non aménagées à vocation économique).

P110 : Le SCoT prescrit l'élaboration d'un schéma directeur des zones d'activités [...].

P111 : Les aménagements (sur l'existant ou en extension) au sein des ZAE se feront dans une logique de gestion économe et d'optimisation du foncier et dans une logique de densification. Ces aménagements prendront en compte l'équilibre économique du territoire, les enjeux environnementaux et les activités agricoles.

P112 : La collectivité mettra en place un observatoire permettant de suivre l'implantation des entreprises [...].

Les prescriptions **P113** à **P115** concernent les zones d'activités structurantes et les prescriptions **P116** à **P119** les zones d'activités complémentaires.

Les prescriptions **P120** à **P123** concernent les prescriptions paysagères et environnementales pour l'aménagement des zones d'activités et les prescriptions **P124** concernent les logiques d'accès aux zones d'activités économiques.

Une prescription particulière porte sur la requalification et la densification des zones d'activités : **P125**.



P126 : Les documents d'urbanisme identifient les friches économiques et leur niveau de pollution, et le cas échéant, précisent les conditions de leur requalification en fonction de leur environnement immédiat (maintien de l'activité économique, mixité d'activités, changement de destination, traitement des pollutions...). Les secteurs de friches économiques peuvent faire l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les documents d'urbanisme. Les friches économiques devront constituer un levier de développement économique à considérer avant de procéder à toute ouverture à l'urbanisation à vocation de ZAE.

1.2.6 Les friches économiques : un potentiel à reconquérir pour l'avenir

Le territoire compte plusieurs anciens sites industriels, qui ne sont plus en activité :

- Ancienne laiterie de Lezay,
- Ancienne imprimerie de Lezay,
- Ancienne laiterie de La Mothe-Saint-Héray.

L'un des enjeux du PLUi-H sera également d'imaginer le devenir de ces bâtiments et/ou terrains industriels en friche, ou qui vont le devenir... Ces friches industrielles vont constituer des sites à enjeux pour les années à venir, notamment pour tendre vers les objectifs de zéro artificialisation nette.

L'inventaire national des friches « cartofriches » n'identifie qu'un site industriel supplémentaire, qui correspond à une parcelle libre de la ZA de la Boissière à Celles-sur-Belle. Cette parcelle sera donc intégrée au sein du diagnostic foncier, comme une disponibilité restante au sein de la zone d'activités.



Ancienne laiterie, La Mothe-Saint-Héray.



Ancienne laiterie, Lezay.



Synthèse :

ATOUTS

- Le nombre d'emplois salariés est en hausse sur Mellois en Poitou, notamment dans le secteur des services.
- Le tissu économique est majoritairement constitué de très petites entreprises du secteur de l'activité présentielle, qui sont réparties au sein des tissus bâtis des centres-bourgs, et qui n'ont pas besoin d'aménagements dédiés.
- Melle, Chef-Boutonne, Lezay, Sauzé-entre-Bois et Brioux-sur-Boutonne constituent de pôles d'emplois pour le territoire.
- L'industrie chimique, 6 fois plus représentée sur le territoire qu'à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, constitue une spécificité pour Mellois en Poitou. Ces activités, installées sur des zones dédiées sont à l'origine de risques et doivent être maintenues éloignées d'autres activités ou des zones habitées.
- Mellois en Poitou compte 55 sites d'activités économiques, un schéma des zones d'activités est en cours de définition. Ce dernier permettra de traduire spatialement les objectifs d'aménagement, de réhabilitation, de développement des zones d'activités économiques sur le territoire pour les années à venir.

FAIBLESSES

- Plusieurs sites d'activités dédiés à l'industrie bois nécessitent une attention particulière au regard de la desserte, de leur possibilité d'évolution et de la proximité des zones d'habitations.
- Les réserves foncières des différents documents d'urbanisme sont plus importantes que les besoins identifiés dans le SCoT.
- Les anciennes laiteries de Lezay et de La Mothe-Saint-Héray, situées au sein des bourgs, constituent aujourd'hui des opportunités foncières pour l'avenir.

Maintien de l'offre économique diversifiée :

Maintien des possibilités d'installation d'activités de services et autres activités compatibles avec la proximité d'habitations au sein des bourgs

Maintien d'une offre foncière économique de qualité dans des zones dédiées pour les activités susceptibles d'entraîner des risques ou des nuisances

Définition du schéma des zones d'activités économiques de Mellois en Poitou, et dimensionnement des réserves foncières adaptées

Réinvestissement des friches économiques



ZA Pigeon Pierre, Chef-Boutonne.



1.2.7 L'agriculture, une source de richesse et un marqueur fort de l'identité du territoire

56

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie économique et touristique de Mellois en Poitou, les enjeux agricoles et alimentaires ont été identifiés comme un axe de travail prioritaire avec la volonté de valoriser la production locale, créatrice de valeur ajoutée sur les exploitations.

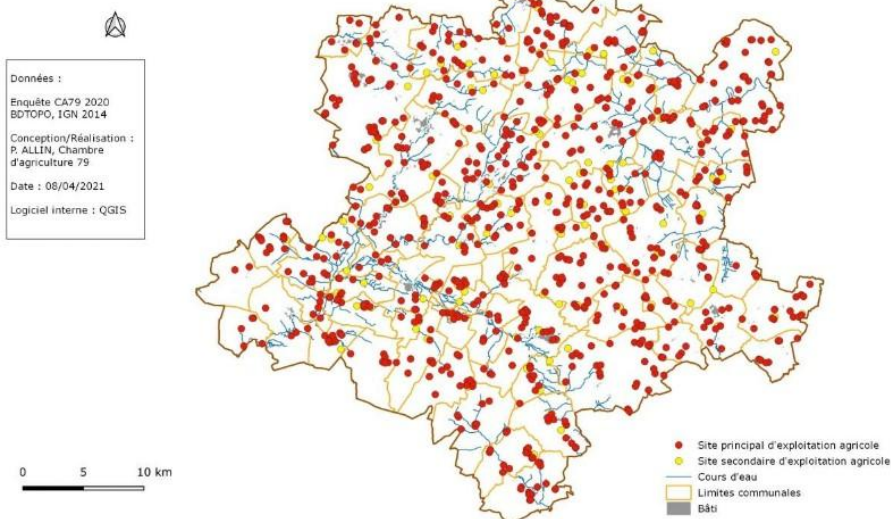
Avec 95 293 ha de Surface Agricole Utile (SAU) en 2019, l'activité agricole valorise 74% de la surface globale du territoire. Le secteur agricole recense 1148 emplois en 2019, ce qui représente 10,9% des emplois de Mellois en Poitou.

Très présente, cette activité se répartit de façon presque homogène sur toutes les communes du Mellois en Poitou. Les 808 exploitations agricoles recensées dans le diagnostic transmis par la Chambre d'agriculture en avril 2021, se sont installées majoritairement au regard de la facilité d'accès à l'eau : le long des vallées ou à proximité de captages.



Diagnostic agricole de la Communauté de communes du Mellois en Poitou

Localisation des sites d'exploitation agricole



Source : Enquête 2019_2020 menée par la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur les 808 exploitations recensées

Carte de localisation des sites agricoles recensés, source : extrait du diagnostic agricole, Chambre d'Agriculture 79, avril 2021.

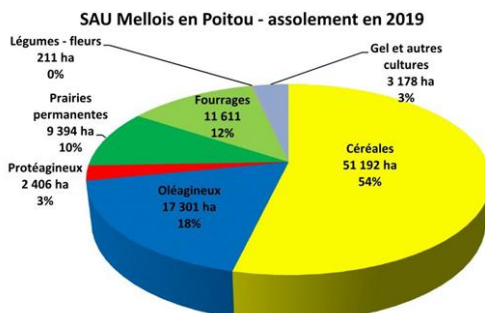
Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

L'activité agricole du territoire, majoritairement céréalière, recense une grande diversité des productions aussi bien végétales qu'animales.

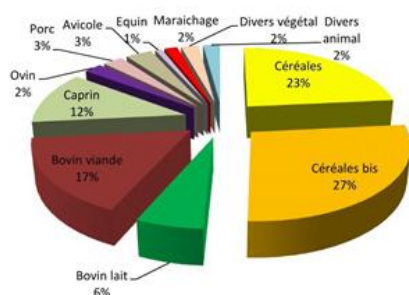


Les surfaces agricoles se répartissaient en 2019 en 54 % de production de céréales (51 192 ha) 18 % d'oléagineux (17 301 ha), 3% de protéagineux (2 406 ha), 12% de fourrages (11 611 ha), 10 % de prairies permanentes (9 394 ha), 3% de gel et autres cultures (3 178 ha) et 211 ha (0%) de production de légumes et de fleurs.

Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79



Répartition des ateliers de productions recensées pour les exploitations ayant leur siège s Mellois en Poitou :

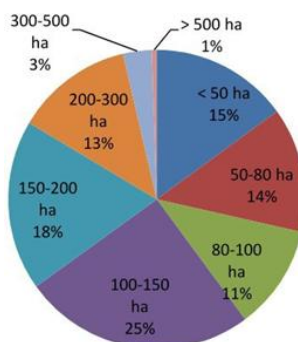


Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79

Les autres ateliers de productions sont très diversifiés avec 17% de bovins-viande, 12% de caprin, 6% de bovin- lait, 3% de porc, 3% d'avicole, 2% d'ovins, 2% de divers animal, 2% de maraîchage, 2% de divers végétal et 1% d'équin.

Une diversité de la taille des exploitations est également notable. En effet la part des petites exploitations (<50 hectares), qui représente 15% de l'ensemble des exploitations, est presque équivalente à la part grandes exploitations (> 200 ha) qui représente 16%.

Extrait du diagnostic agricole, avril 2021 - Source : CA 79



Sur les 1037 ateliers de productions ayant contribué au diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture, la production céréalière est majoritaire avec 243 exploitations « céréalières pures » et 285 exploitations « céréales bis », qui sont des exploitations mixtes avec élevage qui autoconsommement une partie de leur production et commercialisent le reste.



Mise à jour 2025 >>>

Selon les données Agreste, la surface agricole utile en 2020 est de 93 764 ha contre 95 293 ha en 2019 selon la Chambre d'Agriculture. 919 exploitations agricoles sont recensées selon Agreste.

58

1. Les filières laitières, fortement représentées et vectrices de l'identité

Le Département des Deux-Sèvres est le premier producteur français de lait de chèvre, et 1/4 de la production des Deux-Sèvres est issue du territoire. Bassin historique de l'élevage caprin des Deux-Sèvres, le Mellois en Poitou recense 122 exploitations caprines. Cette activité représente l'un des fleurons de l'activité agricole du territoire.

Plus de 20% de la production du Mellois en Poitou est transformée dans une laiterie ou une fromagerie présente sur le territoire : Laiterie Sèvres et Belle, Fromagerie de Fontenille, Fromagerie de la Mothe-Saint-Héray, Fromagerie des Gors, Fromagerie Lavergne et le Villageois, et 7 producteurs transforment et commercialisent eux-mêmes leurs produits.

La transmission des sites d'exploitation d'activité caprine est un enjeu important à moyen terme. Aujourd'hui, 60% des exploitants caprins ont plus de 55 ans.

L'ensemble des communes du territoire est couvert par 3 Appellations d'Origine Contrôlée et Appellations d'Origine Protégée (AOC-AOP) pour la production de beurre : AOC- AOP Beurre Charentes-Poitou, Beurre des Charentes et Beurre des Deux-Sèvres. La majorité des communes (59 sur 62) est couverte par une AOC-AOP portant sur un fromage de chèvre : le Chabichou du Poitou, spécialité locale. D'autres spécialités culinaires locales témoignent de l'importance de l'activité sur le territoire, comme « le tourteau fromager », ou encore « le Petatou ». (Cf. encadrer Zoom sur... Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine).



Photo de tourteau fromager



Photo de Petatou

ZOOM SUR... Les Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sur le territoire

Le territoire de Mellois en Poitou accueille 138 sièges d'opérateurs habilités en production de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Sur ces 138 entreprises, 129 sont des agriculteurs, producteurs primaires de SIQO. Ces 129 exploitations assurent 186 productions sous 4 SIQO :

- 44 en AOP « Beurre Charentes-Poitou »,
- 38 en AOP « Chabichou du Poitou »,
- 7 en IGP « Agneau du Poitou-Charentes »,



- 14 en IGP « Jambon de Bayonne » et
 - 83 en divers produits sous Label Rouge (farines et viandes).
- Certains agriculteurs cumulent plusieurs productions de SIQO. Le contexte local est fortement marqué par les productions agricoles animales.

La filière bovine est également fortement représentée, notamment la filière bovin-viande, répartie sur l'ensemble du territoire (en dehors de l'extrémité sud). La filière bovin-lait se concentre davantage dans les vallées et dans le bocage, et permet le maintien et la préservation de ces mêmes milieux. Cette filière se maintient : en 2020, sur les 61 ateliers ayant répondu à l'enquête de la Chambre d'Agriculture, 35 400 000 litres de lait ont été produits, soit 740 L/habitant du Mellois en Poitou. Il peut toutefois être noté une transition de l'élevage laitier vers l'élevage viande. Les 3/4 des exploitations laitières sont collectées par Terra Lacta à Surgères et la laiterie appartenant à la « Coopérative Laitière de la Sèvre » localisée à Echiré participe au développement de la filière sur le Mellois en Poitou.

Second marqueur de l'évolution de l'activité, le territoire recensait de nombreuses coopératives laitières, mais plusieurs sont aujourd'hui fermées (Cf. Partie 6).

Sur les exploitations ayant contribué à l'élaboration du diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture, 624 bâtiments pour les animaux sont recensés. 91 d'entre eux sont localisés au sein ou à proximité immédiate d'enveloppes urbanisées, des bourgs ou des hameaux, ce qui concernant 47 exploitants. Cette proximité avec des tiers peut être source de difficultés pour les exploitants (nuisances olfactives, circulations des engins, ...)

Sur l'exemple ci-dessous, des bâtiments d'élevage sont englobés dans l'enveloppe urbaine du bourg d'Aigondigné, localisés en face d'équipements sportifs. Cette grande proximité entre animaux et tiers peut être à l'origine de conflits d'usage.



Localisation des bâtiments d'élevage dans le bourg d'Aigondigné, d'après les données de la Chambre d'Agriculture 79.



Plusieurs besoins et enjeux sont identifiés pour apporter les conditions favorables au maintien de la filière animale dans le PLUi-H :

- Maintien de la quiétude des sites d'activités avec élevage, par l'éloignement des tiers et des zones de projet ;
- Préservation des secteurs de prairie et de bocages ;
- Maintien du réseau des activités de transformation (laiteries, fromageries, ...)

1.2.7.1 Une variété de production en lien avec les enjeux alimentaires et le développement des circuits courts, notamment par l'initiative « Mangeons Mellois »

D'autres productions animales existent sur le territoire. La communauté de communes recense 33 sites de production avicole dont 14 faisant de la vente directe (7 ateliers de canard, 18 en volaille de chair et 8 en poules pondeuses), 26 ateliers porcins (24 ateliers intégrés dont 1/3 en production biologique, 5 autres avec vente directe dont 3 en agriculture biologique), 23 ateliers ovins viande, 9 élevages équin (souvent liés à des activités de loisir) dont un spécialisé en chevaux de traits et des plus petits ateliers : apicoles (7), veaux de boucherie (4), cunicoles (4), canins (3), gibier (1), daim (1) et héliculture (1).

Ces filières sont particulièrement importantes sur le territoire dans le cadre de l'Initiative « Mangeons Mellois » portée par la communauté de communes. Territoire pilote, le Mellois en Poitou développe les circuits courts pour alimenter les restaurants scolaires. Sur le territoire 410 000 repas ont été servis en 2021, soit 2800 repas par jour, pour alimenter 45 restaurants scolaires. Une vingtaine de producteurs s'inscrit dans cette démarche.

Plusieurs besoins et enjeux sont identifiés pour poursuivre le développement des circuits courts sur le territoire :

- la répartition de chambres froides permettant de réduire les déplacements des petits producteurs au plus proche des lieux de distribution ;
- le manque d'ateliers de transformation : abattoir et découpe pour la filière volaille viande, abattoir et transformation à destination des producteurs de porcs et légumerie- conserverie pour les légumes ;
- le besoin d'une nouvelle cuisine centrale ;
- la recherche de terres de qualité adaptée et à proximité de ressources en eau pour développer le maraîchage.



Extrait de la plaquette d'information « Mangeons Mellois », source : Communauté de communes Mellois en Poitou

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.2.7.2 Les productions végétales, fortement dépendantes de la qualité des sols et de la ressource en eau

528 ateliers de productions en grande culture « céréalières » sont recensés sur le territoire, dont 54% sont complémentaires à une production d'élevage.

La production maraîchère s'étend sur environ 32ha, et est réalisée par 15 maraîchers diversifiés et 1 légumier qui pratiquent tous de la vente directe. 11 d'entre eux sont en agriculture biologique. Ces productions sont particulièrement dépendantes de qualité des terres et de la disponibilité en eau : conditions souvent réunies dans les vallées, mais sont soumises à d'autres enjeux comme la protection des zones humides, les pâturages. Pour favoriser l'émergence de ces filières, qui participent au développement des circuits courts, la communauté de communes Mellois en Poitou effectue actuellement une première étude sur ses réserves foncières pour connaître leurs capacités de valorisation.

Une autre culture spécialisée fait l'objet d'une attention particulière sur le territoire : la filière chanvre. La collectivité s'est engagée en 2021 dans la structuration de la filière chanvre pour ses débouchés alimentaires et ses débouchés dans le bâtiment. Actuellement 10 sites de production sont recensés sur le territoire.



Historique sur le territoire des Deux-Sèvres, la culture du tabac est aujourd'hui très peu représentée sur le territoire (4 sites de production). Cette activité a marqué le territoire par la construction de « séchoirs à tabac », qui contribuent aujourd'hui à la richesse du patrimoine vernaculaire.

Enfin, les cultures de plantes aromatiques et médicinales, de safran et de fleur sont représentées sur le territoire (respectivement 2 sites de production, et 1 site de production) et il existe un site de production de la spiruline à Paizay-le-Chapt.

L'ensemble de ces filières végétales spécialisées nécessite le recours à une main d'œuvre importante au moment des récoltes, et un accès à la ressource en eau.

1.2.8 Un réseau économique secondaire qui se structure autour de l'activité agricole et des activités complémentaires déjà implantées

Les formes sociétaires sont majoritaires sur le territoire de Mellois en Poitou : EARL (Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée), GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun), SCEA (Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole), GFA (Groupement Foncier Agricole), SNC (Société en Nom Collectif) et SARL (Société A Responsabilité Limitée). Le territoire recense également une part importante d'entreprises individuelles qui représente 190 unités, soit 1/3 des entreprises.

Le territoire recense de nombreuses formes coopératives :

- 24 Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) auxquelles 50% des entreprises agricoles sont adhérentes ;
- de nombreuses entreprises de négoce en céréales et coopératives qui conseillent les exploitants ; collectent et transforment les récoltes ;
- les laiteries (7 laiteries localisées dans le diagnostic de la Chambre d'agriculture) ;
- deux unités de méthanisation sont installées à Celles-sur-Belle et à Melle et produisent de l'énergie à partir des effluents d'élevage. Au total 14 exploitations apportent leurs effluents à Celles-sur-Belle et 24 à Melle ;
- l'entreprise « Chanvre Mellois », implantée à Melleran, rassemble une douzaine de producteurs de chanvre pour proposer des produits dédiés à l'écoconstruction ;
- une station de semences est installée à Villefollet depuis 2013 : l'entreprise Delplanque et de nombreux agriculteurs sont sous contrat avec cette dernière pour la production de semences, notamment de betterave. Cette installation est particulièrement dépendante de l'accès à l'eau (et est localisée à proximité de retenues d'eau existantes) ;
- L'usine d'abattage et de découpe de porcs



Unité de méthanisation à Celles-sur-Belle



SOCOPA est installée à Celles sur Belle. Il manque des ateliers de plus petite taille pour les producteurs qui produisent des animaux de conformation en dehors des cahiers des charges, souvent plus gros et en quantités moins importantes. Un autre atelier d'abattage et de découpe de moins grande taille est localisé sur le Mellois en Poitou : Jean-Paul Bouju à Saint-Romans-les-Melle.



SOCOPA à Celles-sur-Belle

D'autres installations permettant la valorisation des produits du terroir avec une haute valeur ajoutée : l'huilerie du « Pressoir des Maisons Blanches » à Limalonges, les boulangeries et pâtisseries locales, l'organisation collective de vente du « Clic paysan », ainsi que certains producteurs qui disposent d'ateliers de transformation.

1.2.9 L'activité agricole, une activité à soutenir pour assurer sa pérennité et accompagner son évolution

L'activité agricole, bien implantée et répartie sur le territoire Mellois en Poitou, connaît cependant des mutations (comme le glissement de l'activité bovin-lait vers l'activité bovin-viande ou la réduction importante du nombre d'exploitations des filières de l'élevage) et risque d'évoluer fortement dans les 10-15 prochaines années.

Le diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture met en évidence la possibilité de départ à la retraite de nombreux exploitants. L'âge moyen des exploitants agricole est en 2021 de 50 ans et près d'un quart d'entre eux a entre 58 et 62 ans. Seulement 80 agriculteurs ont moins de 30 ans, ce qui représente 7% des exploitants agricoles. Ainsi, 48% des exploitants atteindront l'âge de cesser leur activité à l'horizon 2031. L'enjeu de transmission des exploitations est un enjeu fort sur le territoire, particulièrement pour les filières élevages.



Photovoltaïque sur hangar agricole au sein du tissu urbain, Lezay.

Dans une logique de sécurisation financière, un certain nombre d'exploitants agricoles du territoire ont développé des projets de diversification de leur activité : installation de panneaux photovoltaïques, développement d'une activité complémentaire d'élevage pour quelques céréaliers, production de semences ou de légumes de plein, production fruitière (châtaigne, noisette, ...), agrotourisme (gîtes ou camping à la ferme) ou vente directe. Dans le cadre du diagnostic agricole, certains agriculteurs ont pu faire part des limites des possibilités liées au règlement d'urbanisme (pour la création de gîtes, l'installation de photovoltaïque...)



Consciente de la nécessité de soutenir l'activité agricole en tant qu'activité économique majeure sur le territoire et en tant qu'acteur de l'alimentation de proximité durable, Mellois en Poitou a établi sa stratégie agricole et alimentaire. Dans ce cadre, elle a défini des objectifs et un plan d'actions répondant à quatre enjeux majeurs.

Certaines de ces actions pourront se décliner dans le PLUi-H :

Enjeux	Objectifs	Actions	Déclinaisons possibles dans le PLUi-H
AGRICULTURE PLURIELLE REMUNERATRICE	• Installations/reprises d'exploitations • Adaptation des pratiques pour s'adapter aux évolutions sociétales et climatiques • Dynamique agricole = emplois • Offre diversifiée d produits, avec valeur ajoutée locale	• Faciliter la transmission/reprise et les installations avec l'accès au foncier à l'eau • Dispositif financier d'aide à l'investissement agricole • Débouchés des productions via la commande publique • Accompagnement des filières stratégiques : chanvre, maraîchage, animale, protéines végétales, bois...	• Identifier et préserver les sites d'exploitation agricole par un zonage et un règlement adapté ; • Préserver de l'urbanisation les terres agricoles à enjeux et les abords des sites d'exploitation • Permettre la diversification des activités agricoles • Identifier et préserver les terres de qualité et les terres bénéficiant d'un accès à l'eau par un zonage et un règlement adapté ; • Permettre le maintien, l'évolution et la création des ateliers de transformation / valorisation des productions agricoles
TERRITOIRE NOURRICIER	• Diversité et complémentarité des productions • Approvisionnement de la RHD en produits locaux • Nouveaux débouchés, dont locaux, pour une meilleure rémunération des professionnels • Interconnaissance producteurs / consommateurs	• Conforter les productions « en tension » • Approvisionner la restauration publique de proximité • Meilleur accès des consommateurs aux produits locaux • Organiser des visites d'exploitation toutes cibles	• Permettre la construction d'éventuels lieux de transformation/stockage (ateliers de transformation, légumerie, cuisine centrale...) sur les sites opportuns • Permettre la construction d'éventuels lieux de vente de produits du terroir
ENJEUX ENVIRONNEMENT AUX	• Campagne harmonieuse, identitaire, avec des ressources préservées (sol, eau, biodiversité) • Echanges de bonnes pratiques et d'innovation = pérennité des exploitations • Dialogue entre acteurs agricoles et citoyens	• Politique publique liant les enjeux agricoles et environnementaux, optimisation de la gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité • Actions de communication et de sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles	• Préserver les terres agricoles par un zonage et un règlement adapté • Préserver les zones naturelles, les zones humides et les haies bocagères par un zonage et un règlement adapté



IDENTITE
TERRITORIALE
« AGRICOLE »

• Activités agricoles socles de l'identité du territoire = fierté d'avoir des savoir-faire agricoles et promotion des filières d'excellence • Valorisation des paysages actuels de prairie-bocage • Promotion des Agricultures et des métiers agricoles auprès des citoyens	• Dispositif de communication, actions de communication, campagne de sensibilisation • Promotion des filières d'excellence ; Mellois en Poitou identifié comme « territoire innovant »	/
---	--	---

Extrait du Plan Agricole et Territorial : Enjeux, Objectifs et Actions, source : communauté de communes Mellois en Poitou / et déclinaisons possibles des actions dans le PLUi-H.

ATOUTS

- Une activité agricole diversifiée, tant dans ses formes que dans ses productions ;
- Une activité d'élevage présente, vectrice d'identité et garante de l'entretien des vallées et du bocage ;
- Des productions végétales variées et des cultures spécialisées, composantes de la stratégie alimentaire ;
- Une dynamique locale qui accompagne les acteurs vers les circuits courts et vers la valorisation des productions à forte valeur ajoutée ;

FAIBLESSES

- Une nécessité de maillage des outils de transformation / stockage / valorisation des produits locaux ;
- Des besoins en eau important pour les cultures spécialisées et les productions à forte valeur ajoutée (semence, légumes, fruits, ...)
- Certains sites sont déjà enclavés dans l'urbanisation, ce qui peut entraîner des risques de conflits d'usage avec les habitants ;
- Une diversification de l'activité qui peut être freinée par le règlement des documents d'urbanisme ;
- Un enjeu important de transmissions des activités agricoles du fait de la démographie des exploitants

Pérennité de l'activité agricole :

Facilité de transmission des exploitations / maintien, diversification et développement des exploitations existantes

Amélioration de la fonctionnalité des exploitations agricoles : préservation du foncier équipé avec accès à l'eau / circulations agricoles / outils de transformation

Maintien de la quiétude des sites agricoles



ZOOM SUR... Ce que prescrit le SCoT (extrait du DOO) :

Favoriser la transition agricole tout en garantissant la protection du patrimoine agricole :

P127 : Les documents d'urbanisme doivent :

- Préserver les terres agricoles et forestières sur la base d'un diagnostic mené à l'échelle intercommunale avec les acteurs du monde agricole lors de la révision/élaboration des documents d'urbanisme ;
- Protéger ces espaces par un classement adapté (zone agricole ou naturelle) ;
- Limiter le mitage et l'artificialisation des espaces agricoles et forestiers

P128 : Le diagnostic agricole réalisé à l'échelle intercommunale lors de l'élaboration des documents d'urbanisme met en évidence les caractéristiques, les dynamiques et les problématiques agricoles du territoire, en particulier dans les franges urbaines. Il permet d'intégrer les enjeux agricoles dans le projet de territoire et de mesurer l'impact des projets d'urbanisation sur les espaces et les exploitations agricoles.

P129 : Le phasage clair des extensions urbaines à court, moyen et long terme doit permettre de réduire la pression foncière sur les terres agricoles et permettre aux exploitations concernées d'anticiper leurs évolutions futures, notamment en ce qui concerne les investissements.

P130 : Afin de préserver l'unité et la pérennité des exploitations agricoles, notamment lors des transmissions, la construction de maison d'habitation associée à l'exploitation est strictement encadrée par les documents d'urbanisme locaux ou le PLUi. En effet, la construction d'une maison d'habitation est considérée comme la création d'un logement de fonction, et doit être justifiée par la nécessité d'une présence en continue sur l'exploitation. La liste de ces activités est déterminée par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres. Ce logement de fonction devra être situé à une distance maximale de 100 mètres du site d'exploitation dont il dépend.

P131 : Les activités de diversification des exploitations agricoles sont autorisées. Elles peuvent se développer au sein du siège d'exploitation, dans le prolongement ou en parallèle de l'activité de production agricole, qui doit rester l'activité principale de l'entreprise. Cette diversification peut s'orienter vers des activités telles que : la transformation et la commercialisation de produits en circuits courts (atelier de transformation, boutique de vente directe) ; les activités touristiques (visite de la ferme, camping à la ferme, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, ferme-auberge, gîte...), les prestations de services (pensions pour animaux) entre autres. Les documents d'urbanisme veilleront à recourir à un zonage adapté selon le type de construction projeté.

P132 : Les aménagements liés aux activités de diversification sont admis en zone agricole dans la mesure où ces activités sont directement liées à l'exploitation agricole et restent accessoires. Toutefois :

- l'activité de vente directe de produits agricoles est autorisée, soit dans le bâti existant soit dans une construction neuve, sous réserve que les produits commercialisés proviennent de l'exploitation et que le projet, soit implanté à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation existants ;



- les activités d'hébergement (gîte, chambre d'hôtes...), de restauration (table d'hôte, ferme-auberge, salle d'accueil de groupes), sont autorisées sous réserve de ne pas compromettre l'exploitation agricole en activité.

P133 : La production d'énergie renouvelable peut être une activité complémentaire de l'activité agricole. La production d'électricité doit être envisagée comme une activité annexe et non comme une activité de substitution à l'activité agricole. Pour un projet de construction de bâtiment agricole ou d'abri pour animaux comportant des panneaux photovoltaïques ou solaires thermiques, la production d'électricité ne doit pas constituer la seule justification du projet.

Pour chaque projet, il est indispensable de démontrer la nécessité de la nouvelle construction pour la pérennité ou le développement de l'activité. La nouvelle construction doit être proportionnée et en adéquation avec le projet économique de l'exploitation agricole.

P134 : Afin de limiter le morcellement et le mitage de l'espace agricole, les nouvelles constructions liées à l'exploitation agricole (hangars, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage...) et à sa diversification (voir articles précédents) se réaliseront à proximité immédiate des bâtiments d'exploitation existants. Cette disposition ne s'applique pas en cas de création de nouveau siège d'exploitation, ni pour les sites secondaires (hangars, paillers, bâtiments divers dissociés géographiquement d'un siège d'exploitation existant).

Les nouvelles constructions liées à l'habitat et aux activités autres qu'agricoles : artisanat, commerce, industrie) ne sont pas autorisées dans la zone agricole. Toutefois, pour les bâtiments en état d'habitabilité, une réhabilitation, une adaptation et une extension limitée de l'existant sont possibles, sous réserve de ne pas impacter les activités agricoles existantes.

P135 : L'installation de cultures de maraîchages doit pouvoir être rendue possible. Néanmoins, l'installation de serres devra respecter les dispositions du futur plan de paysage au regard des impacts que ces projets sont susceptibles d'avoir sur le paysage du Mellois en Poitou.

P136 : Par principe, le changement de destination des bâtiments agricoles n'est pas autorisé. Des exceptions sont possibles sous réserve que le changement de destination n'impacte pas à court ou long terme la pérennité des exploitations agricoles à proximité ni l'environnement existant. Les bâtiments concernés seront identifiés dans le PLUi et devront être desservis par les réseaux. Ainsi, le changement de destination peut être autorisé :

- pour permettre la diversification de l'activité agricole (voir articles précédents)
- pour affecter des bâtiments désaffectés à d'autres activités économiques, hors installations classées
- pour affecter des bâtiments désaffectés à l'habitat (exemple : corps de ferme abandonné suite à l'arrêt d'une exploitation ou à son transfert sur un autre site)

Un inventaire exhaustif, répondant aux critères ci-dessus, devra être réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi ou des documents d'urbanisme locaux (cf. article L. 151-11 du code de l'urbanisme).

1.2.10 Un territoire à image rurale revendiquée, qui développe son potentiel touristique

Forte de ses atouts architecturaux et paysagers et du dynamisme agricole et associatif, le territoire a su valoriser son potentiel touristique autour de la nature, du terroir et du patrimoine.

[illegible]

Extrait de la carte touristique 2022, source : OT du Pays Mellois



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les sites patrimoniaux touristiques sont les lieux emblématiques et représentatifs de l'Histoire du Mellois en Poitou : les châteaux (Château de Javarzay), les églises et l'art Roman, les églises et temples protestants, ou les centres des villages préservés comme le témoignent les labels « Petite Cité de Caractère » des communes de La Mothe-Saint-Héray, Celles sur Belle, Chef Boutonne et Melle. Au gré des circuits de découvertes ou de l'une de 9 chasses aux trésors Terra Aventura répartis sur le territoire, ces éléments de patrimoine sont mis en valeur, ainsi que le patrimoine vernaculaire : les constructions anciennes, les murs en pierre sèche, le patrimoine lié à l'eau, très présent sur le Mellois en Poitou (lavoirs, moulins, sources, ...).

Plusieurs sites sont ouverts à la visite ou proposent des activités :

- des musées : musée de motos Monet & Goyon, musée de Rauranum, musée du Poitou Protestant, musée des motos anciennes,
- des centres équestres : Etrier du Pays Mellois, Les Ecuries du Breuil, Centre équestre Le Loup Garou, les Ecuries de la Berlière,
- les Mines d'Argent des Rois Francs,
- des activités de loisirs : Virounerie en Poitou, pêche, aéroclub, canoë le long de la Boutonne,
- des lieux de valorisation du terroir : la Maison des Fromages de Chèvre, les producteurs caprins ouverts à la visite ou en vente directe (9 producteurs identifiés sur la carte touristique),
- des bases de loisir : Base de loisir du Loup Garou, Base de Loisir du Lambon,
- des sites animaliers : le parc animalier Zoodyssée de Chizé est le site le plus fréquenté du territoire, ou les fermes pédagogiques.

ZOOM SUR... Le Schéma National des véloroutes en 2023

Le but du Schéma national des véloroutes est de constituer un réseau de grands itinéraires cyclables nationaux afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo. Ces itinéraires nationaux doivent répondre à un cahier des charges publié en mai 2001.

Les territoires poursuivent l'objectif d'achever la réalisation des itinéraires du Schéma national des véloroutes à l'horizon 2030.

Au 1^{er} janvier 2023, le schéma national des véloroutes est réalisé à 79,5%.

Les collectivités maîtres d'ouvrage sont les principaux acteurs de la réalisation du Schéma national des véloroutes avec le soutien de cofinancements d'autres collectivités, de l'Etat, de l'Europe ou d'autres partenaires financiers.



Pour favoriser l'accueil des touristes, l'offre d'hébergement est diversifiée :

Hébergement de plein air / camping

- Camping le Moulin à Chef-Boutonne
- Camping municipal de Brioux-sur-Boutonne
- Domaine du Lambon - Olydéa à Prailles-la-Couarde
- Camping municipal du Fouilloux à La Mothe-Saint-Héray
- Camping municipal Le Vert
- Domaine touristique du Puy d'Anché à Sauzé-entre-Bois
- Camping de la Fontaine de Villiers à Melle
- Camping municipal Le Parc à Lezay
- Camping rural La Grosse Talle à Sepvret
- Natura Serena Caravaning à Messé
- Camping La Grange au Maire à La Chapelle Pouilloux

Hébergements collectifs - gîtes d'étape ou de groupe

- Gîte de groupe « L'Ecole » à Caunay (42 couchages)
- Gîte d'étape « La Maissonnette » à Melle (8 couchages)
- Gîte de groupe « Le Loup Garou » à Lezay (110 couchages)



	• Maison Familiale Rurale à Vitré (53 couchages) • « Maison Peleboise » à La Couarde (39 couchages) • Gîte « Le Prioulet » à Villiers-en-Bois (59 couchages) • Gîte « Etrier du Pays Mellois » à Melle (20 couchages) • Gîte « Maison Augureau à Lezay (34 couchages) • Hébergement de groupe de l'Abbaye royale de Celles-sur-Belle (31 couchages) • « Halte Jacquaire » de Chenay (2 couchages) • Gîte « Le Logis de l'Hostellerie de l'Abbaye » à Celles-sur-Cher (26 couchages)
<i>Maillage d'hébergeurs privés (gîtes, meublés touristiques et chambres d'hôtes)</i>	• 20 chambres d'hôtes • 87 meublés de tourisme
<i>Hôtels</i>	• Les Trois Pigeons à Chenay (9 chambres) • Hostellerie de l'Abbaye à Celles-sur-Belle (20 chambres) • Les Glycines à Melle (7 chambres) • Relais Motel de Maisonnay à Maisonnay (9 chambres)
<i>Aires des camping-car</i>	• Aire de camping-car Etant de Mazelles à Messé • Aire de camping-car de Chef-Boutonne • Aire de camping-car – Parc Hubert à Lezay • Aire de camping-car de Mairé-L'Evescault • Aire de camping-car de Sauzé-entre-Bois • Aire de camping-car de Rom • Aire de camping-car de La Fontaine-Villiers • Aire de camping-car de Chey • Aire de camping-car de Celles-sur-Belle • Aire de camping-car de Ferme du Puy d'Anché • Aire de camping-car de La Mothe-Saint-Héray
<i>Villages vacances</i>	• Village vacances « Les Chalets de la Héronnière » à Chef-Boutonne (15 chalets – site de 21 ha) • Village vacances « Le Domaine du Puy d'Anché » à Sauzé-entre-Bois (15 chalets – site de 11 ha)

Ainsi le territoire compte 14 000 lits, dont 73% non marchands (3800 lits marchands) qui ont vendu 116 000 nuitées sur le territoire en 2020 (dont 72% au sein de l'hébergement non marchand). Selon l'étude BVA-Département Deux-Sèvres 2019, 2020, le chiffre d'affaires annuel 2019 était de 25-30 millions d'euros, soit environ 11 à 12% de chiffre d'affaires annuel du Département.

Les séjours touristiques sont plutôt courts (4,3 nuits en moyenne), et le territoire répond principalement à la demande de famille qui recherchent des activités nature à la campagne. Les dépenses moyennes sont relativement faibles (220€/séjour), notamment au regard de la dépense moyenne régionale qui est de 418€/séjour.

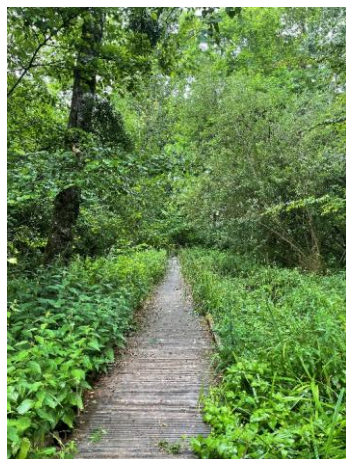
Selon l'étude réalisée par la Banque de France en janvier 2022, l'activité hébergement et restauration est le secteur d'activité qui a le plus souffert de la crise du Covid : avec des taux d'endettement bancaire records en 2021 et des capacités de remboursements atteignant plus de 30 ans en 2021. Dans sa stratégie touristique, la collectivité priorise son aide vers l'amélioration de l'offre existante en restauration et hôtellerie.



72



Carrière des Cinq Coux, Aigondigné



Circuit nature, Melle



Maison des Fromages de chèvre, Celles-sur-Belle



Circuit de la V94, La Mothe-Saint-Héray



Chambre d'hôte, Chizé



Circuit de Saint-Jacques de Compostelle, Melle

PLUi-H - CARNET 2 : UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES



Camping du Parc, Lezay



Parc animalier Zoodyssée à Villiers-en-Bois, source : OT du Pays Mellois

Enfin, de nombreuses festivités, de nombreux festivals et de nombreuses foires ont lieu sur le territoire et attirent des visiteurs : festival au Village de Brioux-sur-Boutonne, festival des Givrés à Melle, Festival Melleran part en live à Melleran, Foire aux veaux à Lezay, Festival du Vent. L'activité culturelle artistique et musicale riche est également à l'origine de la venue de nombreuses personnes (Cf. partie « Une répartition homogène de la densité en équipements et services »).

La communauté de communes Mellois en Poitou a ainsi défini une stratégie touristique, dont la synthèse et sa déclinaison possible dans le PLUi-H est la suivante :

Enjeux	Objectifs	Actions	Déclinaisons possibles dans le PLUi-H
OFFRE TOURISTIQUE REPENSEE ET REMUNERATRICE	- Donner une image moderne et positive d'une destination « tourisme rural » - Repositionner une offre répondant aux attentes des touristes et des habitants prescripteurs	- Stratégie sur l'offre des sites de visites/loisirs - Offre de tourisme en itinérance douce - Notion de tourisme durable en transversalité - Travail spécifique sur l'offre en hébergement	- Adapter le zonage et le règlement pour les projets éventuels des sites de visites/loisirs - Permettre une évolution de l'offre en hébergement - Identifier, si nécessaire, les liaisons douces – itinéraires complémentaires à créer
SPECIFICITE IDENTITE /	- L'identité du territoire : une ruralité affirmée, un réseau associatif moteur - Des habitants qui revendiquent/affirment une identité - Une identité qui reflète les valeurs et les forces de Mellois en Poitou	- Construire l'identité touristique de Mellois en Poitou - Une stratégie touristique qui intègre les habitants - Une stratégie touristique qui produit de l'innovation	Préserver les lieux identitaires de Mellois en Poitou par un zonage et un règlement adapté
DESTINATION ORGANISEE EXPERIENCES UTILISATEURS /	- Construire la destination touristique Mellois en Poitou - Faciliter le parcours utilisateur - Déterminer le positionnement pour attirer des touristes, investisseurs	- Schéma d'accueil touristique - Signalétique touristique - Mobilisation des habitants comme ambassadeurs - Mise en réseau des acteurs	/
ECONOMIE TOURISTIQUE ECONOMIE LOCALE	- Intégrer le tourisme dans la stratégie globale du territoire - Créer un accompagnement du secteur de la restauration - Appuyer la stratégie touristique	- Dispositif d'accompagnement du secteur de la restauration - Mobilisation des habitants comme acteurs de	/



sur le tissu associatif et les festivals • Accueillir les touristes dans les commerces et services de proximité – schéma d'accueil touristique	développement touristique • Rapprochement des professionnels pour faciliter l'accès aux emplois • Intégration du réseau d'information touristique au schéma d'accueil	
--	--	--

74

Extrait de la Stratégie touristique : Enjeux, Objectifs et Actions, source : communauté de communes Mellois en Poitou / et déclinaisons possibles des actions dans le PLUi-H.



Synthèse :

ATOUTS

- Une grande richesse patrimoniale (Petites Cités de caractère, monuments historiques, patrimoine vernaculaire...)
- Une grande variété de paysages ruraux (nombreuses vallées, bocage, ...)
- Des cheminements d'envergure nationale complétés par un maillage local balisé et entretenu
- Un terroir porteur d'identité et de spécialités locales, mis en valeur dans des lieux pédagogiques et lieux de vente
- Un maillage et une grande variété de l'offre en hébergement et une offre relative en restauration
- De nombreuses animations et activités culturelles, de nombreux sites culturels et lieux de loisirs

FAIBLESSES

- Une majorité de séjours de courte durée
- Une mise en réseau des sites touristiques à poursuivre

Développement de l'activité touristique :

Poursuite de préservation et de valorisation du patrimoine et de ses abords

Préservation des spécificités paysagères locales : vallées, bocage, ...)

Mise en valeur du potentiel touristique lié au terroir,

Maintien d'une offre en hébergement et en restauration de qualité et diversifiée

Déploiement et mise en valeur du maillage de circuits de randonnée cyclables, équestres et pédestres



ZOOM SUR... Ce que prescrit le SCOT (extrait du DOO) :

Favoriser la transition agricole tout en garantissant la protection du patrimoine agricole :

P137 : Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux ou du PLUi, les collectivités s'associent afin de mettre en réseau les différents itinéraires piétons et cyclables parcourant le territoire et favoriser les circuits en boucle ou itinérants, les circuits pédestres ou équestres, dont les parcours permettent de connecter entre eux les nombreux espaces d'intérêt paysager, patrimonial et touristique. La réflexion doit aussi porter sur les liaisons entre bourgs, qui peuvent présenter un intérêt touristique, mais aussi répondre à des attentes concernant les déplacements quotidiens. La complémentarité entre ces itinéraires touristiques et des hébergements adaptés doit être recherchée (campings avec abri vélo, enclos pour les chevaux..., hébergement de groupe, points multiservices pour les camping-cars, hôtellerie de caractère à privilégier autour des circuits patrimoniaux...)

P138 : Afin de soutenir le développement des capacités d'accueil et d'hébergement à vocation touristique, les documents d'urbanisme permettent, sous réserve de ne pas porter atteinte aux sites à enjeux paysagers, patrimoniaux et environnementaux et sous réserve que les projets intègrent les enjeux de modération de la consommation d'espace et de la lutte contre l'artificialisation des sols :

- la création d'hébergements ruraux (chambres d'hôtes, camping à la ferme, etc..) sans compromettre la pérennité des activités agricoles principales (cultures et/ou élevages),
- la création d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres, yourtes...),
- la création, la modernisation et/ou la montée en gamme de constructions dédiées à l'hôtellerie- restauration
- la création d'hébergements de groupe

Il appartiendra aux documents d'urbanisme de préciser les conditions d'implantation et d'intégration paysagère de ces projets.

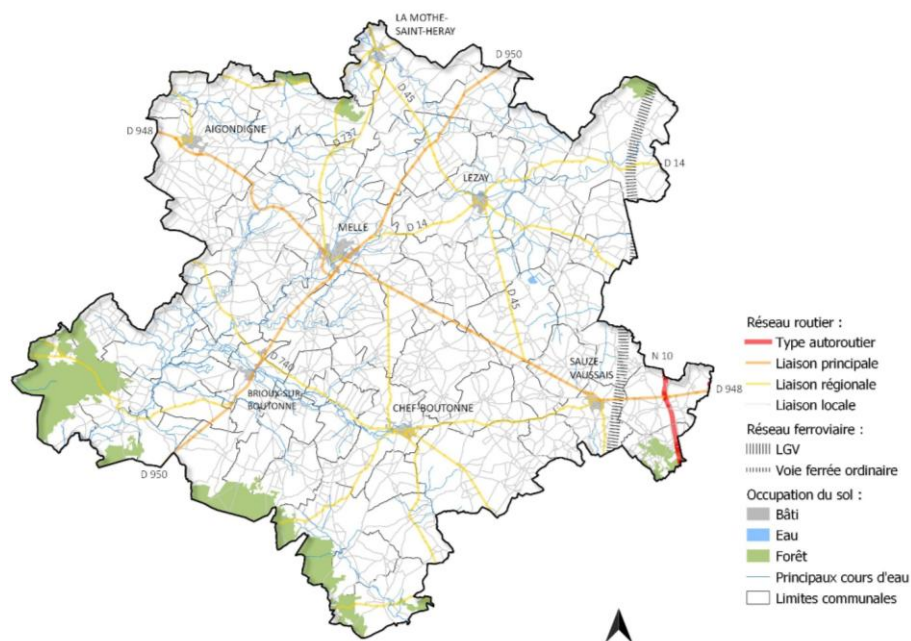


1.3 Une mobilité du quotidien largement dominée par l'utilisation de la voiture individuelle

1.3.1 Une forte dépendance à la voiture individuelle

Le milieu rural, avec ses distances importantes et la difficulté d'organiser un service de transport collectif efficient, est un milieu propice à l'usage de la voiture individuelle.

En dehors des trois axes structurants que sont la RN10, la RD 948 et la RD 950, le maillage routier est complété par un réseau départemental régional et un maillage routier local composé de voies communales.



Carte de la desserte locale de Mellois en Poitou, d'après les données IGN.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le maillage de routes départementales locales irrigue en étoiles les principales polarités de Mellois en Poitou, facilitant l'organisation et les déplacements au sein des bassins de vie. Les fréquentations les plus importantes sont enregistrées sur les axes suivants :

RD	NIVEAUX	SECTIONS	TOUS VEHICULES	POIDS- LOURDS
737	2	Au nord de la Mothe-Saint-Héray	3556	323
737	2	Beaussais-La Mothe	1071	97
737	2	Melle-Beaussais	2766	496



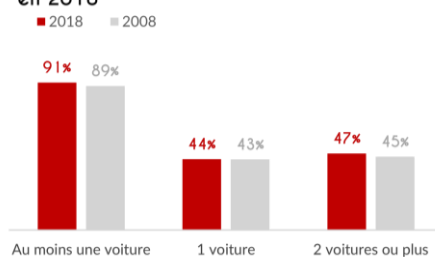
737	2	Chail – Chef-Boutonne	2285	259
737	3	Chef-Boutonne – limite Charente	958	82
740	2	Prahecq – Brioux	2740	216
740	2	Brioux – Chef-Boutonne	1770	157
740	3	Chef-Boutonne – limite Charente	1058	49
45	3	La Mothe – Chey	1950	326
45	3	Chey – Lezay	1235	74
45	3	Lezay – RD 948	1459	237
14	3	Melle – Lezay	2234	100
14	3	Lezay – Rom	1098	58
14	3	Rom – limite Vienne	931	37

78

Tableau des comptages routiers sur les axes secondaires départementaux, d'après la carte des comptages routiers, Agence technique Territoriale Mellois & Haut-Val-de-Sèvre, janvier 2023

Pour leurs besoins en déplacements, les ménages de Mellois en Poitou sont majoritairement équipés de voitures individuelles : 91% des ménages disposent d'au moins 1 voiture et 47% de 2 voitures ou plus.

Equipelement automobile des menages en 2018



Equipelement automobile des menages, d'après les données INSEE 2018.

1.3.2 Des actifs qui se déplacent pour aller travailler

En 2019, sur 18629 actifs, 71,6% travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence selon l'INSEE et 85,3% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, camion ou fourgonnette.

A l'échelle des différents bassins de vie :

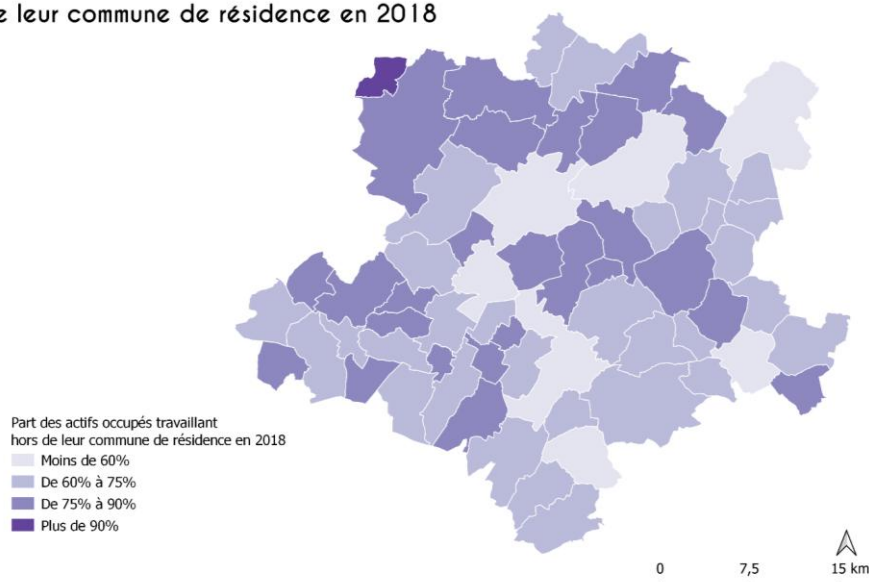
- 80 % des actifs occupés du bassin Lambon-Belle-Béronne ne travaillent pas dans leur commune de résidence. Cette part importante met en évidence la polarisation des déplacements vers les bassins d'emplois les plus importants : Niort et Melle.
- Le bassin Aume-Boutonne-Guidier est le bassin dans lequel les actifs travaillent le plus dans leur commune de résidence. 69% des actifs travaillent dans une autre commune.



	Mellois en Poitou	Lambon-Belle-Béronne	Boutonne et forêt	Aume-Boutonne-Guidier	Péruse-Bouleure	Sèvre-Dive
Nombre d'actifs en 2018	20 675	9 241	2 548	2 259	3 389	3 235
Part des actifs travaillant hors de leur commune de résidence	72%	80%	75%	69%	73%	72%
Nombre d'emplois par actifs	0,6	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4

Répartition par bassin de vie du lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, d'après le données INSEE 2018.

Part des actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence en 2018



Source : INSEE RP 2018

Répartition des actifs travaillant hors de leur commune de résidence, d'après les données INSEE 2018.

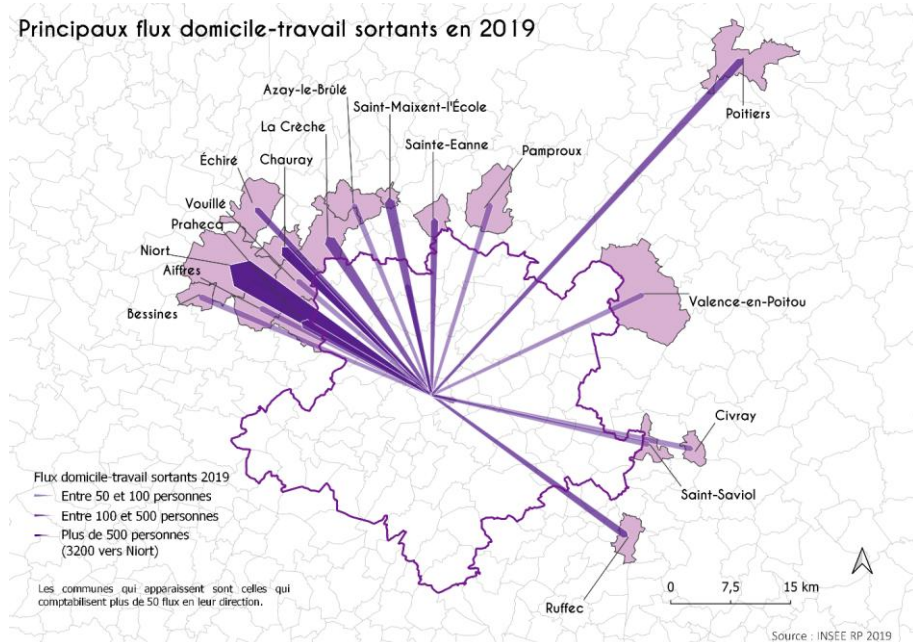
Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les communes qui ont la plus forte proportion d'actifs occupés qui travaillent hors de leur commune de résidence sont Fressines (95%), Luché-sur-Brioux (89,8%) et Les Fosses (88,3%). A l'inverse, les communes qui ont la plus faible proportion d'actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence sont Melle, Chef-Boutonne et Loubillé avec respectivement 47,7%, 52,7% et 52,8% d'actifs occupés qui travaillent dans une autre commune.



A titre de comparaison, 63,4% des actifs occupés du département des Deux-Sèvres travaillent hors de leur commune de résidence.

La plus grande partie des flux domicile-travail sortants se dirige vers Niort Agglo. En 2019, l'ensemble des flux domicile-travail sortants du Mellois en Poitou est de 18 541 trajets, Niort Agglo capte 4 417 d'entre eux (dont 3 208 pour la seule commune de Niort). Les principaux flux du territoire (supérieurs à 50) se font dans des communes proches de la Communauté de communes, la plus éloignée étant Poitiers avec 196 flux.



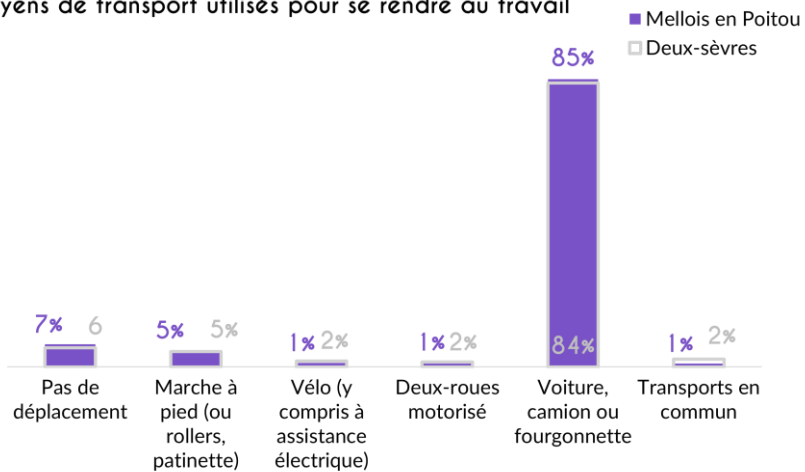
Principaux flux sortants domicile-travail, d'après les données INSEE 2019.

Dans 85% des cas, ces déplacements pendulaires se font en voiture. 6% des actifs du territoire sont adeptes des modes doux (marche ou vélo). Enfin, 1% utilise les transports en commun pour se rendre sur son lieu de travail. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes qu'à l'échelle départementale.

La distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail pour les actifs qui travaillent est de 21,6km en 2021 pour le Mellois en Poitou (source : Observatoire des territoires, d'après les données INSEE 2018, et modélisation Métric 2021) contre 18,8 km à l'échelle du département.



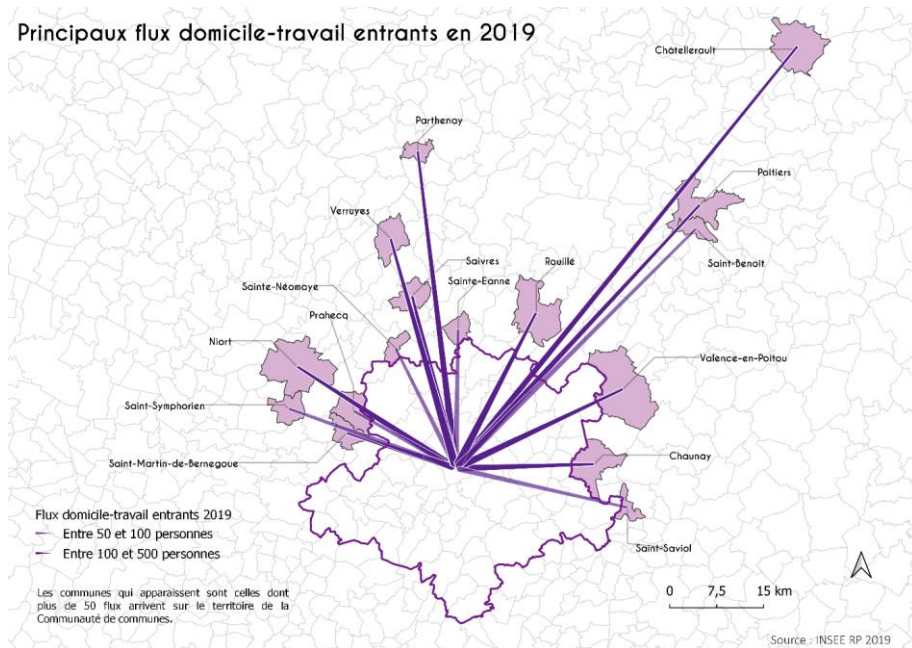
Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail



Moyens de transports utilisés pour se rendre sur son lieu de travail, d'après les données INSEE 2018.

Le territoire accueille chaque jour 4246 actifs venant travailler depuis l'extérieur.

Principaux flux domicile-travail entrants en 2019



Principaux flux entrants domicile-travail, d'après les données INSEE 2019.



1.3.3 Une offre limitée vers d'autres options de mobilité

En complément des offres en transport en commun qui ne permettent pas de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire (Cf. Carnet 1), des offres alternatives se structurent. Malgré tout, ces dernières sont limitées au regard des distances à parcourir sur un territoire rural pour les trajets domicile-travail (21,6km en moyenne), les trajets vers les commerces, équipements et services. Les habitants restent donc fortement dépendants de la voiture.

2. Le covoiturage

Le covoiturage est une pratique relativement ancienne sur le territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes puisque dès 2008, la région avait mis en place une plateforme de mise en relations entre automobilistes et passagers souhaitant faire du covoiturage.

Dès 2013, Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a quant à lui élaboré un Schéma Départemental des aires de covoiturage, identifiant les aires de covoiturage à aménager en maîtrise d'ouvrage départementale et les aires de covoiturage soumises à appel à projets. Après mise en œuvre du schéma, le territoire dispose de 12 aires de covoiturage répertoriées sur la carte interactive du département :

- 2 aires à Melle (RD 948 et intersection entre RD 948 et RD 950),
- 1 aire à Celles-sur-Belle (RD 948),
- 1 aire à Fontvillé entre la RD 948 et la RD 737,
- 1 aire à Maisonnay (RD 948),
- 1 aire à Sauzé-entre-Bois (RD 948),
- 2 aires à Limalonges (RD 948 et RN 10),
- 1 aire à Chey (intersection entre la RD 950 et la RD 45)
- 1 aire à Brioux-sur-Boutonne (RD 950),
- 1 aire Périgné (RD 740) et
- 1 aire à Chef-Boutonne.

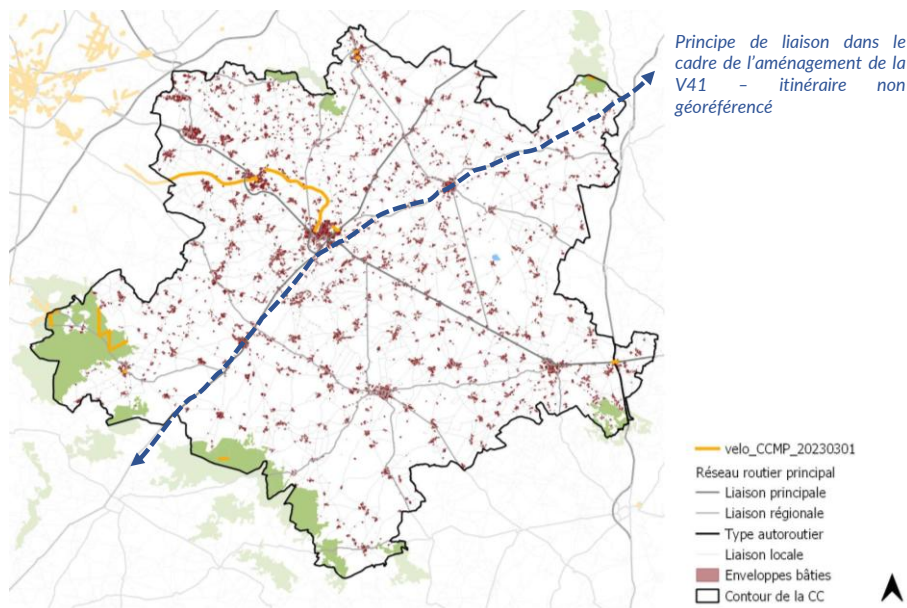


Extrait du schéma départemental des aires de covoiturage des Deux-Sèvres, 2013.



1.3.3.1 Un réseau cyclable touristique présent, mais un nombre limité de voies destinées aux vélos pour les déplacements quotidiens.

Peu d'aménagements cyclables sont répertoriés sur la base nationale des aménagements cyclables (Cf. carte ci-après), et ces derniers ne forment pas un maillage suffisant pour rejoindre les communes vers les polarités. Les aménagements prévus dans le cadre du schéma véloroutes national faciliteront les déplacements vélo selon un axe sud-ouest / nord-est.



Carte des aménagements cyclables de Mellois en Poitou avec indication du tracé de principe de la future liaison V41, d'après les données de la base nationale des aménagement cyclables.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La définition d'un maillage sécurisé à l'échelle de chaque bassin de vie vers les polarités, s'appuyant sur le circuit véloroutes existant ou à venir, favoriserait la pratique du vélo pour certains déplacements quotidiens.

1.3.3.2 Des initiatives locales vers un transport solidaire

L'association Toits Etc. propose un service de location de mobylettes et scooters à destination des habitants du territoire en recherche d'emploi et bénéficiaires du RSA, afin de les accompagner dans leurs démarches professionnelles.

Plusieurs services de transport solidaire se développent sur le territoire :

- Le secours catholique propose un réseau de transport solidaire en pays mellois pour des déplacements occasionnels : rendez-vous médicaux, rendez-vous administratifs,



entretiens, courses, visites à un proche ou à un malade... En 2022, 566 trajets ont été effectués par le transport solidaire, représentant 30 000km parcourus, grâce à 17 chauffeurs bénévoles.

- L'association CIF-SP Solidaires entre les âges, qui organise un service de transport solidaire dans la Vienne, pourrait conventionner avec la communauté de communes pour développer ce service. La commune d'Aigondigné a déjà conventionné avec eux. Une solution de transport solidaire pourrait être mise en place pour la liaison Melle - Poitiers.
- Un service de transport solidaire existe sur la commune de Prailles-la-Couarde : Soli'Car.

1.3.4 L'inventaire des capacités de stationnement et des bornes de recharge des véhicules électriques

Tel que le précise l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme, un inventaire des aires de stationnement a été réalisé sur l'ensemble des communes du territoire.

Cet inventaire a été constitué sur la base des déclarations fournies par la CCMP et par photo aérienne. Le tableau ci-dessous s'attache donc à présenter une synthèse de ce travail sur l'ensemble de ces communes.

Commune	Places standards	Places PMR	Borne électrique	Stationnement vélo
Aigondigné	> Parking de l'espace Moreau (places non matérialisées) > 260 places matérialisées	0	0	0
Alloinay	> 101 places matérialisées > 9 parkings avec places non matérialisées	7	0	0
Asnières-en-Poitou	> Parking mairie 10 places > Parking salle des fêtes 50 places	0	0	0
Aubigné	> 8 places matérialisées > 4 parkings avec places non matérialisées	3	2	0
Beaussais-Vitré	> 45 places matérialisées > 6 parkings avec places non matérialisées	5	0	1
Brieuil-sur-Chizé	> 5 places	1	0	0
Brioux-sur-Boutonne	> 180 places matérialisées > 4 parkings avec places non matérialisées	12	0	Une dizaine d'arceaux ou autres dispositifs
Sauzé-entre-Bois (Caunay)	> 2 parkings avec places non matérialisées	2	0	4
Celles-sur-Belle	> 239 places matérialisées > 18 parkings avec 759 places non matérialisées	26	2	33



<i>Chef-Boutonne</i>	> 100 places matérialisées (pl Cail) > 20 places matérialisées (pl Petit Maure) > 55 places matérialisées (av Louis Proust + av de l'Hôtel de Ville) > 25 places matérialisées (autour de l'Hôtel de Ville) > 15 places matérialisées (parvis de l'église de Javarzay) > 8 places matérialisées (PI Henriette Trébuchet) > 1 parking avec places non matérialisées (PI Pré) > 1 parking avec places non matérialisées (Rue P Blanchard, Aire de camping-cars) > 1 parking avec places non matérialisées (PI Mérovée) > 1 parking avec places non matérialisées (Parking du château de Javarzay) soit 223 places matérialisées	11	2	0
<i>Chenay</i>	> 3 parkings avec places non matérialisées	2	0	0
<i>Chérigné</i>	>3 parkings avec places non matérialisées	1	0	0
<i>Chey</i>	> 135 places matérialisées	3	0	0
<i>Chizé</i>	> 119 places non matérialisées	1	0	0
<i>Clussais-la-Pommeraiie</i>	> 150 places matérialisées	0	2	0
<i>Couture-d'Argenson</i>	> 105 places matérialisées	7	0	0
<i>Ensigné</i>	> 10 places matérialisées	0	0	0
<i>Exoudun</i>	> 8 parkings avec places non matérialisées	4	0	2 racks
<i>Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues</i>	> 1 parking avec 70 places matérialisées > 2 parkings avec places non matérialisées	3	0	2 racks
<i>Fontivillié</i>	> 35 parkings avec places matérialisées	8	0	0
<i>Fressines</i>	> 285 places matérialisées	11	2 bornes électriques en cours d'installation	4 stationnements vélos



Juillé	> Place en face de la mairie (places non matérialisées)	0	0	0
La Chapelle-Pouilloux	> 3 parkings avec places non matérialisées	3	0	0
La Mothe-Saint-Héray	> 445 places matérialisées	6	2	5
Le Vert	> 25 places non matérialisées	2	0	0
Les Fosses	> 49 places matérialisées			
Lezay	> 410 places matérialisées	0	1	0
Limalonges	> 3 places matérialisées > 9 parkings avec places non matérialisées	0	2	0
Lorigné	> 1 parking de 30 places à la Mairie / cimetière	1	0	0
Loubigné	2 parking de 8 places matérialisées	2	0	0
Loubillé	25 places matérialisées 3 parkings avec places matérialisées 2 parkings avec places non matérialisées	3	0	1
Luché-sur-Brioux	> 1 parking avec places non matérialisées	0	0	0
Lusseray	> 2 parkings avec places non matérialisées	0	0	0
Mairé-Levescault	> 53 places matérialisées	3	0	10
Maisonmay	> 3 parkings avec places non matérialisées > 3 places matérialisées	0	0	0
Marcillé	> parking tonnelle places non matérialisées > parking salle St Génard places non matérialisées > parking cimetière SG places non matérialisées > parking salle Pouf places non matérialisées > parking cimetière Pouf places non matérialisées > parking ecole Pouffonds places non matérialisées	5	0	0
Melle	> 1 675 places matérialisées	0	Environ une dizaine	0
Melleran	> 6 parkings avec places non matérialisées 200 places : mairie 10, écoles 20, stade 72,	3	0	2



	cimetière 28, place rose 55, place foyer 15			
Messé	3 parkings matérialisés + 3 parkings non matérialisés	5	0	0
Sauzé-entre-Bois (Montalembert)	> 11 places matérialisées > 1 parking avec places non matérialisées	1	0	0
Paizay-le-Chapt	> 2 parkings avec places non matérialisées	1	0	1 rack
Périgné	> 47 places matérialisées	6	0	> 3 racks
Sauzé-entre-Bois (Pers)	> 45 places matérialisées	0	0	0
Sauzé-entre-Bois (Pliboux)	> 3 parkings avec places non matérialisées	3	0	0
Prailles-la-Couarde	> 100 places matérialisées	3	0	4 racks
Rom	> 60 places matérialisées	2	2	3 Arceaux (6 places minimum)
Saint-Coutant	> 115 places matérialisées	0	0	0
Sainte-Soline	> 3 parkings avec places non matérialisées ~85 au total	2	1	1 rack
Saint-Romans-lès-Melle	> 92 places matérialisées (stade, places,église...)	11	1	0
Saint-Vincent-la-Châtre	> 8 places matérialisées > 3 parkings avec places non matérialisées	0	0	0
Sauzé-entre-Bois (Sauzé-Vaussais)	> 90 places matérialisées (PI des Halles) > 30 places matérialisées (PI de la mairie) > 20 Grand Rue / Rue du Baron > 70 places matérialisées (PI du grand puits) > 6 places matérialisées (parking médiathèque) > 2 parkings avec places non matérialisées (PI de la Chaume + cimetière) > 19 places matérialisées (Champ de foire des moutons) > 10 places matérialisées (Square de la marguerite) soit 245 places matérialisées	8	2 (1 pl Mairie + 1 sq Marguerite)	> 3 arceaux Espaces Salcido > 3 arceaux Grand Rue > 3 arceaux place de la mairie
Secondigné-sur-Belle	> 30 places matérialisées	3	0	0
Séigné	> 15 places matérialisées	0	0	0



<i>Sevret</i>	> 4 parkings avec places non matérialisées > 2 parkings avec 13 places matérialisées	3	0	3 racks
<i>Valdelaine</i>	> Une centaine de places non matérialisées réparties sur 10 parkings > Une aire de repos et pique-nique	1	1	1
<i>Vançais</i>	> 9 places matérialisées > 2 parkings avec places non matérialisées	1	0	1 rack
<i>Vanzay</i>	> 2 parkings avec places matérialisées	3	0	4
<i>Vernoux-sur-Boutonne</i>	parking de la salle des fêtes (places non matérialisées)	1	0	0
<i>Villefollet</i>	1 parking avec places non matérialisés (40) + 1 avec 2 places matérialisées	2	0	1 rack
<i>Villemain</i>	0	0	0	0
<i>Villiers-en-Bois</i>	> 41 places matérialisées	3	1 borne (2 prises) parking de Zoodyssée	0
<i>Villiers-sur-Chizé</i>	3 places	1	0	0



Synthèse :

ATOUTS

- Un territoire desservi par des axes structurant et un maillage routier local complémentaire.
- Une offre en transports solidaires en cours de développement.
- Des projets de déploiements de réseau de véloroutes qui pourraient être une opportunité pour le développement d'un maillage de réseau cyclable par bassin de vie, en complémentarité avec les 1000 km de chemins et petites routes répartis sur Mellois en Poitou.

FAIBLESSES

- Des déplacements largement dominés par la voiture individuelle, tant pour les déplacements domicile travail que les déplacements quotidiens.
- Une offre en transport en commun insuffisante pour répondre aux besoins quotidiens
- Des distances entre les polarités qui ne facilitent pas les mobilités douces au quotidien

Développement de l'offre en mobilité :

Appui sur les liaisons existantes, y compris touristiques, pour le déploiement de liaisons douces des communes périphériques vers les polarités

Poursuite des aménagements dans les bourgs pour favoriser la sécurité des déplacements de proximité

Poursuite du développement des transports solidaires

Poursuite des actions en faveur du covoiturage



ZOOM SUR...Ce que le SCoT prescrit (extrait du DOO).

Limitation des consommations énergétiques dans le secteur des transports :

P85 : Lors de la création de nouvelles voies, des espaces de cohabitation de plusieurs modes de déplacements doivent être développés.

P86 : Le PLUi-H devra identifier les liaisons modes doux, de préférences perméables, à renforcer ou à créer.

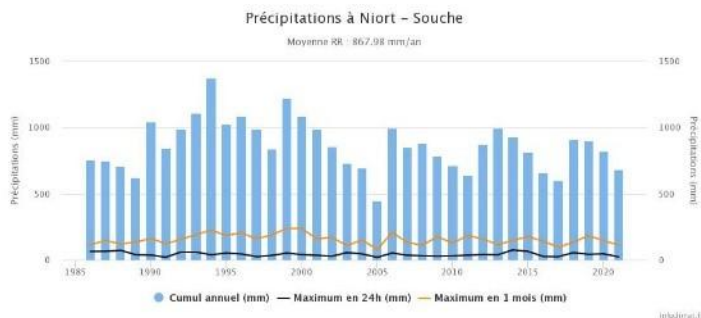
P100 : Les communes du Mellois en Poitou qui bénéficient d'une desserte en transports en commun doivent aménager des espaces multimodaux (stationnements dédiés aux deux-roues).

P101 : Les communes évaluent les besoins et aménagent les éventuelles espaces de stationnement dédiés au covoiturage.

P104 : Le règlement du PLUi-H devra imposer un nombre minimal de places accessibles en vélo et deux-roues, notamment pour les équipements, les entreprises et les locaux susceptibles d'accueillir du public.

La prescription **P120** concerne les prescriptions paysagères et environnementales pour l'aménagement des zones d'activités et intègre l'aménagement de circulations douces.

La prescription **P137** qui concerne le développement des itinéraires piétons et cyclables à destination touristique indique la nécessité de les envisager au regard des besoins en déplacements quotidiens.



Précipitations à la station Niort-Souché (Infoclimat)



2.1.3 Les vents

Les vents dominants océaniques soufflent nord-est. Ces vents sont les plus forts enregistrés avec les vents d'ouest.

La majorité des vitesses de vents est comprise entre 2 et 4 m/s. Le maximum noté sur la station de Niort est de 40 m/s lors de la tempête Martin de 1999 (Météofrance, n.d.).

2.1.4 La température

Les températures moyennes peuvent osciller entre 4,8°C pour le mois de janvier et 20,5°C pour le mois de juillet.

Bien que tempérée, ce secteur est susceptible de souffrir de sécheresse lors de périodes estivales déficitaires en eau de pluie.



ZOOM SUR...Une hausse des températures annuelles

Un net réchauffement sur les cinquante dernières années, qui s'accélère dans les décennies à venir. Sur la période 1959-2009, la tendance observée par Météo France est une hausse des températures moyennes annuelles régionales de l'ordre de +0,2 °C / +0,3 °C par décennie. Dans la région, les années les plus chaudes ont été observées durant les vingt dernières années (2003, 2011, 2014, 2016, 2017) avec les cinq étés les plus chauds depuis 2000. A travers les différents scénarii, les projections climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent une poursuite du réchauffement annuel aux horizons 2050 et 2100, avec des étés toujours plus chauds. Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique internationale efficace), le réchauffement pourrait atteindre une moyenne de +4 °C à l'horizon 2071-2100, avec plus de +5 °C en été.

2.2 Les répercussions du changement climatique sur l'environnement

Le réchauffement climatique, avéré depuis quelques décennies déjà, devrait se poursuivre et selon le GIEC, s'aggraver avec un réchauffement global à l'échelle planétaire entre +2°C et +4°C à l'horizon 2100.

Les conclusions de différents travaux scientifiques menés par le GIEC font désormais consensus à l'échelle mondiale. Même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur, les changements du système climatique sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effets de serre. Des études scientifiques présentent les incidences de ces changements, leurs effets et les risques potentiels pour tous les milieux et les secteurs : agriculture, santé, écosystèmes terrestres et océaniques, approvisionnement en eau...



Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituant, d'après le SRADET, un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée.

Ces modifications du climat devraient entraîner une augmentation des événements climatiques extrêmes, entre épisodes pluvieux intenses et sécheresses prolongées. Pour un territoire agricole et rural comme Mellois en Poitou, une adaptation au réchauffement climatique se révèle être nécessaire. Les enjeux et les leviers d'actions liés à cette thématique seront développés au sein du Plan Climat Air Energie Territorial mené par la communauté de communes du Mellois en Poitou.

Au sein du PCAET, en 2020, la température moyenne à l'échelle du Mellois en Poitou a augmenté d'environ +1,5°C sur les 50 dernières années. L'augmentation des températures est encore plus marquée en été. Ce changement du climat se traduit par

- Plus de journées chaudes (15 à 25 jours supplémentaires) et des gelées moins fréquentes
- Des vagues de chaleur plus nombreuses et plus sévères. En particulier, 10 vagues de chaleur se sont produites sur les 10 dernières années,
- Des sécheresses des sols plus fréquentes et plus sévères, notamment au printemps et en été

A la fin du siècle, la température moyenne sur le territoire pourrait atteindre +2,0°C dans un scénario plutôt ambitieux et jusqu'à 4,0°C dans un scénario pessimiste. Ce dérèglement pourrait avoir comme conséquences :

- La multiplication des journées chaudes et des vagues de chaleurs,
- 17 à 26 jours de gels en moins chaque année
- La perturbation des régimes de précipitations annuels (plus de précipitations en hiver, moins en été),
- Un assèchement important des sols, en toute saison : l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situation sèches extrêmes d'aujourd'hui.

Les changements climatiques, via une chaîne complet d'interactions entre le climat, l'environnement et les sociétés, posent un risque majeur pour la santé et le bien-être des populations, pour les milieux et la biodiversité, et pour les activités, notamment l'agriculture.

Le territoire du Mellois en Poitou est particulièrement vulnérable aux sécheresses et aux éléments pathogènes et envahisseurs. La ressource en eau et le secteur agricole sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique.



Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa		Niveau de sensibilité du territoire à l'aléa	Vulnérabilité Sensibilité x exposition		Secteurs exposés
	actuelle	future		actuelle	future	
Canicules	Moyenne	↗	Faible	Moyenne	↗	Population / Santé / Agriculture / Biodiversité / Energie / Infrastructures
Sécheresse des sols	Moyenne	↗	Forte	Forte	↗	Agriculture/ Biodiversité / Forêt / Logements et bâtiments (risque de RGA)
Inondations	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture
Retrait gonflement des argiles	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures
Mouvements de terrain	Faible	↗	Faible	Faible	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures (routes...)
Feux de forêts et cultures	Faible	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Forêt / Biodiversité / Logements et bâtiments
Éléments pathogènes et envahisseurs	Forte	↗	Moyenne	Forte	↗	Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux



Récapitulatif de l'exposition aux aléas climatiques sur le territoire. Source : Synthèse du diagnostic du PCAET – 2023.

2.2.1 Les impacts sur la santé publique

Le changement climatique sera vecteur d'événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses avec notamment des périodes caniculaires plus fréquentes.

D'après le SRADDET, il est constaté depuis 1959 une forte augmentation du nombre de journées chaudes avec des températures maximales dépassant les 25°C. Ces relevés pour l'ancienne région Poitou-Charentes sont de l'ordre de 3 à 5 jours par décennie.

Les projections climatiques montrent une poursuite de cette tendance en 18 et 52 jours de plus par rapport à la période 1976 à 2005. Ces épisodes caniculaires pourraient également être plus intenses et déborder de la période de juin à août.

La population urbaine, assez faible dans le Mellois en Poitou, est particulièrement exposée aux effets directs et indirects au sein des espaces urbains dense avec le renforcement du phénomène d'îlots de chaleur et la dégradation de la qualité de l'air.

La température observée dans le centre urbain d'un secteur bâti est généralement plus élevée, que dans les zones rurales environnantes, notamment de nuit. En effet, certains matériaux davantage présents dans les villes (béton, bitume) stockent l'énergie solaire qu'ils reçoivent pendant la journée et la restituent la nuit. L'air se refroidit ainsi moins vite qu'en secteur moins densément peuplé, où la végétation, la diversité des zones humides et les sols naturels permettent une meilleure régulation thermique. Ce phénomène est également amplifié par les sources de chaleur anthropiques (industrie, circulation automobile, chauffage, climatisation, etc.) et la modification du régime des vents (la forme urbaine dense pouvant empêcher les vents de circuler).

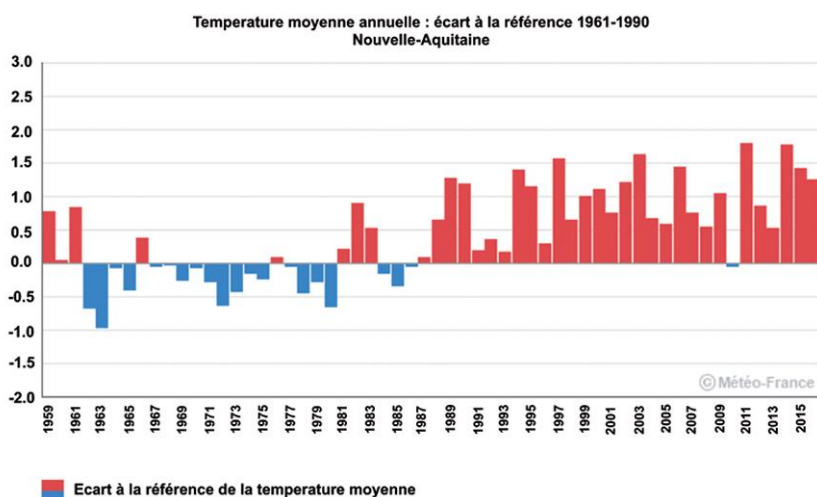


Les conditions météorologiques en temps de canicule (vents faibles, températures nocturnes élevées et fort ensoleillement) sont favorables à la formation d'ozone au sol et d'autres polluants atmosphériques. Au sein des habitations, celles-ci peuvent favoriser la multiplication des acariens, des moisissures, des bactéries et de l'émanation de produits toxiques.

Les habitants peuvent ainsi souffrir d'irritations oculaires, d'insuffisances respiratoires, de pathologies asthmatiques et d'incidents cardio-vasculaires.

La sensibilité des personnes aux canicules dépend essentiellement de leur fragilité sociodémographique (âge, conditions de santé, niveau de ressource, etc.) et des caractéristiques de leur lieu de vie (isolation et ventilation du logement, proximité d'un espace vert, accès aux soins et proximité à un hôpital, etc.). Les populations les plus vulnérables aux fortes chaleurs sont notamment les jeunes enfants, les personnes âgées ou malades, ainsi que les personnes isolées et précaires. Ces canicules se traduisent par des situations d'inconfort, de malaises pouvant aller jusqu'au décès. Durant les fortes chaleurs du 29 juin au 13 juillet 2015, une augmentation de 117 décès a été relevée sur la région Poitou-Charentes.

D'autres effets sanitaires indirects sont à noter comme l'accroissement de l'exposition aux allergènes et la propagation de maladies via l'élargissement de l'aire de répartition de certaines espèces.



Evolution des températures en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)

2.2.2 Les impacts sur l'agriculture

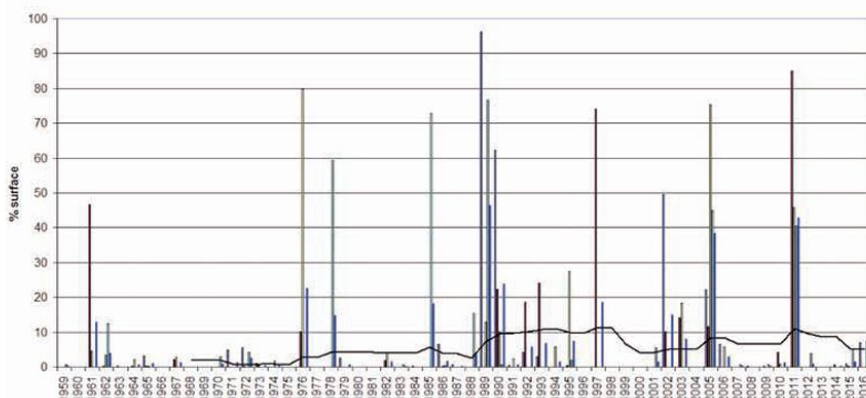
Une augmentation des sécheresses est à constater sur le territoire d'après le SRADDET. En Poitou-Charentes, lorsque l'on compare le cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes 1961-1990 et 1981-2010, un assèchement de 6% est observé. Les modèles climatiques prévoient le maintien de cette tendance avec un assèchement important en toute saison pour 2021-2050.

Mellois en Poitou est un territoire agricole dont les activités dominantes sont les productions céréalières. Ces changements climatiques vont avoir des incidences durables sur les cultures



végétales, à savoir une modification des rendements, notamment à cause du stress hydrique et des bio-agresseurs, et une hausse du besoin en irrigation.

Les élevages seront aussi impactés par les fortes chaleurs, le manque d'eau qui auront des effets sanitaires sur les cheptels mais aussi par l'approvisionnement en fourrage.



Evolution du pourcentage de surface agricole touchée par la sécheresse en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)

2.2.3 Les impacts sur la biodiversité

Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques. La région Nouvelle Aquitaine profite d'une grande variété d'écosystèmes et d'une forte richesse en matière de biodiversité. À titre d'exemple, 15% du territoire régional fait partie de l'inventaire des ZNIEFF terrestres (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique) et un tiers des ZNIEFF en milieu maritime, au niveau national, se situe dans le périmètre régional.

Les milieux naturels subissent de nombreuses pressions anthropiques qui les rendent fragiles : urbanisation, pollutions diverses, prélèvements importants en eau, intensification agricole...

Les dérèglements climatiques s'ajoutent à cette liste et renforceront les dégradations des écosystèmes remarquables.

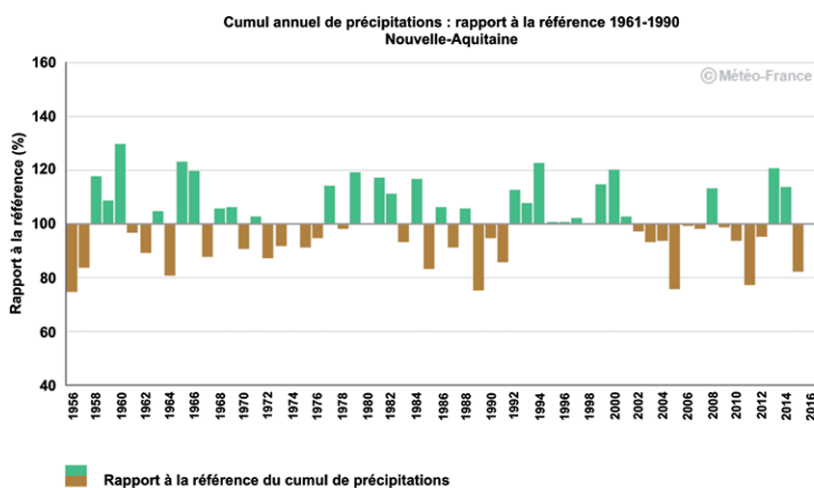
Les zones humides, notamment les vallées alluviales et les milieux associés sont particulièrement sensibles à l'assèchement et la concentration des polluants liés à la baisse du volume d'eau disponible. Ces milieux rendent de nombreux services écosystémiques pouvant être déséquilibrés : libération de gaz carbonique et méthane, régulation des crues assainissement naturel des eaux de surface...

Les écosystèmes forestiers sont aussi particulièrement sensibles en raison du stress hydrique et thermique et de la prolifération de risques phytosanitaires ou physiques.



2.2.4 Les impacts sur la ressource en eau

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée. Les modèles indiquent une augmentation de la température avec une tendance plus marquée en été avec plus de période de canicule et de sécheresse. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation. Les pluies seront moins efficaces avec moins d'écoulement et d'infiltration, donc des conséquences importantes sur la disponibilité et de façon induite la qualité des eaux superficielles et souterraines : des baisses de débits comprises entre 20 et 40 % en moyenne annuelle sont évoquées pour les fleuves et les rivières. Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est ainsi prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques.



Evolution du cumul annuel de précipitations en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)

Ces changements risquent de déclencher des prélèvements potentiellement plus importants en nappe et en rivière au cours des périodes estivales les plus sèches. Ce déficit aura un impact sur la recharge des systèmes superficiels provoquant une tension sur la disponibilité des eaux superficielles et souterraines. La qualité des eaux subira aussi une augmentation de la température et la diminution du pouvoir de dilution.

Ainsi, d'après le SRADDET, les effets seront les suivants :

- Des débits en baisse, estimés de l'ordre de - 20 % à - 40 % en fonction de la saison et des zones.
- Des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs.

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée. Les modèles indiquent une augmentation de la température avec une tendance plus marquée en été avec plus de période de canicule et de sécheresse. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation. Les pluies seront moins efficaces avec moins d'écoulement et d'infiltration, donc des conséquences importantes sur la disponibilité et de façon induite la qualité des eaux superficielles et souterraines : des baisses de débits comprises entre 20 et 40 % en moyenne annuelle sont évoquées pour les fleuves et les rivières. Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est ainsi prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques.

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée. Les modèles indiquent une augmentation de la température avec une tendance plus marquée en été avec plus de période de canicule et de sécheresse. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation. Les pluies seront moins efficaces avec moins d'écoulement et d'infiltration, donc des conséquences importantes sur la disponibilité et de façon induite la qualité des eaux superficielles et souterraines : des baisses de débits comprises entre 20 et 40 % en moyenne annuelle sont évoquées pour les fleuves et les rivières. Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est ainsi prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques.

Les effets du changement climatique sur l'évolution de la disponibilité et de la qualité des eaux, constituent un enjeu majeur auquel la région Nouvelle Aquitaine est déjà confrontée. Les modèles indiquent une augmentation de la température avec une tendance plus marquée en été avec plus de période de canicule et de sécheresse. Par voie de conséquence, l'évapotranspiration annuelle sera en nette augmentation. Les pluies seront moins efficaces avec moins d'écoulement et d'infiltration, donc des conséquences importantes sur la disponibilité et de façon induite la qualité des eaux superficielles et souterraines : des baisses de débits comprises entre 20 et 40 % en moyenne annuelle sont évoquées pour les fleuves et les rivières. Les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Une diminution de la disponibilité des eaux de surface est ainsi prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques et biologiques.



- D'une diminution du niveau piézométrique des nappes souterraines de l'ordre de 30 à 55 %.
- D'une évaporation des eaux superficielles et d'une évapotranspiration des végétaux plus importantes en raison de l'augmentation des températures.
- La concentration croissante en polluants, du fait de la baisse des débits et du lessivage des sols lors d'événements climatiques intenses de type orageux.
- La modification de la quantité d'oxygène dissoute dans l'eau et les risques associés à l'augmentation de la température de l'eau : eutrophisation dans les cours d'eau riches en azote et en phosphore, hypoxie et anoxie, prolifération / apparition de parasites ou d'espèces végétales et animales invasives.

2.2.5 Les impacts sur les espaces forestiers

Les massifs forestiers présents sur le territoire seront impactés par les effets du changement climatique et notamment par la hausse des températures, les événements extrêmes et l'alimentation en eau.

Il est attendu une évolution des aires de répartition des essences, de la phénologie et du rythme de croissance des arbres. En région Nouvelle-Aquitaine, le châtaignier et le chêne pédonculé ont été identifiés comme des essences vulnérables. Ces essences sont fortement représentées dans les boisements du Mellois en Poitou

Le risque est aussi une exposition accrue aux risques phytosanitaires associée à une hausse de la sensibilité de certaines essences. Les forêts les plus sensibles à ces effets sont des boisements monospécifiques, peu stratifiés et composés d'un arbre d'une tranche d'âge.

De plus ces phénomènes pourront être associés avec un renforcement de l'intensité et/ou la fréquence des risques physiques comme les incendies.



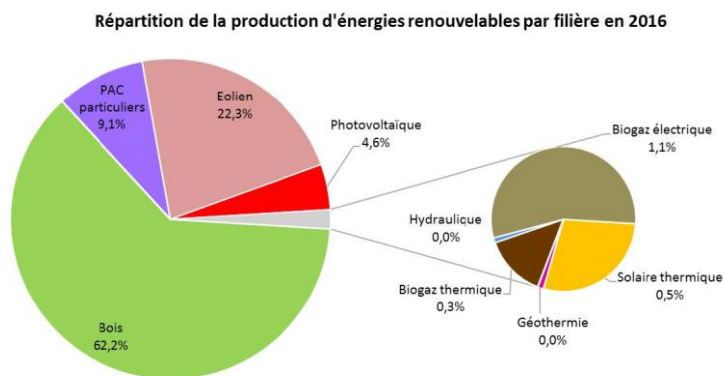
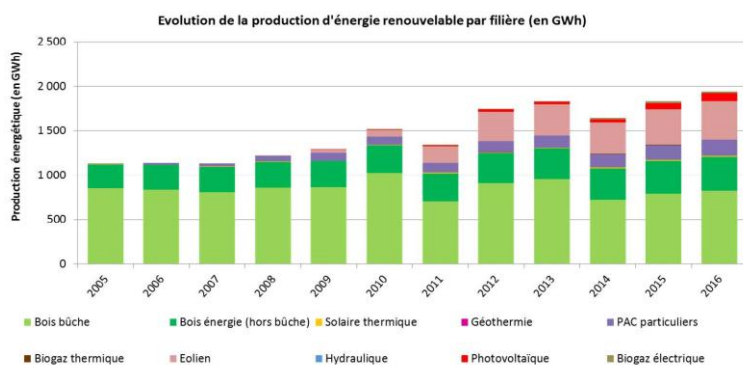
2.3 Les énergies renouvelables sur le territoire

Cette partie présente le bilan énergétique du territoire à différentes échelles, celui-ci sera actualisé avec les résultats du diagnostic territorial du Plan Climat Air Energie de la Communauté de communes de Mellois en Poitou.

2.3.1 Bilan à différentes échelles

Le constat du SRADDET à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine est une forte production photovoltaïque, une forte valorisation électrique et thermique de la biomasse solide par rapport à l'échelle nationale. La région est l'une des plus dynamiques de France dans le secteur de la méthanisation. Une part importante d'énergie éolienne est aussi mise en avant dans l'ancien Poitou-Charentes.

Ces chiffres se recoupent avec les données du département des Deux-Sèvres issus du bilan de la DDT 79. Le bois représente 62.2% de la production d'énergies renouvelables puis l'éolien 22.3% et le photovoltaïque 4.6%.



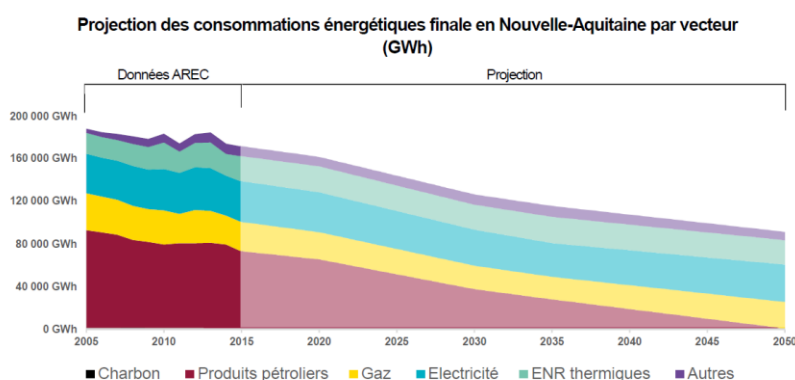
Répartition de la production d'énergies renouvelables (Source : DDT 79)



D'après le SRADDET de la Nouvelle Aquitaine, intégrant les éléments du SRCAE du Poitou-Charentes, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 demande une mutation profonde du système énergétique régional.

Une réduction massive des besoins énergétiques finaux est visée, de 50 % à horizon 2050 par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans les secteurs du transport et du bâtiment et un abandon des énergies fossiles associé à un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération.

La Région se fixe ainsi pour objectif à l'horizon 2050 de dépasser les 100% de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un objectif intermédiaire de 50% en 2035.

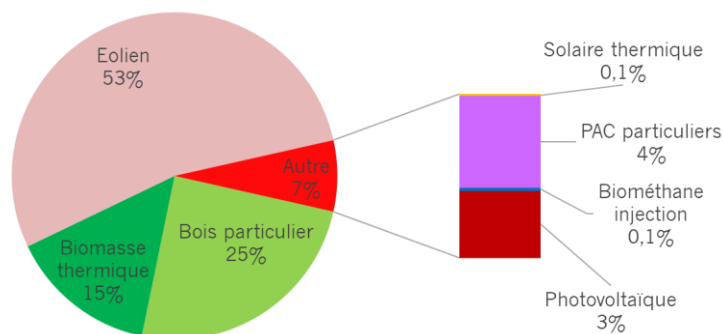


Projection des consommations énergétiques finale en Nouvelle-Aquitaine (Source : SRADDET)

Le SCOT de Mellois en Poitou approuvé en 2020 met en avant un nombre d'installations d'Énergie Renouvelables supérieur à la moyenne régionale, ce, rapporté au nombre d'habitants et comparé à la moyenne régionale (données Arec, 2013) :

- > la capacité installée en solaire thermique est de 65% plus élevée
- > la capacité installée en solaire photovoltaïque est de 87% plus élevée
- > la capacité installée en bois énergie est de 51% plus élevée

Les énergies renouvelables en 2019 sont en majorité issues de l'éolien (53 %) puis du bois particulier (25 %) et de la biomasse thermique (15 %). Le mix énergétique renouvelable territorial est également composé des PAC des particuliers (4 %), du photovoltaïque (3 %) du solaire thermique (0,1 %) et du biométhane injection (0,1 %).



Répartition des énergies renouvelables en 2019 dans le Mellois en Poitou (AREC 2022)

Selon les données du PCAET, en 2020, la production d'énergie renouvelable représentait environ 350 GWh, soit 20% de l'énergie consommée. Elle s'appuie majoritairement sur deux filières de production : l'éolien (électricité) et le bois-énergie (chaleur). La production a augmenté de 70% entre 2015 et 2019, principalement grâce à l'essor de la filière éolienne.

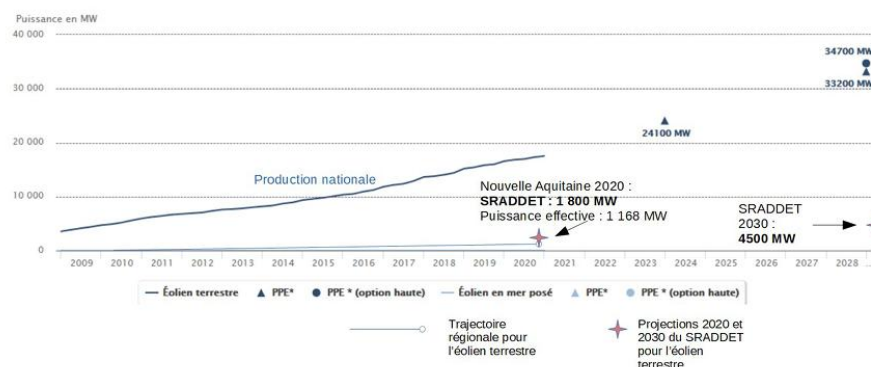
Plusieurs filières disposent d'un potentiel de développement fort : géothermie, méthanisation, pompes à chaleur. Au total, le potentiel théorique de développement des énergies renouvelables est estimé à 800 GWh.

2.3.2 L'éolien

Une forte disparité sur la répartition de la production d'énergie éolienne est à constater sur la région. En 2017, 805 MW sont produit en ex-Poitou-Charentes contre 70 MW en ex-Limousin. Les objectifs du SRADDET sont de rééquilibrer la répartition, d'assurer une solidarité avec les autres régions et d'atteindre une production de 4500 MW en 2030.



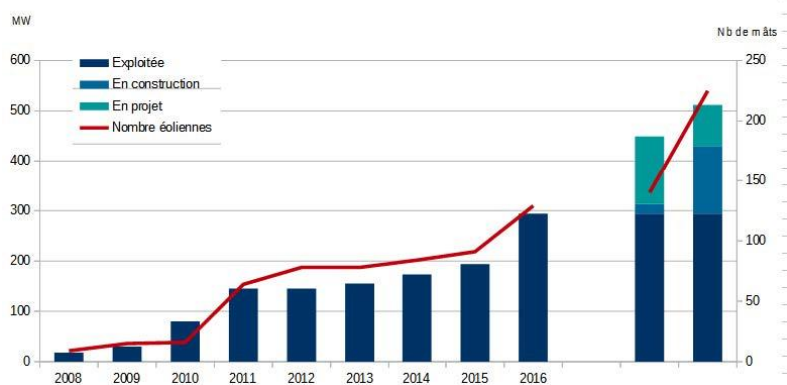
Evolution du parc éolien en métropole et en région NA, objectifs de la PPE et du SRADDET en 2030 :



Principale filière d'énergie renouvelable pour le Département des Deux-Sèvres, l'éolien représentait en 2016 une puissance de 294 MW soit 44 % de la puissance. Le couloir de vent issu de la façade atlantique représente un gisement important. Son développement pourra s'accompagner d'une concertation élargie tenant compte de co-visibilités existantes et des enjeux environnementaux.

Evolution du parc éolien en Deux-Sèvres

(Source : DDT9/SEBAT/TET)

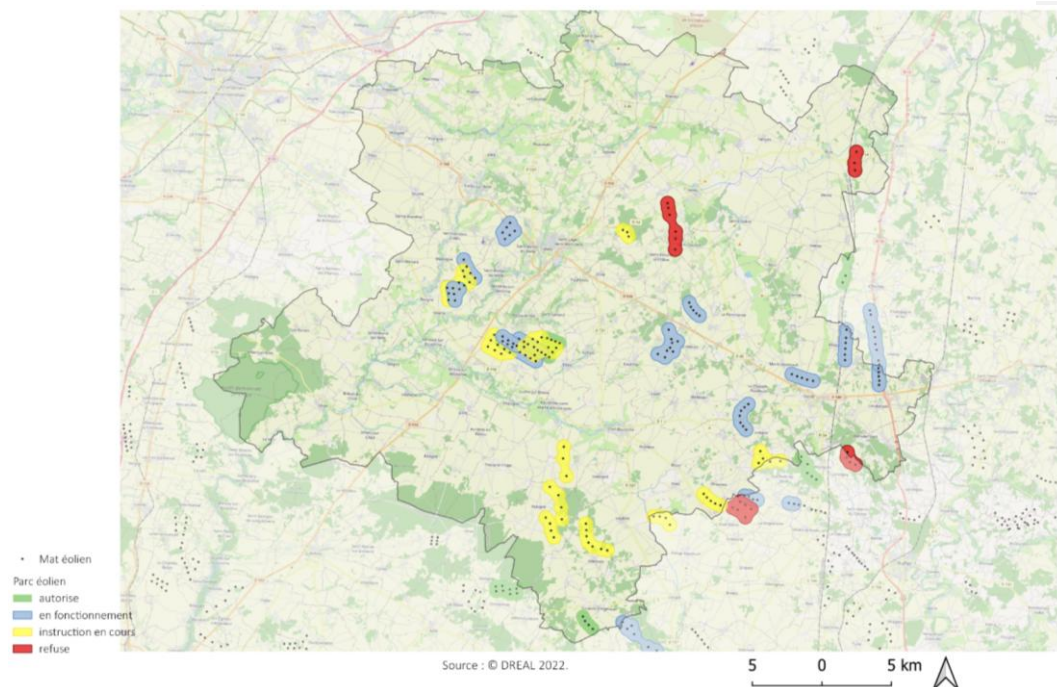


Le territoire de Mellois en Poitou tend à devenir un territoire qui produit plus d'électricité qu'il n'en consomme du fait de la production d'électricité éolienne. En 2020, la production électrique des éoliennes en service sur le territoire communautaire représente 295 GWh, soit 69 % de la consommation électrique totale en 2019 (430 GWh distribuée par les fournisseurs).

En 2022, 20 parcs éoliens, localisés en partie ou en totalité dans le Mellois en Poitou, ont été autorisés ou sont déjà en fonctionnement et 11 sont en cours d'instruction d'après les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. 91 mâts éoliens sont implantés dans le territoire.



Exploitant	Nom du Parc	Nombre d'éoliennes	Puissance en MW	Statut
Londigny Energies	LONDIGNY	4	14	refuse
Parc éolien de Montjean_EDP RENOVAVEIS	MONTJEAN (EDPR)	5	14	autorise
CHAMPS PHYSALIS parc éolien des Chaumes	PAIZAY	4	24	instruction en cours
Ferme Eolienne de St Fraigne	ST-FRAIGNE (VK)	8	29	en fonctionnement
THEIL RABIER ENERGIES	THEIL	6	12	en fonctionnement
WPD ENERGIE 107	THEIL (Les Fayants)	6	25	refuse
FERME EOLIENNE DE ROMAZIERES	ROMAZIERES	8	29	autorise
SAEML 3D Energies	ALLOINAY	9	19	en fonctionnement
AUBIGNE ENERGIE	AUBIGNE	4	19	instruction en cours
3D Energies	CELLES	4	8	en fonctionnement
BEAUPUY EOLIEN	CHEF BOUTONNE	3	17	instruction en cours
FERME EOLIENNE DES CHATELIERS	CHEF BOUTONNE	6	14	autorise
WPD II POITOU-CHARENTES	CLUSSAIS	5	11	en fonctionnement
SEPE GATINEAU	COUTURE	4	9	autorise
CEPE CHAMPS PAILLE SARL	LEZAY	6	27	refuse
WPD Energie 21 Sté d'Exploitation n° 13	LIMALONGES	5	11	en fonctionnement
Ferme éolienne Lusseray-Paizay le Tort	LUSSERAY	7	14	en fonctionnement
3D Energies	LUSSERAY TOURETTE	6	12	en fonctionnement
BORALEX LE PELON SAS	MAIRE	5	12	en fonctionnement
Ferme éolienne du Fourris	MELLE	8	34	instruction en cours
SAEML 3D Energies	MELLE TOURETTE	4	9	en fonctionnement
Le Champ Eolien de Saint-Martin SAS	ST-MARTIN-LES-MELLE	6	12	en fonctionnement
Energie 21 Poitou-Charentes	MELLERAN	7	21	en fonctionnement
FERME EOLIENNE DE LA CERISAIE	PERIGNE CERISAIE	8	34	instruction en cours
Ferme éolienne de Périgné	PÉRIGNÉ	4	8	en fonctionnement
Parc éolien de Pliboux	PLIBOUX	6	12	en fonctionnement
Parc éolien de la Vallée du Haut Bac	ROM	3	10	refuse
Parc éolien de la Foye	ST VINCENT	3	17	instruction en cours
Ferme éolienne de la Plaine de Jouhé	VALDELAUME	5	23	instruction en cours
SAS Parc éolien de Piuossay	VALDELAUME PIOUSAY	5	20	instruction en cours
Parc éolien des Groles	VILLEMALIN	7	32	instruction en cours
FERME EOLIENNE DES PETITS BOIS	PETITS BOIS	4	0	instruction en cours
FERME EOLIENNE DES GENETS	GENETS	8	0	instruction en cours
CPENR de Bena	CHAUNAY BENA	3	14	autorise
FERME EOLIENNE DU CHAMP DES MOULINS	CHAUNAY MOULINS	9	14	en fonctionnement

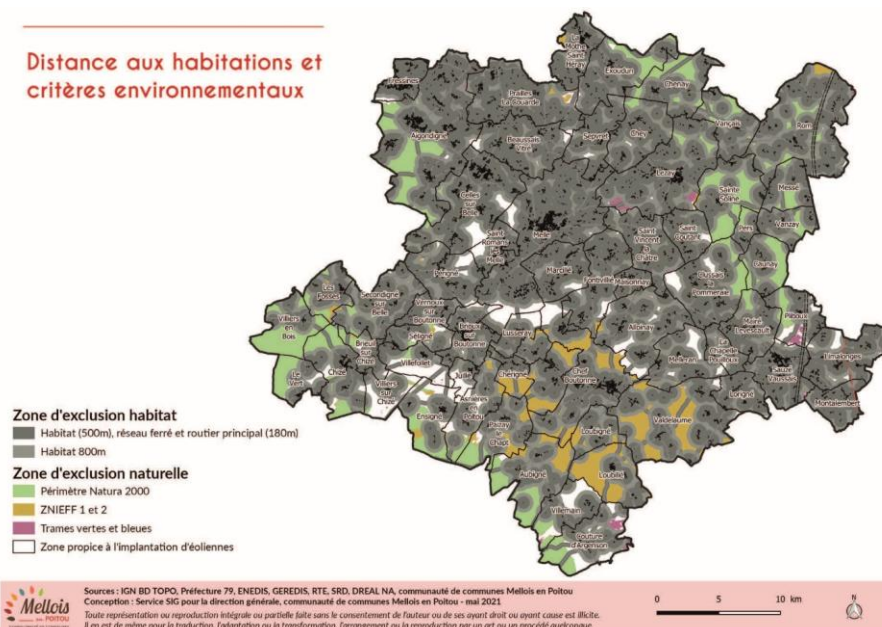


Localisation des parcs éoliens dans le Mellois en Poitou

Le SCOT avait mis en avant le sentiment de saturation de la population et les leviers que le territoire pouvait développer en matière de planification des implantations d'éoliennes. La démarche du PLUi-H avec celle de l'élaboration d'un nouveau Plan de paysage et d'un Plan Climat Air Energie Territorial contribueront à la régulation des implantations de nouveaux parcs éoliens. En parallèle, la Communauté de communes de Mellois-en-Poitou a rédigé un Guide des bonnes pratiques des projets éoliens mettant en avant une stratégie qui sert à la fois des objectifs de production d'énergies renouvelables diverses et des objectifs de préservation des paysages et de ses ressorts d'attractivité rurale. Une cartographie a été établie en prenant en compte les critères de paysage, la distance aux habitations, les critères environnementaux. La carte ci-dessous résulte de ce travail.



Distance aux habitations et critères environnementaux



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

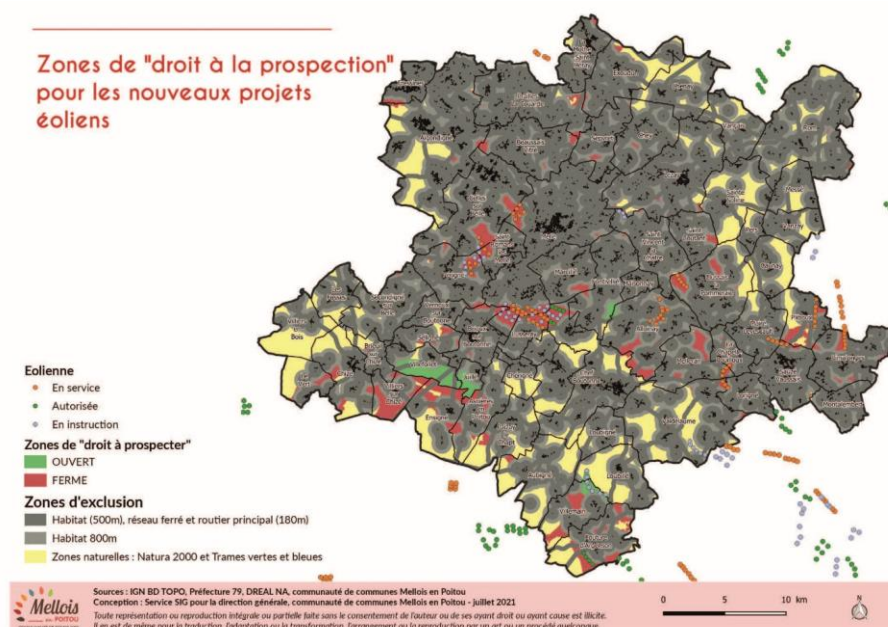
Un travail d'expertise effectué par les élus locaux a défini un dernier critère : les zones d'acceptabilité locale. Les zones finales de « droit à prospecter » correspondent aux espaces où de nouveaux projets sont encore acceptables ou non, compte-tenu des impératifs de protection du cadre de vie. Trois secteurs sont ainsi ressortis pour la création de nouveaux parcs éoliens : la zone du Briouais, la zone centrale du territoire, la zone sud du territoire.

Synthèse des trois secteurs d'implantation dans le Mellois en Poitou

ZONE DU BRIOUAIS	 Ouvert	Acceptabilité des habitants, peu de présence d'éoliennes pour l'instant, zone favorable à un développement raisonné	Villefret, Juillé, Brioux-sur-Boutonne, Asnières-en-Poitou, Ensigné, Villiers-sur-Chizé, Brieuil-sur-Chizé
ZONE CENTRALE DU TERRITOIRE	 Ouvert	Développement éolien possible à 1km de toute habitation, contexte topographique favorable pour limiter les covisibilités (sur Allonnay et Maisonnay uniquement)	Fontvillière, Allonnay, Maisonnay, Saint-Vincent-la-Châtre, Melleran, Marcellé, Chef-Boutonne, Melle, Clussais-la-Pommeraye
ZONE SUD DU TERRITOIRE	 Ouvert	Projet en cours démontrant une acceptabilité locale, peu de parcs à proximité immédiate	Villemain, Loubillé, Loubigné, Aubigné, Couture-d'Argenson, Valde-laume



Zones de "droit à la prospection" pour les nouveaux projets éoliens



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Selon le PCAET, en 2019, la production d'électricité par la filière éolienne était de 314 GWh. Cela représente l'équivalent de 75% de la consommation finale d'électricité sur le territoire. C'est la première filière de production électrique renouvelable.

Les projets en cours d'instruction en 2020 représentent une production potentielle supplémentaire de 197 GWh. Dans l'hypothèse d'une mise en service de l'ensemble des projets, le territoire pourrait donc compter une production électrique de l'ordre de 537 GWh, ce qui couvrirait environ 125% de sa consommation électrique totale.

2.3.3 Le bois énergie

Le SRADDET évalue, en 2015, le bois énergie comme la première source d'énergie renouvelable avec plus de 60% de la production de la région Nouvelle-Aquitaine. Il définit les orientations et objectifs suivants :

- Poursuivre le développement des réseaux de chaleurs et des chaufferies automatiques.
- Développer un programme d'approvisionnement durable et local.
- Réduire les émissions de particules liées à la combustion du bois.



Synthèse de la production bois énergie en Nouvelle-Aquitaine

	2015	2020	2030	2050
Production bois énergie (GWh)	23 508	23 300	22 500	18 000
Installations individuelles	11 726	10 400	9 000	8 000
Installations collectives ou industrielles (dont liqueurs noires et autres biomasses hors bois)	11 782	12 900	13 500	10 000

Le territoire de Mellois en Poitou possède une surface forestière faible et morcelée et qui est faiblement exploitée. Les boisements au sein du territoire sont composés en majorité de Chênes et de Châtaigniers, les changements climatiques en cours rendent ces deux ressources fragiles. Les analyses menées par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres mettent aussi en avant les ressources bocagères. Le Plan Approvisionnement Territorial estime les ressources et la consommation par catégorie, les résultats sont dans le tableau de synthèse suivant :

Estimation des ressources et de la consommation par catégories (PAT CA 79)

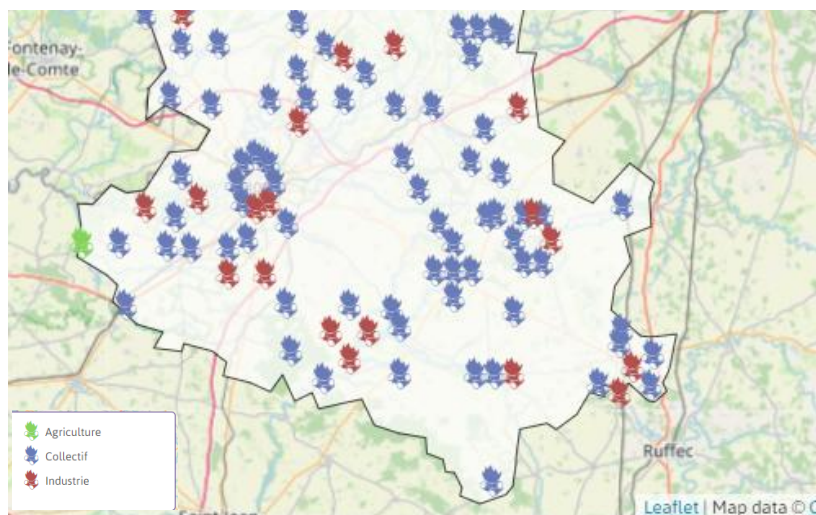
Ressource forestière maximale utilisable	Ressource agricole potentielle	Ressource déchetterie	Consommation chaufferie	Consommation en bois bûche	Bois prélevé destiné aux industries du papier
15 000 t/an	15 600 t/an	1 400 t/an	55 440 t/an	22 500 t/an	700 t/an

D'après les données du Plan d'Approvisionnement Territorial mises en avant dans le SCoT, 19 chaufferies étaient en fonctionnement en 2011 et 8 étaient en projet pour atteindre une production d'énergie de 34 850 KW pour une consommation de bois de 55 440 t/an. La consommation de bois ici dépasse la ressource disponible évaluée.

Synthèse des chaufferies

	Nombre de chaufferies		Puissance totale	Consommation bois (t/an)
	En fonctionnement	En projet		
Collectif public	10	8		5300
Industriel	6			50 000 (t à hauteur de 45%)
Particulier	3			140
Total	19	8	34 850	55 440

La carte ci-dessous localise les chaufferies à bois recensées en 2022 au sein de l'AREC Nouvelle-Aquitaine.

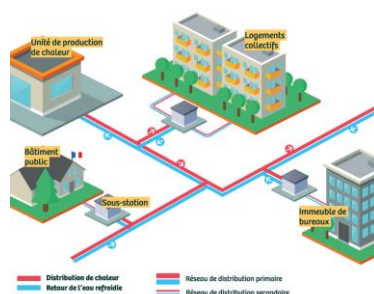


Localisation des chaufferies

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Les données départementales sur le bois énergie pour les particuliers sont en légère régression avec une production de 879 GWh en 2005 à 830 GWh en 2019. En parallèle, la vente d'appareils de chauffage au bois bûche ce qui est un bon indicateur est en baisse constante depuis 2014.

Un réseau de chaleur a été développé à Lezay et mis en service en novembre 2007. Celui-ci alimente plusieurs bâtiments, installations et logements dont la maison de retraite, les écoles et collège, le gymnase et la gendarmerie. Il porte sur le territoire de multiples intérêts collectifs : conduire un projet écologique à réelle performance énergétique, réduire des émissions de gaz à effet de serre, mutualiser des installations de production de chaleur, fournir un chauffage urbain en milieu rural aux usagers, assurer une distribution d'octobre à mai (selon les températures de saison), contribuer au développement durable, représenter un exemple dans le cadre du déploiement d'une politique nationale et régionale sur la filière bois.





ZOOM SUR...Les Réseaux de chaleur

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide colporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. Il comprend pour se faire une unité de production de chaleur et un réseau de distribution.

Selon les données issues du PCAET, avec 231 GWh consommés en 2019, la biomasse représente la première énergie renouvelable consommée sur le territoire. Cette consommation est à destination des particuliers à 63% et des chaufferies industrielles et collectives pour 37%.

Cette énergie a un vrai potentiel grâce à la ressource forestière. En effet, le territoire est couvert à plus de 15 680 ha de forêts. Le gisement de bois d'origine forestière mobilisable pour la production d'énergie est estimé à environ 18 000 m³. Ce gisement représente un potentiel de production de bois-énergie de l'ordre de 41 GWh.

La filière bois – énergie peut permettre le développement du chauffage au bois, afin de réduire les émissions de CO₂ du chauffage et la dépendance aux énergies fossiles (fioul, gaz). Il est en effet considéré que le CO₂ émis lors de la combustion du bois est capté par la croissance des arbres replantés. Le bilan carbone peut alors être neutre si la biomasse utilisée pour la combustion est gérée durablement et provient de gisements de proximité. Le chauffage au bois génère cependant des polluants (particules fines, HAP, COV, ..) dont les quantités peuvent être importantes et dépendent de l'équipement utilisé, de la ressource utilisée et des conditions d'utilisation. Le chauffage au bois représente la première source de particules fines en Ile-de-France. Il est donc intéressant de promouvoir plus spécifiquement les installations de combustion de taille importante pour un chauffage collectif. Ces installations disposent de systèmes de traitement des fumées (filtres à particules ...), de systèmes de pilotage optimisant la combustion de la biomasse. Les émissions de polluants sont ainsi limitées.

2.3.4 Les énergies solaires

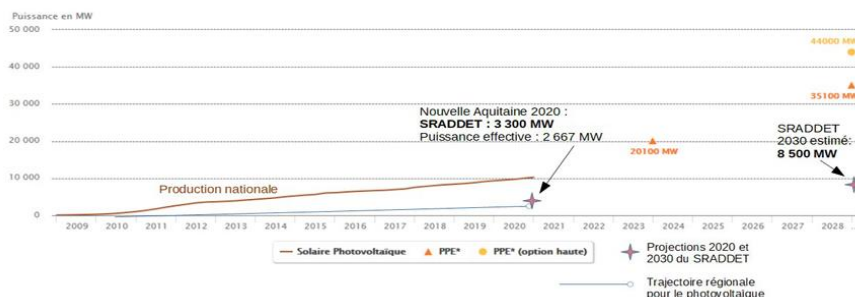
Le solaire photovoltaïque

A la fin de l'année 2020, la Nouvelle-Aquitaine est la première région française pour la puissance raccordée (2 667 MW de puissance raccordée soit 26% du national dont 194 MW raccordés en 2020) et la troisième en nombre d'installations (69 900 installations). Le SRADDET vise pour l'énergie issue de parcs solaires les orientations et les objectifs suivant :

- Prioriser le développement des parcs sur les terrains artificialisés hors terres agricoles, forestières ou naturelles afin d'éviter les conflits d'usage. Ces surfaces représentent jusqu'à 16 700 ha.
- Développer le stockage de l'énergie électrique solaire.
- Favoriser les projets collectifs.



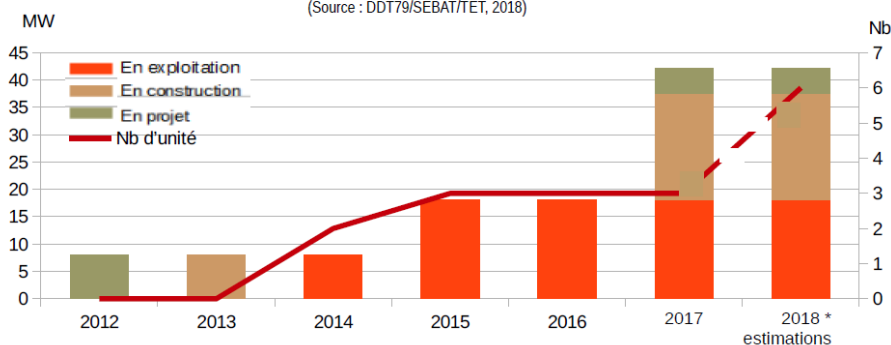
Evolution du parc solaire photovoltaïque en métropole et en région NA, objectifs de la PPE et du SRADDET en 2030 :



A la fin de l'année 2016, la puissance photovoltaïque totale (habitat résidentiel et parc au sol) raccordée sur le département des Deux-Sèvres est de 77 MWc (données AREC), soit moins de 5 % de la puissance installée sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

Evolution des parcs photovoltaïques au sol en Deux-Sèvres

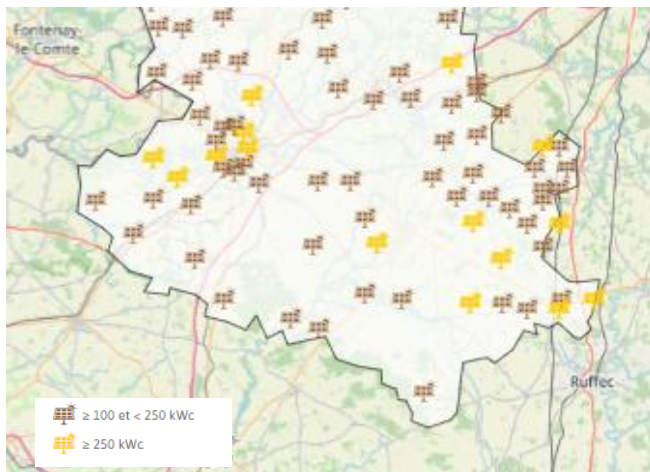
(Source : DDT79/SEBAT/TET, 2018)



Peu développée à l'échelle des parcs photovoltaïques avec une puissance de production de 4380 KW (source AREC 2013), la production d'électricité par photovoltaïque s'est développée à l'échelle individuelle.

D'après le registre national des installations de production et de stockage d'électricité au 31 décembre 2020, ce sont 109 installations solaires qui sont présentes dans le Mellois en Poitou pour une production cumulée de 17 696 kW.

D'après la carte de localisation de l'Arec, la majeure partie des parcs photovoltaïques sur le territoire sont localisés sur la frange ouest du Mellois en Poitou et produisent majoritairement entre 100 et 250 kWc.



Localisation des parcs

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Selon le PCAET, le solaire représente une production de 16,8 GWh en 2019, soit environ 5% de la production totale d'énergie renouvelable. Cette production est issue de 40 parcs et 633 installations solaires photovoltaïques (>100 kWc).

Cette filière est en forte croissance : la production est passée de 9 GWh à 16,8 GWh entre 2015 et 2019, soit une augmentation de +16%/an.

Le solaire thermique

L'énergie solaire thermique produit de la chaleur qui peut être utilisée pour le chauffage domestique ou la production d'eau chaude sanitaire. Elle est bien adaptée pour les bâtiments qui ont un taux d'occupation élevé et régulier (logements collectifs sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, ou qui utilisent beaucoup d'eau chaude (comme les centres aquatiques par exemple). Sur le territoire de Mellois en Poitou, la production d'énergie par la filière solaire thermique était d'environ 500 MWh en 2019.

La filière solaire thermique peut être déployée sur les toitures des habitats individuels et collectifs, en vue de produire la chaleur nécessaire aux besoins de chauffage des habitats. Cette filière pourrait représenter une production potentielle d'environ 20 900 MWh/an. Cette production potentielle ne peut toutefois pas être additionnée avec le potentiel identifié en toiture pour le solaire photovoltaïque, puisqu'il mobilise les mêmes gisements de toitures.

2.3.5 Le gaz renouvelable

La production de gaz renouvelable est décrite comme une filière porteuse dans le SRADDET car son potentiel de développement est élevé, estimé à environ 70 TWh.

Celui-ci serait principalement issu du milieu agricole via les effluents d'élevage et les résidus de cultures.



ZOOM SUR...Le gaz renouvelable

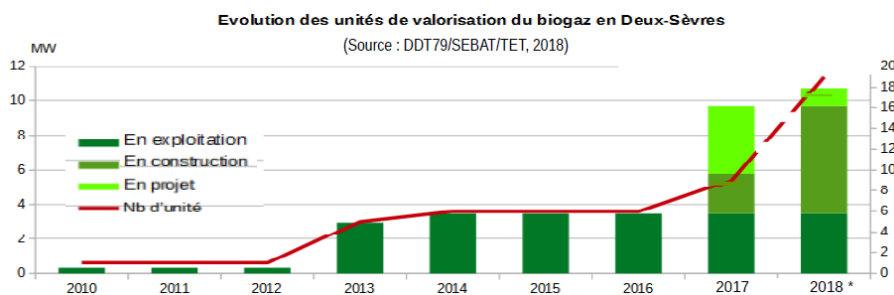
L'expression « gaz renouvelable » regroupe la production des installations de méthanisation, des stations d'épuration des eaux usées, des installations de stockage de déchets non dangereux, ainsi que la production de nouvelles technologies destinées à se développer dans le futur telles que les installations de pyrogazéification ou de power-to-gas.

Les objectifs pour la région sont d'atteindre l'autonomie pour 2050 et d'accompagner la décarbonation et la baisse des émissions de GES.

Synthèse de la production gaz renouvelable en Nouvelle-Aquitaine

	2015	2020	2030	2050
Production (GWh)	317	615	7 000	27 000
dont cogénération et usage direct (GWh)	316	375	1 000	5 000
dont injection (GWh)	1	240	6 000	22 000

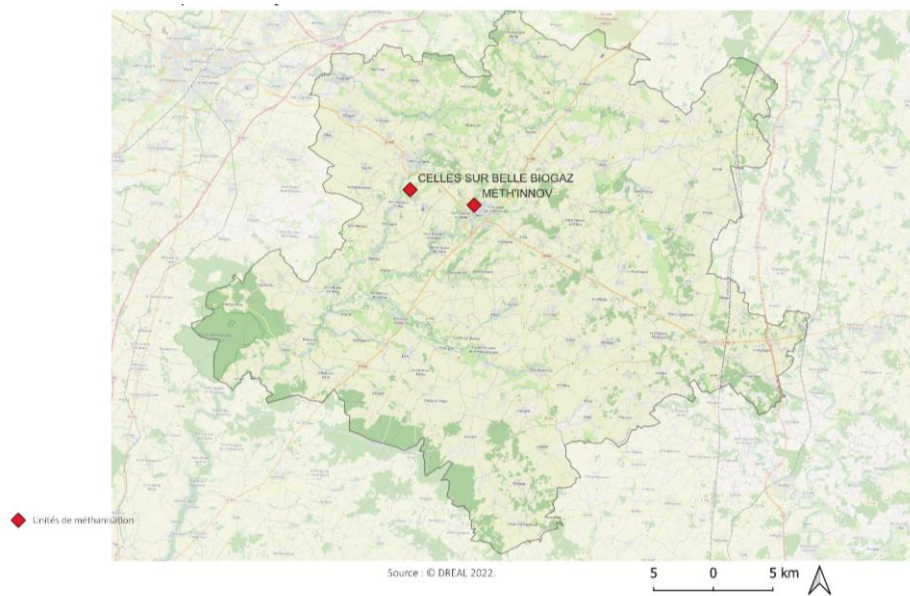
A la fin de l'année 2016, le territoire des Deux-Sèvres compte cinq installations de méthanisation et un site de valorisation du biogaz en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), de déchets ménagers et assimilés pour une puissance exploitée totale de 3,5 MW. Ces chiffres ont fortement augmenté ces dernières années.



Deux installations ont été développées sur le territoire à Celles-sur-Belle (valorisation de déchets agricoles mais aussi de sous-produits de l'industrie agro-alimentaire ou de stations d'épuration) et à Melle (valorisation de matières d'origine agricole à 95%).

L'usine Celles-sur-Belle Biogaz est en capacité de traiter 20 500 tonnes de matières brutes issues de 14 exploitations afin de produire 9 600 MWh grâce à 1 millions de m3 de biométhane.

L'usine Méth'innov, située à Melle, peut traiter 47 800 tonnes de matières brutes par an issues de 27 exploitations agricoles pour produire 10 693 MWh PCI par an.



Localisation des points d'injections de biométhane



Unité de méthanisation de Celles-sur-Belle

2.4 Une capacité d'accueil à prendre en compte au regard de la ressource

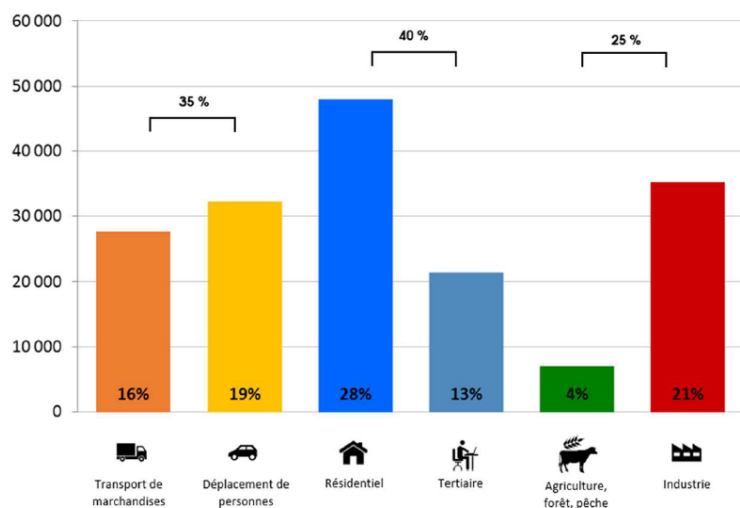
2.4.1 Les consommations d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire

2.4.1.1 Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine et le SRCAE Poitou-Charentes

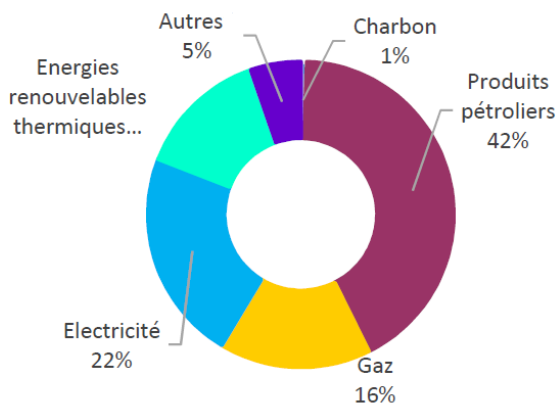
Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine affiche une consommation globale en baisse de 6.36% en 2015 par rapport à 2005. Les secteurs les plus énergivores sont les secteurs du transport et du bâtiment représentant respectivement 35% et 40% de la consommation en énergie



Répartition des consommations énergétiques finales en 2015 (171 533 GWh)



Consommation par vecteur énergétique 2015



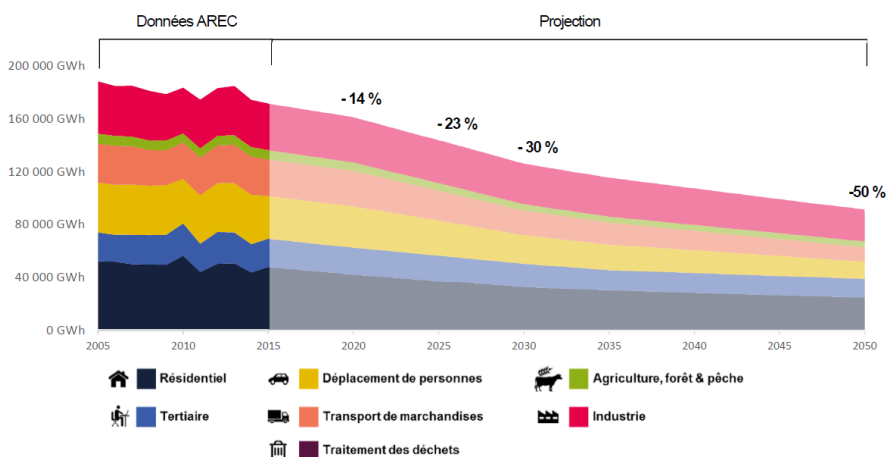
Les produits pétroliers (42 %), l'électricité (22 %) puis le gaz naturel (16 %) répondent aux besoins principaux en énergie de la région.

Le schéma régional met aussi en avant la nécessité d'une mutation profonde du système énergétique pour atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui passe par :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux
- Un abandon rapide des énergies fossiles conjugué à un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération.



Projection des consommations énergétiques finale en Nouvelle-Aquitaine par secteur (GWh)



Le SRCAE Poitou-Charentes a été approuvé en juin 2013 pour définir des orientations régionales de 2020 et 2050 en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Sa stratégie a fixé comme objectifs :

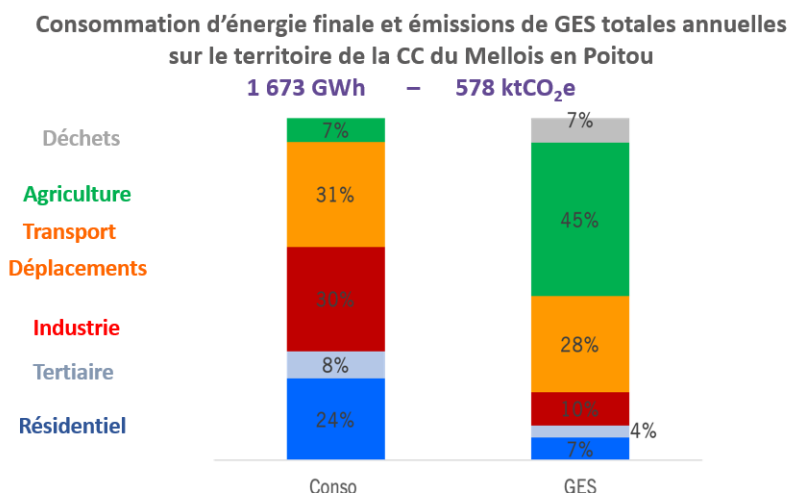
- L'efficacité et la maîtrise énergétique
- La réduction des émissions de GES
- Le développement des énergies renouvelables
- La prévention et la réduction de la pollution atmosphérique
- L'adaptation au changement climatique
- Les recommandations concernant l'information du public



2.4.1.2 Les consommations d'énergie dans le Mellois en Poitou

D'après le bilan de l'AREC de 2022 sur les données de 2019, la consommation d'énergie du Mellois en Poitou est de 1673 GWh, caractérisée en majorité par le secteur des transports à 31 % et le secteur industriel à 30%, suivi par le secteur résidentiel à hauteur de 24%.

Consommation finale et émissions de GES totales annuelles sur le territoire (AREC 2022)



Selon le diagnostic du PCAET, en cours d'élaboration, en 2019, la consommation d'énergie sur le territoire du Mellois en Poitou était de 167 GWh, soit environ 34 MWh par habitant. Ces données sont légèrement supérieures à la consommation moyenne en Région Nouvelle-Aquitaine.

La consommation d'énergie est en hausse depuis 2015, à un rythme légèrement inférieur à celui de la croissance démographique : la consommation par habitant est en légère baisse.

Plus de la moitié (52%) de l'énergie consommée est d'origine fossile. Les secteurs les plus énergivores sont les transports routiers et le secteur de l'industrie.

2.4.1.3 Le transport et l'industrie : les deux postes les plus consommateurs d'énergie

Cette importance du transport, avec 512 GWh, dans le bilan énergétique du territoire renvoie à ses spécificités. Un territoire rural aura plus de chance d'avoir des temps de transports importants entre chaque point de destination. La voiture est en outre le moyen de transport privilégié des habitants.

Les activités industrielles, réparties sur 43 sites, constituent un tissu industriel important influençant le profil énergétique du territoire. L'énergie la plus consommée est le gaz naturel à 36 %, l'électricité à 32 % et la chaleur, vapeur et autres combustibles à 20 %. 32 % des consommations énergétiques sont utilisées pour un usage fabrication, 22 % pour un usage force motrice et 21 % un usage production de vapeur.

Concernant le résidentiel, le chauffage est la première dépense d'énergie. Le type de logement et leur qualité thermique conditionnent en grande partie les consommations énergétiques :



- les maisons individuelles ont tendance à plus consommer que les immeubles, car la superficie et les surfaces de contact avec l'extérieur sont plus importantes ;

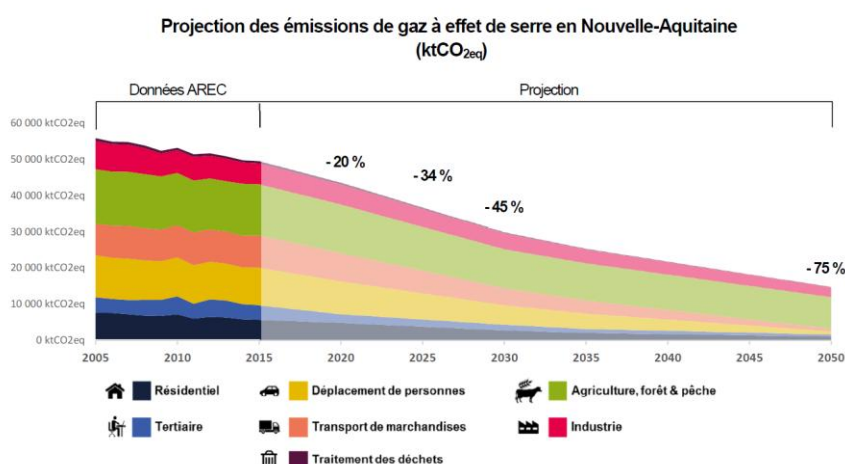
- l'ancienneté des bâtiments est également un facteur déterminant. En règle générale, plus un bâtiment est ancien, plus il est gourmand en énergie. La première réglementation thermique a été adoptée en 1974, et la proportion de logements construits avant 1975, les plus énergivores sur le territoire, est importante.

2.4.1.4 Les émissions de Gaz à Effets de Serres (GES)

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine vise la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Pour ce faire, deux orientations ont été définies :

- La **réduction des émissions de GES de 75% à horizon 2050** par rapport à 2010, soit passer sous le seuil des 20 000 ktCO₂eq.

- La mise en place d'action de compensation des émissions de GES résiduelles.



D'après les données 2020 de l'AREC à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine, les secteurs des transports et de l'agriculture occupent les premières places des émissions de GES avec 38% et 29% des émissions, loin devant les secteurs de l'industrie, du résidentiel, du tertiaire et du traitement des déchets. L'importance des deux premiers secteurs en région s'explique par le caractère rural du territoire. Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement d'émissions d'origine énergétique, pour lesquelles la contribution du mode routier dominant. Le poids du secteur agricole se justifie par les importantes émissions d'origine non énergétique (fertilisation des sols agricoles, fermentation entérique, gestion des déjections animales).

D'après ces mêmes données à l'échelle régionale, une légère diminution est observée depuis 2005 avec une accélération depuis 2019. Ainsi les émissions totales maximales ont atteint 56 159 ktCO₂eq en 2005 et ont été de 44 573 ktCO₂eq en 2020.

Les émissions liées aux secteurs du bâtiment (tertiaire et résidentiel) et du transport (transport de marchandises et déplacement de personnes) ont connu une forte hausse entre 1990 et 2019



(respectivement +25,4 % et + 13,5 %). Les secteurs de l'agriculture (-10 %) et de l'industrie (-50 %) ont vu leurs émissions de GES baisser significativement.

Pour les secteurs du résidentiel et du tertiaire, les améliorations en matière de performance énergétique des bâtiments et les changements d'énergie n'ont pas permis de compenser la forte augmentation des surfaces construites à l'échelle régionale, notamment dans le secteur tertiaire. En matière de transport, la croissance des émissions a été directement reliée à celle de la consommation énergétique qui s'explique par l'augmentation de la mobilité des particuliers et par l'explosion du trafic de poids lourds sur les 30 dernières années.

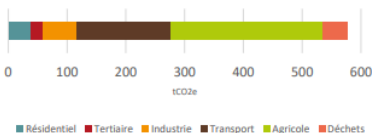
En ce qui concerne le secteur de l'industrie, la baisse des émissions depuis 1990 s'explique par plusieurs facteurs : la désindustrialisation locale de l'économie, la diminution de la consommation d'énergies au contenu carbone élevé et les efforts réalisés par les industries minérales dans la réduction des émissions de GES.

D'après les données de l'AREC à l'échelle du Mellois en Poitou, les deux secteurs dominants étaient le secteur du transport avec 28 % des émissions et celui de l'agriculture avec 45 % des émissions. **Ces deux secteurs sont des leviers importants pour diminuer les émissions sur le territoire de Mellois en Poitou.**

Le secteur résidentiel quant à lui représentait 7% des émissions. Le Contrat Local d'Initiative Climat (CLIC) a développé une démarche d'efficacité énergétique dans l'habitat avec pour objectif d'accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique, ce en trois phases : la sensibilisation, le conseil et la réalisation des travaux par des entreprises locales. Sur le territoire 63 % des logements sont antérieurs à 1975 et représentent 68.8% des consommations. La majorité des habitations est constituée d'habitats en moellons avec des maisons isolées et des longères. Il faut noter le développement de zones pavillonnaires récentes sur le territoire. Le parc de logement est composé majoritairement de maisons individuelles.

La rénovation énergétique du parc de logement comportant de nombreuses classes énergétiques D et E est un levier important pour le territoire.

Selon les données du PCAET, datant de 2019, les émissions de GES sur le territoire sont d'environ 578 000 tonnes équivalent CO₂. Elles sont principalement issues de l'agriculture et des transports routiers.



Répartition des émissions de GES par secteur en 2019 - CCMP - Source : Synthèse du diagnostic du PCAET - 2023

Cela représente environ 12,0 tCO₂e par habitant. Cela est supérieur à la moyenne française (7,0 tCO₂), principalement en raison de l'importance de l'activité agricole et de la dépendance à la voiture pour la mobilité.

En comptant les émissions importées, l'empreinte carbone d'un habitant est d'environ 9,5 tCO₂e, soit 5 fois le budget carbone d'un habitant nécessaire pour respecter les engagements de l'accord de Paris.



SYNTHESE

ATOUTS

- Forte progression des énergies renouvelables ces dernières années avec une part importante de l'énergie solaire
- Potentiel d'énergies renouvelables présent sur le territoire

FAIBLESSES

- Forte dépendance du territoire aux énergies fossiles génératrice de GES
- Le secteur des transports tient une place prépondérante dans la consommation d'énergie fossile
- Un parc résidentiel ancien et énergivore

Le développement des énergies renouvelables

L'accroissement de la capacité de production de l'énergie solaire en l'adaptant aux bâtiments

L'accompagnement de l'installation de parc éolien dans le respect de la charte communautaire

Le développement de la méthanisation sur le territoire grâce aux gisements présents

La maîtrise de la consommation d'énergie et la diminution des GES

L'incitation et l'accompagnement pour la réhabilitation des logements anciens

La construction de bâtiments à haute performance énergétique

L'incitation à l'utilisation d'appareils de chauffage au bois plus performants

La conversion et le remplacement des chaudières fioul et gaz propane vers le bois pour les bâtiments communaux ainsi que pour les particuliers

La promotion de la mobilité active et le développement des liaisons douces et des transports en commun



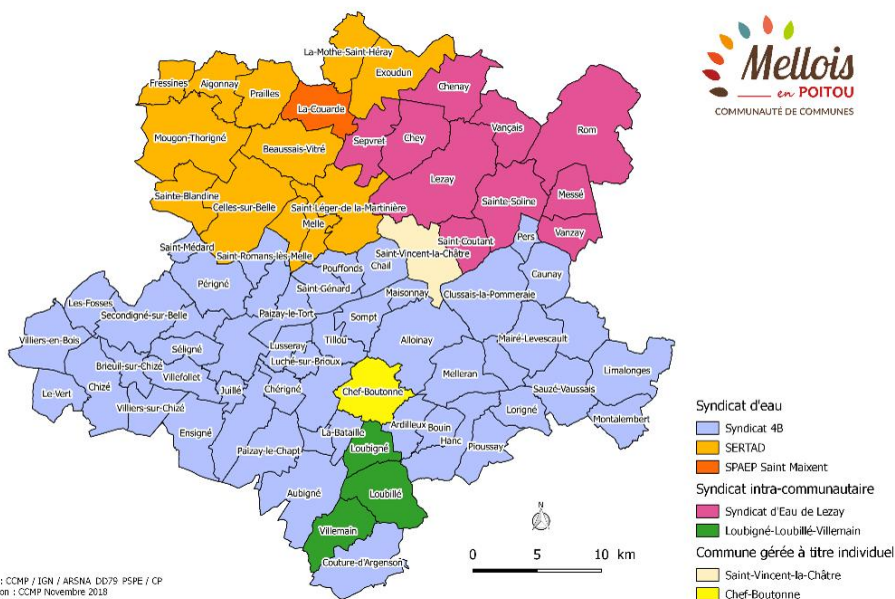
2.4.2 La ressource en eau potable

2.4.2.1 La gestion de l'eau potable

Au sein du territoire de Mellois en Poitou, à la suite des regroupements de 2000 et jusqu'en 2025, la production et la distribution de l'eau potable est assurée par quatre syndicats, exception faite du SMPAEP qui n'effectue pas la distribution :

- Syndicat des 4B - Exploitation privé
- SERTAD - Exploitation en régie
- Syndicat de Lezay - Exploitation en régie
- SMPAEP du Saint-Maixentais sur la commune de La Couarde.
- Saint-Vincent-la-Châtre, mais qui va rejoindre le SERTAD

Répartition de la compétence de l'eau potable sur le territoire - 2018



À l'issue de regroupements successifs, en 2025, les communes du Mellois en Poitou ont adhéré à deux syndicats : le **Syndicat 4B** et le **SERTAD**. Le S4B a repris le fermage de Véolia à Chef-Boutonne et le SIAEP de Lezay a fusionné avec le SERTAD.



Ces deux syndicats sont à cheval sur d'autres territoires :

- Une partie de la Communauté d'Agglomération de Niort et la commune de Montjean en Charente pour le S4B
- Une autre partie de la Communauté d'Agglomération de Niort et une partie de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre pour le SERTAD

Les deux syndicats fonctionnent en régie publique à autonomie financière.

Répartition de la compétence de l'eau potable sur le territoire - 2025



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



2.4.2.2 Les captages pour l'alimentation en eau potable

Le contexte local est contrasté. En effet, sur le plan hydrogéologique, au nord, les eaux de surfaces sont captées au barrage de la Touche-Poupard et dans la Sèvre et traitées dans deux usines de potabilisation implantées à Ste Néomaye (SERTAD et Régie HVS). Ces deux usines sont capables de se suppléer.

Au sud, il y a une grande dispersion de la ressource du SMAEP4B (28 captages), et un maillage étroit entre production et distribution. La population est décroissante du nord-ouest vers le sud-est, générant des charges d'adduction croissantes (nombre d'habitants plus faible par kilomètre de réseau). La ressource en eau est présente en de nombreux points du territoire de Mellois en Poitou, mais, si elle n'alimente pas en totalité ses propres habitants, elle alimente d'autres territoires. Le Syndicat 4B présente la particularité de disposer de 28 captages répartis sur une large moitié sud, ayant tous leur Aire d'Alimentation située dans le périmètre communautaire. Il en est de même de l'ex-SIAEP de Lezay, désormais intégré au SERTAD.

Inversement, le secteur nord de Mellois en Poitou est desservi par le SERTAD, qui traite des eaux du barrage de La Touche-Poupard, lequel draine les eaux du bassin du Chambon en Gâtine Poitevine. Ce barrage est géré par la SPL de La Touche-Poupard, départementale, il constitue une réserve de secours pour les Deux-Sèvres été en premier lieu pour l'agglomération niortaise.

Mais le périmètre communautaire intersecte également les aires d'alimentation de captage d'autres territoires :

- La vallée du Lambon est intégralement située dans l'AAC du Vivier, de la SPL des Eaux du Niortais
- Le bassin amont de la Sèvre fait partie de l'AAC du captage de La Corbelière (usine de la Régie des Eaux du Haut Val de Sèvre)
- Le bassin de la Dive présente la particularité hydrogéologique d'être situé à la fois dans le bassin du Clain (captage de La Varenne de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers) et de celui de La Corbelière (inversion des couches géologiques souterraines)
- Enfin, l'AAC du captage de St Faignes (Charente Eaux) empiète sur le secteur Aume-Couture,
- Et l'AAC de Dampierre sur Boutonne (Eaux 17) remonte presque jusqu'à Melle dans le bassin de la Boutonne.

La plupart des points de captage disposent de périmètres de protection imposant des servitudes aux propriétaires de terrains et aux activités incluses dans les périmètres de protection rapprochée.

De plus, dans le cadre de **leurs programmes ReSources**, les syndicats d'eau potable mènent des actions de protection avec le monde agricole. Ils sont également habilités depuis septembre 2022, à acquérir du foncier dans les secteurs critiques pour leurs ressources en eau.



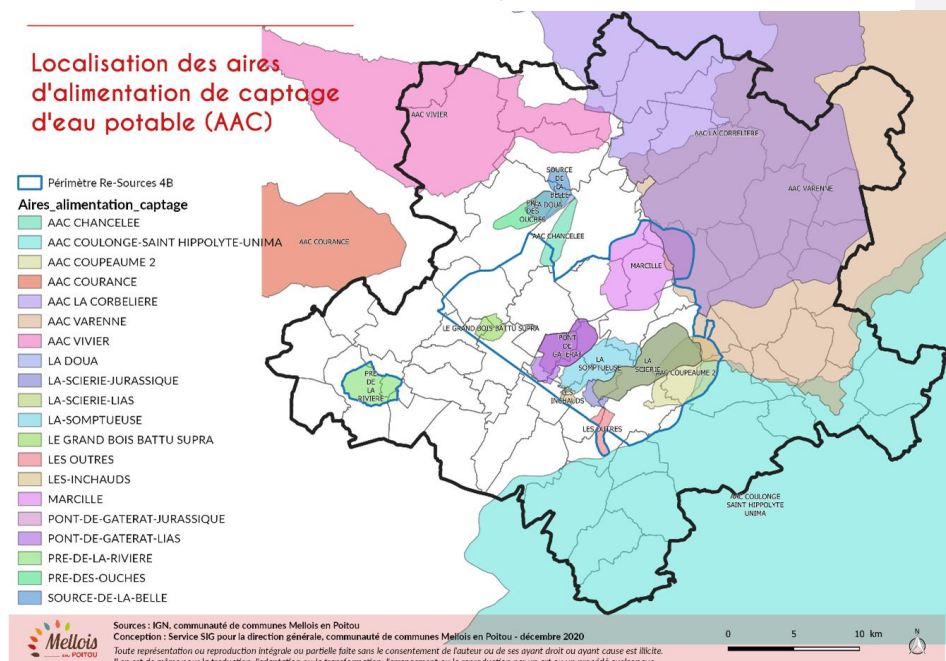
Synthèse des captages présents

124

Nom du captage	Commune	Nom du Bassin d'Alimentation	Animateur du programme Re-Sources
La Chancelée	Saint-Romans-les-Melle	Chancelée	SERTAD
Marcillé	Saint-Génard	Boutonne	SMAEP 4B
Le Grand Bois Battu Supra	Vernoux-sur-Boutonne		
Pré de la rivière ancien P1	Chizé		
Pré de la rivière nouveau F1	Chizé		
Pont de Gaterat Infra	Lusseray		
Pont de Gaterat Supra	Lusseray		
La Somptueuse	Luché-sur-Brioux		
La Scierie jurassique	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues		
La Scierie Lias	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues		
Les Inchauds	Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues		
Les Outres	Chef-Boutonne		
Coupeaume	Chef-Boutonne		
Hors territoire			
Moulin neuf	Saint-Fraigne	Moulin neuf	SIAP Saint-Fraigne
Le Vivier	Niort	Vivier	Syndicat des Eaux du Vivier
Multiples captages	Multiples	Sèvre Niortaise Amont	SERTAD



Localisation des captages présents



2.4.2.3 Les prélèvements, distributions et la consommation en l'eau potable

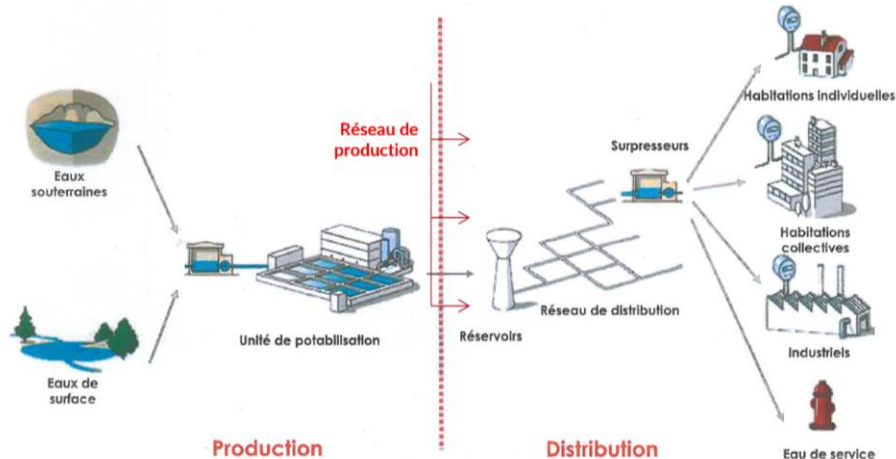
L'eau brute issue des captages doit répondre à des critères de potabilité régulièrement contrôlés par les services de l'État et analysés par les structures de production. À défaut, un Arrêté préfectoral peut mettre fin à l'exploitation soit définitivement, soit jusqu'à ce qu'une remédiation soit apportée.

La potabilisation de l'eau fait appel à des processus plus ou moins complexes :

- Au minimum si l'eau brute est naturellement potable, le traitement consiste en une simple filtration des matières en suspension associée à une chloration dans un but de désinfection obligatoire. Les eaux captées en nappe profonde et distribuées sur le périmètre de l'ex-SIAEP de Lezay répondent à ces critères.
- Certaines ressources nécessitent des infrastructures beaucoup plus complexes, c'est le cas du SERTAD avec son usine de potabilisation de Ste Néomaye, capable de traiter plus de 4 millions de m³ par an en provenance du barrage de La Touche-Poupard à Exireuil, mais également, en cas de besoin, du captage de La Corbelière dans la Sèvre niortaise. De telles installations sont justifiées par les enjeux sanitaires pour les populations desservies. Le barrage et l'usine peuvent assurer un secours départemental si nécessaire.
- Le S4B se positionne en situation intermédiaire. Ses nombreuses ressources très dispersées (28 captages répartis d'est en ouest sur tout le sud du territoire) ne justifient pas une usine de traitement. Filtration et chloration sont systématiques et selon les captages, le taux de fluor présent naturellement dans l'eau brute nécessite une dilution avec l'eau d'un captage voisin, avant distribution.



Schéma de la production d'eau potable

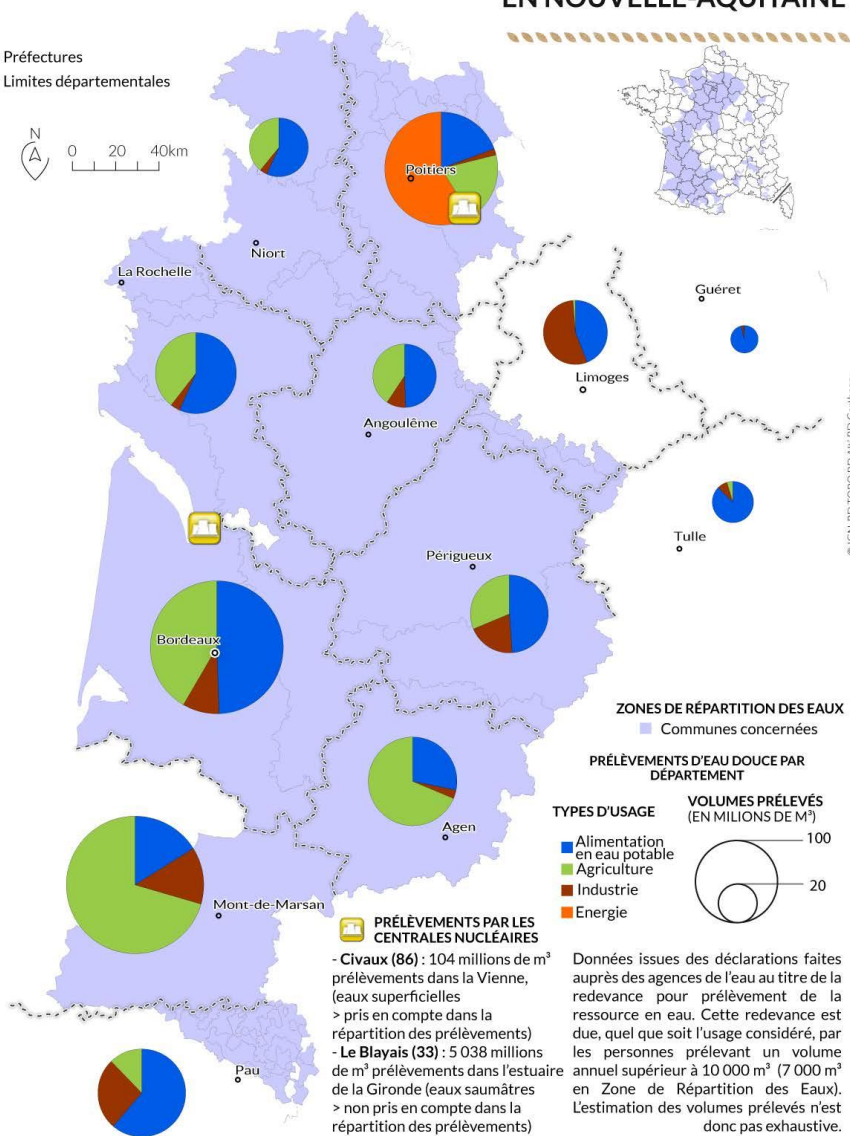


Les prélèvements en eau sur le département sont destinés à deux usages majoritaires l'alimentation en eau potable et l'agriculture comme l'expose le bilan de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine de 2020.



LES PRÉLÈVEMENTS EN EAU PAR DÉPARTEMENT EN 2017 EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Préfectures
- Limites départementales

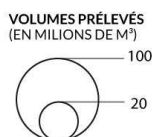


ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX

■ Communes concernées

PRÉLÈVEMENTS D'EAU DOUCE PAR DÉPARTEMENT

- TYPES D'USAGE
- Alimentation en eau potable
 - Agriculture
 - Industrie
 - Énergie



PRÉLÈVEMENTS PAR LES CENTRALES NUCLÉAIRES

- Civaux (86) : 104 millions de m³ de prélèvements dans la Vienne, (eaux superficielles > pris en compte dans la répartition des prélèvements)
- Le Blayais (33) : 5 038 millions de m³ de prélèvements dans l'estuaire de la Gironde (eaux saumâtres > non pris en compte dans la répartition des prélèvements)

Données issues des déclarations faites auprès des agences de l'eau au titre de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau. Cette redevance est due, quel que soit l'usage considéré, par les personnes prélevant un volume annuel supérieur à 10 000 m³ (7 000 m³ en Zone de Répartition des Eaux). L'estimation des volumes prélevés n'est donc pas exhaustive.

**Le syndicat SMAEP 4B :** (données issues du RPQS de 2023)

La production d'eau est assurée à partir de 28 captages de (capacité 15 000 à 170 000 m³/an).

Depuis 2025, le syndicat a repris en régie la distribution précédemment assurée par Véolia sur Chef-Boutonne (commune historique), soit plus de 100 000 m³/an inclus dans les 179 000 m³ de vente en gros.

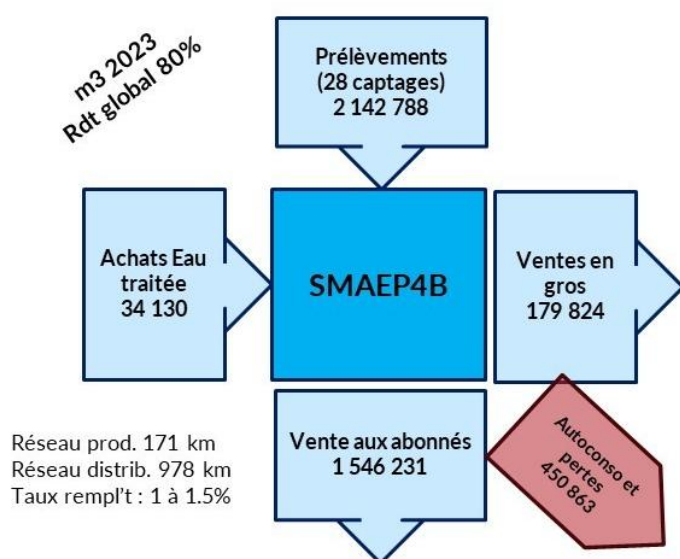
L'eau est distribuée à 16 852 abonnés correspondant à une population estimée de 28 665 habitants répartis dans :

- 45 communes de Mellois en Poitou,
- 7 de la Communauté d'agglomération de Niort,
- Et Montjean en Charente.

De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 53,9m³/hab/an.**

La moyenne du département des Deux-Sèvres est de 52,5m³/hab/an en 2023.

Le S4B présente la particularité d'une étroite correspondance entre production et distribution. Les échanges d'eau avec les structures voisines (ex-SIAEP de Lezay, SERTAD, SIVEER86, RESE17 et SIAEP NOC16) sont limités aux besoins sanitaires des canalisations. Le S4B est également la seule structure AEP du département du périmètre de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.





Le syndicat SERTAD : (données issues du RPQS 2023)

Ces données ne prennent pas en compte les communes desservies par l'ex-SIAEP de Lezay qui a intégré le SERTAD en 2025.

Le SERTAD assure la desserte de 23 058 abonnés, soit une population estimée à 46 470 habitants, répartis sur :

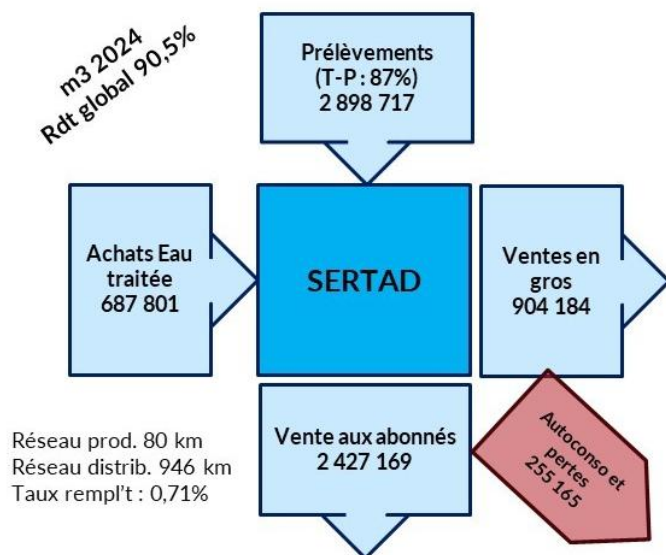
- 9 communes de Mellois en Poitou
- 4 communes de la CAN
- 7 communes de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Si l'on inclut les ventes en gros, le syndicat dessert 60 000 habitants.

De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 52,3m³/hab/an**. En incluant les ventes en gros, la moyenne des consommations d'eau potable descend à 40,5m³/hab/an.

L'eau du SERTAD provient à 87% du barrage de La Touche-Poupard (15 millions de m³). Des captages complémentaires sont localisés à Pamproux (La Roche Ruffin) ; St Romans lès Melle (La Chancelée) et Prahecq. Il peut être alimenté en eau de la Sèvre Niortaise depuis l'usine voisine de la Régie des eaux du Haut Val de Sèvre.

Constituant un nœud stratégique du schéma départemental de l'eau potable, le SERTAD échange de gros volumes d'eaux brute et traitée, tant en import qu'en export, avec ses voisins (Régie du Haut Val de Sèvre, SECO, SPL des Eaux du Niortais). Alimenté par le barrage de La Touche-Poupard qui constitue une réserve de secours départementale, il a une capacité de production d'eau traitée double de sa production actuelle.





L'Ex-SIAEP Lezay : (données issues du RPQS 2023)

Noter que le SIAEP de Lezay a intégré le SERTAD en 2025.

Le syndicat rassemble 11 communes du territoire Mellois en Poitou, soit 4 144 abonnés pour une estimation de 6 250 habitants. La consommation annuelle est de l'ordre de 448 677 m³. De fait, **en moyenne, tous usages confondus, la consommation en eau potable est de 71,8m³/hab/an.**

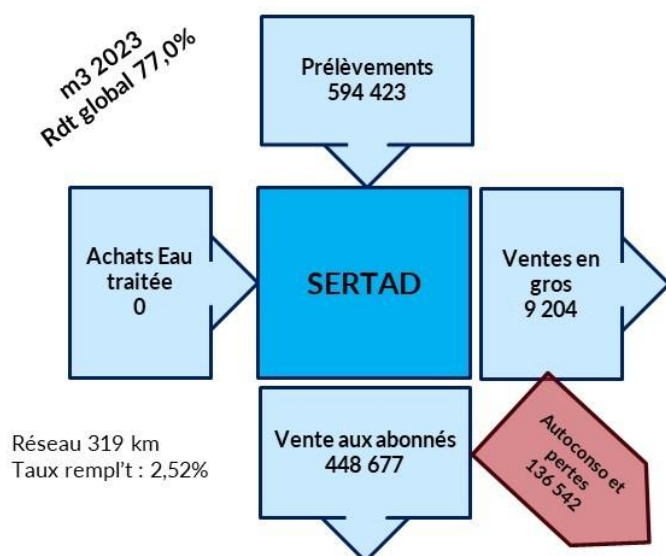
Le Syndicat est alimenté par 2 ressources principales, les forages profonds de La Croix Rivet à Chenay et de La Garenne à Chey.

La commune de Saint-Coutant possède une ressource indépendante à la Fontaine de Bruneau qui peut réalimenter en secours le secteur de Lezay.

Le volume total produit en 2023 était de 594 423 m³.

L'eau produite par le syndicat est d'excellente qualité et fait l'objet d'un simple traitement de désinfection au chlore gazeux, pour être ensuite distribuée aux abonnés par l'intermédiaire de 4 réservoirs (d'une capacité globale de 2000 m³) et 319 km de réseau.

Il résulte que l'eau est de bonne qualité ou de qualité convenable pour tous les secteurs sauf les secteurs de Melle-St Martin, Lezay et Lezay-St Coutant déclassés par leur teneur en chlorothalonil. Les résultats futurs ne devraient plus être perturbés pour ce motif.



130

**Conclusion :**

Dans le Schéma départemental de l'eau potable du 1 Avril 2021 du département des Deux-Sèvres, ce dernier n'est pas un territoire autosuffisant en eau potable. Des apports ont lieu depuis le Maine-et-Loire et la Vendée pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

De plus, des tensions fortes ont pu être ressenties sur la quantité d'eau disponible lors d'aléas climatiques (hivers secs 2005 et 2017). Ces difficultés risquent d'être aggravées par le changement climatique et pourraient augmenter le risque de conflits d'usages à l'avenir et provoquer une accélération du fonctionnement du petit cycle de l'eau. Ces épisodes nécessitent des mesures de restriction temporaires des usages de l'eau en fonction de 4 niveaux d'alerte (Vigilance, Alerte, Alerte renforcée, Crise). Par exemple, depuis le mercredi 20 août 2025, un arrêté préfectoral passé en niveau d'alerte renforcée les prélèvements sur les réseaux d'eau potable du département (en accord avec les syndicats d'eau SEN, SECO et SMAEP4B).

D'un autre côté, la qualité de la ressource en eau potable est fragilisée par des pollutions diffuses (nitrates, pesticides et produits phytosanitaires). Globalement, les concentrations en nitrates et pesticides ont tendance à se stabiliser sur les 10 dernières années, mais la reconquête d'une eau de qualité n'est pas assurée. Au contraire, les conditions climatiques récentes (succession de sécheresses et de fortes pluies) montrent que la ressource reste très vulnérable aux pollutions avec la présence de pics de concentration de polluants. Sur le territoire, pour tous ces secteurs de distribution, la conformité est confirmée par l'ARS pour : la bactériologie, les nitrates, les phytosanitaires et leurs métabolites, le fluor et la turbidité.

Enfin, La consommation moyenne en eau potable à l'échelle des syndicats, tous usages confondus, est pour le syndicat SMAEP 4B, une moyenne de 53,9m³/habitant/an ; pour le syndicat SERTAD, une moyenne de 52,3 m³/habitant/an ; et pour l'ex-SIEAP Lezay, une moyenne de 71,8 m³/habitant/an. La moyenne du département des Deux-Sèvres est de 52,5 m³/habitant/an en 2023. L'état des réseaux et des infrastructures est satisfaisant sur tous les syndicats. Selon les syndicats, des efforts sont à mener sur l'économie de l'eau.

2.4.2.4 L'état des infrastructures

Le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Pour information, la valeur moyenne de l'indicateur au 1^{er} janvier 2023 en France est de 83,4%.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Pour information, la valeur moyenne de l'indicateur au 1^{er} janvier 2023 en France est de 0,67%.

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Plus il est élevé, plus la perte est importante. La valeur moyenne de l'indicateur au 1^{er} janvier 2023 en France est de 3,2 m³/km/j.

**Le syndicat SMAEP 4B :** (données issues du RPQS de 2023)**Infrastructures de production**

Connaissance et gestion patrimoniale : « Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci. La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années. » Sur une échelle de 0 à 100, l'état de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau des infrastructures de production est évalué à 90 sur 100.

Le rendement calculé du réseau de production est de 96.9% en 2023, ce qui est un excellent résultat. Il correspond à un indice de fuite très faible de 1.44 m³/km/jour, particulièrement pour un réseau essentiellement en secteur rural.

Le réseau de production assure le transport de l'eau des points de captage aux points stockage en tête des différents secteurs de distribution. Ce réseau s'étend sur plus de 133 km et le taux de renouvellement moyen sur 5 ans a été de 1,54% par an.

Infrastructures de distribution

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : elle correspond à un indice de 100 points sur un total de 120. Le réseau de distribution structure le territoire entre réservoirs de stockage et points de distribution aux abonnés. Il s'étend sur plus de 940 km. Son taux de renouvellement moyen sur 5 ans a été de 0.95%. Son rendement a été de 82.1% en 2023.

Service aux usagers

En 2023, sur l'ensemble du périmètre du S4B, 27 interruptions de service non programmées ont été constatées et 55 réclamations d'abonnés, soit un taux de 3.2%.

Le syndicat SERTAD : (données issues du RPQS 2023)

L'indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau est évalué à 113 points sur 120.

Infrastructures de production

Le réseau de production rapproche l'eau des principaux pôles de distribution. Il consiste en une artère centrale partant de l'usine en direction du sud (réservoir de St Hilaire à Melle et St Vincent la Châtre) avec un stockage intermédiaire de 3 000 m³ à La Couarde. Deux embranchements partent au niveau de Romans, l'un en direction de l'ouest pour rejoindre le réseau de la CAN et du SECO au niveau de Chauray, l'autre vers l'Est en direction du captage de La Roche-Ruffin à Pamproux.

Ce maillage court sur 80 km avec des canalisations de diamètre 500 à 100 mm.

Infrastructures de distribution

Le réseau de distribution s'étend sur 946 km. Son rendement est de 92,15%, ce qui correspond à un taux de fuites de 0.63 m³/km/jour. Le taux moyen de renouvellement depuis 2017 est de 0.71% par an.

Il est également composé de 28 réservoirs de stockage qui font l'objet d'analyses physico-chimiques et microbiologiques trimestrielles. S'ajoutent des contrôles hebdomadaires de la teneur en chlore.

Service aux usagers



En 2023, sur l'ensemble du périmètre du SERTAD, 50 interruptions de service non programmées ont été constatées et 17 réclamations d'abonnés, soit un taux de 0.7%.

Conclusion :

Les rendements réseaux des deux syndicats sur Mellois en Poitou sont de 82,3% pour le SMAEP 4B et de 92.15% pour le syndicat SERTAD, ce sont de très bon résultat. En comparaison, la moyenne du rendement réseau du département des Deux-Sèvres est de 87,5% en 2023.

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans est plus élevé que la moyenne régionale (0,67% en 2023) : 0.95% pour le SMAEP 4B et 0.71% pour le syndicat SERTAD.

2.4.2.5 Face au changement climatique, sécuriser la ressource en eau potable

Plusieurs actions sont menées à plusieurs échelles, afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau et la disponibilité de l'eau potable face au changement climatique.

Dans le cadre du Schéma départemental (applicable depuis 2021), le département des Deux-Sèvres a établi un tableau synthétique regroupant les risques pour l'alimentation en eau potable par rapport aux changements climatiques. Ce bilan montre avec les risques concernant la qualité et la quantité de l'eau à horizon 2040 sur les différents captages.

Le Schéma départementale part sur les hypothèses suivantes à horizon 2040 :

- La consommation future estimée est augmentée de 3,5 %, en lien avec les modifications des usages (arrosages plus fréquents...).
- Une baisse en quantité des ressources (eaux souterraines et de surface) évaluée à 20 %,
- Une dégradation de la qualité, en lien avec la réduction de la quantité, se traduisant par une augmentation de la concentration des polluants estimée à 25 %

Globalement sur l'ensemble du département, les besoins en eau potable restent inférieurs à la capacité autorisée des ressources et à la capacité d'achats d'eau auprès des départements voisins. La garantie des besoins en eau s'accompagne d'une redistribution des volumes d'eau entre syndicats. Celle-ci sera assurée si les aménagements, prévus dans ce schéma, sont réalisés. De fait, le risque sur la quantité d'eau à 2040 apparaît limité. Les syndicats les plus sensibles, tel que le syndicat de Lezay, dispose de la possibilité de mettre en service un nouveau captage (Teillé).

En revanche sur le volet qualité, il en ressort que certaines ressources stratégiques apparaissent fortement vulnérables, notamment aux nitrates et cyanobactéries.

La qualité des ressources en eau sur le département est dégradée par les nitrates. L'ensemble du territoire est classé en zone vulnérable aux nitrates, ce qui a conduit au classement de certains captages dans les référentiels du Grenelle suite à la mise en application de la loi Grenelle du 23 juillet 2009, et comme prioritaires au sein des SDAGE. L'ensemble des aires de captages d'eau potable du territoire est classé au Grenelle et 13 captages ont été désignés.

Il indique des risques forts de dégradation de la ressource en eau, sur le territoire du Mellois en Poitou, conduisant à une eau impropre à la consommation. A l'échelle départementale, certaines ressources pourraient devenir inutilisables plusieurs semaines, ou plusieurs mois par an (ex : les captages Grand Bois Battu, Coupeaume 2, Scierie Jurassique sur le SMAEP 4B), voire fermés définitivement. Le SERTAD sera également impacté par des problèmes de qualité au niveau de la prise d'eau du barrage. A noter que cette ressource est prévue comme secours pour d'autres collectivités sur l'aspect quantitatif et devra faire l'objet d'une attention particulière sur l'aspect qualitatif pour pouvoir assumer ce rôle à l'avenir.



La préservation de la ressource en eau est un enjeu fort du territoire pour maintenir la capacité d'accueil.

134

Synthèse des risques d'indisponibilité (DDT 79)

SYNTHESE DES RISQUES D'INDISPONIBILITE	Risque quantité 2040 (déficit en m3/j)				Risque qualité 2040 en nitrates/pesticides/cyanobactéries (captages concernés)	
	Hypothèse haute		Hypothèse réaliste			
	Jour moyenne	Jour de pointe	Jour moyenne	Jour de pointe		
SYN 1- VIVIER	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	
SYN 2- SECO	Faible	Moyen (-199m3/j)	Faible	Moyen (-243m3/j)	Fort (F24, F28, F14)	
SYN 3- SERTAD	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort (barrage de la Touche-Poupard)	
SYN 4- STMAIXENT	Faible	Moyen (-3257m3/j)	Faible	Moyen (-2447m3/j)	Tres Fort (prise d'eau de la Corbelière)	
SYN 5- COURANCE	Faible	Moyen (-617m3/j)	Faible	Moyen (-198m3/j)	Moyen	
SYN 6- LEZAY	Faible	Moyen (-510m3/j)	Faible	Moyen (-223m3/j)	Moyen	
SYN 7- SVL	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort (Ligaine 1 et 2)	
SYN 8- SEVT	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort (Pas de Jeu F3, F5, F2, Lutineaux F1, F3, F4)	
SYN 9- SMAEP 4B	Faible	Faible	Faible	Faible	Fort (Grand Bois Battu, Coupeaume 2, Scierie Jur.)	
SYN 10- SMEG	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible ou absence de données	
LA FOYE-MONJAULT	Pas de ressources propres					
MAUZE-SUR-LE-MIGNON						
BEAUVOIR-SUR-NIORT						
CHEF-BOUTONNE						
SIAEP DE LOUBILLE LOUBIGNE VILLEMAIN						
ST VINCENT LA CHATRE	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible ou absence de données	
SPL CEBRON	/	/	/	/	Fort (barrage de la Touche-Poupard)	

Face à ce constat, le Schéma départemental a décliné ses actions stratégiques à mettre en place à horizon 2025 avec 4 objectifs déclinés en 3 thèmes :

Objectif 1 - Reconquérir et préserver la qualité des eaux en intensifiant les actions favorisant la protection des ressources en eau potable ;

Objectif 2 - Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages en achevant la sécurisation de l'alimentation en eau potable face aux crises accidentelles, en anticipant la sécurisation de l'alimentation en eau potable face au réchauffement climatique, en maintenant une bonne qualité de l'eau produite et distribuée et en améliorant le niveau de préparation de chaque territoire sur les principaux risque.

Objectif 3 - Assurer l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources naturelles et assurer la satisfaction des besoins en eau à long terme en économisant la ressource, en partageant la ressource en eau pour éviter les conflits d'usage, en anticipant la satisfaction des besoins face au changement climatique, et en optimisant la gestion du service public.

Objectif 4 - Concertation et partage des orientations et priorités d'intervention en partageant et diffusant les données et indicateurs, et en suivant la réalisation des actions.



Le programme Re-sources, démarche multipartenaire est mis en place pour la préservation de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. Il a pour but de répondre aux problématiques de pollution par les nitrates et les pesticides.

L'objectif est d'accompagner et de favoriser le changement des pratiques et des systèmes de production à l'origine des pollutions sur les bassins d'alimentation de captages.

Les actions phares du programme sont :

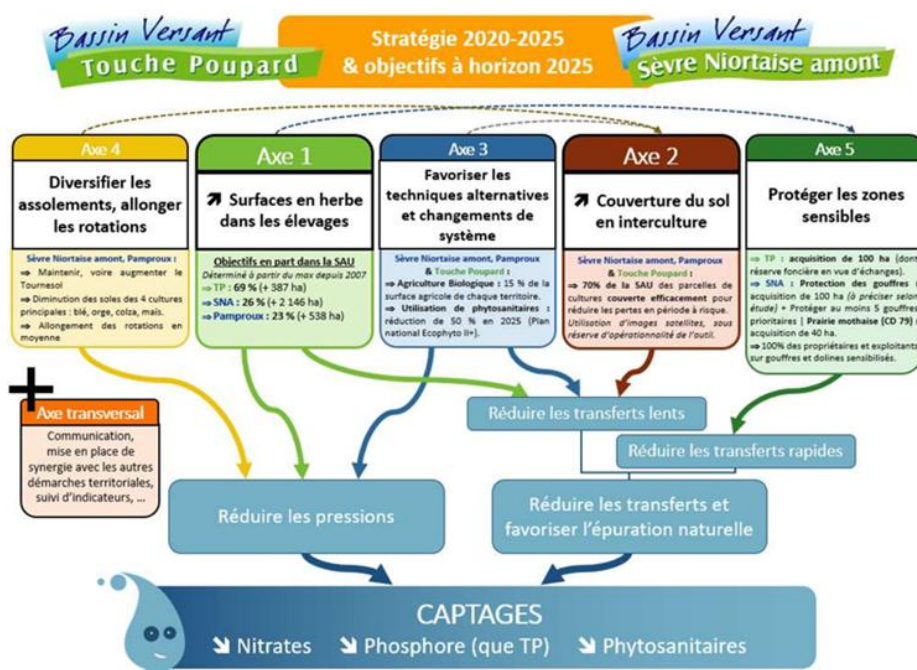
- La réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation agricole ;
- Des Mesures Agro-Environnementales territorialisées ;
- Des échanges avec et entre les agriculteurs ;
- Le développement de l'agriculture biologique.

La problématique majeure, liée à la dégradation qualitative de nombreuses masses d'eau, superficielles et souterraines, est la lutte contre les pollutions diffuses aux nitrates.

Les deux programmes ReSources portés par le SERTAD :

La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont - délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée.

Sur ces territoires, pour partie sur le périmètre de la Communauté de communes Mellois en Poitou, la stratégie territoriale définie et partagée peut être résumée par le graphique ci-dessous :





Les principales actions menées en 2023 :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l'eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d'intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (avec les autres acteurs de l'eau sur le territoire) ;
- Actions liées à l'optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux) ;
- Protection des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Poursuite de l'aménagement foncier ;
- Acquisitions foncières
- Accompagnement individuel d'éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d'amélioration de l'autonomie fourragère de l'exploitation, de coût de production ;
- Groupes d'échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) ;
- Suivi et analyse de la qualité de l'eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l'eau.

Le territoire d'action se limite à 580 ha dont 70% environ, de SAU (surface agricole utile). Il est néanmoins critique pour la ressource locale complémentaire apportée par le captage.





Chacun des axes stratégiques est décliné en actions qui sont mises en œuvre sur la base du volontariat et régulièrement évaluées. Plus d'informations sont développées sur le site internet du syndicat.

Le programme ReSources porté par le SMAEP 4B :

Au vu de la qualité de la ressource en eau et de l'enjeu stratégique pour la production d'eau potable au SMAEP 4B, les AAC ont été priorisées lors du deuxième contrat Re-Sources en 3 niveaux (le niveau 1 étant le plus prioritaire) :

PRIORITÉ DE L'AAC	AAC CONCERNÉES
Niveau 1 = FORT	Coupeaume 2, Marcillé, La Scierie Supra et la Scierie Infra, Grand Bois Battu
Niveau 2 = MOYEN	Pont de Gatérat Supra, Pont de Gatérat Infra, Pré de la Rivière P1 et F1, Les Outres, Les Inchauds
Niveau 3 = FAIBLE	La Somptueuse

Ces trois niveaux d'enjeu fort, moyen et faible sont conservés pour le troisième contrat.

Au regard du suivi de la qualité de l'eau, l'enjeu principal sur le territoire Re-Sources de la Boutonne amont est l'impact des nitrates et des pesticides sur les eaux souterraines.

Limiter l'impact des nitrates et produits phytosanitaires sur les eaux souterraines passe par une réduction des pressions (liées aux usages et pratiques agricoles) ainsi que par une maîtrise des transferts de polluants, en augmentant le potentiel de régulation des agro-hydro-systèmes. Afin de mettre en place un plan d'actions cohérent avec ces objectifs, quatre axes stratégiques de travail ont été déterminés pour le prochain contrat afin de répondre à l'enjeu de la réduction de l'impact des pressions nitrates et phytosanitaires sur les eaux souterraines. Les axes stratégiques identifiés sur lesquels s'appuiera le plan d'actions sont les suivants :

AXE 1 : DIMINUER LES PRESSIONS AZOTÉES ET USAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES AGRICOLES
AXE 2 : LIMITER LES TRANSFERTS DE POLLUANTS EN VALORISANT LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE
AXE 3 : GÉRER LE FONCIER EN ZONES SENSIBLES
AXE 4 : ANIMER LE TERRITOIRE : FÉDÉRER, SUIVRE ET SENSIBILISER

Chacun des axes stratégiques est décliné en actions qui sont mises en œuvre sur la base du volontariat et régulièrement évaluées. Plus d'informations sont développées sur le site internet du syndicat.





Le SCoT précise que les ouvertures à l'urbanisation devront être justifiées et priorisées au sein des zones équipées d'un dispositif d'assainissement collectif aux normes et capable d'accueillir la nouvelle charge d'effluents, ou dans les secteurs dont le raccordement au réseau est planifié à court/moyen terme, pour des raisons de densité, de contraintes de gestion et d'entretien et d'optimisation des équipements publics existants.

Nombre d'installations ANC et AC par communes (RPQS 2023)

Commune	Nombre d'habitant TOTAL	Assainissement non-collectif			Assainissement collectif			Consommation en m³ facturée
		Nombre d'habitant	% de couverture	Nombre de dispositifs	Nombre d'habitant	% de couverture	Nombre d'abonnés	
Aigondigné	4 821	2 022	42%	897	2 799	58%	1 314	110 089
Alloinay	911	911	100%	553	0	0%		
Asnières-en-Poitou	201	201	100%	553	0	0%		
Aubigné	189	100	53%	98	89	47%	41	2 583
Beaussais-Vitré	1 028	967	94%	413	61	6%	28	2 037
Brieuil-sur-Chizé	126	126	100%	34	0	0%		
Brioux-sur-Boutonne	1 496	53	4%	132	1 443	96%	669	65 910
Caunay	181	181	100%	116	0	0%		
Celles s/Belle	3 964	1 729	44%	907	2 235	56%	1 035	77 212
Chef-Boutonne	2 570	120	5%	397	2 450	95%	1 139	84 924
Chenay	454	224	49%	162	230	51%	106	8 965
Chérigné	140	140	100%	69	0	0%		
Chey	568	444	78%	228	124	22%	59	2 543
Chizé	868	799	92%	57	69	8%	295	25 978
Clussais-la-Pommeraie	598	598	100%	390	0	0%		
Couture-d'Argenson	403	73	18%	95	330	82%	123	9 613
Ensigné	293	293	100%	146	0	0%		
Exoudun	577	165	29%	136	412	71%	190	10 201
Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues	538	-59	-11%	29	597	111%	204	31 943
Fontivillé	872	872	100%	399	0	0%		
Fressines	1 750	873	50%	347	877	50%	404	31 940
Juillé	102	102	100%	53	0	0%		
La Chapelle-Pouilloux	184	184	100%	119	0	0%		
La Mothe-Saint-Héray	1 698	259	15%	270	1 439	85%	663	42 711
Le Vert	132	132	100%	73	0	0%		
Les Fosses	449	449	100%	167	0	0%		
Lezay	2 009	460	23%	388	1 549	77%	731	65 062
Limalonges	835	766	92%	501	69	8%	24	8 121
Lorigné	308	308	100%	233	0	0%		
Loubigné	161	161	100%	101	0	0%		
Loubillé	406	76	19%	79	330	81%	152	9 438
Luché-sur-Brioux	135	135	100%	67	0	0%		
Lusseray	167	167	100%	87	0	0%		



Commune	Nombre d'habitant TOTAL	Assainissement non-collectif			Assainissement collectif			Consommation en m³ facturée
		Nombre d'habitant	% de couverture	Nombre de dispositifs	Nombre d'habitant	% de couverture	Nombre d'abonnés	
Mairé-Levescaut	529	288	54%	246	241	46%	90	7 393
Maisonnay	266	266	100%	129	0	0%		
Marcillé	774	774	100%	365	0	0%		
Melle	6 502	1 205	19%	930	5 297	81%	2 475	224 709
Melleran	500	500	100%	324	0	0%		
Messé	197	197	100%	119	0	0%		
Sauzé-entre-bois (Montalembert)	312	297	95%	183	15	5%	7	322
Paizay-le-Chapt	263	263	100%	141	0	0%		
Périgné	1 042	684	66%	260	358	34%	165	16 353
Pers	77	77	100%	54	0	0%		
Pliboux	209	209	100%	154	0	0%		
Praïlles-la-Couarde	972	794	82%	364	178	18%	82	5 417
Rom	878	674	77%	345	204	23%	96	6 302
Saint-Coutant	279	279	100%	156	0	0%		
Saint-Romans-lès-Melle	729	610	84%	293	119	16%	55	4 502
Saint-Vincent-la-Châtre	647	647	100%	204	0	0%		
Sainte-Soline	360	197	55%	171	163	45%	75	3 844
Sauzé-entre-Bois	1 542	32	2%	298	1 510	98%	605	48 305
Sécondigné-sur-Belle	516	403	78%	183	113	22%	52	3 928
Séligné	119	199	100%	61	0	0%		
Sepvret	640	529	83%	221	111	17%	51	4 109
Valdelaume	838	675	81%	507	163	19%	75	3 546
Vançais	228	228	100%	147	0	0%		
Vanzay	252	252	100%	108	0	0%		
Vernoux-sur-Boutonne	213	55	26%	31	158	74%	73	5 409
Villefollet	227	227	100%	105	0	0%		
Villemain	150	150	100%	116	0	0%		
Villiers en Bois	124	124	100%	64	0	0%		
Villiers-sur-Chizé	163	163	100%	74	0	0%		
Total	48 682	24 949	51%	14 205	23 733	49%	11 078	923 409

2.4.3.1 L'assainissement collectif

Le parc assainissement collectif de Mellois en Poitou est composé de 37 systèmes d'assainissement regroupant les réseaux, les postes de relevage et les stations d'épuration. Le tableau à la page suivante fait état du fonctionnement organique et hydraulique des stations ces trois dernières années.

Il est à constater que l'ensemble des stations exceptée celle de Fontenille Saint Martin d'Entraigues ont une marge résiduelle organique pouvant assurer le traitement de raccords potentiels supplémentaires de nouveaux usagers.

Il y a une augmentation du volume facturé constante entre 2018 et 2023 de 879 989 m³ à 923 409 m³. Un différentiel important a été remarqué par la communauté de communes entre le volume entrant et le volume facturé qui peut être justifié par plusieurs hypothèses : des eaux claires parasites, des rejets industriels non facturés, des forages non déclarés.

Evolution du nombre d'abonnés et des volumes facturés (RPQS 2023)

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés domestiques (1)	10 774	11 099	11 274	11 445	11 078
Total des volumes facturés aux abonnés (m ³)	917 448	976 366	1 001 343	987 123	923 409

96 postes de relèvement sont répartis sur le territoire et 37 stations de traitements. La capacité d'une station d'épuration est définie en Equivalent-Habitant (EH), c'est-à-dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les effluents si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La majorité des stations a une capacité de traitement inférieure à 500 EH. Elles présentent des filières de traitement assez simples comme les filtres plantés de roseaux. Les stations à boues activées représentent 30% du parc.

Synthèse de la capacité nominale des stations

Capacités de traitement (EH)	Nombre d'installations
Stations < 200 EH	14
Stations entre 200 et 499 EH	10
Stations entre 500 et 999 EH	3
Stations entre 1000 et 1999 EH	4
Stations entre 2000 et 10 000 EH	6

249,89 t MS de boues ont été produites en 2023 sur le territoire. Celles-ci doivent intégrer une filière d'évacuation des boues qui comprend le transport et le traitement. Les boues sont destinées à l'épandage agricole ou au compostage. Le taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de 100%.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des stations est de 100 (100 en 2020). Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité en performance des stations est de 100 (100 en 2020).

Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis	
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024					
Aigondigné	Irrigation	Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique	01/10 /2005	3300	495	1875	1765	1596	+139	1735	57	53	48	+ 5	53	284	313	305	+21	326	57	63	61	5	66	2021	Les taux de charge organiques et hydrauliques sont d'environ 55 à 60 %. Le fonctionnement de la station est satisfaisant.	
Aubigné	Infiltration	Filtre à sable	10/02 /2005	130	19,5	-	-		+2	-	-	-	-	-	18	6	18	17	+1	18	31	92	85	8	93		Absence de données concernant la charge organique.	
Beaussais-Vitré	Le Fombelle	Filtre planté de roseaux	10/11 /2011	110	16	-	-		+0	-	-	-	-	-+4	64-	5	7	6	+0	6	31	44	37	1	38	2020	Absence de données concernant la charge organique.	
Brioux sur Boutonne	La Boutonne	Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique	01/06 /1998	1500	225	1425	967	900	+53	953	95	64	60	+6	51	284	359	410	+8	418	126	160	182	4	186	2026	En surcharge hydraulique, La CCMP a lancé un SDA en 2025.	
Celles sur Belle	La Belle	Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique	01/01 /1975	2500	500	1274	1631	1121	+147	1268	51	65	45	+2	59	211	255	236	+22	258	42	51	47	5	52	2019	Fonctionnement satisfaisant	
Chef Boutonne - bourg	La Boutonne	Boue activée aération prolongée déphosphatation chimique	01/04 /1994	2200	330	1407	1063	1251	+36	1287	64	48	57	-	-	369	550	572	+	578	112	167	173	3	176	2012	En surcharge hydraulique, La CCMP prévoit le lancement d'un SDA en 2027	



Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024				
Chef-Boutonne – Tillou	Infiltration	Filtre à sable	13/05 /2022	25	3.75	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0		Absence de données concernant les charges organique et hydraulique	
Chenay	La Sèvre Niortaise	Filtre planté de roseaux	01/09 /2010	350	53	–	142	–	0	–	–	41	–	+0	-	26	31	29	+0	29,00	49	58	54	1	55	Audit en 2017	Fonctionnement satisfaisant
Chey	Infiltration	Filtre planté de roseaux	23/04 /2013	250	38	78	330	51	0	51	31	132	21	+0	21	9	14	14	+0	14,00	24	37	37	0	37	Audit en 2017	Le taux de charge organique en 2023 est élevé. Cela s'explique par le fait que le service réalise une analyse ponctuelle à un instant t et non sur 24h,
Chizé	Fossé - La Boutonne	Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique	01/01 /2000	1200	165	–	394	–	+24	–	–	33	–	+2	-	34	116	109	+4	113,00	21	70	66	3	69		Fonctionnement satisfaisant
Couture d'Argenson	La Couture	Lagunage naturel et filtre planté de roseaux	01/02 /1998	400	48	331	–	–	0	–	83	–	–	+0	-	39	65	60	+0	60	81	135	125	0	125		En surcharge hydraulique en 2023 et 2024. Réseau d'assainissement passe dans la rivière donc infiltration d'eaux de rivière.
Exoudun	Infiltration	Filtre planté de roseaux et filtre à sables	04/07 /2003	500	75	–	158	107	0	107	–	32	21	+1	22	28	38	35	+0	35,00	37	51	46	1	47	Audit en 2017	Fonctionnement satisfaisant



Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis	
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024					
Fontenille Saint Martin d'Entraigues	Fossé	Lagunage naturel	01/04 /2006	900	135	1150	1514	1320	+6	1326	128	168	146	+2	148	157	333	367	+1	368	116	247	271	2	273	2017	Fonctionnement non satisfaisant. En surcharge hydraulique et organique. Convention avec la fromagerie en cours.	
Fressines	Infiltration	Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique	25/03 /2015	1200	150	490	574	495	+139	634	41	48	41	+12	53	83	128	108	+21	129,00	55	85	72	14	86	2021	Fonctionnement satisfaisant	
La Mothe St Héray - La Villedé	Fossé	Lit bactérien	01/01 /1993	40	6	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0	Audit en 2017	Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.		
La Mothe St Héray - Le Chabonais	La Sèvre Niortaise	Lit bactérien	01/11 /1987	2250	500	975	965	1391	+33	1424	43	43	73	+3	76	153	297	278	+5	283,00	31	59	55	2	57	2016 + audit en 2017	Fonctionnement satisfaisant	
Lezay	La Dive	Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique	01/08 /1996	2000	350	1301	707	1450	0	1450	65	35	72	+1	73	234	498	541	+0	541	67	142	154	1	155	2010 + audit en 2017	Fonctionnement non satisfaisant. En surcharge hydraulique. Travaux sur le réseau réalisés en 2024 afin de limiter l'apport d'ECCP.	
Limalonges	Infiltration	Boue activée_aération prolongée	01/10 /1997	600	90	212	330	87	0	87	35	55	14	+1	15	32	40	37	+0	37,00	35	44	41	1	42		Fonctionnement satisfaisant	



Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis	
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024					
Loubillé	Infiltration	Filtre planté de roseaux	01/10/2004	350	52,5	164	-	156	+73	229	47	-	44	+22	66	22	39	35	+11	46,00	42	74	66	22	88		Fonctionnement satisfaisant	
Mairé l'Evescault	Infiltration	Filtre planté de roseaux	01/08/2014	350	45	58	-	91	+21	112	17	-	26	+6	32	18	22	21	+4	25,00	40	49	46	10	56		Fonctionnement satisfaisant	
Melle	La Béronne	Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique	01/02/1994	8100	1350	4250	3917	4165	+130	4295	52	48	51	+3	54	656	817	830	+20	850,00	49	61	61	2	63	2019	Fonctionnement satisfaisant	
Montalembert	La Péruse	Filtre planté de roseaux	15/06/2016	30	4,5	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-		0		Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.		
Périgné	La Belle	Boue activée_aération prolongée	01/10/1996	400	60	-	-	-	+33	-	-	-	-	-	-	57	11	109	+5	114	95	20	181	9	190		Absence de données concernant la charge organique, en surcharge hydraulique en 2024 (année pluvieuse).	
Prailles - La Couarde	Infiltration	Filtre planté de roseaux	06/09/2010	330	50	100	-	109	+16	125	30	-	33	+5	38	15	15	15	+3	18,00	30	30	30	6	36	2021	Fonctionnement satisfaisant	

PLUi-H – CARNET 2 : UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES



Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024				
Rom	Infiltration	Filtre planté de roseaux	01/01/2022	325	48,75	-	-	60	+8	68	-	-	18	+3	21	-	-	12	+2	14,00	-	-	25	4	29	Audit en 2017	Fonctionnement satisfaisant
Sainte Soline	Infiltration	Filtre planté de roseaux	14/05/2014	200	30	44	-	-	+7	-	22	-	-	+4	-	9	11	10	+1	11,00	30	37	33	4	37	Audit en 2017	Fonctionnement satisfaisant
Sauzé-Vaussais	La Péruze	Boue activée_aération prolongée_déphosphatation chimique	01/07/1992	1800	300	666	594	975	+43	1018	37	33	54	+3	57	144	227	237	+7	244,00	48	76	79	3	82	2021	Fonctionnement satisfaisant
Secondigné sur Belle	Infiltration	Filtre à sable	04/02/2002	150	14	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+0	-	-	-	-	0			Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.
Sepvret - EcoHameau	Infiltration	Filtre planté de roseaux	27/09/2012	110	16,2	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0		Audit en 2017	Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.
Sepvret - Le Coudray	Fossé	Lagunage naturel	01/02/2000	150	24,5	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0		Audit en 2017	Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.



Station d'épuration	Milieu récepteur	Type de traitement Filière EAU	Date de mise en service	Capacité de la STEP (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Charge organique (EH)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge organique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Charge hydraulique (m3/j)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Taux de charge hydraulique (%)			Prév. PLUi (2035)	Prév. Charge STEP + PLUi	Etat d'avancement SDA	Remarques sur la base des éléments fournis
						2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024			2022	2023	2024				
St Léger de la Martinière - Le Mareuil	La Béronne	Lagunage naturel	01/06 /1981	60	9	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0	2019	Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.	
St Romans les Melle - Le Mognon	La Béronne	Filtre planté de roseaux	01/08 /2007	185	27,75	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	9	34	15	0	15,00	32	123	53	2	55	2020	Absence de données concernant la charge organique, en surcharge hydraulique en 2023 liée à la pluviométrie élevée cette année là.
St Romans les Melle - Les Vallées	La Béronne	Filtre à sable	01/08 /2007	25	4	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	0	2020	Absence de données concernant les charges organique et hydraulique.	
Valdelaume - Hanc - La Fontaine	Infiltration	Filtre à sable	03/06 /2000	50	8	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	4	17	-	0	-	50	213	-	-	213	-	En surcharge hydraulique en hiver liée à l'emplacement de la station qui est proche du cours d'eau.
Valdelaume - Hanc - Mairie	Infiltration	Filtre à sable	03/06 /2000	50	8	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	6	16	12	0	12,00	75	200	150	0	150	-	Fonctionnement non satisfaisant car surcharge hydraulique.
Valdelaume - Pioussay	Infiltration	Filtre à sable	15/11 /2006	140	21	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	7	11	10	0	10,00	33	52	47	1	48	-	Absence de données concernant la charge organique.
Vernoux sur Boutonne	La Béronne	Filtre à sable	16/05 /2008	270	40,5	36	-	145	+8	153	13	-	54	+3	57	17	41	44	+2	46,00	41	100	107	7	114	-	Fonctionnement satisfaisant en organique et charge hydraulique élevée en 2023 et 2024. Réseau proche du cours d'eau.

PLUi-H – CARNET 2 : UN TERRITOIRE PARTAGEANT DES DYNAMIQUES COMMUNES

Le tableau ci-dessus présente le fonctionnement organique et hydraulique des stations d'épuration sur la période 2022-2024, ainsi que l'état d'avancement des schémas directeurs. Il permet de démontrer à partir des données chiffrées issues du PLUi-H que l'ensemble des stations d'épuration du territoire est en capacité d'accepter les charges organiques futures, à l'exception de la station de Fontenille Saint Martin d'Entraigues, qui présente une surcharge organique.

Les 36 autres stations disposent d'une marge résiduelle organique suffisante pour assurer le traitement de raccordements supplémentaires éventuels.

Les surcharges organique et hydraulique observées sur le système d'assainissement de Fontenille Saint Martin d'Entraigues sont liées aux rejets d'effluents non domestiques issus de la fromagerie. Une convention de rejet a été signée le 23 avril 2025, et des échanges sont en cours avec l'industriel afin de mettre en place un traitement des effluents en amont de leur rejet dans le réseau d'assainissement collectif.

Les performances mesurées en 2024 sur le système de traitement sont conformes aux normes de rejet définies par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Certaines stations (8 au total) présentent un fonctionnement non satisfaisant uniquement sur le plan hydraulique, notamment :

- **Système d'assainissement de Chef-Boutonne** : ce système est sujet à des entrées d'eaux claires parasites à mener sur le territoire, après celle de Brioux-sur-Boutonne prévue en 2027 ;
- **Système d'assainissement de la Mothe-Saint-Héray** : un dossier de régularisation a été déposé auprès de la DDT en juin 2025 et l'arrêté préfectoral d'autorisation est en cours d'instruction. La station présente un fonctionnement organique satisfaisant mais peut connaître ponctuellement des surcharges hydrauliques. Des travaux de renouvellement de réseaux ont été réalisés en 2025 (190 ml- chemin de Bouscul). D'autres travaux sont programmés en 2026, comprenant la réhabilitation de 190 ml (chemin de Fontaine) et de 420 ml (rue des Ouches / place Jallet), afin de limiter les entrées d'eaux claires parasites.
- **Système d'assainissement de Lezay** : la collectivité a engagé des travaux de réhabilitation du réseau, conformément au programme d'actions issu de l'audit de 2017, permettant de réduire les surcharges hydrauliques du système (réhabilitation de 724 ml).
- **Système d'assainissement de Sauzé-Vaussais** : les performances mesurées lors des bilans d'autosurveillance 2024 respectent les normes de rejet fixées par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2016. La station est déclarée conforme en performance.
- **Système d'assainissement de Brioux-sur-Boutonne** : celui-ci est soumis à d'importants à-coups hydrauliques perturbant le bon fonctionnement de la station d'épuration. Une étude diagnostique et un schéma directeur ont été lancés en 2025 pour une durée de deux ans. Cette étude, subventionnée par l'Agence de l'Eau Adou-Garonne, permettra d'établir un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements sur dix ans, portant à la fois sur les réseaux, les postes et la station d'épuration. Les travaux identifiés seront eux-mêmes éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau et permettront de réduire les rejets polluants ainsi que les infiltrations d'eaux parasites.



- **Système d'assainissement de Rom** : mis en service le 23 novembre 2021, compte à ce jour 95 branchements raccordés, correspondant à 76 équivalents-habitants. La station dispose d'une capacité nominale de 325 EH et peut donc accueillir de nouveaux raccordements.
- Système d'assainissement de Mairé-l'Evescault : possède une capacité nominale de 350 EH. A ce jour, 112 branchements sont raccordés, soit 90 EH. La station n'est ni en surcharge hydraulique ni en surcharge organique et peut accueillir de nouveaux raccordements.
- La base de loisirs du Lambon est équipée d'un système d'assainissement d'une capacité de 450 EH. Une étude de réhabilitation de la station a été engagée par la collectivité en 2025.
- Le système d'assainissement d'Aubigné, d'une capacité de 130 EH, compte 45 branchements raccordés (36 EH). Cette station ne présente ni surcharge hydraulique ni surcharge organique.

150



Plan Pluriannuel d'investissement :

La réalisation du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) a tenu compte des attentes des organismes de contrôle (DDT Police de l'Eau) et celles des financeurs (Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne).

Les schémas directeurs ou audits patrimoniaux réalisés sur la période 2016 -2021 ont permis de déterminer une liste de chantiers potentiels :

Commune	Rue	2024	2025	2026	2027	2028	Objectif
LEZAY	Rue du Tapis Vert	X					Réduction des apports d'ECPP
	Place du Champ de Foire	X					Réduction des apports d'ECPP
	Rue du Grand Pré	X					Réduction des apports d'ECPP
	Rue du Marais					X	Réduction des apports d'ECPP
	Rue du Breuil					X	Réduction des apports d'ECPP
	Route de Melle					X	Réduction des apports d'ECPP
CELLES SUR BELLE	Rochereau	X					Réduction des apports d'ECPP
	Route de Vitré				X		Réduction des apports d'ECPP
LA MOTHE ST HERAY	Chemin des Fontaines		X				Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites
	Chemin Bouscul		X				Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites
	Rue du Maréchal Foch					X	Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites
	Rue des Ouches - Place Jallet			X			Réduction des infiltrations d'eaux claires parasites
MELLE	Lotissement Champ Persé					X	Réduction des apports d'ECPP
	Rue des Jonchères					X	Réduction des apports d'ECPP
	Impasse du Bois Morat			X			Réduction des apports d'ECPP
	Vallée du Pinier				X		Réduction des apports d'ECPP



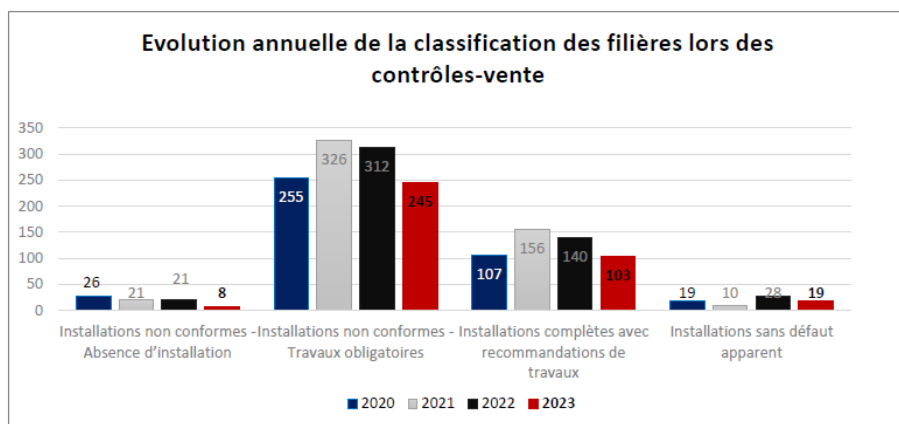
2.4.3.2 L'assainissement non collectif

Si l'assainissement collectif concerne un peu plus de la moitié de la population communautaire avec 11 440 raccordements, l'assainissement non collectif reste prédominant avec plus de 13 924 installations recensées.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dispose d'un règlement de service applicable sur l'intégralité du territoire. Ce règlement a été approuvé par le bureau communautaire en date du 10 juin 2021. En 2025, Mellois en Poitou a décidé de solliciter l'Office International de l'Eau pour une révision juridique du règlement de service.

En 2023, la Direction est intervenue en réponse à 168 consultations. Le SPANC a été sollicité 375 fois dans le cadre d'un contrôle de bon fonctionnement vente.

Synthèse des contrôles effectués lors des ventes



Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Il permet d'évaluer la maîtrise ou non des pollutions domestiques et leur incidences négatives sur l'environnement. **Sur le territoire, le taux de conformité est de 89.95% ce qui est supérieur au taux national de l'INSEE de 61.5% en 2020.**

Mellois en Poitou dispose de **plusieurs leviers** pour inciter les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif non conformes à se mettre en conformité et pour assurer un accompagnement auprès usagers dans une démarche vertueuse du service rendu :

1. La réglementation impose le contrôle des installations chez les particuliers, à minima tous les 10 ans. A Mellois en Poitou, les élus ont délibéré sur une périodicité de contrôle qui dépend du niveau des risques correspondant à chaque type d'installation :

152

LES DYNAMIQUES COMMUNES
PLUI-H - CARNET 2 : UN TERRITOIRE PARTAGEAN

Commenté [LT1]: idem



- Les installations présentant un rejet en milieu hydraulique ainsi que celles dotées d'organes électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques, présentant un risque de panne plus élevé, rendent nécessaires des contrôles plus rapprochés.
- Les filières d'assainissement non collectif classées en non-conformité lors d'un contrôle de bon fonctionnement ou d'un contrôle vente nécessitent également des contrôles plus rapprochés.

Tableau de périodicité	
Filières classées en conformité	8 ans
Filières classées en non-conformité	4 ans
Filières agréées avec rejet en milieu hydraulique	3 ans

2. Les campagnes de contrôles de bon fonctionnement :

Afin de répondre à la réglementation, le SPANC est tenu de vérifier le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs existantes. Une campagne de contrôles de bon fonctionnement a été initiée pour 3 ans par une entreprise, titulaire du marché. Cette prestation nous permet de répondre à l'objectif cible de 1700 à 1800 vérifications annuelles. Elle vient également abonder la connaissance du parc en s'additionnant aux contrôles des installations nouvelles ou en cas de ventes et successions, lesquels sont effectués directement par les personnels de la direction du cycle de l'eau.

Nombre de contrôles de bon fonctionnement :

Prestation	2020	2021	2022	2023	2024	Oct 2025
Contrôle de bon fonctionnement	410	817	1010	1506	1695	1582

3. Mise en place de pénalités financières pour travaux de conformité non-réalisés

La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières à partir du 1er janvier 2011.

L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'un an après signature de l'acte de vente pour procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation s'il y a lieu.

A Mellois en Poitou, la mise en place des pénalités est appliquée aux retards de mise en conformité lors des réhabilitations ou constructions neuves ainsi qu'en situation avérée d'atteinte à l'environnement.



4. Avis de conception pour tout nouveau projet de construction ou de réhabilitation

154

Le décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement non collectif délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non collectif avant la délivrance du permis de construire.

Si l'avis du SPANC sur le projet est « non conforme », le propriétaire devra proposer un nouveau projet jusqu'à l'obtention d'un avis « conforme » du SPANC afin de pouvoir obtenir l'autorisation de réaliser les travaux.

De plus, en cas de changement de projet, le SPANC demande automatiquement un avenant du bureau d'études ainsi qu'une nouvelle instruction par le SPANC.

A noter que le règlement du SPANC Mellois en Poitou rend obligatoire l'étude de filière à la parcelle réalisée par un bureau d'étude compétent. Cette étude a pour but d'assurer une compatibilité du dispositif d'assainissement non collectif choisi et son dimensionnement avec la nature et les contraintes du terrain.

5. Adhésion à la Charte Qualité du Département des Deux Sèvres

Le département, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière d'assainissement non collectif, a élaboré une charte qui fédère l'ensemble des acteurs et intervenants en assainissement non collectif, valorise les savoir-faire, améliore et harmonise leurs pratiques.

Dans cette démarche, le SPANC Mellois en Poitou adhère à la Charte Qualité de l'ANC des Deux-Sèvres qui permet de valoriser les pratiques du service et d'échanger autour des savoir-faire des professionnels en ANC.

Mellois en Poitou dispose d'une représentation au sein de cette instance et deux élus membres ont été désignés par le conseil communautaire du 17 décembre 2020.

L'objectif premier de cette charte est de garantir aux usagers des prestations de qualité. Elle est un outil de progrès et d'amélioration des pratiques de tous les acteurs intervenant dans ce domaine. Sont concernés les entreprises de travaux publics, les bureaux d'études, les vidangeurs agréés et les SPANC du département.

Cette charte a pour principaux objectifs de contribuer à :

- Préserver la santé publique et les milieux naturels ;
- Clarifier le rôle, les responsabilités et les étapes d'intervention des acteurs ;
- Améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs ;
- Développer la formation et l'information sur l'ANC ;
- Échanger, dialoguer et communiquer en matière d'assainissement ;
- Valoriser les actions et les compétences en place et mutualiser ces savoir-faire.



6. Le service entretien – contrat vidange

Courant 2020, Mellois en Poitou a souhaité s'engager dans une démarche vertueuse sur le plan environnemental, permettant à chaque propriétaire immobilier de bénéficier, sur le territoire, d'un service public d'assainissement non collectif intégrant l'audit des installations privées par un technicien de la communauté de communes, des conseils d'entretien et la vidange des installations précitées par un prestataire privé, sous contrat avec la communauté de communes dans le cadre d'un marché public de services.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une maîtrise du dispositif d'assainissement non collectif, sous la responsabilité de chaque propriétaire, avec le concours actif de la communauté de communes.

Il est à noter que la communauté de communes veille à ce que les propriétaires de filières agréées respectent les préconisations du guide d'utilisation du fabricant accompagnant le dispositif.

2.4.4 La gestion des eaux pluviales

L'absence de gestion des eaux pluviales sur les versants ruraux puis en secteurs urbains peut générer une surcharge des réseaux, un mélange avec les eaux usées domestiques et/ou industrielles (potentiellement importantes sur les secteurs urbains), et occasionner de fortes pollutions ponctuelles des milieux aquatiques avec des incidences sur les activités et usages tels que la production d'eau potable.

La gestion des eaux pluviales dépend de la quantité et de la qualité des eaux recueillies, en termes de charges polluantes. En effet, des facteurs tels que l'imperméabilisation des sols et le morcellement des espaces verts tendent à augmenter le ruissellement en milieu urbain, et donc à générer de plus importantes quantités d'eaux pluviales à gérer. De plus, les eaux qui ruissellent sont susceptibles de se charger en polluants au contact des surfaces, que ce soit en milieu urbain ou en milieu agricole avec les produits phytosanitaires utilisés.

Dans le cas où les eaux pluviales et/ou de ruissellement subissent une pollution susceptible d'affecter les milieux récepteurs, ou génèrent des volumes trop importants pour la capacité des cours d'eau, des dispositifs de traitement et/ou de stockage adaptés sont à mettre en œuvre.

Ces dispositifs permettent une surveillance de la qualité et de la quantité des eaux pluviales, et pouvoir traiter les pollutions chroniques ou ponctuelles.

La provenance des eaux pluviales détermine par ailleurs la nature de leur traitement éventuel. Dans le cas d'eaux de toiture, le risque de pollution est très faible, et elles peuvent raisonnablement être rejetées sans traitement préalable dans le milieu récepteur. En revanche, si les eaux ont ruisselé sur des surfaces circulées (voiries, parkings...), leur traitement peut s'avérer indispensable de fait de la pollution aux hydrocarbures notamment. Le transport des produits phytosanitaires ainsi que d'autres pollutions diffuses peuvent être effectué par les eaux pluviales.

Sur le territoire de Mellois en Poitou, il n'existe aucun Schéma directeur des eaux pluviales car la compétence « eau pluviale » est communale. Le secteur est pourtant soumis à plusieurs phénomènes pouvant avoir une incidence négative listés par le SCoT : des inondations locales à cause de la saturation du réseau, de l'imperméabilisation des sols, un ruissellement accru dû à la suppression des haies.



Dans l'ensemble, la communauté de communes est rurale et peu imperméabilisée. Une augmentation de la surface artificialisée peut être générée avec le développement urbain, ce qui induirait une augmentation des volumes d'eau de ruissellement à prendre en charge.

Le dimensionnement des installations, jusqu'alors suffisant, pourrait s'avérer incompatible avec les nouveaux débits d'eaux de ruissellement à prendre en charge.

156



SYNTHESE

ATOUTS

- Un réseau AEP fonctionnel, avec des rendements globalement bons
- Un taux de conformité des installations non collective de 89.95%
- Des stations avec des équipements conformes et performants
- Une capacité nominal répondant aux besoins de la population
- Développement de la Direction du Cycle de l'eau

FAIBLESSES

- Fragilité quantitative et qualitative de la ressource en eau
- La proportion d'assainissement non collectif
- L'absence de Schéma directeur des eaux pluviales

La préservation de la ressource en eau

Le maintien ou la réhabilitation d'équipements conformes et performants sur le territoire

La continuité des contrôles des installations d'assainissement non collectif et des réseaux

L'adéquation entre la capacité des équipements et la production de logement



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN À ORGANISER POUR RÉPONDRE À DES BESOINS DIVERSIFIÉS

Le territoire est caractérisé par un étalement urbain qui fragilise les centres-bourgs. Ceci s'explique par un mitage historique, du fait de son passé agricole et des choix d'urbanisation permettant cet étalement. De plus, si la population augmente depuis quelques années, la composition des ménages se transforme. Les marqueurs socio-économiques les plus prégnants sur le territoire sont le vieillissement de la population et le manque de diversité du parc de logement en adéquation avec le parcours résidentiel des ménages.





SOMMAIRE

1	Des dynamiques territoriales différenciées selon les bassins de vie de proximité	3
1.1	Une récente diminution de la population après une forte période de croissance démographique.....	3
1.2	Une population vieillissante	9
1.3	Une répartition spatiale selon l'âge très marquée : une population plus jeune dans le quart nord-ouest	10
1.4	Un solde migratoire en baisse, qui ne compense plus le solde naturel négatif	12
1.5	Une concentration de la population à proximité de l'agglomération niortaise.....	14
1.6	Un profil des ménages qui évolue...dont le territoire devra anticiper et adapter ses politiques publiques.....	17
1.6.1	Une taille des ménages en constante diminution	17
1.6.2	Des familles monoparentales de plus en plus nombreuses.....	20
1.6.3	Une proportion importante de retraités	20
1.6.4	Une augmentation des personnes âgées vivant seules.....	21
1.7	Des ménages aux revenus plus faibles au sud de la RD 950.....	24
1.7.1	Des revenus relativement faibles et des disparités territoriales	24
1.7.2	Un taux de pauvreté important	25
1.7.3	Une part importante de ménages aux revenus inférieurs aux plafonds de ressource du logement locatif social.....	27
1.7.4	Une répartition des actifs qui suit la répartition de la population	30
1.7.5	Des actifs peu qualifiés et une part importante de non actifs.....	32
1.8	Un parc de logements ne répondant plus aux parcours résidentiels variés des habitants du territoire, eu égard aux évolutions de la composition des ménages	36
1.8.1	Un parc ancien composé de grands logements, majoritairement occupés par leur propriétaire.....	36
1.8.2	Un taux de vacance élevé, qui confirme l'inadaptation du parc.....	47
1.8.3	La présence d'un parc de logements privé potentiellement indignes.....	61
1.8.4	Les dispositifs et programmes en cours en faveur de la réhabilitation.....	64
1.8.5	Une offre en logements locatifs sociaux peu diversifiée et insuffisante au regard de la tension sur le parc social.....	68
1.8.6	Des publics spécifiques à accompagner.....	77
2	Un marché du logement à rééquilibrer	96
2.1	Une offre locative insuffisante au regard des besoins.....	96
2.1.1	Le marché locatif privé	96
2.1.2	Le marché des logements locatifs des bailleurs sociaux.....	102
2.2	Un marché immobilier actif et abordable pour un grand nombre de ménages	102
2.2.1	Les ventes enregistrées au sein du parc existant entre 2020 et 2021	102



2.2.2	Le marché immobilier dans le parc existant est favorable à au moins 70 % des ménages	104
2.3	Le prix des terrains à bâtir et de la construction neuve inabordable pour de nombreux ménages	107
2.3.1	La vente des terrains à bâti en 2020 et 2021	107
2.3.2	Le prix de la construction neuve.....	107
2.3.3	Inadaptation du modèle du lotissement aux besoins de nombreux ménages.....	109
2.4	Un rythme de constructions neuves de 80 logements par an entre 2011 et 2020.....	111
3	Une urbanisation qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles	118
3.1	Méthode et calcul de la consommation d'espace des 10 dernières années	118
3.2	Un développement récent en contradiction avec l'organisation ancienne	123
3.2.1	Evolution de l'urbanisation entre 1900 et 2021, exemple de la commune de Périgné : village de crête de vallée	124
3.2.2	Evolution de l'urbanisation entre 1900 et 2021, exemple de Melle : bourg structurant compact	128
3.3	Des possibilités de densification au cœur des bourgs et des villages.....	132
3.3.1	La synthèse des potentiels de densification identifiés au sein des enveloppes urbaines.....	132

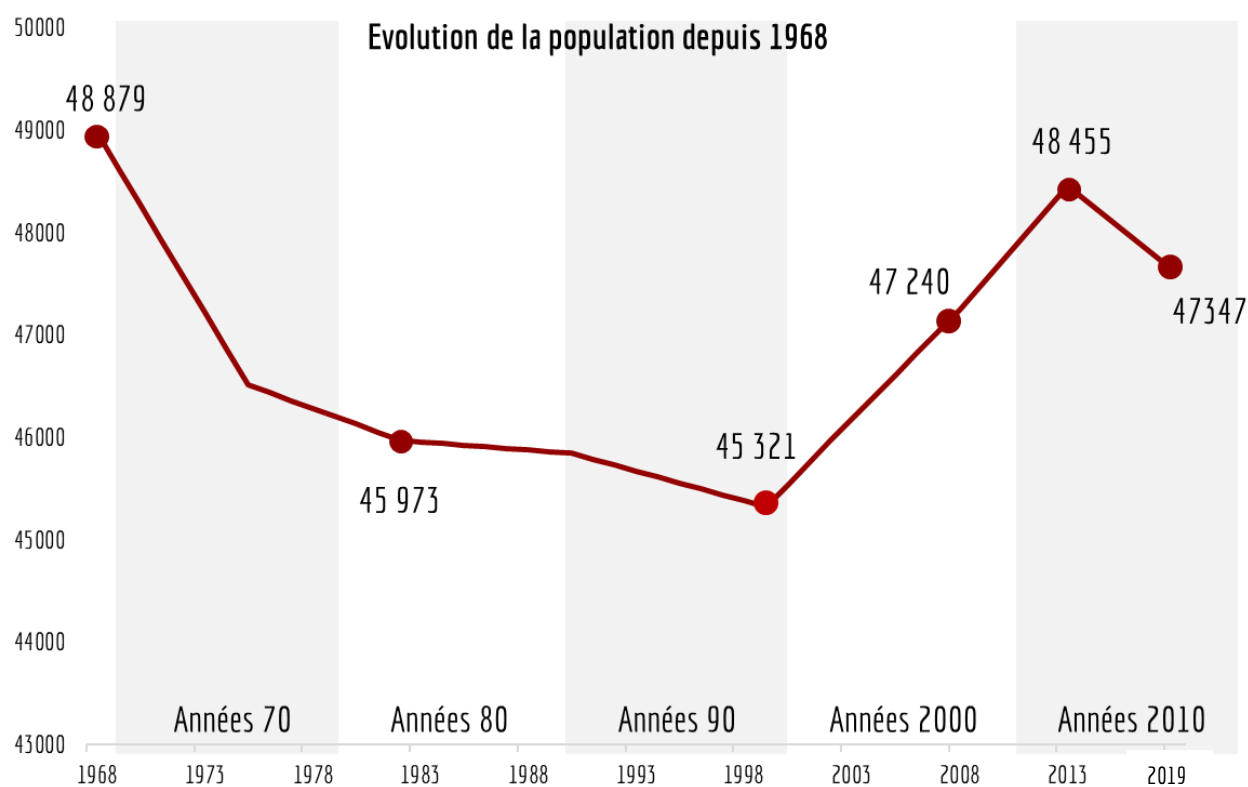


Carnet 2 : Un développement urbain à organiser pour répondre à des besoins diversifiés

3

1 Des dynamiques territoriales différenciées selon les bassins de vie de proximité

1.1 Une récente diminution de la population après une forte période de croissance démographique



Evolution de la population depuis 1968, d'après les données INSEE

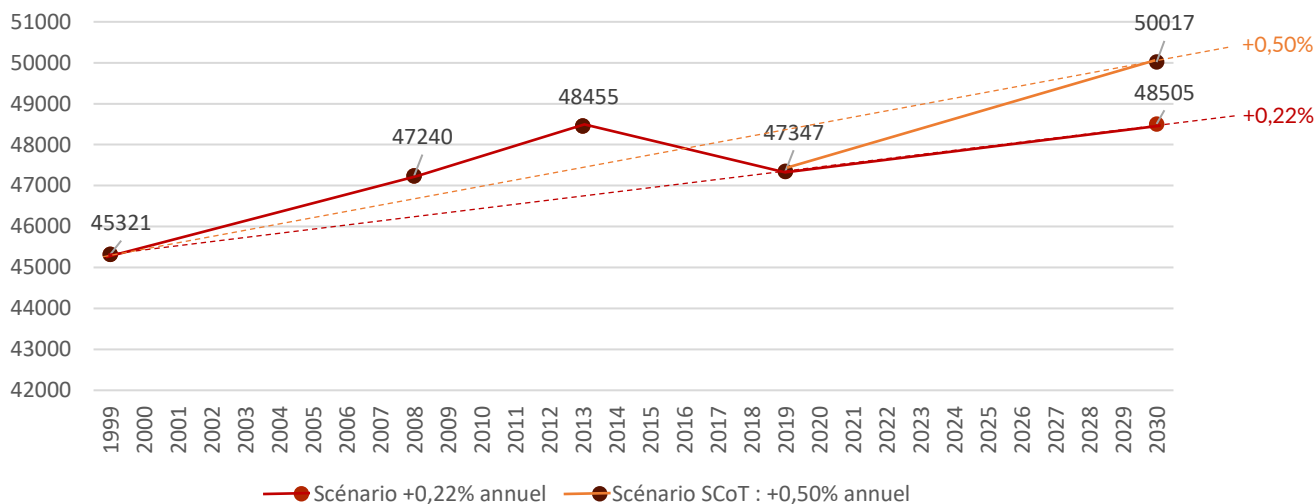
Entre 1968 et 1999, Mellois en Poitou a connu une baisse démographique continue, perdant 3658 habitants en 31 ans. La population a augmenté de 3134 habitants entre 1999 et 2013 (14 ans), et a perdu 1108 habitants entre 2013 et 2019 (soit une perte d'environ 185 habitants par an).

Entre 1999 et 2019, la population a augmenté de 2226 habitants en 20 ans, soit un rythme de croissance annuelle de +0,22%.



Population 1999	Population 2008	Population 2013	Population 2019	Population 2030 en suivant le rythme de croissance annuel +0,22%	Population 2030 selon le scénario démographique du SCoT (+0,50%)
45 321	47 240	48 455	47 347	48 505	50 017

En bleu : évolution de la population entre 1999 et 2019, source : INSEE
En orange : projection de population selon deux scénarios démographiques.



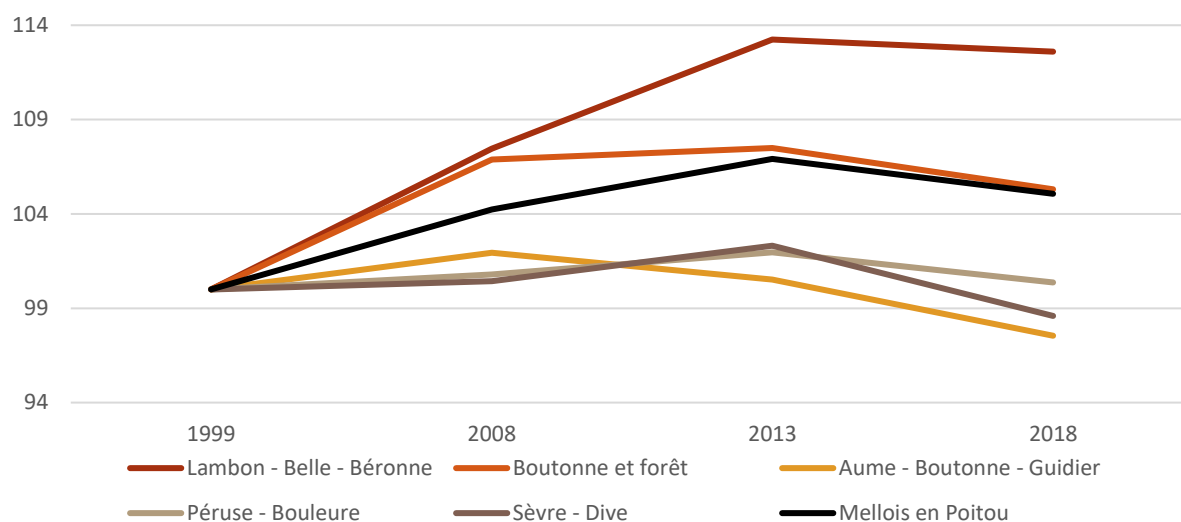
Projections démographiques des scénarios précités : croissance annuelle +0,22% et +0,50%

Mise à jour 2025 >>>>

La population diminue toujours depuis 2013. En 2021, la population était de 46 712 habitants, soit -0,6% entre 2015 et 2021.



Cette évolution démographique n'a pas été la même sur tous les bassins de vie :



Evolution de la population selon les bassins de vie depuis 1999 (en base 100), d'après les données INSEE.

- Les bassins Aume-Boutonne-Guidier et Sèvre-Dive ont connu une baisse démographique, respectivement de -148 habitants et -112 habitants en 19 ans ;
- La population du bassin Péruse-Bouleure a été stabilisée (+29 habitants) ;
- Les bassins Boutonne et Forêt et Lambon-Belle-Béronne ont connu une hausse démographique, respectivement de +299 habitants et +2 225 habitants en 19 ans.

	Population 1999	Population 2008	Population 2013	Population 2018	Evolution de la population 1999-2018
Bassin Lambon - Belle - Béronne	17 663	18 980	20 002	19 888	+2 225 (+0,63% annuel)
Bassin Boutonne et Forêt	5 632	6 020	6 054	5 931	+299 (+0,27% annuel)
Bassin Aume - Boutonne - Guidier	6 024	6 141	6 055	5 876	-148 (-0,13% annuel)
Bassin Péruse - Bouleure	8 049	8 112	8 207	8 078	+ 29 (+0,02% annuel)
Bassin Sèvre - Dive	7 953	7 987	8 137	7 841	-112 (-0,07% annuel)
TOTAL CCMP	45 321	47 240	48 455	47 614	+2 293

Evolution de la population par bassin de vie, d'après les données INSEE

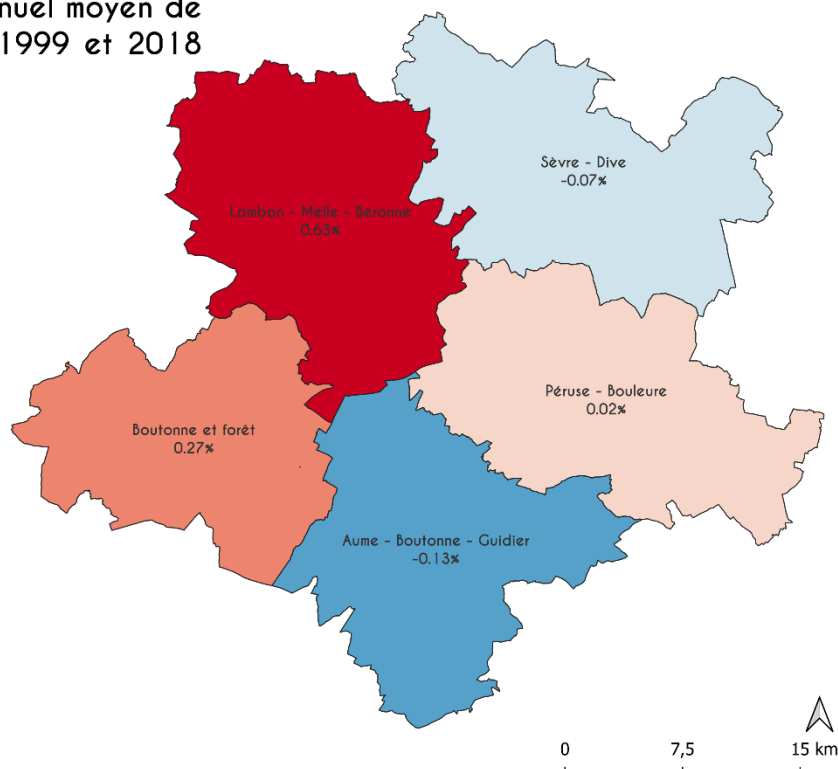
Mise à jour 2025 >>>

Les bassins de Sèvre-Dive et Péruse-et- Bouleure connaissent une évolution de la population entre 1999 et 2021 de, respectivement, -2.23% et 1.32%.



Le bassin de Aume, Boutonne et Guidier connaît une baisse démographique significative avec - 5,98% de la population entre 1999 et 2021 ; contrairement au bassin de vie de Lambon-Belle-Béronne qui connaît une évolution de la population de l'ordre de +10,49% entre 1999 et 2021.

Taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2018 par bassin de vie



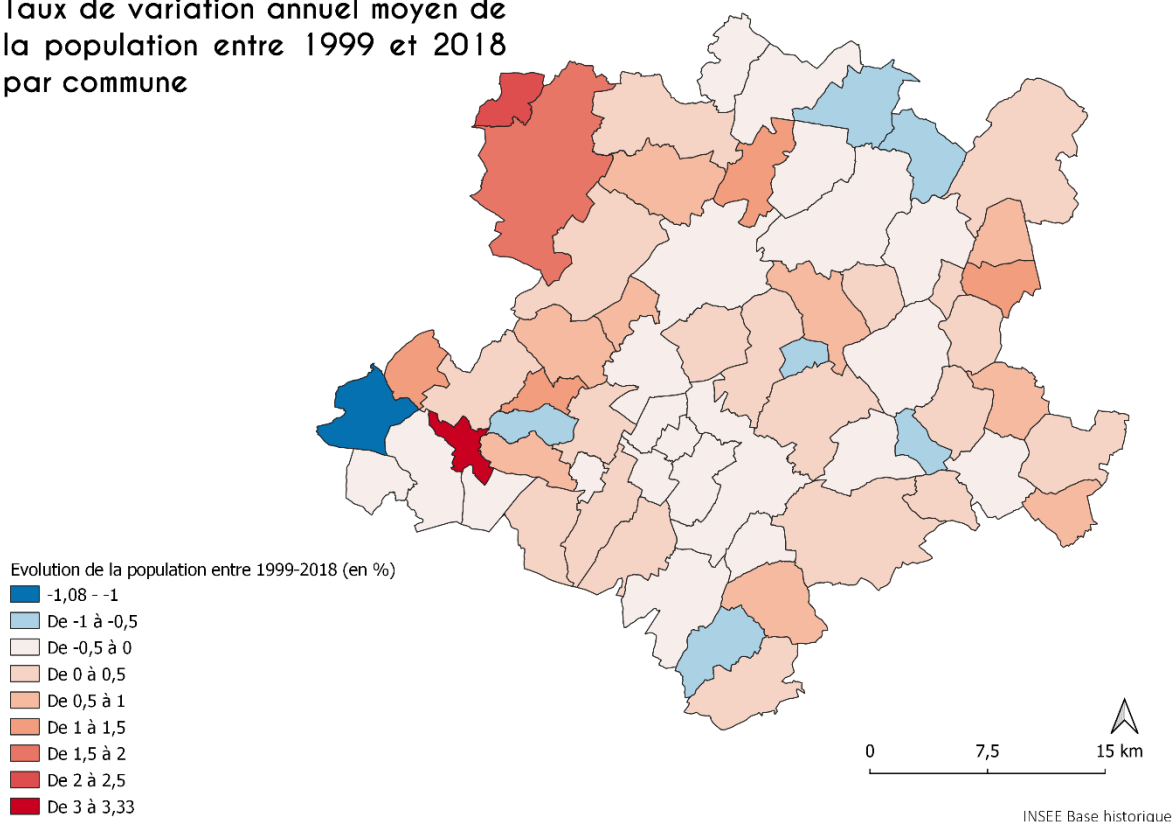
INSEE Base historique

Carte du taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2018 par bassin de vie, d'après les données INSEE.



A l'échelle communale, l'évolution démographique met en évidence la même tendance d'évolution à la hausse des communes du nord-est.

Taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2018 par commune

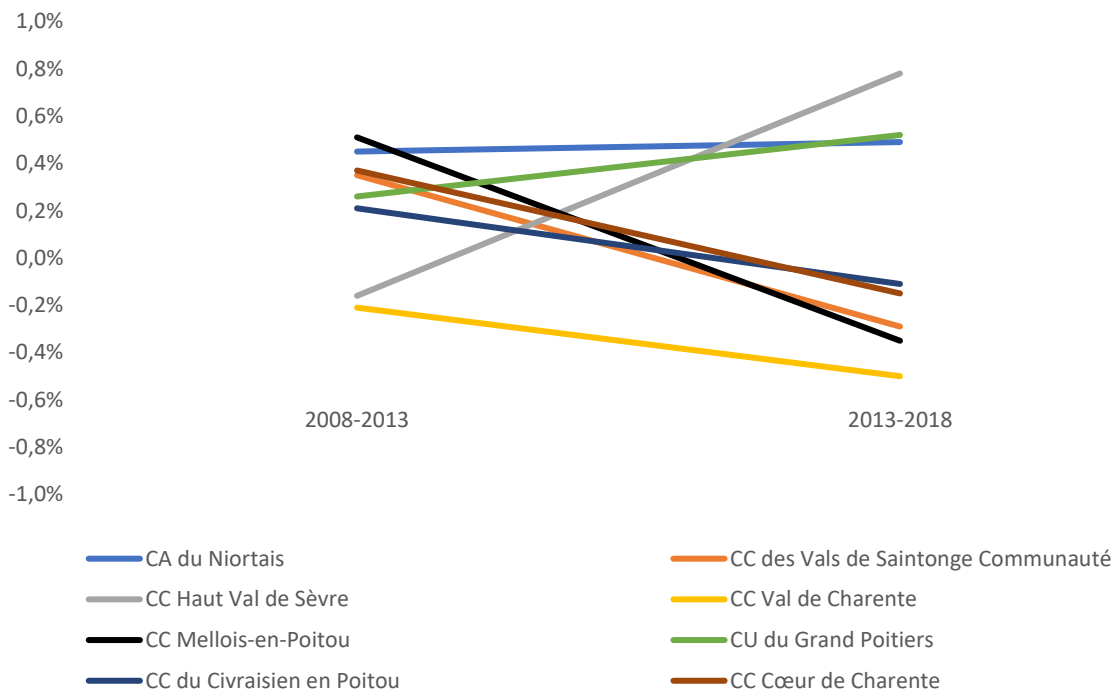


Carte des taux de variation annuels moyens par commune entre 1999 et 2018, d'après les données INSEE.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

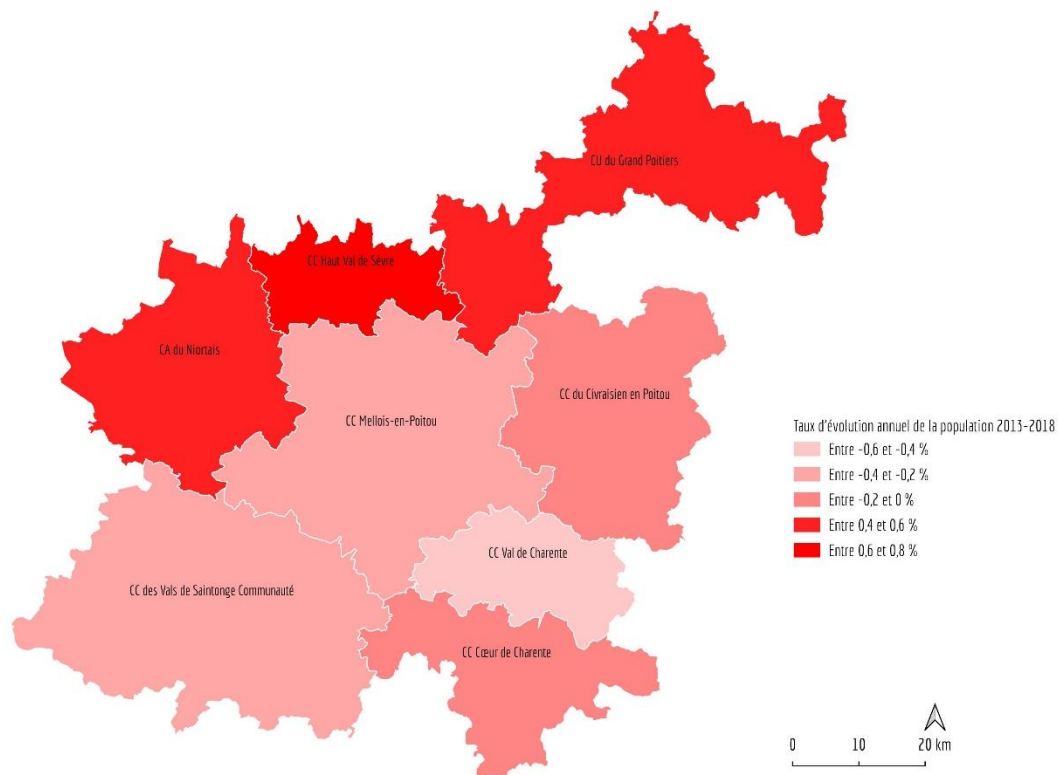
EPCI	Rythme de croissance annuelle moyen 2008-2013 (en % annuel)	Rythme de croissance annuelle moyen 2013-2018 (en % annuel)
CA du Niortais	0,45	0,49
CC des Vals de Saintonge Communauté	0,35	-0,29
CC Haut Val de Sèvre	-0,16	0,78
CC Val de Charente	-0,21	-0,5
CC Mellois-en-Poitou	0,51	-0,35
CU du Grand Poitiers	0,26	0,52
CC du Civraisien en Poitou	0,21	-0,11
CC Cœur de Charente	0,37	-0,15

Rythme de croissance annuel moyen de la population par EPCI, source : INSEE



Courbes de rythme de croissance annuel moyen de la population par EPCI, source : INSEE

Au regard de ses EPCI voisins, Mellois en Poitou a connu le rythme de croissance annuel le plus fort entre 1999 et 2013, avec un rythme de croissance annuel moyen de +0,51%. Il s'agit également du territoire qui a connu le rythme de décroissance le plus important entre 2013 et 2018, avec un rythme annuel moyen de -0,35%.



Taux d'évolution annuel de la population 2013-2018 sur les EPCI environnant, d'après les données INSEE.



Mise à jour 2025 >>>

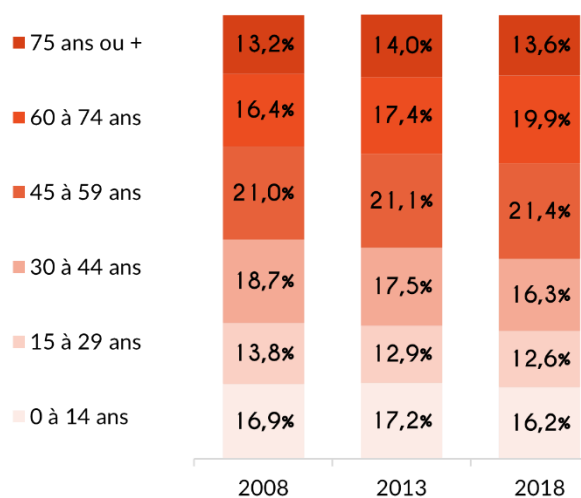
A l'échelle de l'intercommunalité, la variation annuel moyenne de la population est en déclin depuis 2010. En 2021, la variation annuelle moyenne était de -0.6.

Les données de 2021 confortent l'analyse produite jusqu'à 2018.

1.2 Une population vieillissante

Entre 2008 et 2018, la variation de la population par tranches d'âge met en évidence les éléments suivants :

- Le territoire a vu sa population de 60-74 ans augmenter de 3,5% en 10 ans, elle représente près d'1/5^{ème} de la population en 2018 (19,9%)
- La part des plus de 75 ans et plus et celle des 45-59 ans ont légèrement augmenté sur la même période (+ 0,4%) pour atteindre, respectivement, 13,6% et 21,4% de la population en 2018
- L'ensemble des classes d'âge inférieures à 45 ans a connu une baisse entre 2008 et 2018 : -2,4% pour les 30-44 ans, -1,2% pour les 15-29 ans et -0,7% pour les moins de 15 ans.



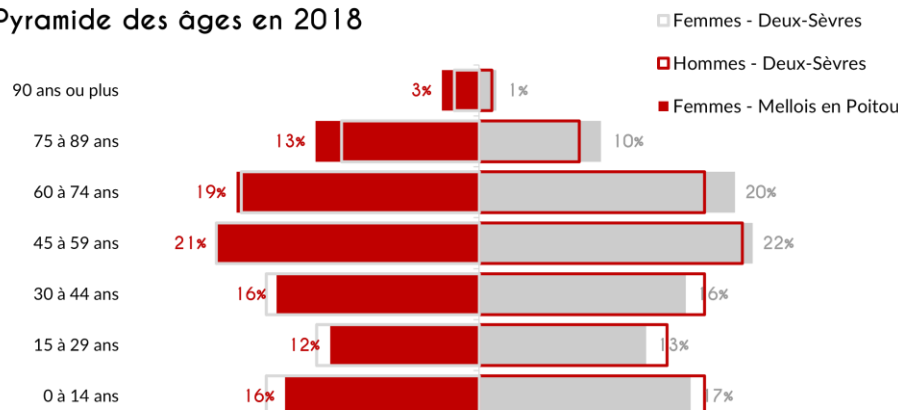
Evolution de la population par grandes tranches d'âge entre 2008 et 2018, source : INSEE.

En 2018, 1/3 de la population a plus de 60 ans, et près de 55% de la population a plus de 45 ans.

Cette évolution montre un vieillissement marqué de la population melloise, qui va induire une évolution des besoins en logements (taille et adaptation des logements).

A titre de comparaison, la part des plus de 45 ans est plus importante sur Mellois en Poitou qu'à l'échelle départementale et la part des moins de 45 ans est moins forte.

Pyramide des âges en 2018



Comparaison de la répartition de la population par grandes tranches d'âge et par sexe sur les Deux-Sèvres et Mellois en Poitou, d'après les données INSEE.



Mise à jour 2025 >>>

Les données de 2021 (INSEE) confortent les éléments explicités ci-dessus. Les tranches d'âges 45/59 ans et 60 à 74 ans sont les plus représentées avec 21% des femmes dans ces deux tranches et 21 à 22% d'hommes sur ces tranches d'âges.

1.3 Une répartition spatiale selon l'âge très marquée : une population plus jeune dans le quart nord-ouest

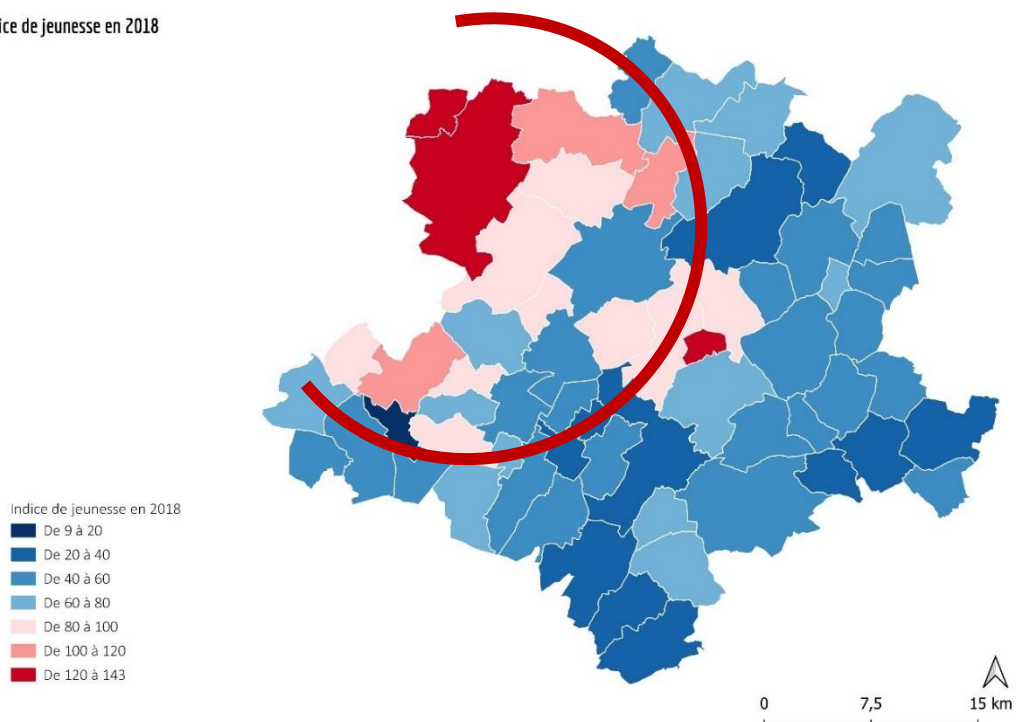
L'indice de jeunesse du Mellois en Poitou, c'est-à-dire le nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans, était de 65 en 2018. Cet indicateur est faible au regard de l'indice du département ou de la région, eux même déjà peu élevés (respectivement 77 et 72), en comparaison à la moyenne française (93).

L'indice de jeunesse est différent selon les communes. Il est nettement plus élevé dans la partie nord-ouest et centrale du territoire, sur le bassin Lambon-Belle-Béronne, que dans le reste du territoire.

La majorité des communes, et particulièrement celles du sud et de l'est du territoire, a un indice de jeunesse inférieur à 100, ce qui met en évidence une part des plus de 60 ans plus importante que les moins de 20 ans.

Seules six communes : Maisonnay, Fressines, Aigondigné, Sepvret, Prailles-la-Couarde et Secondigné-sur-Belle, ont un indice de jeunesse supérieur à 100, ce qui signifie qu'elles recensent davantage de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans.

Indice de jeunesse en 2018



Source : INSEE RP 2018

Indice de jeunesse des communes de Mellois en Poitou en 2018, d'après les données INSEE.



	1999	2008	2013	2019
Indice de jeunesse	77	74	71	64

Evolution de l'indice de jeunesse, source : INSEE

L'évolution de l'indice de jeunesse montre un vieillissement continu de la population depuis 1999.

Mise à jour 2025 >>>

Les données 2021 (Observatoire des Territoires) confortent les éléments ci-dessus. La majorité des communes, et particulièrement celles du sud et de l'est du territoire, a un indice de jeunesse inférieur à 100, ce qui met en évidence une part des plus de 60 ans plus importante que les moins de 20 ans.

En 2021, l'indice de jeunesse est de 60. Cette donnée confirme le vieillissement continu de la population depuis 1999.

Conclusion :

Le phénomène de vieillissement de la population persiste et s'accroît sur le territoire. Les politiques futures de l'habitat devront prendre en compte ce phénomène notamment dans :

- la définition des besoins en EHPAD,
- l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées autonomes (comme poursuivre le PIG sur le volet autonomie qui a permis le financement de 86 dossiers entre 2019 et 2022),
- le calibrage de l'offre en petits logements adaptés et de nouvelles formes d'habitat intergénérationnel.

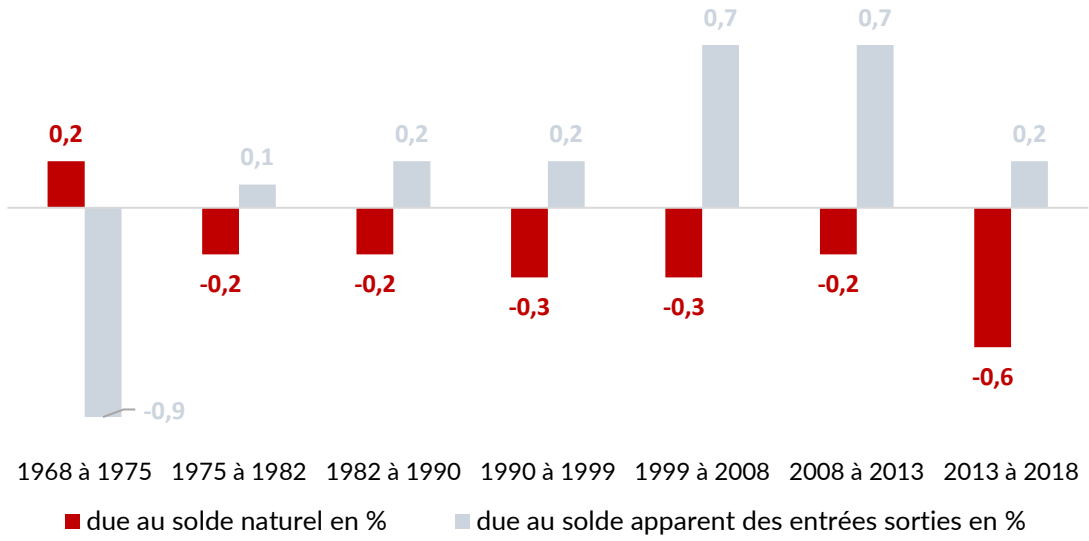


1.4 Un solde migratoire en baisse, qui ne compense plus le solde naturel négatif

La croissance démographique du territoire a longtemps été portée par le solde migratoire (différence entre le nombre de nouveaux habitants et le nombre d'habitants partis vivre sur un autre territoire), ce qui met en évidence l'attractivité de Mellois en Poitou.

Entre 1975 et 2013, l'augmentation démographique était due au solde migratoire, qui compensait un solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) négatif.

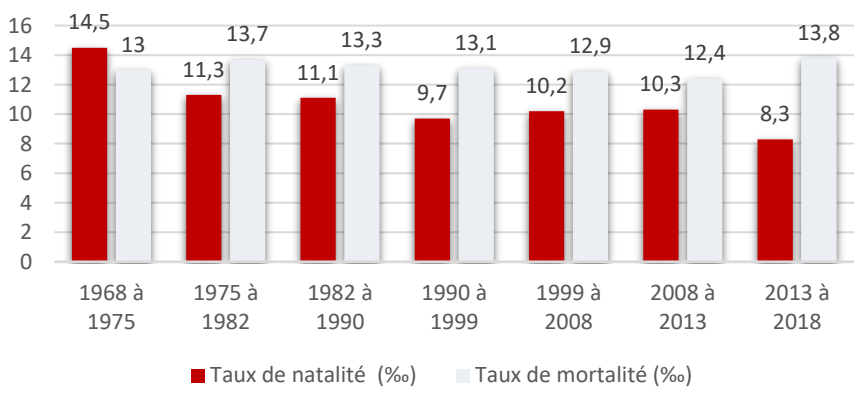
Depuis 2013, le solde migratoire est moins important (bien que positif) et ne compense plus le solde naturel négatif, en baisse.



Evolution de la population melloise depuis 1968 selon le solde migratoire et le solde naturel, d'après les données INSEE

Cette baisse du solde naturel depuis 2013 est liée à deux phénomènes conjoints :

- Une baisse du taux de natalité ;
- Une hausse du taux de mortalité.



Evolution des taux de natalité et taux de mortalité depuis 1968, source : INSEE

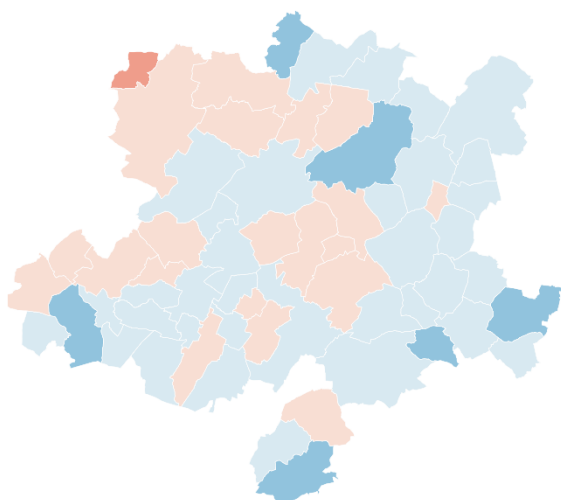


Des disparités concernant les soldes naturels et migratoires peuvent être observées selon les communes :

Taux d'évolution annuel moyen de la population dû au solde naturel

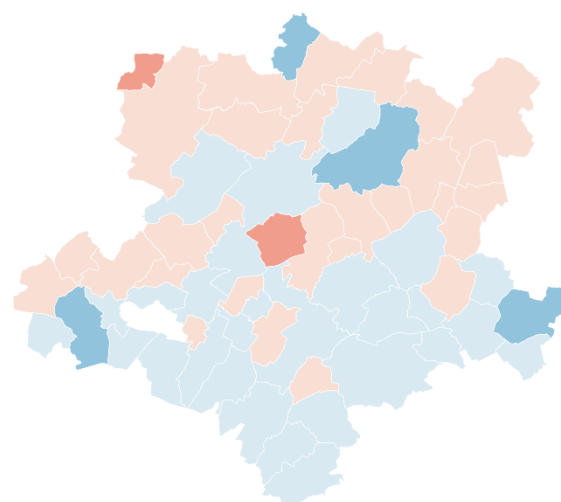
- Entre -2% et -1%
- Entre -1% et 0%
- Entre 0% et 1%
- Entre 1% et 2%

1999-2008



Entre 1999 et 2008, les communes qui ont connu un solde naturel positif sont les communes du nord-ouest et du centre du territoire.

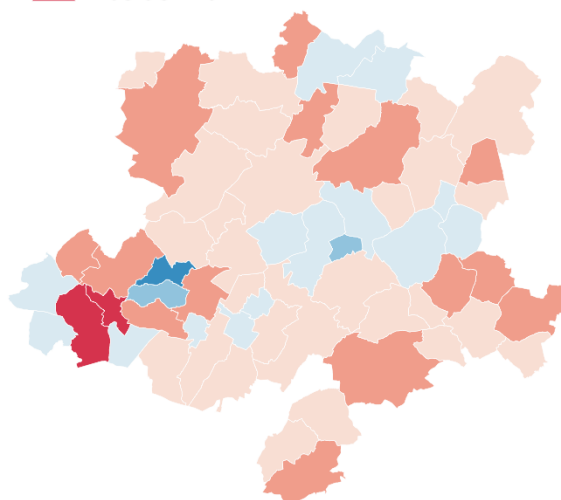
2008-2013



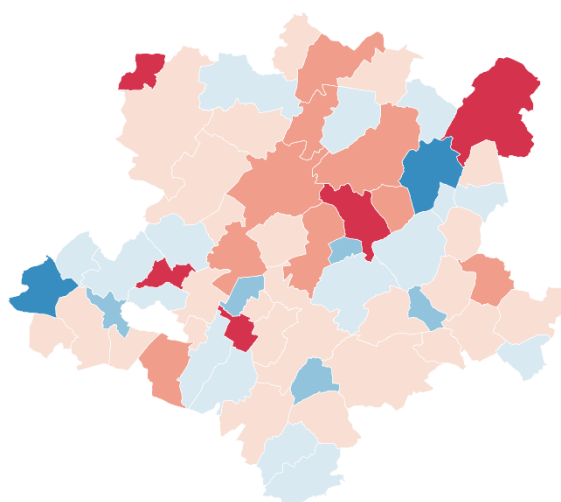
Entre 2008 et 2013, plus de communes ont vu leur nombre de naissances supérieur à leur nombre de décès : au nord et à l'est notamment.

Taux d'évolution annuel moyen de la population dû au solde migratoire

- Plus de -2%
- Entre -2% et -1%
- Entre -1% et 0%
- Entre 0% et 1%
- Entre 1% et 2%
- Plus de 2%



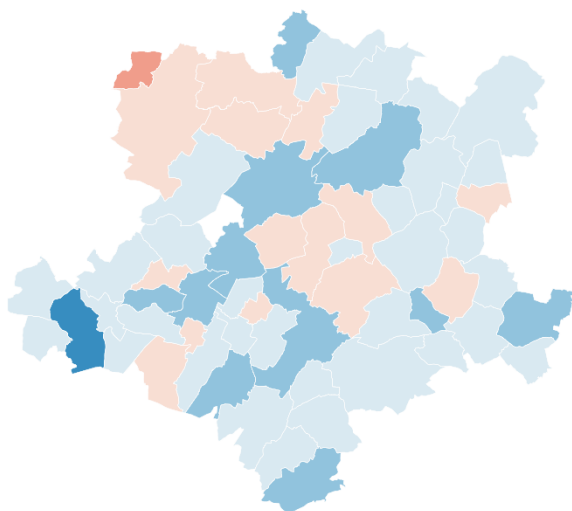
Entre 1999 et 2008, la majorité de communes a eu un solde migratoire positif. Les nouvelles arrivées se sont réparties de façon plutôt équilibrée sur le territoire.



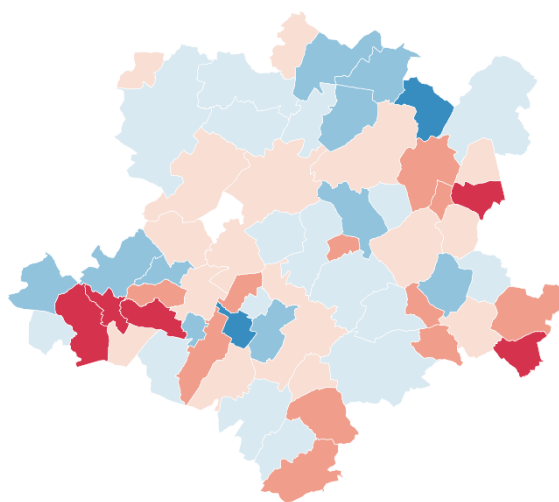
Entre 2008 et 2013, le centre et l'est du territoire a connu une plus forte attractivité.



2013-
2018



Le solde naturel a diminué sur une majorité des communes entre 2013 et 2018. Le solde naturel est resté positif sur les communes de l'ouest et du centre.



Entre 2013 et 2018, une baisse de l'attractivité des communes du nord peut être observée.

Cartes de répartition par commune des taux d'évolution annuel moyen de la population depuis 1968, d'après les données INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Mise à jour 2025 >>>

Entre 2015 et 2021, le taux de natalité était de 7,2‰ et le taux de mortalité de 14,1. Ces données confortent le diagnostic ci-dessus. Le taux de natalité baisse alors que celui de la mortalité augmente, la variation annuel est donc en baisse. De plus, le solde apparent migratoire est en baisse sur cette période 2015-2021 comparée à la période 2010-2015 (0,1% contre 0,5%).

1.5 Une concentration de la population à proximité de l'agglomération niortaise

En 2018, la population était majoritairement concentrée dans le tiers nord-est du territoire, correspondant au bassin de vie Lambon - Belle - Béronne, qui concentrait 42% de la population de Mellois en Poitou.

Cette concentration de population dans la partie nord-est peut notamment être expliquée par le phénomène de périurbanisation à l'œuvre depuis plusieurs décennies et par la proximité de l'agglomération niortaise.

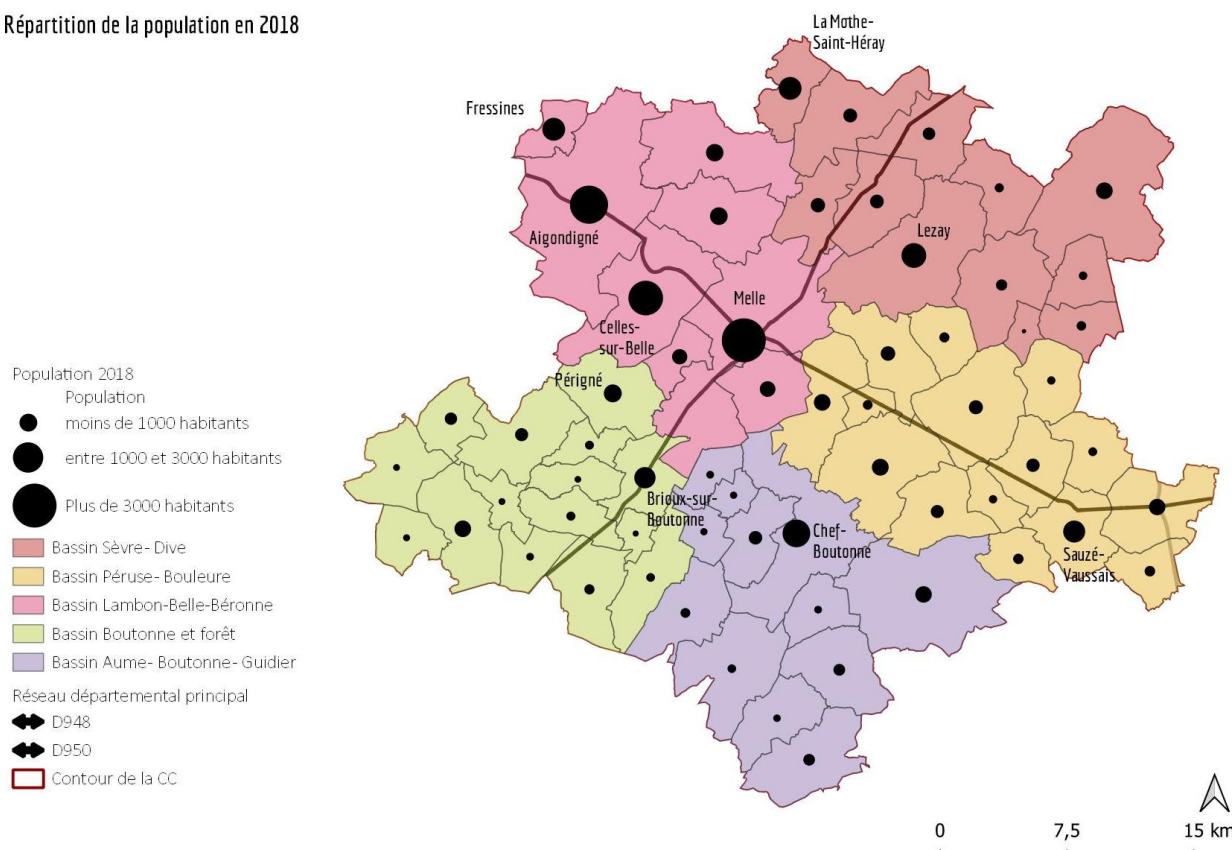
Cette polarisation de population dans et autour de l'agglomération niortaise s'observe à l'échelle de l'ensemble du département.



	Mellois en Poitou	Lambon-Belle-Béronne	Boutonne-et-Forêt	Aume-Boutonne-Guidier	Péruse-Bouleure	Sèvre-Dive
Population en 2018	47 614	19 888	5 931	5 876	8 078	7 841
Part de la population de la CCMP	100%	41,7%	12,5%	12,3%	17,0%	16,5%

Répartition de la population sur les bassins de vie, d'après les données INSEE.

Répartition de la population en 2018



Les communes dont les noms apparaissent ont une population supérieure à 3000 habitants.

Source : INSEE RP 2018

Répartition de la population en 2018 par commune et par bassin de vie, d'après les données INSEE 2018.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Sur le Mellois en Poitou, la population est particulièrement importante dans les communes traversées par la RD 948, dans sa section Niort-Melle. Cet axe de circulation, permettant de rejoindre Niort, a été déterminant pour l'implantation des habitants.

Les trois communes les plus peuplées du territoire en 2020 sont Melle (6 319 habitants), Aigondigné (4 832 habitants), et Celles-sur-Belle (3 960 habitants). Viennent ensuite deux communes de bassins de vie différents : Chef-Boutonne et Lezay avec respectivement 2 514



et 2 004 habitants en 2020. La majorité des communes du territoire est peuplée de moins de 1 000 personnes.

Commune	Population légale INSEE 2020
Melle	6319
Aigondigné	4832
Celles-sur-Belle	3960
Chef-Boutonne	2514
Lezay	2004
Fressines	1782
La Mothe-Saint-Héray	1688
Sauzé-entre-Bois	1531
Brioux-sur-Boutonne	1493
Périgné	1036
Beaussais-Vitré	1023
Prailles-La Couarde	973
Alloinay	924
Chizé	864
Rom	854
Limalonges	845
Fontivillié	842
Valdelaume	828
Marcillé	766
Saint-Romans-lès-Melle	729
Sepvret	647
Saint-Vincent-la-Châtre	639
Clussais-la-Pommeraye	596
Exoudun	568
Chey	563
Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	541
Mairé-Levescault	520
Secondigné-sur-Belle	511
Melleran	494
Chenay	453
Les Fosses	445
Couture-d'Argenson	407
Loubillé	393
Sainte-Soline	357
Montalembert (Sauzé-entre-Bois)	314
Lorigné	308
Ensigné	293
Saint-Coutant	282
Paizay-le-Chapt	261
Maisonmay	258
Vanzay	258
Vançais	231
Villefollet	219



Commune	Population légale INSEE 2020
Pliboux (Sauzé-entre-bois)	211
Vernoux-sur-Boutonne	211
Asnières-en-Poitou	197
Messé	197
La Chapelle-Pouilloux	182
Caunay (Sauzé-entre-Bois)	180
Aubigné	175
Lusseray	170
Villiers-sur-Chizé	161
Loubigné	159
Villemain	148
Chérigné	138
Le Vert	130
Luché-sur-Brioux	130
Brieuil-sur-Chizé	127
Villiers-en-Bois	121
Séigné	120
Juillé	102
Pers (Sauzé-entre-Bois)	77

Population légale par commune et par ordre décroissant, source : INSEE 2020

1.6 Un profil des ménages qui évolue...dont le territoire devra anticiper et adapter ses politiques publiques

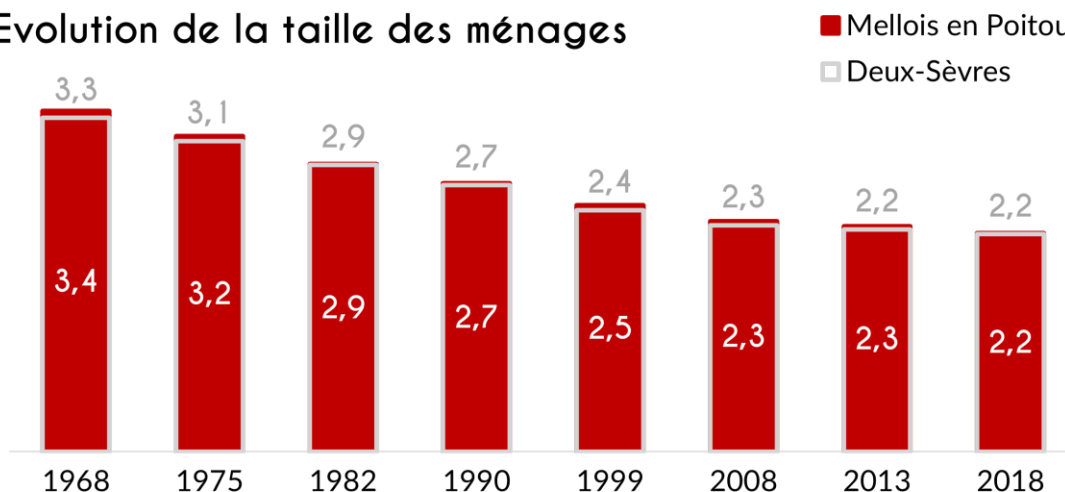
1.6.1 Une taille des ménages en constante diminution

Depuis 1968, la taille des ménages du Mellois en Poitou diminue constamment. Cette diminution n'est pas propre au territoire, elle est également observable aux échelles départementale et nationale. Ce phénomène, appelé « desserrement des ménages », est dû à la fois au vieillissement de la population, à la décohabitation des jeunes, ainsi qu'à des séparations de plus en plus fréquentes.

Depuis 1968, le nombre de personnes par ménage a diminué de 1,2, ce qui représente un niveau comparable à ce qui est observable au niveau du département (-1,1). ou de l'agglomération niortaise. La vitesse de réduction de la taille des ménages s'infléchit depuis 2008.



Evolution de la taille des ménages



Evolution comparée de la taille moyennes des ménages entre le département et le territoire de Mellois en Poitou, d'après les données INSEE.

En 2018, la taille moyenne des ménages du Mellois en Poitou était de 2,2 personnes, soit un nombre rigoureusement identique aux moyennes départementales et nationales. Néanmoins cette moyenne est relativement faible comparativement à d'autres territoires ruraux et s'explique par plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, et comme dans d'autres territoires ruraux, le fait que le Mellois en Poitou dispose de peu de structures de formation de l'enseignement supérieur, fait que les jeunes quittent le foyer familial pour poursuivre leurs études ;
- Une seconde explication repose sur la structure de la population. La population comporte une part importante de retraités (35%), qui composent majoritairement des ménages d'une ou deux personnes.

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, la taille des ménages continue de diminuer, passant ainsi à 2,15.

ZOOM Sur...Les incidences de la baisse de la taille des ménages – composante n°1/3 du « point-mort »

La structure des ménages du Mellois en Poitou a donc évolué, entraînant :

- un vieillissement de la population,
- une baisse de la taille des ménages,
- un risque de précarisation.

Cette conséquence entraîne elle-même une évolution des besoins en logements :

- une évolution du nombre de logements nécessaires pour maintenir une population stable,
- une demande croissante pour des logements de plus petite taille et des logements mieux isolés (entraînant moins de charges).

Estimation du nombre de logements nécessaires sur le Mellois en Poitou pour compenser le desserrement des ménages sur la période 2008-2019 :



Données INSEE	2008	2019
Nombre de résidences principales (nombre de ménages)	19 979	21 083
Population des ménages	45 847	46 100
Taille des ménages	2,29	2,19

Le besoin en logements lié au desserrement des ménages sur la période 2008-2019 peut donc être estimé à : $(45\,847/2,19) - (45\,847/2,29) = 988$ logements.

Ce besoin en logements a été d'environ 90 logements par an pour cette période.

Si le rythme de baisse de la taille des ménages se poursuit d'ici 2035 :

- taille de ménages en 2035 : 2,05
- besoins en logements théorique pour compenser la baisse de la taille des ménages entre 2019 et 2035 : 1 438 logements.

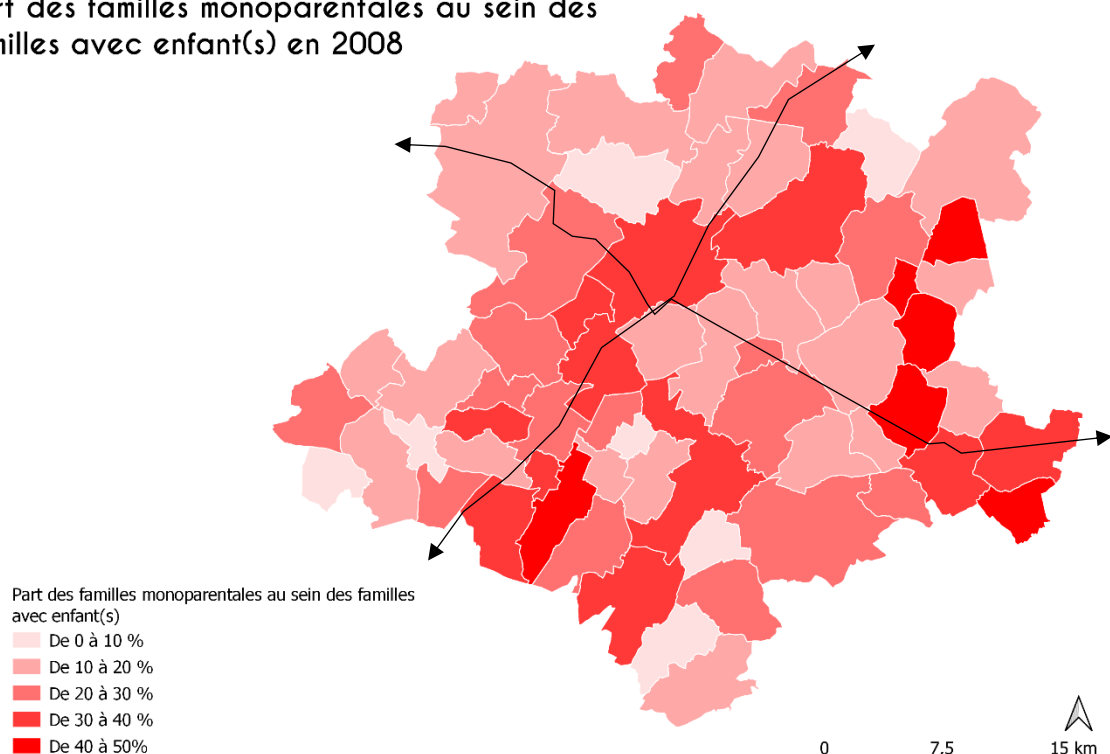


1.6.2 Des familles monoparentales de plus en plus nombreuses

Sur le territoire, la part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) était de 23,1% en 2018. Cette part est en nette augmentation : +5,6 points sur les dix dernières années, soit 379 familles supplémentaires : 1 157 en 2008 contre 1547 en 2018, ce qui représente respectivement 2 987 et 4 026 personnes.

La proportion des familles monoparentales du Mellois en Poitou reste inférieure à celles observables aux échelles départementale (23,6% dans les Deux-Sèvres) et nationale (28,6% en France) , mais elle connaît une augmentation plus rapide : +5,6 points pour le Mellois contre respectivement +4,7 et +4,4 points pour le département et la France.

Part des familles monoparentales au sein des familles avec enfant(s) en 2008



Entre 2008 et 2018, les communes traversées par la RD 950 et les communes du sud et de l'est du territoire ont vu leur proportion de familles monoparentales augmenter. Pour 3 communes, cette part de familles monoparentales représente plus de la moitié des ménages avec enfants : Pers, Caunay et Asnières-en-Poitou.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.6.3 Une proportion importante de retraités

Selon l'INSEE, Mellois en Poitou comptait 35% de retraités au sein de sa population de plus 15 ans, ce qui est plus marqué qu'à l'échelle du département (32%) ou de la France (27%).



Ces personnes retraitées composent en majorité des ménages de petite taille d'1 à 2 personnes.

21

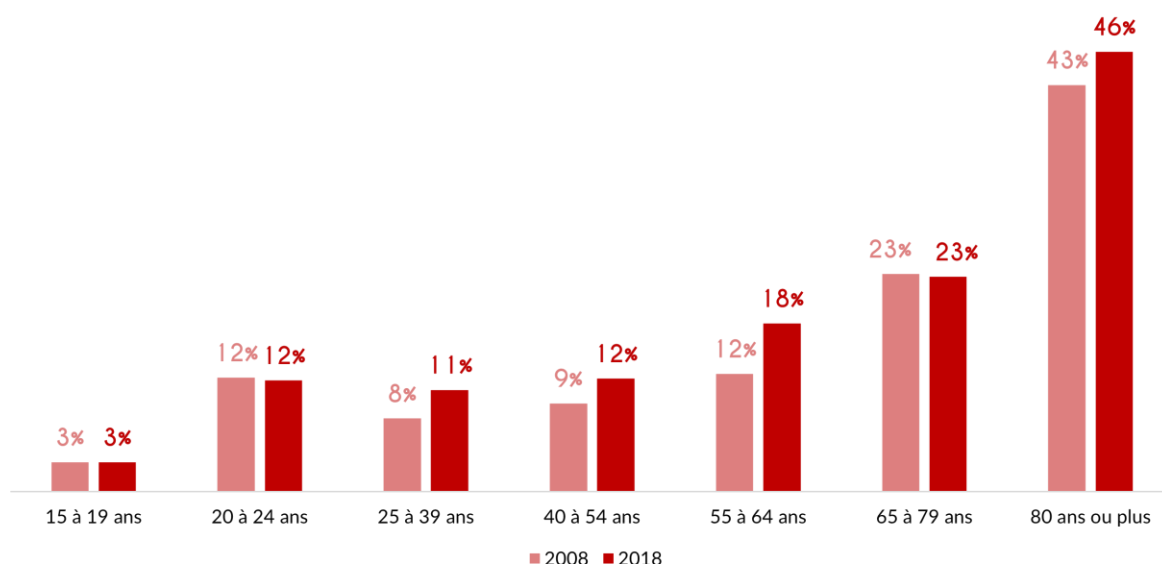
1.6.4 Une augmentation des personnes âgées vivant seules

Le nombre de personnes vivant seule sur le territoire est en augmentation, passant de 27,6% des ménages en 2008 (soit 5 515 personnes) à 32% en 2018 (soit 6 222 personnes). La part de ces ménages reste inférieure à celle du département (34%) et celle de la France (37%).

Cette augmentation a pu être observée sur les tranches d'âges suivantes :

- augmentation de 3 points chez les 25-39 ans, les 40-54 ans et les plus de 80 ans ;
- augmentation de 6 points chez les 55-64 ans.

Personnes de plus de 15 ans vivant seules selon l'âge en 2008 et 2018



Evolution des ménages composés d'une personne selon les tranches d'âge entre 2008 et 2018, d'après les données INSEE.

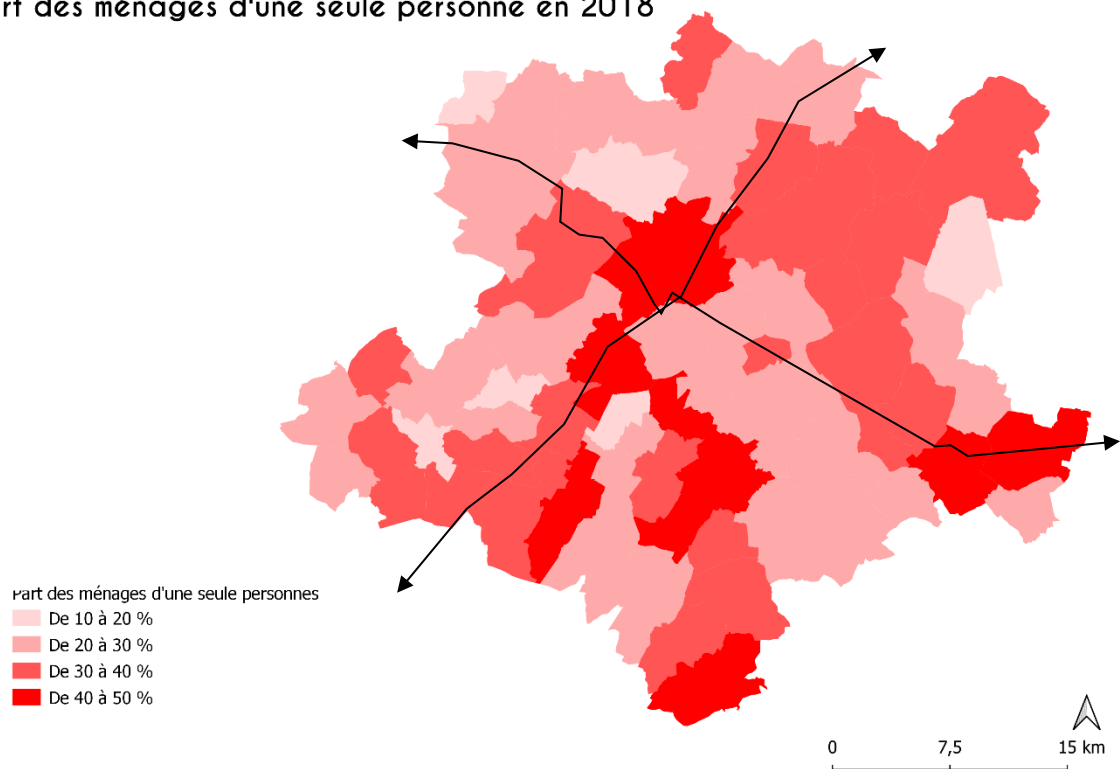
Mise à jour 2025 >>>

En 2021, les ménages constitués d'une personne étaient au nombre de 6 919, soit une augmentation de 6.63% par rapport à 2015.

Les tendances observées en 2018 rejoignent les données de 2021.



Part des ménages d'une seule personne en 2018



Source : INSEE RP 2018

Répartition de la part des ménages composés d'une seule personne selon les communes.

Les communes qui concentrent les parts les plus importantes de ménages composés d'une personne sont Melle, Chef-Boutonne, Sauzé-entre-Bois, Limalonges, Couture d'Argenson et Fontenille-Saint Martin d'Entraigues. En dehors de Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues, il s'agit de communes qui concentrent des équipements et services et qui disposent de structures d'accueil ou d'hébergement de personnes âgées.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



Exemples de situations entrainant une évolution de la composition des ménages et une évolution de besoins en logements :

23

SÉPARATION

D'UN



Consommation d'un logement supplémentaire

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET



Perte de population et
besoin de logements adaptés

DECOHABITAION : Cas n°1



Diminution de la taille du
ménage, perte de
population

Le jeune quitte le
territoire

DECOHABITATION : Cas n°2



Diminution de la taille du
ménage

Le jeune, indépendant,
s'installe sur le territoire :
nouveau ménage d'une
personne, besoin d'un
logement de petite taille



1.7 Des ménages aux revenus plus faibles au sud de la RD 950

1.7.1 Des revenus relativement faibles et des disparités territoriales

Comme le montre le tableau des revenus médians disponibles par unité de consommation ci-après, les revenus des ménages sont plus faibles sur le territoire qu'à l'échelle des Deux-Sèvres ou de la France.

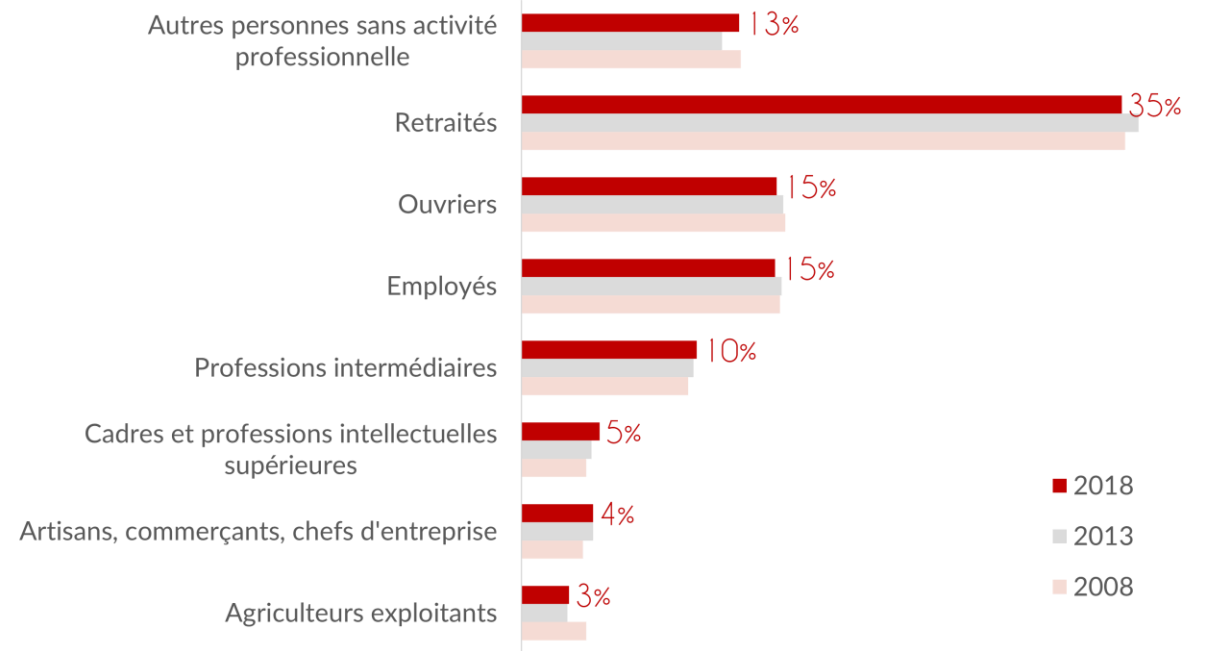
	Mellois en Poitou	Deux-Sèvres	France
Revenu médian annuel disponible par unité de consommation en 2019	20 490 €	21 000 €	22 040 €

Revenu médian annuel disponible par unité de consommation, source : INSEE

Ce faible niveau de vie s'explique par une structure de la population de plus de 15ans, composée d'une part importante de retraités (35%), d'ouvriers (15%), et d'agriculteurs (3%), qui ont des revenus globalement moins élevés que les cadres ou professions intermédiaires.

Mise à jour 2025>>>
En 2021, le revenu médian a augmenté comparé à 2019. Il est passé à 21 800 euros.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



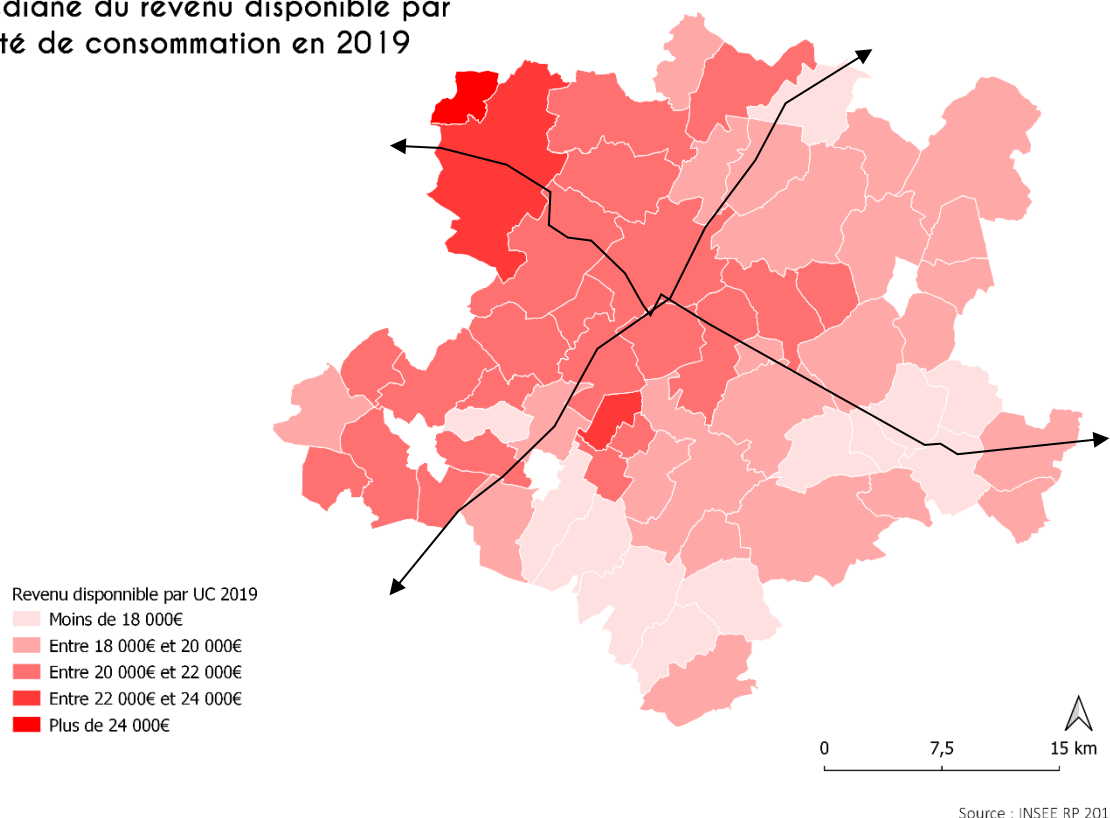
Répartition de la population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle, source : INSEE.



De fortes disparités des niveaux de vie peuvent être observées sur le territoire : les revenus médians les plus élevés sont sur les communes les plus proches de Niort. Ces derniers diminuent en fonction de l'éloignement par rapport à la ville.

Fressines est la commune sur laquelle le revenu médian annuel est le plus élevé avec 24 680€, et Loubillé la commune sur laquelle le revenu médian annuel est le plus faible, avec 16 490€.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019



Répartition des revenus annuels médians par commune en 2019, d'après les données INSEE.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.7.2 Un taux de pauvreté important

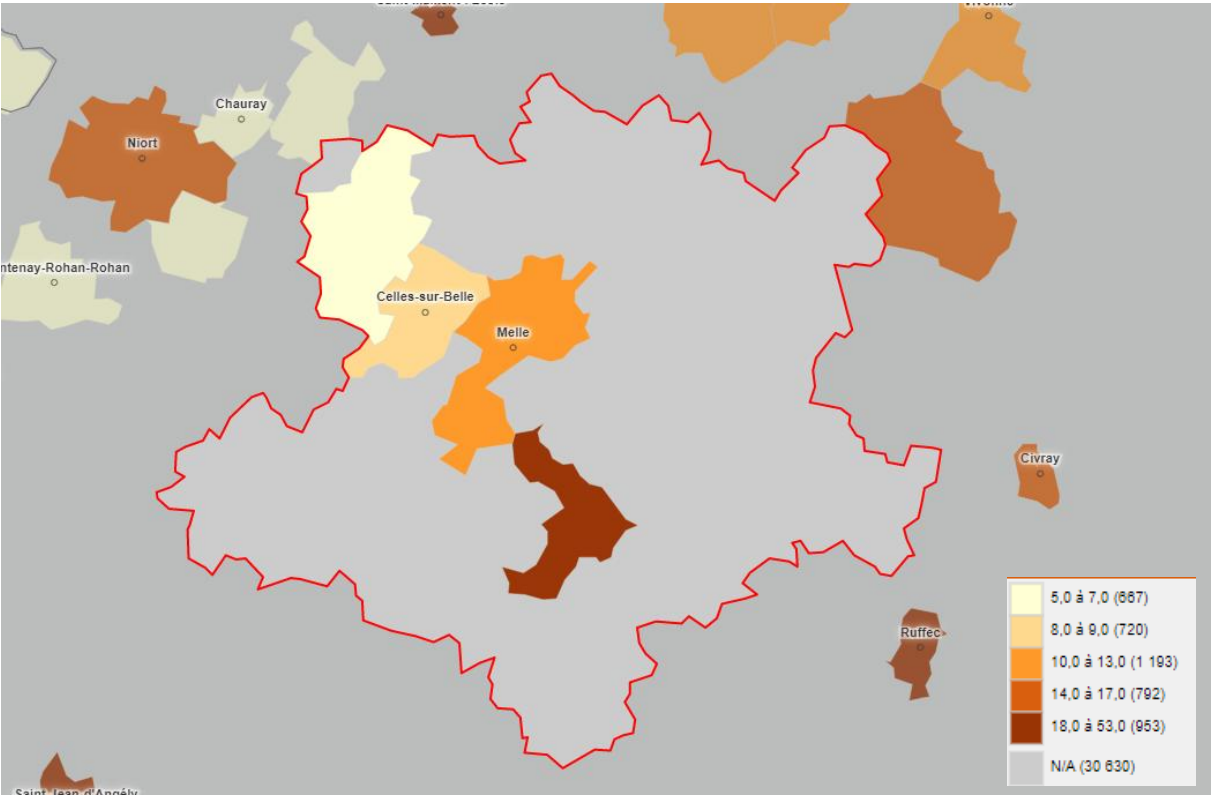
Le taux de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil officiel en France correspond à 60% du niveau de vie médian : il s'établissait autour de 994 € par mois pour une personne seule en 2019, ou à 2 087 € par mois pour un couple avec deux enfants. Sur le territoire de Mellois en Poitou, le taux de pauvreté était de 13,0 % en 2020 contre 11,9% à l'échelle du département ou 19,6% sur le territoire de la Communauté de communes Val de Charente.

Sur Mellois en Poitou, la répartition du taux de pauvreté semble s'accroître en fonction de l'éloignement par rapport à la ville de Niort.

Sur les 4 communes pour lesquelles la donnée est disponible, le taux de pauvreté est le suivant :

Commune	Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) - 2020
Aigondigné	6,0 %
Celles-sur-Belle	9,0 %
Melle	13,0 %
Chef-Boutonne	20,0 %

Taux de pauvreté par commune, seuil à 60% du revenu médian en 2020, source : Observatoire des territoires 2023, d'après les données : INSEE – Filosofi 2020



Répartition du taux de pauvreté sur le territoire (seuil à 60% du revenu médian en 2020), source : Observatoire des territoires 2023, d'après les données : INSEE – Filosofi 2020.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Sur le territoire, le taux de pauvreté est particulièrement fort chez les personnes de plus de 75 ans au regard des collectivités voisines, alors qu'il est plus faible que les collectivités voisines pour les jeunes de moins de 30 ans.

Collectivité	Taux de pauvreté – moins de 30 ans 2020	Taux de pauvreté - plus de 75 ans 2020
CC Mellois en Poitou	15,3 %	15,6 %



CA du Niortais	21,8 %	7,3 %
CC Val de Saintonges Communauté	23,3 %	14,0 %
CC Cœur de Charente	19,3 %	14,9 %
CC Val de Charente	29,1 %	15,0 %
CC du Civraisien en Poitou	20,3 %	16,7 %
CU du Grand Poitiers	32,7 %	7,6 %
CC Haut Val de Sèvre	15,7 %	15,6 %
Deux-Sèvres	19,1 %	11,6 %

Taux de pauvreté chez les moins de 30 ans et les plus de 75 ans, seuil à 60% du revenu médian en 2020, source : Observatoire des territoires 2023, d'après les données : INSEE - Filosofi 2020.

Avec 47% de ménages imposables en 2019, la part des ménages imposables du territoire était inférieure à celle du département qui était de 51%.

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, cette part de ménages imposables a diminué, passant ainsi à 45,3% sur le territoire du Mellois.

1.7.3 Une part importante de ménages aux revenus inférieurs aux plafonds de ressource du logement locatif social

Sur l'ensemble du territoire, 62% des ménages ont un revenu inférieur aux plafonds de ressources du logement locatif social, soit 12 708 ménages en 2017. 29% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de 60% du plafond HLM en 2017, ce qui représente 5 869 ménages.

Le parc de logements locatifs sociaux ne représente pourtant que 5,8% des résidences principales en 2020, soit 1224 logements.

	Part des ménages éligibles au logement social en PLS (130% des plafonds)	Part des ménages éligibles au logement social (100% des plafonds)	Part des ménages aux revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM2
79015 - Asnières-en-Poitou - COM	85,7%	86%	39%
79018 - Aubigné - COM	83,1%	83%	36%
79030 - Beaussais-Vitré - COM	81,4%	55%	21%
79055 - Brieuil-sur-Chizé - COM	s	s	s



Part des ménages
éligibles au
logement social en
PLS (130% des
plafonds)

Part des ménages
éligibles au
logement social
(100% des plafonds)

Part des ménages
aux revenus
inférieurs à 60 % des
plafonds HLM2

79057 - Brioux-sur-Boutonne - COM	83,3%	68%	33%
79060 - Caunay - COM	100,0%	69%	28%
79061 - Celles-sur-Belle - COM	79,6%	61%	24%
79064 - Fontivillié - COM	78,8%	56%	22%
79074 - La Chapelle-Pouilloux - COM	100,0%	100%	40%
79083 - Chef-Boutonne - COM	83,9%	68%	38%
79084 - Chenay - COM	90,4%	69%	25%
79085 - Chérigné - COM	100,0%	64%	22%
79087 - Chey - COM	84,4%	69%	30%
79090 - Chizé - COM	79,8%	62%	30%
79095 - Clussais-la-Pommeraye - COM	78,3%	64%	31%
79106 - Couture-d'Argenson - COM	80,2%	64%	36%
79111 - Ensigné - COM	85,8%	67%	30%
79115 - Exoudun - COM	86,8%	68%	22%
79122 - Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues - COM	83,5%	69%	29%
79126 - Les Fosses - COM	86,2%	65%	27%
79129 - Fressines - COM	60,8%	37%	11%
79136 - Alloinay - COM	84,5%	70%	36%
79140 - Valdelaume - COM	81,8%	65%	35%
79142 - Juillé - COM	100,0%	100%	0%
79148 - Lezay - COM	81,8%	66%	36%
79150 - Limalonges - COM	83,9%	70%	36%
79152 - Lorigné - COM	79,9%	65%	32%
79153 - Loubigné - COM	100,0%	79%	34%
79154 - Loubillé - COM	100,0%	85%	49%
79158 - Luché-sur-Brioux - COM	100,0%	72%	28%



	Part des ménages éligibles au logement social en PLS (130% des plafonds)	Part des ménages éligibles au logement social (100% des plafonds)	Part des ménages aux revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM2
79160 - Lusseray - COM	75,0%	42%	0%
79163 - Mairé-Levescault - COM	86,8%	68%	39%
79164 - Maisonnay - COM	88,4%	73%	24%
79174 - Melle - COM	75,9%	59%	31%
79175 - Melleran - COM	83,2%	66%	34%
79177 - Messé - COM	81,6%	82%	41%
79180 - Montalembert - COM	100,0%	79%	41%
79184 - La Mothe-Saint-Héray - COM	82,9%	67%	30%
79185 - Aigondigné - COM	70,9%	47%	17%
79198 - Paizay-le-Chapt - COM	100,0%	79%	46%
79204 - Périgné - COM	77,6%	57%	22%
79205 - Pers - COM	100,0%	100%	0%
79212 - Pliboux - COM	100,0%	86%	43%
79217 - Prailles-La Couarde - COM	75,7%	54%	23%
79230 - Rom - COM	84,5%	68%	36%
79243 - Saint-Coutant - COM	82,1%	65%	25%
79251 - Marcillé - COM	80,2%	60%	25%
79295 - Saint-Romans-lès-Melle - COM	75,9%	56%	20%
79297 - Sainte-Soline - COM	83,0%	66%	28%
79301 - Saint-Vincent-la-Châtre - COM	79,6%	58%	24%
79307 - Sauzé-entre-Bois - COM	83,4%	69%	37%
79310 - Secondigné-sur-Belle - COM	87,2%	61%	22%
79312 - Séligné - COM	100,0%	100%	35%
79313 - Sepvret - COM	81,5%	61%	27%
79336 - Vançais - COM	86,5%	86%	43%
79338 - Vanzay - COM	81,0%	65%	25%
79343 - Vernoux-sur-Boutonne - COM	84,3%	84%	44%



	Part des ménages éligibles au logement social en PLS (130% des plafonds)	Part des ménages éligibles au logement social (100% des plafonds)	Part des ménages aux revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM2
79346 - Le Vert - COM	100,0%	63%	28%
79348 - Villefollet - COM	83,3%	68%	33%
79349 - Villemain - COM	100,0%	84%	43%
79350 - Villiers-en-Bois - COM	100,0%	60%	0%
79352 - Villiers-sur-Chizé - COM	100,0%	71%	27%
Total CCMP	80,4%	62%	29%

Eligibilité de la population au logement social, source : FILOCOM 2017

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

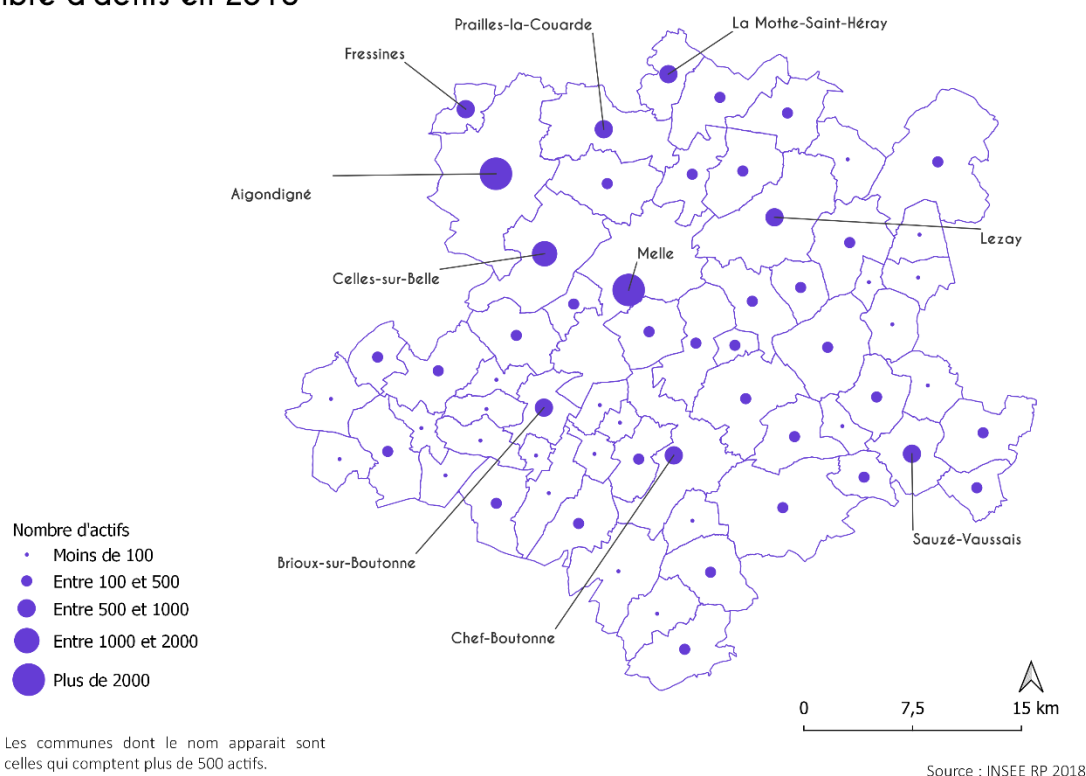
1.7.4 Une répartition des actifs qui suit la répartition de la population

En 2018, le Mellois en Poitou compte 20 675 actifs selon l'INSEE.

Deux communes concentrent près d'un quart des actifs du territoire : Melle (2 517 actifs) et Aigondigné (2 381 actifs). La commune de Celles-sur-Belle compte quant à elle 1 811 actifs, alors que les autres communes recensent moins de 1000 actifs (la quatrième commune comptabilisant le plus grand nombre d'actifs est Chef-Boutonne avec 871 actifs). La répartition de la population active est similaire à la répartition de la population totale.

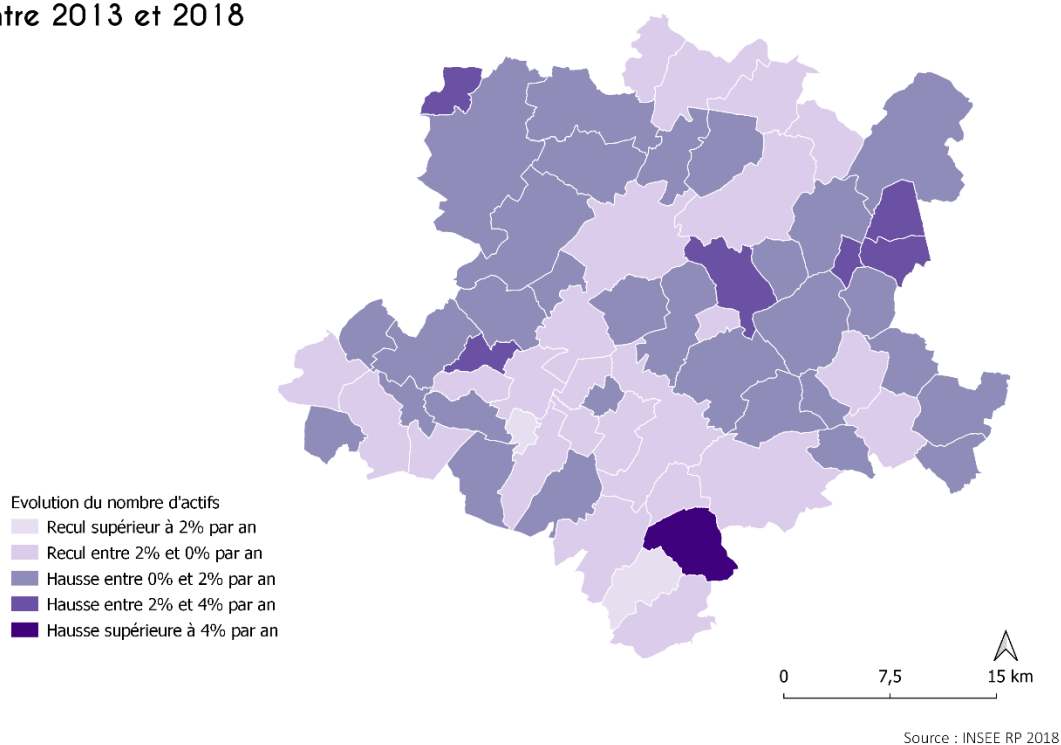


Nombre d'actifs en 2018



Répartition des actifs sur le Mellois en Poitou, d'après les données INSEE 2018.

Evolution du nombre d'actifs entre 2013 et 2018



Evolution par commune, du nombre d'actifs entre 2013 et 2018, d'après les données INSEE 2018.



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Entre 2008 et 2018, le nombre d'actifs a progressé de 479 personnes en 10 ans, soit une progression de +0,23% annuelle, selon deux phases :

- une phase de progression entre 2008 et 2013 : +897 personnes ;
- une phase de diminution du nombre d'actifs entre 2013 et 2018 : -418.

Mise à jour 2025 >>>

Les données de 2021 confirment les données présentes dans ce diagnostic.

1.7.5 Des actifs peu qualifiés et une part importante de non actifs

En 2018, le Mellois en Poitou comptait une part importante de retraités et de personnes sans activité professionnelle. Ces deux catégories, appelées « inactifs » selon l'INSEE, sont davantage représentées sur le territoire qu'à l'échelle départementale : 35% de retraités sur le territoire contre 32% pour le département, et 13% de personnes sans activité professionnelle sur le territoire contre 12% au niveau départemental.

Les retraités et les actifs sans activité professionnelle (autres inactifs), qui représentent 48% des actifs, sont des personnes dont les revenus sont les plus faibles et qui peuvent être sujets à des situations de précarité financière et sociale.

Par ailleurs, le territoire compte un faible nombre de cadres et de professions intermédiaires : 5% et 10% quand le département en compte 6% et 12%, ce qui est déjà faible par rapport aux chiffres nationaux qui sont respectivement de 9,5% et 14%. En revanche, le Mellois en Poitou comptabilise plus d'agriculteurs exploitants et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises que le département : respectivement 3% et 4%, soit 1% de plus qu'à l'échelle départementale.

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, les étudiants représentés 7.1% des inactifs contre 6,8% en 2010.

Les retraités représentés 9.3% contre 12,2 en 2010.

Les autres inactifs sont également en baisse passant de 8.2% en 2010 à 7,5% en 2021.

ZOOM Sur ... Les inactifs selon l'INSEE :

Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...



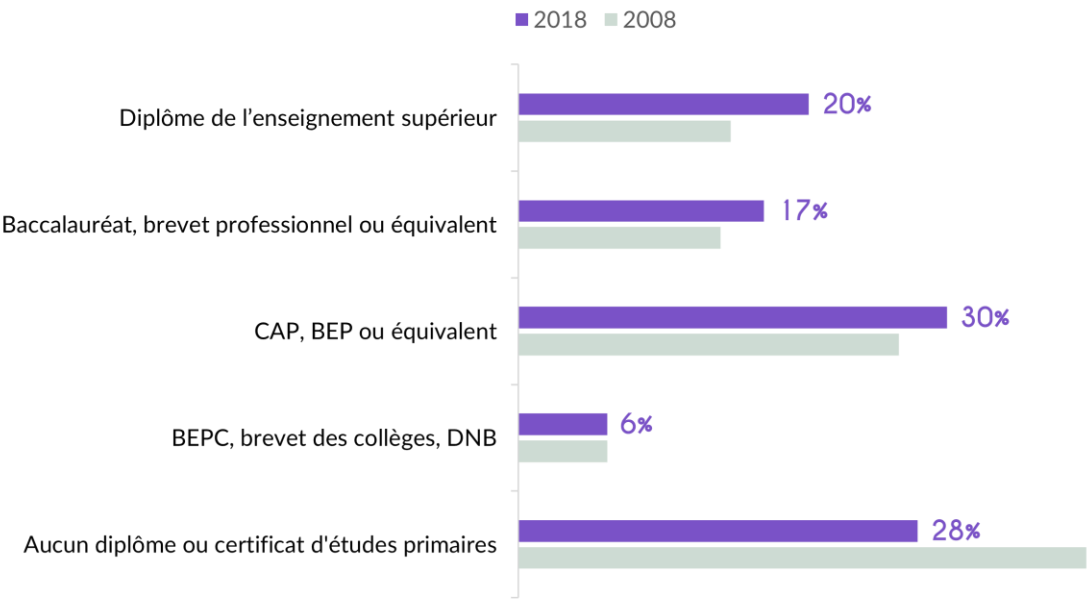
		Mellois en Poitou	Lambon-Belle-Bérone	Boutonne et forêt	Aume-Boutonne-Guidier	Péruse-Bouleure	Sèvre-Dive
Part des agriculteurs exploitants	2018	3%	4%	4%	3%	5%	5%
	2013	3%	4%	3%	4%	4%	8%
Part des artisans et professions indépendantes	2018	4%	5%	5%	6%	5%	4%
	2013	4%	5%	5%	3%	6%	4%
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures	2018	5%	3%	3%	3%	4%	5%
	2013	4%	1%	4%	3%	4%	2%
Part des professions intermédiaires	2018	10%	11%	9%	8%	11%	10%
	2013	10%	8%	10%	9%	9%	9%
Part des employés	2018	15%	13%	14%	14%	15%	14%
	2013	15%	16%	15%	14%	13%	15%
Part des ouvriers	2018	15%	15%	16%	13%	13%	11%
	2013	15%	16%	17%	16%	14%	13%
Part des retraités	2018	35%	35%	36%	40%	35%	38%
	2013	36%	39%	36%	38%	38%	39%
Part des autres inactifs sans activité professionnelle	2018	13%	14%	12%	12%	11%	13%
	2013	12%	10%	10%	12%	11%	10%

Répartition des actifs selon les catégories socio-professionnelles, source : INSEE.

En 10 ans entre 2008 et 2018, la part des diplômés a fortement augmenté, notamment la part des diplômés de l'enseignement supérieur, qui montre la plus forte progression (+5 points en 10 ans). La part des personnes sans diplôme, de 28% pour le territoire reste plus forte qu'à l'échelle des Deux-Sèvres (25%), et la part de diplômés de l'enseignement supérieur est de 20% en 2018 pour Mellois en Poitou, contre 24% à l'échelle départementale.



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée



Evolution de la répartition de la population non scolarisée en fonction du niveau de diplôme entre 2013 et 2018, source : INSEE.

Mise à jour 2025 >>>
En 2021, la population non scolarisée ayant aucun diplôme est en baisse comparé à 2018 (24,4%).
Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 24,2% soit une hausse comparé à 2018.



Synthèse :

CONSTATS

- Une progression moyenne démographique de +0,22% annuelle entre 1999 et 2019, soit un gain de 2226 habitants en 20 ans
- Une variation de population différenciée selon les bassins de vie : +0,63% annuelle pour le bassin Lambon-Melle-Béronne, +0,27% annuelle pour le bassin Boutonne-et-Forêt, une stabilisation de la population sur le bassin Péruse-Bouleure et une baisse de la population de -0,07% annuelle pour le bassin Sèvre-Dive et de -0,13% annuelle pour le bassin Aume-Boutonne-Guidier.
- Un vieillissement de la population avec un indice de jeunesse de 64 en 2019, induisant une évolution dans les besoins en logements ;
- Une taille des ménages en baisse, qui atteint 2,19 personnes par résidence principale en 2019, à l'origine d'un besoin théorique en logement de 90 logements par an ;
- Des revenus plus faibles que sur l'ensemble du département, avec des disparités territoriales en fonction de la proximité de l'agglomération niortaise.
- Un taux de pauvreté qui atteint 13% en 2020, contre 11,9% à l'échelle du département, principalement important chez les personnes de plus de 75 ans.
- 62% de la population sous le seuil d'éligibilité du logement social, mais la part de logement locatif social ne représente que 5,8% des résidences principales en 2020.

La diversification de l'offre en logements pour répondre à l'évolution du profil des ménages (personnes âgées, petits ménages,...)

Le renforcement de l'accessibilité de l'offre en logement pour les ménages les plus modestes et aux revenus intermédiaires



1.8 Un parc de logements ne répondant plus aux parcours résidentiels variés des habitants du territoire, eu égard aux évolutions de la composition des ménages

1.8.1 Un parc ancien composé de grands logements, majoritairement occupés par leur propriétaire

1.8.1.1 Une évolution du parc de logement plus rapide que l'évolution de la population

Mellois en Poitou recense 26 173 logements en 2019, dont 94,4% sont constitués de maisons individuelles et 4,6% d'appartements.

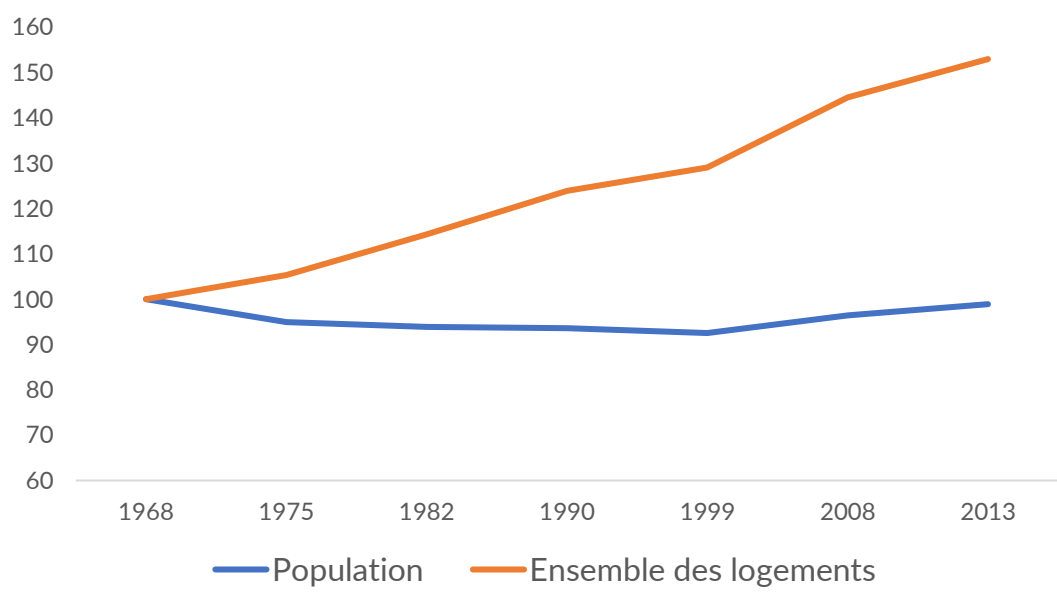
La part des maisons individuelles sur le parc de logements, très majoritaire, est en progression régulière depuis 2008 : le nombre d'appartements augmentant moins rapidement que le nombre de maisons.

	2008	%	2013	%	2019	%
Maisons	22 620	93,6	24 027	93,9	24 702	94,4
Appartements	1 188	4,9	1 273	5,0	1 216	4,6

Entre 2008 et 2013, le parc de logement a augmenté de 1 407 unités, ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de +1,27%. Sur cette même période, la population a augmenté de +0,51%.

Entre 2013 et 2019, cette progression a été de +1,24 %, soit 598 logements. Sur la même période, la population a diminué avec un rythme moyen annuel de -0,37%.

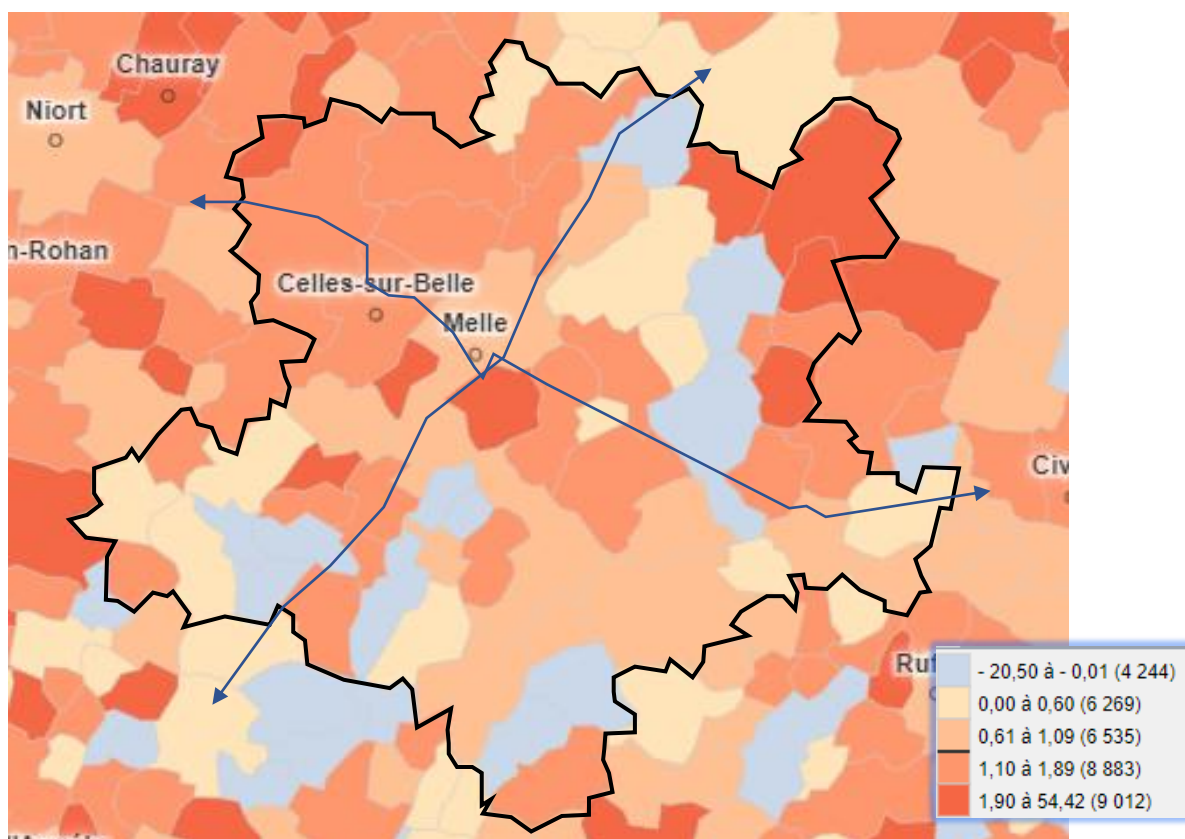
La comparaison de l'évolution croisée de la population et du nombre de logements du parc, montre une évolution très rapide du parc de logement au regard de celle de la population depuis 1968.





Evolution croisée de la population et du nombre de logements en base 100, d'après les données INSEE.

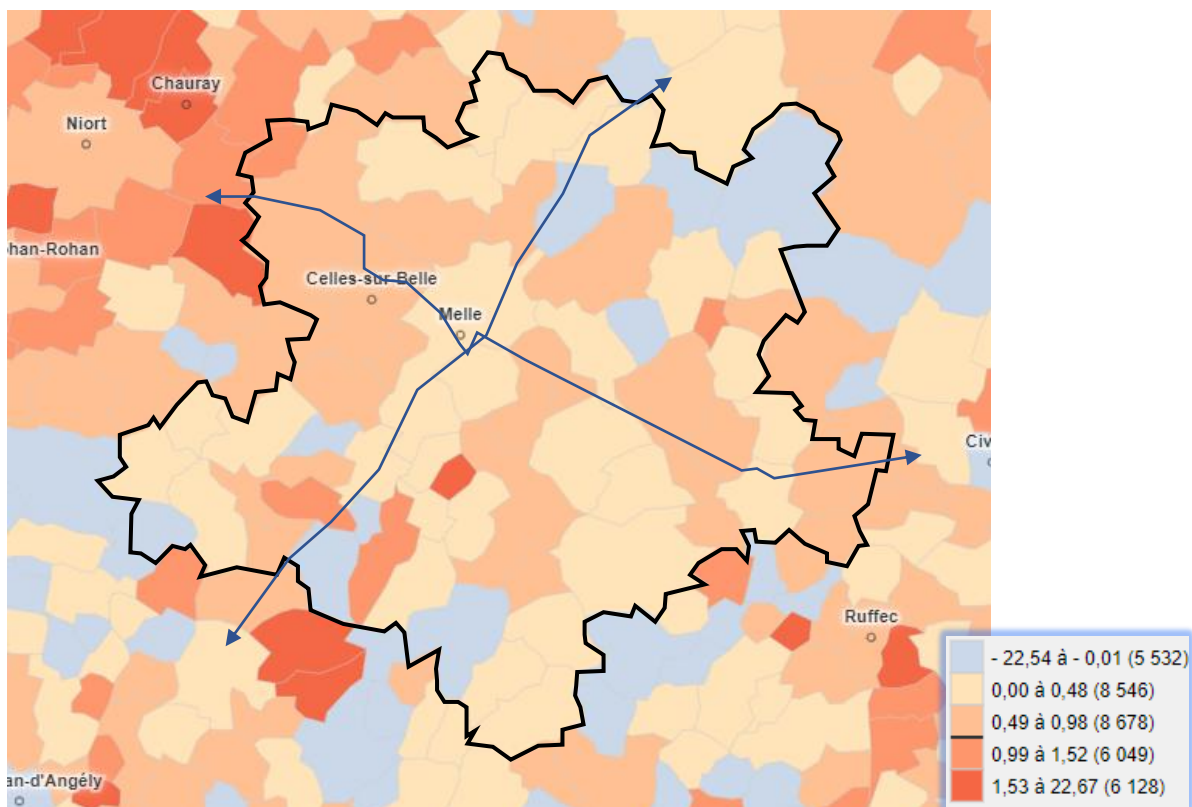
37



Carte du taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2008 et 2013, source : Observatoire des territoires, d'après les données INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Entre 2008 et 2013, la variation du parc de logement a été plus marquée sur le quart est, le nord et l'extrémité ouest du territoire.

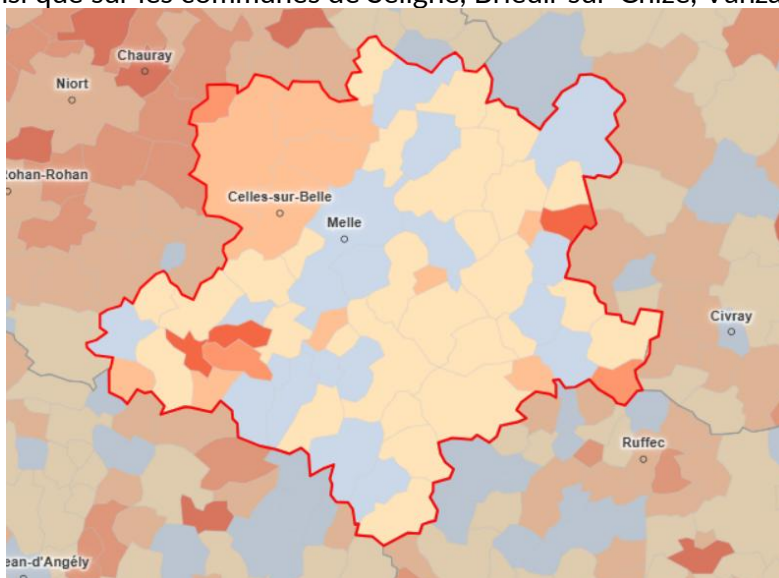


Carte du taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2013 et 2019,
source : Observatoire des territoires, d'après les données INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Mise à jour 2025 >>>>

Entre 2015 et 2021, la variation du parc de logement a été plus marquée sur l'extrémité ouest du territoire ainsi que sur les communes de Séligné, Brieuil-sur-Chizé, Vanzay.



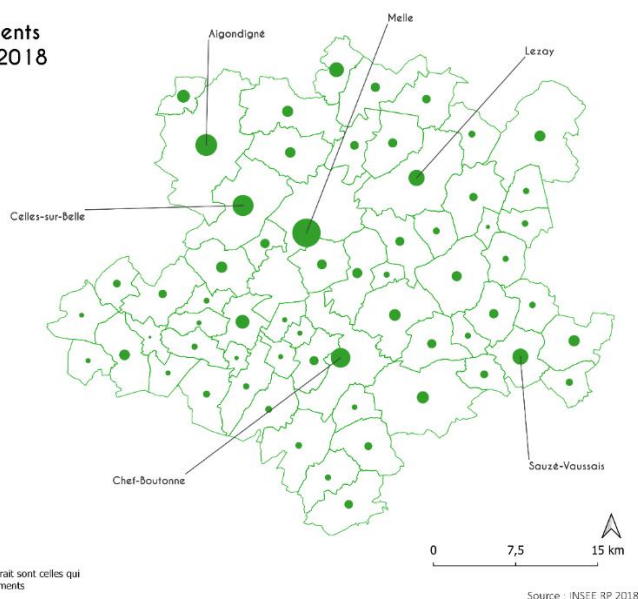
Carte du taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2015 et 2021,
source : Observatoire des territoires, d'après les données INSEE

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.



L'évolution du parc a été moins forte sur la période 2013-2019 et a globalement suivi la même répartition que l'évolution de la population.

Nombre de logements
par commune en 2018



Carte de la répartition du nombre de logements par commune en 2018, d'après les données INSEE.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Le parc de logement est composé, 2019, de :

- 21 083 résidences principales
- 2 258 résidences secondaires
- 2 831 logements vacants.

	2008	%	2013	%	2019	%
Résidences principales	19 979	82,7	20 917	81,8	21 083	80,6
Résidences secondaires	2 254	9,3	2 277	8,9	2 258	8,6
Logements vacants	1 935	8,0	2 380	9,3	2 831	10,8

Evolution de la composition du parc de logement selon leur catégorie entre 2008 et 2019, source : INSEE.

Depuis 2008, l'évolution de la composition du parc montre :

- Une baisse de -2,1 point de la part des résidences principales en 11 ans ;
- Une baisse de -0,7 % de la part des résidences secondaires
- Une hausse de 2,8 points des logements vacants.



Cette tendance était déjà la même pour les 10 années précédentes (depuis 1999), comme le montre le diagramme ci-après.

Evolution du parc de logements depuis 1999 : nombre et parts

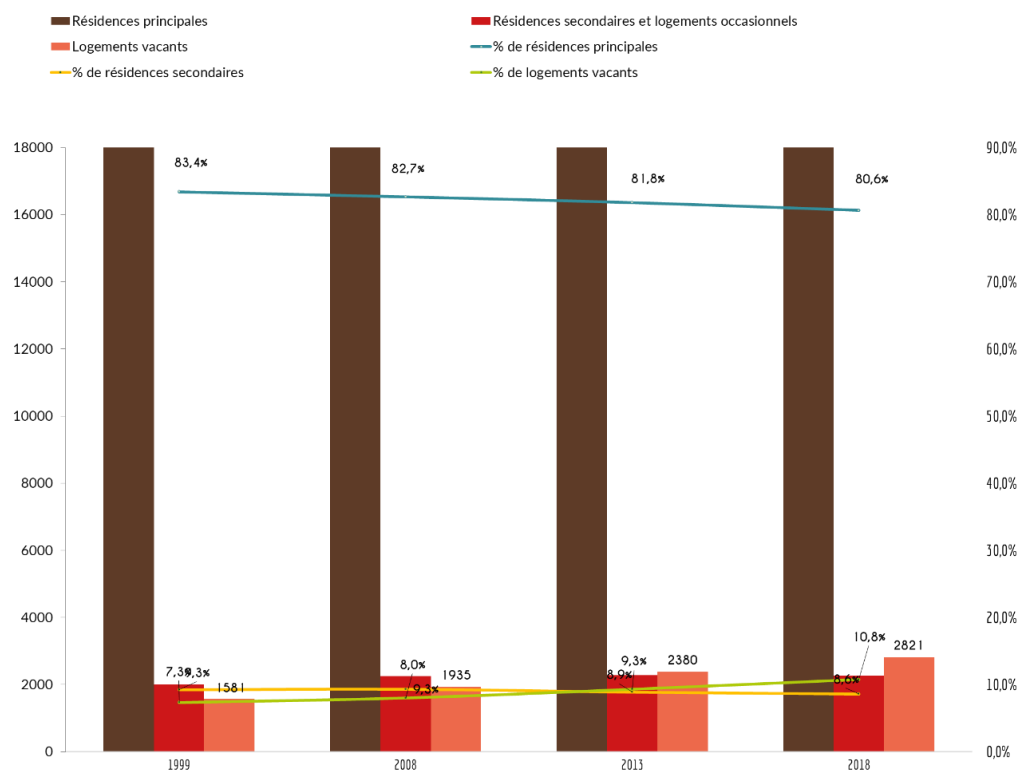


Diagramme de l'évolution de la composition du parc de logements depuis 1999 selon sa catégorie, d'après les données INSEE.

Le nombre de résidences principales a évolué de 1 104 unités entre 2008 et 2019, soit environ 100 logements par an. Sur la même période, le nombre de logements vacants a augmenté de 896 unités, soit 81 logements par an.

A l'échelle des bassins de vie :

- Lambon-Belle-Béronne recense le parc de logements le plus important et le parc dont la part des résidences principales est la plus forte (88,0%) et la part de logements vacants et de résidences secondaires les plus faibles (respectivement 8,4% et 3,5%). Ces chiffres mettent en évidence l'attractivité résidentielle sur ce bassin de vie.
- Les bassins de vie Boutonne-et-Forêt et Sèvre-Dive disposent d'un taux de résidences principales qui se rapproche de celui de l'ensemble du territoire (respectivement 79,9% et 78,3% contre 80,6% pour Mellois en Poitou).
- Les bassins de vie Péruse-Bouleure et Aume-Boutonne-Guidier ont le plus faible de taux de résidences principales au sein de leur parc de logements (respectivement 74,4% et 72,9%). Le bassin Aume-Boutonne-Guidier recense le plus fort taux de vacance : le logement vacant constituant 13,6% du parc et ces deux bassins recensent un taux élevé de résidences secondaires : 13,6% du parc pour le bassin Aume-Boutonne-Guidier et 14,8% pour le bassin Péruse-Bouleure.



	Mellois en Poitou		Lambon-Belle-Béronne		Boutonne et forêt		Aume-Boutonne-Guidier		Péruse-Bouleure		Sèvre-Dive	
2019	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Parc global	26 171		9 658		3 208		3 839		5 000		4 466	
Rés. principales	21 082	80,6 %	8 503	88,0 %	2 562	79,9 %	2 797	72,9 %	3 721	74,4 %	3 499	78,3 %
Rés. secondaires	2 256	8,6 %	342	3,5 %	245	7,6 %	521	13,6 %	740	14,8 %	408	9,1 %
Logements vacants	2 828	10,8 %	812	8,4 %	399	12,4 %	522	13,6 %	537	10,7 %	558	12,5 %

Composition du parc de logement selon sa catégorie par bassin de vie en 2019, source : INSEE

Mise à jour 2025 >>>

Le nombre de résidences principales a évolué de 1 041 unités entre 2015 et 2021, soit environ 174 logements par an. Sur la même période, le nombre de logements vacants a augmenté de 195 unités, soit 33 logements par an.

A l'échelle des bassins de vie :

- Lambon-Belle-Béronne recense toujours le parc de logements le plus important et le parc dont la part des résidences principales est la plus forte (88,0%) et la part de logements vacants et de résidences secondaires les plus faibles (respectivement 8% et 4%).
- Les bassins de vie Boutonne-et-Forêt et Sèvre-Dive disposent d'un taux de résidences principales qui se rapproche de celui de l'ensemble du territoire (respectivement 80% et 78% contre 80,6% pour Mellois en Poitou).
- Les bassins de vie Péruse-Bouleure et Aume-Boutonne-Guidier ont le plus faible de taux de résidences principales au sein de leur parc de logements (respectivement 75% et 72%). Le bassin Aume-Boutonne-Guidier recense le plus fort taux de vacance : le logement vacant constituant 14% du parc et ces deux bassins recensent un taux élevé de résidences secondaires : 13% du parc pour le bassin Aume-Boutonne-Guidier et 15% pour le bassin Péruse-Bouleure.



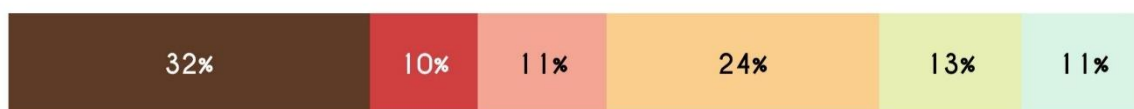
1.8.1.2 Un parc composé d'une majorité de logements anciens

En 2018, 52,6% des résidences principales de Mellois en Poitou ont été construites avant 1970 (date de la première réglementation thermique en France).

Le parc de résidences principales est composé de

- 32% de logements construits avant 1919 ;
- 10 % de logements construits entre 1919 et 1946 ;
- 11% de logements construits entre 1946 et 1970 (constructions de la période d'après-guerre) ;
- 24% de logements construits entre 1971 et 1990 ;
- 13% de logements construits entre 1991 et 2005 et
- 11% de logements construits entre 2006 et 2015.

■ Avant 1919 ■ De 1919 à 1945 ■ De 1946 à 1970 ■ De 1971 à 1990 ■ De 1991 à 2005 ■ De 2006 à 2015



Composition du parc de résidences principales de Mellois en Poitou en 2018, selon la période d'achèvement, source : INSEE.

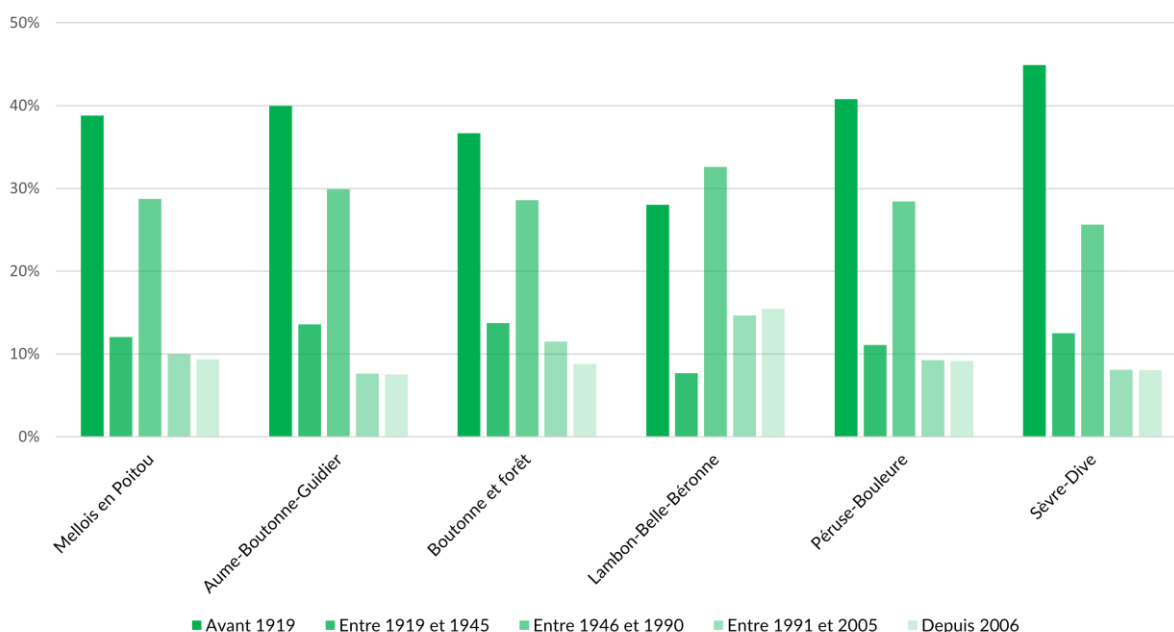
Le parc de résidences principales de Mellois en Poitou est plus ancien que celui du département des Deux-Sèvres, dont 44% des résidences principales ont été construites avant 1970 et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont 41% du parc a été construit avant cette date.

	Mellois en Poitou	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine
Nombre de logements en 2018	26 220	195 051	3 524 646
Evolution 2008-2018	0,8%	0,9%	1,1%
Part construits avant 1945	41%	28%	24%
De 1946 à 1970	11%	16%	17%
De 1971 à 1990	24%	29%	28%
De 1991 à 2005	13%	16%	17%
De 2006 à 2018	11%	12%	14%

Parc de résidences principales en 2018, selon la période d'achèvement, source : INSEE



Part des résidences principales construites selon les périodes



A l'échelle des bassins de vie :

- Les bassins Sèvre-Dive et Péruse-Bouleure recensent les parcs de logements constitués des parts de logements anciens les plus fortes ;
- Le bassin Lambon-Belle-Bérone, qui a connu le plus de constructions neuves ces 30 dernières années, est constitué du parc de logements le plus récent.

Mise à jour 2025 >>>

Le bassin Lambon-Belle-Bérone recense le parc de logements anciens le plus fort (1 939 logements avant 1919), contrairement au bassin de Sèvre-Dive qui connaît un parc de logements plus récent (3 756 logements entre 2006 et 2018).

1.8.1.3 Un parc de résidences principales composé de grands logements

Le parc de résidences principales du territoire est très majoritairement constitué de grands logements, de 4 pièces et plus en 2018 : ces derniers représentent (82%) des résidences principales, soit 10 points de plus que celles du département (72%) et 15 points de plus que celles de la région (67%).

Il ne comporte que 1,7% de logements d'1 pièce, 4,3% de logements de 2 pièces et 12,0% de logements de 3 pièces.



Répartition du parc de résidences principales de Mellois en Poitou en fonction du nombre de pièces, 2018



Répartition du parc de résidences principales de la Nouvelle-Aquitaine en fonction du nombre de pièces, 2018



Répartition du parc de résidences principales des Deux-Sèvres en fonction du nombre de pièces, 2018

Le nombre de pièces moyen des résidences principales était de 4,8 en 2019. Ce chiffre est d'autant plus fort que la taille moyenne des ménages est de 2,19 en 2019 et que cette dernière diminue continuellement depuis 1968. En 2018, près d'un tiers des ménages est composé d'une seule personne et 25% du parc seulement est constitué de logements de 3 pièces ou moins.

Cette inadaptation du parc de logement à une partie des ménages risque de s'accroître si la baisse de la taille des ménages se poursuit.

**Mise à jour 2025 >>>**

Les dernières données de 2021 constatent les mêmes tendances que ceux évoqués ci-dessus. Les résidences principales de plus de 5 pièces ou plus sont majoritaires (58,1%) alors que les deux pièces sont de l'ordre de 4,1% et les logements d'une pièce de 1,5%.

1.8.1.4 Une majorité de résidences principales occupées par leur propriétaire

74,7% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire en 2019 et ces derniers y résident depuis près de 23 ans en moyenne. 23,6% des résidences principales sont occupées par un locataire, dont 6,3% dans le parc de logements locatifs sociaux. Les personnes qui louent leur logement y sont cependant installées depuis moins longtemps : les 23,6 % de locataires habitent leur logement depuis en moyenne 7,3 ans (les locataires de logements locatifs sociaux depuis 10,7 ans).

La part des résidences principales occupées par leur propriétaire tend à augmenter comme le montre le tableau ci-après : elle est passée de 73,8% en 2008 à 74,7% en 2019.

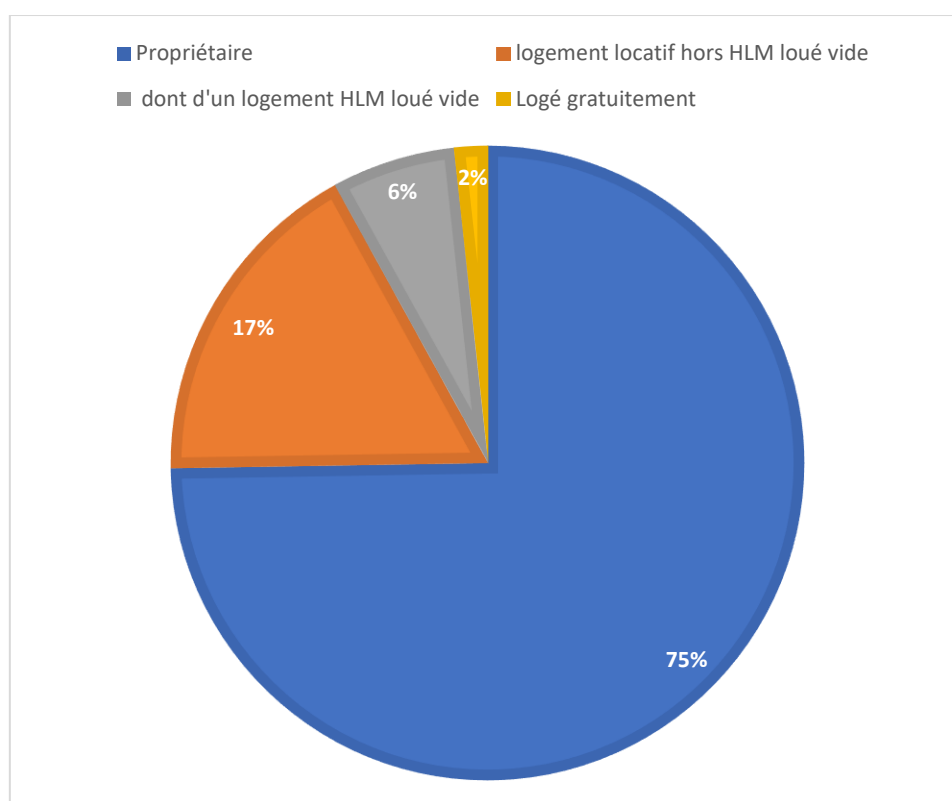


Diagramme de la répartition du parc de résidences principales selon le statut d'occupation en 2019, d'après les données INSEE.

Ce facteur peut également être à l'origine du manque de réhabilitations sur le territoire, ces dernières étant souvent liées à un changement de propriétaire.



	2008		2013		2019		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nb de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	19 979	100,0	20 917	100,0	21 083	100,0	45 949	19,1
Propriétaire	14 746	73,8	15 552	74,4	15 757	74,7	35 610	22,9
Locataire	4 793	24,0	4 992	23,9	4 967	23,6	9 658	7,3
Dont d' une logement HLM loué vide	1 426	7,1	1 380	6,6	1 325	6,3	2 374	10,7
Logé gratuitement	440	2,2	373	1,8	359	1,7	680	16,1

Détail des résidences principales selon le statut d'occupation, source : INSEE

Mise à jour 2025 >>>

En 2021, les résidences principales sont majoritairement occupées par leur propriétaire (75,6% du parc de résidences principales). Par rapport à 2019, les logés gratuitement tend à diminuer (-0,2 points) ainsi que les locataires (22,8% en 2021).

Selon le porter-à-connaissance complémentaire habitat, 9323 résidences principales sont considérées comme énergivores sur le territoire (cumul des résidences principales dont le diagnostic de Performance Énergétique est classé E, F ou G), ce qui représente 41,9 % des logements ayant fait l'objet d'un DPE (contre 42,5% pour le département, source AREC).

Dans un contexte de crise énergétique, la performance thermique des logements interroge. C'est dans ce cadre que des programmes de rénovation du parc privé ancien sont initiés. Les règles énoncées dans la loi Climat et Résilience renforcent la lutte contre la location de « passoires thermiques », ainsi les logements classés F et G ne pourront plus être loués. Le PLH doit ainsi porter une attention particulière à cette question sur le parc existant, mais aussi sur les futurs logements qui se dégraderont.

A travers le PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental, les travaux de rénovation thermiques de 179 logements ont été financés entre 2019 et 2022 par l'intermédiaire du programme « Habiter mieux ».

Sur le territoire, de nombreux logements anciens n'ont pas connu de travaux de réhabilitation et peuvent aujourd'hui être vétustes.



Logement vide au-dessus d'un commerce,
Brioux-sur-Boutonne



Logement vide, La Mothe-Saint-Héray



Logement vide au-dessus d'un commerce,
Brioux-sur-Boutonne



Logement vide, Couture d'Argenson

1.8.2 Un taux de vacance élevé, qui confirme l'inadaptation du parc

Les données INSEE mettent en évidence un taux de logement vacant important et en hausse : 10,8 % du parc de logement en 2019 (8,0% en 2008, 9,3% en 2013). A titre de comparaison, un taux de vacance compris entre 6 et 7% est « normal », car il correspond à un taux permettant la rotation au sein du parc de logements.

A l'échelle des bassins de vie, l'évolution du nombre et de la part des logements vacants entre 2013 et 2019 met en évidence les constats suivants :

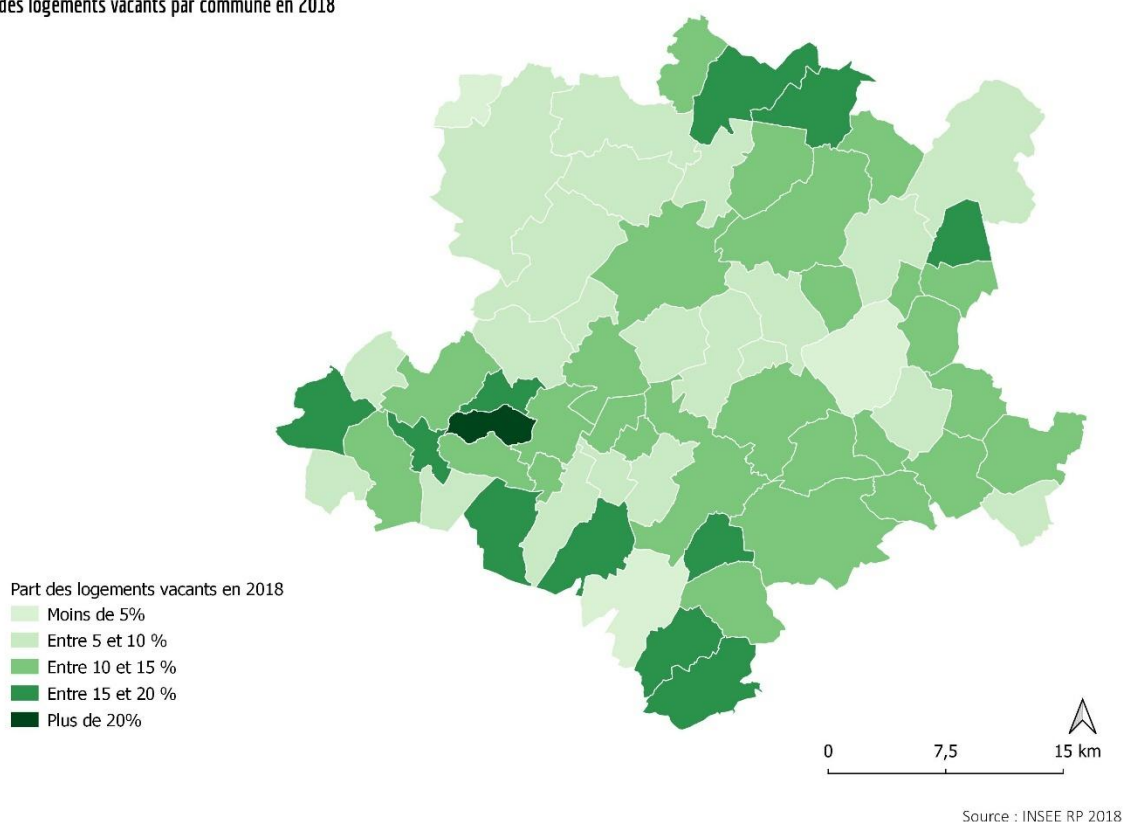
- la part de logements vacants est importante sur chaque bassin de vie (supérieure à 7%)
- chaque bassin de vie connaît une hausse de la vacance
- les bassins de vie sur lesquels la vacance est la plus forte sont Aume-Boutonne-Guidier (13,6%), Sèvre-Dive (12,5%) et Boutonne-et-Forêt (12,4%) et le bassin de vie connaissant le plus faible taux de vacance est Lambon-Melle-Béronne.



BASSIN DE VIE	NB VACANTS 2013	% VACANCE 2013	NB LOG 2019	% VACANCE 2019
Aume - Boutonne - Guidier	3753	11,1%	3839	13,6%
Boutonne et forêt	3151	10,3%	3208	12,4%
Lambon - Melle - Béronne	9398	7,3%	9658	8,4%
Péruse - Bouleure	4879	10,4%	5000	10,7%
Sèvre - Dive	4396	10,1%	4466	12,5%
Total général	25577	9,3%	26171	10,8%

Evolution du nombre et de la part des logements vacants entre 2013 et 2019, données : INSEE

Part des logements vacants par commune en 2018



Part des logements vacants par commune en 2018, d'après les données INSEE.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Selon les données LOVAC du millésime 2019, le nombre de logements vacants est de 1924, dont 896 logements vacants depuis plus de deux ans.

Selon les données LOVAC du millésime 2020, 1147 logements sont vacants depuis plus de deux ans sur le territoire, dont 91 appartements (7,9%) et 1056 maisons (92,1%). Cette évolution montre une augmentation de la vacance depuis plus de 2 ans, sur une année.

La vacance concerne principalement les logements anciens : 88% des logements recensés sur les 1056 maisons vacantes ont été construits avant 1950. Cette répartition très marquée met



en évidence l'inadaptation du parc ancien au regard des besoins qui peut se traduire par plusieurs constats :

- taille du logement,
- volumes et accessibilité des logements (taille et répartition des pièces, logements imbriqués avec étages,...),
- taille réduite ou absence d'espace extérieur,
- difficulté voire absence de stationnement (absence de garage ou d'espace extérieur privatif).
- vétusté du logement et mauvaise performance thermique (Cf. paragraphe précédent).

	avant 1900	De 1900 à 1950	De 1950 à 1960	De 1960 à 1970	De 1970 à 1980	De 1980 à 1990	De 1990 à 2000	Après 2000
Nombre de logements vacants > 2 ans	844	81	20	33	31	20	11	16
%	80%	8%	2%	3%	3%	2%	1%	2%

Répartition des logements vacants selon la date de construction, source : LOVAC 2020.

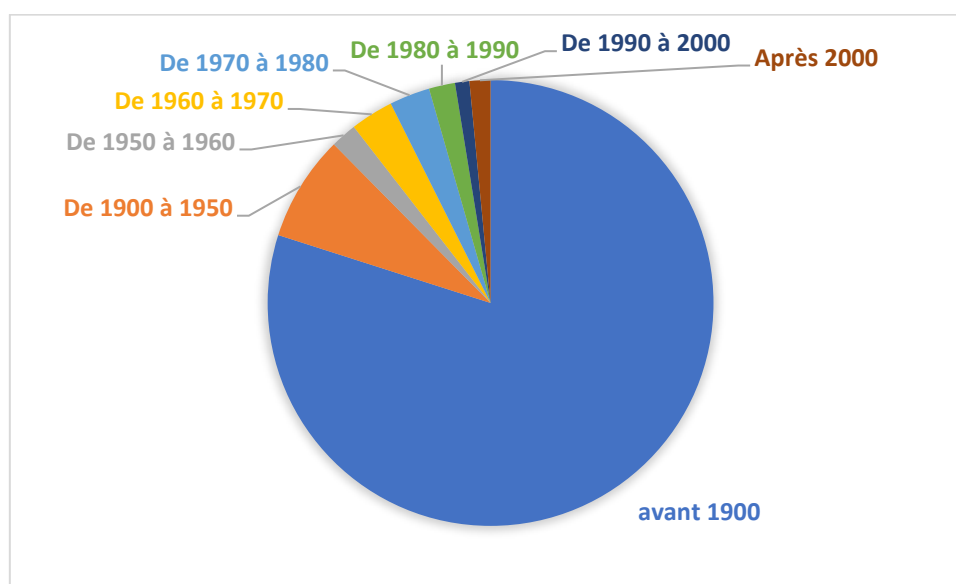


Diagramme de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans selon leur année de construction, d'après les données LOVAC 2020.



A l'échelle des bassins de vie, la répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans est la suivante :

Bassin de vie	Total du nombre de logements vacants	Nb total de logements du parc 2019	Part de logements vacants depuis plus de 2 ans dans le parc
Aume, Boutonne et Guidier	221	3839	5,8%
Boutonne et Forêt	139	3208	4,3%
Lambon-Belle-Béronne	191	9658	2,0%
Péruse-et-Bouleure	243	5000	4,9%
Sèvre-et-Dive	262	4466	5,9%
Total général	1056	26171	4,0%

Répartition des logements vacants par bassin de vie, d'après les données LOVAC 2020.

Mise à jour 2025>>>
Selon les données issues de l'Observatoire des Territoires pour l'année 2021, les bassins de vie de Lambon-Belle-Béronne et de Sèvre-et-Dive recensent le plus de logements vacants depuis plus de 2 ans. Les tendances sont les mêmes qu'en 2020.

La répartition de la vacance diffère selon les bassins de vie. Les bassins de vie qui recensent les plus grandes parts de logements vacants structurels (logements vacants depuis plus de 2 ans) selon les données LOVAC étant les mêmes que celles qui recensent les plus grandes parts de logements vacants selon l'INSEE :

- Bassin Péruse-Bouleure (4,9%)
- Bassin Aume-Boutonne-Guidier (5,8%)
- Bassin Sèvre-Dive (5,9%)
- Boutonne et Forêt (4,3%)

Le bassin Boutonne et Forêt, qui compte une part de 4,3% de logements vacants depuis plus de 2 ans se rapproche de moyenne de la part de Mellois en Poitou (de 4,0%) et le bassin Lambon-Belle-Béronne recense la plus faible part de logements vacants depuis plus de 2 ans avec 2,0%.

L'enjeu de reconquête de la vacance est particulièrement présent sur les bassins Péruse-Bouleure, Aume-Boutonne-Guidier et Sèvre-Dive.

Les 10 communes qui recensent le plus grand nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans sont les suivantes :

- Celles sur Belle : 36 logements
- Chef-Boutonne : 70 logements
- Couture d'Argenson : 31 logements
- Exoudun : 36 logements
- La Mothe-Saint-Héray : 47 logements
- Lezay : 49 logements



- Limalonges : 31 logements
- Melle : 72 logements
- Sauzé-entre-Bois : 60 logements
- Valde-laume : 35 logements.

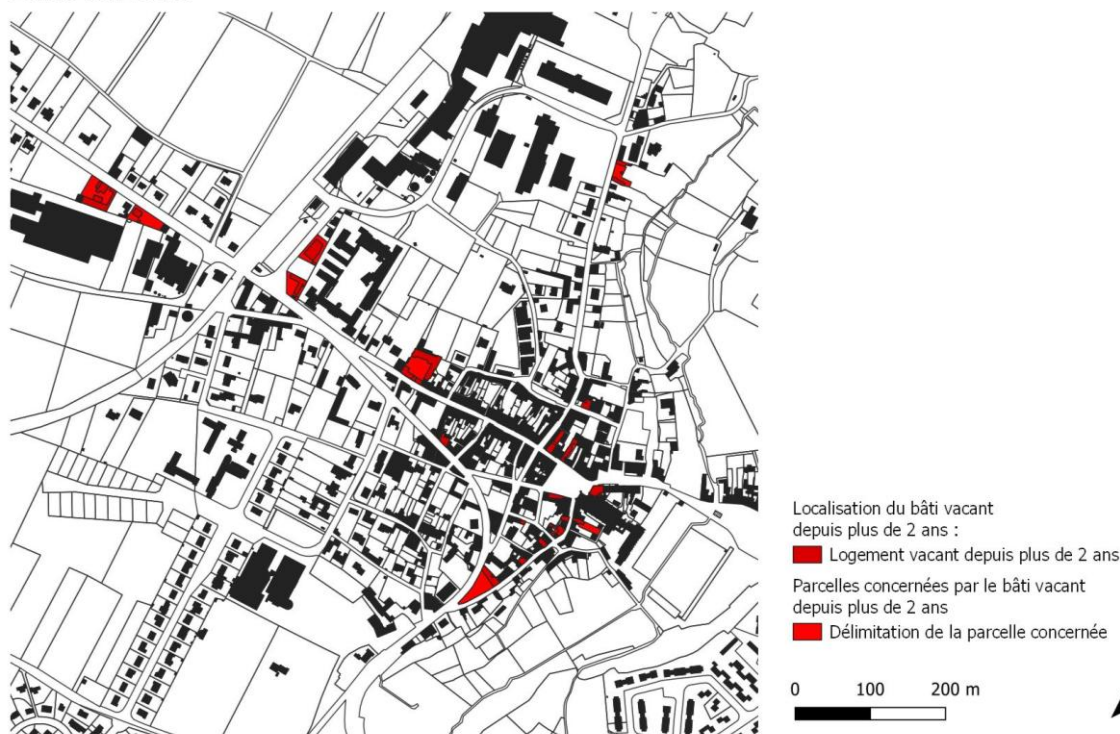
Sur ces 10 communes, la répartition de la vacance est concentrée dans le bourg et hameaux principaux.

Les cartes ci-après identifient, pour ces 10 communes, les principales concentrations de logements vacants depuis plus de 2 ans dans les centres-bourgs, issues des données LOVAC 2020.

Celles-sur-Belle :

Les logements vacants sont concentrés le long de la rue Belle France et à proximité de l'abbaye :

Celles-sur-Belle



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Celles-sur-Belle, d'après les données LOVAC 2020.



Chef-Boutonne :

Dans le centre ancien de Chef-Boutonne, les logements vacants sont assez répartis entre la route de Sauzé et la rue de la Justice et au sein de l'îlot de la rue du Petit Four.

Remarque : l'Intermarché Super de Chef-Boutonne est identifié comme « bâti vacant depuis plus de 2 ans au sein des données LOVAC 2020. Ce dernier est en activité en 2023.

Chef-Boutonne



Localisation du bâti vacant
depuis plus de 2 ans :
■ Logement vacant depuis plus de 2 ans
Parcelles concernées par le bâti vacant
depuis plus de 2 ans
■ Délimitation de la parcelle concernée

0 100 200 m



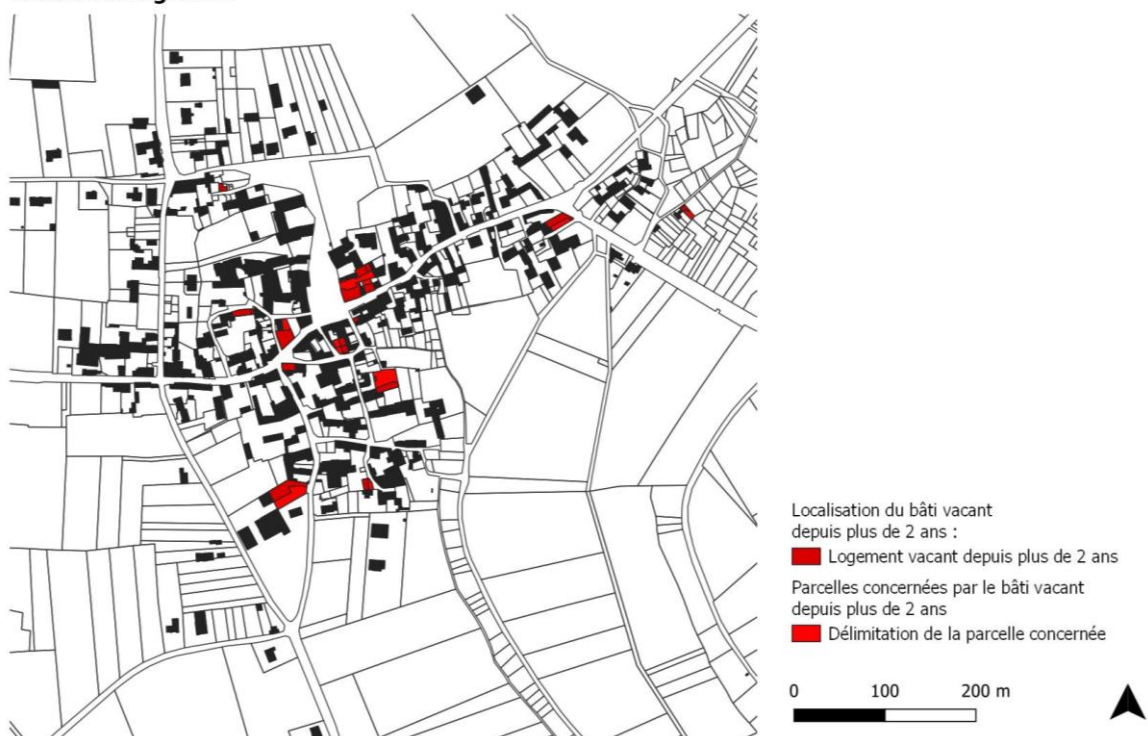
Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Chef-Boutonne, d'après les données LOVAC 2020.



Couture d'Argenson :

Sur Couture d'Argenson, quelques logements sont répartis dans le centre-ancien, route de Ruffec, route de la Fontaine notamment.

Couture d'Argenson



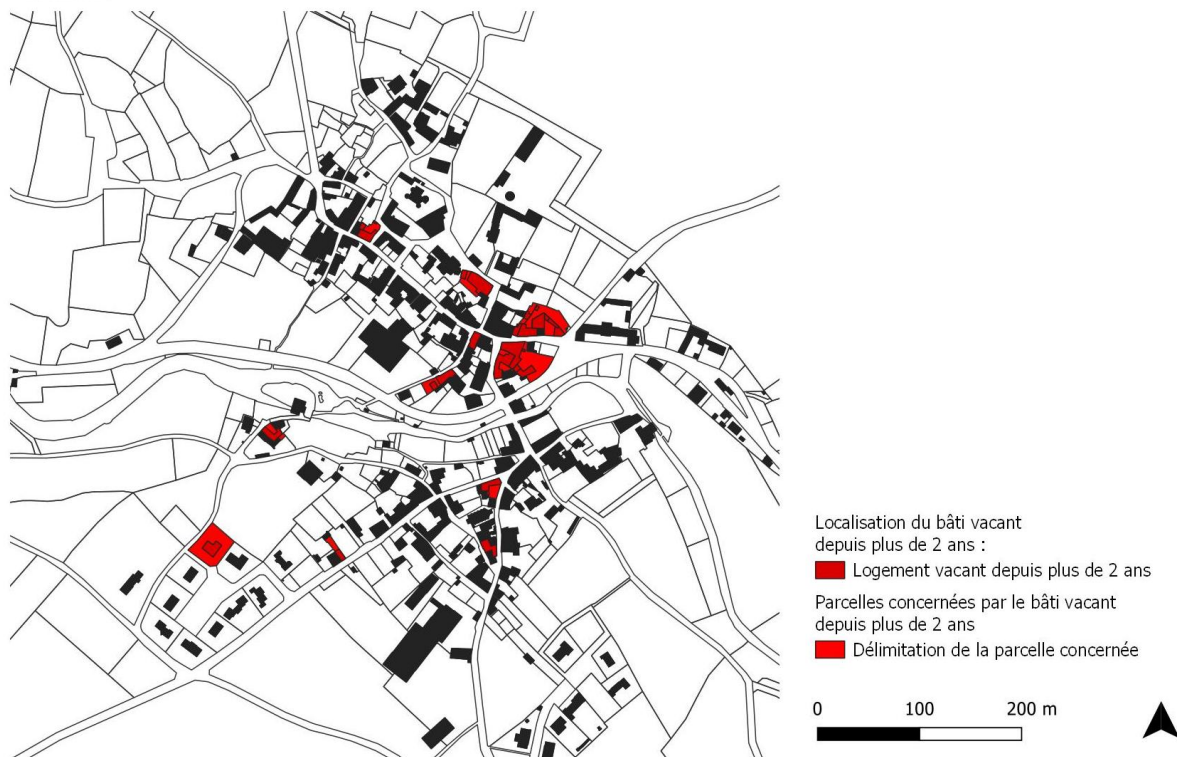
Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Couture d'Argenson, d'après les données LOVAC 2020.



Exoudun :

Deux îlots du cœur historique d'Exoudun sont particulièrement touchés par la vacance. Plusieurs logements sont visiblement très dégradés (Cf. photos ci-après).

Exoudun



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg d'Exoudun, d'après les données LOVAC 2020.



La Mothe-Saint-Héray :

Sur la commune de la Mothe-Saint-Héray, la vacance se concentre fortement sur les rues en étoiles autour de la Place Clémenceau, dans le centre commerçant, et notamment le long de la rue de l'Ouche.

La Mothe Saint-Héray



Localisation du bâti vacant
depuis plus de 2 ans :

■ Logement vacant depuis plus de 2 ans

Parcelles concernées par le bâti vacant
depuis plus de 2 ans

■ Délimitation de la parcelle concernée

0 100 200 m



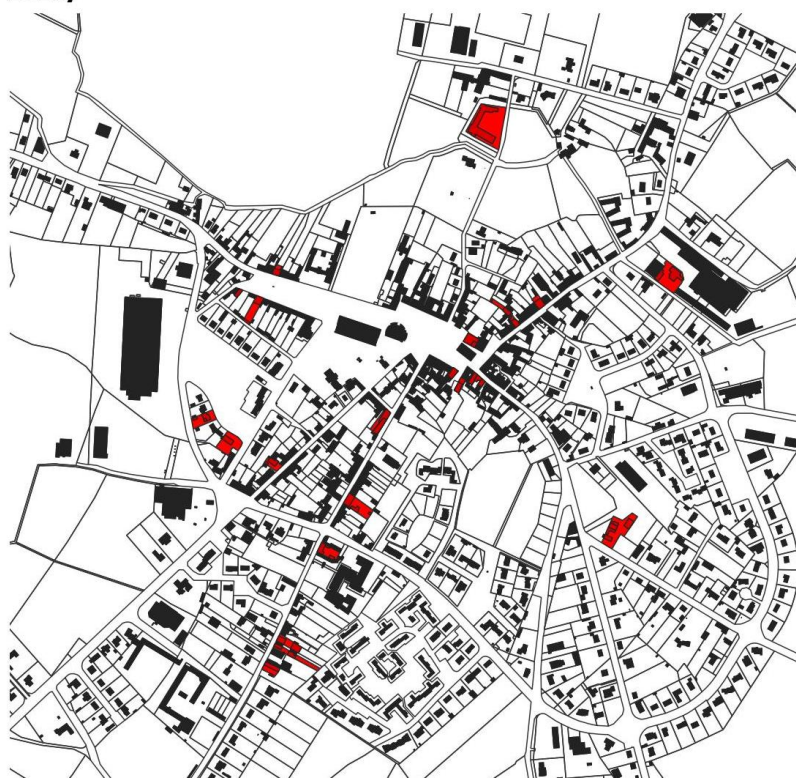
Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de la Mothe-Saint-Héray, d'après les données LOVAC 2020.



Lezay :

Dans le centre-bourg de Lezay, les logements vacants sont répartis le long des axes principaux : la rue du Temple, la rue du Pont de l'Arceau, la rue du Parc et la Place du Champ de Foire.

Lezay



Localisation du bâti vacant
depuis plus de 2 ans :
■ Logement vacant depuis plus de 2 ans
Parcelles concernées par le bâti vacant
depuis plus de 2 ans
■ Délimitation de la parcelle concernée

0 100 200 m



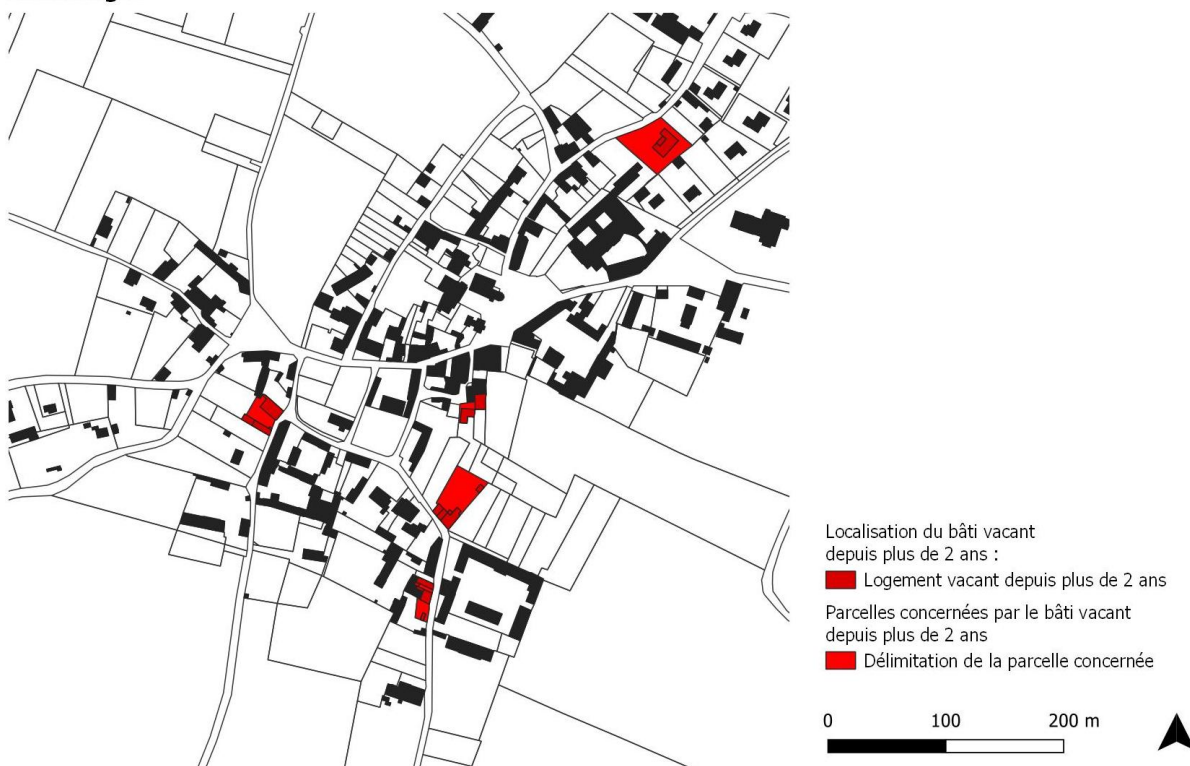
Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Lezay, d'après les données LOVAC 2020.



Limalonges :

Le bourg de Limalonges compte 5 logements vacants depuis plus de 2 ans, et 8 logements vacants sont situés aux Maisons Blanches.

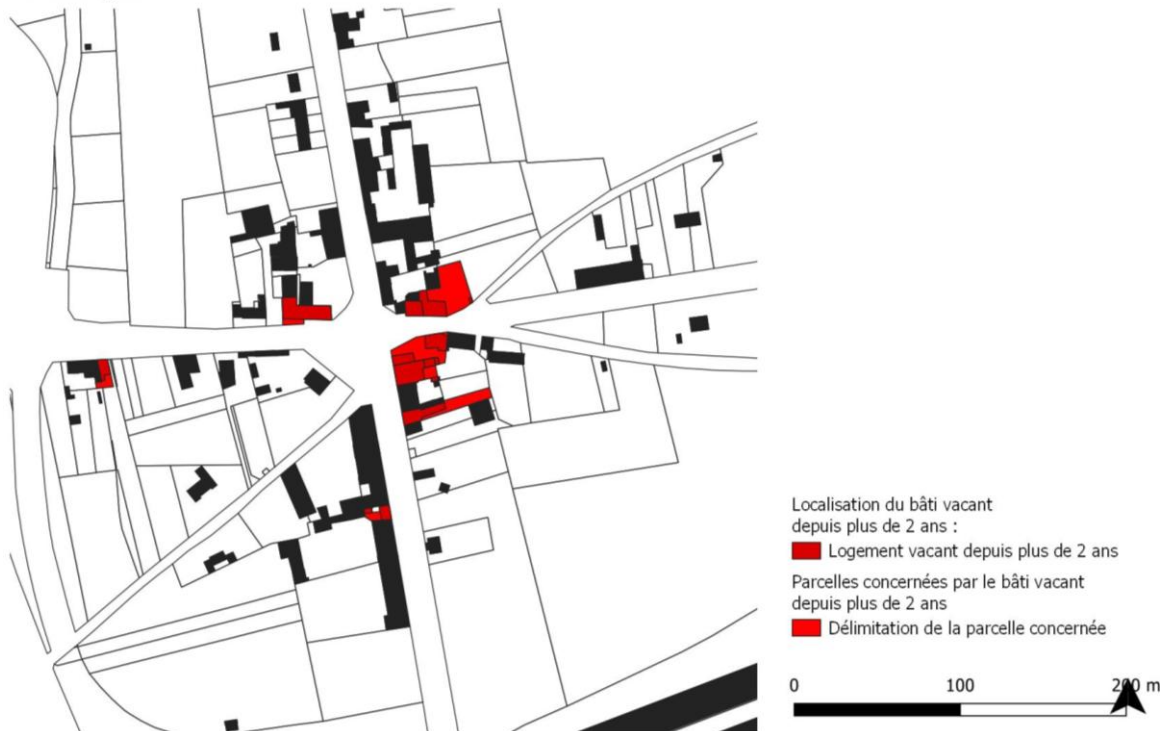
Limalonges



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Limalonges, d'après les données LOVAC 2020.



Limalonges

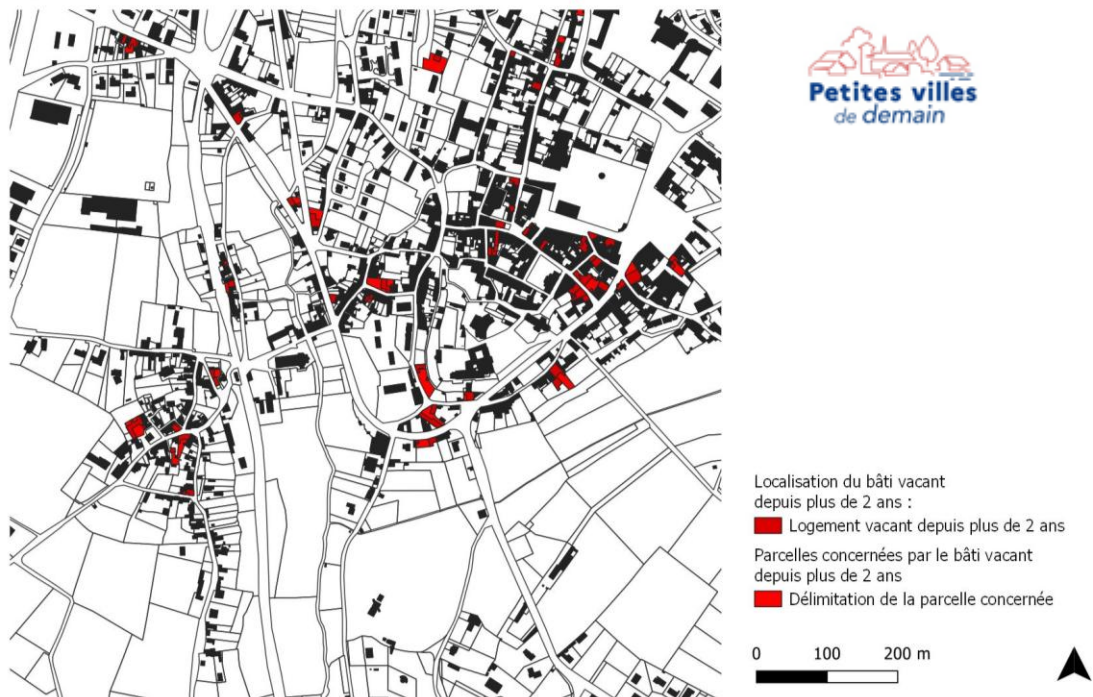


Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour de Maisons-Blanches à Limalonges, d'après les données LOVAC 2020.

Melle :

Dans le centre ancien de la ville de Melle, quelques ilots sont particulièrement concernés autour de la rue des Trois Marchands.

Melle



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Melle, d'après les données LOVAC 2020.



Sauzé-entre-Bois :

Deux îlots du cœur historique d'Exoudun sont particulièrement touchés par la vacance. Plusieurs logements sont visiblement très dégradés (Cf. photos ci-après).

Sauzé-Vaussais




Petites villes
de demain

Localisation du bâti vacant
depuis plus de 2 ans :

 Logement vacant depuis plus de 2 ans

Parcelles concernées par le bâti vacant
depuis plus de 2 ans

 Délimitation de la parcelle concernée

0 100 200 m



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Sauzé-entre-Bois, d'après les données LOVAC 2020.

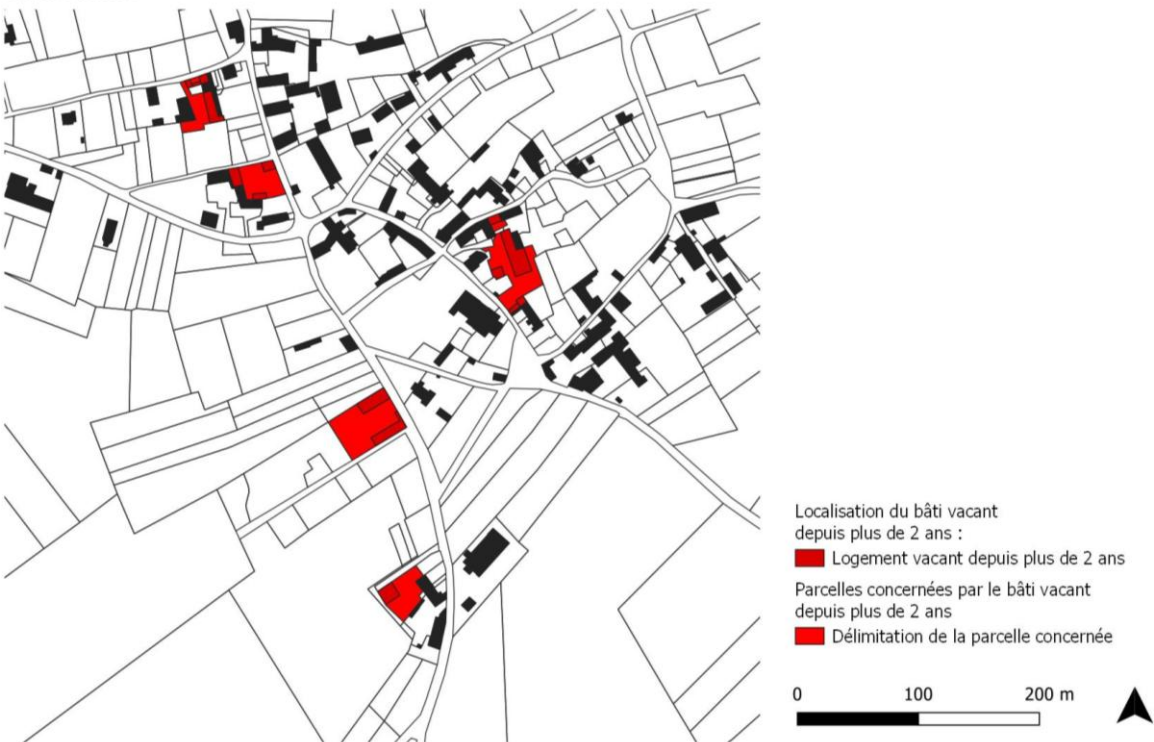




Valdelaume :

12 bâtiments sont identifiés dans le centre-bourg de Valdelaume et ses abords.

Valdelaume



Carte de répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans autour du centre-bourg de Valdelaume, d'après les données LOVAC 2020.

4 de ces 10 communes sont concernées par la démarche Petites Villes de Demain, qui a pour objectif de mener des opérations de revitalisation des centres anciens en engageant des actions ciblées en faveur de la rénovation du parc locatif et la remise sur le marché de logements vacants.

430 logements vacants depuis plus de 2 ans sont localisés au sein des 11 polarités du territoire :

	avant 1900	De 1900 à 1950	De 1950 à 1960	De 1960 à 1970	De 1970 à 1980	De 1980 à 1990	De 1990 à 2000	De 2000 à 2012	Total
MELLE	58	7	1	2	2	1		1	72
CELLES-SUR-BELLE	30	2	1	2	1				36
LA MOTHE SAINT HERAY	43	1			1	1	1		47
LEZAY	37	6		1	3		2		49
SAUZE-VAUSSAIS	46	6		3	3	2			60
CHEF-BOUTONNE	50	4	2	7	2	2	2	1	70
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	15	6	3	2	3				29
AIGONDIGNE	11	1							12
PERIGNE	8								8
CHIZE	11		1	2		2			16
COUTURE-D ARGENSON	23	3	1	1	1	1	1		31

Répartition des logements vacants depuis plus de 2 ans sur les 11 polarités de Mellois en Poitou, d'après les données LOVAC 2020.



Ces 430 logements constituent un gisement conséquent pour la redynamisation des communes et pour la constitution d'une offre de logements dans les polarités, tout en préservant et en valorisant le patrimoine ancien.

ZOOM Sur... Les préconisations du SCoT (extrait du DOO) :

Objectif chiffré de réduction de la vacance :

P180 : Le DOO du SCoT fixe l'objectif de remettre sur le marché 55 logements vacants chaque année, soit un objectif de 550 logements en 10 ans.

P182 : La traduction spatiale des objectifs de production de logements dans le PLUi tiendra compte notamment du potentiel de remise sur le marché de logements vacants.

ZOOM Sur...l'incidence de l'augmentation de la vacance et des résidences secondaires sur les besoins en résidences principales, composante n°2/3 du « point-mort ».

Entre 2008 et 2019, le nombre de logements vacants a **augmenté de 896** et le nombre de résidences secondaires de 4 selon les chiffres INSEE.

	2008	2013	2019	Evolution du stock 2008-2019
Logements vacants	1 935	2 380	2 831	+896
Résidences secondaires	2 254	2 277	2 258	+4
Total	4 189	4 657	5 089	+900

Evolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires depuis 2008 ,source INSEE

La perte de résidences principales entre 2008 et 2019 a été de : 900 logements, ce qui représente **82 logements par an**.

Le stock de résidences secondaires est resté stable entre 2008 et 2019.

Les objectifs de réduction de la vacance du SCoT nécessitent d'une part, d'endiguer la poursuite de l'augmentation du nombre de logements vacants et d'autre part, de réhabiliter 55 logements par an pour les remettre sur le marché.

L'enjeu de réhabilitation des logements et de remise sur le marché de logements vacants est en enjeu fort pour le PLUi-H Mellois en Poitou.

1.8.3 La présence d'un parc de logements privé potentiellement indignes

En 2017, 1192 logements potentiellement indignes (PPPI) étaient identifiés sur le territoire, représentant 5,93% du parc des résidences principales privées et concernant une population de 2168 personnes. Ce taux, estimé depuis les données recueillies par les services des impôts,



est près de deux fois supérieur à la moyenne départementale (de 3,6%), mais presque équivalent au taux régional - de 5,9%.

Ces 1192 logements privés correspondent aux critères laissant supposer des situations précaires (croisement des indicateurs de revenus des ménages et de catégories cadastrales des logements: Cf. zoom). Le nombre de PPI en sections cadastrales 7 et 8 (médiocre - très médiocre) s'élevait à 363 logements en 2017, pour un taux de 30,45 % des PPI, supérieur à la moyenne départementale de 28,43%.

Dans le tableau ci-après, les communes non citées sont soumises au secret statistique.

Territoire	Résidences Principales du Parc Privé	PPPI 2017	Part PPPI/ RPPP
CC Mellois en Poitou	20 095	1 192	5,93
Aigondigné	1849	38	2,06
Alloinay	409	37	9,05
Brioux-sur-Boutonne	617	29	4,7
Celles-sur-Belle	1435	47	3,28
Chef-Boutonne	1241	125	10,07
Chenay	210	23	10,95
Chey	246	18	7,32
Chizé	317	12	3,79
Clussais-la-Pommeraie	263	13	4,94
Couture-d'Argenson	179	24	13,41
Ensigné	134	12	8,96
Exoudun	266	23	8,65
Fontenille-Saint-Martin- d'Entraigues	254	12	4,72
Fontvillière	341	19	5,57
La Mothe-Saint-Héray	680	52	7,65
Lezay	836	46	5,5
Limalonges	383	40	10,44
Loubillé	179	14	7,82
Mairé-Levescault	260	20	7,69
Marcillé	321	20	6,23
Melle	2376	108	4,55
Melleran	232	15	6,47
Montalembert	135	13	9,63
Paizay-le-Chapt	123	18	14,63
Périgné	416	22	5,29
Pliboux	94	13	13,83
Prailles-La Couarde	394	18	4,57
Rom	388	20	5,15
Saint-Romans-lès-Melle	300	11	3,67
Saint-Vincent-la-Châtre	272	14	5,15
Sauzé-entre-Bois	778	75	9,64
Valdelaume	396	43	10,86
Vançais	117	12	10,26
Villefollet	89	12	13,48
Villiers-sur-Chizé	74	11	14,86

Données PPPI sur le Pays en Mellois, source : MTE - Filocom 2017 d'après la DGFIP



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

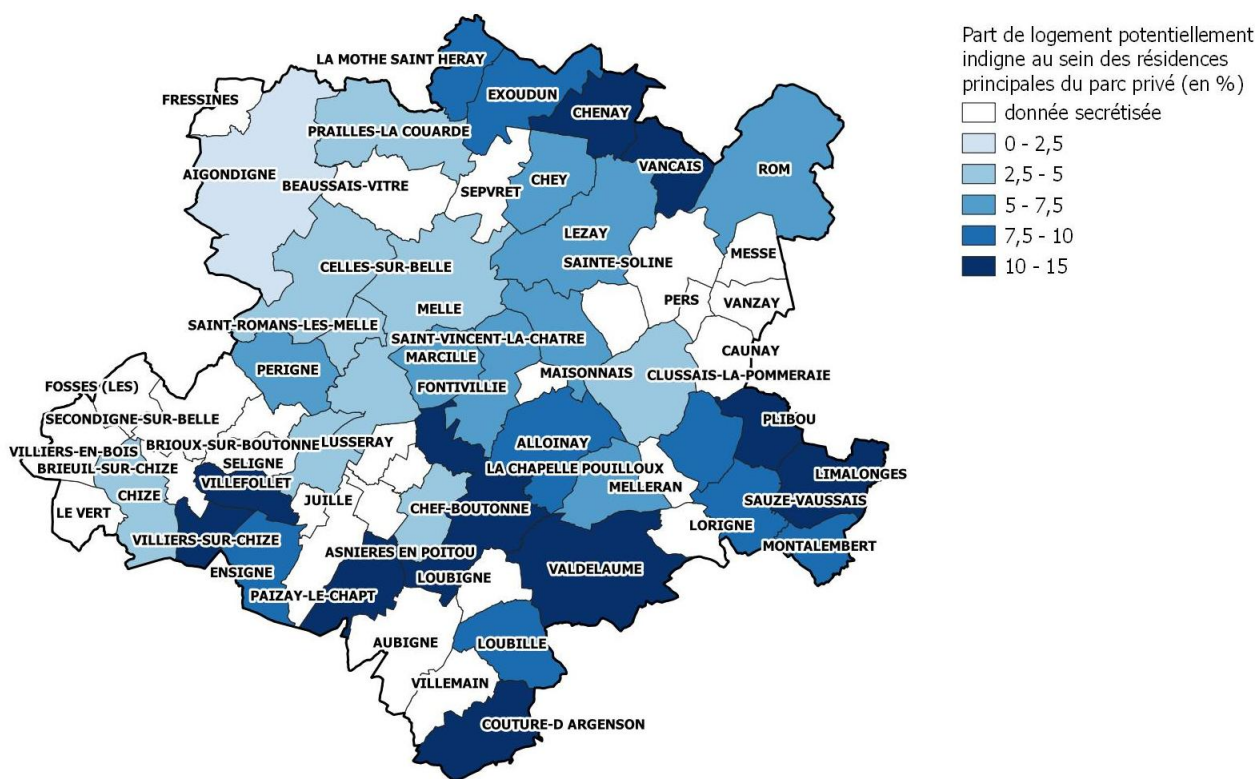
ZOOM Sur...Le Parc Privé Potentiellement Indigne : PPPI

La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations de logements présentant un risque pour la santé ou la sécurité des occupants ou des tiers.

La catégorie cadastrale est un indicateur de la qualité globale des logements, utilisée par les services fiscaux pour le calcul des impôts locaux. Pour déterminer le PPPI, les logements considérés sont ordinaires (catégorie 6), médiocres (catégorie 7) ou très médiocres (catégorie 8).

Le PPPI rassemble les logements :

- de catégorie 6 occupés par un ménage aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté,
- de catégorie 7 ou 8 occupés par un ménage aux revenus inférieurs à 150% du seuil de pauvreté.



Carte de la part des PPPI par commune, d'après les données : MTE - Filocom 2017 d'après la DGFIP

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La part des logements potentiellement indigne est particulièrement importante sur le sud du territoire et sur l'extrémité nord-est, ce qui correspond globalement aux communes sur lesquels les revenus moyens sont les moins élevés.



Les taux de PPPI importants se situent majoritairement dans les bourgs et centres anciens, qui font d'ailleurs l'objet de programme de rénovation via ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), PVD (programme Petites Villes de Demain) et la mise en place OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Une situation qui alerte avec une part de PPPI élevée. Au regard des revenus des ménages et de l'ancienneté du parc (contexte de crise énergétique), il convient d'être attentif à cette situation pour qu'elle ne s'accroisse pas. Des programmes déjà mis en œuvre dans le cadre des OPAH ont cette vocation.

Ces taux importants mettent de nouveau en évidence l'enjeu de réhabilitation des logements sur Mellois en Poitou.

1.8.4 Les dispositifs et programmes en cours en faveur de la réhabilitation

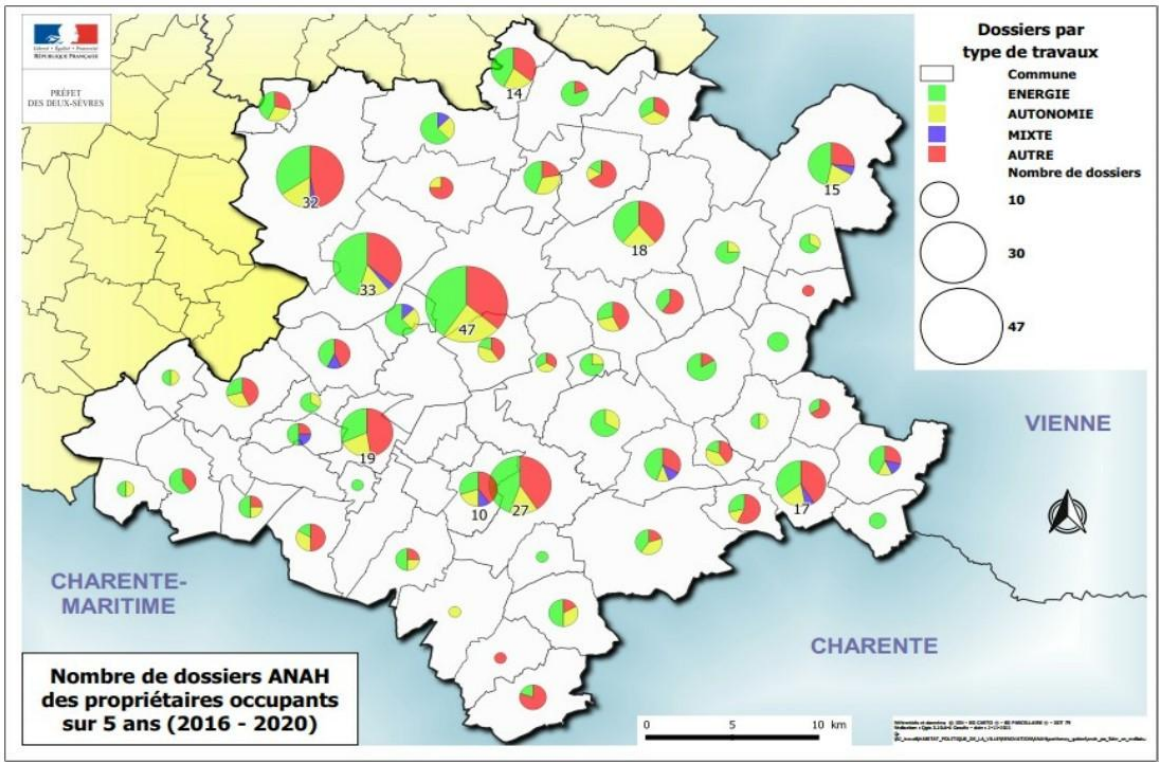
1.8.4.1 Le Programme d'Intérêt Général du Conseil Départemental

Le territoire bénéficie d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) du Conseil départemental 2018-2022, cofinancé par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'Habitat (Anah). Ce dernier fait suite à un premier programme de 2013-2017.

Le PIG permet d'apporter une aide financière et technique aux propriétaires occupants modestes et très modestes, pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, d'aide au maintien à domicile ou de résorption de l'habitat très dégradé.

Un avenant a été pris par le Conseil Départemental pour la définition d'un nouveau programme 2023.

A l'échelle de Mellois en Poitou, les dossiers ANAH ont été les suivants entre 2016 et 2020 :





Nombre de dossiers ANAH des propriétaires occupants entre 2016 et 2020, source :
Porter à connaissance complémentaire habitat, DDT79.

65

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Entre 2020 et 2021, 114 dossiers ont été recensés bénéficiant de financements, portant presque exclusivement sur des demandes de travaux de maisons individuelles de grande taille (87% des dossiers ont concerné des maisons de plus de 4 pièces). 61% des dossiers ont été déposés par des jeunes de moins de 30 ans et 32,5% de moins de 25 ans.

Les demandes sont globalement plus concentrées dans les secteurs plus attractifs et sont moins mobilisées au sud et à l'est du territoire, qui recensent pourtant le plus grand nombre de logements potentiellement indignes.

Le montant moyen des 114 opérations réalisées entre 2020 et 2021 était de 141 000€ environ pour une surface habitable moyenne de 100 m², ce qui correspond à un montant moyen de 1410 €/m².

Dans le cadre du PIG79, 179 dossiers ont été financés par l'ANAH entre 2019 et mi-août 2022 pour des travaux inscrits dans l'objectif «Habiter Mieux», en plus des 86 dossiers pour des travaux d'adaptation des logements.

Ces derniers ont concerné des ménages âgés de 47 à 54 ans en moyenne pour des travaux portant en majorité sur le changement de menuiseries et des systèmes de chauffage, et sur l'isolation des toitures, puis sur l'isolation des murs et le changement des systèmes de VMC. Le montant moyen des travaux était d'environ 18 900€ en 2019, 22 600€ en 2020 et 27 600€ en 2021), soit 22 700€ au global. (Source : ANAH).

Au regard des enjeux de réhabilitation sur le territoire, et notamment dans les centres-bourgs des communes qui recensent de nombreux logements vacants, ou sur les communes qui recensent des logements délabrés voire insalubres, des aides plus ciblées permettraient de créer un levier plus important de réhabilitation (secteurs d'OPAH voire secteurs d'OPAH-RU).

A noter que le PIG 2023 s'appliquerait sur les communes non couvertes par un autre dispositif bénéficiant d'aides de l'ANAH.

1.8.4.2 Programme Petites Villes de Demain

Le territoire de Mellois en Poitou compte 5 communes inscrites au sein du programme Petites villes de demain : Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois.

Les conventions d'adhésion au programme Petites villes de demain ont été signées le 30 juillet 2021 et la convention d'ORT a été signée le 8 février 2023.

L'ensemble des projets portés par la communauté de communes Mellois en Poitou et par les communes signataires s'inscrivent ainsi au sein de 3 leviers stratégiques :

- LEVIER N°1 - HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE : « Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti » ;
- LEVIER N°2 - ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS : « Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir » ;
- LEVIER N°3 - ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME : « Faire du bourg l'espace



66 privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives ».

1.8.4.3 Les aides de l'Etat mobilisés pour les travaux de rénovation énergétique

Le dispositif de l'Etat «Maprimrénov» a été ouvert dès 2020 aux propriétaires occupants modestes voire très modestes, puis élargi à tous en 2021. Des plateformes France Rénov' s'inscrivant dans le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat, visent à simplifier le parcours de l'usager par un accompagnement renforcé des ménages.

Les Communautés de communes Haut Val de Sèvres, Mellois en Poitou, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine ont souhaité s'associer pour que les habitants du territoire bénéficient d'un seul et même organisme conseil.



Synthèse

ATOUTS

- Un gisement important de logements à réhabiliter au cœur des bourgs
- Des dispositifs existants en faveur de la réhabilitation : PIG, Petites Villes de Demain, ORT, OPAH, Ma Prim'Rénov

FAIBLESSES

- Un parc de résidences principales peu diversifié, essentiellement composé de maisons individuelles, de grande taille
- Une faible part de logements locatifs
- Un parc de logement ancien et énergivore
- Un taux de vacance élevé et en hausse

Incitation à la réhabilitation des logements anciens et vétustes, tant pour les logements occupés par leurs propriétaires que pour remettre sur le marché des logements vacants :

Accompagnement des ménages les plus modestes pour la mise en œuvre de travaux

La rénovation thermique du parc

Renouvellement urbain et reconquête des centralités en réhabilitant les logements vacants

La diversification du parc de logements



1.8.5 Une offre en logements locatifs sociaux peu diversifiée et insuffisante au regard de la tension sur le parc social

1.8.5.1 Un nombre de demandes en hausse et une tension sur le parc social qui s'accroît

En 2021, 1208 logements sociaux ont été recensés, ce qui représente une offre de 6,3 % des résidences principales. Le territoire n'est pas soumis à l'article 55 de la loi SRU. L'importance des demandes eu égard à l'offre sociale peut néanmoins être soulignée.

En effet, selon les fichiers du Système National d'Enregistrement des demandes en logement locatif social (SNE), 428 demandes ont été enregistrées en 2021. Une demande qui augmente ces dernières années : 306 demandes en 2019 et 367 demandes en 2020.

Le taux de satisfaction de la demande en logement social est de 6,9 (ratio entre le nombre de demandes et le nombre de demandes satisfaites). 62 logements ont été attribués en 2021. Ce nombre d'attributions diminue : 94 en 2019 et 75 en 2020. Elles sont donc inversement proportionnelles aux demandes, renforçant ainsi la tension sur le parc social.

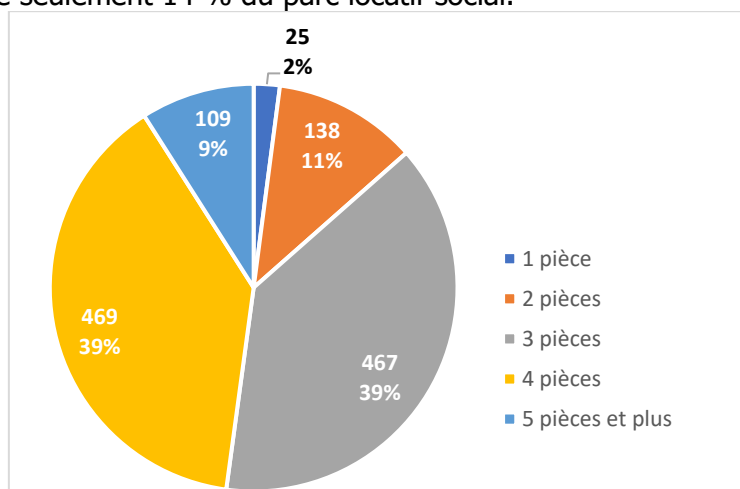
En 2020, 39 logements locatifs sociaux étaient vacants, et seulement 18 depuis plus d'un an. La vacance structurelle était de 0,34% (logements vacants depuis plus de 2 ans) et la vacance commerciale de 2,35% (vacance supérieure à 3 mois), un peu plus élevée qu'à l'échelle du département (respectivement de 0,30% et de 1,34%), mais cette différence étant à relativiser au regard du nombre peu important de logements.

Le faible taux de vacance du parc social confirme la tension sur le marché locatif social. Les orientations prises dans le PLUi-H devront traiter de cette problématique.

1.8.5.2 Un parc de logements sociaux constitué d'une majorité de grands logements

La composition du parc social revêt les caractéristiques suivantes :

- 92 % des logements sociaux sont des logements individuels (1111 logements individuels et 97 logements collectifs) ;
- Le parc est composé de grands logements : 49 % du parc social est composé de T4 et plus et 39 % des logements sont des T3. En revanche, l'offre en T1 et T2 représente seulement 14 % du parc locatif social.



Composition du parc de logement social en 2020, en fonction du nombre de pièces, source : RPLS.



Il existe une inadéquation entre l'offre et la demande en logement : les petits logements représentent 38 % des demandes, alors que l'offre en petits logements ne représente que 16% du parc.

Demandes de logements sociaux selon le nombre de pièces souhaitées				
Catégorie	Nombre		%	
	CC Mellois en Poitou	Deux-Sèvres	CC Mellois en Poitou	Deux-Sèvres
<u>1 pièce</u>	24	609	8,3	15,1
<u>2 pièces</u>	83	1 312	28,7	32,6
<u>3 pièces</u>	116	1 368	40,1	34,0
<u>4 pièces</u>	54	629	18,7	15,6
<u>5 pièces</u>	11	98	3,8	2,4
<u>6 pièces et plus</u>	1	7	0,3	0,2
Total	289	4 023	100,0	100,0

2017 2018 2019 **2020**

Source : SNE - 2020

Demandes de logements sociaux selon le nombre de pièces souhaitées, source : RPLS 2020

En 2020, plus de la moitié des demandes étaient émises par des ménages composés d'1 personne (146 demandes / 50,2%) et près d'un quart par des ménages composés de 2 personnes (soit 71 demandes).

Du fait du phénomène de desserrement des ménages observé sur le territoire, cette tendance pourrait s'accroître si l'offre n'évolue pas.

1.8.5.3 Une concentration du parc locatif social sur les polarités, notamment Melle et Celles-sur-Belle

Le parc des bailleurs est inégalement réparti sur le territoire :

- Melle concentre 49% du parc total, soit 583 logements, ce qui représente 20,1% des résidences principales ;
- Celles-sur-Belle concentre 19% du nombre total de logements locatifs sociaux, soit 227 unités et 13,6% du parc de résidences principales,
- les 32% restant se répartissant sur 24 autres communes.
- Les communes - polarités du territoire (en bleu dans le tableau ci-dessous) concentrent 1 113 logements, soit 94% du parc total. Seule la polarité Couture d'Argenson ne dispose d'aucune offre en logement locatifs social.

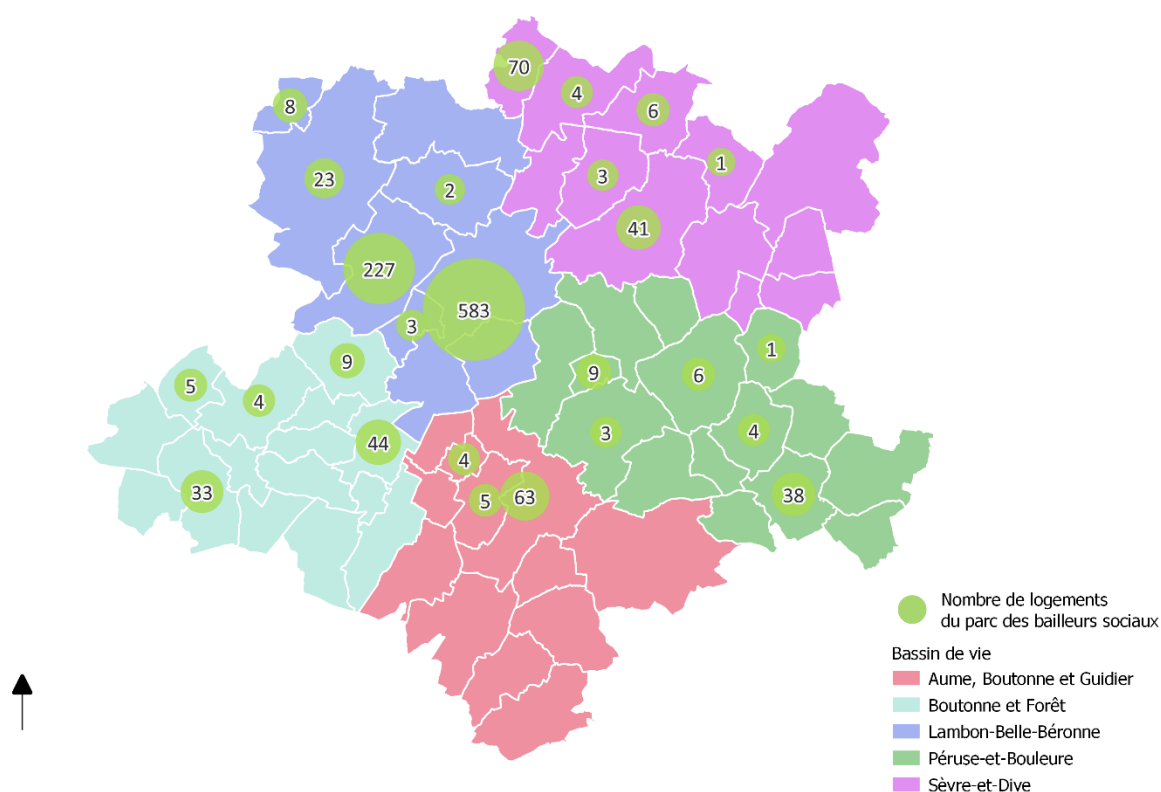


En 2019, la répartition du parc par commune était la suivante :

Commune	Nombre de logements du parc locatif des bailleurs sociaux	Densité pour 100 résidences principales (source : RP 2017)
Beaussais-Vitré	2	0,5
Brioux-sur-Boutonne	44	6,5
Caunay	1	1,3
Celles-sur-Belle	227	13,6
Chef-Boutonne	63	5,1
Chenay	6	3,0
Chey	3	1,2
Chizé	33	9,5
Clussais-la-Pommeraie	6	2,3
Exoudun	4	1,6
Fontenille-Saint-Martin- d'Entraigues	5	2,0
Les Fosses	5	2,6
Fressines	8	1,3
Alloinay	3	0,8
Lezay	41	4,5
Luché-sur-Brioux	4	6,9
Mairé-Levescault	4	1,6
Maisonnay	9	8,2
Melle	583	20,1
La Mothe-Saint-Héray	70	9,7
Aigondigné	23	1,2
Périgné	9	2,1
Saint-Romans-lès-Melle	3	1,0
Sauzé-entre-Bois	38	4,6
Secondigné-sur-Belle	4	1,8
Vançais	1	0,9

Répartition par commune des logements du parc locatif des bailleurs sociaux, source : RPLS2020.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

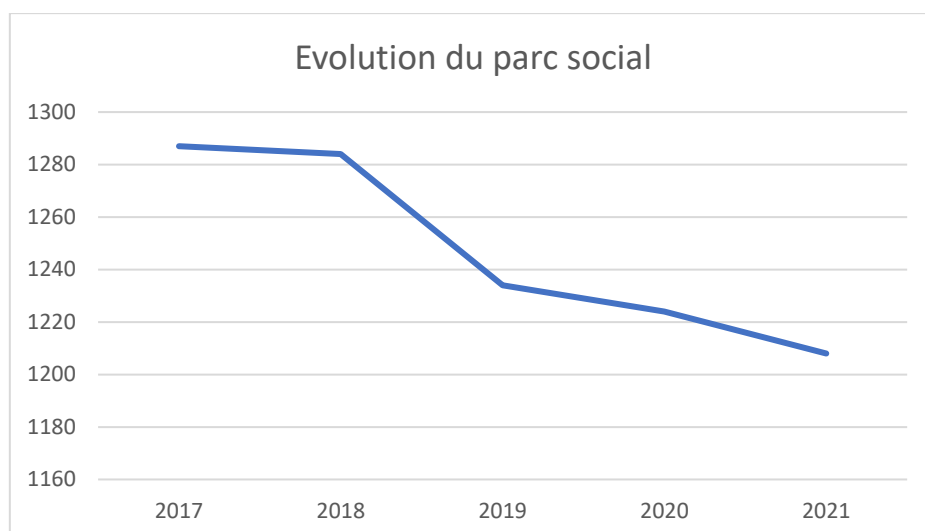


Carte de la répartition par commune du parc locatif social des bailleurs, source : RPLS 2020.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

1.8.5.4 Une évolution à la baisse du parc social

Le nombre de logements locatifs sociaux est en baisse depuis 2017, il est passé de 1 287 en 2017 à 1 208 en 2021, ce qui représente une baisse de 79 unités en 4 ans. Si cette baisse se poursuit, la tension sur le parc locatif social va s'accroître.



Graphique d'évolution du parc social, source : RPLS 2021.

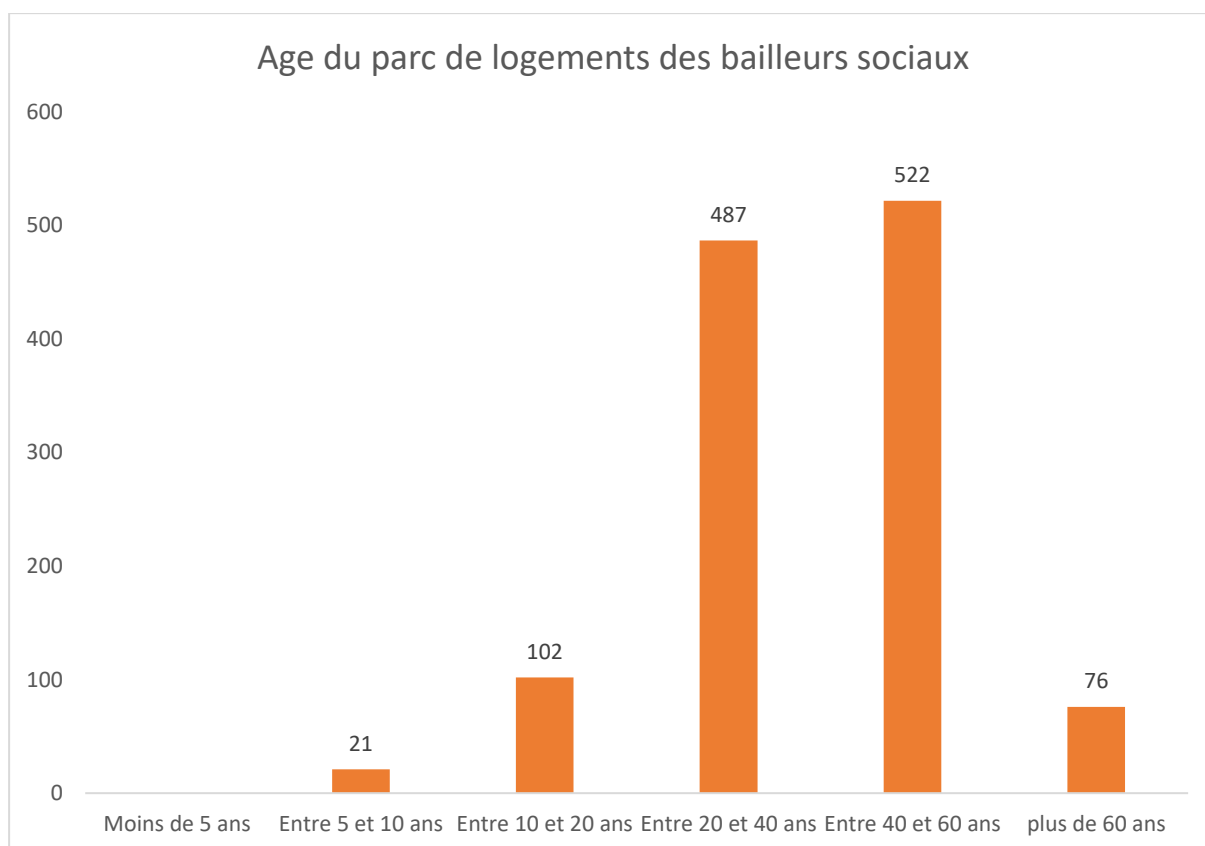
La baisse du parc de logement est liée à la politique de vente du principal bailleur, Immobilière Atlantique Aménagement. 185 ventes de logements ont fait l'objet d'autorisations préfectorales depuis 2016.

Dans sa Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2025, Immobilière Atlantique Aménagement prévoit la mise en vente de 237 logements sur le territoire.

Malgré une baisse du nombre de logements engendrés par la politique des bailleurs, ces ventes concourent à étendre les parcours résidentiels en organisant l'accession sociale à la propriété sur le territoire, permettant ainsi à des ménages plus modestes de devenir propriétaires (en 2019, sur les 10 logements vendus, 4 l'ont été aux locataires qui les habitaient).

1.8.5.5 Un parc social composé de logements anciens et énergivores

D'après le RPLS, l'âge moyen du parc est de 38 ans, et il varie, selon les communes, entre 12 et 48 ans. 90% du parc de logement locatif social a plus de 20 ans.



Répartition du parc de logements des bailleurs sociaux, selon leur âge, source : RPLS 2020.

Le parc de logement social des deux communes qui recensent le plus grand nombre de logements locatifs sociaux est particulièrement ancien :

- à Melle, 212 logements ont entre 20 et 40 ans et 337 logements ont plus de 40 ans ;
- A Celles-sur-Belle, 78 logements ont entre 20 et 40 ans et 133 ont plus de 40 ans.

Une grande part du parc social a un diagnostic de performance énergétiques de classe E (43,5% et 533 logements) et 5% du parc est considéré comme « passoires énergétiques » (classe F ou G), : soit 61 logements.

ZOOM Sur...Les obligations pour les logements énergivores :

La LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite «Loi Climat et Résilience»), fixe de nouvelles obligations pour les logements énergivores et notamment :

- elle interdit les réévaluations de loyers pour les logements F et G à partir du 25 août 2022 ;
- elle interdit la mise en location des logements dont la consommation est supérieure à 450 kWh/m²/an en énergie finale (dit seuil d'indécence énergétique) à partir du 1er janvier 2023 ;
- elle interdit la mise en location des autres logements de la classe G à partir du 1er janvier 2025 ;
- elle interdit la mise en location des logements de la classe F à partir du 1er janvier 2026 ;



2028.

La réhabilitation énergétique des logements est donc également un enjeu important pour les bailleurs.

Nombre de logements selon la classe de consommation énergétique				
Catégorie	Nombre		%	
	CC Mellois en Poitou	Deux-Sèvres	CC Mellois en Poitou	Deux-Sèvres
DPE classe énergie A	1	772	0,1	4,9
DPE classe énergie B	33	588	2,7	3,8
DPE classe énergie C	189	3 931	15,4	25,1
DPE classe énergie D	394	5 047	32,2	32,2
DPE classe énergie E	533	3 467	43,5	22,1
DPE classe énergie F	60	1 157	4,9	7,4
DPE classe énergie G	1	44	0,1	0,3
DPE classe énergie non renseignée	5	80	0,4	0,5
DPE classe énergie sans objet	8	579	0,7	3,7
Total	1 224	15 665	100,0	100,0

2016 2017 2018 2019 2020

Source : RPLS - 2020

DPE du parc public, source : Porter à connaissance de l'Etat - habitat, DDT 79, RPLS 2020

L'ancienneté du parc des bailleurs sociaux questionne sur la performance énergétique du parc social. Une attention particulière est à porter sur l'amélioration des performances énergétiques des logements d'autant plus pour des ménages qui ont des revenus plus faibles. En effet 74 % des demandeurs avaient des revenus inférieurs au plafond du PLAi et 18 % des revenus compris entre les plafonds du PLAi et du PLUS.

1.8.5.6 Le financement des logements qui composent le parc des bailleurs

La majorité des logements locatifs sociaux a bénéficié du dispositif Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) : 1185 logements/96,8% et 24 d'entre eux ont bénéficié du dispositif Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi), à destination de locataires en situation de grande précarité (les seuils de revenus des plafonds réglementaires pour y accéder y sont d'ailleurs moins élevés).

15 logements ont bénéficiés de financements dédiés aux logements locatifs intermédiaires, pour des revenus plus importants (soit des PLS : Prêt Locatif Social ou des PLI : Prêts Locatifs Intermédiaires).

Les plafonds de revenus pour accéder aux logements locatifs sociaux sont les suivants en 2023 :

Catégorie de ménages	Plafonds PLUS en €	Plafonds PLAi en €
1	21 788	12 032



2	29 217	17 531
3	35 135	21 082
4	42 417	23 457
5	49 898	27 445
6	56 236	30 930
Par personne supplémentaire	6 273	3 449

Plafonds de ressources annuelles (revenu fiscal de référence) des logements locatifs sociaux 2023, source : Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif.



Synthèse :

ATOUTS

- Une part conséquente de logement locatif social sur les deux polarités principales : Melle et Celles-sur-Belle.

FAIBLESSES

- Une tension sur le parc locatif social en hausse, notamment pour des petits logements
- Un nombre de logements locatifs sociaux en baisse
- Un parc de logement locatif social peu diversifié : composé en majorité de maisons individuelles de grandes tailles, anciennes et énergivores

Maintien d'une offre en logement locatif social de qualité pour répondre aux besoins des ménages :

Rénovation thermique du parc social pour limiter les coûts énergétiques

Confortement et diversification de l'offre pour permettre au plus grand nombre de ménages d'accéder au logement locatif social



1.8.6 Des publics spécifiques à accompagner

1.8.6.1 Des publics précaires

Le Code de l'action sociale et des familles impose l'obligation pour les communes de disposer de places d'hébergement d'urgence. La capacité à atteindre est au minimum d'une place d'hébergement par tranche de 2 000 habitants pour les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population est supérieure à 50 000 habitants ainsi que pour les communes dont la population est au moins égale à 3 500 habitants et qui sont comprises, au sens du recensement général de la population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Le territoire du Mellois en Poitou n'est donc pas soumis à cette obligation.

Le territoire compte toutefois des publics précaires et les communes et associations se sont déjà organisées pour répondre à des besoins particuliers et des besoins d'urgence.

1.8.6.2 Une offre en hébergement qui se structure (hébergement d'urgence / hébergement temporaire...)

L'offre d'hébergement d'urgence pour les jeunes est détaillée dans la partie 1.8.6.6

Le PDALHPD 2016-2021 faisait état dans son diagnostic, d'un déficit de l'offre au regard des besoins en offre d'hébergement d'insertion/stabilisation.

8 communes de Mellois en Poitou proposent une offre en hébergement d'urgence :

- > Sur le bassin Aume-Boutonne-Guidier : Chef-Boutonne, Fontenille-Saint-Martin-D'Entraigues,
- > Sur le bassin Péruse-Bouleure : La Chapelle Pouilloux et Sauzé-entre-Bois ;
- > Sur le bassin Lambon - Belle - Béronne : Melle,
- > Sur le bassin Sèvre-et-Dive : Lezay et La Mothe- Saint-Heray (2 places);
- > Sur le bassin Boutonne et Forêt : Brioux-Sur-Boutonne.

Ces hébergements sont en grande partie gérés par les CCAS des communes, ou par des associations.

L'association A.B.R.I. (Association Boutonne Rencontre Itinérants) propose une aide pour l'hébergement d'urgence à Chef-Boutonne pour les personnes sans-abris itinérantes. La commune de Chef-Boutonne met à disposition un local place Emile-Thomas pour permettre cet hébergement et les repas sont fournis par la maison de retraite et financés par l'association. D'avril 2021 à mars 2022, 92 personnes ont été accueillies pour un total de 680 nuitées, soit un taux d'occupation de 92%.

Melle dispose de 3 logements sociaux destinés à l'hébergement d'insertion au titre de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) et d'un logement destiné à l'accueil d'urgence. Ces derniers sont gérés par le CCAS de Melle.

La commune de Sauzé-entre-Bois propose un accueil pour une situation d'urgence exceptionnelle, géré par le CCAS, pour 1 à 2 personnes et pour une durée de 48h maximum.

La commune de La Mothe-Saint-Héray dispose de deux hébergements d'urgence.



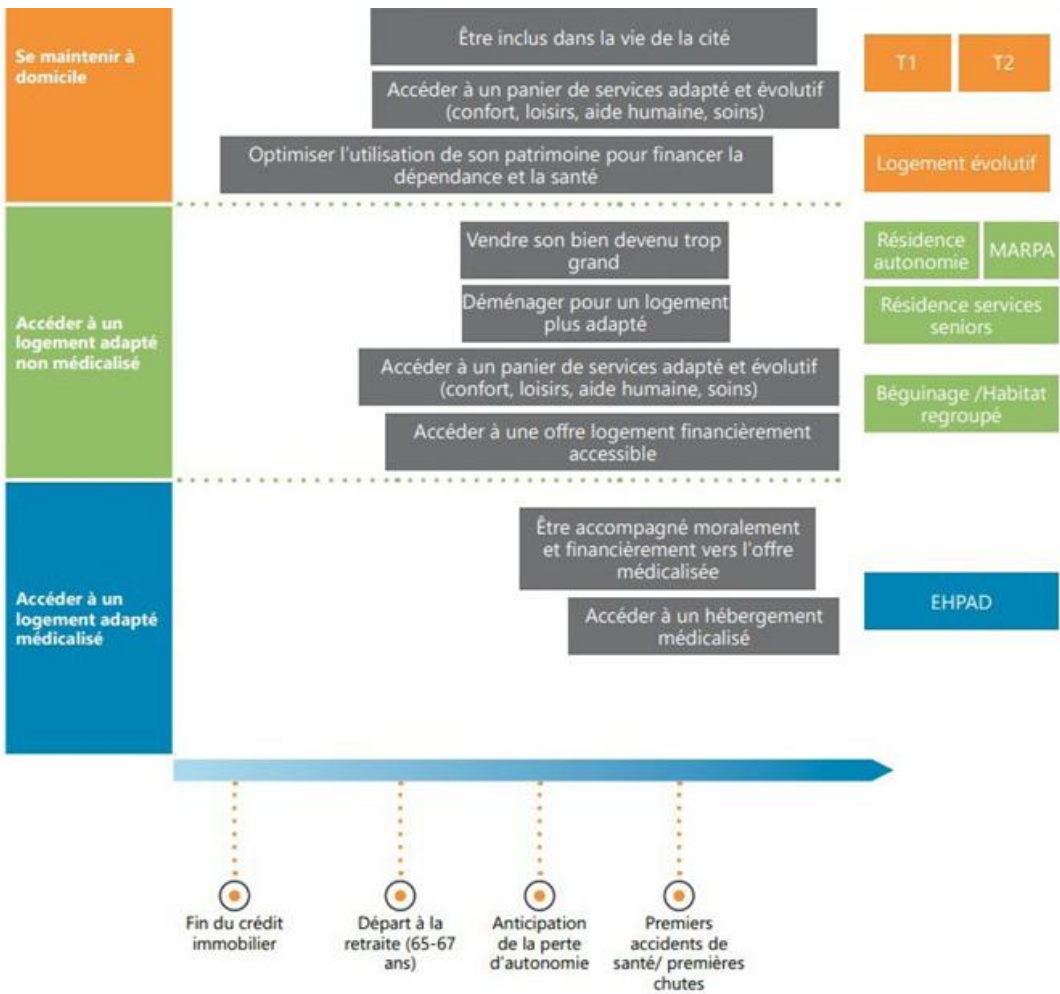
Melle a répondu à l'appel d'offre pour créer un Centre d'Accueil et d'Orientation en 2016, devenu établissement d'Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile en 2019 (HUDA).

L'Association «Ça passe par toi» a pour but de venir en aide aux personnes réfugiées et immigrées dans le territoire du Sud Deux-Sèvres.

1.8.6.3 Une perte en autonomie croissante liée au vieillissement de la population, entrainant une évolution de la réponse en matière d'accueil de d'accompagnement des personnes âgées

Du fait du vieillissement de la population sur une partie du territoire, les besoins en termes de logements et services évoluent : besoins de logements adaptés, accessibles et faciles à entretenir, et besoins de services à la personne (aides à domicile, portage de repas, soins...) pour les personnes en perte d'autonomie, puis besoin de structures adaptées pour les personnes qui ne peuvent plus vivre seules dans leur logement.

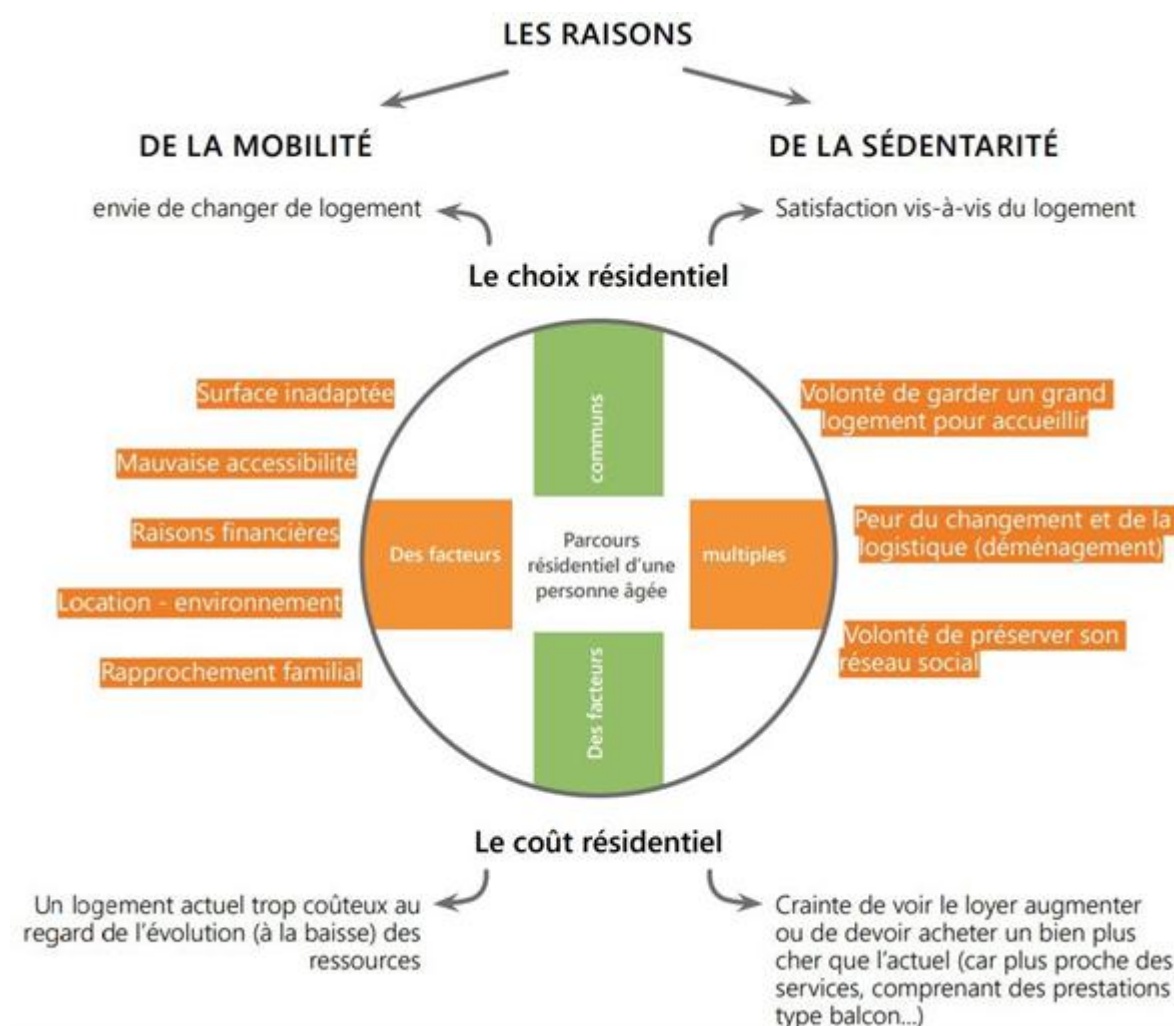
Le schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 identifie le parcours résidentiel ci-après :



Extrait du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, source ; Conseil départemental 79



Dans ce même document, les facteurs conditionnant les choix résidentiels des seniors sont résumés sur le diagramme ci-après :



Extrait du schéma départemental de l'autonomie 2022-2026, source ; Conseil départemental des Deux Sèvres

Les travaux pour la mise en accessibilité des logements :

Entre 2019 et mi-août 2022, 86 dossiers de demande de travaux pour la mise en accessibilité des logements ont été financés dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du département (PIG 79).

Ces demandeurs ont ainsi pu bénéficier d'une subvention départementale de 500 € par projet et de prêts de l'ANAH. Ces travaux ont été réalisés par des ménages composés d'une (environ 42%) ou deux personnes (environ 58%), âgés de 78 à 79 ans.

Au regard des caractéristiques et de l'ancienneté du parc de logement, l'adaptation des logements reste un enjeu fort du PLUi-H.

Les services à domiciles :

La collectivité propose un service polyvalent d'aide et de soins à domicile pour répondre à ces besoins croissants : des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), un service d'aide et



d'accompagnement à domicile (SAAD) ainsi que des actions de prévention (téléassistance, service civique).

Le territoire compte ainsi :

- le SSIAD de Chizé (qui a un statut hospitalier),
- le SSIAD du CIAS de Lezay,
- le SSAD du CIAS de Mellois en Poitou avec 5 antennes : Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Lezay, Melle et Sauzé-entre-Bois.

Le département recense un maillage homogène des établissements à destination des personnes âgées et notamment un nombre élevé de places de EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) avec 5 822 places, dont 1039 sur le territoire du Mellois en Poitou (source : schéma départemental de l'autonomie 2022-2026). Le Mellois en Poitou recense également 150 places en résidences autonomie.

Le CIAS assure la gestion de 4 établissements à destination des personnes âgées : 2 EHPAD 1 résidence autonomie et 1 village retraite.

L'offre en EHPAD :

Etablissements	EHPAD Fondation Dussouil (Lezay)	EHPAD Les Quatre Saisons (Chef Boutonne) (jusqu'à février 2023)	EHPAD Les La Rosée d'Antan à (Chef Boutonne) (après fin 2022)	TOTAL après fin 2022
Nombre de places d'hébergement permanent	96	87	73	169
Nombre de places d'hébergement permanent sécurisé	17	-	-	17
Nombre de places d'hébergement p e r m a n e n t dédiées à l'accueil des personnes âgées vieillissantes	-	6	6	6
Nombre de places en Unité pour personnes désorientées	-	-	14	14



Etablissements	EHPAD Fondation Dussouil (Lezay)	EHPAD Les Quatre Saisons (Chef Boutonne) (jusqu'à fin 2022)	EHPAD Les Quatre Saisons à (Chef Boutonne) (après fin 2022)	TOTAL après fin 2022
Nombre de places d'accueil de jour	6	-	-	6
Nombre d'hébergement temporaire	2	1	1	3
Nombre de places d'hébergement temporaire d'urgence	1	-	-	1
TOTAL de places	122	93	94	216

Ces établissements permettent de proposer une offre avec un prix d'hébergement journalier par personne (hors accompagnement dépendance) de 47,78€ environ à 54,84€ en fonction du type de chambre (simple ou double) et en fonction de l'établissement.

Le CIAS dispose également d'une offre complémentaire deux structures : la Résidence autonomie La Garenne à Melle, et le Village retraite à Lezay pour un nombre de logements respectif de 57 et 55.

La résidence autonomie :

La résidence autonomie bénéficie de prestations collectives : gestion administrative, organisation d'animations et d'activités au sein de l'établissement, organisation d'activités extérieures, téléassistance, service de repas (avec un nombre minimum dans la semaine), service de restauration, service de blanchisserie, mise à disposition et entretien de locaux collectifs, accès aux moyens de communication et à un dispositif de sécurité 24h/24h.



Résidence autonomie La Garenne, Melle



Le Village retraite :

Le village retraite est composé de 55 logements à destination des personnes de plus de 60 ans. La demande d'admission arrive au sein de l'EHPAD, elle est traitée ensuite par l'équipe de direction, le médecin coordonnateur et l'agent d'accueil en commission d'admission.

Les personnes accueillies doivent être relativement autonomes dans leurs actes de la vie quotidienne, dans le sens où il n'y a de personnel sur le village retraite. Dans le cas d'une perte d'autonomie légère, les services d'aide à domicile peuvent prendre le relais pour les prestations de ménages, soins d'hygiène, courses...

Les personnes accueillies au village retraite peuvent néanmoins bénéficier, si elles le souhaitent, des prestations d'animation assurées par les animatrices de l'EHPAD. Des accompagnements collectifs au marché et aux courses sont possibles à hauteur de 2 fois par semaine selon le calendrier proposé.

Les résidents du village retraite peuvent s'ils le souhaitent venir prendre leur repas au sein de l'EHPAD. Des navettes sont proposées le midi du lundi au vendredi. Ils peuvent, s'ils le souhaitent bénéficier d'un portage repas via le prestataire de leur choix, comme aux domicile et mettre en place un système de téléassistance selon leur choix. L'autonomie des résidents est importante, l'EHPAD n'a pas vocation à assurer une surveillance du résident du village retraite. Aussi, les résidents et leurs proches doivent faire le nécessaire dès lors que le maintien dans le logement n'est plus possible, afin d'éviter toute mise en danger.

Offre complémentaire :

Cette offre publique est complétée par le groupe Hospitalier et médico-social du Haut Val-de-Sèvre et du Mellois, réparti sur trois sites, dont deux sur le Mellois en Poitou (EHPAD La Chagnée à Melle et l'EHPAD Les Fontaines à La Mothe-Saint-Héray), ainsi que par une offre privée complémentaire :

Etablissements	Statut	Nombre places	de	Type d'accueil possible	Autres unités
EHPAD La Chagnée, Melle	Public	113		Accueil permanent, Accueil de jour : 5	Alzheimer : 10
Résidence les Charmilles, Melle	Privé commercial	48		Permanent	
EHPAD Les Jardins de la Béronne, Melle	Privé commercial	112		Permanent, Accueil temporaire, Courts séjours	-
EHPAD Maison, Mothe Héray	Privé lucratif	82	non	Permanent, Temporaire	-



EHPAD Les Fontaines, La Mothe-Saint-Héray	Public	53	Permanent, Temporaire : 2	Alzheimer : 13
EHPAD Les Trois Cigognes, Brioux-sur-Boutonne	Public	74	Permanent, Temporaire : 4, Accueil de jour : 6	Alzheimer : 6 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
EHPAD Les Chanterelles, Celles-sur-Belle	Public	92	Permanent, Temporaire : 4, Accueil de jour : 3	Alzheimer : 22 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
EHPAD Les Lauriers roses, Chizé	Public	107	Permanent, Temporaire : 4	Alzheimer : 27
EHPAD Fondation Brothiers, Limalonges	Public	62	Permanent, Temporaire : 2, Accueil de jour : 5	Alzheimer : 8
TOTAL EHPAD hors CIAS		743	Temporaire : 16, Accueil de jour : 19	Alzheimer : 92



EHPAD Les Jardins de la Béronne, Melle.

Les autres résidences autonomie publique ou privées sont les suivantes :

Etablissements	Statut	Nombre places	de	Type d'accueil possible
Résidence autonomie Henri Minault, Sauzé-entre-Bois	Public (CCAS)	50		Permanent
MARPA de Couture, Couture d'Argenson	Privé non lucratif	24		Permanent Temporaire



MARPA Chez Nous, Périgné	Privé lucratif	non	22	Permanent Temporaire
TOTAL Résidence autonomie hors CIAS			96	



MARPA de Couture, Couture d'Argenson.

	CCMP	Département	Région	National
Nombre de places EHPAD pour 1000 personnes de 75 ans ou plus	161	137	104	99

Nombre de places en EHPAD pour 1000 personnes de 75 ans et plus ,d'après le nombre de places et le RP INSEE.

L'offre est plus importante que l'offre départementale, régionale ou nationale.

Le schéma départemental 2021-2026 faisait état d'un taux de vétusté des équipements et des constructions important (taux de vétusté qui dépasse 60% dans certains EHPAD du territoire) et de la proposition de 80 chambres doubles sur l'offre globale en EHPAD, soit 15% du nombre de places. Des travaux ont été engagés et les établissements publics respectent les normes du décret d'amélioration de performance énergétique et ne comptent plus de chambres doubles.

Seuls les établissements de la Résidence des Charmille à Melle et l'EHPAD des Jardins de la Béronne, et les résidences autonomes ne sont pas habilités à l'aide sociale pour l'hébergement,



ce qui porte le nombre de places habilitées à 873 (84% des places). Le schéma départemental autonomie relève que :

- 14,5% des places sont véritablement occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale départementale
- pourtant, le niveau moyen des retraites dans les Deux-Sèvres est inférieur à la moyenne nationale (niveau moyen des retraites inférieur à 1700 € mensuel sur le territoire du Mellois en Poitou).

Globalement, les tarifs d'hébergement en EHPAD sont moins élevés dans les Deux-Sèvres qu'au niveau national, mais les tarifs dépendance par jour et par GIR (Groupe Iso-Ressources) médian sont quant à eux supérieurs aux tarifs médians nationaux. Les tarifs médians du Mellois en Poitou sont légèrement supérieurs aux tarifs médians des EHPAD du département, cependant ces écarts sont à relativiser car les données disponibles pour le territoire sont plus récentes de deux ans par rapport à celles du département.

Prix médians 2019 ou 2021*	
Prix par jour (en €) en hébergement permanent - chambre seule	
CCMP	56,49
Deux-Sèvres	54,04
France Métropole et DOM	61,11
Prix par mois (en €) en hébergement permanent - chambre seule + tarif dépendance GIR 5-6	
CCMP	1871
Deux-Sèvres	1805
France Métropole et DOM	2004
Prix par jour (en €) en hébergement temporaire - chambre seule	
CCMP	60,87
Deux-Sèvres	58,91
France Métropole et DOM	63,66
Tarif dépendance par jour GIR 1-2	
CCMP	22,03
Deux-Sèvres	20,99
France Métropole et DOM	20,51
Tarif dépendance par jour GIR 3-4	
CCMP	13,94
Deux-Sèvres	13,25
France Métropole et DOM	13,02
Tarif dépendance par jour GIR 5-6	
CCMP	5,88
Deux-Sèvres	5,64
France Métropole et DOM	5,53

* Tarifs médians 2019 pour les Deux-Sèvres et la France, source : schéma départemental autonomie, tarifs médians 2021 pour la CCMP, source : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



1.8.6.4 Accueil des personnes handicapées : des besoins à renforcer pour les jeunes avec des troubles du comportement ou des situations complexes et pour les adultes

ZOOM Sur...l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé AEEH :

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une aide destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la personne qui en assume la charge.

Un taux élevé de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé :

En 2020, 295 enfants du Mellois en Poitou étaient bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ce qui représentait 11% du nombre de bénéficiaires du département (2602), et 28,8 bénéficiaires pour 1000 habitants de moins de 20 ans. A titre de comparaison, ce taux est moyen à l'échelle départementale mais élevé au niveau régional et très élevé au niveau national : les bénéficiaires de l'AEEH représentaient en effet 18 personnes pour 1000 habitants de moins de 20 ans en France en 2019.

Ce taux est élevé sur Mellois en Poitou du fait de la présence de structures d'accueil.

Un taux de bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) légèrement supérieur à la moyenne régionale et un nombre de bénéficiaires de la Prestation de compensation du Handicap (PCH) en forte augmentation :

En 2020, la CCMP comptait 1 226 bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH, 9677 pour les Deux-Sèvres dont 13% pour la CCMP), ce qui représentait 57,7 bénéficiaires pour 1000 habitants de 20-59 ans.

A la même date, elle comptait 324 bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH, 2449 pour les Deux-Sèvres dont 13% pour la CCMP).

	Deux-Sèvres	CA du Bocage Bressuirais	CA du Niortais	CC Airvaudais-Val du Thouet	CC de Parthenay-Gâtine	CC du Thouarsais	CC Haut Val de Sèvre	CC Mellois-en-Poitou	CC Val de Gâtine
Personnes en situation de handicap									
○ Nombre de bénéficiaires de l'AEEH (%/dep)	2602	461 (18 %)	956 (37 %)	29 (1%)	269 (10 %)	232 (9%)	229 (9 %)	295 (11%)	131 (5%)
○ Nombre de bénéficiaires de l'AAH (%/dep)	9677	1 611 (17 %)	3 403 (35 %)	213 (2 %)	1 109 (11 %)	1 051 (11 %)	669 (7 %)	1 226 (13%)	395 (4 %)
○ Nombre de bénéficiaires de la PCH (%/dep)	2449	491 (20 %)	789 (32%)	46 (2 %)	287 (12%)	224 (9 %)	181 (7%)	324 (13%)	107 (4 %)
○ Nombre de jeunes sous aménagement Creton	80								

Extrait de l'état des lieux du Schéma Départemental de l'autonomie 2021-2026

**ZOOM Sur... Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :**

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animale). Son attribution dépend du degré d'autonomie de la personne demandeuse, de son âge, de ses ressources et de sa résidence. La PCH est attribuée à vie si l'état de santé ne peut pas s'améliorer.

Une offre de services pour les enfants sur laquelle s'appuyer, mais des besoins pour les jeunes présentant des troubles du comportement ou des situations complexes :

Le territoire du Mellois en Poitou recense un Centre Médico Psychologique (CMP) sur la commune de Chef Boutonne, permettant la réalisation de dépistage et de diagnostic précoce pour les enfants. 4 autres CMP permettent d'assurer ce rôle à l'échelle du département, situés sur les principaux pôles urbains : Thouars, Bressuire, Parthenay et Niort. Par contre, seuls les centres urbains de Niort disposent d'une antenne du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP). La prise en charge précoce des enfants a impact important sur les possibilités d'inclusion sociale.

L'offre à destination des enfants handicapés sur le Mellois en Poitou se répartit de la manière suivante :

Type de structure	Nombre de places dans les Deux-Sèvres	Nombre de places dans la CCMP
Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	357	22 (à Melle)
Instituts Médicaux-Educatifs (IME)	530	73 (à Melles, mais sans internat)
Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP)	82	0
Nombre d'Unité d'enseignement extérieur (UEE) primaire/collège	9: 8 primaires, 1 collège	1 école
Dispositifs d'Accompagnement Médico-Sociaux (DAME)	3 expérimentations en cours depuis septembre 2020	1 expérimentation à Brioux-sur-Boutonne

Le taux d'équipement en SESSAD du territoire, de 2 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans, est inférieur au taux départemental ou national qui sont respectivement de 4 et de 3. Sur le département, 147 enfants étaient en attente de prise en charge par un SESSAD, dont 34 situations complexes.



Le taux d'équipement en IME, de 7 pour 1000 jeunes de moins de 20 ans sur la CCMP est supérieur au taux d'équipement départemental (6), lui-même plus élevé que le taux régional (5) ou national (4).

Selon le Schéma départemental de l'Autonomie 2022-2026, dans le département, une augmentation de 9 à 12% des enfants accompagnés en milieu scolaire a été observée, accompagnée d'une augmentation de 12% des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu scolaire ordinaire.

Une offre à destination des adultes handicapés à renforcer :

L'offre en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour les adultes est de 430 places dans le département, dont 45 places dans Mellois en Poitou. Le taux d'équipement départemental et de Mellois en Poitou est légèrement supérieur aux besoins identifiés :

- 430 places sur le département pour un besoin de 392 places
- 45 places sur le Mellois en Poitou pour 24 places nécessaires.

Le territoire des Deux-Sèvres dispose de 89 places pour un besoin de 153 places pour les orientations vers des Services d'Accompagnement Médico-Social pour adultes handicapés (SAMSAH), avec un taux d'équipement de 0,5 (contre 2,3 à l'échelle de la Région et 1,5 à l'échelle nationale). En 2020, 30 places de SAMSAH ciblées sur le handicap psychique ont été créées et la création de SAMSAH autisme est en projet pour compléter l'offre.

Le schéma départemental pour l'autonomie 2022-2026 identifie ainsi le besoin de transformer 38 places SAVS en places SAMSAH pour améliorer le maillage territorial de la politique inclusive.

L'offre d'accueil en établissement non médicalisés pour les adultes handicapés est qualifiée de « conséquente » dans le Schéma départemental de l'autonomie 2022-2026 avec des taux d'équipements en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT, de 4,8), en foyers de vie (de 2,8) et en foyers d'hébergement (de 1,9) plus forts qu'aux échelles régionales et nationales. La CCMP dispose d'un ESAT (d'une capacité d'accueil de 126 places) et d'un Foyer d'hébergement à Melle (d'une capacité de 51 places en accueil permanent).

Cependant, des tensions existent sur l'offre médicalisée pour les adultes : le département compte 282 places médicalisées, réparties entre 5 Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et 10 Foyers d'Accueil Spécialisés (FAM).

Sur le territoire de la CCMP, la Maison d'Accueil Spécialisée de la Maison pour l'Autisme « Résidence l'Archipel » à Melle, propose 18 places d'accueil permanent en internat, 4 places d'accueil temporaire (pour un maximum de 90 jours par an) et 2 places d'accueil de jour. A ces dernières s'ajoutent 8 places d'accueil permanent en internat en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) sur le même site et 9 places en FAM au sein du foyer de vie « Les Deux Chênes » à Chizé, ce qui porte le taux d'équipement en MAS à 0,85 le taux d'équipement en MAS (contre 0,93 à l'échelle des Deux-Sèvres ou 1 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine) et à 0,80 le taux d'équipement en FAM (contre 0,67 à l'échelle des Deux-Sèvres ou 0,91 à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine).

Afin de pallier le déficit en offre médicalisée sur le territoire, le schéma départemental de l'autonomie préconise de développer les solutions d'accueil de jour et d'accueil temporaire, notamment pour consolider l'offre de répit.



Une offre à destination des personnes handicapées vieillissantes bien concentrée dans Mellois en Poitou :

Le territoire du Mellois en Poitou concentre 47 des 159 places pour les personnes handicapées vieillissantes, réparties selon le tableau suivant :

TERRITOIRES	Catégorie de structure	Nom de la structure	Commune	Nombre de places	dont accueil de jour	dont hébergement temporaire
CC MELLOIS EN POITOU	Foyer de vie	MARPAHVIE	Couture-d'Argenson	14		1
CC MELLOIS EN POITOU	Foyer de vie	MARPAHVIE	Périgné	15		1
CC MELLOIS EN POITOU	EHPAD	EHPAD «Les quatre Saisons»	Chef-Boutonne	6		
CC MELLOIS EN POITOU	EHPAD	EHPAD «Les Lauriers Roses»	Chizé	6		
CC MELLOIS EN POITOU	EHPAD	EHPAD «Résidence Notre Maison»	La Mothe-Saint-Héray	6		
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	Foyer de vie	Foyer de vie ADAPEI 79	Nueil-les-Aubiers	46	3	2
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	Foyer de vie	Projet plateforme PHV	Moncoutant	14		2
CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS	EHPAD	EHPAD «Résidence Sainte-Famille»	Nueil-les-Aubiers	6		
CC VAL DE GÂTINE	Foyer de vie	Foyer de vie ADAPEI 79	Coulonges-sur-l'Autize	40	7	2
CC VAL DE GÂTINE	EHPAD	EHPAD «Résidence Aliénor d'Aquitaine»	Coulonges-sur-l'Autize	6		
Total places personnes handicapées vieillissantes				159	10	8

Extrait du Schéma départemental de l'autonomie 2021-2026

En 2020, 39% des résidents en structures pour adultes en situation de handicap (foyers de vie, foyers d'hébergement, FAM) avaient plus de 55 ans sur le département. Le vieillissement des résidents met en évidence la nécessité de travailler sur les modalités d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes qui peuvent avoir des besoins évolutifs (survenue de nouvelles déficiences, possible accroissement des déficiences antérieures...).



ZOOM Sur...Ce que dit le Schéma Départemental de l'autonomie 2022-2026 :

Orientation 1 : Faciliter l'accès à l'information, encourager la participation des personnes et soutenir les proches aidants

Fiche action 1-6 : Poursuivre et renforcer le soutien aux proches aidants

Orientation 2 : Faire en sorte que chacun puisse vivre chez soi dans les meilleures conditions

Fiche action 2-2 : Continuer à l'adaptation des logements et à la sécurisation de l'habitat par le développement de solutions domotiques et technologiques

Fiche action 2-3 : Développer une offre de services d'aide et d'accompagnement à domicile répondant aux demandes des usagers

Orientation 3 : Adapter le panel des réponses proposées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Fiche action 3-2 : Impulser et accompagner la transformation de l'offre handicap

Fiche action 3-3 : Optimiser et fluidifier l'offre de répit



Orientation 4 : Soutenir les territoires dans l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Fiche action 4-4 : Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

1.8.6.5 Des demandes de sédentarisation des gens du voyage à anticiper et quantifier sur Mellois en Poitou



ZOOM Sur... Ce que dit le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2023 :

Orientation 1 : Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage et diversifier les modes d'habitat

- Améliorer la connaissance des problématiques locales d'accueil, repérer et quantifier les stationnements illicites qui seraient constatés.
- Optimiser l'utilisation des aires existantes et augmenter leur capacité sur les territoires présentant des besoins avérés.
- Favoriser le maintien dans un logement ordinaire.

Orientation 2 : Favoriser l'inclusion sociale et professionnelles des gens du voyage

- Favoriser l'autonomie des familles en confortant l'accompagnement global.
- Favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle, proposer des solutions d'instructions pour les élèves de classe d'âge collège et les accompagner dans la construction d'un projet professionnel et la découverte des formations.
- Renforcer l'insertion professionnelle des gens du voyage.
- Promouvoir la santé des gens du voyage.

Une offre d'accueil permanent des gens du voyage existante sur le Mellois en Poitou :

À la suite de la mise en œuvre des objectifs du schéma le département d'accueil des Gens du voyage 2009-2015, le département des Deux Sèvres compte :

- 12 aires d'accueil des gens du voyage pour 208 places (Noron et Mineraie à Niort, Thouars, Saint-Maxent, Nueil les Aubiers, Mauléon, Bressuire, Parthenay, Melle, Aiffres, Chauray et La Crèche) ;
- 2 aires de grand passage destinées à accueillir les rassemblements (Niort, Parthenay), d'une
- capacité d'accueil de 50 à 200 caravanes,
- 3 aires de petit passage pour 22 places.



Aire d'accueil des gens du voyage de Melle, source : Géoportail.

Toutes les communes de plus de 5000 habitants satisfont à l'obligation légale de disposer d'une aire d'accueil des gens du voyage, mais la capacité de certaines est limitée au regard de leur fréquentation, notamment sur la Communauté de l'Agglomération de Niort ou la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais (donc en dehors du territoire du Mellois en Poitou).

Suite à la dégradation de l'ensemble des installations de l'actuelle aire d'accueil des gens du voyage, d'une capacité de 16 places, la communauté de communes a fermé son aire dans l'attente de travaux de réhabilitation. Ces travaux de réhabilitation ont fait l'objet du versement d'une subvention de l'Etat de 53 222€ via le fond d'aide France Relance, la réouverture de l'aire d'accueil est prévue pour septembre 2023.

Dans l'attente de l'achèvement des travaux, les familles ont été relogées sur plusieurs sites :

- Terrain à côté de Centrakor à Melle, les enfants sont scolarisés.
- Terrain à côté de l'hôpital de Melle : terrain appartient à Mellois en Poitou, aménagé comme un terrain familial.
- Terrain à côté de Gamm Vert à Melle : une douzaine de familles.
- Ancien camping de Celles-sur-Belle où se trouvent des familles.

Des familles en cours de sédentarisation à accompagner :

De plus, le schéma départemental met en évidence le manque d'offre diversifiée d'habitat pour favoriser la sédentarisation et l'inclusion sociale des familles qui le souhaitent : la mise en œuvre de terrains familiaux (qui sont ciblés sur des communes en dehors du territoire) ou l'amélioration de l'habitat privé pour créer de l'habitat adapté sur des terrains autorisant le stationnement d'habitat mobile, pourraient être développées dans cet objectif.

Sur Mellois en Poitou, la gestion des terrains familiaux et l'accompagnement des familles est assurée par le CCAS de Melle et le CCAS de Niort.

Mellois en Poitou envisage l'aménagement de terrains familiaux, mais il n'existe pas, à ce jour, de recensement du nombre de familles.



1.8.6.6 Le logement des jeunes, un levier pour répondre aux enjeux économiques et sociaux du territoire

Les jeunes en insertion sociale ou en insertion professionnelle peuvent avoir de réelles difficultés pour accéder aux logements dans le parc privé, d'autant qu'ils sont souvent très mobiles et restent peu de temps dans le même logement. En effet, peu de propriétaires sont disposés à louer des logements pour de courtes durées, à des jeunes apprentis ou à des jeunes avec emplois précaires, et le coût des branchements et des déménagements pour quelques semaines peuvent être prohibitifs...

Du fait de l'attractivité économique du territoire par la présence de micro-bassins d'emploi dans le secteur industriel, agricole, artisanal ou du service à la personne, de nombreux jeunes y sont apprentis, en stage ou en contrats de travail et cherchent des solutions de logements.

L'association Toits Etc. et les acteurs du mouvement « Habitat Jeunes » accompagnent les jeunes dans la recherche d'un logement afin de faciliter leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Elle est également un acteur de la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire.



L'association propose une offre de logements à destination principale des jeunes travailleurs, et permet également d'accompagner quelques jeunes en situation plus complexes.

4 formes d'accueil, réparties sur le bassin de vie permettent de répondre à ces besoins variés : de l'hébergement d'urgence, à la mise en relation avec des propriétaires de logements ou à la proposition de logements au sein de petites résidences Habitat Jeunes.

Ces formes d'accueil sont les suivantes :

L'Habitat Jeunes (foyers jeunes travailleurs) :

- sont intégrés dans le nombre de logements sociaux et bénéficient de financements en PLAI avec agrément social de l'Etat ;
- les jeunes accueillis ont entre 16 et 25 ans, mais des exceptions sont possibles (le plus jeune accueilli sur le territoire a 15 ans, le plus âgé 30 ans) ;
- des animations collectives sont organisées dans les résidences ;
- les logements bénéficient de financements par la CAF.

Le Logement ALT – Allocation Logement Temporaire :

- Il s'agit d'un dispositif de l'Etat. Si un jeune est en rupture de ressources, proposition d'un logement temporaire financé par l'Etat pendant 6 mois.

L'Hébergement CHRS – insertion (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) :

- Il s'agit d'un dispositif pour des ruptures plus longues, avec besoins pressants de stabilité ;
- Ce dispositif propose des solutions d'accueil et d'accompagnement.

6 places en CHRS sont gérées par l'association Toits etc.

Les dispositifs ALT et CHRS permettent en plus d'accueillir et d'accompagner des personnes victimes de violences (PVV).



Le PDALHPD fait mention d'une tendance identifiée par les acteurs locaux du besoin de plus en plus important d'accompagnement pour des jeunes en grande difficulté. Les places en CHRS ne sont pas suffisantes. L'association Toits Etc. partage le même constat à l'échelle du territoire.

Le Logement MLS (Moyen Long Séjour) :

- Il s'agit des logements pour l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) isolés ,en association avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, dans le cadre de l'obligation d'accueil au titre du droit international des enfants ;
- Il s'agit du ressort de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- L'accueil est réalisé au sein de colocations dans le parc privé, avec un accompagnement des MNA

Les structures d'accueil :

Les micro-résidences :

Sept résidences de 3 à 9 logements, de propriété communales ou intercommunale, sont gérées par l'association sur le territoire du Mellois en Poitou pour un total de 44 logements. Ces dernières intègrent des appartements privatifs meublés et des services collectifs (salle commune, cuisine partagée, stationnement deux-roues, animations, soutien aux démarches administratives...) :

- Résidence Gaia à Melle,
- Résidence Lhotte à Melle,
- Site de l'ancienne gare, rue des Trois Versennes à Chef-Boutonne,
- Route départementale 105, à Lezay,
- Place de la mairie à Sauzé-entre-Bois,
- Avenue de Poitiers, Brioux-sur-Boutonne,
- Celles-sur-Belle (8 logements, inaugurée en 2021).

Sur ces 7 résidences, 2 sont récentes (la résidence de Celles-sur-Belle et la résidence Gaia à Melle), 2 sont en état satisfaisant (la résidence Lhotte à Melle et la résidence de Brioux-sur-Boutonne) et les 3 autres sont assez vétustes et ne répondent que partiellement aux attentes des jeunes (douches et WC partagés par exemple) : pour ces dernières, des modifications rapides sont recherchées.



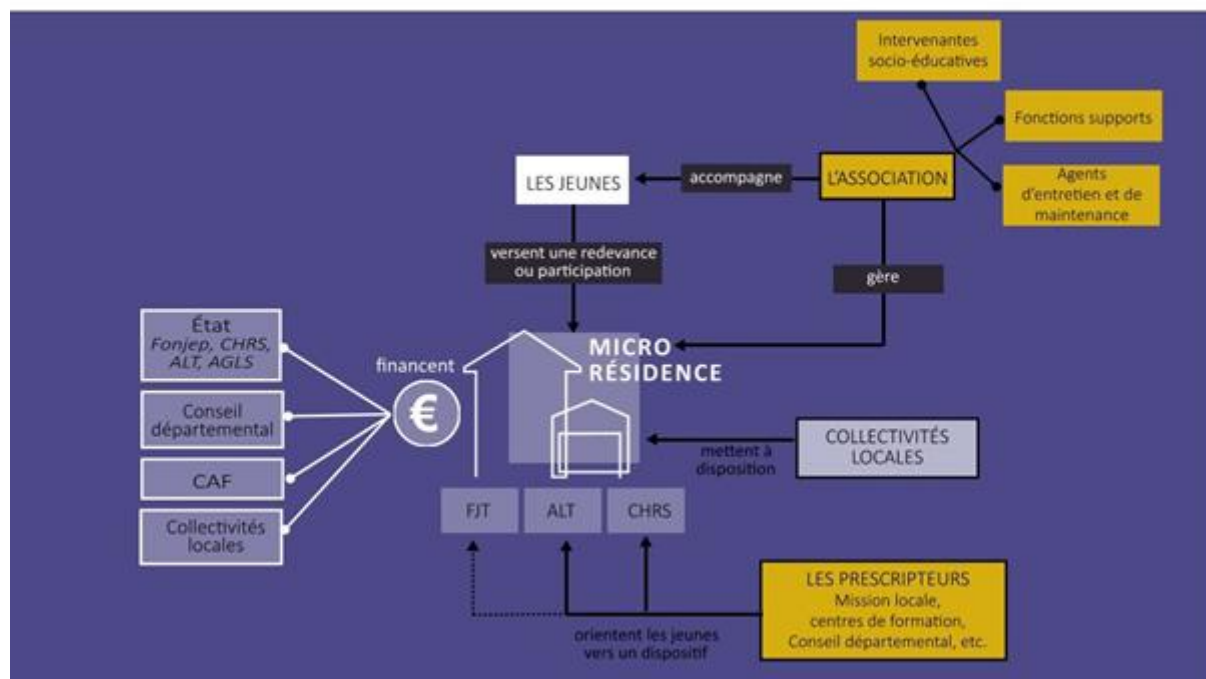
Résidence Habitat-Jeunes de Chef-Boutonne



En 2021, 132 demandes de jeunes ont été enregistrées, dont 79 demandes effectives. Sur ces 79 demandes : 9 ont été refusées (sur la base de critères d'admission de la commission, certaines de ces demandes ont néanmoins pu être réorientées), 41 ont fait l'objet d'une proposition de logement et 29 demandes n'ont pu être honorées, faute de places.

Cette offre en micro-résidences répond donc en partie aux besoins de jeunes travailleurs (apprentis, jeunes en CDD, jeunes en CDI) et de quelques étudiants (stage notamment), mais pourrait être étoffée sur le territoire, notamment sur les communes recensant beaucoup d'activités économiques : Melle et Celles-sur-Belle.

La mise en oeuvre et le fonctionnement



Fonctionnement des micro-résidences, extrait de la Monographie d'avril 2022, Source : UNHAJ

4 maisons pour les Mineurs non accompagnés :

Ces maisons ont une capacité d'accueil de 14 jeunes.

Autres acteurs du logement pour les jeunes : Escale – La Colline

Cet acteur, localisé à Niort, intervient sur le territoire pour :

- L'intermédiation locative,
- L'accueil de mineurs non accompagnés
- La location de logements sur le territoire.



1.8.6.7 Peu de besoins identifiés pour le travail de saisonniers, mais une demande qui pourrait évoluer

Une partie des travailleurs saisonniers du Mellois est constituée de jeunes qui peuvent se rapprocher de l'association Toits Etc. pour leurs recherches de logement.

Néanmoins, l'hébergement peut rester un frein pour le recrutement de travailleurs saisonniers, notamment pour les travaux agricoles. De nouveaux besoins pourraient apparaître si la filière maraîchère ou la culture des châtaigniers se développaient.

Les besoins se font également sentir pour les contractuels intervenant dans le domaine sportif (maître-nageur, surveillant aquatique, éducateurs sportifs) et dans le domaine de la jeunesse.

Synthèse :

ATOUTS

- Une offre en hébergement d'urgence qui se structure localement
- Un réseau associatif et de CCAS actifs sur le territoire pour répondre aux besoins des plus précaires
- Une offre suffisante pour l'accueil des personnes âgées en EHPAD, résidence autonomie et village retraite
- De nombreuses structures d'accueil pour les jeunes, réparties sur le territoire et gérées par Toits etc.
- Une aire d'accueil des gens du voyage de 16 places à Melle

FAIBLESSES

- Un manque de places en CHRS
- Vieillesse de la population qui va augmenter les besoins en accompagnement et en logement / hébergement adapté
- Une absence de recensement des besoins pour les familles en demande de sédentarisation.

Poursuite du développement de l'offre d'urgence

Poursuite du développement d'offres intermédiaires de logements sous des formes nouvelles pour les personnes vieillissantes autonomes

Poursuite du développement de l'offre en faveur des gens du voyage

Poursuite de l'organisation de l'offre temporaire en logements pour les jeunes ou les travailleurs saisonniers, apprentis, intérimaires et étudiants stagiaires.



2 Un marché du logement à rééquilibrer

2.1 Une offre locative insuffisante au regard des besoins

2.1.1 Le marché locatif privé

Selon l'INSEE, 3642 résidences principales étaient occupées par un locataire (soit environ 17% des résidences principales) en 2019.

Mise à jour 2025 >>>>

Le territoire connaît une hausse de résidences principales occupées par un locataire depuis 2019. En effet, sur le territoire, il fait état de 4 817 résidences principales louées soit 23% des résidences principales.



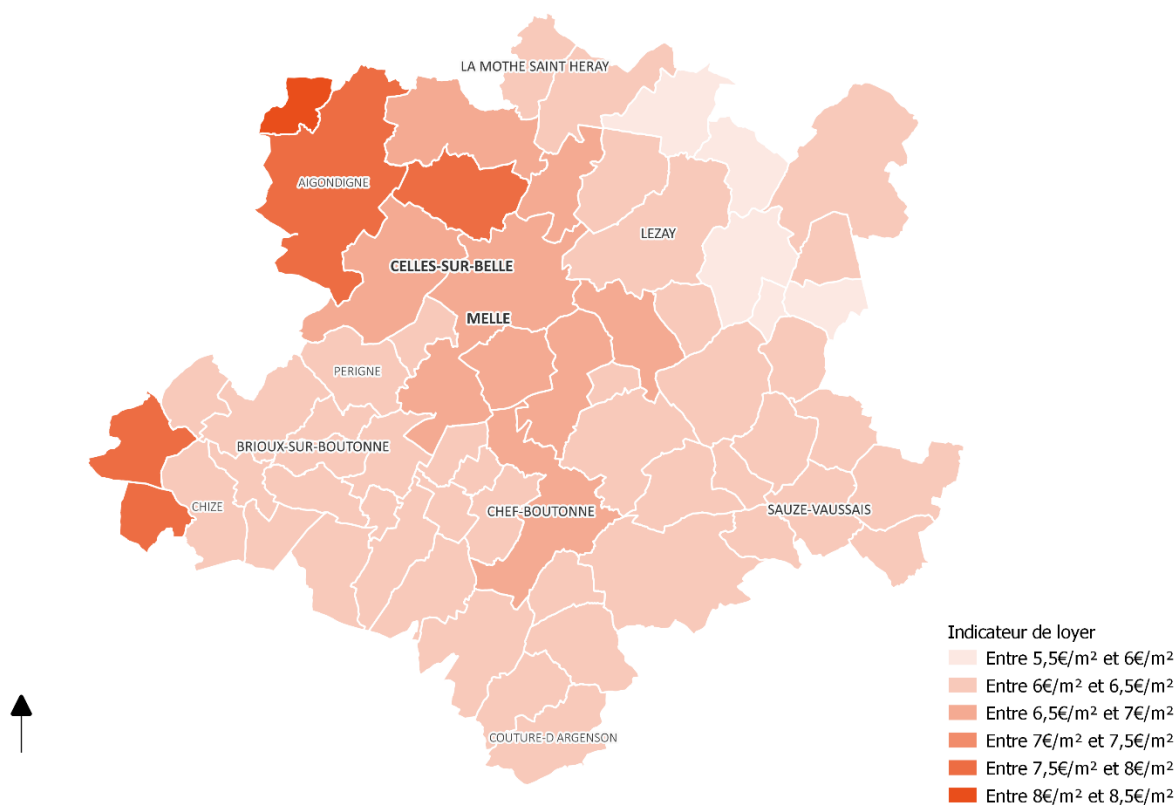
ZOOM Sur... Les indicateurs de loyers d'annonce par commune en 2022

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) établit des cartes d'indicateurs des loyers par commune, sur la base des annonces parues sur les plateformes Leboncoin et Groupe SeLoger entre 2018 et 2022.

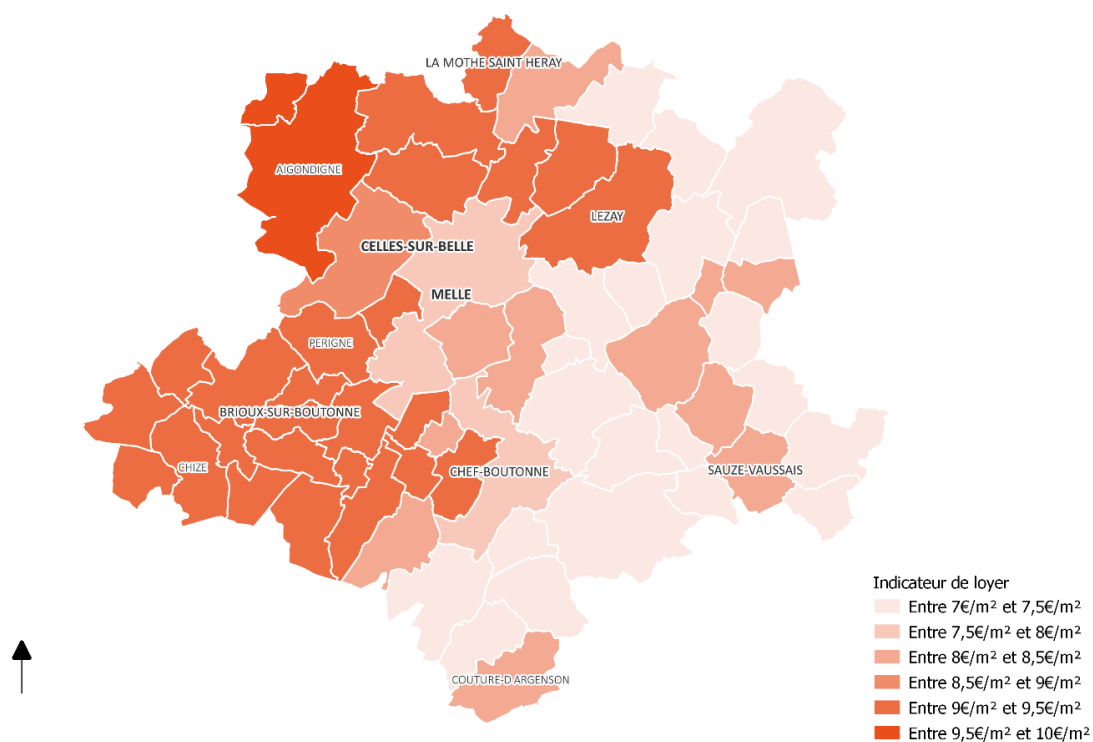
Ces indicateurs de loyers sont fournis charges comprises, pour des biens types loués vides avec les caractéristiques suivantes :

- Pour un appartement toutes typologies confondues : surface moyenne 52 m²
- Pour un appartement type T1-T2 : surface moyenne de 37 m²
- Pour un appartement type T3 et plus : surface moyenne : 72 m²
- Pour une maison : surface moyenne : 92 m²

Sur Mellois en Poitou, les valeurs recensées pour le parc locatif privé en maisons et en appartements sont les suivantes :



Carte de la répartition des indicateurs de loyers pour les maisons, source :
Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et Leboncoin.



Carte de la répartition des indicateurs de loyers pour les appartements, source :
Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et Leboncoin



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Elles sont calculées à l'échelle de mailles lorsque les données par commune sont insuffisantes (inférieures à 100 données) et existent à l'échelle des communes pour 6 communes dans Mellois en Poitou pour les locations de maisons et de 3 communes pour les locations d'appartement :

Commune	Maison			Appartement		
	Loyer moyen en € par m ²	Borne basse de l'intervalle de prédiction à 95% en € par m ²	Borne haute de l'intervalle de prédiction à 95% en € par m	Loyer moyen en € par m ²	Borne basse de l'intervalle de prédiction à 95% en € par m ²	Borne haute de l'intervalle de prédiction à 95% en € par m
Melle	6,6	5,2	8,3	7,9	5,9	10,4
Celles-sur-Belle	6,7	5,3	8,6	7,8	6,0	10,3
Chef-Boutonne	6,8	5,2	8,9	9,0	7,1	11,3
La Mothe-Saint-Héray	6,4	4,9	8,2			
Aigondigné	7,9	6,5	9,5			
Sauzé-entre-Bois	6,2	4,7	8,0			

Estimation des loyers sur les communes de Mellois en Poitou sur lesquelles il existe plus de 100 résultats, source : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe SeLoger et Leboncoin.

Ces indices mettent en évidence une variation des niveaux de loyers , graduée d'ouest en est.

Simulation des capacités des ménages à louer une maison ou un appartement à Melle :

<u>Données sources :</u> INSEE, FiLoSoFi 2019 – données à l'échelle de la CCMP <u>Les hypothèses :</u> Les tailles de logements utilisées sont les tailles moyennes retenues par l'ANIL (pour les maisons et pour les appartements) Les prix moyens au m² sont les prix issus des indices de loyers par commune Simulation : emprunt à 20 ans, à 2,94% et un apport de 10%, taux d'effort : 33%.



Pour une personne seule :

	Revenus déciles - revenus annuels			Location	
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %	Loyer moyen libre maison	Loyer moyen appartement
10ème décile	34 900,00 €				
9ème décile	28 470,00 €	34 900,00 €	959,75 €		
8ème décile	24 920,00 €	28 470,00 €	782,93 €		
7ème décile	22 170,00 €	24 920,00 €	685,30 €		
6ème décile	19 880,00 €	22 170,00 €	609,68 €		
5ème décile	17 760,00 €	19 880,00 €	546,70 €		
4ème décile	15 560,00 €	17 760,00 €	488,40 €		
3ème décile	12 900,00 €	15 560,00 €	427,90 €		
2ème décile	8 940,00 €	12 900,00 €	354,75 €		
1er décile	- €	8 940,00 €	245,85 €		

Lecture du tableau :

50% des ménages composés d'une personne à Melle ne peuvent pas louer de maison du parc privé. 80% des ménages d'une personne peuvent louer un appartement dans le parc privé (.

Avec une taille d'appartement correspondante à celle d'un T1 (environ 32 m²), les personnes du 2^{ème} déciles pourraient louer un appartement.

**Pour un couple avec 1 enfant :**

	Revenus déciles - revenus annuels			Location		
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %	Loyer moyen libre maison		Loyer moyen appartement
10ème décile	34 900,00 €					
9ème décile	28 470,00 €	62 820,00 €	1 727,55 €			
8ème décile	24 920,00 €	51 246,00 €	1 409,27 €			
7ème décile	22 170,00 €	44 856,00 €	1 233,54 €			
6ème décile	19 880,00 €	39 906,00 €	1 097,42 €			
5ème décile	17 760,00 €	35 784,00 €	984,06 €			
4ème décile	15 560,00 €	31 968,00 €	879,12 €			
3ème décile	12 900,00 €	28 008,00 €	770,22 €			
2ème décile	8 940,00 €	23 220,00 €	638,55 €			
1er décile	- €	16 092,00 €	442,53 €			

Lecture du tableau :

Seuls les ménages du premier décile ne peuvent pas louer de bien au sein du parc privé.



Simulation des capacités des ménages à louer une maison ou un appartement à Chef-Boutonne :

Données sources :

INSEE, FiLoSoFi 2019 – données à l'échelle de la CCMP

Les hypothèses :

Les tailles de logements utilisées sont les tailles moyennes retenues par l'ANIL (pour les maisons et pour les appartements)

Les prix moyens au m² sont les prix issus des indices de loyers par commune

Pour une personne seule :

	Revenus déciles - revenus annuels			Location	
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %	Loyer moyen libre maison	Loyer moyen appartement
10ème décile	34 900,00 €				
9ème décile	28 470,00 €	34 900,00 €	959,75 €		
8ème décile	24 920,00 €	28 470,00 €	782,93 €		
7ème décile	22 170,00 €	24 920,00 €	685,30 €		
6ème décile	19 880,00 €	22 170,00 €	609,68 €		
5ème décile	17 760,00 €	19 880,00 €	546,70 €		
4ème décile	15 560,00 €	17 760,00 €	488,40 €		
3ème décile	12 900,00 €	15 560,00 €	427,90 €		
2ème décile	8 940,00 €	12 900,00 €	354,75 €		
1er décile	- €	8 940,00 €	245,85 €		

Lecture du tableau :

Les prix de loyers des maisons du parc privé étant sensiblement les mêmes entre Melle et Chef-Boutonne, 50% des ménages peuvent accéder à la location d'une maison à Chef-Boutonne, et 50% des ménages ne le peuvent pas.

Le loyer moyen à Chef-Boutonne étant plus cher qu'à Melle, 40 % des ménages d'une personne ne peuvent pas louer d'appartement sur cette commune au sein du parc privé. Les personnes seules du 3^{ème} et 4^{ème} déciles peuvent louer un appartement de type 2 d'environ 45 m².



2.1.2 Le marché des logements locatifs des bailleurs sociaux

Avec un loyer moyen de 5,02 €/m² dans le parc social :

- A partir du premier décile, les ménages d'une personne peuvent louer un bien de type 2 (environ 45 m²) ;
- A partir du premier décile, les ménages composés d'un couple avec 1 enfant peuvent louer un bien de type 3 (environ 65 m²)

Synthèse :

ATOUTS

- Des montants de loyers dans le parc social compatibles avec les revenus de 90% des ménages, mais une offre insuffisante eu regard aux besoins (Cf. description du parc social, partie précédente)

FAIBLESSES

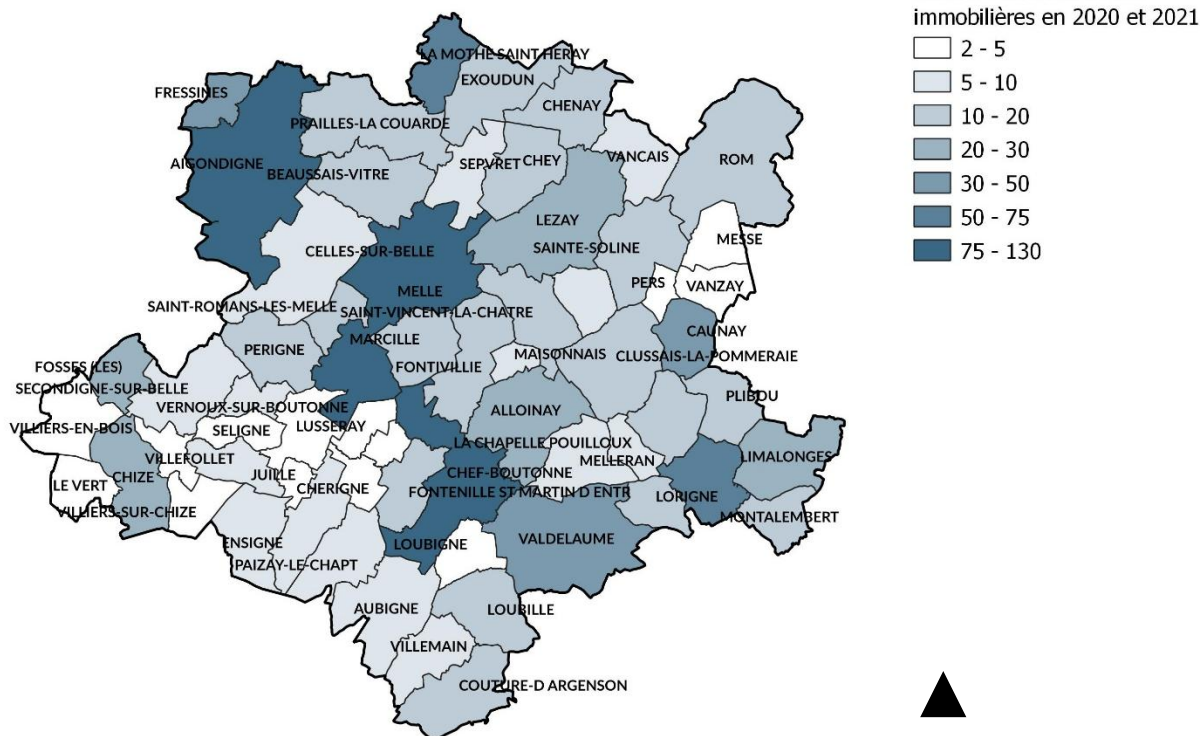
- Des prix dans le locatif privé inabordables pour 40 à 50% des ménages composés d'une personne

Diversification de l'offre locative

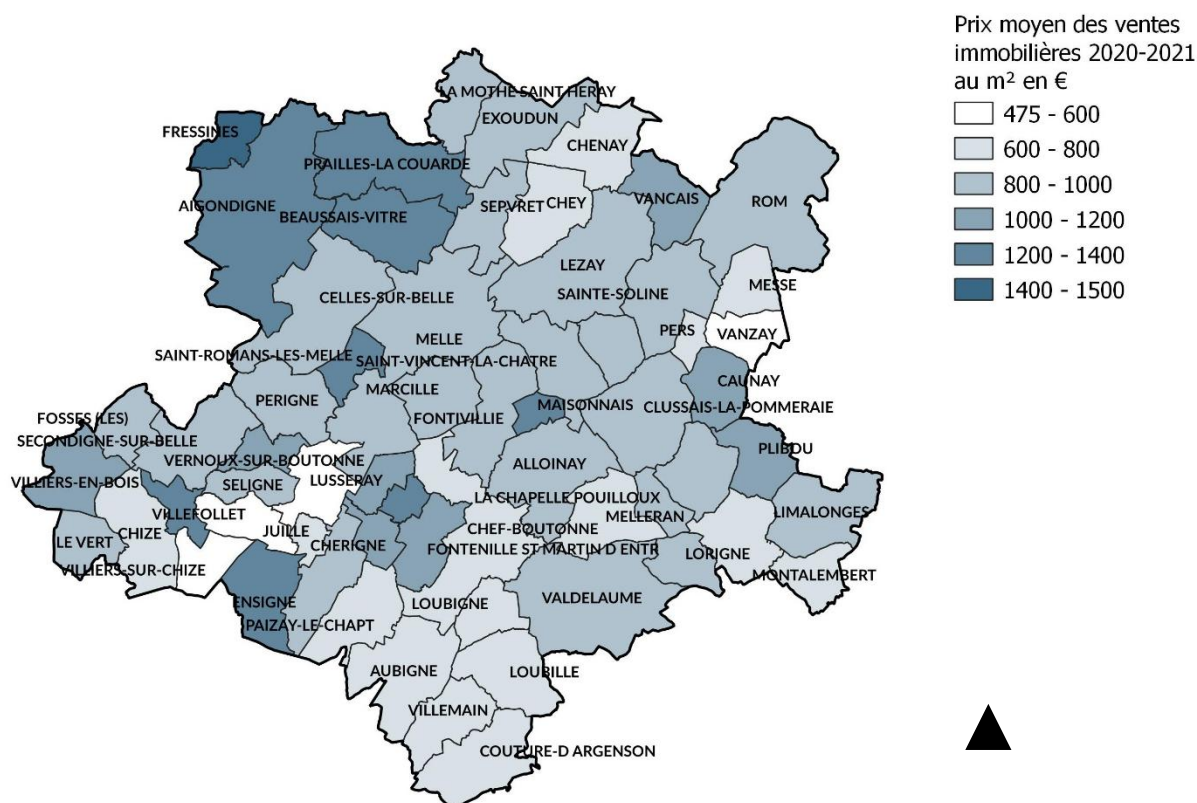
2.2 Un marché immobilier actif et abordable pour un grand nombre de ménages

2.2.1 Les ventes enregistrées au sein du parc existant entre 2020 et 2021

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 13 décembre 2021, 1207 ventes immobilières ont été enregistrées sur le territoire. Les communes ayant connu le plus de ventes au sein de leur parc existant sont Melle qui comptabilise 129 transactions, Aigondigné : 109 transactions et Chef-Boutonne : 84 ventes (Source : Fichiers MAJIC, DGLANet CEREMA).



Répartition du nombre de ventes immobilières enregistrées par commune pour les années 2020 et 2021, d'après les données MAJIC, DGLAN et CEREMA.



Répartition du prix moyen par m² des ventes immobilières enregistrées par commune pour les années 2020 et 2021, d'après les données MAJIC, DGLAN et CEREMA.



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

La répartition des prix moyens au m² des ventes immobilières mettent en évidence la corrélation entre le prix du marché immobilier et la proximité de Niort.

Sur les 1207 ventes immobilières récentes, le prix moyen de la transaction était de 111 000€, pour une surface moyenne de 114 m². Le prix moyen au m² était de 972 €/m²

50,3% des transactions enregistrées ont concerné des T5 (645 ventes), 15,9% des T3 (192 ventes), environ 9,7% des T1 ou T2 (117 ventes), 7,7% de T4 (93) et 13,3% de T6 et plus (160 transactions). La taille moyenne des logements vendus en fonction des typologies était la suivante :

Typologies des logements	Taille moyenne en m ²
1 pièce	53
2 pièces	72
3 pièces	82
4 pièces	96
5 pièces et +	de 127 à 172

Typologies et tailles des logements vendus en 2020 et 2021, source : MAJIC, DGLAN et CEREMA

Les tailles des petits logements sont importantes au regard des tailles moyennes de ces typologie, du fait de la morphologie des biens vendus, notamment dans le parc ancien, qui peut comporter des petites maisons d'1 ou 2 pièces.

2.2.2 Le marché immobilier dans le parc existant est favorable à au moins 70 % des ménages

Simulation des capacités des ménages à acheter un sur le territoire

<u>Données sources :</u> INSEE, FiLoSoFi 2019 – données à l'échelle de la CCMP <u>Les hypothèses :</u> Pour un ménage composé d'une personne : surface du logement : 96 m² - prix de la vente : 93 312 € Pour un couple avec un enfant : surface du logement : 127 m² - prix de la vente : 123 444€ Simulation : emprunt à 20 ans, à 2,94% et un apport de 10%, taux d'effort : 33%.
--



Ménage composé d'une personne :

	Revenus déciles - revenus annuels				Accession			
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %		capacité d'emprunt du ménage	prix d'achat maximal (apport 10%)	montant indicatif de l'apport	capacité d'achat d'un bien
10ème décile	34 900,00 €							
9ème décile	28 470,00 €	34 900,00 €	959,75 €		173 900,00 €	191 290,00 €	17 390,00 €	
8ème décile	24 920,00 €	28 470,00 €	782,93 €		141 900,00 €	156 090,00 €	14 190,00 €	
7ème décile	22 170,00 €	24 920,00 €	685,30 €		124 200,00 €	136 620,00 €	12 420,00 €	
6ème décile	19 880,00 €	22 170,00 €	609,68 €		110 400,00 €	121 440,00 €	11 040,00 €	
5ème décile	17 760,00 €	19 880,00 €	546,70 €		99 100,00 €	109 010,00 €	9 910,00 €	
4ème décile	15 560,00 €	17 760,00 €	488,40 €		88 500,00 €	97 350,00 €	8 850,00 €	
3ème décile	12 900,00 €	15 560,00 €	427,90 €		77 500,00 €	85 250,00 €	7 750,00 €	
2ème décile	8 940,00 €	12 900,00 €	354,75 €		64 300,00 €	70 730,00 €	6 430,00 €	
1er décile	- €	8 940,00 €	245,85 €		44 500,00 €	49 000,00 €	4 500,00 €	

Lecture du tableau :

Les ménages composé d'une personne qui peuvent acheter un bien immobilier de 96 m² dans le parc existant sur le territoire, doivent avoir des revenus net annuels supérieurs à 15 560 €. 30 % des ménages ne peuvent pas faire ces acquisitions.

Ménages composés d'un couple avec 1 enfant :

	Revenus déciles - revenus annuels			Accession			
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %	capacité d'emprunt du ménage	prix d'achat maximal (apport 10%)	montant indicatif de l'apport	capacité d'achat d'une maison
10ème décile	34 900,00 €						
9ème décile	28 470,00 €	62 820,00 €	1 727,55 €	313 100,00 €	344 410,00 €	31 310,00 €	
8ème décile	24 920,00 €	51 246,00 €	1 409,27 €	255 400,00 €	280 940,00 €	25 540,00 €	
7ème décile	22 170,00 €	44 856,00 €	1 233,54 €	223 600,00 €	245 960,00 €	22 360,00 €	
6ème décile	19 880,00 €	39 906,00 €	1 097,42 €	198 900,00 €	218 790,00 €	19 890,00 €	
5ème décile	17 760,00 €	35 784,00 €	984,06 €	178 400,00 €	196 240,00 €	17 840,00 €	
4ème décile	15 560,00 €	31 968,00 €	879,12 €	159 300,00 €	175 230,00 €	15 930,00 €	
3ème décile	12 900,00 €	28 008,00 €	770,22 €	139 600,00 €	153 560,00 €	13 960,00 €	
2ème décile	8 940,00 €	23 220,00 €	638,55 €	115 700,00 €	127 270,00 €	11 570,00 €	
1er décile	- €	16 092,00 €	442,53 €	80 200,00 €	88 220,00 €	8 020,00 €	

Lecture du tableau :

Au regard des prix du marché sur le parc existant, 90 % des familles avec 1 enfant peuvent acheter un bien de 127 m².

Les prix d'acquisition du parc existant sont donc abordables pour une grande partie des ménages. Le parc existant peut toutefois être vétuste et énergivore (Cf. partie précédente) et demander des travaux, qui ne sont pas comptabilisés dans ces simulations.

Synthèse :

ATOUTS

- Un marché immobilier abordable pour une majeure partie des ménages

FAIBLESSES

- Un état du bâti qui peut nécessiter des travaux conséquents

Facilitation de la rénovation du bâti existant pour les ménages les plus précaires



2.3 Le prix des terrains à bâtir et de la construction neuve inabordable pour de nombreux ménages

2.3.1 La vente des terrains à bâtir en 2020 et 2021

70 ventes de terrains à bâtir ont été enregistrées en 2020 et 2021 :

- Fressines, Celles-sur-Belle, Melle et Aigondigné ont enregistré les nombres de vente les plus importants avec respectivement 10, 9, 8 et 8. Les prix de vente moyens au m² les plus forts ont été 51€, 56€, 34€ et 32€, (source : Fichiers fonciers (MAJIC) - DGALN et CEREMA, avec retrait des valeurs extrêmes).
- Les prix de vente des terrains localisés dans les lotissements ont été compris entre 20 et 50 €/m², avec une moyenne de 35€/m².
- La superficie moyenne des terrains vendus a été de 1073 m².
- Des terrains d'une surface moyenne comprise entre 400 et 800 m² ont été vendus sur les communes de Brioux-sur-Boutonne, la Mothe-Saint-Héray, Limalonges et Sauzé-entre-Bois.
- Les communes de Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Fressines, Melle, Aigondigné, Rom, et Vernoux-sur-Boutonne ont enregistré des ventes de terrains de surfaces moyennes comprises entre 900 et 1400 m²,
- les terrains vendus sur les communes les communes d'Alloinay, Les Fosses ont été d'une superficie comprise entre 1900 et 2500 m².

2.3.2 Le prix de la construction neuve

La nouvelle Règlementation de Performance Environnementale 2020 (RE2020), qui s'applique aux constructions neuves de logements depuis le 1^{er} janvier 2022, entraîne actuellement des surcoûts sur la construction neuve, estimés entre 5 et 10%.

Simulation des capacités d'acquisition de terrains à bâtir et de construction individuelle par les ménages de Mellois en Poitou :

Données sources :

INSEE, FiLoSoFi 2019 – données à l'échelle de la CCMP

Les hypothèses :

Construction de 90 m² à 1750€/m² : 157500 €

Frais de notaires, taxe d'aménagement compris

Simulation : emprunt à 20 ans, à 2,94% et un apport de 10%, taux d'effort : 33%.

Pour un ménage composé d'une personne seule :



	Revenus déciles - revenus annuels				Accession						
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %		capacité d'emprunt du ménage		prix d'achat maximal (apport 10%)		montant indicatif de l'apport		capacité d'achat terrain à bâtir + construction
10ème décile	34 900,00 €										
9ème décile	28 470,00 €	34 900,00 €	959,75 €		173 900,00 €		191 290,00 €		17 390,00 €		
8ème décile	24 920,00 €	28 470,00 €	782,93 €		141 900,00 €		156 090,00 €		14 190,00 €		
7ème décile	22 170,00 €	24 920,00 €	685,30 €		124 200,00 €		136 620,00 €		12 420,00 €		
6ème décile	19 880,00 €	22 170,00 €	609,68 €		110 400,00 €		121 440,00 €		11 040,00 €		
5ème décile	17 760,00 €	19 880,00 €	546,70 €		99 100,00 €		109 010,00 €		9 910,00 €		
4ème décile	15 560,00 €	17 760,00 €	488,40 €		88 500,00 €		97 350,00 €		8 850,00 €		
3ème décile	12 900,00 €	15 560,00 €	427,90 €		77 500,00 €		85 250,00 €		7 750,00 €		
2ème décile	8 940,00 €	12 900,00 €	354,75 €		64 300,00 €		70 730,00 €		6 430,00 €		
1er décile	- €	8 940,00 €	245,85 €		44 500,00 €		49 000,00 €		4 500,00 €		

Lecture du tableau :

Sur Mellois en Poitou, seuls les ménages d'une personne gagnant au moins 34 900€/an peuvent acheter un terrain à bâtir d'une valeur de 19 250 € maximum (soit 550 m² à 35 €/m²), pour y construire une maison. La taille du terrain est dans ce cas déterminante, afin de ne pas dépasser le budget mobilisable.

80% des ménages d'une personne ne peuvent pas accéder à la propriété pour ce type de bien.



Pour un ménage composé d'un couple avec 1 enfant :

	Revenus déciles - revenus annuels			Accession			
	Compris entre	et	Taux d'effort 33 %	capacité d'emprunt du ménage	prix d'achat maximal (apport 10%)	montant indicatif de l'apport	capacité d'achat terrain à bâtir + construction
10ème décile	34 900,00 €						
9ème décile	28 470,00 €	62 820,00 €	1 727,55 €	313 100,00 €	344 410,00 €	31 310,00 €	
8ème décile	24 920,00 €	51 246,00 €	1 409,27 €	255 400,00 €	280 940,00 €	25 540,00 €	
7ème décile	22 170,00 €	44 856,00 €	1 233,54 €	223 600,00 €	245 960,00 €	22 360,00 €	
6ème décile	19 880,00 €	39 906,00 €	1 097,42 €	198 900,00 €	218 790,00 €	19 890,00 €	
5ème décile	17 760,00 €	35 784,00 €	984,06 €	178 400,00 €	196 240,00 €	17 840,00 €	
4ème décile	15 560,00 €	31 968,00 €	879,12 €	159 300,00 €	175 230,00 €	15 930,00 €	
3ème décile	12 900,00 €	28 008,00 €	770,22 €	139 600,00 €	153 560,00 €	13 960,00 €	
2ème décile	8 940,00 €	23 220,00 €	638,55 €	115 700,00 €	127 270,00 €	11 570,00 €	
1er décile	- €	16 092,00 €	442,53 €	80 200,00 €	88 220,00 €	8 020,00 €	

Lecture du tableau :

Les familles composées d'1 couple avec 1 enfant sur Mellois en Poitou peuvent acquérir un terrain et y faire construire une maison à partir d'un revenu de 35 784 € (terrain au prix maximum de 23 800€, soit une surface de 680 m²).

40% de ces de typologies de famille ne peuvent pas accéder à la propriété pour ce type de bien sur Mellois en Poitou.

2.3.3 Inadaptation du modèle du lotissement aux besoins de nombreux ménages

Plusieurs communes du Mellois en Poitou disposent de terrains disponibles viabilisés au sein de lotissements depuis plusieurs années, sans que ces derniers ne soient vendus. Au regard des capacités d'investissements des ménages évoquées précédemment, 40 à 80% des ménages (en fonction de la composition du ménage) sont dans l'incapacité d'acquérir un terrain pour y construire une maison neuve.





Exemples de panneaux de lotissements ou de terrains viabilisés sur le territoire.

Synthèse :

ATOUTS

- Offre existante en terrains viabilisés

FAIBLESSES

- Des coûts d'acquisition terrain + construction de maison individuelle inabordables pour de nombreux ménages

Diversification de la taille des terrains à bâtir



2.4 Un rythme de constructions neuves de 80 logements par an entre 2011 et 2020

Selon les données Sit@del2 2011-2020 (Source : MEEM/CGDD/SOeS), 159 logements hors résidences ont été commencés en 2011 à l'échelle du territoire, contre 54 seulement en 2020. Sur cette période de 10 ans, 805 logements ont été construits (soit une moyenne de 80,5 logements par an) : 689 logements individuels purs (85,6%), 97 logements individuels groupés (12,0%) et 19 logements collectifs (2,4%).

Année de commencement de la construction de logements	Nombre total de logements commencés hors résidence	Nombre de logements individuels purs commencés	Nombre de logements individuels groupés commencés	Nombre de logements collectifs commencés
2011	159	152	7	0
2012	125	101	24	0
2013	108	91	11	6
2014	67	55	12	0
2015	55	48	7	0
2016	62	57	5	0
2017	64	59	3	2
2018	65	61	4	0
2019	46	37	4	5
2020	54	28	20	6
TOTAL	805	689 (85,6%)	97 (12,0%)	19 (2,4%)

Nombre de logements commencés entre 2011-2020, Source : Sit@del2, MEEM/CGDD/SOeS

Comme le met en évidence le graphique ci-dessous, une baisse du rythme de la construction peut être observée depuis 2014, comme à l'échelle du département des Deux-Sèvres. Ce rythme est très en dessous des objectifs de construction neuve indiqués dans le SCoT, fixé à 235 par an, soit presque 3 fois plus important (Cf. encart «ZOOM SUR... les prescriptions du SCoT»).

Mise à jour 2025 >>>>

Entre 2020 et 2023 inclus, selon les données de Sit@del :

- les logements collectifs commencés étaient au nombre de 13.
- Le nombre de logements individuels groupés étaient de 65.
- Le nombre de logements individuels purs étaient de 160.

En 3 ans, 238 logements ont été commencés.



Le tableau ci-dessus montre une baisse du rythme de la construction, hors selon les dernières données, ce rythme s'est accéléré concernant les logements individuels groupés et purs.

Nombre de logements commencés entre 2020 et 2023, Source : Sit@del2

Année de commencement de la construction de logements	Nombre de logements individuels purs commencés	Nombre de logements individuels groupés commencés	Nombre de logements collectifs commencés
2020	29	20	6
2021	51	18	4
2022	80	27	3
2023	-	-	-



ZOOM Sur... La différence entre l'évolution du parc de logements et le rythme de la construction neuve : mise en évidence du phénomène de renouvellement du parc – composante n°1/3 du « point-mort »

L'intensité du renouvellement du parc peut être mesurée en faisant la différence entre l'accroissement du nombre total de logements entre deux dates et celui de la mise en service de logements neufs au cours de la même période. Ce calcul prend en considération l'évolution des constructions aussi bien sous l'angle de leur état (destruction, insalubrité, division...) que celui de leur vocation (changement de destination des bâtiments).

Dans ce calcul, il est considéré une durée de 2 ans entre le démarrage du chantier du logement et sa mise en service.

Evolution du parc de logements entre 2013 et 2019 (INSEE) : + 598 logements

Logements mis en service sur cette période (logements commencés entre janvier 2011 et décembre 2016) : +576 logements.

=> Sur la période 2013-2019, le nombre total de logements a augmenté plus rapidement que le nombre des constructions neuves : de nouveaux logements ont donc été créés au sein du parc existant. Ces créations de logements peuvent être induites par des changements de destination ou des divisions de logements.

Le renouvellement du parc a ainsi été de 22 en 6 ans, soit 3,6 logements par an

Calcul du point-mort (nombre théorique de logements à créer pour stabiliser la population) pour la période 2013-2019 :

Composante 1 (Cf. 1.6) : besoins induits par la baisse de la taille des ménages :

Composante 2 (Cf. 1.8) : variation du stock de résidences secondaires et logements vacants

Composante 3 (ci-avant) : besoins liés au renouvellement du parc

2013-2019			
Composante 1	Composante 2	Composante 3	Point mort
Besoins induits par la baisse de la taille des ménages	Besoins induits par la variation du stock de résidences secondaires et de logements vacants	Renouvellement du parc	Composante 1 + composante 2 + composante 3
577	432	22	1031

Simulation du point-mort 2013-2019 sur Mellois en Poitou

Le point mort 2013-2019 a été de 1031. En théorie, il aurait fallu produire 1031 logements pour stabiliser la population des ménages qui a diminué de 399 personnes en 6 an, soit 172 logements par an.

Ce point-mort s'explique principalement :

- par la baisse de la taille de ménages, passant de 2,25 à 2,19 entre 2013 et 2019, soit une baisse de 0,1 par an ;
- par la forte augmentation du stock de logements vacants.

Ces deux constats sont à l'origine d'enjeux pour le PLUi-H :

- La diversification de l'offre en logement : en termes de taille, de formes, d'accessibilité ;
- La remise sur le marché des logements vacants.



La répartition des logements mis en chantier entre début 2011 et fin 2020 par bassin de vie est la suivante :

Bassin de vie	Nombre de logements commencés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2020	Rythme annuel de construction de logements sur cette période	Pourcentage de logements commencés sur cette période
Aume, Boutonne et Guidier	69	6,9	8,6%
Boutonne et Forêt	92	9,2	11,4%
Lambon - Belle, Béronne	456	45,6	56,6%
Péruse et Bouleure	109	10,9	13,5%
Sèvre-et-Dive	79	7,9	9,8%
TOTAL	805	80,5	100,0%

Nombre de logements commencés par bassin de vie entre 2011-2020, Source : Sit@del2, MEEM/CGDD/SOeS

- Plus de 56 % des constructions neuves ont été commencées sur le bassin Lambon-Belle-Béronne, qui comporte près de 42% de la population ;
- 13,5% des mises en chantier ont eu lieu sur le bassin Péruse-Bouleure qui concentre 17,0% de la population ;
- 11,4 % des logements ont été commencés sur le bassin Boutonne-et-Forêt qui compte 12,5% de la population ;
- 9,8% des constructions neuves ont été réalisées sur le bassin Sèvre-Dive qui accueille 16,5% de la population ;
- 8,6% des mises en chantier ont eu lieu sur le bassin Aume, Boutonne et Guidier qui regroupe 12,3% de la population.

La poursuite de ce rythme de constructions neuves sur les bassins de vie pourrait modifier la répartition de la population et fragiliser l'équilibre des bassins de vie en termes d'équipements, de commerces et de services.



Mise à jour 2025 >>>

Les tendances du nombre de logements commencés entre 2021 et 2023 sont en continuité avec les tendances observées sur la période 2011-2020.

Nombre de logements commencés par bassin de vie entre 2021 et 2023, Source : Sit@del2

Bassin de vie	Nombre de logements commencés entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023	Rythme annuel de construction de logements sur cette période
Aume, Boutonne et Guidier	188	62,6
Boutonne et Forêt	218	72,6
Lambon - Belle, Béronne	846	282
Péruse et Bouleure	196	65,3
Sèvre-et-Dive	384	128
TOTAL	1832	610,6



ZOOM Sur...les prescriptions du SCoT (extrait du DOO) :

Objectifs chiffrés de la production de logements pour la période 2018-2030 :

P180 : Au total, le SCoT fixe pour objectif la production de 290 logements annuels sur la période 2018- 2030. Ce chiffre prend à la fois les mises en chantier de logements neufs (235 logements dont au moins 40% sont construits au sein des espaces déjà urbanisés), les remises sur le marché de logements vacants (55 logements annuels) en cas de démolitions-reconstructions, seul le solde de l'opération sera compatibilisé.

Ces objectifs de constructions neuves sont répartis par bassins de vie :

- Boutonne et Forêt : 27 logements/an (11,5%)
- Aume-Boutonne-Guidier : 28 logements/an (11,9%)
- Sèvre et Dive : 27 logements/an (11,5%)
- Lambon-Belle-Béronne : 109 logements/an (46,4%)
- Péruse et Bouleure : 44 logements/an (18,7%)



L'objectif de 290 logements annuels se répartit de la manière suivante :

Secteurs géographiques / Bassins de vie	Objectif de construction de logements neufs par an	Objectif de remise sur le marché de logements vacants par an (par rapport à l'évolution tendancielle projetée sur 2018-2030)	Total
Boutonne et forêt	27	55	290
Aume-Boutonne-Guidier	28		
Sèvre et Dive	27		
Lambon-Belle-Béronne	109		
Péruse et Bouleure	44		
Territoire	235	55	290

	Répartition de la construction neuve 2011-2020	Objectifs de répartition des constructions neuves du SCoT
Aume, Boutonne et Guidier	8,6%	11,9 % ↗
Boutonne et Forêt	11,4%	11,5 % ≈
Lambon - Belle, Béronne	56,6%	46,4 % ↘
Péruse et Bouleure	13,5%	18,7 % ↗
Sèvre-et-Dive	9,8%	11,5 % ↗

Tableau comparatif entre la répartition de la construction neuve 2011-2020 par bassin de vie et les objectifs de répartition du SCoT.

Les objectifs de répartitions du SCoT doivent se traduire :

- Par une baisse de la part des constructions neuves sur le bassin Lambon-Belle-Béronne ;
- Par une augmentation de la part des constructions neuves sur les autres bassins de vie, particulièrement importante sur le bassin Péruse et Bouleure.

Cet objectif de rééquilibrage des bassins de vie est accompagné d'un objectif de conforter les polarités au sein de chaque bassin de vie, en fixant un nombre minimal de constructions neuves à programmer sur les polarités.

P181 : La répartition de l'objectif de création de nouveaux logements entre les communes fera l'objet d'une concertation à l'échelle de chaque secteur géographique à l'occasion de l'élaboration du PLUi et du Programme Local de L'Habitat (PLH). Les polarités devront accueillir une part minimale de ces nouveaux logements leur permettant de maintenir leur poids démographique, voire de le renforcer, suivant la répartition décrite ci-après :



Secteurs géographiques / Bassins de vie	Polarités devant accueillir une part minimale de nouveaux logements	Pour information : Part des logements neufs construits dans les polarités au sein de chaque secteur sur la période 2004-2018	Part minimale des logements neufs à construire allouée aux polarités de chaque secteur sur la période d'application du SCoT	Objectif minimal de logements neufs à construire annuellement dans les polarités sur la période d'application du SCoT
Boutonne et forêt	• Brioux-sur-Boutonne : bourg ; • Chizé : bourg ; • Périgné : bourg ;	59%	74%	20
Aume-Boutonne-Guidier	• Chef-Boutonne : bourg ; • Couture d'Argenson : bourg ;	61%	65%	18
Sèvre et Dive	• Lezay : bourg ; • La Mothe Saint-Heray : bourg ;	47%	67%	18
Lambon-Belle-Béronne	• Melle : tâche urbaine à cheval sur Melle, Saint Léger et Saint Martin ; • Aigondigné : enveloppe urbaine du bourg de Mougon ; • Celles sur Belle : bourg ;	47%	64%	70
Péruse et Bouleure	• Sauzé-Vaussais : bourg	17%	25%	11



3 Une urbanisation qui se fait au détriment des espaces naturels et agricoles

3.1 Méthode et calcul de la consommation d'espace des 10 dernières années

La consommation d'espace est au cœur des évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme depuis une décennie :



Le diagnostic du PLUi-H doit établir une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années avant l'arrêt de projet.

Sur la base de la consommation 2011-2021, il devra assurer un objectif :

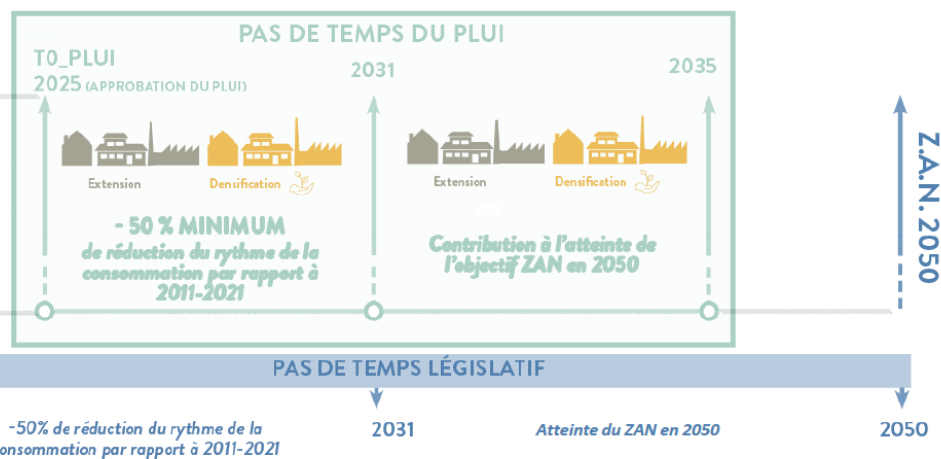
- de réduction de 50 % de la consommation d'espace d'ici 2031 ;
- atteindre un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.



ZOOM Sur... Les objectifs de réduction de la consommation d'espace de la Loi Climat et Résilience :

L'objectif de réduction de la consommation d'espace de moitié d'ici 2031 : **un compte à rebours déjà enclenché**

Les espaces consommés avant l'approbation du PLUi sont intégrés dans le calcul de l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% du rythme de consommation



La consommation d'espace en lien avec les objectifs fixés par le SRADDET et la Loi Climat et Résilience

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat & Résilience, a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021.

L'article 191 de la loi fixe notamment deux objectifs principaux quant à la mobilisation qui est faite des sols dans les documents de planification :

- Jusqu'à 2031, réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021,
- À partir de 2031, l'objectif est de réduire l'artificialisation nette des sols pour atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Cette réduction de la consommation d'espace se doit d'être « territorialisée et différenciée ». Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a donc chiffré la consommation d'espace passée et territorialisé l'objectif de réduction de la consommation d'espace pour la décennie 2021-2031.

Classant la Communauté de communes Mellois en Poitou comme « territoire en revitalisation », la Région Nouvelle-Aquitaine, assigne un objectif de réduction de la consommation d'espace pour le territoire du SCoT de Mellois en Poitou de -49% entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie 2011-2021, puis une réduction du rythme de l'artificialisation pour les décennies suivantes.



Se basant sur les données de l'OCS NA (Occupation du Sol à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine), la Région a mesuré la consommation d'espace passée et l'a chiffrée à 308 ha entre 2011 et 2021.

Afin de tenir l'objectif régional de réduction de la consommation d'espaces de -49%, la consommation future est ainsi limitée à 157,08 ha sur la période 2021-2031. A la suite de cette période, le SRADDET prévoit une réduction minimale de 30% du rythme de l'artificialisation entre 2031 et 2041 par rapport à la décennie précédente. Dans l'éventualité où les 157,08 ha aient été consommés, cela équivaut alors à environ 110 hectares sur la période 2031-2041.

La circulaire ministérielle, dite « circulaire Béchu », en date du 31 janvier 2024, prend en compte le fait que de nombreuses zones sont considérées comme étant urbanisables dans les documents d'urbanisme mais ne le sont jamais dans les faits sur le pas de temps de ces dits documents. Ainsi, cette circulaire fait état d'une souplesse dans l'application du ZAN : le dépassement du plafond précédemment calculé est autorisé jusqu'à 20%. Tenant compte de cette circulaire, le nombre maximum d'hectares pouvant être ciblés dans le cadre du PLUi-H est de 188 ha entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2030.

L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire de Mellois en Poitou révèle que 48,49 hectares ont été consommés sur les quatre années 2021, 2022, 2023 et 2024. Il reste alors théoriquement 139 hectares pouvant être ciblés entre 2025 et 2031.



ZOOM Sur...Les prescriptions du SCoT (extrait du DOO) :

P13 : Les documents d'urbanisme locaux ou le PLUi doivent dimensionner au plus près de leurs besoins les potentiels fonciers en extension de l'enveloppe urbaine, en prenant soin d'étudier toutes les capacités de densification des enveloppes urbaines au préalable. L'optimisation de ces potentiels fonciers, situés au sein de l'enveloppe urbaine, devra constituer la première solution recherchée.

P109 : Pour la période 2018-2030, l'enveloppe de foncier à vocation économique prévue en extension des zones d'activités existantes déjà viabilisées est fixée à 55 hectares maximum. Ces hectares viennent s'ajouter au volume des surfaces déjà viabilisées cessibles (34 hectares en 2019), dont :

- 20 hectares aux Maisons Blanches,
- 10 hectares pour les autres zones d'activités de rayonnement régional
- 15 hectares pour les zones d'activités associées au bourg structurant
- 1 hectare pour les zones de proximité
- 9 hectares pour les sites indépendants.

Des conditions sont également nécessaires pour que les extensions des zones d'activités soient autorisées.

P176 : A l'échelle des bassins de vie, au moins 40% des logements programmés devront l'être au sein des enveloppes urbaines des bourgs et des villages.

P177 : Le SCoT, en appliquant les prescriptions définies dans les chapitres précédents, affirme un objectif de :

- Limitation de la consommation d'espace en extension des espaces urbanisés à vocation d'habitat et d'équipements collectifs (hors infrastructures majeures non liées à une



- Limitation de la consommation d'espace à vocation d'activités économiques à hauteur de 55 hectares au-delà des surfaces déjà aménagées et disponibles (représentant 34 hectares en 2019), soit 4,2 ha par an. Sont comptabilisées dans ce volume :

- P183** : Pour les opérations de création de logements, les objectifs de densité brute moyenne minimale fixés par le SCoT sont les suivants :

Bourgs principaux : 15 logements/ha

■ Pôles intermédiaires : 13,5 logements/ha

■ Pôles de proximité, communes sous l'influence d'un pôle relais extérieur au territoire(hors Niort), commune possédant déjà un document d'urbanisme préconisant ce niveau de densité : 12,5 logements/ha

☐ autres communes : 10 logements/ha.

Ces niveaux de densité moyenne minimale s'appliquent aux nouvelles opérations d'aménagement, à l'échelle de chaque enveloppe urbaine des bourgs ou des villages.



Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

P184 : La densité minimale brute doit être précisée pour chaque périmètre opérationnel décrit dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). La moyenne pondérée des densités des OAP doit permettre d'atteindre la densité moyenne allouée à la commune.

P185 : Pour les opérations de renouvellement ou de densification réalisées au sein de l'enveloppe urbaine sur des terrains d'une surface supérieure à 2 500 m² et situés au sein des bourgs structurants définis au sein de l'armature urbaine, il est demandé que ces dernières atteignent à minima les seuils de densité fixés au sein de la P183. Ces opérations doivent s'inscrire dans la forme urbaine existante et faire l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au sein des documents d'urbanisme locaux ou du PLUi.

P186 : La densité des opérations de création de logements est calculée en « densité brute ». Dans ce calcul, ne sont pas pris en compte les aménagements dont l'usage ou les fonctions ont un rayonnement qui dépasse l'opération de logement considérée : équipements publics, voiries, places, parcs et installations techniques nécessaires au bon fonctionnement d'un périmètre plus grand (école ou salle communale par exemple) ou encore d'autres espaces inconstructibles (recul aux abords des voies à grande circulation ou zones humides ou inondables par exemple).

P187 : Dans le cas d'affectation mixte d'une zone, les surfaces affectées à des usages autres que l'habitat (bureaux, commerces, équipements) peuvent être déduits de la surface sur laquelle est calculée la densité de l'opération.

Synthèse :

CONSTATS

- Un rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers de 308 ha entre 2011 et 2021

RAPPEL DES OBJECTIFS :

- Objectifs de la Loi Climat et Résilience : réduire de moitié cette consommation d'ici 2031 – atteindre un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050.

Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols



3.2 Un développement récent en contradiction avec l'organisation ancienne

Sous l'influence des attentes nouvelles et évolutives des habitants du territoire au cours des 70 dernières années, et notamment la recherche d'une maison individuelle et d'un jardin privatif de taille importante, le développement urbain s'est accéléré et a modifié la perception des villages du territoire. L'évolution des tâches urbaines depuis 1900 illustre ce phénomène (Cf. ci-après).

Les constructions individuelles, soit diffuses, soit au sein de lotissements ont ainsi pu répondre aux attentes importantes de l'après-guerre, puis aux attentes liées aux modifications des changements de mode de vie : confort individuel dans les habitations (salles d'eau, salles de bain, cuisines...), organisation fonctionnelle du logement (souvent de plain-pied), stationnement d'une, voire deux voitures, usage individuel des jardins...

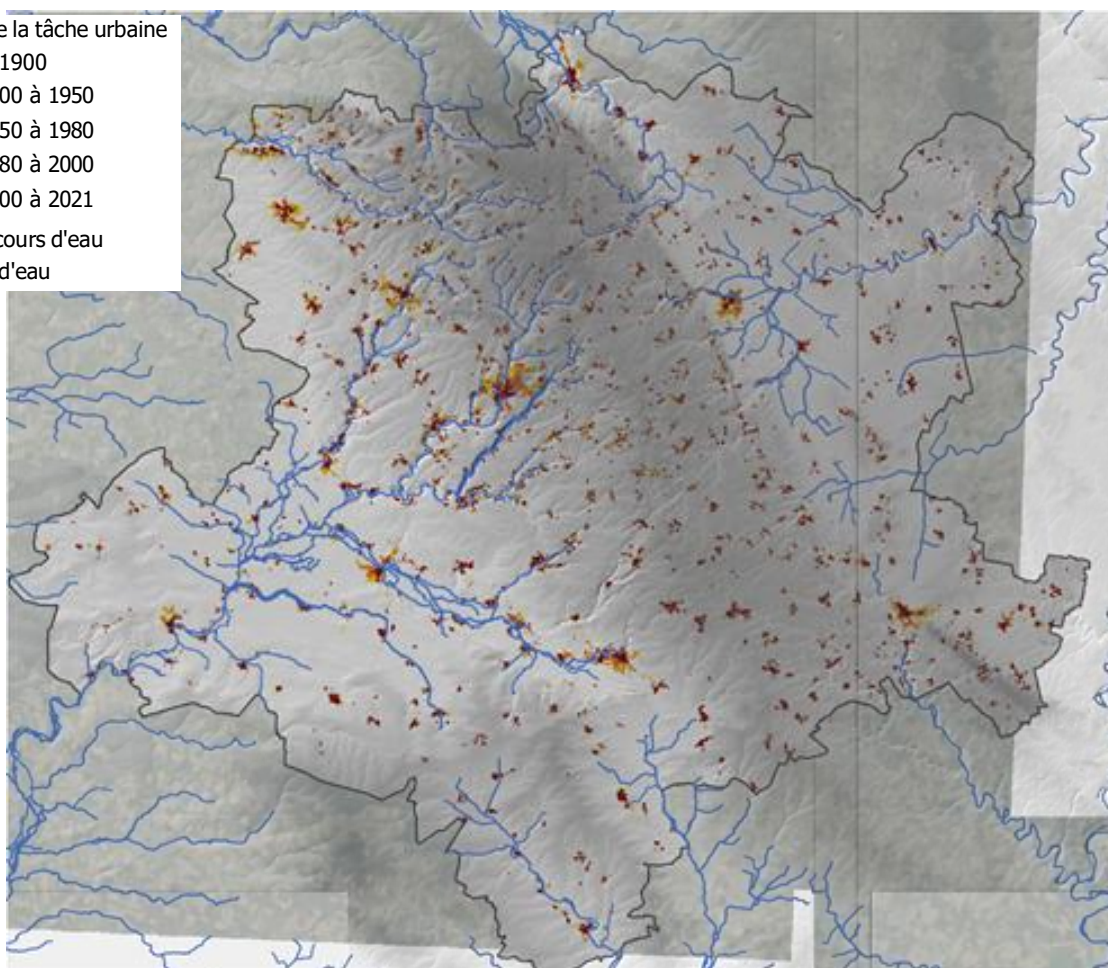
Leur organisation : systématique de long des voies qui supportent les réseaux, leur implantation : en milieu de parcelles, leur volumétrie très simple et leur simplicité architecturale, ont contribué à une consommation d'espace importante et à une banalisation des périphéries des bourgs.

Evolution de la tâche urbaine

- Avant 1900
- De 1900 à 1950
- De 1950 à 1980
- De 1980 à 2000
- De 2000 à 2021

Principaux cours d'eau

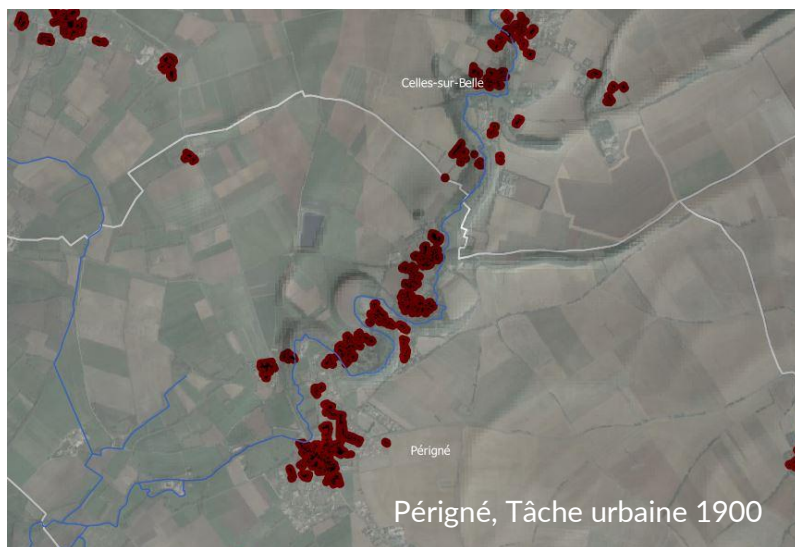
— Cours d'eau



Carte d'évolution de la tâche urbaine de Mellois en Poitou, d'après les données du cadastre N▲



3.2.1 Evolution de l'urbanisation entre 1900 et 2021, exemple de la commune de Périgné : village de crête de vallée

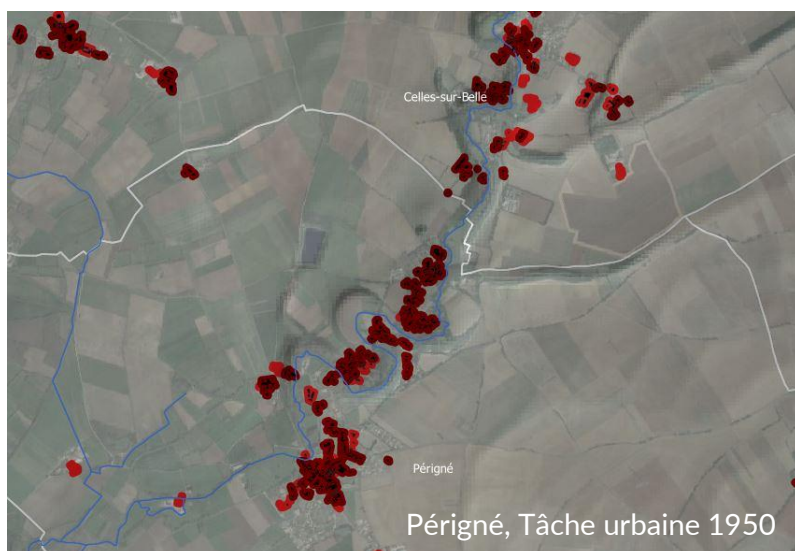


Evolution de la tâche urbaine

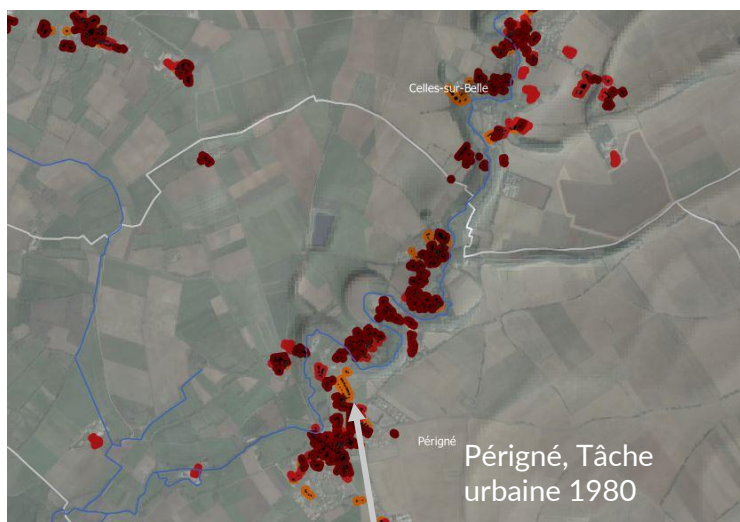
■ Avant 1900

■ De 1900 à 1950

Entre 1900 et 1950, l'urbanisation s'est très peu étendue. Les nouvelles constructions sont ponctuelles et dispersées : en continuité du bourg ou en dehors de tout secteur construit notamment sur les sites agricoles.



Périgné, Tâche urbaine 1950



Evolution de la tâche urbaine

- Avant 1900
- De 1900 à 1950
- De 1950 à 1980



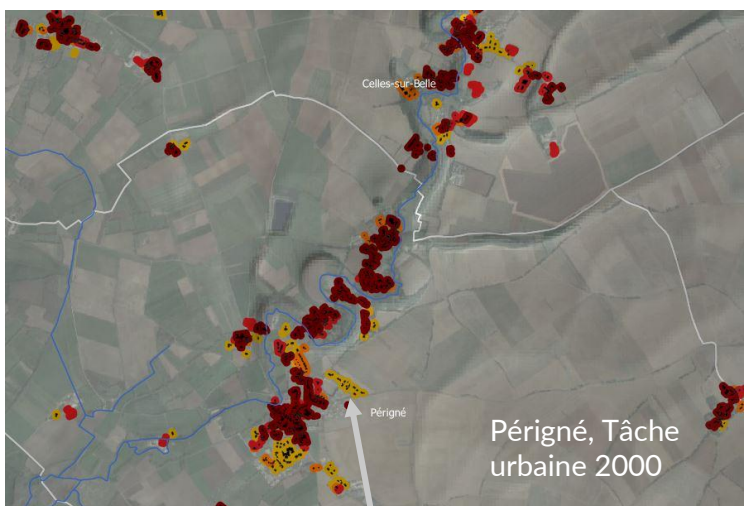
Entre 1950 et 1980, peuvent être observées les premières formes de constructions linéaires, notamment le long de la route de Bessac. Les maisons sont implantées parallèlement à la route, sans tenir compte de l'orientation par rapport au soleil, avec un recul régulier, sans mitoyenneté.

Le registre des murs de pierre se perd, le bâti comporte un niveau (rez-de-chaussée) et les matériaux traditionnels sont délaissés et remplacés par des enduits colorés.

La densité, de 8,7 logements par hectare représente une moyenne de 1045 m² par parcelle.



Restaurer les pages
Chrome ne s'est pas co



- Evolution de la tâche urbaine
- Avant 1900
 - De 1900 à 1950
 - De 1950 à 1980
 - De 1980 à 2000



Ce phénomène s'est accentué entre 1980 et 2000 avec l'apparition de lotissements aménagés entre deux axes, comme le long de l'Allée des Sports ou de l'Allée du Nougerat.

Deux barreaux viaires en impasse sont aménagés desservant quelques habitations (5 et 7), organisées selon l'orientation des voies avec une implantation au centre des parcelles.

La densité de cette opération est estimée à 6,5 logements par hectare, la moyenne de la taille des parcelles étant d'environ 1080 m

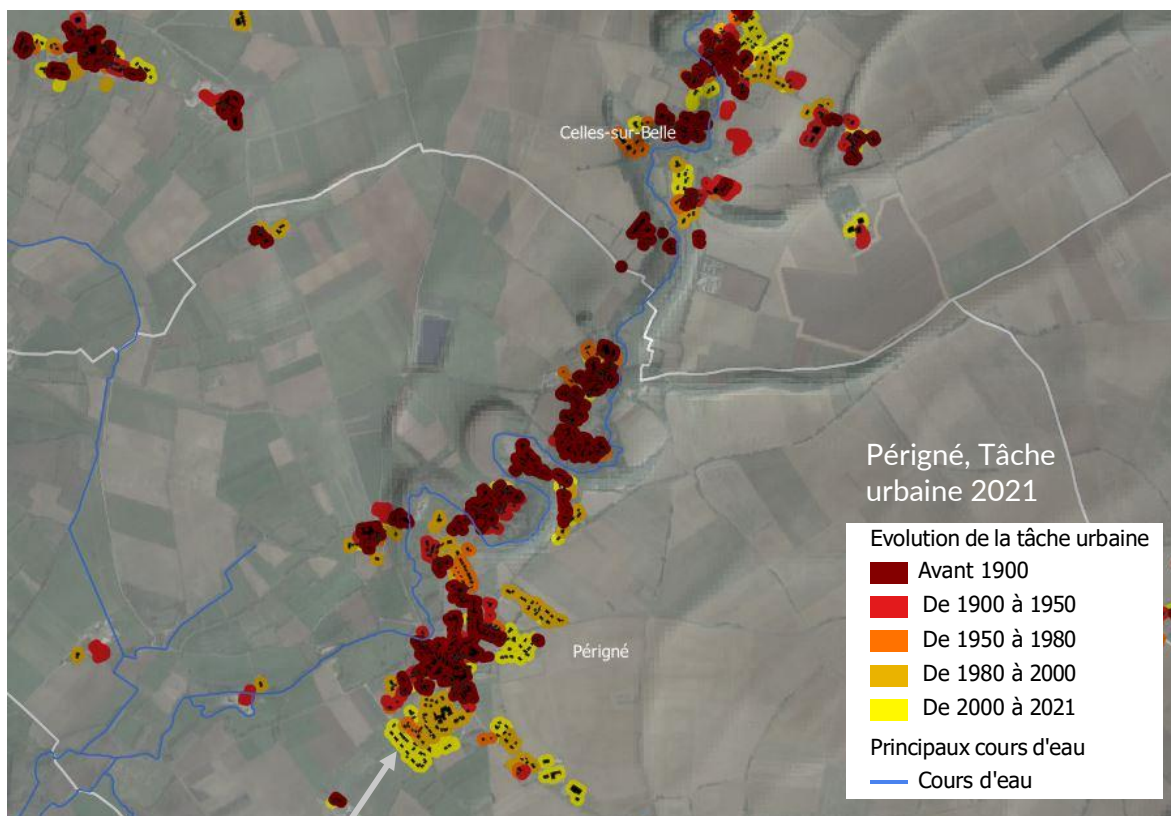
La densité de cette opération est estimée à 6,5 logements par hectare, la moyenne de la taille des parcelles étant d'environ 1080 m².





La construction de lotissements de maisons individuelles s'est poursuivie entre 2000 et 2021, entraînant une forte consommation d'espace pour un petit nombre de constructions neuves. Ces constructions successives, sur la périphérie des espaces anciens tend à réduire la perception des caractéristiques architecturales locales et réunit progressivement les entités bâties anciennement disjointes. Elle se répartissent sur des parcelles de tailles similaires, sans diversité dans les typologies ou les formes d'habitat.

En 70 ans, la taille de la tâche urbaine a été plus que doublée par rapport à la tâche urbaine de 1900.



La densité de l'opération rue de la Terre Blanche est d'environ 6,4 logements par hectare (2,17 hectares consommés pour 14 maisons individuelles).

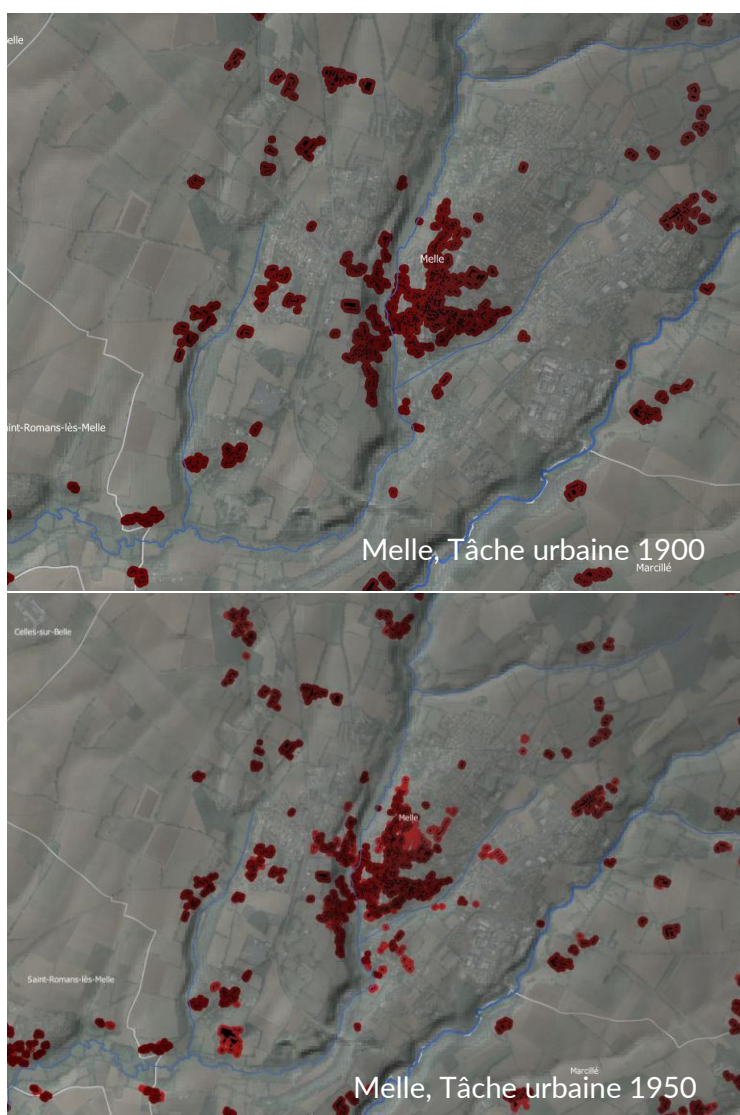


Comme le montre la photo ci-dessus, il n'y a pas de traitement de la frange entre l'espace résidentiel et l'espace agricole.

Cette situation peut être à l'origine de conflits d'usages entre habitat et activité agricole (horaires des travaux agricoles, épandages, poussières, bruit...).

L'impact paysager des constructions est limité du fait de l'existence d'une haie le long de la RD 103 en entrée de bourg.

3.2.2 Evolution de l'urbanisation entre 1900 et 2021, exemple de Melle : bourg structurant compact

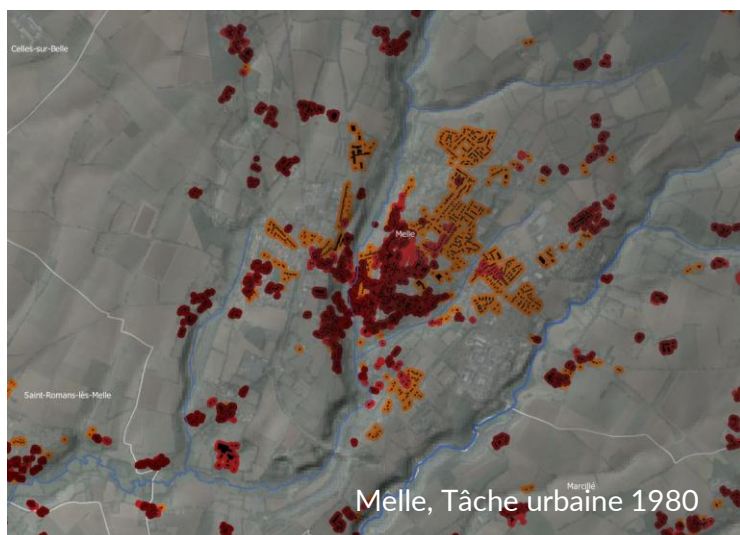


Evolution de la tâche urbaine

- Avant 1900
- De 1900 à 1950

Sur la ville de Melle, la différence entre le développement urbain ancien et récent est plus marqué.

Historiquement installée sur l'éperon rocheux surplombant la vallée de la Béronne, l'agglomération de Melle était installée autour du bourg centre et de quatre faubourgs. Elle s'est progressivement étoffée entre 1900 et 1950, principalement entre les axes principaux du plateau, mêlant patrimoine historique et architecture contemporaine au cœur de la ville.



Evolution de la tâche urbaine

- Avant 1900
- De 1900 à 1950
- De 1950 à 1980

La ville a connu un développement exponentiel sur le plateau à la période de l'après-guerre avec l'aménagement de nombreux lotissements aux différentes entrées de ville et des grandes zones d'activités économiques le long de la RD950 (secteur de Saint-Léger notamment). Pour répondre aux besoins des habitants, de nombreux logements individuels groupés ont été construits, notamment pour créer une offre en logement locatif social.

Les deux exemples ci-après illustrent deux formes de lotissement construits entre les années 1950 et 1980, avec deux densités différentes.

Dans les deux cas, les maisons sont organisées parallèlement aux voies. L'architecture est simple, sans reprise des caractéristiques architecturales locales : ni dans la volumétrie, la hauteur, la forme et la taille des ouvertures ou encore les matériaux.



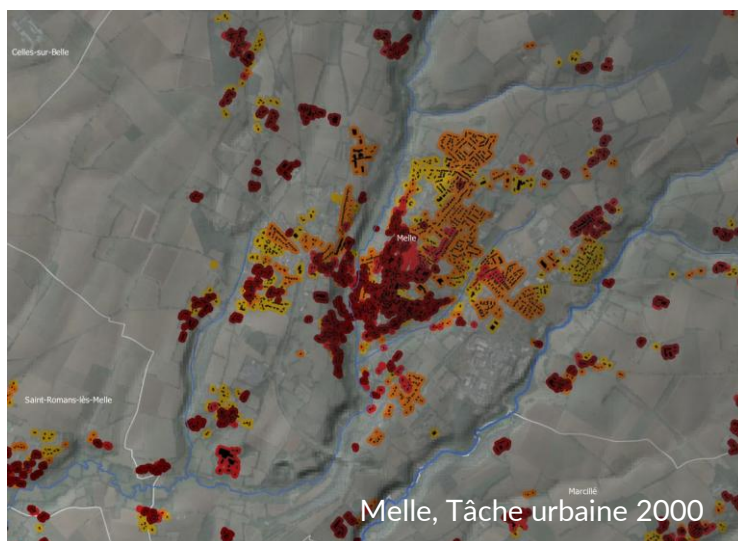
Exemple de quartier de logements groupés, densité : 16,5 logements/hectare.

Ce quartier est composé de logements individuels groupés qui ont récemment été réhabilités. Les espaces publics sont essentiellement dessinés pour la voiture. Les parcelles et constructions sont de tailles similaires pour l'ensemble du quartier.



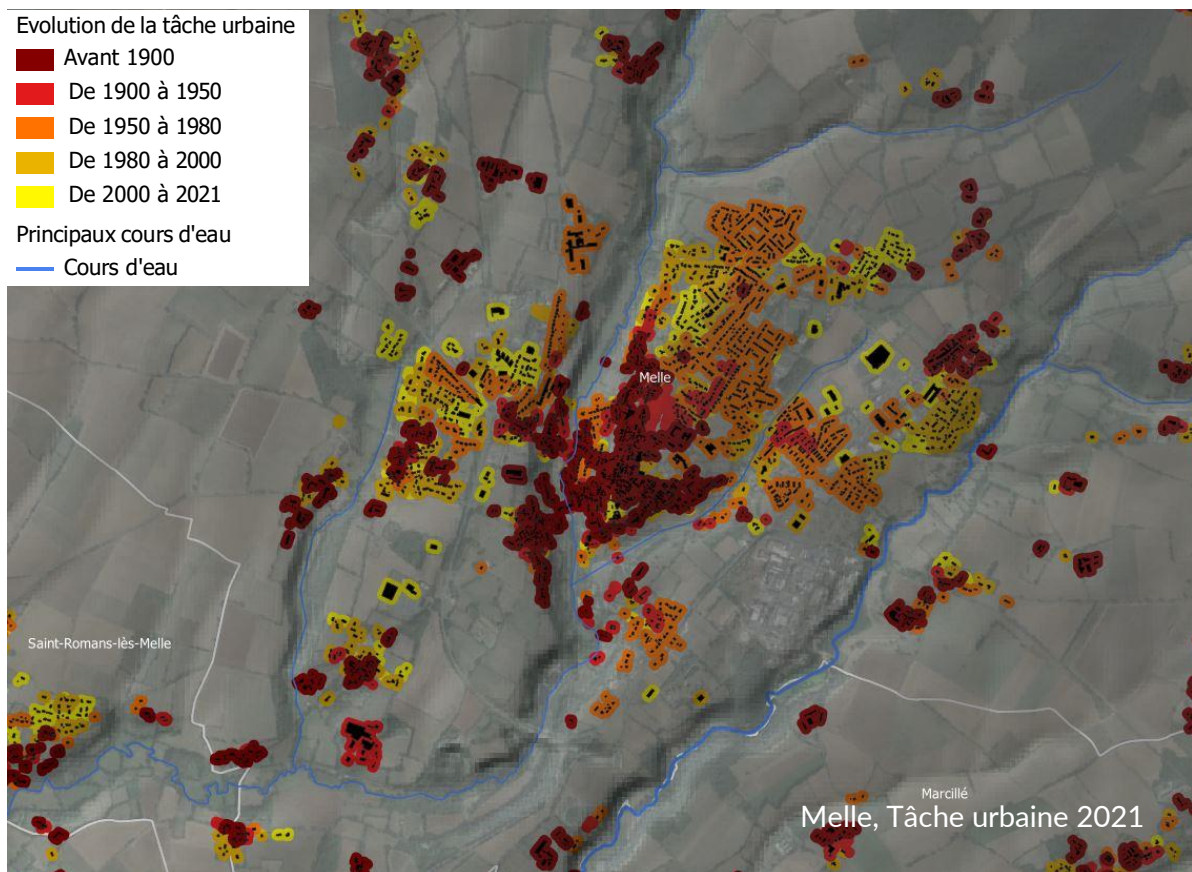
Exemple de quartier de typologies mixtes : avec du logement individuel et du logement individuel groupé, aménagé autour d'un cœur d'îlot végétalisé d'une densité de 9,4 logements/hectare.

Ce dernier propose des espaces communs : cœur d'îlot végétalisé et espace de stationnement public.



Ce modèle de développement sous forme de lotissements successifs s'est poursuivi entre les années 1980 et 2000, puis entre 2000 et 2021 en alliant des logements individuels et des logements individuels groupés, mais très peu de logements collectifs.

Le développement de la ville s'est accompagné de l'augmentation régulière de l'offre en équipements publics et en services : soit en réhabilitation du bâti ancien dans le centre-ville, soit en construction neuve.





Cette urbanisation s'est accompagnée d'agrandissement des voies, d'allongements des réseaux. Elle induit un éloignement progressif des habitants par rapport aux centres-bourgs et leurs commerces ou services, un allongement des distances à parcourir et une perte des repères et codes architecturaux du bâti traditionnel.

Les entrées de bourgs deviennent pavillonnaires et ne donnent plus à voir la qualité des bourgs, des villages et du bâti traditionnel.

Sans aménagement de transitions avec l'espace agricole ou naturel, ce mode d'habiter peut également induire des conflits d'usage avec l'activité agricole.

Synthèse :

ATOUTS

- Une évolution des bourgs et des villages en réponse aux attentes évolutives des habitants, en termes de construction de logements, d'activités économiques et d'équipements.
- Un tissu pavillonnaire lâche qui constitue un gisement pour la densification douce de l'habitat au sein des espaces urbanisés

FAIBLESSES

- Une urbanisation linéaire ou sous forme de lotissements, consommatrice d'espaces naturels et agricoles
- Un éloignement progressif par rapport aux équipements, commerces et services des centres-bourgs
- Une perte des repères et codes architecturaux traditionnels
- Une augmentation des risques de conflits d'usage avec l'activité agricoles en limite d'urbanisation

Limitation des extensions urbaines consommatrices d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Réappropriation des codes architecturaux du bâti des villages et des bourgs pour imaginer le logement de demain

Accompagnement de la densification dans les tissus pavillonnaires

Diversification des formes et des tailles de logements

Aménagement des limites d'urbanisation, en transition avec les espaces agricoles et naturels



3.3 Des possibilités de densification au cœur des bourgs et des villages

Afin de pouvoir définir sa capacité à maîtriser la consommation d'espaces future, Mellois en Poitou a évalué le potentiel de constructibilité de logements au sein des enveloppes urbaines des villages, des bourgs et des hameaux. Il s'agit plus précisément de mesurer les capacités de densification de l'habitat par un repérage des dents creuses et des parcelles pouvant faire l'objet d'une division. L'estimation de ce potentiel théorique contribuera ainsi à la définition des objectifs de construction de logements pouvant être réalisés au sein de l'enveloppe urbaine et par conséquent à ceux portant sur la modération de la consommation d'espaces.

3.3.1 La synthèse des potentiels de densification identifiés au sein des enveloppes urbaines

La somme des potentiels identifiés sur le territoire permettrait de construire plus de 700 logements dans les dents creuses ;



ZOOM Sur...Les prescriptions du SCoT (extraits du DOO) :

P176 : A l'échelle de chaque secteur de bassin de vie, au moins 40% des logements programmés devront l'être au sein des enveloppes urbaines des bourgs et villages définis par le PLUi.



Aume-Boutonne-Guidier	107,663
Asnières-en-Poitou	4
Aubigné	3
Chef-Boutonne	49,895
Chérigné	4
Couture-d'Argenson	11,673
Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	4
Loubigné	4
Loubillé	4
Luché-sur-Brioux	1
Lusseray	7,095
Paizay-le-Chapt	4
Valdelaume	11
Boutonne et forêt	83,035
Asnières-en-Poitou	4
Brieuil-sur-Chizé	7,6
Brioux-sur-Boutonne	20,9
Chizé	8
Ensigné	6
Les Fosses	4
Paizay-le-Chapt	1
Périgné	11,524
Secondigné-sur-Belle	4,011
Séigné	3
Vernoux-sur-Boutonne	7
Villefollet	1
Villiers-en-Bois	2
Villiers-sur-Chizé	3
Lambon-Belle-Beronne	277,172
Aigondigné	87,165
Beaussais-Vitré	12
Celles-sur-Belle	64,64
Fressines	34,612
Marcillé	10,493
Melle	24,066
Prailles-la-Couarde	24,196
Saint-Romans-lès-Melle	19
Sepvret	1
Peruse-Bouleure	132,858
Alloinay	21
Clussais-la-Pommeraiie	15,799
Fontivillié	15,059
La Chapelle-Pouilloux	4
Limalonges	18
Lorigné	5



Mairé-Levescault	10
Melleran	12
Saint-Coutant	4
Saint-Vincent-la-Châtre	4
Sauzé-Entre-Bois	24
Sevre-Dive	103,318
Chenay	9
Chey	8,148
La Mothe-Saint-Héray	15,892
Lezay	16,818
Melle	11,02
Messé	2
Rom	4
Sainte-Soline	5
Sauzé-Entre-Bois	3
Sepvret	22,02
Vançais	1
Vanzay	5,42
Total général	704,046

Tableau de synthèse des potentiels identifiés en phase de diagnostic.

Nb : au 1^{er} janvier 2025, les communes de Caunay, Montalembert, Pers, Pliboux et Sauzé-Vaussais ont fusionné afin de devenir Sauzé-entre-Bois.

Synthèse :

CONSTATS

- Des dents creuses et possibilités de densification repérés permettant la construction de plus de 700 logements sans consommation d'espace naturel ou agricole.

RAPPEL DES OBJECTIFS :

- Objectif du SCoT : 40% des constructions neuves devront l'être au sein des enveloppes urbaines des bourgs et des villages

Limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols

Accompagner la densification au sein des tissus urbains existants

GLOSSAIRE

AAH : l'Allocation aux Adultes Handicapés

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALT : Allocation Logement Temporaire

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARS : Agence Régionale de Santé

BPE : Base Permanente des Equipements

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CC : Communauté de Communes

CCMP : Communauté de Communes Mellois en Poitou

CFA : Centre Formation d'Apprentis

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMP : Centre Médico Psychologique

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DAAC : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

DAME : Dispositifs d'Accompagnement Médico-Sociaux

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

EARL : Entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

GAEC : Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun

GFA : Groupement Foncier Agricole

ICE : Indice de Concentration d'Emploi

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IFREE : Institut de Formation Recherche Education à l'Environnement

IME : Instituts Médicaux-Educatifs

ITEP : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques

MFR : Maison Familiale Rurale

MLS : Moyen Long Séjour

MNA : Mineur Non Accompagné

MSP : Maison Pluridisciplinaire de Santé

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain

ORT : Opération de Revitalisation de Territoire

PADD :Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLUi – H : Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat.

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne

PRS : Projet Régional de Santé

PVD : programme national « Petites Villes de Demain »

PVV : Personne Victime de Violence

RD : Route Départementale

RDC : Rez-de-Chaussée

RN : Route Nationale

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SCEA : Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SESSAD : Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

SIQO : Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine

SNC : Société en Nom Collectif

SNE : Système National d'Enregistrement des demandes en logement locatif social

SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

TPE : Très Petites Entreprises

UEE : Unité d'enseignement Extérieur

UFR : Unité de Formation et de Recherche

URSSAF : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

ZA : Zone d'Activités / ZAE : Zone d'Activités Economique

ZAN : Zero Artificialisation Nette

ZI : Zone Industrielle